This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

600006990U

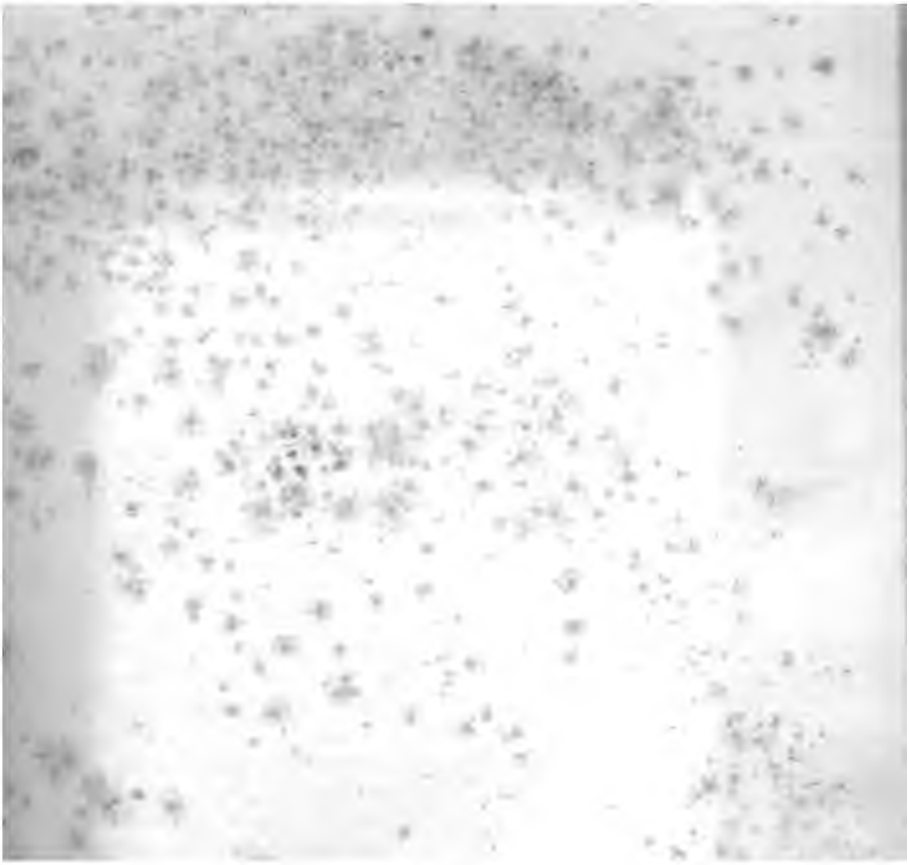

LOUIS XIV

ET

INNOCENT XI

D'APRÈS LES CORRESPONDANCES DIPLOMATIQUES INÉDITES

DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE

PAR

E. MICHAUD

Professeur à l'Université de Berne

Correspondant du ministère de l'instruction publique de Russie

TOME DEUXIÈME

INNOCENT XI, SA POLITIQUE GÉNÉRALE

et ses intrigues contre la France

PARIS

G. CHARPENTIER, ÉDITEUR

13, RUE DE GRENELLE SAINT-GERMAIN, 13

1883

Tous droits réservés

LOUIS XIV

ET

INNOCENT XI

II

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

LOUIS XIV

ET

INNOCENT XI

D'APRÈS LES CORRESPONDANCES DIPLOMATIQUES INÉDITES

DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE

PAR

E. MICHAUD

Professeur à l'Université de Berne

Correspondant du ministère de l'instruction publique de Russie

TOME DEUXIÈME

INNOCENT XI, SA POLITIQUE GÉNÉRALE

et ses intrigues contre la France

PARIS

G. CHARPENTIER, ÉDITEUR

13, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 13

1883

Tous droits réservés

237 . 24.

INTRODUCTION

Quelques mots seulement, pour indiquer la portée générale de ce second volume et sa connexion intime avec le premier.

Il importait, avant tout, de connaître exactement Innocent XI et sa cour, d'après la peinture même des dépêches diplomatiques françaises. C'est le but que je me suis proposé dans le premier volume, où j'ai fait ressortir, en effet, la physionomie curieuse de ce pape célèbre, sa triste réputation chez beaucoup de ses contemporains et même chez quelques-uns de ses amis, son caractère, son genre de vie, son népotisme mal dissimulé, les mœurs des principaux cardinaux et des prélats les plus en vue de sa cour, les intrigues de sa camarilla, les agissements de son entourage et des ordres religieux, ses prétendues réformes et la conduite de ses conseillers les plus influents.

J'ai essayé de mettre particulièrement en relief les instructives figures de Favoriti, de Casoni, des cardinaux de Luca, Cibo, Paluzzo, Altieri, etc. Un jour nouveau a été répandu également sur le caractère et sur la conduite du vieux cardinal Ottoboni, qui succéda à Innocent XI sous le nom d'Alexandre VIII, ainsi que sur le rôle de la reine Christine de Suède et de son inséparable ami, le, cardinal Azzolini. Pour toute cette cour d'Innocent XI,

l'histoire est aussi une résurrection; *defuncta adhuc loquitur.*

Tel est le milieu dans lequel s'est accomplie l'action, ou plutôt la lutte, qui a fait du pontificat d'Innocent XI une des époques les plus intéressantes, les plus vives, les plus instructives de l'histoire politico-ecclésiastique, non seulement en France, mais dans tous les pays appelés catholiques.

Toutefois, pour bien saisir les détails de cette lutte, pour avoir une intelligence exacte de cette grande question de l'indépendance des États vis-à-vis de Rome, il est nécessaire de connaître auparavant la politique générale d'Innocent XI, l'attitude qu'il a voulu prendre envers les principales puissances de l'Europe, le plan politique qu'il a poursuivi. C'est ce que j'ai exposé dans ce second volume. La place qui y est faite à l'Espagne, à l'Autriche, à la Pologne, à la Moscovie, à l'Angleterre, est naturellement de beaucoup inférieure à celle qu'occupe la France. Là, ce n'est qu'un recueil de notes; ici, une étude approfondie.

La politique d'Innocent XI envers la France ayant été une politique d'intrigues haineuses, il était nécessaire de mettre celles-ci en pleine lumière.

Ces intrigues étaient conduites par les chefs des deux grands partis qui étaient alors aux prises, le parti gallican et le parti ultramontain. C'est pourquoi j'ai exposé ce que les dépêches contiennent sur ces deux partis : d'abord, sur les agents de Louis XIV à Rome, le duc d'Estrées, ambassadeur, le cardinal d'Estrées, son frère, le marquis de Lavardin, les abbés de Servient, de Bourlemont, d'Hervault; puis, sur les agents du pape à Paris, les nonces Varesi et Ranucci, l'auditeur Lauri, etc.; ensuite, sur la cabale ultramontaine en France et à Rome, sur ses procédés et ses ruses, sur les voies secrètes et détournées par

lesquelles les ambassadeurs, le marquis de Lavardin surtout, cherchèrent à les surprendre; enfin, sur le rôle que joua, dans tous ces débats, le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, si mal connu jusqu'ici.

Désormais, tout est prêt pour la lutte; les deux adversaires sont en présence. Il ne reste plus qu'à les voir agir et à les suivre à travers toutes les péripéties, tantôt tragiques, tantôt comiques, des affaires dans lesquelles ils sont engagés. Cette dernière étude constitue le sujet du troisième et du quatrième volume de cet ouvrage.

Telle est l'ordonnance qui m'a paru la plus simple, la plus claire et la mieux enchaînée. Elle se prête aux plus amples développements, développements que j'abandonne, pour le moment du moins, aux historiens futurs, me contentant de leur fournir aujourd'hui la richesse de toutes ces informations inédites.

Je sais d'avance combien le parti papiste se sentira blessé par la publication de ces documents officiels. Mais, si son fanatisme étroit ne le rend pas incapable d'équité, il devra reconnaître que cet ouvrage n'est nullement personnel; que, de la première ligne à la dernière, j'ai ignoré tout parti pris, n'étant d'aucune école; que j'ai écarté scrupuleusement toute préoccupation étrangère à l'histoire; que j'ai compris celle-ci dans son sens le plus objectif et le plus impartial; que les passions du jour n'ont eu aucune prise sur moi, soit pour la louange, soit pour le blâme, à l'égard d'un passé qui n'est plus à mes yeux qu'une source de leçons tantôt sérieuses, tantôt amusantes, toujours utiles; que je n'ai cherché qu'à raconter et à peindre, ou plutôt que j'ai laissé les hommes d'alors raconter eux-mêmes leurs propres affaires, exposer leurs propres passions; que j'ai laissé l'action se dérouler elle-même, sans chercher jamais ni à la précipiter ni à la ralentir; que je l'ai montrée dans toute sa réalité, tantôt

languissante, tantôt emportée, selon qu'elle l'était effectivement.

Il m'eût été bien facile et fort agréable, je l'avoue, d'écrémer tous ces documents et d'en faire un volume léger, mordant, appétissant, qui eût amusé les amateurs de la galerie. J'ai mieux aimé plaire moins et instruire davantage. Il court assez d'esprit dans le monde; ce qui manque plus souvent, ce sont les documents vrais. Les hommes qui ont souci de la vérité préféreront toujours ces derniers, même quand ils sont surabondants et même fatigants. Les choses de poids pèsent, et en général l'on n'aime ni ce qui est lourd, ni ce qui n'avance qu'accompagné de chiffres précis et d'indications ponctuelles. Toutefois je me serais reproché d'avoir sacrifié la gravité d'un tel sujet à la légèreté des lecteurs. Les esprits sérieux, pour lesquels les drames de la France ne cessent d'être palpitants, à quelque époque qu'ils s'accomplissent, rendront, j'espère, pleine et entière justice à mes intentions et à mes efforts. Ce sera ma meilleure récompense.

En attendant, j'aime à me rappeler ce que Sainte-Beuve écrivait, en 1846, à l'occasion des simples Mémoires de madame de Staal-Delaunay publiés par M. Barrière. « Nous sommes décidément, disait-il, le plus rétrospectif des siècles; nous ne nous lassons pas de rechercher, de remuer, de déployer pour la centième fois le passé. En même temps que l'activité industrielle et l'invention scientifique se portent en avant dans toutes les voies vers le nouveau et vers l'inconnu, l'activité intellectuelle, qui ne trouve pas son aliment suffisant dans les œuvres ni dans les pensées présentes, et qui est souvent en danger de tourner sur elle-même, se rejette en arrière pour se donner un objet, et se reprend en tous sens aux choses d'autrefois, à celles d'il y a quatre mille ans ou à celles d'hier : peu nous importe, pourvu qu'on s'y occupe, qu'on s'y in-

téresse, que l'esprit et la curiosité s'y logent, ne fut-ce qu'en passant. De là ces réimpressions sans nombre qui remettent sous les yeux ce que les générations nouvelles ont hâte d'apprendre, ce que les autres sont loin d'avoir oublié. »

Puissent les personnes qui liront cet ouvrage, éprouver autant d'intérêt que j'en ai ressenti à le faire! Puissent-elles surtout en profiter dans la direction des affaires religieuses et des affaires politiques! A quelque parti qu'elles appartiennent, elles se doivent à elles-mêmes de connaître l'histoire, même celle qui les condamne.

LOUIS XIV

ET INNOCENT XI

CHAPITRE PREMIER

INNOCENT XI ET L'ESPAGNE. — DON JUAN ET LE MARQUIS DEL CARPIO.

I

Déjà sous Clément X, le gouvernement espagnol était intimement uni à la papauté et des intrigues existaient entre le cardinal Nitard (Nithard), tout-puissant sur la cour d'Espagne, et le cardinal Altieri, cardinal neveu et secrétaire d'Etat. Le duc d'Estrées aurait fort désiré les percer à jour; il écrivit à l'archevêque de Lyon, le 22 juillet 1676, que les paquets du cardinal Nitard étaient envoyés par Altieri, mais que le pape seul et, en cas de vacance du saint-siège, le sacré collège, avaient droit de libre passage en France, et que, le pape mort, on aurait le droit de saisir ces paquets, qui seraient certainement importants pour le service du roi de France[1].

Le comte de Melgar arriva à Rome le 9 août 1676, comme envoyé d'Espagne; mais le cardinal Nitard le jalousa, et, deux jours après, le duc d'Estrées pouvait

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLIII, p. 231.

écrire à Louis XIV : « Les choses sont déjà fort aigries entre le comte de Melgar et le cardinal Nittard [1]. » Celui-ci ne voulut pas reconnaître celui-là pour ambassadeur, en sorte que la faction d'Espagne aurait pu être battue facilement au conclave de 1676, si l'on avait su l'attaquer dans ses endroits faibles. Son rôle dans ce conclave est connu. Le cardinal Odescalchi, avant de devenir Innocent XI, était déjà tout espagnol de tendances et d'intérêts; il avait plus de 40 ou 50000 écus de rente dans les terres d'Espagne, il en était né sujet, il y avait des parents et des neveux. Son parent Gallio, évêque de Rimini, avait de l'inclination pour l'Espagne. Ses meilleurs amis partageaient les mêmes sentiments. Mais il était de bonne guerre pour lui de ne pas paraître ce qu'il était. Sûr des Espagnols, il voulait s'appliquer à tromper les Français, en gagnant leurs bonnes grâces et par conséquent en ménageant leur susceptibilité. Il chercha à leur faire croire qu'il était leur pape à eux et non celui des Espagnols ; que les Français devaient être sûrs de lui, confiants en lui, et ne pas lui en vouloir, s'il témoignait aussi, en père commun, de la bienveillance envers l'Espagne. Cette attitude d'une habileté consommée, il la prit dès le principe, grâce à la souplesse du cardinal Cibo, et les d'Estrées eurent la simplicité d'y croire.

Dès le 30 septembre 1676, le duc d'Estrées écrivit à Louis XIV que le nouveau pape avait dit à Cibo quelques jours après son élection, en parlant des Espagnols : « *Non le ho temuti vescovo e cardinale, e non le temero papa* (je ne les ai pas craints étant évêque et cardinal, et je ne les craindrai pas comme pape). » Le duc semblait heureux de rapporter cette parole, qu'il tenait du cardinal Cibo même [2] ! Mais, tout en faisant tenir aux d'Estrées ce langage trompeur et tout en y ayant recours lui-même en maintes occasions, Cibo ne dissimulait pas sa préférence

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLVI, p. 88-93.
2. *Ibid.*, t. CCXLVII, p. 126-142.

pour le cardinal Nitard comme ambassadeur d'Espagne sur le comte de Melgar[1]. En effet, le duc d'Estrées, parlant à Louis XIV d'une audience du pape que ce comte venait d'avoir, dit: « Il sortit outré de cette audience et dans une conversation fort particulière où il la raconta, il dit ces paroles: Nous voilà bien, le pape est un idiot, et son premier ministre tout français[2]. » On voit que le comte de Melgar n'avait encore aucune connaissance du cardinal Cibo.

Dans son mémoire du 30 décembre 1676, Servient signala à Pomponne le penchant prononcé du pape pour l'Espagne, son trop de clémence à soutenir le pontificat précédent, sa protection accordée au cardinal Altieri, sa tendresse mêlée d'obstination. Le pape, dit-il, ne se croit « au fond pas moins obligé à l'Espagne du pontificat qu'à la France[3]. » L'abbé de Bourlemont commença à s'apercevoir aussi des mouvements tournants du pape; il écrivit à Pomponne le 29 du même mois: « J'ai su très assurément que les Espagnols font leur possible vers le pape, afin qu'il appelle au gouvernement un neveu qu'il a à Milan, nommé le sénateur Herba, qui est homme d'esprit, entreprenant *et entièrement espagnol*[4]. » Au commencement de janvier 1677, le pape, pour continuer à jeter de la poudre aux yeux du duc d'Estrées, exploita auprès de lui le fait que les Espagnols s'étaient mis avec les hérétiques (Hollandais), sans stipuler que le culte catholique serait maintenu là où le roi de France l'avait établi, et il lui dit « qu'ils ne savaient pas bien le plus souvent ce qu'ils faisaient. » Le cardinal Cibo, continuant la même tactique, confia au duc ambassadeur que, d'après une

1. Le duc d'Estrées à Pomponne, le 1er décembre 1676 (*Correspondance de Rome*, t. CCXLVIII, p. 134-142). — Le cardinal Nitard mourut à Rome au commencement de février 1681; il fut le vingt-cinquième chapeau alors vacant (*ibid.*, t. CCLXXI, p. 55-73).
2. Dépêche du 22 décembre 1676 (*ibid.*, t. CCXLVIII, p. 246-251).
3. *Ibid.*, p. 279-312.
4. *Ibid.*, p. 276.

lettre qu'il avait reçue de Madrid, le marquis de Liche, qui était envoyé à Rome comme ambassadeur, était un maître consommé dans l'art d'aduler et de simuler, « un esprit turbulent, qui n'avait étudié toute sa vie qu'à chercher les poisons les plus fins et les plus subtils, comme aussi la manière de les communiquer par du papier, des fleurs et autres choses. » Le cardinal, paraissant ajouter foi à cette communication, avertit le duc qu'il faudrait se précautionner [1]; puis, quelques semaines après, il lui dit qu'il était douteux que ce marquis vînt à Rome, et le duc écrivit naïvement à Louis XIV qu'il savait par Cibo « que Sa Sainteté était fort dégoûtée de la façon d'agir des Espagnols en toutes rencontres [2]. » Cependant le marquis arriva à Rome comme ambassadeur, le samedi 13 mars; malgré la guerre qui existait entre les deux puissances, il fut très poli envers le duc et fit même l'éloge du roi de France [3]. Les Espagnols de Rome, qui n'étaient pas satisfaits du cardinal Nitard, témoignèrent une grande joie d'avoir pour ambassadeur ce marquis, qui, outre son sang espagnol, paraissait posséder toutes les qualités nécessaires pour leur plaire et pour assurer le succès de leurs affaires [4].

Le pape manifesta l'intention de donner la légation de Romagne au cardinal Raggi, qui était de la faction d'Espagne; et, pour que le roi de France n'en fût pas blessé, il présenta ce cardinal comme son propre ami; c'est ainsi qu'il prétendait avec habileté faire passer sous le couvert de l'amitié ce qui pouvait nuire à la France et favoriser l'Espagne [5]. Les nuages qui lui vinrent du côté de l'Espagne ne continrent jamais ni grêle ni tem-

1. Le duc d'Estrées au roi, le 12 janvier 1677 (*Correspondance de Rome*, t. CCL, p. 19-35).
2. Le même au même, le 2 mars 1677 (*ibid.*, t. CCLI, p. 1-7).
3. Le même au même, le 16 mars 1677 (*ibid.*, p. 42-50).
4. L'abbé de Bourlemont à Pomponne, le 16 mars 1677 (*ibid.*, p. 53).
5. Le duc d'Estrées au roi, le 23 février 1677 (*ibid.*, t. CCL, p. 193-205).

pête, et il n'en sortit jamais aucun éclair. On lit dans une lettre de l'abbé de Bourlemont à Pomponne, le 2 mars 1677 : « Le nonce d'Espagne ayant dépêché ici pour donner avis comme les partisans de don Juan d'Autriche avaient enlevé de force Valenzuela, qui s'était retiré dans l'immunité ecclésiastique de l'Escurial, l'on attend quelle résolution le pape prendra en ce cas, où ladite immunité est notablement blessée dans un royaume où les ecclésiastiques en ont toujours été en possession[1]. » Ce don Juan était un fils naturel de Philippe IV (roi d'Espagne de 1621 à 1665); malgré ses capacités militaires, il avait été écarté du gouvernement en 1665, à l'avènement de Charles II. Celui-ci, fils légitime de Philippe IV et de Marie-Anne d'Autriche, n'avait que quatre ans à son avènement; en sorte que ce fut la reine mère, Marie-Anne d'Autriche, qui, comme régente, gouverna jusqu'en 1677 ; elle était complètement sous la domination du Père Nitard, jésuite allemand, qu'elle avait créé chef du conseil. Don Juan, avec l'appui de l'Aragon et de la Catalogne, l'avait fait exiler en 1669, et Rome l'avait accueilli. En 1677, don Juan prit sa revanche contre la reine mère, la fit éloigner de la cour, et devint premier ministre. La correspondance que le duc d'Estrées envoya à Louis XIV le 23 mars 1677, contenait des détails intéressants sur tous ces événements et mentionnait une dépêche de don Juan au marquis del Carpio (marquis de Liche) ; don Juan chargeait cet ambassadeur de révéler au pape la mauvaise conduite de la reine mère, la nécessité de toutes les mesures qui avaient été prises, et le désir qu'il avait de traiter directement de la paix entre la France et l'Espagne à Rome même, et non à Nimègue[2].

Charles II avait alors seize ans. Dernier rejeton d'une race dégénérée, il devait mourir sans enfant, malgré ses deux mariages, le premier avec Marie-Louise d'Orléans,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLI, p. 11. — Valenzuela était un amant de la reine mère.
2. *Ibid.*, p. 66-75.

nièce de Louis XIV, le second avec Anne de Neubourg. De son camp devant Valenciennes, Louis XIV écrivit, le 11 mars, au duc d'Estrées: « Je regarde avec plaisir comme un effet de l'affection du cardinal Cybo l'offre qu'il vous a faite de s'employer, si je le désirais, à rompre le mariage du roi d'Espagne avec la fille de l'empereur. Mais comme je ne trouve point d'intérêt qui m'oblige à entrer dans cette affaire, vous lui témoignerez seulement que je suis sensible à ce nouveau témoignage de son zèle pour ce qui me regarde[1]. »

D'après une dépêche du duc d'Estrées à Louis XIV en date du 6 avril, l'ambassadeur d'Espagne avait fait récemment deux visites au cardinal Cibo, et, dans ces deux visites, « de grandes protestations d'amitié. » Le cardinal Cibo, qui cependant discréditait habituellement auprès du duc les personnages et les choses d'Espagne, lui dit cette fois « qu'il lui parut que ce discours était naturel et sans affectation. » Cet ambassadeur voulait faire venir le sénateur Herba à Rome, marier don Livio avec une des sœurs du prince Ludovisio, et pousser à une ligue des princes d'Italie[2]. Sept jours après, le 13, le duc d'Estrées écrivit à Louis XIV : « Le cardinal Cybo m'a raconté que l'ambassadeur d'Espagne lui avait dit confidemment que, dans la visite qu'il avait faite au cardinal Portocarrero où s'était trouvé le cardinal Bassadonna, ce dernier lui avait dit qu'il pouvait compter *que le pape était tout espagnol*, laissant comprendre au cardinal Cybo que le cardinal Bassadonna y avait ajouté, sans s'en expliquer pourtant en aucune manière, que, si l'on n'en voyait pas les effets, il ne s'en fallait prendre qu'à son premier ministre, qui était tout français. A quoi l'ambassadeur d'Espagne dit avoir répondu qu'il n'avait pas reconnu que le pape fût tout espagnol, comme il en assurait ; qu'on ne devait pas aussi désirer cela de lui, ni qu'il prît aucun parti,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLI, p. 38.
2. *Ibid.*, p. 100-110.

puisqu'il était père commun... L'on m'a dit d'un bon endroit que le cardinal Portocarrero avait extrêmement pressé l'ambassadeur d'Espagne de travailler à rompre l'ancienne union, qui était proprement une bande *di francesi*, et que, si l'on n'y prenait garde, M. le cardinal Cybo, qui ne l'était pas moins qu'eux, s'y joindrait[1]. » L'ancienne union dont il s'agissait était celle des cardinaux Barberini, Chigi et Rospigliosi, dont les maisons avaient donné au saint-siège Urbain VIII (Barberini), Alexandre VII (Chigi) et Clément IX (Rospigliosi).

Le 20 avril, le duc d'Estrées manda à Louis XIV que l'on était, à Rome, dans l'admiration des triomphes de Sa Majesté, et que les ambassadeurs de Venise et même d'Espagne en parlaient pompeusement. Le duc a su du cardinal Cibo « que don Juan voulait la paix, qu'on ne pouvait souffrir en Espagne son gouvernement, qu'il mécontentait tout le monde, et que le cardinal d'Aragon et son frère même s'en plaignaient, que le pape n'approuvait pas ses manières et avait dit qu'il faisait paraître de l'équité, de la dévotion et de la douceur, mais que les effets ne répondaient pas aux apparences[2]. » La confusion des affaires d'Espagne et les succès militaires du roi de France devaient engager le pape et l'ambassadeur d'Espagne à déployer une grande prudence. Tous deux furent à la hauteur des difficultés. « Cette cour remarque, écrivit Bourlemont à Pomponne, que, bien que l'ambassadeur d'Espagne soit assez bizarre en ce qui le regarde, il est pourtant adroit et accort à négocier, et qu'il a de l'esprit[3]. » Vers ce même temps, il sut s'arranger de manière que le duc d'Estrées apprît qu'il avait accusé le pape d'avoir témoigné récemment du mépris pour l'Espagne. Le duc en raconta lui-même ainsi l'occasion au roi : « L'ambassadeur d'Espagne était ces jours passés dans un

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLI, p. 124-135.
2. *Ibid.*, p. 145-154.
3. Dépêche du 27 avril 1677 (*ibid.*, p. 174).

grand emportement contre le pape et contre le cardinal Cybo... Il prétend que le pape lui a promis les décimes d'Espagne, et se plaint fort qu'il ne les lui veut plus donner, chose dont le palais ne convient pas[1]. » Huit jours après, le duc ajouta que le marquis del Carpio avait bien prié Sa Sainteté de lui accorder les décimes d'Espagne, c'est-à-dire environ 800 000 écus de billon, mais qu'elle réfléchirait et qu'elle « ne ferait rien dont le roi de France eût sujet d'être mal satisfait[2]. » Le marquis se plaignait que le pape eût dit « que don Juan était fils d'une comédienne, » propos que le cardinal Cibo affirma n'avoir pas été tenu.

Ces prétendus dissentiments n'empêchaient pas les bonnes grâces, et le duc d'Estrées dut se résigner à écrire à Louis XIV le 15 juin : « Le pape a fait ces jours-ci une grande grâce à M. l'ambassadeur d'Espagne, en lui accordant un indult pour le comte de Monterey, par lequel il peut nommer à tous les bénéfices de ses terres. De pareilles ont été accordées autrefois à quelques ambassadeurs d'Espagne en cette cour[3]. » De même que cet ambassadeur flattait le pape à l'égard du sénateur Herba et de don Livio, ainsi le flattait-il à propos de la négociation de la paix, qu'il voulait remettre exclusivement entre ses mains.

Il avait pour confident et pour agent le Père Guzman, dominicain; et, par lui, il chercha, de concert avec le pape, à accaparer les places supérieures de l'ordre des dominicains et à les remplir de sujets dévoués à l'Espagne. Comme neveu du cardinal d'Aragon, il jouissait d'un certain crédit auprès des cardinaux et des prélats, et il se servait de tout le monde et de toutes choses pour arriver à ses fins. Une petite scène se passa entre lui et le cardinal Cibo, soit qu'elle ait eu lieu effectivement comme le

1. Dépêche du 12 mai 1677 (*Correspondance de Rome*, t. CCLI, p. 214-232).
2. Dépêche du 18 mai 1677 (*ibid.*, p. 237-250).
3. *Ibid.*, t. CCLII, p. 41-49.

duc d'Estrées l'a racontée, soit qu'elle ait été combinée à dessein entre ce cardinal et lui; quoi qu'il en soit, voici le récit du duc d'après sa dépêche à Louis XIV, en date du 21 juillet. Le duc d'Estrées dit qu'il a été informé « de fort bonne part, » et qu'une partie des choses en question lui ont été communiquées par le cardinal Cibo lui-même. Donc, le cardinal Cibo ayant rendu hier visite au marquis del Carpio, celui-ci se plaignit qu'on n'accordât les grâces qu'aux Français, qu'on traitât avec mépris les Espagnols, et il se félicita de cette occasion « pour lui pouvoir dire, de vive voix, que ce qu'il pouvait faire de mieux à l'avenir était de n'avoir aucune créance en son Éminence ni au pape, et que, comme il était sincère, il avait bien voulu les en avertir, afin qu'ils ne prissent pas de fausses mesures, n'étant pas juste qu'ils se fiassent en lui, puisqu'il ne voulait pas se fier en eux ;... qu'il n'ignorait pas que l'on voudrait bien le commettre avec l'ambassadeur de France, qu'il était bien aise que le pape et son ministre sussent qu'il était informé, par les instructions et les mémoires de son grand oncle et de son père, *que le dessein de la cour de Rome avait toujours été de le faire autant qu'elle pouvait.* » Le marquis del Carpio, raconte toujours le duc d'Estrées, déclara professer une grande admiration pour le duc même; et, afin d'intimider Cibo, il lui demanda avec hauteur de quelle manière un ambassadeur devait donner l'exclusion à un sujet papable[1].

Il serait bien surprenant que le marquis del Carpio eût tenu sérieusement au cardinal secrétaire d'État un langage aussi violent. S'il en a été ainsi, il faut en conclure que le pape se montrait d'autant plus affable qu'on le traitait plus durement, et d'autant moins qu'on l'était davantage envers lui. En effet, l'abbé de Bourlemont écrivit à Pomponne le 28 juillet : « On remarque ici que, quoi que puisse faire l'ambassadeur d'Espagne, le pape

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLII, p. 142-154.

évite toujours d'entrer en rupture avec lui ; on doute s'il trouverait la même patience dans tout autre[1]. »

Il est à considérer que la plupart des informations du duc d'Estrées sur l'Espagne lui ont été données jusqu'à présent par le cardinal Cibo. C'est encore ce cardinal qui lui fit part de la nouvelle suivante : « M. le cardinal Cybo, écrivit-il, me dit que le roi d'Espagne avait écrit au pape en des termes si peu convenables à la dignité de Sa Sainteté, lui reprochant la permission du transport des blés à Messine et sa partialité pour la France, et d'autres choses ; qu'il en avait témoigné beaucoup de ressentiment, et que, M. Favoriti, secrétaire des chiffres, lui en ayant apporté la réponse, Sa Sainteté avait dit qu'elle n'était pas assez forte et qu'il fallait que ce fût le cardinal Cybo qui répondît, et qui m'assura que cette réponse serait bonne. » En post-scriptum, le lendemain : « Le cardinal Cybo m'a fait savoir que Sa Sainteté avait jugé plus à propos de ne faire point de réponse au roi d'Espagne, et que cela marquerait mieux son ressentiment[2]. »

A la fin d'août, l'ambassadeur d'Espagne leva quelques soldats dans Rome pour les envoyer au vice-roi de Naples, et, toujours en vertu de la même tactique, le pape fit dire par Cybo au duc d'Estrées qu'il en était fort mécontent[3].

Enfin, lorsque toutes ces colères feintes furent censées avoir produit leur effet sur l'ambassadeur de France et sur Louis XIV, le pape accorda au roi d'Espagne, en septembre 1677, l'imposition demandée de 800 000 écus de billon payables en deux ans sur les biens ecclésiastiques du royaume. Le duc d'Estrées, ouvrant quelque peu les yeux, dit au cardinal Cibo que, dans un temps où la guerre sévissait entre les couronnes, c'était un acte de partialité en faveur de l'Espagne. Cibo le répéta au pape, et Sa Sainteté répondit que la piété du roi de France était

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLII, p. 181-182.
2. Le duc d'Estrées au roi, les 3 et 4 août 1677 (*ibid.*, p. 192-206).
3. Le même au même, le 31 août 1677 (*ibid.*, p. 296-309).

si grande, qu'il ne saurait trouver mauvais un tel secours, accordé uniquement contre les infidèles, à propos du siège d'Oran par les Maures[1]. Cibo eut bien soin de dire au duc d'Estrées que le pape « n'avait pas bien fait d'accorder cette imposition sur le clergé d'Espagne, principalement contre l'avis d'une congrégation députée à cet effet[2]. » Louis XIV sentit la partialité du pape, et répondit de Fontainebleau, le 17 septembre, au duc d'Estrées : « A cette heure que le siège d'Oran est levé, il semble que l'occasion soit cessée à l'ambassadeur d'Espagne de presser les décimes qu'il avait demandées contre les infidèles. Ce vous sera une nouvelle raison pour remontrer au cardinal Cybo que ce secours que Sa Sainteté accorderait au roi catholique serait *véritablement contre moi*[3]. » A en croire le duc d'Estrées, il y aurait eu, en ce même temps, des démonstrations populaires à Rome, en faveur de la France et contre l'ambassadeur d'Espagne; et le cardinal Pio aurait accusé le pontificat d'avoir une « pente pour les Français[4]. » Etait-ce un petit coup monté, ou une réclamation du peuple contre la partialité du pape?

Le 22 septembre, l'abbé de Bourlemont envoya à Pomponne les renseignements suivants : — Le pape actuel a été plus favorable que son prédécesseur à la couronne d'Espagne; car son prédécesseur n'a jamais voulu accorder la levée des décimes qu'Innocent XI vient d'accorder. « Cela apportera aux Espagnols de très grandes sommes d'argent. M. de Luca, auditeur du pape, les a bien servis en cela auprès de Sa Sainteté; aussi ne doute-t-on pas qu'étant Napolitain, il ne perdra aucune occasion de leur rendre de bons offices. » L'ambassadeur d'Espagne est naturellement très satisfait de lui. — Des armateurs de Messine sont fort maltraités à Rome, « et l'on ne dit rien

1. Le même au même, le 7 septembre 1677 (*Correspondance de Rome*, t. CCLIII, p. 6-23).
2. Le même au même, le 14 septembre 1677 (*ibid.*, p. 29-44).
3. *Ibid.*, p. 50-51.
4. Le duc d'Estrées au roi, le 21 septembre 1677 (*ibid.*, p. 54-65).

aux Espagnols, qui continuent à enlever dans Rome les sujets du pape, pour les mener, pour ainsi dire, esclaves à Naples. » — Le prince Ludovisio, père du cardinal de ce nom et père de la jeune princesse avec laquelle l'ambassadeur d'Espagne veut marier le neveu du pape, est en Espagne ; il assurera de grands biens à sa fille, « et il obtiendra du roi d'Espagne que l'État de Piombino lui puisse passer après sa mort[1]. » On voit, par ce dernier point, comment la question des décimes accordés par le pape était compliquée, et comment les intérêts domestiques de Sa Sainteté n'y étaient pas étrangers.

Le pape avait eu soin de confier toutes les places les plus influentes de l'administration à des partisans de l'Espagne et de l'Autriche. Le 28 septembre, le duc d'Estrées remarqua que le gouverneur de Rome était « fort espagnol[2]. » Le lendemain, Bourlemont écrivit à Pomponne : « Les Espagnols continuent leurs violences à Rome. On croit qu'ils ont fait assassiner un fourbisseur français, à cause qu'il s'était plaint à la justice qu'ils avaient enlevé son fils. Ils en menacent encore d'autres. J'ai pris l'assurance de dire à M. l'ambassadeur que je croyais qu'il était du service du roi d'en parler fortement au pape[3]. » Le même jour, Louis XIV croisant cette lettre, écrivit de Fontainebleau au duc ambassadeur que le siège d'Oran n'avait été qu'un « prétexte » pour le pape d'accorder les décimes au roi d'Espagne ; que cet argent serait « employé uniquement à faire la guerre au roi de France ; » et qu'en conséquence, il demandait au pape, en justice, de révoquer la grâce des décimes[4].

L'affaire de l'assassinat du fourbisseur français aurait pu avoir une certaine gravité, si elle n'avait été étouffée à dessein ; mais les dépêches sont instructives sur ce point : — 5 octobre : « Ce qui pourrait, dit le duc d'Estrées, me

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIII, p. 68.
2. *Ibid.*, p. 73-90.
3. *Ibid.*, p. 101-102.
4. *Ibid.*, p. 96-97.

confirmer dans l'opinion *qu'un cardinal de la faction d'Espagne eût fait l'assassinat du fourbisseur français*, c'est que le fourbisseur me fit dire hier que le supérieur de l'hôpital de la Consolation où il a été porté, lui avait dit depuis deux jours qu'un cardinal... et puis il se reprit disant un *personnagio*, l'avait prié instamment d'essayer d'étouffer cette affaire et de l'accommoder avec lui, et qu'on le satisferait, s'il voulait déclarer au tribunal du gouverneur de Rome qu'il ne se plaignait pas et ne prétendait poursuivre personne. Je lui mandai de répondre qu'il pardonnait comme chrétien, mais qu'il n'avait rien à dire de plus[1]. » — 6 octobre : « Ceux qui ont assassiné le fourbisseur français ne se trouvent pas[2]. » On comprend pourquoi le gouverneur de Rome était pour cette fois si impuissant. — 12 octobre. Le duc d'Estrées au roi : « De la manière que M. le cardinal Cybo me parla de l'assassinat du fourbisseur français, je pourrais croire qu'il a la même opinion, » c'est-à-dire que l'auteur de ce crime était un cardinal[3].

Et pendant que la justice du pape était si douce envers cet assassin introuvable, elle était fort sévère contre tout ce qui n'était pas Espagnol. Bourlemont écrivit, en effet, le 6 octobre : « On a condamné aux galères un chapelier de Rome, pour être sorti de sa boutique avec une perche contre un Espagnol qui se battait dans la rue avec un étranger. Le pape témoigne par là qu'il recherche autant la sûreté des Espagnols que celle des Romains[4]. »

Il a été dit précédemment que le pape avait montré un grand mécontentement en apprenant que l'ambassadeur d'Espagne faisait à Rome des levées de soldats pour le vice-roi de Naples, et qu'il avait prié le cardinal Cibo de le témoigner au duc d'Estrées. Or, ce mécontentement était parfaitement simulé. Voici ce que le duc écrivit à

1. Le duc d'Estrées au roi (*Correspondance de Rome*, t. CCLIII, p. 103-110).
2. Bourlemont à Pomponne (*ibid.*, p. 112-113).
3. *Ibid.*, p. 123-134.
4. *Ibid.*, p. 112-113.

Louis XIV, le 5 octobre : « J'ai eu des avis *de bonne part* que M. l'ambassadeur d'Espagne fait travailler à un manifeste, dans lequel il se doit justifier de la levée des soldats, prétendant ne l'avoir commencée *qu'avec le consentement du pape, du cardinal Cybo et du gouverneur de Rome.* Je ne sais s'il n'en pourrait pas être quelque chose. Ce n'est pas que M. le cardinal Cybo ne s'en soit fort défendu *pour lui*, lorsque je lui en ai parlé, ainsi que j'en ai informé Votre Majesté[1]. »

C'était, de la part de l'ambassadeur d'Espagne, agir en enfant terrible ou en homme indiscipliné. Aussi Servient put-il écrire à Pomponne, le 13 octobre, avec une certaine vraisemblance, que le pape, qui était du parti de la reine mère et ami du cardinal Nitard, était mécontent du marquis del Carpio et du cardinal Pio; que ce marquis était impopulaire à Rome, qu'il songeait à quitter cette ville, et qu'il comptait sur don Juan et sur le vice-roi de Naples, ce dernier ayant eu l'énergie d'exclure le nonce de son audience[2]. Le 19 du même mois, le duc d'Estrées écrivit à Louis XIV que le pape lui avait parlé de Sa Majesté avec tendresse. « Je crus d'abord, ajouta-t-il, qu'il viendrait ensuite à s'expliquer de quelque chose contre les Espagnols; mais, quoique je lui en eusse donné quelques occasions, Sa Sainteté en demeura là, de sorte que je ne crus pas la devoir presser sur une matière dans laquelle elle devait entrer la première et d'elle-même. » Le cardinal Rospigliosi assura aussi le duc qu'il pressait le pape de ne pas manquer une aussi belle occasion d'agir contre les Espagnols, et le duc fit à Sa Majesté un grand éloge de ce cardinal[3].

Le 29, Louis XIV écrivit de Versailles à son ambassadeur que le pape pourrait justement exiger réparation, de la part des Espagnols qui se conduisaient à Rome si mal envers lui. « Mais, ajouta-t-il, parce que le pape

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIII, p. 103-110.
2. *Ibid.*, p. 141-151.
3. *Ibid.*, p. 155-169.

pourrait être retenu de prendre une résolution forte et vigoureuse contre une couronne qui possède des États si voisins des terres de l'Église, et qu'il craindrait peut-être que ses forces ne fussent pas suffisantes pour soutenir son juste ressentiment, je vous donne mes ordres de l'assurer de tous les secours et de toute l'assistance qu'il pourrait se promettre de moi, que mon armée navale en Sicile serait prête d'agir pour Sa Sainteté, toutes les fois que le besoin de ses affaires le requerrait. » Puis, le roi chargea le duc de représenter au pape « qu'en l'état où se trouvait le royaume de Naples, il pourrait se flatter de la gloire de réunir cette couronne à l'Église et de s'acquérir un mérite envers le saint-siège, qui a fait, mais inutilement, le désir des plus grands de ses prédécesseurs. Enfin, *n'oubliez rien de tout ce qui peut échauffer son mécontentement...* Ce n'est pas que je croie que ces offres servent beaucoup à engager le pape contre l'Espagne, et les ordres que je vous donne sont seulement pour ne manquer à rien de ce qui peut donner une marque de mon amitié à Sa Sainteté et un nouvel embarras à l'Espagne[1]. » Telle était la politique de Louis XIV; son ressentiment envers l'Espagne était alors si vif, qu'il aurait volontiers agrandi le territoire des États pontificaux pour amoindrir cette puissance. Mais cet aveu d'hostilité si profonde ne pouvait que déplaire au pape, dont le cœur et la fortune étaient indissolublement attachés à l'Espagne et à la maison d'Autriche.

Pendant que Louis XIV envoyait ces instructions au duc d'Estrées, celui-ci faisait part au roi de la mort du cardinal d'Aragon à Madrid, ce qui rendait vacant un dixième chapeau et allait exciter quelque convoitise du côté de l'Espagne. Quel serait le candidat privilégié? Le duc raconta ensuite, dans cette même dépêche, qu'un abbé de Palerme, nommé Montanerome, qui revenait d'Espagne et qui avait vécu en bons termes avec don Juan,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIII, p. 215-216.

avait dit au duc que don Juan était le restaurateur de la monarchie espagnole; que l'empereur, dans le désir que le roi d'Espagne eût bientôt des successeurs, avait dit « qu'il faudrait, s'il se pouvait, lui donner une femme qui fût déjà grosse. » Cet abbé pensait que la ruine de Palerme serait inévitable si la guerre durait; il désirait en conséquence qu'elle cessât, et que l'on envoyât à cette ville le portrait du roi de France, persuadé qu'il était que le peuple acclamerait Sa Majesté[1].

Le 2 novembre, le duc d'Estrées dépêcha à Louis XIV : « Je demandai à M. le cardinal Cybo si le dixième chapeau vacant ne ferait pas songer le pape à une promotion. Il me dit qu'il n'y voyait encore rien, mais que le dessein de don Juan *de se faire archevêque de Tolède et cardinal* pourrait bien l'avancer, pour éviter l'embarras où l'on se trouverait à cause de la naissance de ce prince... Il me conta qu'il avait appris par les dernières nouvelles d'Espagne que le parti de la reine catholique se fortifiait de plus en plus; que don Juan s'apercevait que le roi son maître conserverait toujours beaucoup de tendresse pour la reine sa mère et se dégoûtait de lui, ce qui le confirmait dans la pensée que ce prince, pour se mettre à couvert de la persécution qu'on lui pourrait faire, si les choses changeaient, et avoir du bien, voudrait se mettre dans la profession ecclésiastique avec une grande dignité[2]. » Ces visées de don Juan à l'épiscopat et au cardinalat, et ce refus du pape, fondé non sur le motif intrinsèque de la valeur personnelle, mais exclusivement sur la naissance irrégulière de ce prince, montrent quel était l'esprit du clergé romain et de la papauté à cette époque. Le duc d'Estrées termina cette dépêche, en remarquant que Sa Sainteté était toujours très aigrie contre l'ambassadeur d'Espagne et contre le vice-roi de Naples.

Vers ce même temps, le duc d'Estrées eut une audience

1. Dépêche du 26 octobre 1677 (*Correspondance de Rome*, t. CCLIII, p. 183-199).
2. *Ibid.*, t. CCLIV, p. 1-15.

du pape. Celui-ci lui exprima le désir que les troupes de France et celles d'Espagne fissent une suspension d'armes et même s'unissent contre l'empire ottoman. Le duc lui parla alors des décimes d'Espagne et lui représenta qu'un tel secours donné au roi d'Espagne était un acte d'hostilité contre le roi de France. « Je trouvai, dit-il, le pape confus, embarrassé et comme un homme qui voit bien avoir fait une faute dont il a regret. Il ne parla pas s'il révoquerait les décimes ou non, mais il... dit seulement qu'il enverrait des ordres exprès au nonce de Madrid que cet argent fût uniquement employé à la défense d'Oran lorsqu'il serait assiégé, ou à maintenir cette place en bon état lorsqu'elle ne le serait pas[1]. » En vérité, le duc d'Estrées était bien confiant, en croyant soit au regret du pape d'avoir accordé les décimes au roi d'Espagne, soit à l'efficacité de la mesure projetée par le pape. Que pouvait le nonce de Madrid dans la vérification exacte des dépenses de la cour d'Espagne? Et d'ailleurs, ce nonce Mellini, qui dansait même en rochet et dont les dépenses et les profusions étaient connues, était-il homme à surveiller un emploi d'argent à la cour de Madrid?

Quelques jours après, le duc d'Estrées vit de nouveau le pape, et lui fit entendre que le roi de France ne serait satisfait, dans la question des décimes espagnols, qu'autant qu'ils seraient révoqués, attendu que le motif pour lequel on les avait accordés n'existait plus. Le pape préféra parler d'autre chose et dire du mal du marquis del Carpio; il alla jusqu'à dire « que c'était un extravagant, un fou, qu'il n'y avait pas moyen de vivre avec lui et qu'absolument il ne le pouvait plus souffrir. » « Sa Sainteté, écrivit le duc, me le représenta comme un grand menteur. » Il l'était, en effet, lorsqu'il persistait, entre autres choses, à accuser le pape, même auprès des ministres plénipoten-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIV, p. 20-36, dépêche du 9 novembre 1677.

tiaires de Nimègue, d'avoir trop de partialité envers la France [1]. En même temps que le duc d'Estrées envoyait ces renseignements à Louis XIV, il faisait savoir à Pomponne que le pape avait demandé à la cour de Madrid le changement du marquis, et que celui-ci, pour faire paraître volontaire son départ de Rome, voulait aller au-devant de sa femme en France ; en conséquence, le marquis priait le roi de France de lui accorder un passeport [2].

A la fin de novembre, le pape, fidèle à son habile procédé, représenta au duc d'Estrées que les Espagnols se plaignaient partout que tout le palais fût français, comme s'il eût voulu préparer la concession de nouvelles faveurs à l'Espagne, ou légitimer son refus de révoquer les décimes. « Sur quoi, dit le duc, je le suppliai de me permettre de lui dire que Sa Sainteté n'en avait pas donné une marque en accordant les décimes d'Espagne, mais que je ne lui en disais que ce mot en passant, pour lui faire connaître l'injustice des Espagnols de se plaindre de Sa Sainteté, quand ils avaient tant de sujets de s'en louer. » Les cardinaux Cibo et Rospigliosi approuvèrent la réponse du duc, pour faire pièce à M. de Luca, qui avait conseillé cette mesure au pape [3].

Toujours d'après la tactique usitée, et pour faire croire à l'impartialité du pape, on feignit une petite tempête entre le palais et Madrid, et ce fut, bien entendu, le cardinal Cibo qui s'en fit le narrateur auprès du crédule duc d'Estrées. « Le cardinal Cybo, raconta celui-ci, me dit aussi qu'un religieux très confident de don Juan (ce pourrait être un théatin, frère du comte de Prades, prisonnier à Messine) était venu trouver le nonce et lui avait dit positivement, de la *part de ce prince*, que, si le pape ne se résolvait à donner satisfaction à l'ambassadeur du roi,

1. Le duc d'Estrées au roi, le 16 novembre 1677 (*Correspondance de Rome*, t. CCLIV, p. 50-65).
2. Le même à Pomponne, même date (*ibid.*, p. 66-68).
3. Le même au roi, le 30 novembre (*ibid.*, p. 108-123).

son maître, il enverrait les ordres pour le faire sortir de Rome avec les cardinaux et prélats attachés à son service et tous ses sujets; qu'en même temps l'on lèverait la daterie, et que l'on n'aurait plus de recours à Rome pour les bénéfices, de quelque nature qu'ils pussent être; que le pape avait été si indigné de toutes ces choses qu'il avait dit deux ou trois fois : *Bisogna raunarsi con quelli che ci vogliono deffendere.* Il me représenta qu'il serait fort avantageux au service de Votre Majesté (Louis XIV) que cette union se pût faire entre elle et le pape, et que, pour cette raison, il me conjurait encore de *dissimuler autant que je pourrais le déplaisir que m'avait pu causer la publication de l'édit*[1]. » Il s'agissait d'un édit relatif aux immunités des ambassadeurs. On remarquera l'habileté avec laquelle le cardinal Cibo cherchait à endormir le duc, à l'engager à la patience, à gagner du temps sur lui et à lui faire accepter cet édit hostile.

La preuve que toutes ces colères entre le pape, d'une part, et l'ambassadeur et le roi d'Espagne, d'autre part, étaient une ruse destinée à duper le duc d'Estrées et Louis XIV, c'est que l'abbé de Bourlemont écrivit à Pomponne le 5 janvier 1678 : « J'ai su que les instances du pape pour la révocation de cet ambassadeur *n'ont pas été si pressantes* comme on l'a publié. Sa Sainteté *s'accommodera* au besoin que les Espagnols ont ici de ce ministre-là... Le pape n'en est plus si dégoûté. *Il ne se peut rien voir de plus tendre* que l'audience qu'il a eue de Sa Sainteté depuis les derniers bruits. Le pape est d'un si bon naturel, *qu'il ne voudra jamais de mal aux Espagnols*, qui, dans le fond, ne perdront pas aisément la bonne opinion qu'ils ont eue, en toute sorte de temps, de la personne de Sa Sainteté. Il est vrai que, comme les Espagnols ont peu de modération, même à l'égard de leurs amis, ils auraient désiré que le pape leur fût plus dévoué;

1. Le duc d'Estrées au roi, le 7 décembre 1677 (*Correspondance de Rome*, t. CCLIV, p. 146-159).

mais ils peuvent *se contenter de l'avoir tel qu'il est;* les papes, même les plus affectueux, doivent garder des mesures dans cette suprême dignité, et principalement lorsqu'elle est remplie d'un si homme de bien comme elle l'est présentement[1]. » On voit comment l'abbé de Bourlemont, qui allait être nommé prochainement à l'évêché de Fréjus, puis transféré à celui de Carcassonne et à celui de Bordeaux, et qui avait besoin de ménager le pape, savait joindre le compliment à la critique. Ce même abbé fit moins de compliments et plus de critiques dans sa lettre du 19 janvier : « L'ambassadeur d'Espagne, dit-il, alla samedi à l'audience du pape, qui est le jour destiné pour lui, et ce, de lui-même, sans y être invité. Ainsi, l'on voit qu'il reprend le train des audiences ordinaires, et que tous ses *prétendus* griefs et ses satisfactions demeurent oubliés comme choses non avenues. Aussi n'y avait-il rien *de si mal entrepris et de si mal fondé*[2]. »

Dans sa dépêche du 18 janvier 1678, le duc d'Estrées exposa à Louis XIV qu'il avait demandé au pape, de la part de Sa Majesté, la suspension des décimes d'Espagne « jusqu'à la nécessité de les employer dans l'occasion du siège d'Oran. » Le pape embarrassé « ne se déclara ni pour ni contre, » et, sur ce même point, le cardinal Cibo, ci-devant contraire à ces décimes, ne se déclara pas davantage[3]. Le 25, le duc annonça au roi que le pape, se disant père commun, refusait d'entrer dans la ligue que les Espagnols lui proposaient, et il ajouta : « Ce procédé des Espagnols, après ce qui s'est déjà passé, est si extraordinaire et si plein de lenteur, qu'il y a beaucoup de sujet de s'étonner de la patience de Sa Sainteté, d'autant plus qu'elle peut trouver en Votre Majesté, toutes les fois qu'elle voudra, un secours sûr et considérable[4]. » Le 1er février, le duc écrivit au roi qu'il avait vu le pape

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLV, p. 39.
2. *Ibid.*, p. 87.
3. *Ibid.*, p. 67-72, 120-131.
4. *Ibid.*, p. 92-102.

dernièrement, et que Sa Sainteté lui avait paru mieux disposée relativement aux décimes et à la coadjutorerie de Cologne[1]. Le duc se trompait pour l'une et l'autre affaire. Le 22, il releva les amabilités que le marquis del Carpio lui avait faites au Cours (*corso*) le jeudi et le samedi gras: « Il se mit, dit-il, presque hors du carrosse pour me saluer en me baisant sa main, mais ensuite il la baisa une seconde fois et me jeta des confitures, ce qui ne se pratique que par les gens masqués et qui veulent donner quelque marque d'amitié ou de respect[2]. » On disait, à cette même date, que le marquis allait devenir gouverneur de Milan, et qu'il serait remplacé par le cardinal Portocarrero, ou qu'il préférerait rester à Rome avec ce cardinal.

Si les Espagnols étaient impuissants à vaincre la France par les armes, ils espéraient, chose curieuse, en venir à bout par le clergé français, dès qu'ils seraient parvenus à le romaniser à leur gré. C'est l'abbé de Servient qui écrivit ce singulier dessein à Pomponne, le 28 juin 1678: « On me dit encore, et l'on prétend l'avoir bien pénétré, assure-t-il, que la cour d'Espagne fomente celle de Rome, autant et aussi couvertement qu'elle le peut, et sous des prétextes spécieux et de piété, à maintenir ces sortes de commerces d'ecclésiastiques en France, et une personne de leur faction a fait connaître, en une certaine occasion, que *toute l'espérance des Espagnols de pouvoir un jour troubler la France n'est fondée que sur les opinions des ecclésiastiques et leur commerce avec la cour de Rome.* Ils savent bien eux-mêmes que ces desseins ne peuvent avoir de succès sous un roi comme le nôtre; mais, comme ces deux nations pensent plus à l'avenir qu'au présent, il semble que la prudence exige qu'on élude leurs projets dans les moindres circonstances[3]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLV, p. 114-119, 132-134.
2. *Ibid.*, p. 204-215.
3. *Ibid.*, t. CCLVI, p. 272-273.

Cependant, l'ambassadeur d'Espagne redoublait d'amabilité envers l'ambassadeur de France. Dans une cérémonie qui eut lieu à Saint-Pierre, le marquis del Carpio baisa quatre fois la main du duc d'Estrées, et le soir, dans un grand dîner qu'il donna aux cardinaux et aux prélats de la faction d'Espagne, il but à la santé du duc[1]. Huit mois plus tard, le 7 mars 1679, le duc d'Estrées manda à Louis XIV qu'il avait fait au marquis une visite officielle et solennelle avec un grand cortège; on a crié : *Vive la France*, et le marquis a exprimé au duc des vœux pour le mariage du roi d'Espagne avec Mademoiselle[2]. Le 12, le marquis rendit au duc sa visite de cérémonie. Le 14, le duc écrivit à Louis XIV qu'à sa dernière audience, le pape lui avait exprimé sa joie du mariage projeté entre Mademoiselle et le roi d'Espagne, celui-ci ayant besoin d'un successeur qui ne se fît pas longtemps attendre et la fille de l'empereur n'étant pas en âge de consommer un mariage[3].

Le 27 mars 1679, le cardinal Rispigliosi exposa au duc d'Estrées que les Espagnols étaient fort mécontents du pape, « de ce que, dans la grande appréhension que donnaient les armes de Louis XIV à tous les princes d'Italie, non seulement Sa Sainteté ne voulait pas s'unir avec eux, mais même qu'elle demeurait immobile, lorsqu'il s'agissait d'un intérêt si considérable et si important. » « L'on m'a assuré d'un bon endroit, poursuit le duc, que les Vénitiens parlent du procédé du pape de la même manière que les Espagnols, qu'ils ressentent pour le moins autant que le traitement fait à leur ambassadeur Zeno; et que quelques sénateurs avaient dit que Votre Majesté avait eu grande raison de vouloir le cardinal Odescalchi pour pape, puisqu'il ne s'en pouvait pas trouver un meilleur pour la France ni qui se souciât moins des Espagnols, ce qu'il ne

1. Le duc d'Estrées au roi, le 3 juillet 1678 (*Correspondance de Rome*, t. CCLVII, p. 13-23).
2. *Ibid.*, t. CCLIX, p. 256-262.
3. *Ibid.*, p. 278-289.

pouvait même s'empêcher de témoigner en toutes occasions[1]. » On se demande, en vérité, comment le duc d'Estrées pouvait se faire l'écho de pareilles assertions, inventées à plaisir pour faciliter le jeu des Espagnols et démenties chaque jour par les faits. Il y avait, il est vrai, quelques difficultés entre ces puissances et la cour de Rome, mais elles étaient de minime importance : le pape ne voulait pas se contenter des satisfactions que la cour de Madrid lui avait proposées relativement au différend entre le président de la fuerça et le nonce de cette ville, et il refusait aussi de faire lever le monitoire public relatif à l'exil des domestiques de M. Zeno, ce qui irritait fort la république de Venise[2].

Un dissentiment sans gravité éclata vers ce même temps entre le pape et l'ambassadeur d'Espagne, à l'occasion de don Domenico de Gusman. Ce Gusman était un parent de l'ambassadeur, « mais si extravagant, dit le duc d'Estrées, qu'il n'y a presque point de ville d'Italie d'où l'on ne l'ait banni. » Le pape le chassa de Rome, parce qu'il avait recueilli chez lui un Napolitain « banni de Rome pour avoir tiré l'épée dans une église où le saint sacrement était exposé. » L'ambassadeur d'Espagne vit à ce sujet le pape et le supplia « de vouloir suspendre l'ordre qu'il avait donné pour faire sortir de Rome don Domenico de Gusman, paraissant piqué de ce refus. Le pape s'y étant refusé, le marquis del Carpio lui dit qu'il le retirerait dans son palais et qu'il y serait en sûreté; « ce que le pape ayant trouvé mauvais, répondit que l'on condamnerait don Domenico Gusman, que l'on mettrait une taille sur sa tête, et qu'il y aurait des gens qui l'exécuteraient même dans son palais, ce qui avait obligé M. l'ambassadeur de se retirer aussitôt de l'audience, très mécontent du pape[3]. »

1. Le duc d'Estrées au roi, le 28 mars 1679 (*Correspondance de Rome*, t. CCLIX, p. 341-349).
2. Le même au même, le 11 avril 1679 (*ibid.*, t. CCLX, p. 53-61).
3. Le duc d'Estrées au roi, les 18 et 19 avril 1679 (*ibid.*, p. 119-123, 145-147).

Pendant ce temps, il y avait négociations amicales entre le roi d'Espagne et le pape. On lit, en effet, dans la dépêche du duc d'Estrées à Pomponne, le 2 mai 1679 : « M. le cardinal Cybo me confia vendredi en très grand secret pour en rendre compte à Sa Majesté, que le roi d'Espagne lui écrit pressamment sur une ligue entre les princes d'Italie, le priant de considérer combien elle était importante pour en conserver le repos, et de le bien représenter au pape. A quoi il me dit qu'il répondrait le lendemain qu'il n'y avait pas lieu de faire ce que Sa Majesté catholique désirait, et il me confirma ce que je vous ai déjà mandé sur le même sujet d'une ligue, que le pape agissait par sa propre inclination quand il ne voulait pas écouter une telle proposition, et que, tant qu'il serait premier ministre de Sa Sainteté, il pouvait répondre que cela n'arriverait pas. Il m'a assuré savoir bien que, quand même les princes seraient disposés à faire une ligue, la République de Venise n'y voudrait pas entrer[1]. » Le lendemain, le duc écrivit à Louis XIV que l'affaire du nonce de Madrid était toujours dans le même état, et que, d'après l'assurance du marquis del Carpio, le roi d'Espagne désirait Mademoiselle avec une extrême passion, qu'il en avait le portrait dans sa chambre et qu'il le considérait continuellement[2].

Le cardinal Cibo, étant tenu, comme secrétaire d'État, à une plus grande réserve que les Favoriti, les de Luca et autres chefs de la camarilla, était naturellement moins aimé des Espagnols que ceux-ci ; aussi le marquis del Carpio livra-t-il au pape des documents qui étaient de nature à incriminer l'honnêteté de Cibo et à rapprocher encore davantage le pape de Favoriti et de de Luca. Servient, qui eut vent de ces agissements du marquis del Carpio, écrivit le 22 juin 1679 à Pomponne qu'il allait en avertir Cibo, afin de le brouiller avec le marquis. Cette

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLX, p. 194-195.
2. *Ibid.*, p. 215-222.

dépêche de Servient démasque aussi les intrigues secrètes ourdies par ce marquis contre la France sous le couvert et le prétexte d'une ligue à organiser contre les Turcs[1]. En cela, le marquis del Carpio était très secondé par le gouverneur de Rome, qui, étant fort espagnol, cherchait à discréditer le duc d'Estrées auprès du pape et à les brouiller. Le duc d'Estrées, parlant de ce gouverneur, écrivit le 29 août à Louis XIV « qu'il avait conservé une grande animosité contre la France, depuis que M. le duc de Créquy lui avait fait l'affront de ne s'arrêter pas devant lui, étant tous deux en *fiocchi*, et de lui tirer le rideau, et aussi au cardinal Altieri qui lui a donné les deux charges considérables qu'il a, le gouvernement de Rome et le secrétariat de la congrégation des évêques et réguliers[2]. »

Le 30 août, Servient manda à Pomponne : « On a parlé ici de l'envoi par le roi catholique d'une plume à la nouvelle reine son épouse (Mademoiselle, nièce de Louis XIV), avec laquelle il avait signé le contrat. On a recherché l'explication de cette galanterie. Le prélat Pignatelli, maître de chambre, bonhomme, de qualité et fort libre, dit d'abord que c'était un signe que ce roi, sachant à peine écrire, accordait pour toujours la signature à la reine son épouse. Ce mariage franco-espagnol fut exploité par l'agent d'Espagne auprès du pape, en ce sens que cet agent pressa le pape de se liguer avec les princes d'Italie, le menaçant, si le roi de France prenait Casal, de traiter avantageusement pour l'Espagne avec Sa Majesté et de la laisser faire en Italie ce qu'elle voudrait. C'est l'agent même d'Espagne qui fit cette confidence au cardinal Rospigliosi[3]; en sorte que les Espagnols se servaient même de ce qui pouvait les rapprocher momentanément de la maison de France, pour favoriser un projet hostile à la France.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXI, p. 89-95.
2. *Ibid.*, t. CCLXII, p. 70-78.
3. Le duc d'Estrées à Pomponne, le 5 décembre 1679 (*ibid.*, t. CCLXIII, p. 164-168).

D'après le duc d'Estrées, le projet de mariage de don Livio avec une princesse Ludovisio, projet favorisé par le cardinal Ludovisio et le prélat de Luca, se rompit en janvier 1680, parce qu'il déplaisait à la cour d'Espagne[1]. Le 23 mars de cette même année, le pape dit de nouveau au duc que les Espagnols l'accusaient d'être français, parce qu'il les traitait avec énergie, qu'il défendait son nonce et qu'il exigeait que le président du tribunal de la *fuerça* fût châtié. C'est dans cette audience que le pape attribua la mort de don Juan à un châtiment de Dieu, parce qu'elle était arrivée le même jour que l'on avait, dit le pape, si maltraité son nonce[2]. Le pape eut le dernier mot dans cette affaire; car on lit dans la dépêche du duc d'Estrées, du 7 mai 1680 : « Nous avons appris par le dernier ordinaire d'Espagne que l'affaire du nonce de Madrid était terminée avantageusement pour le pape, le président de Castille ayant été dépossédé de son emploi à l'instance de Sa Sainteté. Cette résolution, si contraire à celle que le duc de Medina-Cœli avait déclarée trois semaines ou un mois auparavant, a surpris cette cour et même le palais, qui ne s'y attendait pas. » Le duc d'Estrées pensa que cette décision de la cour de Madrid avait sa cause dans le renouvellement de la bulle de la croisade, dont les Espagnols avaient grand besoin, vu les sommes considérables qu'ils devaient en tirer[3]. Tout en faisant à l'Espagne des yeux menaçants, dans cette affaire du nonce, le pape voulait nommer le frère du cardinal Pio comme auditeur de rote, à la place de M. Bevilaqua récemment décédé, et le duc d'Estrées dut représenter au pape que, s'il faisait cette nomination, la rote serait « toute espagnole[4]; » le pape ne le nomma pas, mais le prélat Mosti qu'il choisit n'était pas moins attaché à l'Espagne; en

1. Le duc d'Estrées au roi, le 30 janvier 1680 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXV, p. 68-79).
2. Le même au même, le 26 mars 1680 (*ibid.*, p. 175-198).
3. *Ibid.*, p. 259-266.
4. Le même au même, le 30 avril 1680 (*ibid.*, p. 250-258).

sorte que les Espagnols eurent par ce choix cinq voix à la rote[1].

Si le duc de Medina-Cœli fut, en avril, disposé à résister aux désirs du pape, comme il vient d'être dit, ce ne fut pas en vertu de principes antipapistes, mais seulement de sentiments de vengeance personnelle. On lit, en effet, dans la dépêche du duc d'Estrées à Louis XIV, en date du 14 mai 1680 : « Le cardinal Cybo me conta vendredi, en très grande confiance, que le duc de Medina Cœli avait fait dire à Sa Sainteté qu'il songeait à marier une de ses filles avec un des enfants du connétable Colonne, *pourvu qu'il lui plût de faire l'aîné cardinal avec la nomination du roi d'Espagne.* A quoi le pape avait répondu que ce serait une simonie de faire un cardinal avec quelques conditions et qu'il ne le ferait jamais, mais que le roi d'Espagne la donnant à tout autre, il la remplirait[2]. » Le pape était au mieux avec le cardinal Bassadonna, qui pensait comme les cardinaux de la camarilla, Ottoboni, Azzolini, Carpegna, et qui était peut-être pensionnaire d'Espagne[3]. Rien n'aurait donc tiré à conséquence pour la politique du saint-siège, si, comme le duc d'Estrées l'écrivit encore naïvement à Louis XIV le 15 octobre 1680, l'ambassadeur d'Espagne et le pape eussent été piqués; il y avait loin de là à une rupture entre les deux cours et les deux politiques[4].

Dans la plupart des détails d'administration, le pape était plein d'égards pour les intérêts espagnols; c'est ainsi qu'à la fin de février 1681, il remplaça les cardinaux Barberini et Albizzi par les cardinaux Ludovisio et Colonna dans la congrégation particulière de la régale; il s'agissait d'une affaire surtout française, et Ludovisio

1. Servient à Croissy, le 2 juin 1680 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXVIII, p. 332-333).
2. *Ibid.*, t. CCLXV, p. 269-272.
3. Le duc d'Estrées au roi, le 22 octobre 1680 (*ibid.*, t. CCLXVI, p. 299-311).
4. *Ibid.*, p. 278-297.

était de la faction d'Espagne. Le duc d'Estrées chercha à atténuer le caractère hostile de cette nomination, en faisant remarquer à Louis XIV que Ludovisio était « entièrement gouverné par M. de Luca, ennemi capital et déclaré de Favoriti et bien intentionné pour l'accommodement de cette affaire[1]. » Le duc d'Estrées avait le tort de croire aux bons désirs de M. de Luca, désirs qui n'aboutirent à aucun accommodement, malgré la grande influence qu'il exerçait sur le pape.

L'abbé de Servient était beaucoup plus clairvoyant. Voici ce qu'il communiqua à Croissy dans ses dépêches du mois d'avril 1681 : — Les Espagnols poussaient de plus en plus à une rupture entre la France et Rome ; ils pensaient « que cette rupture, loin d'attirer Louis XIV en Italie, l'en écarterait par une puissante ligue de tous les princes italiens, et qui, sous l'apparence d'une guerre contre le Turc, se multiplierait en d'autres lieux. Il n'est pas concevable de combien de stratagèmes ils usaient pour en venir à bout[2]. » L'ambassadeur d'Espagne, aidé par le dominicain Guzman, poussait, de concert avec Favoriti et le cardinal Azzolini, à une solution de la question de la régale dans un sens hostile à Louis XIV. Les Espagnols désiraient aussi un concile général, persuadés que le pape, qui le présiderait, dans une ville d'Italie et même à Rome, y ferait triompher les idées romaines contre les idées françaises, et qu'ainsi il en résulterait une grande confusion en France. Guzman exposa ce point de vue à Favoriti et au Père Peyra[3]. Dans une audience qu'il eut du pape, l'ambassadeur d'Espagne lui parla « de la nécessité d'une puissante ligue contre la France, » se moqua de l'évêque de Beauvais et l'engagea à profiter de la régale pour limiter la puissance du roi de France, sans

1. Le duc d'Estrées au roi, le 28 février 1681, avec post-scriptum du 1er mars (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXI, p. 95-118).

2. Dépêche du 2 avril 1681 (*ibid.*, t. CCLXXV, 1er suppl. de 1681, p. 168-176).

3. Dépêche du 9 avril 1681 (*ibid.*, p. 178-183).

quoi « les papes deviendraient les premiers aumôniers des rois de France; » il l'assura que le roi d'Espagne, sans vouloir rompre actuellement avec Louis XIV, soutiendrait cependant Sa Sainteté, si elle rompait avec la France dans l'affaire de la régale; il lui dit « que cependant lui ambassadeur, *pour suivre ses ordres et sa coutume, dissimulerait avec les Français*, si Sa Sainteté ne le désapprouvait pas, « ce qui attendrit le pape jusqu'aux larmes. Et pour mieux dissimuler, « l'Espagnol ordonna ensuite au Père de Guzman de dire à ses correspondants avec les Français, comme entre autres à Scarlati, que son audience avait été fâcheuse, que le pape lui avait tout refusé, qu'il craignait que, s'il emportait la régale contre la France, il ne détruisît ensuite la monarchie de Sicile..., et que cette crainte l'avait obligé de prier le pape, dans sa dernière audience, d'accommoder l'affaire de la régale... Il ordonna au même Guzman d'exciter en même temps Azzolin, Carpegna et Favoriti, par des discours tout contraires, à fortifier de leur côté les propositions qu'il avait faites à Sa Sainteté[1]. » Telles étaient les fourberies de cette diplomatie romano-espagnole.

Favoriti s'acquitta de cette tâche, qui était dans ses idées et ses goûts[2]. Servient écrivit le 31 mai : « Le cardinal Azzolin est accusé de recevoir de l'argent des Espagnols *pour le donner à Favoriti.* » Il est vrai que Servient n'a pas cru à la vraisemblance d'un tel fait; mais on sait qu'il a quelquefois cherché à innocenter ce cardinal, en haine du cardinal d'Estrées qui le détestait[3].

Une dépêche du duc d'Estrées à Louis XIV, datée du 25 juin, fait encore ressortir la fourberie du marquis del Carpio. Ce marquis, qui poussait le pape à résister à Louis XIV, dit presque en même temps au duc d'Estrées qu'il

1. Dépêche du 16 avril 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXV, p. 187-205).
2. Le duc d'Estrées au roi, le 29 avril 1681 (*ibid.*, t. CCLXXI, p. 282-295).
3. *Ibid.*, t. CCLXXV, p. 283-299.

avait « mandé plusieurs fois en Espagne que l'on gâterait si dans les choses justes l'on ne résistait fortement à ce pape-ci, et que plus l'on lui céderait et plus l'on lui donnerait envie d'entreprendre[1]. » Et, le 26 août, le duc d'Estrées écrivit à Louis XIV : « Le marquis del Carpio me dit que l'on ne pouvait assez admirer la modération de Votre Majesté que, pouvant d'un clein d'œil (*sic*) faire trembler le pape et même le perdre, si elle voulait, Votre Majesté eût bien voulu néanmoins, nonobstant le procédé si insoutenable, en user avec tant de douceur. » Cet ambassadeur parut au duc « extrêmement aliéné » du pape[2]. Son double jeu était donc manifeste.

II

Maintes fois on professe dans son propre intérêt ce que l'on trouve erroné dans autrui. Le pape n'échappa pas à cette contradiction. Il considérait comme erronées les prétentions du roi de France dans la question de la régale, et, comme pape, il en professait de semblables à l'égard du royaume de Naples. Selon lui, en effet, le droit de régale sur les évêchés de ce royaume lui était réservé ainsi qu'au saint-siège, et, à ce titre, il cita à son tribunal le marquis Serra, sujet et vassal du roi catholique; se fondant sur ce que les droits de souveraineté sont inaliénables : il soutenait donc à Naples, à son bénéfice, ce qu'il combattait en France, encore à son bénéfice[3]. Le 23 juillet 1681, le duc d'Estrées écrivit à Louis XIV que Sa Sainteté avait eu le dessein de priver le roi catholique de la nomination de quelques économes d'archevêchés et d'évêchés dans le royaume de Naples[4].

1. Le duc d'Estrées au roi, le 25 juin 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXI, p. 425-439).
2. *Ibid.*, t. CCLXXII, p. 125-135.
3. Dépêche de Servient, le 10 juillet 1681 (*ibid.*, t. CCLXXVI. p. 10-16).
4. *Ibid.*, t. CCLXXII, p. 48-57.

Vers le mois de mai de la même année, le pape, touché de « l'irruption des Africains, » accorda aux Espagnols une grâce qui leur assura 200 000 pistoles de revenus sur les ecclésiastiques d'Espagne[1]. En septembre, il leur continua ses faveurs dans la promotion de cardinaux qu'il fit alors. Le 18 de ce mois, le cardinal d'Estrées dit au cardinal Cibo que Louis XIV ne pourrait avoir qu'un « juste dégoût » pour cette promotion « faite avec une partialité si apparente pour les Espagnols[2]. » « On jugera, dit encore le cardinal d'Estrées, cette promotion presque espagnole et par conséquent désavantageuse à la France[3]. » Servient pensa de même; le 6 novembre il écrivit qu'il y avait eu, dans cette promotion, huit cardinaux sujets des Espagnols et deux nonces autrichiens, en sorte que les papes les plus favorables à l'Espagne n'en avaient pas encore fait d'aussi partiale[4]; aussi, dans l'audience que le pape lui donna, Servient lui dit-il que ses plaintes sur les matières ecclésiastiques « étaient trempées du plus noir et du plus évident poison dont l'Espagne et ses partisans se fussent jamais servi (*sic*), et qu'il était surprenant que Sa Sainteté ne l'eût pas voulu entièrement distinguer[5]. »

Le 26 novembre 1681, le duc d'Estrées avertit le roi que ses bons rapports avec l'ambassadeur d'Espagne, rapports qui existaient depuis quatre ans, ne continuaient plus depuis deux mois; « mais même, dit-il, ils paraissent contraires, soit qu'ils lui aient été inspirés par un dominicain espagnol, qu'il emploie dans toutes les affaires de l'ambassade, qui est incessamment avec Favoriti et qui

1. Dépêche de Servient, les 1er et 2 août 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXVI, p. 45-53).
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 18 septembre 1681 (*ibid.*, t. CCLXXIV, p. 338-348).
3. Le même au même, 10 et 15 septembre 1681 (*ibid.*, p. 262-305).
4. *Ibid.*, t. CCLXXVII, 3e suppl. de 1681, p. 6-11.
5. Dépêche du 3 novembre 1681 (*ibid.*, p. 19-56.)

voit souvent la reine de Suède, ou par un prélat nommé del Giudice, frère du duc de Giovenazzo, en qui cet ambassadeur a grande confiance[1]. » Cette rupture eut lieu à l'occasion des cortèges et devint une assez longue histoire, qui sera racontée plus loin et qui démontrera une fois de plus la partialité du pape pour l'Espagne.

On lit dans la dépêche du duc d'Estrées à Louis XIV, le 4 février 1682 : « L'on veut présentement que le marquis de Saint-Étienne, vice-roi de Sicile, vienne en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi catholique, pour y proposer une ligue contre la France. Ainsi on le pourra nommer par dérision, comme l'on fit au cardinal Portocarrero qui fut envoyé de Sicile à Rome, l'ambassadeur de la ligue. » Le duc ajouta que, d'après la persuasion du cardinal Cibo, le pape ne se prêterait pas à ces intrigues. C'est à cette époque que del Carpio fit défendre au général des jésuites de visiter le duc d'Estrées avant lui; et le duc, toujours sous l'influence des faux renseignements du cardinal Cibo, écrivit, le 11 février, que le pape paraissait « peu bien disposé » pour cet ambassadeur, à cause de certaines libertés qu'il avait données récemment aux courtisanes dans la place de son palais.

Dans son audience du 17 février 1682, le duc d'Estrées eut une nouvelle discussion avec le pape, à propos de deux imprimés qu'il avait reçus de la congrégation des rites. Dans sa dépêche du 18, il raconta ainsi le fait : « Il s'agit de deux saints français, dont la congrégation *dei Riti* a ordonné l'office double à certains jours de l'année; mais, en rapportant dans ces imprimés ce qui s'est fait, il y a, *extensum pro regnis Hispaniarum, Galliarum et Portugalliæ*. Je fis de très grandes plaintes à Sa Sainteté touchant la préséance que l'on donnait en cette occasion à l'Espagne sur la France; je lui demandai justice du prélat Casali, secrétaire de cette congrégation, et la sup-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXII, p. 375-393.

pression de ces imprimés, à la place desquels l'on en mettrait deux autres selon le rang qui est dû à la France; qu'il importait peu au service de Votre Majesté que l'inclination de ce prélat fût pour l'Espagne, dont il avait une pension de 1000 écus, mais qu'il ne fallait pas que les ministres et les officiers de Sa Sainteté, qui étai père commun, eussent de la partialité. Sa Sainteté, qui en avait été informée par les plaintes que j'en avais faites au cardinal Cibo et sur lesquelles il ne m'avait pas donné la satisfaction que j'en devais attendre, me protesta qu'il n'y avait eu en cela ni affectation ni finesse, que l'on avait mis l'Espagne devant la France, parce que l'Espagne l'avait obtenu en 1673 et la France en 1677, ce qui pouvait se vérifier par les registres, et qu'on me les porterait si je le désirais. A quoi je répondis que les registres étaient des choses qui demeuraient cachées, et que ces deux imprimés, où il n'était fait aucune mention du temps des concessions faites à la France et à l'Espagne, se répandraient par tout le monde, qu'ainsi Sa Sainteté devait faire justice du prélat Casali. » Le pape insista, le cardinal Cibo également, le duc répliqua de même. Le duc n'accusa pas le pape et le cardinal Cibo d'être de connivence avec Casali, mais il demanda qu'on humiliât ce dernier en remplaçant les deux imprimés susdits, et que Sa Majesté lui fît connaître sa décision. — Trois ou quatre jours après, le duc reparla au pape de cette affaire. « Le pape, dit-il, voulut encore justifier M. Casali et qu'il était innocent, dont je ne convins pas. » Le duc avertit Sa Sainteté qu'il en avait rendu compte au roi, et elle ne répondit pas. — Pendant ce temps, le roi catholique devenait, paraît-il, « hétique[1]. »

Louis XIV répondit de Saint-Germain le 6 mars : « Pour ce qui regarde l'affaire de Casali, comme elle a trop éclaté à présent pour pouvoir être négligée, vous devez toujours presser le cardinal Cibo et le pape même de vous

1. Le duc d'Estrées au roi, le 23 février 1682.

en faire justice. » Le 9 avril, le duc manda à Sa Majesté : « Nous avons fait aussi des instances au cardinal Cibo touchant l'affaire du prélat Casali, auxquelles il a répondu que le cardinal Ludovisio en parlerait à M. le cardinal d'Estrées. Celui-là, en l'absence du cardinal Sachinetti, doyen du sacré collège, a assisté en cette qualité, parce qu'il est sous-doyen, à la congrégation *dei Riti* tenue pour ce qui avait été demandé touchant les deux saints français. Mais il n'a point eu de part, autant que nous en pouvons avoir connaissance, au manquement de Casali. Ce cardinal a dit à M. le cardinal d'Estrées qu'il avait imaginé un expédient pour accommoder cette affaire, et qu'il lui demandait quelques jours pour lui en pouvoir dire davantage. » Le 24 avril, Louis XIV écrivit de Saint-Cloud au duc qu'il l'engageait à être ferme dans cette affaire, et, le 1er mai, qu'il approuvait l'expédient du pape, à savoir, qu'on marquerait sur les nouveaux imprimés les dates telles qu'elles se trouvaient dans les minutes, de manière qu'on vît bien que l'Espagne n'était avant la France que pour un motif de priorité de temps.

Au mois de mars, le pape, soupçonnant le cardinal Carpegna de s'être « vendu à M. le cardinal d'Estrées, » l'exclut de la congrégation des affaires de France et le remplaça par le cardinal Casanatta, « espagnol naturel[1]. » Bien que le pape ne parût pas disposé, dans l'opinion du duc d'Estrées, à se liguer avec le roi d'Espagne et avec l'empereur contre la France[2], cependant il se tint toujours au mieux avec son conseiller Favoriti, qui passait alors, aux yeux du public, pour être d'intelligence avec les Espagnols « sur le dessein de faire naître une rupture et de fomenter des ligues pour troubler la chrétienté. » Ces dernières expressions sont celles dont le cardinal de Luca se servit, pour prémunir le pape contre les projets pertur-

1. Servient à Croissy, le 21 mars 1682 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXX, p. 217-222).
2. Le duc d'Estrées au roi, le 27 mai 1682.

bateurs de Favoriti[1]. Celui-ci complota avec le duc de Giovenazzo. Le duc d'Estrées lui-même s'en aperçut, car il écrivit à Louis XIV le 8 juillet : « Le duc de Giovenazz (*sic*) est sorti la nuit, les deux jours qui ont précédé le consistoire, seul dans un carrosse avec son écuyer et un laquais, et a changé d'habits une fois vers le *Campidoglie* et l'autre vers Sainte-Marie-Major, quittant en ces lieux-là ses deux domestiques et son carrosse, et s'en allant à pied. Je ne puis pas dire précisément avec qui il aura pu s'aboucher; mais j'ai quelque soupçon que ç'a été vers le *Campidoglie* avec le cardinal Azzolin, et vers Sainte-Marie-Major avec Favoriti. Je ferai ce que je pourrai pour essayer d'en pénétrer quelque chose. » Le 23, le duc ajouta qu'il espérait pouvoir donner à Sa Majesté des détails sur l'abouchement nocturne de Favoriti et du duc de Giovenazzo, ce qui serait, pense-t-il, un grand coup porté à Favoriti dans l'esprit de Sa Sainteté, Sa Sainteté étant « si susceptible de soupçon. » Le 29, le duc d'Estrées manda à Sa Majesté que le duc de Giovenazzo était l'ami intime du cardinal Azzolini et du connétable Colonna, qu'ils avaient tout fait pour l'attirer à Rome, dans le but d'amener une rupture entre le pape et le roi de France et de liguer Sa Sainteté avec les autres princes d'Italie, mais que ce projet échouait.

Cependant plus Favoriti était critiqué par ses adversaires, plus les Espagnols le protégeaient. Le marquis del Carpio alla même jusqu'à menacer un expéditionnaire espagnol de le faire pendre aux fenêtres de son palais, s'il disait du mal de Favoriti[2]. Favoriti était non seulement protégé par les Espagnols, mais aussi, dit le duc d'Estrées, « très bien récompensé par l'argent qu'ils lui donnaient; » et il avait toujours l'oreille du pape, même dans les affaires de France[3].

1. Servient à Croissy, le 25 juin 1682 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 36-47).
2. Le duc d'Estrées au roi, le 12 août 1682.
3. Le même au même, le 8 août 1682.

Louis XIV écrivit de Versailles au duc d'Estrées, le 14 août : « Je suis bien aise d'apprendre que vous n'omettez rien pour découvrir les intrigues de Favoriti avec le duc de Govenazze (*sic*), et vous ne sauriez apporter trop de soin à faire connaître à Sa Sainteté combien lui doivent être suspects les conseils d'un Favoriti et ses mauvaises intentions. » Mais Favoriti tomba malade. D'après le cardinal d'Estrées, « les empressements *scandaleux* des Espagnols et de toute la cabale pendant sa maladie » ne prouvèrent que trop combien il leur était dévoué, et le cardinal Cibo « est convenu que la chose *n'était que trop visible*[1]. »

Pendant que Favoriti se hâtait vers sa fin, le marquis del Carpio était récompensé de la vice-royauté de Naples. Le pape s'en plaignit en disant au duc d'Estrées : « *Ma che vuole questo huomo con le sue fantasie senza ragione?* » Et il aurait dit aussi au cardinal Pio que cet homme « n'avait perdu aucune occasion de lui donner des dégoûts et des fâcheries[2]. » Mais c'était là une nouvelle ruse de Sa Sainteté, car elle était au mieux avec lui, ruse semblable à celle par laquelle il simulait d'être mal avec le général des jésuites[3]. Le duc d'Estrées, en effet, constata, dans sa dépêche du 16 décembre, que le marquis, comme vice-roi de Naples, avait logé trois jours au Vatican et dîné un jour avec le pape. C'est à cette même époque que le comte Martinitz vint à Rome, envoyé par l'empereur, et que le duc de Giovenasse (*sic*), d'accord avec lui, insista auprès du pape pour liguer Sa Sainteté avec les princes d'Italie et avec l'empereur[4].

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 12 novembre 1682 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXV, p. 21-29).
2. Le duc d'Estrées au roi, le 12 septembre 1682.
3. J'ai déjà cité ce passage de la dépêche de Louis XIV au duc d'Estrées, le 8 octobre 1682 : « Les emportements du marquis del Carpio contre le général des jésuites ne doivent être considérés que comme une feinte concertée entre eux. »
4. Le duc d'Estrées au roi, le 16 décembre 1682.

Le 9 mars 1683, le cardinal d'Estrées écrivit à Louis XIV : « On me mande que le roi d'Espagne a ordonné lui-même aux universités de son royaume d'écrire contre la déclaration du clergé. Un bénédictin a dédié au cardinal Portocarrero le plan d'un traité sur cette matière; j'en ai vu quelques feuilles imprimées, qui ne me donnent pas une grande opinion de cet ouvrage[1]. » Et pendant qu'on écrivait en Espagne, par ordre du roi qui avait besoin des secours du pape, contre les affaires et les doctrines de France, la faction d'Espagne, à Rome, ne perdait aucune occasion de faire échouer les candidats français dans les élections aux postes supérieurs de l'administration; nous avons vu, par exemple, ce qui se passa dans l'élection du Père Charles comme général des carmes déchaussés[2].

Le 6 juillet 1683, Servient, en démasquant le cardinal Spinola de Sainte-Cécile, gouverneur de Rome, qui cherchait à duper les d'Estrées au profit de ses amis les Espagnols, fit remarquer à Croissy que l'inquisition générale d'Espagne, dirigée comme il a été dit, avait censuré comme voisine de l'hérésie la doctrine des trois premières propositions de l'assemblée du clergé de France, sans toutefois parler de ce clergé et sans toucher à la quatrième proposition, qui lui paraissait sans doute suffisamment romaine[3]. Le 14, le cardinal d'Estrées manda à Louis XIV que cette même inquisition, en censurant des livres où des propositions analogues à celles de l'assemblée du clergé de France étaient contenues, ne l'avait fait que « sur une fureur aveugle contre la France et pour faire leur cour à Sa Sainteté, et la disposer à ces projets de ligue, dont on a tant parlé depuis huit jours ici[4]. » Cibo, malgré toutes ses belles promesses aux

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXV, p. 295-308.
2. Le duc d'Estrées au roi, le 24 mai 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVII, p. 385-408).
3. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 136-139.
4. *Ibid.*, t. CLXXXIX, p. 13-22.

d'Estrées, favorisait alors les intrigues espagnoles. Le 24 août, le cardinal d'Estrées écrivit que le décret de l'inquisition d'Espagne venait d'arriver à Rome, qu'il était encore à la secrétairerie d'Etat, qu'il irait sans doute au saint office et qu' « on en poursuivrait apparemment la confirmation ; » puis il ajouta à la fin de sa dépêche : « J'ai vu le décret de l'inquisition d'Espagne. Il renouvelle des condamnations anciennes de livres composés par des protestants d'Allemagne sur l'indépendance du temporel des rois, et condamne celui d'un nommé Pinson, avocat au parlement de Paris, imprimé en 1663, où il établit la supériorité du concile général et l'infaillibilité du pape dépendante du consentement de l'Église, et qualifie ces opinions de schismatiques et d'erronées et proches de l'hérésie, et, sans rien spécifier, condamne toutes sortes d'écrits et d'imprimés qui contiennent la même doctrine. Nous verrons quel usage ils en feront ici[1]. »

En octobre 1683, le pape fut irrité de l'entrée des troupes françaises dans les Pays-Bas espagnols[2] ; ce qui ne l'empêcha pas de blâmer les Espagnols en conversant avec le duc d'Estrées, et de lui dire, « non pas avec des yeux de colère, mais de fureur : *Non sanno quel che fanno e non vagliano niente*[3]. » Le 19, le cardinal d'Estrées avertit Louis XIV que, depuis six semaines, l'aigreur des Espagnols contre la France s'était accrue, et qu'ils poussaient le pape à augmenter les dissentiments entre Rome et la France, à ne pas donner le cardinalat à l'évêque de Strasbourg, etc.[4]. Le pape, au rapport du duc d'Estrées, n'y aurait pas consenti, et il les aurait même engagés à s'accommoder avec le roi de France, qui était

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIX, p. 80-91.
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 5 octobre 1683 (*ibid.*, p. 154-162).
3. Le duc d'Estrées au roi, le 5 octobre 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 241-265).
4. *Ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 171-177.

plus fort qu'eux [1]; mais un des motifs du mécontentement momentané du pape envers les Espagnols, était que le vice-roi de Naples, celui de Sicile et le gouverneur de Milan repoussaient l'imposition des décimes dans leurs États [2]. Rome, insatiable, distribuait ainsi ses sourires ou sa colère, selon qu'on se laissait tailler ou non par elle. Cependant, quelques jours après, le 17 janvier 1684, ce même pape, conversant avec le duc d'Estrées, prit le parti des Espagnols et soutint qu'ils avaient eu, depuis la paix de Nimègue, beaucoup de patience; le duc répliqua naturellement que toute la patience avait été du côté du roi de France [3]. Quoi qu'il en soit, la versatilité du pape et son attachement à la cause espagnole sont manifestes dans cette nouvelle circonstance. Au mois de mai 1685, il se crut obligé de se défendre contre le bruit qui courait qu'il avait donné de l'argent aux Espagnols, évidemment d'une manière non avouée et détournée [4]. En mars 1686, le clergé d'Espagne s'opposa aux subsides que le pape voulait tirer de ses biens au profit de l'empereur.

On ne savait encore, à cette même date, si le comte de Melgar accepterait l'ambassade d'Espagne à Rome; il lui répugnait d'habiter cette ville, où il n'aurait ni immunité ni franchises, ce qui lui paraissait humiliant à côté de l'ambassadeur de France, qui continuait à jouir des siennes; et, en conséquence, il voulait seulement se rendre à dix ou douze milles de Rome, dans quelque vigne, pour y attendre le conclave [5]. C'est en avril 1686 que le pape refusa au roi d'Espagne de

1. Dépêche du 7 décembre 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVIII, p. 416-429).
2. Le duc d'Estrées au roi, le 21 décembre 1683 (*ibid.*, p. 468-479).
3. Le même au même, le 18 janvier 1684 (*ibid.*, t. CCXCI, p. 34-48).
4. Le même au même, le 15 mai 1685 (*ibid.*, t. CCXCV, p. 223).
5. Le même au même, le 5 mars 1686 (*ibid.*, t. CCXCVIII, p. 96-102).

faire cardinal l'évêque de Malaga, parce que cet évêque était fils naturel du feu roi d'Espagne (Philippe IV), et qu'une dame de qualité l'avait obligé à se faire ecclésiastique[1]. Sur ce refus, on répandit le bruit que l'archevêque de Compostelle, ex-général des dominicains, serait proposé[2]; mais, vers le 23 juillet, un courrier apporta de Madrid « le changement de la nomination au cardinalat, qui a été de l'évêque de Salamanque au lieu de l'archevêque de Compostelle[3]. » Le pape fit au roi d'Espagne la faveur d'accéder à son désir, et l'évêque de Salamanque fut promu au cardinalat le 2 septembre suivant, en même temps que le Père Aguire, bénédictin espagnol, le prince Marie de Médicis qui vivait en Espagne, et le nonce Durazzo[4].

Le roi Charles II poussa la servilité envers Innocent XI jusqu'à le consulter sur le choix de son premier ministre. Le pape lui répondit qu'il n'avait aucun soupçon sur la fidélité du duc de Médina-Cœli, mais qu'il avait cru que Sa Majesté Catholique aurait été mieux servie par un autre, bien que la conduite d'Oropeze fût pire[5]. Le pape augmenta d'autant plus ses prétentions qu'on lui accordait davantage. Au mois d'octobre, un domestique du nonce de Naples ayant été fait prisonnier, puis relâché, le pape profita de cette circonstance pour soutenir que ce domestique jouissait d'une immunité personnelle, en quelque lieu qu'il se trouvât, et, en conséquence, il ordonna au nonce d'excommunier Ledesma, régent de la vicairerie de Naples, ainsi que le juge et le notaire du tribunal royal, ce qui fut exécuté le 15. Mais les excommuniés ne tin-

1. Le même au même, les 16 et 17 avril 1686 (*Correspondance de Rome*, t. CCXCVIII, p. 151-170).
2. Le même au même, le 25 juin 1686 (*ibid.*, p. 290-297).
3. Le même au même, le 23 juillet 1686 (*ibid.*, t. CCCI, p. 139-149).
4. *Ibid.*, t. CCC, p. 285-297.
5. Le duc d'Estrées au roi, le 6 août 1686 (*ibid.*, t. CCCI, p. 166-175).

rent aucun compte de cette censure; ils fréquentèrent les églises comme de coutume[1]; et le vice-roi fit sommer le nonce de révoquer son excommunication comme injuste[2].

A propos de cette excommunication de Ledesma, Louis XIV écrivit de Versailles au duc d'Estrées, le 16 janvier 1687 : « Je suis bien persuadé que cette affaire se terminera par un accommodement qui sera avantageux au pape, et que, quelques raisons que puisse avoir la cour de Madrid, sa faiblesse les lui fera abandonner plutôt que d'avoir à soutenir longtemps une contestation avec Sa Sainteté[3]. » Louis XIV, en condamnant la cour de Madrid, prononçait sa propre condamnation; car il devait, lui aussi, faiblir et terminer par des concessions au pape.

Cependant la cour de Madrid se défendit tout d'abord. Le 18 mars, le cardinal d'Estrées manda à Louis XIV que cette cour déclarait nulle l'excommunication, et que « le marquis del Carpio avait reçu des ordres réitérés de faire sortir le nonce du royaume, s'il entreprenait de nouveaux actes. » Le pape en fut fort inquiet, « ne se pouvant imaginer que la cour d'Espagne osât ou pût lui résister en aucune chose[4]. » Le 3 juin, le cardinal d'Estrées ajouta que la cour de Madrid tenait bon, et qu'elle allait envoyer à Rome comme ambassadeur le marquis de Cocogliudo; que celui-ci refusait de renoncer à l'immunité du quartier de l'ambassade, disant qu'il n'avait pas ordre de le faire; et enfin, que le marquis del Carpio était au plus mal avec le pape, qui avait fait demander son rappel au roi et qui menaçait d'interdire la ville et le royaume de Naples, sous prétexte que ce vice-roi ne faisait aucun cas de l'excommunication[5]. Le 24 juin, le cardinal écrivit encore qu'il y avait eu la veille une séance de quatre

1. Le même au même, le 22 octobre 1686 (*Correspondance de Rome*, t. CCCI, p. 346-353).
2. Le même au même, le 29 octobre (*ibid.*, p. 386-390).
3. *Ibid.*, t. CCCII, p. 210-213.
4. *Ibid.*, t. CCCIII, p. 186-205.
5. *Ibid.*, t. CCCIV, p. 130-151.

heures de la congrégation d'État; que le pape, moins modéré que la congrégation, voulait interdire Naples, mais que « le vice-roi s'en moquerait, comme Ledesma de l'excommunication[1]. »

La cour de Madrid prit alors une double attitude. D'une part, elle donna raison au marquis del Carpio contre le nonce de Naples et contre le pape, et les trois Conseils de conscience, d'État et d'Italie, se prononcèrent dans le même sens; mais, d'autre part, le nouvel ambassadeur, marquis de Cocogliudo, laissa, dès le lendemain de son arrivée à Rome, le barrigel et quelques sbires passer devant sa porte, et, à la grande joie du pape, il les salua même; quelques jours après, il dit bassement à Sa Sainteté que, si le barrigel se présentait à son palais, il le recevrait dans sa propre chambre[2]. Évidemment, cet ambassadeur voulait faire contraste avec le marquis de Lavardin qui allait soutenir la lutte pour le maintien des immunités; son but était de forcer le pape à lui accorder toutes ses préférences et ses faveurs.

Tout à coup, en novembre 1687, un dimanche, à deux heures du matin, le marquis del Carpio mourut. Le conseil appela le connétable Colonna pour prendre le gouvernement jusqu'à l'arrivée des ordres du roi d'Espagne[3]. Le 24 janvier 1688, Lavardin écrivit à Louis XIV que le successeur du marquis del Carpio à la vice-royauté serait le marquis de las Navas; que ce dernier était très mal satisfait du pape; qu'étant vice-roi de Sicile, il avait été excommunié par Palafox, archevêque de Messine, « et, comme il ne voulait point recevoir l'absolution, cet archevêque la lui donna en courant[4]. »

A la fin de novembre 1687, Cocogliudo voulant « jouer

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCIV, p. 228-244.
2. Le cardinal d'Estrées au roi, les 8 et 15 juillet 1687 (*ibid.*, p. 270-283, 288-313).
3. Le même au même, le 18 novembre 1687 (*ibid.*, t. CCCVI, p. 61-86).
4. *Ibid.*, t. CCCX, p. 54-75.

le personnage d'espion du palais, » visita Lavardin. C'est Lavardin lui-même qui le jugea ainsi[1]; et le 28 avril 1688, il avertit Louis XIV que ce même Cogogliudo (*sic*), de concert avec le cardinal Pio et le vice-roi, conspirait contre la France et voulait faire une ligue contre elle[2]. Après le départ de Lavardin, l'abbé d'Hervault confirma cette appréciation, en écrivant à Croissy le 13 septembre 1689 : « L'on dit au dehors que M. de Cocolludo (*sic*) va depuis quelques nuits dans un carrosse de louage dans une maison particulière, en conférence avec Casoni et les secrétaires des cardinaux de Médicis et Chigi. J'en ai averti M. d'Estrées particulièrement à cause de Chigi[3]. »

On voit que l'accord entre Cocogliudo et Casoni était parfait. Le 6 janvier 1688, le cardinal d'Estrées écrivit même à Louis XIV : « Casoni est regardé de tout le monde comme le principal auteur du conseil de l'interdit (de l'église Saint-Louis des Français), dont il se glorifie, et ses amis le louent; et j'ai quelque avis, mais je ne le tiens pas assuré, qu'il a reçu des gratifications secrètes du côté d'Espagne[4]. » Le 17 février 1688, Lavardin se plaignit de ce que l'ambassadeur d'Espagne prétextait toujours un mal de bras pour ne pas le visiter[5]; cette comédie cessa cependant quelques jours plus tard. Cocogliudo dut s'exécuter[6]. Mais sa haine contre la France n'en resta pas moins vive; en avril, il excita particulièrement le pape à tenir bon contre Louis XIV, et il lui promit même le secours des galères d'Espagne[7].

Cocogliudo alla jusqu'à recevoir de l'argent pour mettre la division dans des ordres religieux au béné-

1. Dépêche du 2 décembre 1687 (*Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 263-290).
2. *Ibid.*, t. CCCX, p. 356-371.
3. *Ibid.*, t. CCCXXVII, p. 27-30.
4. *Ibid.*, t. CCCXIII, p. 6-31.
5. *Ibid.*, t. CCCX, p. 154-166.
6. Lavardin au roi, le 24 février 1688 (*ibid.*, p. 171-183).
7. Le cardinal d'Estrées au roi, le 18 avril 1688 (*ibid.*, t. CCCXIII, p. 390-417).

fice de certains individus. Ainsi, à propos du chapitre des trinitaires, Lavardin manda à Louis XIV, le 18 mai 1688, « qu'un frère Macedo avait dépensé 10000 écus, *sans compter ce qu'il avait donné à l'ambassadeur d'Espagne pour faire la division de cet ordre*, dans l'espérance de se faire général, qu'il n'est pas. » Lavardin fit une protestation contre les intrigues que les Italiens et les Espagnols ourdissaient contre le parti français. Le cardinal d'Estrées corrigea cette protestation et effaça un mot, « qui, parlant des différentes conduites de la cour de Rome au sujet de cet ordre, marquait que l'inconstance est inséparable de la condition humaine, crainte que cela ne parût effleurer l'infaillibilité visionnaire du pape[1]. » Certes, le cardinal d'Estrées ne s'illusionna pas sur la politique espagnole de la camarilla et du pape même; il écrivit à Louis XIV, le 14 octobre, que Casoni allait secrètement, en chaise fermée, chez l'ambassadeur d'Espagne, et qu'il complotait avec lui[2].

Cependant, en décembre 1688, Cocogliudo sembla se radoucir contre la France et il critiqua même le livre que le général des jésuites voulait alors publier[3]. Mais cette modération apparente ne changeait rien au fond des choses. Le cardinal d'Estrées reconnut, le 5 janvier 1689, que l'Espagne et le vice-roi de Naples soutiendraient le pape en cas de nécessité, et que le parti espagnol à Rome cherchait à entraver tout ce qui était dans les intérêts de la France[4].

En février 1689, mourut la reine d'Espagne, nièce de Louis XIV[5]; ce fut comme la rupture d'un lien entre l'Espagne et la France. La faction d'Espagne à Rome parut se sentir plus libre; aussi se réjouit-elle des avantages du

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXI, p. 35-49.
2. *Ibid.*, t. CCCXVI, p. 22-88.
3. Lavardin au roi, le 14 décembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, p. 253-63).
4. Le cardinal d'Estrées au roi (*ibid.*, t. CCCXXI, p. 1-37).
5. Mme de La Fayette, affirme dans ses *Mémoires*, qu'elle fut empoisonnée.

prince d'Orange et les publia-t-elle partout[1]. Louis XIV, de son côté, se sentit blessé et lança, pour plusieurs motifs, une déclaration de guerre à l'Espagne; le 22 avril, il envoya de Versailles au cardinal d'Estrées cette déclaration, y ajoutant que tout le monde en trouverait les raisons fondées[2]. D'après ce même cardinal, la cour d'Espagne accorda au cardinal de Médicis la protection générale de toutes les affaires de la monarchie à la cour de Rome, nonobstant le refus fait par le cardinal Portocarrero de se démettre de la protection de Castille dont il était pourvu[3].

Le pape fut très abattu de la guerre de la France contre l'Espagne[4]. Les Espagnols se sentirent si sûrs de lui, que le cardinal gouverneur de Rome dit, en mai 1689, « que les Espagnols patienteraient, si le pape donnait quelque petite somme au roi d'Angleterre, *mais qu'ils ne souffriraient pas* qu'il en donnât une plus considérable[5]. » Peut-être le pape s'aperçut-il de cette tendance dominatrice; quoi qu'il en soit, conversant avec l'ambassadeur d'Espagne, il reprocha aux grands de ce royaume de ne se trouver bien qu'à la cour et de ne savoir plus faire la guerre, sauf le gouvernement de Flandre[6]. C'est ainsi que, quelques jours avant de mourir, Innocent XI critiqua ce gouvernement, dont il avait été l'un des plus aveugles défenseurs.

On peut constater, par tout ce qui précède, combien le clergé espagnol était encore déchu de ce qu'il avait été lors du concile de Trente, combien ses doctrines étaient devenues antilibérales et romaines, combien la centralisa-

1. Le cardinal d'Estrées au roi, les 28 et 29 mars 1689 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXXI, p. 389-406).
2. *Ibid.*, p. 413-414.
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 5 avril 1689 (*ibid.*, t. CCCXXI, p. 415-432).
4. Le même au même, le 29 avril 1689, p. 491-513.
5. Le même au même, le 3 mai 1689 (*ibid.*, t. CCCXXII, p. 11-22).
6. Le même au même, le 21 juin 1689 (*ibid.*, p. 162-176).

tion papale s'était développée chez lui, et combien les caractères s'y étaient affaissés. L'esprit de Rome, en pénétrant dans la royauté et l'administration, avait tout corrompu; il avait réussi à faire un Charles II. Avec un tel roi, aussi « hétique » d'esprit et de caractère que de corps, la papauté pouvait facilement dominer : aussi était-ce là le roi selon le cœur d'Innocent XI. Charles II ne résista au pontife que pour des bagatelles, comme le clergé espagnol ne lui fit opposition que dans une question de finances; tout le reste fut sacrifié au bon plaisir de Rome. Au lieu de s'unir à la France, avec laquelle l'Espagne avait tant d'intérêts communs, Charles II et son clergé se laissèrent lier au char de Rome, qui, de décadence religieuse en décadence politique, les conduisit à l'abîme.

Tous ces documents confirment le portrait que Sainte-Beuve a fait de ce pauvre roi. « Ce jeune roi, dit-il, qui n'était ni bon ni méchant, était nul, fait pour être gouverné. Il était d'une parfaite ignorance, d'un tempérament mélancolique, maladif, parlant peu, pensant encore moins, un de ces individus exemplaires marqués d'un signe, et au front desquels il est manifestement écrit : *Comment les races royales finissent;* tellement soumis à son confesseur, qu'il n'y avait pas moyen de lui faire prendre une détermination quelconque, sans que le confesseur en décidât : aussi ceux qui avaient intérêt à agir sur lui usaient-ils de ce secret ressort, qui ne manquait jamais son effet; quand on voulait lui faire changer d'idée, on lui changeait son confesseur, et il en eut jusqu'à sept en cinq ans[1]. »

Le tableau peint par la marquise de Villars, ambassadrice de France à Madrid, est encore plus expressif. « Le roi et la reine sont assis, chacun dans un fauteuil; des religieuses à leurs pieds, et beaucoup de dames qui viennent leur baiser les mains. On apporte la collation; la reine fait toujours ce repas d'un chapon rôti. Le roi la

1. *Nouveaux lundis*, t. II, p. 34. Paris, 1864.

regarde manger et trouve qu'elle mange beaucoup. Il y a deux nains qui soutiennent toujours la conversation. » Hélas! c'étaient les deux nains qui avaient tout l'esprit.

Quant à don Juan, mort à cinquante ans le 17 septembre 1679, il fit tous ses efforts pour relever la monarchie; mais il n'était pas de taille à faire ce prodige. Le marquis de Villars, qui le connut pendant sa première ambassade à Madrid, de 1672 à 1673, le dépeignit ainsi : « Son dernier malheur fut d'être devenu enfin la première personne de l'Etat. Jamais personne ne monta au premier poste avec tant d'avantage; la grandeur de son rang, l'attente des peuples, la faveur des grands, la jeunesse du roi, tout semblait contribuer à l'élever et à l'affermir; lui seul se manqua à lui-même, et l'on peut dire de lui comme autrefois d'un empereur, qu'il ne parut digne de gouverner que tant qu'il ne gouverna point. C'était un homme composé d'apparence, d'un génie plus brillant que solide, plein d'une gloire présomptueuse, tout à lui, sans confiance et sans estime pour les autres, trop occupé des petites choses, souvent sans étendue et sans résolution dans les grandes; capable cependant de les précipiter par entêtement. Ces défauts étaient revêtus de plusieurs belles qualités : il était bien fait, il avait les manières agréables et polies, il parlait bien diverses langues; il avait de l'esprit, du savoir, de la valeur et tous les dehors du mérite, sans mérite même [1]. »

1. *Mémoires de la cour d'Espagne sous le règne de Charles II, par le marquis de Villars, et Lettres de la marquise de Villars.* Paris, 1 vol., 1861. — La seconde ambassade du marquis de Villars à Madrid eut lieu du mois d'août 1679 à 1681.

CHAPITRE II

INNOCENT XI ET LA MAISON D'AUTRICHE. — L'EMPEREUR LÉOPOLD Ier.

I

La maison impériale d'Autriche était alors représentée par Léopold Ier, qui régna, comme empereur d'Allemagne, de 1658 à 1705. En recevant des électeurs la couronne, il avait dû signer une capitulation en 45 articles, dont un des principaux lui interdisait de secourir l'Espagne contre la France. Étant entré dans une coalition contre Louis XIV, il vit ses troupes battues sur le Rhin par Turenne, et fut contraint d'accepter la paix de Nimègue en 1679. Il fit encore partie de la ligue d'Augsbourg, provoquée en 1686 par les empiétements de Louis XIV, laissa les Français saccager le Palatinat, et signa le traité de Ryswick, en 1697. Il eut aussi à lutter contre les Turcs et contre les Hongrois révoltés; une première invasion des Turcs en Hongrie fut repoussée par Montecuculli, vainqueur à la bataille de Saint-Gothard, en 1664; grâce à la révolte de Tékély en Hongrie, une seconde invasion eut lieu et vint mettre le siège devant Vienne même, en 1683. Délivré alors par Jean Sobieski, il fut encore puissamment aidé contre les Turcs par les armes de Louis de Bade, du duc de Lorraine et du prince Eugène de Savoie.

Mais son principal soutien, au point de vue religieux et même pécuniaire, fut Innocent XI. Tous deux rendirent

plus intimes encore les liens qui unissaient déjà la maison d'Autriche et la papauté. Ce qui contribua le plus à resserrer ces liens, ce fut leur commune jalousie et même leur commune haine contre Louis XIV, dont la puissance leur portait singulièrement ombrage; ils se liguèrent d'amitié et de ressources, sinon pour abattre cette puissance, du moins pour l'affaiblir le plus possible. Les dépêches diplomatiques ne jettent pas un jour nouveau sur ces relations, mais elles complètent ce qu'on en a su jusqu'ici. La question turco-polonaise, l'affaire de la coadjutorerie de Cologne et du cardinal de Furstemberg, méritent d'être étudiées à part; je ne veux donc utiliser dans ce chapitre que ce que les dépêches contiennent sur d'autres détails, sans même relater ce qu'elles mentionnent de la bienveillance du pape pour les États d'Allemagne en général, et particulièrement pour la Bavière.

L'impératrice ayant accouché d'un fils, le pape songea à faire l'hommage des langes. Le 13 août 1678, Servient écrivit à Pomponne qu'ils seraient portés à Vienne par le neveu du cardinal Litta[1], et, le 31 décembre, il ajouta : « Monsignor Litta se dispose à partir bientôt pour porter les langes à l'archiduc, fils de l'empereur. Sa Sainteté a voulu faire éclater sa magnificence en cette occasion; c'est une dépense de 12 000 écus, et la richesse paraît également dans les langes par toute sorte de dentelles d'Angleterre et de Venise que dans les étoffes brodées d'or et d'argent et d'un fort beau dessin[2]. » Le 3 mai 1679, Servient remarqua que le prélat Litta, son ami, était parti à Vienne comme nonce extraordinaire pour la mission susdite[3].

En 1681, la condamnation du livre d'Amedeus Guimenius par un bref du pape et le décret de la cour aulique qui la suivit, ne provoquèrent aucun nuage entre Léopold même et Innocent XI.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLVII, p. 160-163.
2. *Ibid.*, t. CCLVIII. p. 226.
3. *Ibid.*, t. CCLX, p. 196-201.

Au consistoire du 1er septembre 1681, le pape créa seize cardinaux et n'oublia point les intérêts de la faction autrichienne. Louis XIV en ressentit du dépit, comme l'indique ce passage de la lettre qu'il écrivit de Fontainebleau, le 14 septembre, au cardinal d'Estrées : « Quoique la maison d'Autriche trouve beaucoup d'avantages dans la promotion qui vient d'être faite, qui donne la dignité de cardinal à six de ses sujets et à deux autres qui ont été nonces à Vienne et à Madrid, néanmoins, comme vous m'assurez qu'il n'y en a pas un qui soit formellement contraire à mes intérêts, et que quelques-uns d'entre eux y sont assez favorables, que d'ailleurs l'exclusion de Favoriti me donne lieu de croire que le pape n'a rien voulu faire en cela qui me pût déplaire, je désire que non seulement vous témoigniez à ceux qui vous en parleront que j'ai fort approuvé le choix de Sa Sainteté, mais même que vous en donniez des assurances de ma part à ceux que vous croirez devoir être honorés de ces marques de mon estime[1]. »

Malgré cette faveur, l'empereur fut obligé de déplaire au pape, et de lui faire représenter, par le cardinal Pio, la nécessité où il était de rendre aux hérétiques le libre exercice de leur religion et une partie des biens et des églises qu'on leur avait ôtés. Le pape répondit qu'il n'approuverait jamais cette restitution, et qu'il remettait à la conscience de l'empereur le soin de régler ce qu'il croyait indispensable de faire[2].

L'empereur, qui avait besoin d'argent, cherchait à en obtenir du pape et de l'Espagne sous divers prétextes. Louis XIV comprit la tactique et le péril; et, le 12 novembre de cette même année, il écrivit de Fîmes au duc d'Estrées que la levée de décimes en Italie et en Espagne, levée projetée par l'empereur sous prétexte d'une guerre

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXX, p. 48-50.
2. Le cardinal d'Estrées à Louis XIV, le 5 novembre 1681 (*ibid.*, t. XLCXIV, p. 430-435).

contre le Turc, avait pour vrai motif et pour vrai but la guerre qu'il projetait contre le roi de France; et que, si le pape accédait à la demande de l'empereur, il ne ferait que montrer par là sa partialité pour la maison d'Autriche[1]. Le 17 décembre, le duc d'Estrées avertit Louis XIV que, la veille, le cardinal Pio avait en effet proposé au pape, de la part de l'empereur, une ligue en Italie, lui promettant le concours des Espagnols; mais le pape n'osa pas y consentir[2]. Ce refus fut exploité, auprès du pape même, par le duc d'Estrées, dans son audience du 20 janvier 1682; le duc le félicita, exagérant à dessein ce que pouvait avoir de dur pour les ecclésiastiques le choix du comte de Valdek comme commandant des troupes de l'empire; le pape ne parut pas se douter de cette dureté, et il promit banalement de ne jamais manquer à la considération qu'il devait au roi de France. Le 7 mai suivant, Servient manda à de Croissy que les agents de la camarilla annonçaient comme infaillible une rupture entre la France et l'Autriche; que le capucin qui confessait l'empereur était entièrement dans la dépendance du pape; et que celui-ci, ennemi irréconciliable du roi de France, était très dévoué aux intérêts de l'empereur[3]. Vingt jours après, le duc d'Estrées, qui voyait plutôt la superficie que le fond des choses, et qui était loin d'avoir la perspicacité de Servient, écrivit à Louis XIV que le pape n'était pas disposé à se liguer avec les Espagnols et l'empereur contre la France. S'il s'agissait d'une ligue publique et officielle, le duc d'Estrées avait raison; mais, s'il s'agissait d'une union secrète et intime, Servient était dans le vrai.

Favoriti, Azzolini, Ottoboni et les autres chefs de la camarilla étaient notoirement favorables à la maison d'Au-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXII, p. 311-312.
2. *Ibid.*, p. 429-438.
3. *Ibid.*, t. CCLXXX, p. 339-342.

triche. Servient en donna l'assurance à de Croissy, dans son mémoire du 2 juin 1682[1].

Le duc d'Estrées, rendant compte au roi, le 12 septembre 1682, de l'audience qu'il avait eue la veille, s'exprima ainsi : « Je dis au pape que j'avais ordre de Votre Majesté de lui parler expressément sur les décimes d'Italie que demandait Sa Majesté Impériale, et que je le priais de considérer que, s'il les accordait, une partie serait employée à satisfaire la Porte, et l'autre à faire la guerre à Votre Majesté. Sa Sainteté me répondit qu'elle ne les accorderait que fort à propos, me faisant entendre que, si les Turcs entraient dans la Hongrie, où l'on disait que *le Bassa* de Bude était déjà, il serait difficile qu'elle s'en pût défendre; et elle me dit que l'on disait à Vienne qu'avant que de parler de la confirmation de la paix, il fallait remettre les choses *in pristinum* et comme elles étaient après la conclusion du traité de Nimègue; que, quant à elle, elle s'y opposerait toujours pour la ville de Strasbourg, et quoiqu'il n'y eût rien à dire à Votre Majesté pour l'obliger à retenir ce qui pouvait être d'un très grand avantage pour la religion, par les soins qu'en prendrait l'évêque et l'assistance que lui donnerait Votre Majesté, elle me priait néanmoins de lui mander de sa part qu'elle souhaitait extrêmement que cette place demeurât entre les mains de Votre Majesté et qu'elle ne devait jamais s'en dessaisir. Sa Sainteté finit ce chapitre par me dire en riant que, si le cardinal Pio savait de quelle manière elle avait parlé sur Strasbourg à l'ambassadeur de France, il n'en serait guère content. »

Le 7 octobre, le duc d'Estrées avertit Louis XIV qu'à Rome on blâmait l'empereur de n'avoir pas accepté les conditions de paix proposées par Sa Majesté, et de s'être laissé mettre dans l'extrémité où il était.

Le 22 octobre, il fit part à Sa Majesté de la résolution que le pape avait prise d'envoyer un nonce en France,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 16-20.

pour y porter des langes au duc de Bourgogne; puis il ajouta que ce nonce n'était pas encore désigné, mais que la simple résolution du pape consternait la faction d'Autriche; que Sa Sainteté était fort triste des affaires de Hongrie, et toutefois qu'elle n'enverrait pas d'argent à l'empereur. Sur ce dernier point, le duc était mal renseigné. D'après une dépêche du même, en date du 4 novembre, le pape aurait traité l'empereur d'excommunié et d'hérétique; et, dans un entretien avec le cardinal Pio, il aurait reproché très amèrement à Sa Majesté Impériale d'employer son argent en comédies, en musique et autres bagatelles. Le 27 novembre, Louis XIV répondit au duc qu'il voyait avec satisfaction le pape rejeter toute proposition d'engagement avec la maison d'Autriche.

En décembre arriva à Rome le comte Martinitz, envoyé par l'empereur. Le duc de Giovenasse (*sic*) alla, de son côté, voir le pape, pour l'influencer dans le sens d'une ligue entre les princes d'Italie et avec l'empereur [1]. L'empereur ayant ordonné de son propre chef l'imposition du centième denier sur tous les biens, ecclésiastiques ou autres, situés dans les pays héréditaires, le pape en fut très irrité, considérant cet acte comme un empiétement sur son autorité et sur les communautés de l'Église; puis il réunit une congrégation de cardinaux, dont la majorité décida que, vu le besoin que l'empereur avait d'être secouru, le pape pouvait confirmer cette imposition, ce qu'il refusa encore de faire [2]. On comprend la susceptibilité ombrageuse du pape en présence du procédé de l'empereur; mais, quoique blessé, le pape n'en soutint pas moins Sa Majesté Impériale. Le 20 janvier 1683, le duc d'Estrées raconta au roi que, dans sa dernière audience, le pape l'avait prié d'écrire de sa part à Sa Majesté, pour qu'elle envoyât des secours à l'empereur, ou du moins

1. Dépêche du duc d'Estrées au roi, le 16 décembre 1682.
2. Le même au même, le 23 décembre 1682.

pour qu'elle ne l'inquiétât d'aucun côté, tant que durerait la guerre contre le Turc[1].

La preuve que le pape ne voulait que ménager la jalousie de Louis XIV en paraissant refuser des secours à l'empereur, c'est qu'à la première apparence d'urgence, il en envoya. Voici les faits signalés dans les dépêches : — En janvier 1683, il retira à la reine de Suède la pension de 12 000 écus qu'il lui faisait, et il en destina le fonds à l'empereur[2]. Le 7, le cardinal d'Estrées manda à Louis XIV que le pape inclinait à une ligue défensive avec l'empereur, et que, sous prétexte de l'aider contre les infidèles, il lui donnerait, outre les décimes, 300 000 écus [3]. Le 28, Servient écrivit à M. de Croissy : « On excite fort le pape d'ajouter aux 600 000 livres déjà accordées à l'empereur en petites parties, une somme de 200 000 écus effectifs par une promotion de caméraux, et le même m'assure que l'espérance n'en est pas tout à fait perdue [4]. » Dans son audience du 23 février, le duc d'Estrées blâma le pape d'avoir promis à l'empereur 200 000 écus, disant que cette somme le rendrait plus difficile à conclure la paix et plus nuisible à la chrétienté ; le pape répondit que la somme promise resterait entre les mains du nonce de Vienne, et que l'empereur n'en pourrait pas abuser [5]. Le 13 avril, le duc d'Estrées écrivit à Louis XIV que le pape avait accordé, le vendredi précédent, au comte Martinitz, une imposition de 200 000 thalers sur les biens des ecclésiastiques situés dans les pays héréditaires [6]. Le 11 mai, le cardinal d'Estrées fit savoir à Paris que le pape était ravi d'être protecteur dans la ligue de Pologne avec l'empereur; qu'il envoyait 50 000 écus romains, qu'il

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVII, p. 34-80.
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 14 janvier 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXV, p. 164-177).
3. *Ibid.*, p. 148-155.
4. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 23-25.
5. *Ibid.*, t. CCLXXXVII, p. 140-169.
6. *Ibid.*, p. 280-289.

devait en envoyer encore autant, et que le nonce Palavicini en aurait la direction, mais qu'il y avait division entre les chefs de l'armée, et que les places de Hongrie étaient mal fortifiées [1].

Ce n'est pas tout. Le 27 juillet 1683, Servient écrivit que le pape avait assigné un fonds de 100 000 écus de plus au cardinal Pio [2]. Le 9 août, le duc d'Estrées signala un envoi de 310 000 écus du pape à l'empereur [3]; le 24 du même mois, l'abbé d'Hervault fit part à de Croissy du détail suivant: « Le pape a permis à l'électeur de Bavière, par un bref signé de l'onzième du mois où nous sommes, de faire une levée sur son clergé de la somme de 300 000 florins, qu'on dit pouvoir se réduire à près d'un million de livres de France [4]. » Le 7 septembre, le duc d'Estrées dépêcha que le pape avait envoyé, le samedi précédent, au cardinal Bonvisi 100 000 écus, que plusieurs particuliers avaient donnés pour être distribués à l'empereur et au roi de Pologne [5]. Le cardinal d'Estrées avertit le roi, le 14 septembre, que le pape aurait résolu d'assurer à l'empereur un fonds de 50 000 écus par mois, pourvu qu'il continuât la guerre [6]. D'après une dépêche de Servient, du 28, le pape, au consistoire de la veille, « imposa les décimes à cinq pour cent pour six ans sur tous les biens ecclésiastiques de l'Italie. » « On prétend, ajoute-t-il, qu'on en tirera à raison de 40 000 écus par mois, qui serviront pour payer en partie les 50 000 et jusqu'à 60 000 par mois, que le pape offre à l'empereur et au roi de Pologne; » et, dans le cas où ces derniers ne continueraient pas la guerre, « le pape *se rembourserait par ce moyen* des avances qu'il a faites [7]. » Le 7 décembre, le

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXV, p. 423-431.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 155-159.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 97-121.
4. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 188-191.
5. *Ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 176-194.
6. *Ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 128-131.
7. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 300-305.

duc d'Estrées raconta à Louis XIV que le roi d'Espagne avait envoyé à l'empereur 80 000 écus pour la guerre contre les Turcs; et le pape, irrité, dit que c'était un secours de *quatro baïoqui*, « une honte, » et que l'empereur avait été *cosi vile* de le recevoir [1].

Le 15 février 1684, le duc d'Estrées ajouta : « Sa Sainteté a accordé à l'empereur le deux centième denier sur les biens des ecclésiastiques dans les pays de son obéissance, parce que l'invasion des Turcs l'a empêché de toucher une somme de 300 000 florins, dont Sa Sainteté lui avait permis l'imposition dans les pays héréditaires [2]. » En juillet, le pape envoya à l'empereur, sur les instances du cardinal Pio, 100 000 écus [3]. D'après une dépêche du cardinal d'Estrées à Louis XIV, en date du 3 septembre, l'évêque électeur de Cologne mettait à la disposition du pape, pour être envoyés en Hongrie, 12 000 hommes, dont 6000 entretenus à ses propres frais et 6000 aux frais de Sa Sainteté [4].

Le duc d'Estrées envoya au roi de France les renseignements suivants : — Dépêche du 13 janvier 1685 : « Le cardinal Pio a eu audience de Sa Sainteté..., pour lui représenter l'extrême nécessité qu'il y avait qu'il plût à Sa Sainteté d'assister l'empereur; mais il n'a pu rien obtenir, pas même la suppression d'un petit ordre (religieux) que l'empereur demandait et que l'argent qui en reviendrait fût pour lui. Clément IX en supprima quelques-uns, pour assister les Vénitiens pendant le siège de Candie [5]. » On voit, par ce détail, comment la suppression des couvents et la confiscation de leurs biens, même pour des usages de l'ordre temporel, étaient choses permises à la papauté et pratiquées par elle, lorsqu'elle y trouvait son intérêt.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVIII, p. 416-429.
2. *Ibid.*, t. CCXCI, p. 122-134.
3. Le duc d'Estrées au roi, le 14 juillet 1684 (*ibid.*, t. CCXCII, p. 29-38).
4. *Ibid.*, t. CCXC, p. 391-403.
5. *Ibid.*, t. CCXCV, p. 13-21.

Pratiquées par le pape, cette suppression et cette confiscation n'étaient ni une injustice ni un vol. — Dépêche du 20 janvier 1685 : La congrégation d'État qui s'est tenue avant-hier, a examiné la demande de l'empereur de pouvoir tirer des religions et des couvents des pays héréditaires tous les biens qu'ils ont achetés avec leurs épargnes depuis soixante ans, ou qui leur ont été laissés par leurs bienfaiteurs sans charges. On n'accorda que le tiers de ce que l'empereur demandait, « à condition que l'argent qui se lèverait de ce tiers serait remis entre les mains de quelques députés ecclésiastiques, et non pas entre celles des ministres de l'empereur pour en payer les troupes [1]. » Donc le jeu du pape était facile à saisir : lorsque l'empereur lui demandait quelque secours, il refusait d'abord, afin de ne pas passer pour favorable à la maison d'Autriche et de ne pas exciter la jalousie de la France ; mais, aussitôt après ce refus, le pape soumettait la question à une congrégation dont la décision favorable n'était pas douteuse ; de cette façon l'empereur, qui était évidemment au courant du procédé, ne se formalisait de rien, et il obtenait toujours, sinon tout ce qu'il avait demandé, du moins une grande partie. Quelquefois le pape faisait semblant de combattre la décision de la congrégation, afin de faire acte d'autorité ou de mieux tromper les d'Estrées et Louis XIV. Ce fut précisément le cas. Le duc d'Estrées manda à Louis XIV le 27 janvier : « Sa Sainteté a refusé jusqu'à cette heure à Sa Majesté Impériale le secours dont la congrégation d'Etat avait été d'avis, disant que cet argent ne serait employé qu'en musique et en comédie, comme l'empereur faisait d'une partie de son revenu [2]. » Mais Louis XIV écrivit de Versailles au duc, le 23 février : « Le pape s'est enfin résolu de donner le secours d'argent qui lui est demandé depuis longtemps » par l'empereur [3].

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCV, p. 24-36.
2. *Ibid.*, p. 40-46.
3. *Ibid.*, p. 50-51.

L'électeur de Bavière spécula aussi sur les revenus des couvents, fit remplacer des bénédictins par des franciscains, ceux-ci vivant plus pauvrement; et, avec l'approbation du pape, il gagna à cette tactique 400 000 écus; du moins, le pape ne lui en avait encore donné que 140 000 à la date du 10 février 1685[1]. En avril, le pape accorda à l'empereur les legs que l'archevêque de Strigonie avait faits aux jésuites pour fonder quelques collèges[2]; au commencement de juin, il lui envoya 65 000 florins[3]; au commencement de mars 1687, il lui expédia 100 000 florins (monnaie d'Allemagne), pris non sur sa bourse, ni sur celle de la chambre, mais sur les revenus échus des bénéfices qu'il avait laissés vacants depuis si longtemps dans les États du roi d'Espagne[4]. Au commencement de février 1688, le pape envoya six vingt mille écus à son nonce auprès de l'empereur, qui en demandait 500 000[5]. Le 30 mars suivant, Lavardin dépêcha au roi de France que Sa Sainteté venait d'envoyer à l'empereur 60 000 écus romains, soit 70 000 de France[6]; le 19 septembre, il ajouta que l'empereur demandait au pape 600 000 écus de France, et qu'il s'obligerait à cette condition à faire passer un grand corps de troupes vers le Rhin[7]. Le 14 juin 1689, le cardinal d'Estrées manda à Louis XIV que l'empereur faisait flatter le pape pour avoir de nouveaux secours, mais il ne signala aucun envoi, le pape n'ayant plus à la chambre que 500 000 écus romains[8].

1. Le duc d'Estrées au roi, les 3 et 10 février 1685 (*Correspondance de Rome*, t. CCXCV, p. 52-64, 67-71).
2. Le duc d'Estrées au roi, le 24 avril 1685 (*ibid.*, p. 191-196).
3. Le même au même, le 12 juin 1685 (*ibid.*, p. 264-272).
4. Le cardinal d'Estrées au roi, le 18 mars 1687 (*ibid.*, t. CCCIII, p. 186-205).
5. Lavardin au roi, le 9 février 1688 (*ibid.*, t. CCCX, p. 121-133).
6. *Ibid.*, p. 270-285.
7. *Ibid.*, t. CCCXII, p. 36-47.
8. *Ibid.*, t. CCCXXII, p. 140-159.

II

Tels sont les envois pécuniaires que j'ai trouvés mentionnés dans les dépêches. Il est donc évident que le pape faisait cause commune avec l'empereur. D'autres détails précisent encore les sentiments qui les unissaient, malgré les oppositions secondaires qui purent se produire entre leurs administrations.

En mai 1683, le pape, parlant au duc d'Estrées, blâma l'empereur d'avoir « choisi, pour commander les troupes de l'empire, un aussi grand ennemi de la religion et un aussi enragé luthérien que le comte de Valdek [1]. » Mais, quelle que fût l'antipathie religieuse d'Innocent XI contre les protestants, ce blâme avait surtout pour but, dans le cas présent, de dissimuler aux yeux du duc d'Estrées la sympathie du pape pour l'empereur. Louis XIV ne se méprit pas. Le 15 juillet suivant, il écrivit en effet de Chaalons (*sic*) au duc d'Estrées : « Il semble que la cour de Rome et celle de Vienne prennent plaisir de demeurer toutes deux dans le même aveuglement, et que plus elles connaissent l'extrême besoin qu'elles ont de rétablir une bonne intelligence avec moi, plus elles s'efforcent à me donner de nouveaux sujets de mécontentement [2]. »

Il y avait à Rome des gens qui, dit Servient, « blâment le pape et les princes d'Allemagne de ne pas proclamer le roi, ou Monseigneur, pour roi des Romains, puisque l'empereur est visiblement inhabile, que ses enfants sont en bas âge, que son espérance est dans la fuite et sur une prophétie d'un jésuite qu'il porte faiblement sur lui, que, s'il osait composer des airs et faire des opéras, il s'y hasarderait encore, au lieu de paraître dans son armée,

1. Le duc d'Estrées au roi, le 11 mai 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVII, p. 325-355).
2. *Ibid.*, t. CCLXXXVII, p. 472-473.

comme le roi très chrétien,... que la domination de la maison d'Autriche est si ruineuse à toutes les provinces qui la reconnaissent, que, si on n'y remédie diligemment, elle sera bientôt funeste à toute la chrétienté[1]. »

« Plusieurs prétendent ici, écrivit l'abbé d'Hervault à de Croissy, que l'empereur et une partie de l'Allemagne ne se sont tenus en l'état où ils sont à l'égard de la France, que sur les avis qui y ont été envoyés de Rome[2]. » La partialité du pape envers l'empereur était telle, qu'il n'osa pas émettre la moindre critique sur sa conduite pendant le siège de Vienne; et, au commencement d'octobre, lorsque le duc d'Estrées lui dit que cette conduite avait été lâche, le pape répondit : « C'est un bon prince, *è un buon principe*.» Et le duc, jouant sur le mot bon, ajouta : « bon à rien[3]. » Aussi Servient, d'accord avec « de très habiles gens, » trouvait-il que le pape « devenait tous les jours plus autrichien. » Et son entourage faisait de même; tandis qu'on y disait tout le mal possible de Louis XIV et de ses partisans, on exaltait les grandes qualités de l'empereur! « On impressionne en même temps Sa Sainteté, ajouta Servient, du bonheur de l'empereur..., qui doit triompher de la France selon les diverses prédictions d'un Père jésuite et de plusieurs autres[4].»

D'après une dépêche du cardinal d'Estrées, en date du 19 octobre 1683, l'argent envoyé par le pape à l'empereur aurait été indignement employé. Le roi de Pologne aurait écrit à l'abbé d'Enoff, les 21 et 23 septembre, et lui aurait ordonné d'informer le pape « que l'argent envoyé pour l'usage de la ligue avait été distribué par le cardi-

1. Dépêche du 27 juillet 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVI, p. 155-159).
2. Dépêche du 24 août 1683 (*ibid.*, p. 188-191).
3. Le duc d'Estrées au roi, le 5 octobre 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 241-265).
4. Servient à de Croissy, le 28 septembre 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 300-305).

nal Bonvisi au gré des ministres de l'empereur, qui en avaient fait une disposition *honteuse* et n'avaient pourvu à aucune chose. L'abbé d'Enoff se plaignit aussi de l'évêque de Vienne, et il assura le pape que, si l'on ne remédiait pas à ces « *désordres*, » il serait obligé de se retirer. « Le pape fit de grandes exclamations et résolut d'écrire des lettres terribles[1]. » Le cardinal Pio essaya de justifier l'empereur et ses ministres, et fit entrevoir au pape la perspective d'une paix de l'empereur avec les Turcs, ce qui irrita fort Sa Sainteté[2]. Voyant la bonne volonté et les ressources de l'empereur disparaître, le pape chercha à le rapprocher de Louis XIV; il s'y prit si bien, que le cardinal d'Estrées écrivit, non sans naïveté, à Louis XIV, le 18 janvier 1684, que le pape désirait « sincèrement » un accommodement de leurs Majestés et qu' « il embrassait avec plaisir tous les moyens de le faciliter[3]. » En conséquence, le 25 février, Louis XIV écrivit de Versailles au pape pour lui dire qu'il avait offert à l'empire une trêve de vingt ans, et que, sur les instances de son nonce, l'archevêque de Fano, il consentait à étendre cette trêve à l'Espagne, bien qu'il pourrait, dans sa puissance, imposer des conditions beaucoup plus pénibles à cette nation qui lui avait déclaré la guerre. Donc il désirait sincèrement la paix générale[4].

En mai 1685, le pape dit de l'empereur « que c'était un bon prince, mais qu'il était trompé[5]; » il dit même que c'était un prince « plein de piété[6]. » Sa bonne opinion sur l'empereur persévéra; et elle devait être enracinée

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIX, p. 171-177.
2. Le duc d'Estrées au roi, le 2 novembre 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 324-334).
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 18 janvier 1684 (*ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 326-336).
4. *Ibid.*, t. CCXCI, p. 100.
5. Le duc d'Estrées au roi, le 1er mai 1685 (*ibid.*, t. CCXCV, p. 199).
6. Le même au même, le 8 mai 1685 (*ibid.*, p. 206-220).

dans son esprit, car il l'exprima même au duc d'Estrées. Celui-ci écrivit, en effet, à Louis XIV, le 30 octobre, qu'il avait eu une audience le dimanche précédent, que le pape s'y était emporté contre les ministres de l'empereur et contre leurs procédés, mais qu'il avait fait l'éloge de l'empereur comme d'un bon prince[1]. Le 29 janvier 1686, le duc avertit le roi qu'il avait fait ressortir auprès du pape combien Sa Majesté était digne de ses égards et combien l'empereur et l'électeur palatin l'étaient peu : car l'un et l'autre avaient rejeté l'arbitrage du pape, auquel le roi de France s'était référé dans une affaire où l'intérêt des protestants était en jeu. Le duc d'Estrées remarqua que le pape s'était montré « piqué » contre l'électeur palatin, mais il ne fit pas la même observation sur l'empereur[2]; et le 16 avril, il écrivit à ce même propos : « Le pape traita les choses avec plus de douceur qu'il ne me paraissait qu'il convenait[3]. »

Le 2 septembre 1686, Innocent XI créa cardinaux l'archevêque de Salzbourg Gandolfe, âgé de 65 ans; Colonitz, évêque de Vienne et de Neustadt; l'évêque de Gurk, âgé de 75 ans, et plusieurs autres prélats dévoués aux idées autrichiennes[4]. Louis XIV, irrité que son candidat, l'évêque de Beauvais, n'eût pas été promu, ordonna au duc d'Estrées, le 22 septembre, de prendre une audience du pape, de lui exprimer son mécontentement, et de montrer au pape sa partialité envers la maison d'Autriche, qui ne pouvait que se féliciter de la promotion[5]. L'empereur, se sentant apprécié quand même à Rome, fit de nouvelles démarches, au mois de novembre, pour y obtenir de nouveaux secours. « Il voudrait, écrivit le duc d'Estrées, que l'on publiât quelques indulgences

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCVI, p. 204-210.
2. *Ibid.*, t. CCXCVIII, p. 42-54.
3. *Ibid.*, p. 151-170.
4. *Ibid.*, t. CCC, p. 285-297.
5. *Ibid.*, t. CCCI, p. 214-217.

pour cela en Espagne et dans les États catholiques de l'empire[1]. »

Afin de calmer la blessure de Louis XIV, le pape simula de bonnes intentions, dont le cardinal d'Estrées se fit encore une fois l'interprète, dans sa lettre du 10 janvier 1687, lettre dans laquelle il relata que le pape était déterminé à faire de pressantes instances auprès de l'empereur, en vue d'une paix solide entre leurs Majestés, et à donner à Louis XIV toutes les assurances possibles de sa bonne volonté[2]. Le 20 juillet 1688, le marquis de Lavardin, moins confiant que le cardinal d'Estrées, avertit Louis XIV que le pape voulait détourner la guerre de Hongrie pour tourner l'Europe contre la France[3]. Au mois d'août de la même année, Dhorschamp déclara à Sa Majesté que toute la cour romaine lui paraissait si unie à la maison d'Autriche, qu'il n'osait espérer aucun succès dans les affaires de France[4]. Le 10 septembre, le cardinal d'Estrées signala à Louis XIV que l'empereur venait de donner à don Livio son portrait enrichi de diamants, de la valeur de 18 000 écus[5]. Lavardin estima ce portrait à 4 000 pistoles[6], et, dans cette même dépêche, il ajouta : « Si c'était un archiduc qui fût pape, Votre Majesté ne le trouverait pas plus uni à la maison d'Autriche, ni plus animé pour ses intérêts, ni plus plein de venin et de rage contre la grandeur de la France. » Le 19, Lavardin écrivit encore que Rome désirait que les princes d'Italie se liguassent avec l'Allemagne contre la France, et que le pape avait ressenti une joie très vive à la nouvelle de la prise de Belgrade[7]. Le 30, Louis XIV lui répondit de

1. Le duc d'Estrées au roi, le 19 novembre 1686 (*Correspondance de Rome*, t. CCCII, p. 49-56).
2. *Ibid.*, t. CCCVIII, p. 94-131.
3. *Ibid.*, t. CCCXI, p. 228-237.
4. *Ibid.*, t. CCCXIX, p. 51-52.
5. *Ibid.*, t. CCCXV, p. 187-221.
6. Lavardin au roi, le 10 septembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, p. 7-28).
7. *Ibid.*, p. 36-47.

Fontainebleau : « Il est bon aussi qu'on sache au lieu où vous êtes que l'empereur sollicite auprès du roi catholique le titre de grand d'Espagne pour don Livio, ce qui marque l'engagement absolu du pape et de ses proches dans les intérêts de la maison d'Autriche[1]. »

Autant la faction de France fut heureuse, à Rome, d'apprendre la prise de Philippsbourg et de manifester sa joie par une illumination, autant celle d'Autriche fut consternée. Les victoires de Louis XIV en Allemagne étaient reçues à Rome « comme des disgrâces pour eux, » disait Lavardin. « La ligue de Magdebourg, ajouta-t-il, pourra usurper tous les bénéfices d'Allemagne sans que cette cour s'en scandalise. Pourvu qu'ils soient ennemis des Français, on se souciera peu ici qu'ils soient les persécuteurs de l'Église, qu'ils la dépouillent de ses plus beaux bénéfices et qu'ils oppriment les catholiques[2]. »

Cependant tout n'allait pas au gré du pape. Encore tout ému des nouvelles d'Angleterre, que le cardinal d'Estrées venait de lui transmettre, Innocent XI fit venir Casoni, et lui parla des déceptions qu'il éprouvait du côté de l'Autriche. C'est Mugiaschi même qui, après avoir assisté à cet entretien, le raconta au cardinal d'Estrées.

« Cette maison d'Autriche, dit le pape, veut ruiner l'Église; *che politica! che politica!* Envoyer de l'argent en Allemagne, à quoi cela peut-il servir, non plus qu'en Espagne? Que pouvons-nous faire? L'empereur veut-il voir *une république en Allemagne?* Quelle politique! L'Église cependant est opprimée. Faut-il que nous cédions à la France? *Fa di fatto*, et ne craint rien, et met en exécution ce qu'elle dit. Où sont toutes ces promesses? Politique, flatterie, adulation! » « Ce dernier article, ajoute le cardinal d'Estrées, a sans doute rapport à ce que la cour de Vienne avait promis[3]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 49-51.
2. Lavardin au roi, le 23 novembre 1688 (*ibid.*, p. 190-199).
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 28 décembre 1688 (*ibid.* t. CCCXVI, p. 447-454).

Néanmoins, le pape craignait tellement d'offusquer l'empereur en louant Louis XIV, que, lorsqu'il se crut obligé de parler avantageusement de la piété du roi de France, à l'occasion des malheurs de la famille royale d'Angleterre, il ne put s'empêcher d'en être inquiet, et il dit en présence de Casoni et de Mugiaschi : « *Non credo che l'imperatore l'habbia in male*, je ne pense pas que l'empereur le prenne en mal[1]. » Le 15 mars 1689, Lavardin écrivit à Louis XIV : « Le pape est plus autrichien que les ministres mêmes de la maison d'Autriche, et votre grandeur lui est un mal insupportable[2]. » C'était le cardinal Bonvisi, nonce du pape à Vienne, qui excitait le plus l'empereur à s'opiniâtrer dans son hostilité contre la France[3]. Et, pendant que l'empereur envoyait en mission secrète un chanoine de Salzbourg, nommé Castelbrack, pour proposer aux princes d'Italie une ligue contre la France, le pape, de son côté, dans les audiences qu'il donnait, animait les esprits et parlait très vivement contre la France[4].

Les dépêches contiennent aussi un discours que le comte de Rebenac fit au pape en 1689, pour lui exposer les périls que les desseins ambitieux de la maison d'Autriche faisaient courir à l'Italie, et pour tâcher de le gagner à la politique de Louis XIV, au nom de la paix européenne et du triomphe du catholicisme (romanisme) sur le protestantisme et sur le mahométisme[5]. Il est clair que le comte de Rebenac ne pouvait que perdre vainement son temps et ses efforts. Innocent XI, qui allait mourir, ne pouvait renier ni son passé ni ses instincts;

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 8 février 1689 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXXI, p. 197-223).
2. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 192-202.
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 19 avril 1689 (*ibid.*, p. 461-476).
4. Le même au même, le 24 mai 1689 (*ibid.*, t. CCCXXII, p. 79-100).
5. *Ibid.*, t. CCCXXVI, suppl. de 1689, p. 269-275.

et, une fois de plus, Louis XIV en fut pour ses frais de générosité mal placée et pour ses avances stériles de politique craintive.

Les cardinaux Bonvisi et Pio furent les principaux intermédiaires entre l'empereur et le pape, celui-là comme nonce du pape à Vienne, celui-ci comme ministre de l'empereur à Rome. Lorsque le cardinal de Hesse cessa ses fonctions d'ambassadeur de l'empereur à Rome et quitta cette ville, il remit temporairement les affaires d'Allemagne à un prélat liégeois, auditeur de rote, nommé Emerix, et celui-ci les céda définitivement au cardinal Pio[1]. Ce changement s'opéra à la fin du pontificat de Clément X; car, le 17 mars 1676, le duc d'Estrées écrivit à Pomponne: « L'on m'a dit que M. le cardinal de Hesse, ayant pris congé avant-hier du pape pour partir bientôt, M. le cardinal Pio, sans titre d'ambassadeur, fera les affaires de l'empereur[2]. »

Pio fut acharné contre la France, et il ne laissa passer aucune occasion d'en combattre les intérêts, d'en décrier les partisans, d'en entraver les affaires. Le 29 mars 1681, le duc d'Estrées écrivit au roi que ce cardinal avait mal parlé au pape du prince Guillaume de Furstenberg, et qu'il l'avait animé à ne se relâcher en rien dans l'affaire de la régale[3]. D'après une dépêche du 1er mai 1682, c'était le cardinal Pio et le prélat Emerix qui empêchaient en partie le Père des Noyers (*sic*), général des jésuites, de rendre ses devoirs à l'ambassadeur de France. On lit, dans une lettre de Louis XIV au duc d'Estrées, lettre datée de Versailles le 10 juillet 1682 : « On me donne avis que l'audience du cardinal Pio ne s'est pas réduite à donner simplement part au pape de la naissance du second fils de l'empereur, mais qu'il a fait en même temps tout ce qui lui a été possible pour porter Sa Sainteté à ne

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLII, p. 125.
2. *Ibid.*, t. CCXLIII, p. 87-88.
3. *Ibid.*, t. CCLXXI, p. 175-213.

me donner aucune satisfaction sur l'affaire de la régale. »

Racontant à Louis XIV son audience du 16 août 1682, le duc d'Estrées s'exprima ainsi : « Sa Sainteté me dit qu'elle n'oublierait rien de son côté pour l'affermissement de la paix. J'informerai à ce propos Votre Majesté que le cardinal Pio, qui avait eu une audience du pape deux jours auparavant la mienne, avait extrêmement pressé Sa Sainteté pour accorder les décimes d'Italie à l'empereur, mais que Sa Sainteté y avait apporté plusieurs difficultés, qu'elle avait blâmé les Espagnols d'avoir toujours refusé pour la Pologne celles des États du roi catholique, et que, s'ils les eussent accordées, l'empereur s'en trouverait peut-être bien présentement. Le cardinat Pio se mit à pleurer, croyant que ses larmes pourraienl émouvoir le pape, mais elles ne firent aucun effet, et il persista dans la négative. J'ai appris cela du cardinal Cibo, et on m'a dit d'ailleurs que Sa Sainteté avait fait entendre au cardinal Pio que, si elle accordait les décimes d'Italie à l'empereur, il en pourrait employer une partie pour satisfaire le Grand Seigneur, et l'autre à faire la guerre à Votre Majesté. Le duc d'Estrées, dans cette dépêche, sembla vouloir plaider en faveur des sentiments du pape ; mais nous savons par ailleurs qu'il s'est trompé, et que le cardinal Cibo le renseignait souvent faussement.

Le 10 septembre, le duc d'Estrées écrivit à Louis XIV que le cardinal Pio remplacerait peut-être à Rome le marquis del Carpio, qui venait d'être déclaré vice-roi de Naples, et que ce cardinal avait encore récemment excité le pape à repousser tout accommodement touchant la régale. Le 17, Servient manda à de Croissy que le cardinal Pio et Giovinasso étaient fort divisés, mais que, malgré leurs divisions, « ils étaient pires pour nous jusqu'ici que tous les Espagnols ensemble[1]. » D'après la dépêche du duc d'Estrées à Louis XIV, en date du 28 octobre, ce car-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 226-230.

dinal avait récemment pressé le pape, de la part de l'empereur et du roi d'Espagne, d'entrer dans une ligue avec eux et avec les princes d'Italie contre la France; et le duc ne dissimula pas au roi que Sa Sainteté était tellement sous l'influence des conseils des malintentionnés, que l'on ne pouvait s'assurer de rien. En décembre, les intrigues du cardinal pour faire réussir la ligue, continuèrent[1]. Au dire du duc d'Estrées, on déclama fort à Rome, en février 1683, contre le cardinal Pio, qui avait été trésorier de la chambre[2]. Le 23 mars, Servient le dépeignit comme un ami de l'Espagne, qui s'entendait très bien avec le vice-roi de Naples, mais aussi comme un homme atteint d'une infirmité qui le ferait bientôt mourir[3]. Le 15 juin suivant, il écrivit encore à de Croissy : « Le cardinal Ottobon, Asolin, Casoni et Pio sont sans contredit les plus puissants dans l'esprit de Sa Sainteté, et cette vérité n'est que trop constante pour le bon succès des affaires de Sa Majesté[4]. » Dans sa dépêche du 14 juillet 1684, le duc d'Estrées l'accusa de mentir pour mieux influencer le pape en faveur de l'empereur[5]; et le 18 décembre 1685, il écrivit à Louis XIV que, d'après M. Lando, ce cardinal était chargé de la mission secrète « de tâcher d'aigrir l'esprit du pape contre la France par de vains discours[6]. »

Louis XIV voulant défendre les immunités des ambassades à Rome, il était tout naturel que le cardinal Pio portât le pape à en ordonner la suppression. Il le fit même avec affectation. Le cardinal d'Estrées en écrivit en ces termes à Louis XIV, le 18 mars 1687 : « Le cardinal Pio non seulement n'a pas prétendu de distinction, mais,

1. Le duc d'Estrées au roi, le 10 décembre 1682.
2. Le même au même, le 4 février 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVII, p. 101-117).
3. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 72-75.
4. *Ibid.*, p. 120-121.
5. *Ibid.*, t. CCXCII, p. 29-38.
6. *Ibid.*, t. CCXCVI, p. 277-289.

pour complaire au pape, il a déclaré que, si les sbires voulaient venir chercher ou prendre des prisonniers sous son lit, il leur ouvrirait la porte ; cette *prostitution* n'a pas été approuvée[1]. »

Comme ministre de l'empereur, il aurait dû s'acquitter de quelque civilité envers le marquis de Lavardin, lorsque celui-ci arriva à Rome comme ambassadeur de France, mais il ne lui en fit aucune[2]. Le pape poussa la partialité envers l'Autriche jusqu'à cousulter ce cardinal, lorsqu'il s'agissait des affaires de France[3] ; et certainement, il ne songea jamais à consulter le cardinal d'Estrées relativement aux affaires d'Autriche. Le 20 avril 1688, Lavardin manda à Louis XIV que Cogogliudo, le cardinal Pio et le vice-roi conspiraient contre la France et voulaient organiser une ligue contre elle[4]. Il paraît que ce cardinal eut lui-même conscience de ses exagérations et de son fanatisme ; car il mourut, le 13 février 1689, en disant : « Mon Dieu, ayez pitié de moi, je regrette les affaires d'Allemagne[5]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCIII, p. 186-205.
2. Lavardin au roi, le 18 novembre 1687 (*ibid.*, t. CCCVII, p. 223).
3. Le même au même, le 24 février 1688 (*ibid.*, t. CCCX, p. 171-183).
4 *Ibid.*, p. 356-371.
5. Lavardin au roi, le 15 février 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIV, p. 124-129).

CHAPITRE III

INNOCENT XI, JEAN SOBIESKI ET LES TURCS. — LA LEVÉE DU SIÈGE DE VIENNE.

Le mélange de la politique et de la religion au XVIIe siècle fut considérable, et il est quelquefois difficile de mettre de la précision dans les choses que ce mélange a embrouillées et confondues. Tout d'abord, on serait tenté de croire qu'Innocent XI n'a poussé à la guerre contre les Turcs que par un motif de piété, et que l'empereur Léopold, le roi de Pologne, Jean III Sobieski, comme puissances dévouées à la papauté, se sont laissé entraîner à cette guerre par des considérations avant tout religieuses. Ce serait une erreur. M. de Salvandy a reconnu lui-même qu' « Innocent XI, dans ses efforts pour relever, de concert avec Jean III, la vieille bannière des croisades, *obéissait à sa haine pour Louis XIV* autant qu'à son zèle éclairé pour la cause de la civilisation ou à son zèle pieux pour celle de l'Évangile[1]. » M. J. Klaczko a écrit aussi : « Le siècle qui suivit Lépante marque *la fin de toute idée de croisade* pour les puissances catholiques. On s'habituait aux menaces des mécréants ; on en prenait son parti, et quand on s'alliait avec un autre peuple pour faire la guerre aux infidèles, c'était *par pur calcul politique.* »

1. *Histoire du roi Jean Sobieski*, t. II, p. 114, Paris, Didier, 1855.

Toute la clef de cette question, en ce qui concerne les puissances intéressées, de 1676 à 1689, se résume en ceci : — que Louis XIV jalousait et détestait la maison d'Autriche et celle d'Espagne; que, pour amoindrir celle-ci dans les Pays-Bas et celle-là en Allemagne, il donnait la main à Tekeli en Hongrie et à Mahomet IV à Constantinople, espérant être maître sur le Rhin lorsque l'empereur serait absorbé par les révoltes des Hongrois et les attaques des Turcs sur le Danube; — que le pape Innocent XI jalousait et détestait par-dessus tout Louis XIV, et que, pour lui faire pièce, il était uni à l'Espagne et à l'Autriche, hostile à Tekeli et au sultan, en un mot sympathique à tous les ennemis de Louis XIV, même à Guillaume d'Orange, protestant, et contraire à tous ses amis, même à Jacques II d'Angleterre, catholique; — que, si, d'une part, le roi de Pologne était incliné à une alliance avec Louis XIV contre l'Autriche, par tout ce qu'il devait politiquement à l'influence française, par la nationalité française de sa femme, Marie-Casimire, fille du marquis d'Arquien, et par les avantages qu'il pouvait retirer d'une ligue entre la France, la Hongrie révoltée et la Turquie; d'autre part, il était poussé à une guerre contre les Turcs par son antipathie personnelle contre une puissance antichrétienne, par le péril que la Pologne trouverait dans un accroissement des forces turques, par la haine de sa femme contre Louis XIV, qui avait refusé de créer duc et pair le marquis d'Arquien, et enfin par l'intérêt qu'il y avait, selon lui, à être soutenu contre la Turquie et la Hongrie par l'Autriche, par le pape et par toutes puissances que l'omnipotence de Louis XIV mécontentait.

Tous les détails et toutes les contradictions qui se heurtent dans la politique européenne de cette époque peuvent être éclaircis par ces trois considérations.

M. de Salvandy a raconté qu'en 1665 Innocent XI, alors nonce du saint-siège en Pologne, bénit le mariage de Jean Sobieski avec Marie-Casimire d'Arquien, com-

tesse Zamoyska[1]. A peine fut-il nommé pape, il affecta un vif désir de voir la paix générale s'établir entre les puissances catholiques et la guerre contre les Turcs se préparer. Avant même d'être couronné, il envoya 50 000 écus de son argent pour le secours de la Pologne; du moins, il le dit confidemment au duc d'Estrées le 29 septembre 1676[2]. Il semble que, dès ce moment, Innocent XI ait voulu établir une union entre Louis XIV et le roi de Pologne; car, le 14 octobre au matin, causant avec le duc d'Estrées et lui faisant l'éloge du roi de France, il lui manifesta aussi des sentiments d'estime particulière pour le roi de Pologne qu'il appela « *l'antimurale della christianita*[3]. » Le 30 du même mois, le duc d'Estrées écrivit à Louis XIV que le pape désirait la paix entre les chrétiens, mais la guerre contre les Turcs[4].

A propos de quelques succès militaires que Jean Sobieski venait de remporter sur ces derniers, Innocent XI dit au duc d'Estrées que le roi de Pologne était, après le roi de France, le plus grand roi du monde[5]; le 2 novembre, il répéta à peu près la même chose au cardinal d'Estrées, et insista sur son désir d'une guerre contre les Turcs[6]. Louis XIV, qui ne voulait pas se laisser entraîner par le pape, mais qui ne voulait pas non plus le froisser, surtout au commencement du pontificat, répondit de Versailles au duc d'Estrées, le 5 novembre : « Comme le pape témoigne regarder la paix de la chrétienté comme un acheminement à une guerre contre les infidèles, je trouve bon que vous louiez une pensée

1. *Ouvrage cité*, t. I, p. 297; t. II, p. 65.
2. Le duc d'Estrées au roi, le 30 septembre 1676 (*Correspondance de Rome*, t. CCXLVII, p. 126-142).
3. Le même au même, le 14 octobre 1676 (*ibid.*, p. 217-221).
4. *Ibid.*, p. 243-245.
5. Le même au même, le 3 novembre 1676 (*ibid.*, t. CCXLVIII, p. 1-4).
6. Le cardinal d'Estrées à Pomponne, le 3 novembre 1676 (*ibid.*, p. 7-15).

si chrétienne et si digne de sa piété, mais sans entrer en rien de particulier. Il suffira que vous la louiez en termes généraux, d'autant plus qu'en l'état présent des choses l'on toucherait inutilement les moyens particuliers d'y travailler[1].»

Sur ces entrefaites arriva à Rome la nouvelle de la paix que Sobieski avait acceptée, sur l'offre des Turcs, à Zurawno, le 16 octobre; les partisans de la maison d'Autriche à Rome invectivèrent contre cette paix, qu'ils tinrent pour un déshonneur. « Le pape, écrivit le cardinal d'Estrées à Pomponne le 21 novembre, le pape qui regardait cette guerre plus en homme spirituel qu'en politique[2], et qui croyait que le seul mérite du roi de Pologne pouvait suffire contre 200 000 Turcs ou Tartares, a reçu cette nouvelle *avec déplaisir*[3]. »

Le pape à ce moment aurait consenti à donner le chapeau à l'évêque de Marseille, ambassadeur de France en Pologne, toutefois en exigeant de Louis XIV certaines concessions en retour; mais Louis XIV ne s'y prêta pas, et cette affaire se compliqua plus tard au point de mériter une étude à part. Louis XIV indiqua au duc d'Estrées combien sa politique différait de celle du pape, en lui faisant, dans une lettre écrite de Saint-Germain le 25 décembre, l'éloge du roi de Pologne et de la paix conclue par ce dernier avec les Turcs; Sa Majesté désirait aussi la paix[4], mais évidemment et par-dessus tout la paix entre la Pologne et la Turquie, paix qui lui permettrait peut-être d'entraîner avec lui Jean Sobieski dans une alliance contre l'Autriche. Si une fois l'empereur avait eu à lutter contre la Pologne, la Hongrie et la Turquie, puissances qui le cernaient au nord, à l'est et au sud, quelles facilités Louis XIV n'aurait-il pas eues à en triompher et à l'affaiblir à l'ouest?

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLVIII, p. 17-19.
2. C'est-à-dire : plus en homme mystique et ignorant les affaires de guerre qu'en homme compétent.
3. *Ibid.*, p. 87-98.
4. *Ibid.*, p. 262-263.

Il est dit, dans une dépêche du duc d'Estrées à Louis XIV, en date du 9 février 1677, que le pape avait terminé le bref pour le roi de Pologne, mais qu'il n'était pas dans les formes habituelles. Le cardinal Cibo en avait averti le duc, qui l'apprit aussi du pape. Le duc fit alors remarquer au pape que Sa Majesté polonaise pourrait bien en être blessée, et qu'on ne manquerait pas d'interpréter ce changement d'une manière défavorable au roi de France. Le pape lui répondit qu'il ne pouvait pas admettre le mot *nomination*, « mais qu'il avait bien voulu passer sur cela.., qu'il le priait de considérer qu'un pape n'était pas toujours obligé de suivre l'exemple de son prédécesseur, et qu'on faisait quelquefois des choses, en certaines conjonctures, dont on pouvait se dispenser dans d'autres[1]. »

Vers la fin de mars 1677, le pape dit au duc d'Estrées qu'il attendait beaucoup du roi de Pologne, et qu'il espérait qu'on ferait la guerre aux infidèles, dès que la paix serait conclue à Nimègue[2]. Le 6 avril, le duc communiqua à Louis XIV que l'ambassadeur d'Espagne à Rome, prenant occasion des armements des Turcs, avait « proposé au pape une ligue des princes d'Italie pour la défense de ce pays; » mais que le pape était « demeuré toujours dans des termes généraux, témoignant souhaiter passionnément la paix et que c'était la principale chose à laquelle il fallait s'appliquer[3]. » Donc, tantôt le pape considérait la paix comme la chose principale, et tantôt il voyait en elle un moyen de faire la guerre aux Turcs. Quand on le pressait, comme l'ambassadeur d'Espagne, de faire cette guerre, il répondait : Faisons la paix; et, quand on l'inclinait à la paix, il disait : Faisons la guerre[4]. En sep-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCL, p. 153-166.

2. Le duc d'Estrées au roi, le 30 mars 1677 (*ibid.*, t. CCLI, p. 79-91).

3. Le même au même (*ibid.*, p. 100-110).

4. Dans sa dépêche du 27 juillet 1677, le duc d'Estrées raconta à Louis XIV qu'un ecclésiastique polonais, nommé François Curski et chanoine de Culm, était venu le voir la veille, et qu'il s'était dit pos-

tembre 1677, il était à la guerre, disant qu'il fallait « prendre Constantinople, et qu'il n'était pas si difficile qu'on se l'imaginait[1]. » Au commencement de novembre, il manifesta au duc d'Estrées le désir que les troupes de Louis XIV et celles d'Espagne fissent une suspension d'armes et qu'elles se joignissent pour aller contre le Turc[2]; quelques jours après, il reparla de nouveau au duc de ce projet de guerre, « qui est, dit le duc, une matière qui lui plaît[3]. »

En janvier 1678, le pape, conversant avec le cardinal Rospigliosi, lui fit une peinture assez sombre de la situation de l'Europe, et ajouta « que la seule voie d'apporter quelque remède à tant de maux était la paix, parlant, lorsqu'elle serait faite, d'introduire la religion catholique dans les lieux où elle n'était pas, et de porter la guerre contre le Turc. » Le cardinal Rospigliosi lui répondit que ces choses ne pouvaient se faire que de concert avec le roi de France, et il exhorta Sa Sainteté à bien vivre avec lui[4]. C'est le cardinal Rospigliosi qui en fit lui-même la confidence au duc d'Estrées. Au mois de février de cette même année, le pape aborda de nouveau ce sujet dans une audience qu'il donna au duc, et il lui témoigna de son extrême désir de voir les puissances en paix, pour qu'elles pussent marcher ensuite contre le Turc; il ajouta qu'il fondait, à ce sujet, de grandes espérances sur Louis XIV[5].

sesseur de papiers très importants. Il lui avait promis de lui écrire secrètement sous la signature de *Joannes Delfinus*, et il devait voir le pape ce même jour. Le duc dit au roi qu'il le fera examiner pour le connaître exactement. (*Corresp. de Rome*, t. CCLII, p. 161-166, 172-175. — Les dépêches ne donnent pas suite à cette affaire.

1. Le même au même, le 7 septembre 1677 (*ibid.*, t. CCLIII, p. 6-23).
2. Le même au même, le 9 novembre 1677 (*ibid.*, t. CCLIV p. 20-36).
3. Le même au même, le 16 novembre 1677 (*ibid.*, p. 50-65).
4. Le même au même, le 5 janvier 1678 (*ibid.*, t. CCLV, p. 24-38).
5. Le même au même, le 15 février 1678 (*ibid.*, p. 168-182).

Vers le 26 mars, la reine de Suède fit visite à Sa Sainteté, qui lui dit, à elle aussi, combien elle était désireuse de la paix. « La reine de Suède, dit le duc d'Estrées, lui répondit que, quand elle serait faite, on l'aurait moins à Rome. L'on fait dire une chose à Innocent X, qui n'était pas d'un saint pape comme est celui-ci : *Quando le corone sono in guerra, preti sono in quiete* (quand les puissances sont en guerre, les prêtres sont en paix). Le pape lui ayant dit qu'en ce temps-là on pourrait faire quelque chose contre les Turcs, elle répondit qu'il n'y trouverait pas les dispositions qu'il s'imaginait, et qu'il fallait se garder des Turcs de Rome.., par lesquels on ne doute pas qu'elle n'ait voulu entendre les ministres des princes étrangers, à cause de leurs immunités et privilèges[1]. »

Le 17 juin 1678, Louis XIV écrivit de Saint-Germain au duc d'Estrées qu'il était affligé que le peuple de Messine eût fait des démarches à Constantinople « pour se donner tout à fait au Turc. » Sa Majesté trouve qu'un tel acte serait néfaste pour la Sicile; elle s'en rapporte au pape pour détourner un si grand mal; elle fait remarquer à Sa Sainteté que les violences des Espagnols « sont plus capables d'aigrir que de guérir ces sortes de maux; » enfin, Sa Majesté espère que le pape lui saura gré du soin avec lequel elle veille aux intérêts de la religion et de l'Italie en cette circonstance[2]. Le 13 juillet, le pape fit dire à M. Bonvisi de dépêcher en Pologne, pour tâcher d'empêcher la ratification de la paix avec la Porte aux conditions onéreuses que celle-ci exigeait[3].

Au commencement de mars 1679, Innocent XI tint un consistoire et y prononça un discours qu'il termina en manifestant son espoir d'une guerre contre le Turc[4].

1. Le même au même, le 12 avril 1678 (*Correspondance de Rome*, t. CCLVI, p. 26-34).
2. *Ibid.*, t. CCLVI, p. 293.
3. Le duc d'Estrées au roi, P. S. du 13 juillet 1678 (*ibid.*, t. CCLVII, p. 65-73).
4. Servient à Pomponne, le 8 mars 1679 (*ibid.*, t. CCLIX, p. 269-271).

Le 15, il signa deux brefs à Louis XIV, l'un pour l'exciter à entreprendre cette guerre, l'autre sur la paix avec l'empereur Léopold et la guerre contre la Turquie[1]. C'était donc une croisade nouvelle qu'il voulait provoquer. Le 27 mars, le cardinal Rospigliosi, dans le but de seconder les intentions et les projets du pape, chercha à persuader au duc d'Estrées qu'il serait peut-être habile, de la part de Louis XIV, d'accéder aux désirs du pape. « Il m'a dit, raçonta le duc, que de donner des dégoûts au pape, ce n'était pas le moyen d'en obtenir les grâces que l'on désirerait, mais plutôt celui de les rendre très difficiles et comme impossibles, *et qu'au contraire l'on aurait de Sa Sainteté tout ce que l'on voudrait*, si Sa Majesté lui voulait faire témoigner de la disposition à seconder, en ce qu'elle pourrait, les desseins de Sa Sainteté *pour la guerre contre le Turc*, et lui faire connaître, si Sa Majesté jugeait à propos *de donner quelques assistances au roi de Pologne*, ou de procurer quelque avantage à la religion en Hollande et en Suède, qu'elle le fait en partie à la considération du pape et de ce qu'il en fait représenter à Sa Majesté. Ledit sieur cardinal Rospigliosi a ajouté à cela que son zèle et sa reconnaissance pour Sa Majesté l'obligeaient à me parler ainsi pour vous le mander[2]. »

Au mois de mai de la même année, le pape ordonna à Rome un triduum avec indulgence plénière, dans le but d'obtenir de Dieu que les princes chrétiens voulussent joindre leurs forces contre le Turc[3]. Dans une dépêche du 7 juin, adressée par Servient à Pomponne, il est raconté qu'un abbé Gradi, Ragusois, qui faisait sur la guerre du Turc des rapsodies qui ne pouvaient même pas être entendues jusqu'au bout à l'Académie de la reine de Suède, mais qui était sous-bibliothécaire du pape, et qui avait

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIX, p. 295, et 296-297.
2. Le duc d'Estrées à Pomponne, le 28 mars 1679 (*ibid.*, p. 352-354).
3. Le duc d'Estrées au roi, le 23 mai 1679 (*ibid.*, t. CCLX, p. 272-278).

reçu des lettres de M. de Montausier et de M. de Condom, avait touché 2000 écus du cardinal Fr. Barbarin pour aller en France demander des secours au roi contre le Turc. Le duc d'Estrées dissuada cet abbé de faire ce voyage, lui disant que le zèle de Sa Majesté pour la religion n'avait pas besoin d'être excité. Toutefois, dit Servient, « je crois qu'il ne laissera pas de partir, parce que le cardinal Barbarin, qui fournit à l'appointement, ou de ses propres finances, ou par ordre secret du pape ou des Espagnols, ayant plus d'une vue en tête, le conviera apparemment de partir[1]. » Mais, six jours après, le 13, le duc d'Estrées manda à Louis XIV qu'il tenait de cet abbé même qu'il renonçait à son voyage[2].

Le 22 juin 1679, Servient fit part à Pomponne d'un avis qu'il disait être « très sûr; » et, tout en lui promettant d'approfondir encore cette matière, il l'invita à y aviser. Donc, on l'a, dit-il, « assuré que l'ambassadeur d'Espagne nous fait une guerre, aussi bien qu'à Cybo, très dangereuse comme étant couverte par toutes les honnêtetés extérieures dans les choses pourtant qui ne sont pas essentielles; que cet ambassadeur, par un concert secret avec le cardinal Basadonna, a persuadé au pape d'engager Sa Majesté, par toutes sortes de moyens, d'entreprendre la guerre du Turc, *dans les vues de s'assurer ainsi contre les armes de Sa Majesté*. Et comme ils ont prévu qu'on pourrait aisément en France se garantir de ces propositions imaginaires, ils ont exhorté le pape à prendre une plus fine mesure avec eux, au cas qu'on refuse en France de concourir à cette guerre. On prétend que le pape approuve ces mesures, et qu'il devait commencer ou a déjà commencé de les mettre en pratique, en se servant en France de la voie des remerciements, comme si le roi avait contracté quelque espèce d'engagement. » On ajoute que, si le roi refusait, on lui

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXI, p. 24-38.
2. *Ibid.*, p. 47-56.

ferait part de la ligue formée par plusieurs princes de ne pas s'attaquer pendant toute la durée de cette ligue sainte; que « le pape pourrait lui demander une pareille neutralité, l'engager par des douceurs au commencement et y employer ensuite *toutes les armes spirituelles;* que cette ligue se concluerait entre le pape, l'empereur, l'Espagne, la Pologne, les Vénitiens, le duc de Florence et les Génois; ... qu'il paraîtrait honteux au roi de paraître troubler cette entreprise, et que le pape pourrait alors, disent-ils, se servir des *armes ecclésiastiques* sans paraître comme ennemi de la France, mais comme un père commun, qui s'oppose seulement à l'invasion que les Français voudraient faire dans les États des autres princes catholiques, et à l'obstacle qu'ils voudraient apporter à une guerre de religion. » Cependant, Servient remarqua que l'on doutait du consentement des Vénitiens[1].

Le 14 juillet 1679, le cardinal d'Estrées écrivit, « par ordre du roi, » au cardinal Cibo une longue lettre, évidemment concertée avec Louis XIV, et dans laquelle, faisant allusion à la guerre que le pape désirait entreprendre contre l'infidèle, il s'exprima ainsi : Dans la persuasion où est le roi que les choses qu'il demande « sont légitimes et faisables, et que Sa Sainteté ne les doit pas refuser, pour peu qu'elle soit disposée à lui faire plaisir,... il sera difficile de porter Sa Majesté par les instances de Sa Béatitude à faire beaucoup dans cette occasion ou en toute autre, dans le dessein de lui complaire, tant que le roi la croira éloignée de lui accorder les grâces si longtemps et si ardemment poursuivies; que, si Sa Sainteté prend la résolution de le contenter dans la conjoncture présente et pendant le séjour de M. le grand trésorier de Pologne à Paris, qui pourra soutenir les diligences que l'on fera d'ailleurs, j'ai lieu de me persuader que je ne travaillerai peut-être pas inutilement, les intentions du roi me paraissant en général très bonnes et très

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXI, p. 89-95.

généreuses, mais refroidies et suspendues par les motifs dont il s'est lui-même expliqué[1]. »

Au commencement de décembre, le pape témoigna de nouveau au duc d'Estrées son désir de voir les puissances chrétiennes se coaliser contre les Turcs. « Le pape, dit le duc, se mit à pleurer, en disant que Dieu ne voulait pas peut-être détruire encore la puissance ottomane, d'avoir permis que la peste affligeât Vienne, lorsque l'ambassadeur de Pologne venait d'y arriver pour traiter cette guerre, et eût séparé ce ministre, l'empereur et le nonce, à ne pouvoir plus avoir de communication ensemble.» Le pape ayant ajouté que l'empereur, tout en paraissant bien disposé, craignait la grande puissance du roi de France, le duc répliqua que ce n'était là qu'un prétexte de l'empereur, « qu'il fallait plutôt attribuer la peste de Vienne à la colère de Dieu, de ce que l'empereur s'était ligué avec les hérétiques pour s'opposer aux progrès si considérables que Votre Majesté avait commencé de faire dans leurs États, et que dès ce temps-là elle aurait établi dans la Hollande la liberté de conscience[2]. »

Dans sa dépêche du 20 février 1680, le duc d'Estrées raconta à Louis XIV qu'il avait eu audience du pape, et que le pape lui avait dit que, si le roi de France le voulait, on pouvait abattre la grande puissance ottomane. « Il me parla, ajouta-t-il, d'un projet d'entreprise sur Constantinople, par laquelle il me dit qu'on pouvait assembler plus de cinquante galères, trente de Votre Majesté, les siennes, celles de Malte, celles de M. le grand-duc de Florence et de la république de Gênes. » Le pape avoua que celles du roi d'Espagne ne pouvaient pas grand'chose[3].

En juin 1680, l'ambassadeur de Pologne à Rome était M. Ratzwill (*sic*), et un nonce du pape en Pologne se

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXI, p. 175-180.
2. Le duc d'Estrées au roi, le 5 décembre 1679 (*ibid.*, t. CCLXIII, p. 141-157).
3. *Ibid.*, t. CCLXV, p. 103-116.

nommait Martelli[1]. Le 13 août, le duc d'Estrées manda à Louis XIV qu'on disait au pape beaucoup de mal sur l'envoi de l'évêque de Beauvais, M. de Forbin-Janson, en Pologne, et sur sa mission, qui, assurait-on, était de faire conclure la paix entre la Pologne et la Porte[2]. Le jeudi 15, au soir, le duc vit le pape, lui parla très vivement de l'hostilité du cardinal Azzolini contre la France, et lui fit remarquer que, si la guerre contre le Turc n'avait pas lieu, ce serait lui qui en serait la cause, pour n'avoir pas terminé les affaires de France. Il le pressa alors de les terminer, mais en vain ; le pape se borna à des réponses banales et sans précision[3]. Donc, à cette époque, la guerre contre la Turquie, en ce qui concernait la France, était un marché ; si Innocent XI avait voulu accéder aux désirs de Louis XIV dans les affaires certainement secondaires qui étaient alors en discussion entre les deux cours, Louis XIV aurait consenti à cette guerre ; du moins le duc d'Estrées l'affirmait, soit que ce ne fût qu'un argument purement diplomatique de sa part, soit que ce fût une promesse sérieuse de la part du roi.

En mars 1681, le duc d'Estrées reçut de l'évêque de Beauvais une lettre dans laquelle il était dit que l'on avait proposé une ligue défensive contre le Turc, entre la Polagne et l'empereur, et que les nonces Martelli et Palavicini y étaient fort entrés. Là, évidemment, était la lutte diplomatique : il s'agissait de savoir qui, de Louis XIV et de Léopold, aurait l'alliance de la Pologne ; les préférences du pape n'étaient pas douteuses, et deux nonces travaillaient à les faire prévaloir. Le lendemain de la réception de cette lettre, le duc d'Estrées représenta au pape les inconvénients de cette ligue, que le roi de Pologne, du reste, n'approuvait pas, et il le fit juge « s'il

1. Servient à de Croissy, le 2 juin 1680 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXVIII, p. 332-333).
2. *Ibid.*, t. CCLXVI, p. 145-158.
3. Le duc d'Estrées au roi, le 20 août 1680 (*ibid.*, p. 164-183).

était à propos que l'on en usât ainsi avec Louis XIV, principalement dans un temps où la Pologne en pouvait espérer tant de secours et d'assistance, et si les ministres d'un prince neutre et de plus père commun devaient montrer tant de partialité, comme faisaient les nonces Martelli et Palavicini. » Sa Sainteté répondit que c'eût été bien, si tous les princes chrétiens eussent fait une ligue *offensive* contre le Turc, et qu'à défaut de cette ligue, « il ne fallait pas au moins empêcher cette ligue particulière défensive, qui ne pouvait être que bonne en certaines occasions. » « Je ne trouvai pas, ajouta le duc, M. le cardinal Cibo du même sentiment que Sa Sainteté[1]. »

Le 13 mai 1681, le duc d'Estrées informa Louis XIV que le pape était enchanté des dernières nouvelles de Pologne touchant la guerre contre le Turc, ainsi que de la conversion de deux patriarches schismatiques (?) dans ce royaume, avec 4000 paroisses; que le nonce Palavicini avait rendu à Sa Sainteté un bon témoignage de l'évêque de Beauvais; que le pape désirait voir une entente s'établir à Constantinople entre M. de Guilleragues et le sénateur Donat, envoyé de la république de Venise, et cela dans le but de « procurer du bien et des avantages à la religion[2]. » — Cette joie ne devait pas durer.

La diète de Pologne, qui s'était ouverte le 14 janvier 1681, avait manifesté des dissentiments extrêmes et s'était laissée aller aux emportements les plus violents; le sang même avait coulé dans les cours du palais de la diète et dans les corridors. Le parti français et le parti autrichien y étaient aux prises, celui-là dirigé par le nouvel ambassadeur, marquis de Vitry, fils du maréchal de Vitry et neveu du maréchal de L'Hospital. Pendant que l'évêque de Beauvais devait tâcher d'emporter les choses par la douceur et la conciliation, le marquis de Vitry avait la mis-

1. Le duc d'Estrées au roi, le 29 mars 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXI, p. 175-213).
2. Le même au même, le 13 mai 1681 (*ibid.*, p. 325-358).

sion de tout diviser plutôt que de laisser se consommer une alliance de la Pologne avec l'Autriche[1]. Le 17 juin, le duc d'Estrées manda à Louis XIV que le pape était fort triste des nouvelles qui venaient de lui arriver de Pologne : « Il y a apparence, dit-il, qu'elles portent que la diète se séparera sans avoir conclu la ligue avec les Moscovites[2]. » Le pape désirait donc que la Pologne se fortifiât le plus possible contre la Turquie et la Hongrie, même par une alliance avec les Moscovites, afin que le parti de l'empereur fût d'autant plus puissant contre celui de la France.

Dans les premiers jours de juillet, le pape eut avec le cardinal Barberini un entretien dans lequel il avoua que les secours de Louis XIV n'auraient pas fait défaut, et reconnut tristement qu'en fin de compte « il n'y avait que Sa Sainteté, M. le duc de Savoie et M. l'électeur de Bavière qui eussent promis positivement de contribuer à la guerre contre les infidèles[3]. » Le pape envoya alors à Sobieski 700 000 livres pour l'assister dans le cas où il ferait la guerre aux Turcs[4]. Et comme l'empereur faisait au pape de continuelles demandes de secours, Louis XIV, qui voulait les ruiner dans leurs motifs, écrivit au duc d'Estrées, le 28 novembre, pour l'autoriser à dire à Sa Sainteté « qu'il n'entreprendra rien contre l'empire tant qu'il y aura guerre entre l'empereur et le Turc[5]. »

Au commencement de 1682, les desseins hostiles de la Porte devinrent visibles, et le péril s'accrut contre l'empire. L'alliance des Transylvains, des Moldaves, des Valaques, des Russiens de l'Ukraine avec les Hongrois venait d'être conclue, dit M. de Salvandy; le comte Emeric Tékéli,

1. Cf. DE SALVANDY, *ouvr. cité*, t. II, p. 116-119.
2. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXI, p. 411-423.
3. Le duc d'Estrées au roi, le 9 juillet 1681 (*ibid.*, t. CCLXXII, p. 23-35).
4. Le même au même, le 15 juillet 1681 (*ibid.*, t. CCLXXII, p. 38-45).
5. *Ibid.*, t. CCLXXII, p. 343-345.

qui les commandait, se reconnut tributaire de la Sublime Porte, fut déclaré par elle prince de Hongrie, et reçut en grande pompe le caftan d'hospodorat et de vasselage (avril). Louis XIV, voulant se montrer magnanime envers la chrétienté et amener le pape à lui faire des concessions, leva le blocus de Luxembourg et rappela dans leurs quartiers ses armées de Flandre, qui étaient sur le point d'envahir les Pays-Bas autrichiens; il laissait ainsi à la maison d'Autriche tous ses moyens de défense. Rome en fut touchée, paraît-il; car le duc d'Estrées écrivit à Louis XIV le 16 avril : « L'on n'a cessé d'admirer ici la grandeur de cette action, la piété de Votre Majesté et son zèle pour la religion, et il ne se peut rien ajouter aux louanges que tout Rome lui en donne. » Mais ce ne devait être que des applaudissements stériles.

Le 16 août de la même année, le duc d'Estrées eut une audience du pape, qu'il raconta ainsi à Louis XIV dans sa dépêche du 26 : « Sa Sainteté me dit qu'il fallait *essayer* l'ennemi commun de la chrétienté. Je lui répondis que tout ce que Votre Majesté avait fait pour le secours de l'empereur en l'année 1664 et depuis pour celui de Candie, ne laissait aucun lieu de douter qu'elle ne voulût bien continuer à faire en toute occasion ce qui pourrait dépendre d'elle, mais que, pour attaquer cet ennemi commun, il fallait réunir tous les princes chrétiens, et, pour cet effet, assurer solidement la continuation de la paix; et que Sa Sainteté m'avouerait que, tant que l'empereur voudrait renouveler la guerre contre la France, comme il témoignait assez ouvertement, Votre Majesté ne pouvait faire aucun (*sic*) pour ce que Sa Sainteté proposait, dont elle ne disconvint pas. » Le pape, dans une audience accordée deux jours auparavant au cardinal Pio, avait blâmé les Espagnols d'avoir toujours refusé pour la Pologne les décimes des États du roi catholique.

Vers le 15 janvier 1683, Innocent XI fut très ému des agissements des Hongrois. Il dit au duc d'Estrées « que les Hongrois étaient plus cruels ennemis encore des catho-

liques que le Turc; qu'ils avaient coupé les bras et les jambes à trois prêtres, dont j'en avais pu voir ici un, secrétaire du feu cardinal de Hesse[1]. » Innocent XI craignit non seulement pour l'Autriche, mais encore pour l'Italie; car, selon le mot du marquis de Saint-André Montbrun, Kara-Mustapha n'aurait pas de repos qu'il n'eût fait de la basilique de Saint-Pierre les écuries du Sultan. Aussi, dès le 1er mars, le cardinal d'Estrées put-il mander à Louis XIV que, dans le cas où l'empereur lutterait contre les Turcs, le pape lui donnerait 200 000 écus, dans lesquels il ferait entrer « des fonds destinés à la Pologne ou dûs par le roi pour l'ambassade du prince de Ratzevil[2]. » Le 22 avril, Innocent XI signa un bref à Louis XIV, pour l'exhorter à s'armer contre le Turc : c'était le besoin de la chrétienté qui le demandait; le pape louait la piété et la générosité de Sa Majesté; c'est en elle qu'il espérait au milieu des périls si graves qui menaçaient la république chrétienne : « *Quantum solatii hauriamus a spe quam in eximia pietate tua, et rege maximo digna fortitudine repositam habemus*[3]! »

L'abbé d'Enof (Denhoff, de Donhoff), qui représentait les intérêts de la Pologne auprès de la cour de Rome, eut une audience du pape, dont le récit fut envoyé à Paris avec la dépêche du cardinal d'Estrées du 27 juillet 1683. L'abbé engagea Sa Sainteté à donner le cardinalat à l'évêque de Beauvais, et à presser la conclusion de la paix entre le roi de France et l'empereur, afin que celui-là vînt au secours de celui-ci et de la Pologne pour vaincre les Turcs. Le pape « rêva » beaucoup pendant ce discours, mais il fit deux fois la « grimace » sur la promotion de l'évêque de Beauvais; il promit encore 25000 écus pour la Pologne, en sorte que ce royaume reçut

1. Le duc d'Estrées au roi, le 20 janvier 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVII, p. 34-80).
2. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 285-292.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 92-93.

du pape « 104 ou 105 000 écus[1]. » Le duc d'Estrées écrivit à Louis XIV, les 26 et 27 juillet, qu'on louait beaucoup Sa Majesté à Rome de ne donner aucune inquiétude à l'empereur pendant qu'il avait à lutter contre les Turcs, et cela, malgré les raisons qu'elle aurait d'agir contre lui; il semblait qu'on en était fort obligé à Sa Majesté[2]. Mais sur ce point, comme sur tant d'autres, le duc prenait ses désirs pour des réalités; le pape, qui sentait l'insuffisance de l'empereur et de ses ressources, voulait bien supplier Louis XIV à ce sujet, mais de telles supplications n'étaient nullement des concessions.

D'après la dépêche du duc d'Estrées, du 9 août, on disait publiquement, le samedi précédent, dans l'antichambre du cardinal Cibo, que le pape avait tort de ne pas s'accommoder avec Louis XIV « pour quatre bagatelles de régale, » dans des circonstances où le secours de ce grand monarque était si nécessaire à la chrétienté. De mauvaises nouvelles venaient d'arriver de Vienne. Le pape envoyait à l'empereur 310 000 écus et en Pologne 25 000. Le pape ayant fait mander le duc d'Estrées, celui-ci se rendit aussitôt à Monte-Cavallo. Le pape lui dit mille belles choses sur la piété de Louis XIV, et le pria de l'aider à en obtenir des secours contre le Turc. Le duc signala au pape « la méchanceté et impertinence » du cardinal Pio, qui prétendait que le roi de France était la cause de l'état où se trouvait la chrétienté ; le duc affirma que la cause était l'empereur et ses conseillers, et il ajouta que Louis XIV voulait, avant tout, un accommodement complet des affaires de France. Le pape répondit par un désir banal qu'il en fût ainsi. Des 310 000 écus susdits, 60 000 avaient été donnés à Sa Sainteté par le prince de Portugal, en vue d'une guerre contre les Turcs et dans l'espoir d'obtenir un chapeau à la première promotion[3].

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVI, p. 160-165.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 63-78.
3. *Ibid.*, p. 97-121.

Déjà en juin 1679, le pape avait fait remarquer au duc d'Estrées que les préparatifs de guerre de Louis XIV à Pignerol avaient causé une grande agitation parmi les princes d'Italie[1]. Le pape naturellement exploita, dans toutes les circonstances qui se présentèrent dans la suite, ce sentiment de méfiance et de crainte, que ces princes pouvaient ressentir; le parti autrichien eut recours à cette ressource, en voyant Vienne si menacée. Effectivement, le 3 août, Servient écrivit à de Croissy : « Les Autrichiens sont résolus de solliciter puissamment tous les princes d'Italie pour cette ligue dont j'ai si souvent parlé, *et qui, sous le nom du Turc, soit effectivement contre la France*[2]. » Servient disait vrai : c'était bien là le premier but que la camarilla poursuivait. Et cependant le pape, toujours de plus en plus craintif, mais toujours rebelle à toute concession et toujours habile, adressa à Louis XIV, le 10 août, un nouveau bref dans lequel on ne sait qu'admirer le plus, de son attachement à la maison d'Autriche ou de sa facilité à manier la flatterie et à s'abaisser dans la nécessité. En voici un extrait : « Lorsque nous considérons, dit-il, de combien de grâces la bonté divine a comblé Votre Majesté, les belles qualités dont elle l'a ornée, le puissant royaume, et les forces, et les richesses qu'elle lui a donnés, nous croyons facilement que vous avez été *destiné par la providence divine*, qui ne se trompe jamais, pour monter à un si haut degré de gloire. Animez-vous donc, grand roi, et par un beau zèle, causé par cette piété *qui vous est si naturelle*, courez à la victoire que vous présagent les applaudissements des fidèles... Outre le mérite que vous acquerrez auprès de Dieu et de son Église, vous nous attacherez encore plus fortement à vous, *et vous ne manquerez pas d'en recevoir des preuves, lorsque les occa-*

1. Le duc d'Estrées au roi, le 13 juin 1679 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXI, p. 47-56).
2. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 167-171.

sions s'en présenteront[1]. » On le voit, Innocent XI promettait, mais sans se compromettre; c'était le comble de la ruse.

Dans ce même mois d'août, le pape manifesta de nouveau son mécontentement de ce que les Espagnols n'avaient rien donné pour la guerre anti-ottomane[2]. Le 6 septembre, il répéta au duc d'Estrées que les chrétiens avaient grand besoin de l'assistance du roi de France, et il proposa à Sa Majesté de « convenir de quelque chose pour le secours de la chrétienté; » de plus, « il envoya samedi au cardinal Bonvisi 100 000 écus, que plusieurs particuliers avaient donnés, et entre autres le cardinal Chigi, Dom Livio et le prince Pamphile, chacun 10 000 écus, pour les distribuer à l'empereur et au roi de Pologne[3]. »

C'est le 12 septembre que Sobieski délivra Vienne de l'armée turque qui l'investissait. Le 14, cette nouvelle n'étant pas encore arrivée à Rome, le cardinal d'Estrées dépêcha à Louis XIV que le bruit courait dans cette ville que l'empereur aurait proposé la paix à la Porte, en cédant tout ce qui restait de la Hongrie à Tékéli avec le titre de roi; que le pape en était inquiet, et qu'il « aurait résolu d'assurer un fonds de 50 000 écus par mois à l'empereur, tant sur les décimes que sur d'autres effets, pourvu qu'il continuât la guerre[4]. » Après l'arrivée de la grande nouvelle, ce même cardinal écrivit froidement à Sa Majesté : « Après l'événement favorable du siège de Vienne, les cabales des factieux et des Autrichiens essayeront d'endurcir davantage le pape, en réveillant en lui les vaines espérances dont il se laisse abuser si volontiers[5]. »

Naturellement la joie du pape et de la faction d'Autriche à Rome fut immense. D'après la dépêche du duc

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVI, p. 173 et 176.
2. Le duc d'Estrées au roi, le 24 août 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 141-153).
3. Le même au même, le 7 septembre 1683 (*ibid.*, p. 176-194).
4. *Ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 128-131.
5. Dépêche du 21 septembre 1683 (*ibid.*, p. 135-143).

d'Estrées du 28 septembre, le pape avait envoyé le samedi précédent 80 000 écus au roi de Pologne, et ce samedi même il était allé à l'église de Sainte-Marie-Majeure, « où tout Rome était, et il y eut des cris infinis : *Viva Innocentio undecimo*, ce qui n'avait point été jusqu'à présent, non pas même le jour de son exaltation, de la force que samedi. » Le pape avait fait chanter le *Te Deum*, et il avait ordonné qu'on fît les mêmes démonstrations de joie qu'après la bataille de Lépante, pour célébrer cette victoire « qu'effectivement il croyait avoir gagnée dans son cabinet et qu'il regardait comme propre[1]. »

Ces dernières paroles confirment le jugement porté par M. de Salvandy, lorsqu'il a écrit : « Le vertueux Innocent XI eut la faiblesse de prendre les louanges des deux cours (Versailles et Vienne) au sérieux et de tremper dans leurs dédicaces jalouses. Il institua, en l'honneur du triomphe de la chrétienté, une fête où étaient portées en procession des bannières décorées de son portrait et de celui de l'empereur. C'était le cas d'appliquer le mot de Tacite : Le public ne vit sur les bannières que l'image qui n'y était pas. Léopold, de son côté, après avoir frappé des médailles, où il ne faisait mention que de lui-même, et où il se montrait sauvant l'empire, les armes à la main, Léopold décréta qu'une statue serait élevée dans Vienne au libérateur de la chrétienté. Qui nommait-il ainsi? Innocent XI! Dans le même temps un prédicateur, parlant à Paris le jour de Noël, devant la cour, s'exprimait ainsi : « Que César (l'empereur) ne se vante pas que ce soient la force de son bras et la valeur de ses alliés qui ont fait lever le siège si fameux de Vienne et qui ont mis en déroute le tyran de l'Asie! C'est l'ange de Dieu qui a dissipé l'armée de Sennachérib, et qui a frappé ses soldats d'une terreur panique. A la vérité Josué (le roi de Pologne) est venu au secours et a combattu. Mais c'est Moïse (le pape) qui a vaincu Amalec[2]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVIII, p. 226-239.
2. *Histoire du roi Jean Sobieski*, t. II, p. 289-290.

Louis XIV, en opposition avec l'empereur et le pape, devait être, de son côté, politiquement mécontent. Dès le 1er septembre, par conséquent avant la délivrance de Vienne, il avait fait envahir par ses troupes les Pays-Bas, sous prétexte que le roi d'Espagne avait repoussé l'arbitrage du roi d'Angleterre et refusé de lui donner satisfaction. Le pape fut très mécontent de cet envahissement des Pays-Bas[1]. Donc l'hostilité entre la cour de Rome et la cour de France allait reprendre de plus belle, Innocent XI étant à la fois fier de voir l'empereur victorieux des Turcs, et irrité de savoir le roi d'Espagne attaqué de nouveau par le roi de France, et d'autre part Louis XIV étant blessé de son échec auprès du pape, non moins que de la victoire de l'empereur sur les Turcs. Ce sentiment d'irritation de Louis XIV se trahit dans la lettre qu'il écrivit, le 8 octobre, au duc d'Estrées, lettre dans laquelle il lui avoua qu'il voyait bien que tout était inutile auprès du pape pour effectuer une union entre eux : « Il n'y a plus, dit-il, que les inspirations divines qui soient capables de lui donner les sentiments qui sont à désirer[2]. »

D'après le duc d'Estrées, le pape inclina à la continuation de la guerre contre le Turc. Le roi de Pologne partagea la même opinion; mais la reine de Pologne, dans sa haine contre Louis XIV, désirait qu'on fît la paix avec les Turcs, afin de pouvoir se précipiter sur la France, et reprendre Strasbourg, etc.; comme la reine de Suède, Marie-Casimire de Pologne pensait qu'il vaudrait mieux que le Turc eût Vienne que le Français Strasbourg. Dans l'audience qu'il accorda au duc d'Estrées un des premiers jours d'octobre 1683, le pape ne tarit pas en éloges sur Jean Sobieski : « Dieu, dit-il, a décrété son paradis pour ce grand roi, défenseur de la foi, *Dio a decretato il suo paradiso per questo grand'Re defensore della fede.* »

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 5 octobre 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIX, p. 154-162).
2. *Ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 211.

Afin de mieux dissimuler son jeu et ses desseins, le pape exposa le plan suivant : « Sa Sainteté me parla, dit le duc à Louis XIV, de la continuation de la guerre du Turc; que le roi de Pologne la pourrait faire dans son pays, l'empereur en Hongrie, la République de Venise en Candie, et Votre Majesté envoyer de ses forces de mer, qui étaient si puissantes, à Constantinople, non pas pour la brûler, mais pour se l'acquérir et être un jour empereur d'Orient;... qu'elle souhaitait extrêmement de voir Votre Majesté empereur d'Orient, et que cependant *elle lui en destinait le titre*. Je répondis qu'il était nécessaire pour cela de réunir tous les princes chrétiens et commencer par Votre Majesté avec l'empereur. » Le duc engagea ensuite Sa Sainteté à déterminer l'empereur à faire cette union[1].

1. Dépêche du 5 octobre 1683 (*ibid.*, p. 241-265.) — C'est donc à cette ouverture du pape qu'il faut, ce semble, rapporter le fameux « *Grand dessein secret de Louis XIV contre l'empire ottoman*, » d'après le ms. 7176 de la Bibliothèque nationale de Paris (2e partie du fonds français, format atlas). Le titre de ce ms. est : « *De la description du Levant; places de Turquie. Le tout rédigé sur l'ordre du roi.* » M. L. Drapeyron en a donné l'analyse à l'Académie des sciences morales et politiques, les 11 et 21 octobre 1876. L'auteur l'a rédigé en 1688, « sur l'ordre du roy, suivant les instructions de Sa Majesté. » Dans la dépêche du duc d'Estrées, du 28 novembre 1683, le pape, encore plus explicite, proposa de diviser l'empire turc en royaumes et de les partager entre les princes du sang. Or, l'auteur du manuscrit régla ainsi le partage de cet empire : « 1° L'empereur aura toute la Hongrie; 2° Venise : l'Esclavonie, la Croatie turque, la Bosnie, la Dalmatie, l'Albanie et l'Épire; 3° la Pologne : la Moldavie et la Valachie ; 3° la France : La Thrace, avec Constantinople et Andrinople, la Bulgarie, la Serbie, la Macédoine, la Morée, l'Achaïe et les îles de l'Archipel. Elle sera protégée contre l'Autriche par de petits États intermédiaires, tels que les principautés de Transylvanie et de Temesvar. Le contact n'aura lieu que par la Serbie, « remplie de forêts et de montagnes dont les passages sont faciles à garder. » Les Turcs devaient être cruellement traités. L'auteur voudrait les assommer (*sic*) ou tout au moins les refouler au delà de l'Euphrate. Il montre comment, après la péninsule des Balkans, la France soumettrait l'Égypte et la Syrie. C'est le duc d'Anjou (le futur roi d'Espagne, Philippe V) que l'on désigna

Le 26 octobre, Servient écrivit à de Croissy que le roi de Pologne était présentement « le favori » du pape[1]. Vers le même jour, le cardinal Pio ayant dit au pape que l'empereur, pour sauver la maison d'Autriche d'une ruine entière, était obligé de faire la paix avec les Turcs, et que, si l'on ne pouvait pas les poursuivre, c'était le roi de France qui en était l'unique cause, « le pape sur cela se mit dans une telle colère et parla au cardinal Pio avec tant de véhémence, que son maître de chambre, pour empêcher que l'on n'entendît ce que Sa Sainteté disait, fit sortir tous ceux qui étaient dans l'antichambre la plus proche, et même les domestiques qui doivent demeurer en ce lieu-là[2]. »

Dans sa dépêche du 28 novembre, le duc d'Estrées raconta à Louis XIV que le pape lui avait de nouveau manifesté son désir de voir la guerre contre le Turc se continuer et Sa Majesté s'emparer de Constantinople et de beaucoup d'autres pays considérables, afin de devenir empereur d'Orient et de pouvoir donner des royaumes aux princes du sang. Le pape l'entretint longtemps de ce sujet et avec une très grande vivacité[3]. Le pape, dont le principal soin et la plus grande occupation paraissaient être alors d'amasser le plus d'argent possible sous prétexte de la guerre contre la Turquie, était fort mécontent contre le vice-roi de Naples, le vice-roi de Sicile et le gouverneur de Milan, de ce qu'ils ne voulaient pas permettre l'imposition des décimes dans leurs États. Dans une audience qu'il accorda, en décembre, à l'abbé Scarlati, le pape, « comme en furie, » lui dit : « Les Espagnols et la cour de Lintz voudraient bien faire la paix avec la Porte, pour ensuite attaquer ensemble le roi de

comme empereur d'Orient. » Voy. le XIXe *siècle* du 2 novembre 1876.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVI, p. 326-327.

2. Dépêche du duc d'Estrées au roi, le 2 novembre 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 324-334).

3. *Ibid.*, p. 380-401.

France; mais en ce temps-là le pape ne fournira plus d'argent à l'empereur, le roi de Pologne ne le défendra plus, la plus grande partie des princes de l'empire ne se joindront pas à lui[1]. »

En janvier 1684, le pape fit assembler la congrégation d'État au sujet de la guerre et de la Pologne. Il y avait neuf cardinaux : Cibo, Ludovisio, Ottoboni, Azzolini, Altieri, Carpegna, Nerli, Colonna, Marescotti. « Toute la congrégation conclut qu'il était nécessaire que le pape entrât dans la ligue, et que Sa Sainteté réglât les sommes qu'elle voudrait donner par mois à l'empereur et au roi de Pologne; si elle n'avait pas d'argent comptant, elle pourrait supprimer *dei conventini* ou même *una religione intiera*, et ensuite, selon le besoin, se servir de l'argent tiré des églises. » Le pape fit dire à la congrégation par le cardinal Cibo que l'Angleterre et la Hollande, qui entraient principalement dans la négociation de la paix, étaient hérétiques, et qu'il ne convenait pas à la dignité du saint-siège et à la sienne de s'en mêler davantage. Mais la congrégation lui rappela Nimègue, où des hérétiques étaient médiateurs et où il avait cependant envoyé un nonce[2]. L'abbé d'Enoff disait alors à Rome, du moins au cardinal d'Estrées, que la cour de Pologne « désirait se rapprocher du roi de France et réparer le passé[3]. »

Le 21 mars 1684, le duc d'Estrées manda à Louis XIV que les Vénitiens venaient de conclure une ligue avec l'empereur et le roi de Pologne contre le Turc, et que le pape néanmoins les traitait de *ragitori* (*sic*), c'est-à-dire de gens rusés[4]. Le 14 juillet, il ajouta, à propos de la nouvelle arrivée à Rome d'une victoire du prince de Lor-

1. Le duc d'Estrées au roi, le 21 décembre 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVIII, p. 468-479).
2. Le même au même, le 26 janvier 1684 (*ibid.*, t. CCXCI, p. 56-70).
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 14 mars 1684 (*ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 389-422).
4. *Ibid.*, t. CCXCI, p. 196-206.

raine sur les Turcs : « Les particularités que le cardinal Pio en a débitées sont si avantageuses et si peu vraisemblables, que l'on a peine à en croire seulement la moitié, et l'on ne doute pas qu'il les ait beaucoup augmentées, pour *tirer* plus aisément de Sa Sainteté 100 000 écus qu'il lui a demandés pour l'empereur; en quoi il a réussi, car on les doit envoyer demain[1]. »

En février 1685, le duc d'Estrées dépêcha à Louis XIV : « L'on nous a assuré que le sujet de l'audience de l'abbé d'Enof était de demander à Sa Sainteté un jubilé avant la tenue de la diète, et quelques sommes d'argent, pour faire des magasins et avoir toutes choses prêtes avant que d'être obligé de se mettre en campagne[2]... Les choses sont plus brouillées que jamais entre le pape et la république de Venise[3]. » A la date du 1er mai, Sa Sainteté était encore très mal avec les Vénitiens[4]. Le 17 juillet, le duc d'Estrées écrivit à Louis XIV que le pape avait envoyé, samedi dernier, au roi de Pologne 75 000 écus de France[5]. Donc l'amitié entre Innocent XI et Sobieski continuait; celui-là avait trop besoin de l'épée et du dévouement chevaleresque de celui-ci pour ne pas l'exciter et l'exploiter. L'abbé d'Enof, sachant certainement que son maître était de plus en plus disposé à entrer dans les vues de Sa Sainteté, combattit à Rome les doctrines gallicanes ; aussi, le 31 juillet, le cardinal d'Estrées engagea-t-il Louis XIV à presser le roi de Pologne de retirer la connaissance de ses affaires à cet abbé intrigant et hostile[6]. Il est vrai que Jean Sobieski, qui avait intérêt à ne pas blesser Louis XIV, cherchait aussi à lui plaire et qu'il venait d'écrire au pape en faveur de l'évêque de Beauvais;

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCII, p. 29-38.
2. Dépêche du 17 février 1685 (*ibid.*, t. CCXCV, p. 75-83).
3. Dépêche du 24 février 1685 (*ibid.*, p. 84-93).
4. Le duc d'Estrées au roi (*ibid.*, p. 199).
5. *Ibid.*, t. CCXCVI, p. 34-40.
6. *Ibid.*, t. CCXCIV, p. 182-189.

mais une telle démarche ne pouvait tirer à conséquence ni troubler l'amitié du pape pour lui.

Les dépêches ne parlent pas de ce Père Vota, Savoyard de naissance et Autrichien d'inclination, qui, sous l'habit de jésuite et sous le titre spécieux de missionnaire député en Moskovie pour la réunion des Russiens à Rome, vint, en agent secret de l'empereur et du pape, travailler l'esprit du roi et de la reine de Pologne, pour les gagner à la politique de la ligue d'Augsbourg[1]. Le duc d'Estrées avertit Louis XIV, le 27 novembre, que le pape, toujours préoccupé de la guerre contre les Turcs, voulait assister de nouveau l'empereur, en accordant au roi catholique un subside sur le clergé d'Espagne pour Sa Majesté Impériale; l'agent des Églises d'Espagne y fit opposition, en représentant combien la misère du clergé espagnol était grande depuis quelques années; « mais l'on croit, dit le duc, que Sa Sainteté n'y aura point d'égard et remettra l'agent des Églises à dire ses raisons en Espagne. » On parla aussi, à cette époque, d'une espèce de bulle de croisade pour l'Italie, et dont les fonds devaient être employés contre les Turcs[2]. Vers le milieu de janvier 1686, le pape envoya à Sobieski 100 000 florins, c'est-à-dire 25 000 écus de la monnaie de Rome[3]. Le 5 mars, le duc d'Estrées écrivit à Louis XIV que le clergé d'Espagne faisait toujours opposition aux subsides que le pape voulait tirer sur lui, au profit de l'empereur, pour la guerre contre les Turcs[4]; et le 12, il ajouta que le pape poussait toujours à cette guerre[5]. Le 2 septembre, l'abbé d'Enof fut nommé cardinal, ainsi que l'évêque de Varmie et le nonce de Pologne Palavicini, archevêque d'Éphèse; le 5, le cardinal d'Estrées écrivit que cet « Enof était une manière de sémi-

1. De Salvandy, *ouvr. cité*, t. II, p. 318-322, 347.
2. *Correspondance de Rome*, t. CCXCVI, p. 248-254.
3. Le duc d'Estrées au roi, le 22 janvier 1686 (*ibid.*, t. CCXCVIII, p. 32-39.
4. *Ibid.*, p. 96-102
5. *Ibid.*, p. 105-110.

nariste sans science et sans talent[1]. » Au mois de novembre arrivèrent à Rome deux lettres de la reine de Pologne, toutes deux adressées au pape, l'une sur l'omission de l'évêque de Beauvais dans la promotion du 2 septembre, l'autre sur la nouvelle victoire que son royal époux venait de remporter sur les Tartares[2].

Le 26 novembre, le cardinal d'Estrées dépêcha à Louis XIV les nouvelles suivantes : « M. le marquis de Bethune... me mande que le roi de Pologne a été fort fâché que l'évêque de Varmie ait accepté le chapeau sans attendre ses ordres... Ce roi n'a point répondu aux lettres de l'évêque de Varmie, non plus qu'à celles du cardinal d'Enof. M. de Bethune m'envoie la copie d'un ancien décret d'une diète de Pologne que je joins à cette lettre, dont on pourra se servir pour embarrasser l'évêque de Varmie; on y trouve une décision si formelle contre les évêques qui recherchent, ou font rechercher, ou obtiennent en quelle manière que ce soit le cardinalat ou le titre de légat apostolique sans le consentement du roi, que, si ses ennemis ou ses envieux s'acharnent à le pousser, je crois que son cardinalat ne sera reconnu que dans l'étendue de son diocèse. Du reste, *le déplaisir du traitement que le roi de Pologne a reçu ne se renferme pas seulement dans sa cour, mais les principaux seigneurs de la république s'en plaignent*[3]. »

En mars 1687, le pape envoya à Sobieski 100 000 florins (monnaie de Pologne), pris sur le fonds des décimes depuis si longtemps accordées pour la guerre de Pologne, mais il refusa tout secours d'argent aux Vénitiens[4]. D'après le témoignage du cardinal d'Estrées, le roi de Pologne, en juin 1687, aurait retiré toute sa confiance au cardinal

1. *Correspondance de Rome*, t. CCC, p. 238-284.
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 13 novembre 1686 (*ibid.*, t. CCCII, p. 35-46).
3. *Ibid.*, p. 88-102.
4. Le cardinal d'Estrées au roi, le 18 mars 1687 (*ibid.*, t. CCCIII, p. 186-205).

d'Enof et refusé de le reconnaître comme tel [1]; ce qui n'empêcha pas le pape d'ordonner un *Te Deum*, au mois de septembre suivant, à l'occasion d'une victoire remportée sur les Turcs [2].

Le 11 mai 1688, le cardinal d'Estrées avertit Louis XIV que les Espagnols poussaient le pape à faire la paix avec la Porte [3]. Le 19 août de la même année, Dhorschamp écrivit à Sa Majesté que le pape, loin d'en vouloir aux Turcs, contre lesquels il n'avait donné que des sommes médiocres, ne travaillait à la paix que pour affermir une puissante ligue contre la France [4]. Le 28 septembre, Lavardin écrivit dans le même sens : « Voilà les projets de ce saint homme, de ne pas pousser les infidèles et de soutenir les hérétiques [5], » et cela, contre la France. Aussi monseigneur (de Croissy) écrivit-il de Fontainebleau au cardinal d'Estrées, le 4 novembre, que la cour de Rome préférait, plutôt que de se réconcilier avec la France, satisfaire sa haine contre elle, en favorisant les princes protestants d'Allemagne et d'Angleterre, et en « relevant l'empire ottoman qui allait être ruiné [6]. »

Le marquis de Lavardin, qui pensa comme Dhorschamp sur les sentiments du pape envers les Turcs, s'exprima de nouveau ainsi, dans sa dépêche du 27 décembre 1688 : « Le pape, qui avait levé les décimes pour la guerre contre les Turcs, vient de les continuer pour trois ans, se servant du même prétexte de la guerre de Hongrie, dont il dit au sieur Lando qu'il souhaite la continuation, lui faisant même espérer quelque secours pour la campagne prochaine, quand, *par une duplicité manifeste*,

1. Le même au même, le 1er juillet 1687 (*Correspondance de Rome*, t. CCCIV, p. 250-266).
2. Le même au même, le 2 septembre 1687 (*ibid.*, t. CCCV, p. 130-145).
3. *Ibid.*, t. CCCXIV, p. 37-39.
4. *Ibid.*, t. CCCXIX, p. 57-60.
5. *Ibid.*, t. CCCXII. p. 61-72.
6. *Ibid.*, t. CCCXVI, p. 103-104.

il consent et même presse la cour de Vienne de conclure promptement le traité pour lequel le secrétaire Capello est parti la semaine passée[1]. »

Le pape eut certainement connaissance de cette accusation d'hypocrisie lancée contre lui. Pour en montrer la fausseté ou pour en amoindrir la force, il manifesta de nouveau, en février 1689, le désir que l'empereur fît la guerre aux Turcs. « Un des principaux motifs de sa répugnance à cette paix, écrivit le cardinal d'Estrées, c'est la crainte qu'on lui reproche d'avoir consenti à la conclure avec les infidèles, pour rejoindre toutes les forces contre un roi catholique, l'unique appui de notre religion, et dans un temps où ses partialités l'ont fait perdre en Angleterre et facilité l'usurpation du prince d'Orange[2]. »

Tels sont les principaux documents que les dépêches diplomatiques fournissent sur cette question. Il est à regretter qu'ils soient incomplets, et qu'ils ne contiennent rien, en particulier sur la diète polonaise de 1689, sur le rôle qu'y jouèrent de cruels évêques, et sur les sentiments qu'Innocent XI en exprima avant de mourir.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 275-294.
2. Dépêche du 1er mars 1689 (*ibid.*, t. CCCXXI, p. 303-319).

CHAPITRE IV

INNOCENT XI, LES MOSCOVITES ET LES ORTHODOXES D'ORIENT.

Pendant le pontificat d'Innocent XI (1676-1689), régnèrent en Russie les fils d'Alexis Mikhaïlovitch, d'abord Féodor III (1676-1682), ensuite Ivan V, Sophie et Pierre Ier; le triumvirat de ces derniers dura de 1682 à 1689; c'est donc l'année de la mort d'Innocent XI que Pierre Ier commença à régner seul et que la Russie prit place dans le concert européen sous sa puissante direction.

De même qu'Alexis avait travaillé, de 1645 à 1676, à la préparation éloignée de l'ère nouvelle, ainsi la préparation immédiate s'en fit-elle de 1676 à 1689. Alexis, Féodor et Sophie ne furent que des précurseurs de Pierre Ier. Ce fut Alexis qui recommanda à ses successeurs d'avancer le plus possible vers l'Europe sans rétrograder jamais, afin d'augmenter et de conserver fermement les éléments civilisateurs conquis par la nation. Chose étrange, l'Autriche, qui eut toujours une politique antiturque et qui convoita toujours une partie des territoires envahis par les Turcs, simula un grand désintéressement en 1684. Ce fut, en effet, l'empereur Léopold qui, le 28 mai de cette année, adressa aux jeunes tsars, par la bouche de son envoyé, le baron de Blomberg, une vive exhortation à s'unir à lui pour combattre « le pauvre État de la Porte ottomane, » à s'ouvrir la mer Noire, à prendre Constantinople, à réduire sous leur domination

la Grèce et l'Asie jusqu'à la mer Rouge, « qui les attendait à bras ouverts[1]. » Pierre, qui écoutait ce langage, avait alors onze ans, et il devait s'en souvenir plus tard. Il est à remarquer que cette exhortation impériale du 28 mai 1684 ressemble singulièrement à celle qu'Innocent XI avait adressée à Louis XIV en octobre et en novembre de l'année précédente[2]. Cette tentation d'agrandissement, provoquée chez les tsars par l'empereur, et d'abord chez le roi de France par le pape, n'était-elle pas un jeu, une ruse diplomatique? Quoi qu'il en soit, ce double fait est certain. Un autre ne l'est pas moins, c'est l'instance avec laquelle Sobieski, au commencement de 1686, sollicita une alliance avec les tsars, alliance qui fut conclue le 14 avril suivant, et qui fut comme le premier lien politique des Russes avec une puissance papiste[3].

Un des principaux événements du règne d'Alexis avait été la réforme des livres liturgiques par le patriarche Nicon, en 1654 et 1655, et en même temps l'accroissement de l'influence européenne. Quoique cette réforme fût d'un tout autre caractère que la réforme occidentale commencée au XVIe siècle et poursuivie au XVIIe, cependant c'était une réforme religieuse, et il était tout naturel que les partisans de Nicon fussent traités par leurs adversaires d'*Allemands*, d'*hérétiques*, etc. Tout se tenait en Russie; la préparation de la réforme politique allait de pair avec celle de la réforme religieuse; l'une et l'autre poussaient la Russie au devant d'un rapprochement avec l'Europe : de là l'extension, à cette époque, de la diplomatie russe, et ces ambassades multiples envoyées aux cours de l'Occident par Alexis et Féodor.

Parmi toutes ces cours, celles qui étaient en opposition

1. N. A. DE SALVANDY, *Histoire du roi Jean Sobieski*, t. II, p. 296-300; Paris, 1855.

2. *Correspondance de Rome*, Dépêche du duc d'Estrées à Louis XIV, les 5 octobre et 28 novembre 1683; t. CCLXXXVIII, p. 241-265, 380-401.

3. SALVANDY, *Ouvr. cité*, t. II, p. 324-325.

avec Rome et avec le jésuitisme devaient être plus que toute autre sympathiques à la Russie orthodoxe, antipapiste et antijésuitique. Les persécutions intentées aux populations orthodoxes de l'Ukraine par les uniates et notamment par les jésuites, ne pouvaient que détourner les Russes de tout ce qui était uni à la papauté; et, sous ce rapport, l'Allemagne protestante offrait plus de garanties que la France papiste. Cependant, d'autre part, pour entrer en rapports suivis avec l'Occident, pour ouvrir des communications utiles avec les pays civilisés, il fallait s'établir ou sur la Baltique, qui appartenait aux Suédois, ou sur la mer Noire, qui était aux Turcs. Naturellement, tout poussait les tsars contre les Turcs, l'intérêt politique non moins que la religion, d'autant plus que les Turcs et les Tatars cherchaient continuellement à s'étendre. Sous Féodor, ces deux peuples envahirent l'Ukraine et s'avancèrent jusqu'à Tchighirine. « Le pays, suivant le récit d'un contemporain, était couvert de villes et de châteaux en ruine et de tas d'ossements humains qui blanchissaient au soleil. A la fin, le sultan conclut à Bakhtchi-Seraï une trève de vingt ans, qui laisserait à la Russie l'Ukraine et la Zaporogie. Féodor envoya en 1681 une nouvelle ambassade à Louis XIV, et son envoyé, Potemkine le fils, sut, d'après l'historien diplomatique Flassans, donner par sa sagesse et sa bonne éducation une idée avantageuse de la nation qu'il représentait[1]. »

Mais Louis XIV n'avait nullement le désir de battre les Turcs. Les jésuites, dont les intérêts étaient ailleurs qu'en Turquie, épuisaient son zèle religieux à lutter contre les jansénistes et contre les protestants; en outre, l'Autriche et l'Espagne lui étaient hostiles, et il voulait lutter contre elles avant de songer aux Turcs. Les Turcs, au contraire, pouvaient favoriser ses desseins, en absorbant du côté de l'est les forces de l'Autriche, et en empê-

1. A. Rambaud, *Histoire de la Russie*, p. 339-340; Paris, Hachette, 1878.

chant l'empereur de se fortifier à l'ouest; attaqué de deux côtés, ce dernier ne pouvait être que très peu redoutable à Louis XIV. Sans doute, le pape Innocent XI affectait un grand zèle contre les Turcs; il poussait sans cesse la Pologne, l'Autriche et la France à leur déclarer la guerre. Mais Louis XIV suspectait ce zèle : il pensait que le pape voulait par là se faire pardonner, aux yeux des catholiques, les sentiments en apparence favorables qu'il témoignait à certains princes protestants et au parti appelé janséniste, mais que, dans le fond, il tenait peu à lutter effectivement contre le coran. Il pensait aussi que le pape parlait de cette guerre pour avoir un prétexte de lever des impôts et d'enrichir la caisse de la chambre apostolique. L'empereur, en s'armant contre les Turcs, pouvait aussi faire des armements secrets en vue d'une guerre contre la France, et rien ne prouvait que les subsides que le pape lui fournissait pour lutter contre eux n'étaient pas employés à des préparatifs de guerre contre Louis XIV.

Donc, malgré l'hostilité religieuse qui régnait entre le tsar et les États attachés à la papauté, notamment la Pologne et l'Empire, il y avait accidentellement entre eux un motif d'attraction et de rapprochement politique, étant donné l'ennemi commun, le Turc. Une alliance des Russes avec la Pologne et l'empereur Léopold aurait rendu les Russes plus importants et plus influents en Occident, et en même temps augmenté les ressources militaires de la Pologne et de l'empire contre les Turcs.

C'est dans cet ordre, ou plutôt dans ce conflit d'idées, que furent écrits les passages des dépêches diplomatiques qui ont trait à ces questions. Ils sont malheureusement peu nombreux, mais plusieurs ne sont pas sans intérêt et peuvent servir à éclaircir les intrigues compliquées de cette époque.

Le 9 mars 1677, le duc d'Estrées écrivit de Rome à Louis XIV qu'il avait eu, le jeudi précédent, une audience dans laquelle le pape lui avait conté, sous le plus grand

secret, « qu'il avait eu quelque avis que, *s'il voulait accorder le titre de czar au Moscovite, on le pourrait gagner;* que non seulement il le voulait faire, mais d'autres choses, si elles étaient nécessaires; et que l'on avait eu tort, dans l'autre pontificat, de le lui refuser[1]. » D'où pouvait venir cet avis donné au pape? Les dépêches ne le disent pas. Toujours est-il que Féodor devait trouver assez mince l'avantage d'être reconnu comme tsar par le pape; et Innocent XI faisait preuve de quelque naïveté, en croyant pouvoir ainsi « *gagner* » Féodor. Le pape répéta au duc d'Estrées, au mois d'avril, qu'il accorderait au Moscovite le titre de tsar et d'autres choses encore, et qu'il croirait ces choses bien employées, « quoiqu'il sût bien que c'était une nation fort inconstante[2]. »

Le 14 mars 1679, le duc dépêcha au roi que, dans son audience du vendredi précédent, le pape lui avait dit « qu'il priait *instamment* Sa Majesté de vouloir porter en tout ce qui lui serait possible le roi de Pologne non seulement à apaiser les divisions qui s'étaient rencontrées dans la diète, *mais aussi à s'unir avec le Moscovite,* afin que ces deux princes ensemble pussent faire une puissante guerre à l'ennemi commun de la chrétienté. » « Sur quoi il me conta, poursuit le duc, que les Moscovites avaient offert par avance quelques sommes d'argent et quelques pays, ce qui marquait sans doute combien ils voulaient cette union avec la Pologne et que c'était de bonne foi qu'ils la proposaient[3]. » Huit jours plus tard, le 21, le duc d'Estrées manda à M. de Pomponne : « Il vint ici un envoyé de Moscovie pendant le pontificat de Clément X, et depuis trois semaines il est arrivé un homme de sa part, qui a fait une relation de ce pays-là pour Sa Sainteté. J'ai cru, monsieur, que vous seriez bien aise de la voir[4]. »

Quoique la situation politique de la Pologne ne soit pas

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLI, p. 24-31.
2. Le duc d'Estrées à Louis XIV, le 20 avril 1677 (*ibid.*, p. 145-154).
3. *Ibid.*, t. CCLIX, p. 278-289.
4. *Ibid.*, p. 323-325.

aujourd'hui ce qu'elle était en 1679, il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'alliance des Polonais avec les Moscovites était conseillée vivement à ceux-là par le pape même, et par un pape plus scrupuleux et plus soucieux que tout autre des intérêts de la papauté. Mais, tout en désirant l'union des Polonais avec les Moscovites contre les Turcs, Innocent XI voulait mettre fin en Occident à ce qu'il appelait le schisme, c'est-à-dire l'orthodoxie. D'après une dépêche du duc à Louis XIV, en date du 26 septembre 1679, un évêque « schismatique » étant mort à Venise, les Grecs en élirent un autre également schismatique, et le sénat l'approuva. « Sa Sainteté, dit le duc, souhaiterait extrêmement qu'il voulût révoquer cette approbation *et ne permettre plus qu'il y en eût de schismatiques.* » Elle le fit écrire au sénat par l'intermédiaire des cardinaux Ottoboni, Barbarigo et Basadonna. Le duc d'Estrées remarque qu'il profita de cette circonstance pour dire au cardinal Cibo combien la bonne intelligence entre le pape et Louis XIV serait utile à Sa Sainteté pour le succès de ses vœux[1]. Donc, évidemment, l'ambassadeur de France entrait dans les intentions du pape et était prêt à les servir, pourvu que le pape accordât au roi de France les choses demandées par ce dernier. Louis XIV aurait sacrifié l'Église orientale, non moins que les Églises protestantes, au bon plaisir du pape, si celui-ci avait voulu servir ses intérêts dans la question de la régale ou même dans des affaires de moindre importance.

Le 12 décembre de la même année, le duc d'Estrées écrivit à Colbert de Croissy, qui venait d'être nommé « secrétaire des étrangers » à la place de M. de Pomponne : « Il y a *déjà longtemps* que l'on me fit des plaintes, *de la part du palais*, qu'un évêque arménien, qui avait la direction de l'imprimerie arménienne du patriarche schismatique, avait transporté cette imprimerie à Marseille, où il s'était retiré, et imprimait plusieurs livres pernicieux,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXII, p. 144-150.

dont je me souviens, monsieur, que je vous écrivis pour en parler à Sa Majesté. M. le cardinal Cibo m'a renouvelé ces jours-ci les mêmes plaintes *par ordre de Sa Sainteté* sur le sujet d'un certain Salomon, neveu de cet évêque, qui fait imprimer des livres de la même nature que faisait son oncle, afin qu'il plaise à Sa Majesté de l'empêcher[1]. »

Le 5 novembre 1680, le duc d'Estrées manda à Louis XIV que le pape était enchanté de ce que le patriarche des Arméniens était mort catholique ; et, dans un post-scriptum du 6, il ajouta que le pape lui avait fait dire que, si le roi de France pouvait, à l'occasion du mariage du grand-duc de Moscovie, « essayer de procurer une Église en ce pays-là, il ferait une chose très avantageuse à la religion et aussi pour le commerce de France[2]. » On voit que le pape, dans son habile insinuation, n'oublia pas les intérêts commerciaux français, dont il avait si peu souci en d'autres circonstances.

Dans sa dépêche du 13 mai 1681, le duc d'Estrées raconta au roi sa dernière audience. « Sa Sainteté, dit-il, me conta *avec bien de la joie* les dernières nouvelles qu'elle avait reçues de Pologne touchant la guerre contre le Turc, et que deux patriarches schismatiques, de trois qu'il y avait dans ce royaume, avaient fait leur profession de foi avec quatre mille paroisses qui étaient extrêmement peuplées. Je lui dis sur cela qu'il pourrait connaître que M. l'évêque de Beauvais avait toujours secondé ses saintes intentions, et que M. le nonce Palavicini en pouvait rendre un bon témoignage à Sa Sainteté. Elle me dit qu'il l'avait fait et me montra d'être satisfaite de M. l'évêque de Beauvais. Je l'informai, à propos de la conversation (*lire* conversion) des deux patriarches schismatiques, que M. de Guilleragues m'avait mandé que celui des Suriens, qui était catholique *et auquel Votre Majesté donnait une pension*, avait été dépossédé par un hérétique, mais qu'il m'assu-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXIII, p. 184-185.
2. *Ibid.*, t. CCLXVI, p. 325-341.

rait qu'il rétablirait le premier, ce qui plut fort à Sa Sainteté, louant le zèle d'un ministre de Votre Majesté pour la religion, qui suivait si bien l'exemple et les ordres de son maître. Sa Sainteté me dit que, si Votre Majesté voulait bien que M. de Guilleragues s'entendît pour les choses qui pouvaient regarder la religion avec le sénateur Donat, parti depuis peu de Venise pour aller à Constantinople en qualité de Bayle (Bailo), ils pourraient étant de concert procurer du bien et des avantages à la religion. Ce sénateur est estimé honnête et homme de bien, et je crois qu'il y a quelque parenté ou alliance entre lui et Sa Sainteté. » On lit, écrit au crayon, à la marge de cette dépêche, le mot : *bien*[1]. On voit dans cette dépêche, d'une part, l'habileté du duc à faire valoir auprès du pape la générosité de Louis XIV et les droits de l'évêque de Beauvais au chapeau de cardinal; et, d'autre part, l'habileté non moins grande du pape à se montrer satisfait de cet évêque, mais sans rien promettre, à flatter le zèle du roi, mais sans rien lui accorder, et à lui demander de nouveaux services pour la propagande du romanisme en Orient.

Le mois suivant, le pape fut fort triste des nouvelles qui lui arrivèrent de Pologne. « Il y a apparence, écrivit le duc d'Estrées, qu'elles portent que la diète de Pologne se séparera *sans avoir conclu la ligue avec les Moscovites*[2]. » — « Les Autrichiens, ajouta-t-il dans sa dépêche du 2 juillet, n'ont pas manqué de faire quelques efforts auprès du pape pour rejeter sur les Français la séparation de la diète de Pologne *sans conclure la ligue avec les Moscovites*, et avaient commencé d'y bien réussir, Sa Sainteté en ayant parlé de cette manière à M. le cardinal Carpegna. » Le duc poursuit qu'il espère que le pape reviendra sur cette impression, « le grand général de Lithuanie qui a procuré cette séparation étant tout à fait

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXI, p. 325-358.
2. Le duc d'Estrées à Louis XIV, le 17 juin 1681 (*ibid.*, p. 411-423).

autrichien et connu pour tel. » De fait, ce jour même, le pape dit au cardinal Barberini « que ce n'était point la faute du roi de Pologne ni des ministres du roi de France que la diète de Pologne se fût séparée sans conclure la ligue avec les Moscovites[1]. » Toutefois, malgré cette parole dite au cardinal Barberini, Innocent XI prétexta maintes fois plus tard le contraire, pour essayer de justifier son refus du cardinalat à l'évêque de Beauvais.

En mai 1686, l'affaire de l'évêque « schismatique » à Venise fut remise sur le tapis. Le pape était furieux contre les Vénitiens, de ce qu'ils avaient laissé consacrer cet évêque dans l'église qu'ils avaient accordée au Grecs « schismatiques, » ramenés de Candie ou venus à Venise pour trafiquer. Comme il n'y avait que depuis peu à Venise un évêque « schismatique, » le pape aurait voulu qu'à la mort du dernier on n'en consacrât plus aucun[2]. Dans sa lettre du 30 mai, Louis XIV répondit à cette communication du cardinal d'Estrées, en approuvant le mécontentement du pape, et, encore tout rempli du souvenir de sa révocation de l'édit de Nantes et sans doute attristé des funestes résultats qu'elle commençait à produire, il ajouta : « Le sénat est d'autant plus blâmable de cette nouveauté, qu'il sait assez la peine qu'on a d'extirper l'hérésie et le schisme, quand ils se sont une fois établis dans un État[3]. »

Au mois de novembre de la même année, la question des lieux saints fut aussi agitée. Le 27 août, M. Girardin avait écrit au cardinal d'Estrées que des Grecs « schismatiques » avaient enlevé aux Latins, à Jérusalem, la possession des lieux saints, et que, grâce à l'intervention de Louis XIV, les Latins seraient rétablis dans leur possession. Louis XIV, qui cherchait à gagner le pape en fai-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXII, p. 7-21.
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 7 mai 1686 (*ibid.*, t. CCXCIX, p. 234-242).
3. *Ibid.*, p. 243-244.

sant valoir à ses yeux tout ce qu'il faisait contre les jansénistes et contre les protestants, suivit la même tactique à l'égard des orthodoxes orientaux. Aussi cette lettre au cardinal d'Estrées avait-elle pour but de fournir à celui-ci un nouveau thème à instance auprès de Sa Sainteté. Le cardinal la porta, le 19 novembre, au matin, à la congrégation de la propagande ; et il en informa le cardinal Cibo, afin qu'il en informât à son tour le pape ; et, après avoir mentionné ces détails dans sa dépêche du 19 à Louis XIV, il ajouta : « Tout ce que Votre Majesté fait de grand et d'extraordinaire dans toutes les parties du monde pour la religion, mériterait qu'une cour ecclésiastique comme celle-ci lui érigeât des statues dans la place de Saint-Pierre et dans le capitole, et ne s'occupât qu'à des démonstrations de respect et de gratitude vers Votre Majesté[1]. »

On lit dans une autre dépêche du même au même, en date du 25 février 1687 : « Le pape me dit qu'un jésuite, venu de l'Archipel, avait proposé à Votre Majesté de grandes facilités pour y faire des conquêtes avec peu de dépense, les peuples s'offrant d'y concourir... Il ajouta que Votre Majesté n'ayant pas jugé à propos de s'appliquer à cette proposition, avait eu cependant l'honnêteté de la communiquer à son nonce, *afin que le pape en pût profiter*, s'il se trouvait en état de le faire ; qu'il y serait entré *volontiers*, mais qu'il n'était pas en état de soutenir cette dépense. » Donc, si le pape renonçait à faire des conquêtes parmi les orthodoxes d'Orient, c'était uniquement parce que l'argent nécessaire lui manquait. Le cardinal d'Estrées lui fit entrevoir que Louis XIV pourrait l'aider, si Sa Sainteté voulait intervenir auprès de l'empereur Léopold et le presser de conclure avec lui un traité de paix[2].

On sait que le pape manifesta à Louis XIV le désir de

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCII, p. 57-66.
2. *Ibid.*, t. CCCIII, p. 69-86.

le voir devenir empereur de Constantinople. Que n'aurait-il pas obtenu de ce monarque gouverné par les jésuites, et à quelles extrémités ne se serait-il pas livré contre l'Église orientale, si ce projet s'était réalisé !

CHAPITRE V

INNOCENT XI ET L'ANGLETERRE. — LA RÉVOLUTION DE 1688.

La période politico-religieuse que l'Angleterre traversa pendant le pontificat d'Innocent XI est une des plus intéressantes de son histoire, puisqu'elle embrasse une partie du règne de Charles II, celui de Jacques II et le commencement du règne de Guillaume d'Orange. La lutte entre le catholicisme romain et le protestantisme anglican est des plus vives; le flux et le reflux qui vont d'un rivage à l'autre, indiquent à la fois les prétentions de Rome et les aspirations nationales. Le rôle que joue un pape de la trempe politique d'Innocent XI ne peut être, dans de telles circonstances, que très utile à étudier. Malheureusement la *Correspondance de Rome* du ministère des Affaires étrangères de France est très incomplète sur ce point, qui ne touchait la France que fort indirectement et fort secondairement; toutefois, les documents inédits qu'elle contient ne sauraient passer inaperçus; leur lumière, cachée jusqu'ici, jette un jour plus clair sur toutes ces questions.

I. — La première figure anglaise qui apparaît dans ces dépêches est celle du cardinal de Norfolk. Un mémoire composé par le cardinal d'Estrées sur les cardinaux papables et envoyé par lui à Louis XIV avec sa dépêche du 2 mai 1684, en contient le portrait suivant : Il était

créature de Clément X et âgé à peu près de cinquante six à cinquante sept ans. Il pourrait être très utile aux intérêts de la religion en Angleterre, « de voir rentrer quelque jour par son simple moyen cet État dans l'obéissance du saint siége » et ce serait un grand motif pour favoriser son élection à la papauté, bien qu'on ne nomme guère que des Italiens. Il fut d'abord dominicain en Angleterre. « Il allait de temps en temps à Bruxelles, où il avait fondé un couvent de religieuses anglaises de son ordre; et dans l'un et dans l'autre lieu, il était dispensé d'en porter l'habit. » « *Comme il n'a pas de qualités brillantes et qu'un grand savoir ou une grande activité ne le distinguent pas, on l'a regardé comme un homme de qualité, pieux, et du reste assez ordinaire.* » Il fait du bien aux Anglais de Rome et jouit de l'estime publique. « Il a plutôt de la facilité et de l'ouverture que de l'austérité ou de faux scrupules. Il n'est pas ennemi de la conversation, et conserve le caractère d'un homme de sa naissance, et nourri dans une cour. » Les Espagnols, « qui l'ont fort pratiqué à Bruxelles et qui savaient ses besoins, lui offrirent, il y a quatre ans, une abbaye de dix mille écus de rente en Sicile, *et lui faisaient espérer d'autres avantages.* » « Sa pente naturelle le porte du côté de la France... Il fait le jugement qu'il doit de la faiblesse et de la conduite des Espagnols, qui toutefois vivent bien avec lui, et croyant l'avoir obligé, au lieu d'être blessés de son refus, semblent l'en avoir estimé davantage. » Il a une grande confiance dans le cardinal d'Estrées, et il n'aime pas « les détours qu'on pratique dans cette cour-ci. » Son pontificat serait « noble, bienfaisant, désintéressé et facile à donner les grâces[1]. »

Ce portrait était certainement flatté en certains endroits, et nous verrons que le peintre a changé lui-même d'avis plus tard. Le cardinal de Norfolk, qui devait sa fortune aux Espagnols, leur était certainement resté fidèle; et,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXC, p. 111-122.

s'il semblait leur préférer la France, c'était ou par ruse concertée avec eux, ou pour se ménager auprès des Stuarts, ou encore en vue d'une élection au pontificat. Non seulement il ne professa pas les maximes gallicanes, mais il travailla contre les intérêts français, et il entra même dans la cabale des ultramontains les plus fanatiques. Ami de Favoriti et plus tard de Casoni, il ne pouvait rien avoir de français dans le cœur; et il faut que le cardinal d'Estrées ait été bien aveugle en 1684, ou bien complaisant, pour avoir pu le ménager à ce point auprès de Louis XIV.

Mais, quant au peu de capacité de ce cardinal, le cardinal d'Estrées était dans le vrai. Déjà, dans une dépêche adressée à M. de Pomponne le 28 janvier 1676, il avait dit de lui : « Son talent est *fort médiocre*[1]. » Au conclave de 1676, il ne joua aucun rôle; les dépêches françaises ne mentionnent même pas la violente altercation qu'il eut avec le cardinal de Bouillon; elles ne contiennent qu'un mémoire à propos du procédé qu'il affecta envers les cardinaux de la faction de France. Comme il était de la faction d'Altieri et qu'il faisait partie de la dernière promotion, promotion qui avait si vivement mécontenté Louis XIV, il était tout naturel que les cardinaux français lui tinssent rigueur dans les cérémonies officielles, tout en lui parlant dans toutes les rencontres particulières. Le cardinal Altieri, qui cherchait à pêcher en eau trouble, lui monta l'imagination et l'échauffa sur ce point, si bien qu'il se plaignit de leur prétendu manque d'égards, s'emporta et leur déclara qu'il en écrirait au roi d'Angleterre[2].

Malgré ces vivacités, les relations qu'il garda avec le cardinal d'Estrées furent, comme il a été dit, très bienveillantes. Le 25 février 1676, d'Estrées écrivit à Pomponne qu'il faisait tout ce qui était en son pouvoir pour

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLII, p. 128-145.
2. *Ibid.*, t. CCXLVI, p. 231-235.

entretenir de bonnes dispositions dans ce cardinal. Favoriti se servit même de son intermédiaire pour faire une proposition au cardinal français : en mai 1682, voyant que le pape ne voulait pas rompre complètement avec la France et qu'il consentait à une simple suspension des affaires entre Versailles et Rome, Favoriti pria le cardinal de Norfolk de dire au cardinal d'Estrées qu'il serait heureux de lui exprimer verbalement, dans le couvent des jacobins anglais, ses assurances de bonne volonté. Le cardinal d'Estrées n'accepta pas et fit dire pour toute réponse qu'il attendait non des paroles, mais des effets[1].

En 1688, le cardinal de Norfolk poussa la jalousie envers le Père Peters, confesseur du roi Jacques II, jusqu'à le discréditer auprès d'Innocent XI, en le lui représentant comme animé d'un esprit schismatique et libéral. Le cardinal d'Estrées en indiqua un autre motif plus adouci dans sa dépêche du 27 mai 1686 : « Une des plaintes de l'ambassadeur (comte de Castelmaine), dit-il, est que le pape ne veut pas donner un titre d'évêque à un jésuite habile, savant et qui s'est exposé pour la religion, à la prière du roi d'Angleterre; et l'on voit que le cardinal Norfolk, n'étant pas favorable à cette instance à cause du peu de correspondance de l'ordre des dominicains et de la compagnie des jésuites, nourrit plutôt les difficultés qu'il ne les aplanit[2]. » Le cardinal de Norfolk aimait les maximes de Rome, et, comme je l'ai dit, il intrigua avec les plus exaltés du parti romain pour procurer leur triomphe. Il n'était courtisé que par eux, et ceux-ci ne le flattaient que pour le diriger à leur gré. Son défaut d'esprit et sa banalité étaient tels, que, malgré sa naissance et son nom, il était délaissé de tout le monde. Le cardinal d'Estrées lui-même écrivit, dans sa dépêche

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 13 mai 1682 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIII, p. 251-272).
2. *Ibid.*, t. CCXCIX, p. 272-282.

du 22 juin 1688 à Louis XIV, que Casoni était son unique liaison à Rome[1].

D'après une dépêche du marquis de Lavardin, datée du 27 juillet de la même année, le cardinal Howart (c'est ainsi qu'on l'appelait quelquefois) avait pour auditeur le fameux Maillé, Provençal intrigant, qui prit si chaleureusement le parti de l'évêque de Pamiers contre l'archevêque de Toulouse et contre Louis XIV, dans les affaires de la régale[2], des Filles de l'Enfance[3], etc. Dans un mémoire écrit en 1689, Lavardin affirma les commerces de ce même cardinal avec Casoni, et la liaison intime de Casoni et de Maillé; il dit que ce Maillé, tout en étant l'auditeur de ce cardinal, était aussi à Rome l'agent du médecin Peyssonnel, de l'évêque de Vaisons, du cardinal Le Camus, de Grenoble, et qu'il avait été « un ecclésiastique du feu cardinal Grimaldi, qui avait gardé le même esprit contre la France. » Lavardin représente encore Maillé comme un ami des Filles de l'Enfance, janséniste et lié par un commerce suivi avec Dorat, qui était alors retiré à l'île de Caprée[4]. Dans sa dépêche du 14 janvier 1689, Lavardin avertit Louis XIV qu'un des canaux par lesquels le cardinal Le Camus communiquait secrètement avec la cour de Rome, était « ce perfide Maillé, avec toute apparence *par l'ordre et de concert avec le cardinal Howart, dont il est auditeur et qui est tout dévoué à cette cabale*[5]. »

En septembre 1689, ce cardinal et le cardinal d'Estrées étaient brouillés jusqu'à l'emportement[6]. A qui la faute? Peut-être aux deux. Quoi qu'il en soit, Lavardin, qui était cependant mal avec le cardinal d'Estrées, et par consé-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXIV, p. 231-246.
2. *Ibid.*, t. CCCXI, p. 247-261.
3. Lavardin au roi, le 24 août 1688 (*ibid.*, p. 326-337).
4. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 66-68.
5. *Ibid.*, p. 36-38.
6. Lavardin au roi, le 28 septembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, p. 61-72).

quent non suspect de partialité, dépeignit le cardinal de Norfolk comme ayant « toute la férocité des Anglais, avec toutes les mauvaises qualités des moines, sans avoir les bonnes ni des uns ni des autres[1]. »

Tel était le plus éminent représentant des catholiques d'Angleterre à Rome.

II. — La principale question qui, d'après les dépêches françaises, émut la cour de Rome à l'égard de l'Angleterre, de 1679 à la fin du règne de Charles II († 1685), fut celle du serment d'allégeance. L'abbé de Servient en écrivit à M. de Pomponne le 6 juillet 1679. « L'on a été averti en cette cour (celle de Rome), dit-il, d'un livre qui s'est depuis peu imprimé en Angleterre, pour soutenir le serment de fidélité que l'on fait au roi de la Grande-Bretagne, et que, pour autoriser davantage ce livre, on mendiait en France des approbations, particulièrement des docteurs de Sorbonne, dont quelques-uns ne faisaient pas de difficulté de les accorder. » Servient pense que cet avertissement a été envoyé à Rome par l'auditeur de la nonciature de Paris, Laury, ou par quelques religieux zélés. Il s'en réfère à ce qu'étaient les choses au temps du roi Jacques Ier, quand l'archevêque de Spalatro, Marc Antoine de Dominis, s'était réfugié en Angleterre, pour éviter la persécution de Rome. Il dit que cet archevêque, ayant voulu revenir à Rome, pour se justifier auprès de Paul V, fut soupçonné de n'avoir été qu'un espion de la curie auprès du roi Jacques, qui l'avait bien traité, et qu'alors on le questionna, de la part du roi, sur le serment de fidélité.

« L'on voit tout cela dans une lettre qu'il écrivit, pour se justifier, à Joseph Hall, archiprêtre de Vigor, et en même temps, que son sentiment n'était pas que l'on pût condamner absolument ce serment, mais qu'il pouvait recevoir une interprétation favorable... Les adoucisse-

1. Le même au même, le 7 décembre 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 233-237).

ments qu'Antonius de Dominis aurait désiré qu'on y apportât, étaient pour restreindre cette opinion (l'opinion émise dans le serment) purement *au fait*, parce qu'il disait que le peuple n'était pas capable d'entendre ce qui regardait *le droit*, qui était au-dessus de sa portée; mais l'on voit néanmoins que, dans le fond, cet auteur ne condamnait point le serment, puisqu'il ne regarde que la pure temporalité, ou au pis aller, comme il dit lui-même, la suprême autorité dans la police extérieure de l'Eglise anglicane, qui n'empêcherait pas la vraie, légitime et canonique autorité du pape, pourvu qu'elle se tînt dans ses bornes et n'usurpât rien sur la royale... ·

» Il ajoute qu'il serait à souhaiter, pour le bien de la réunion, que le pape se voulût relâcher en cela de son extrême rigueur, et condescendre comme plus fort à l'infirmité et à la faiblesse des chrétiens de ce royaume; qu'il avait composé un livre contre Suarez, dans lequel il avait soutenu la matière, plus pertinemment qu'aucun Anglais n'avait fait jusqu'alors. Cependant Paul V condamna ce serment, et décida qu'on ne le pouvait faire sans préjudice de la foi et de la conscience, *salva fide et conscientia*. — Ainsi ce sera apparemment la même matière qu'on aura remise aujourd'hui sur le tapis, et sur laquelle on aura composé le livre dont il sagit. Mais, comme elle est fort délicate, qu'elle regarde la souveraineté des rois en général, *à laquelle on s'efforce toujours en cette cour de donner quelque atteinte*, ou de soutenir celle qu'on y a cru avoir donnée *sous prétexte de religion*, l'on laisse à considérer si l'on doit faire aucune démarche sur ce sujet qui puisse être le moins du monde favorable à cette cour[1]. »

Le cardinal d'Estrées, dans sa dépêche du 24 août 1683, adressée directement à Louis XIV, entra dans les détails suivants : « Quelques religieux *anglais* ont porté des plaintes au saint office, de ce que des catholiques,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXI, p. 147-150.

séculiers ou ecclésiastiques, de cette nation avaient *juré l'indépendance absolue du roi d'Angleterre, dans sa souveraineté, de quelque puissance et sous quelque prétexte que ce soit.* Cette forme de serment fut proposée du temps de Paul V, et non seulement *rejetée* en ce temps-là, mais *condamnée par un décret de l'Inquisition.* De sorte que, lorsque M. d'Aubigny renouvela la proposition de ce serment du temps d'Alexandre VII, quelques avantages qu'il fît envisager pour la sûreté des catholiques, *le pape ne voulut entrer dans aucun tempérament.* On est résolu, dans ce tribunal, de *maintenir le décret*, et l'on penchait assez à prendre quelque résolution contre ces catholiques qui avaient été déférés. Je proposai qu'avant toute chose on consultât le cardinal de Norfolk, protecteur des trois royaumes, et on ne le put éviter. Ce cardinal, qui blâme extrêmement cette rigueur, étant averti par l'avis que je lui donnai et déjà préparé sur la matière, a fait voir une lettre de M. le duc d'York, qui lui mande qu'il a prêté ce serment, aussi bien que la plupart des catholiques des trois royaumes, et qu'on ne peut toucher à cette matière sans ruiner la religion et les exposer tous à de très grands dangers. Cette lettre a suspendu les résolutions, et je crois qu'on prendra le parti de *dissimuler*. Cela est avantageux pour la première proposition du clergé, et m'a fait penser, vu l'effet de la première lettre de M. le duc d'York, que, si Votre Majesté jugeait à propos de lui faire entendre qu'il importerait qu'il en écrivît une seconde au cardinal de Norfolk, par laquelle il continuât de marquer les grands inconvénients que de pareilles déclarations du saint office peuvent faire, dans les conjonctures présentes, non seulement contre le serment des Anglais, mais en général contre les opinions opposées à celles de Rome, cela servirait beaucoup à les retenir; car leur inquiétude dure, et l'arrêt du Parlement, imprimé depuis peu, avec les conclusions de M. Talon contre l'archevêque de Strigonie, est capable de l'augmenter; et je sais, depuis trois

jours, que le pape a chargé de nouveaux théologiens d'écrire sur ces matières[1]. »

Le 30 novembre de la même année, ce même cardinal manda à Louis XIV qu'on avait tenu à Rome, depuis huit jours, une congrégation secrète, relative au serment d'Angleterre, qu'on avait voulu la lui cacher, que les membres de cette congrégation étaient restés divisés entre eux, et que ceux qui combattaient ce serment avaient écrit que leurs adversaires avaient étudié dans l'université de Paris[2]. — Il faut avouer que l'argument était faible.

Le cardinal de Norfolk, qui, d'après le témoignage du cardinal d'Estrées, blâmait la rigueur de Rome en 1683, devint lui-même très rigoureux en 1688. Il est dit, en effet, dans une dépêche du cardinal d'Estrées au roi, du 11 mai 1688, que le cardinal de Norfolk, pour discréditer le Père Peters dans l'esprit du pape, lui montra un serment que prononcent les membres du conseil secret du roi d'Angleterre, serment de défendre tous les droits annexés à la couronne d'Angleterre par les décrets du parlement. Le cardinal de Norfolk soutenait que ces décrets étaient schismatiques et qu'ils faisaient du roi le chef de l'Église anglicane[3].

III. — Charles II mourut en février 1685, et fut remplacé par son frère, le duc d'York, qui prit le nom de Jacques II et qui régna jusqu'à la révolution de 1688.

Une dépêche du cardinal d'Estrées, du 22 mars 1685, raconte à Louis XIV que ce cardinal, profitant de l'occasion de la mort de Charles II, représenta au cardinal de Norfolk combien il serait heureux pour la religion, en Angleterre, que les contestations soulevées par les Romains s'apaisassent. Le cardinal de Norfolk aurait été, paraît-il,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIX, p. 80-91.
2. *Ibid.*, p. 235-243.
3. *Ibid.*, t. CCCXIV, p. 40-62.

de cet avis, et il aurait promis d'en parler dans ce sens à Innocent XI [1].

Le pape fut loin de partager cet avis : car, d'après une dépêche du duc d'Estrées du 8 mai 1685, Sa Sainteté dit à ce dernier que le roi d'Angleterre devrait employer contre les protestants de ce pays les mêmes procédés que Louis XIV contre ceux de France, c'est-à-dire gagner les uns avec la douceur, éloigner les autres des charges de sa maison, ainsi que des gouvernements, des emplois de guerre et de justice, et de ses finances, faire de grandes dépenses en faveur des convertis et imprimer de la crainte à ceux qui ne pouvaient être réduits autrement [2].

Quelques jours auparavant, le cardinal de Norfolk exécuta sa promesse d'entretenir le pape ; c'est du moins ce que le cardinal d'Estrées manda à Louis XIV le 1er mai. D'après cette dépêche, le cardinal de Norfolk aurait parlé au pape « de la nécessité d'accommoder les affaires de France *pour l'avantage de celles d'Angleterre;* mais il n'en rapporta que des réponses *dures* [3]. »

Le 13 avril 1686 arriva à Rome, comme ambassadeur d'Angleterre, « le comte de Castelmene (*sic*) [4]. » La douane pontificale voulut ouvrir ses ballots, mais il s'y opposa, disant qu'il s'en retournerait prochainement sans s'en servir [5]. Il fut taquiné de nouveau en mars 1687, à propos de quelques mandats qu'il avait donnés pour faire entrer du vin ; on en passa un seulement et on tint les autres en suspens, ce qui le mit en fureur, et il le fit savoir au pape [6].

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCIII, p. 371-392.
2. *Ibid.*, t. CCXCV, p. 206-220.
3. *Ibid.*, t. CCXCIV, p. 1-15.
4. Le duc d'Estrées au roi, le 16 avril 1686 (*ibid.*, t. CCXCVIII, p. 151-170).
5. Le cardinal d'Estrées à Louis XIV, le 18 juin 1686 (*ibid.*, t. CCXCIX, p. 328-336).
6. Le même au même, le 14 mars 1687 (*ibid.*, t. CCCIII, p. 112-185).

Une autre affaire, bien autrement grave, excita son mécontentement et faillit provoquer une rupture, je veux dire l'affaire du chapeau du prince Rinaldo (Renaud) d'Este, oncle de la reine. Dans sa dépêche du 20 mai 1686, le duc d'Estrées remarqua que, depuis quelque temps, le roi d'Angleterre demandait l'élévation de ce prince au cardinalat. Le pape répondait que sa conscience ne lui permettait pas d'y consentir, à cause des choses que le cardinal d'Este avait faites, et que d'ailleurs ce prince n'était pas un national pour l'Angleterre. L'ambassadeur fut outré de cette réponse et déclara au cardinal Cibo qu'il voulait retourner en Angleterre sans revoir le pape[1]. Cependant, le 25, il prit une nouvelle audience de Sa Sainteté. Mais, dit le duc d'Estrées, « il en sortit si mal content, qu'après avoir dit au pape qu'il ne croyait pas avoir l'honneur de le revoir davantage, et le pape lui ayant répondu qu'il pouvait ne s'en incommoder pas, il dit fièrement au maître de chambre en sortant, qu'il n'aurait plus de peine de demander pour lui des audiences. Il déclama sur les degrés avec ses domestiques et dans son carrosse (*sic*), et le lendemain matin envoya contremander à tous les marchands qui travaillaient pour son équipage de cesser, parce qu'il ne s'en servirait pas. Cela fut rapporté au pape, le samedi, de plusieurs endroits; et quoique sa mauvaise volonté ne change pas encore pour le prince Rinaldo, faisant réflexion sur les suites et l'éclat que le départ de ce ministre pourrait avoir, il envoya Casoni dimanche chez le cardinal Norfolk pour lui dire que l'ambassadeur avait expliqué trop sévèrement les discours qu'il avait faits dans ses premières audiences, et qu'il avait pris pour une exclusion dans les dernières ce qui ne l'était pas, mais bien une représentation des grandes difficultés qu'il y avait. On vient de me dire que Casoni eut avant hier une conférence avec cet ambassadeur dans un couvent des jacobins anglais. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCVIII, p. 223-233.

Le duc d'Estrées ajoute à ce récit que cette fermeté de l'ambassadeur vis-à-vis du pape réussira, si elle est soutenue : « car, dit-il, le pape n'est entreprenant que quand il n'appréhende pas de résistance [1]. »

Le 21 juin, un religieux espagnol qui voyait en confidence le cardinal d'Estrées, eut une audience du pape. Dans cette audience, qui dura quatre heures, le pape lui dit qu'il avait déjà fait des diligences pour faire rappeler l'ambassadeur d'Angleterre, attendu qu'il ne s'était pas prononcé pour une exclusion du prince Rinaldo, mais qu'il était fort éloigné d'accorder cette grâce au roi, et qu'il avait chargé son envoyé en Angleterre, le prélat Dadda, d'en parler au roi en ce sens [2].

Au mois de juillet, l'ambassadeur d'Angleterre eut une nouvelle audience du pape, dans laquelle il insista auprès de Sa Sainteté en faveur de la promotion du prince Rinaldo, lui faisant remarquer que son refus pourrait nuire aux catholiques d'Angleterre et fortifier les protestants. Le pape répondit néanmoins, en se plaignant « de ce que les princes lui faisaient des demandes *que sa conscience ne lui permettait pas d'accorder*, et qu'ils prenaient pour des offenses les difficultés qu'il y apportait [3]. » Quinze jours avant la promotion des vingt-sept cardinaux, qui eut lieu le 2 septembre 1686, le pape, d'après une dépêche du cardinal d'Estrées, avait donné à l'ambassadeur des exclusions plus dures encore que l'exclusion relative à M. l'évêque de Beauvais, et il avait même dit au cardinal de Norfolk « qu'il ne voulait pas faire un tyran de Rome en faisant un cardinal d'Este [4]. » Et cependant cette conscience, que le pape avait mise si

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCVIII, p. 243-251.
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 25 juin 1686 (*ibid.*, t. CCXCIX, p. 345-358).
3. Le duc d'Estrées au roi, le 23 juillet 1686 (*ibid.*, t. CCCI, p. 139-149).
4. Le cardinal d'Estrées au roi, le 5 octobre 1686 (*ibid.*, t. CCC, 341-399).

imprudemment en avant, fléchit, et le prince Rinaldo fut du nombre des vingt-sept cardinaux, tandis que l'évêque de Beauvais, protégé de Louis XIV, était encore une fois éliminé. Le duc d'Estrées ne manqua pas de faire ressortir aussi le dédit du pape dans cette nomination, dédit qui contrastait singulièrement avec son opiniâtreté contre le candidat du roi de France : « Il est certain, écrivit-il à celui-ci le 28 janvier 1687, que, trois jours avant que de faire le prince Rinaldo cardinal, le pape avait dit qu'il ne le ferait *jamais* [1]. »

C'est sans doute pour remercier le pape de cette faveur que l'ambassadeur d'Angleterre renonça complètement aux immunités de son quartier, aussitôt que le pape manifesta sa volonté de retrancher les immunités des quartiers des ambassadeurs. Toutefois, en donnant cette pleine satisfaction au pape sur un point qui allait devenir un sujet de vives contestations entre la cour de France et la cour de Rome, l'ambassadeur de Jacques II ordonna quelques mesures de violence pour empêcher les sbires de paraître et de faire des exécutions sous ses fenêtres [2].

Cette concession dans l'affaire des immunités n'établit une paix ni profonde ni longue : car, dans une dépêche du 22 avril 1687 à Louis XIV, le cardinal d'Estrées raconta que le pape avait repoussé les nouvelles instances de l'ambassadeur d'Angleterre ; que celui-ci lui avait remis un écrit dans lequel il lui déclarait qu'il n'avait plus de commerce avec la cour de Rome ; qu'il avait fait savoir à quelques cardinaux que, s'il écrivait ainsi à Sa Sainteté, c'était par ordre du roi son maître, qui, si on ne lui donnait satisfaction, renverrait le nonce Dadda et ferait publier une protestation dans toute la chrétienté ; enfin, que, tout en ayant renoncé aux franchises de son quartier, il avait fait dire au pape qu'il ne voulait pas

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVIII, p. 213-217.
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 4 février 1687 (*ibid.*, t. CCCIII, p. 1-9).

que les sbires regardassent son palais (place Navone) fixément, comme il le faisaient[1].

En étudiant toutes ces dépêches, on est frappé du contraste qui existe entre l'énergie déployée par l'ambassadeur d'Angleterre auprès du pape et la faiblesse du duc et du cardinal d'Estrées dans la question des affaires de France. Jacques II et le Père Peters surent mieux que Louis XIV et le Père La Chaise vaincre l'entêtement d'Innocent XI, bien que les ressources de ceux-ci fussent autrement considérables que les ressources de ceux-là.

Le 29 avril 1687, le cardinal d'Estrées écrivit à la cour de France que le pape s'obstinait à refuser au roi d'Angleterre l'épiscopat du Père Petis (*lire* Peters), malgré l'intervention favorable du cardinal Carpegne, et que Sa Sainteté était blessée du billet que l'ambassadeur anglais lui avait laissé. Celui-ci pressait le pape de lui donner son audience de congé[2]. Cette audience lui fut accordée le 2 mai. Le pape lui dit qu'il n'avait pas lu son écrit; l'ambassadeur répliqua qu'il l'avait écrit sur l'ordre de son maître. Le pape dit alors: « Nous avons déjà dit *che non lo potevamo*, à cette heure nous disons *che non lo vogliamo*[3].» C'est avec cette dureté qu'ils se séparèrent. Le pape l'appelait : « *Questo matto, questo impertinente.* » C'est à cette même époque que le pape fit rédiger sa bulle des quartiers des ambassadeurs, et l'ambassadeur d'Angleterre ne dissimula pas qu'elle offenserait toutes les couronnes, notamment le roi d'Angleterre.

Ce dernier continua ses instances auprès du pape en faveur du cardinalat du Père Peters. « Il le demande comme national, écrivit le cardinal d'Estrées, prétendant que le cardinal d'Este n'a pas été fait par nomination, et qu'ainsi celle de sa couronne n'est pas remplie[4]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCIII, p. 344-359.
2. *Ibid.*, p. 366-384.
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 7 mai 1687 (*ibid.*, t. CCCIV, p. 13-31).
4. Le même au même, le 14 octobre 1687 (*idid.*, t. CCCV, p. 349-364).

Le pape n'accéda pas à cette raison. Une dépêche du 17 février 1688 mentionne qu'il persistait dans son refus, malgré les instances du roi[1]. En mai, le cardinal de Norfolk continua à discréditer ce Père dans l'esprit du pape; j'ai déjà dit à quel propos et par quel procédé. Mais le roi Jacques n'en avait que plus à cœur l'obtention de ce chapeau[2]. D'après le marquis de Lavardin, il paraîtrait que le pape se serait radouci envers ce Père au mois d'octobre, et qu'alors on pouvait considérer son cardinalat comme probable[3].

En février 1688, le cardinal d'Este fut nommé protecteur d'Angleterre avec vingt mille écus de pension, et le cardinal de Norfolk grand aumônier[4].

IV. — Le roi d'Angleterre ayant offert sa médiation pour aplanir les difficultés qui existaient entre Louis XIV et Innocent XI, celui-ci dit, en mars 1688, que cette médiation était tout à fait inutile, et il se montra plus intraitable que jamais sur l'affaire du quartier[5]. Malgré cette déclaration du pape, Jacques II donna suite à son projet, et envoya à Rome milord Thomas Howard, neveu du cardinal de Norfolk; Lavardin, qui fit part de ce bruit à Louis XIV, le 29 juin, n'en fut informé officiellement par personne, mais il dit que le cardinal d'Estrées le fut par M. de Barillon[6]. Le cardinal d'Estrées écrivit, le 10 septembre, que milord Howard avait été « livré tout à fait à Casoni » par son oncle[7]. Lavardin écrivit le même jour que cette négociation de milord Howart ne réussirait pas, que

1. Le même au même (*Corresp. de Rome*, t. CCCXIII, p. 189-205).
2. Le même au même, le 11 mai 1688 (*ibid.*, t. CCCXIV, p. 40-62).
3. Lavardin au roi, le 26 octobre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, p. 130-140).
4. Le même au même, le 24 février 1688 (*ibid.*, t. CCCX, p. 171-183).
5. Le cardinal d'Estrées au roi, le 30 mars 1688 (*ibid.*, t. CCCXIII, p. 343-694).
6. *Ibid.*, t. CCCXI, p. 162-172.
7. *Ibid.*, t. CCCXV, p. 187-221.

le pape ne voulait pas l'accepter, qu'il « s'en était déclaré ouvertement à ses ministres [1]. » Le 19, il ajouta que milord Hovart ne s'était nullement concerté ni avec lui ni avec le cardinal d'Estrées, mais qu'entraîné par son oncle, il n'avait vu que Casoni et sa cabale [2]. D'ailleurs, le cardinal de Norfolk et le cardinal d'Estrées étaient alors brouillés jusqu'à l'emportement [3] : comment dès lors auraient-ils pu se voir et négocier avec calme? Le cardinal d'Estrées manda à Louis XIV, le 23 octobre, que la cour romaine avait averti lord Howart de ne pas expédier au roi d'Angleterre le projet de reprise de la médiation, dont il avait été question les trois jours précédents; ce cardinal ajouta qu'il n'était pas surpris de cette rupture, qui était sans bienséance pour lord Howart [4]. Cependant trois jours après, le 26, Lavardin écrivit au roi que milord Howart l'avait assuré que le pape acceptait enfin la médiation du roi d'Angleterre. Lavardin lui demanda les propositions du pape, et Howart lui promit de les lui envoyer. Lavardin avertit en même temps le cardinal d'Estrées qu'il fallait se conduire passivement dans cette affaire; Howart avait d'ailleurs vu successivement ce cardinal, Casoni et Lavardin. Enfin, quelques jours après, Howart, au lieu d'apporter à Lavardin les propositions du pape qu'il lui avait promises, vint lui dire qu'il retournait en Angleterre, pour porter au roi le bref pontifical qui acceptait sa médiation. Howart, de concert avec son oncle le cardinal, proposa aussi au pape d'envoyer un légat à Londres; « et, dit Lavardin, comme ils connaissent l'avarice du pape, ils ont offert aux dépens de leur maison de soutenir les frais de cette légation, sans que le pape lui donnât aucun appointement [5]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 7-28.
2. *Ibid.*, p. 37-61.
3. Lavardin au roi, le 28 septembre 1688 (*ibid.*, p. 61-72).
4. *Ibid.*, t. CCCXVI, p. 182-191.
5. *Ibid.*, t. CCCXII, p. 130-140.

Le 2 novembre, le cardinal d'Estrées dépêcha à Louis XIV que lord Howart était parti l'avant-veille au matin, heureux de sa négociation, laquelle avait été cependant complètement stérile et même nuisible : car les intimités de son oncle avec Casoni, et les conférences qu'il avait eues fréquemment avec ce dernier, n'avaient pu que nuire à l'entente [1]. Le 25 du même mois, Louis XIV écrivit de Versailles à son ambassadeur, le marquis de Lavardin, que, pour que la médiation du roi d'Angleterre pût aboutir, il faudrait que les choses fussent à Rome dans l'état où elles étaient, lorsque cette médiation fut offerte, et qu'il l'accepta. Or elles avaient changé; depuis lors, en effet, le pape avait fait injure au cardinal de Furstenberg, en approuvant l'élection invalide du prince Clément de Bavière à l'évêché de Cologne [2].

D'ailleurs, Innocent XI avait son siége fait; il ne voulait nullement un accord avec Louis XIV, tel que celui-ci l'attendait, mais seulement une soumission de Sa Majesté à Sa Sainteté. Dans de telles conditions, la médiation du roi d'Angleterre ne pouvait donc être qu'illusoire; et le pape y attachait d'autant moins d'importance, que, déjà en mai 1688, « il voulait croire que ce roi était excommunié, pour avoir reçu la couronne de la main d'un évêque hérétique, et que Peters devait lui refuser l'absolution [3]. »

Enfin, la révolution éclata, qui emporta le roi et lui imposa d'autres soucis que ceux des affaires de France.

V. — Voici les documents contenus dans les dépêches touchant cette révolution, qui entraîna la chute des Stuarts papistes et l'avénement de la maison protestante d'Orange.

Le 29 août 1688, Lavardin avertit Louis XIV que le prince d'Orange se disait le seul héritier légitime de la

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXVI, p. 210-233.
2. *Ibid.*, t. CCCXII, p. 151-152.
3. Lavardin au roi, le 25 mai 1688 (*ibid.*, t. CCCXI, p. 56-70).

couronne d'Angleterre [1]. Et, le 16 septembre, Louis XIV écrivit de Marly à Lavardin que, si le prince d'Orange attaquait le roi d'Angleterre, il se regarderait comme attaqué lui-même par le prince d'Orange; il ajouta que la cour de Rome s'intéressait beaucoup au succès des desseins du prince d'Orange « et de tout ce qui s'élevait aujourd'hui *pour opprimer notre religion* [2]. »

Le 10 septembre, le cardinal d'Estrées raconta ainsi à Louis XIV sa dernière audience : — Il parla au pape, d'abord, du péril de l'Angleterre, vu l'armement du prince d'Orange, etc.; ensuite, de la détermination du roi de France à porter ses armes en Allemagne, pour défendre un chapitre et un cardinal, dont la maison d'Autriche voulait opprimer la liberté. Le pape répondit qu'il considérait les succès du roi d'Angleterre comme un miracle; il exprima sa confiance en Louis XIV et reparla « *sur le miracle de la défaite du duc de Monmouth.* »

« Je crus, poursuit le cardinal, lui devoir faire une description des qualités du prince d'Orange, dans laquelle il ne me fut pas difficile de faire entrer tout ce que l'ambition démesurée, la perfidie, l'injustice, les moyens violents, l'irréligion, et enfin tout ce qu'une scélératesse accomplie peuvent inspirer de plus noir et de plus exécrable. *J'exagérai* l'insolence et l'infamie de cette médaille qu'il a fait battre depuis peu, dans laquelle il a fait mettre d'un côté son portrait et celui de la princesse avec ces paroles : *Reformationis Vindices*, et au revers une femme assise, qui représente la religion protestante et qui foule aux pieds les mitres, les crosses, les tiares, les croix, les calices et les mystères les plus sacrés de notre foi. Il l'entendit avec surprise, et me dit *qu'on ne lui en avait pas parlé*. Je reconnus par là l'artifice et la malignité de ceux qui l'approchent, qui lui rapportent tous les

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXI, p. 340-350.
2. *Ibid.*, p. 368-369.

jours mille faussetés et les plus petites bagatelles, et lui cachent une chose aussi publique et aussi audacieuse que celle-là. »

Le cardinal d'Estrées dit encore au pape que le prince d'Orange faisait écrire que le prince de Galles était supposé avoir écrit « deux libelles, dont l'un était tombé entre ses mains, sous le titre d'une lettre du Père de La Chaise au Père Péters, les plus infâmes et les plus exécrables du monde [1]. » — Dans cette même dépêche il est dit que le roi d'Angleterre avait fait écrire au pape, par le nonce Dadda, que le prince d'Orange tramait contre la religion catholique, et que Sa Sainteté devait « ne pas donner lieu à Votre Majesté de s'engager dans une guerre » relativement à l'affaire de Cologne.

En octobre 1688, lord Howart assura au pape que l'Angleterre n'avait rien à craindre du prince d'Orange, et que celui-ci ne songeait qu'à attaquer la France [2]! C'est ainsi que Jacques II était servi par les siens!

Le 11 octobre, Louis XIV envoya de Fontainebleau au cardinal d'Estrées la curieuse appréciation que voici : « Il est vrai que la religion protestante va beaucoup profiter des divisions *que le pape a excitées entre moi et l'empereur*, et je viens de recevoir avis que le prince d'Orange n'attend plus qu'un vent convenable à ses desseins, et qu'il commence de faire à présent, pour passer en Angleterre, opprimer la religion catholique, et ôter, s'il peut, la couronne et la vie au roi son beau-père; *ce qu'il n'aurait jamais osé entreprendre*, s'il eût vu que la cour de Rome eût été autant appliquée à maintenir la bonne intelligence entre les princes catholiques, qu'elle s'est rendue *favorable aux pernicieux desseins des princes protestants*, qui mettent toute leur

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXV, p. 187-221.
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 16 octobre 1688 (*ibid.*, t. CCCXVI, p. 22-88).

confiance dans la haine implacable que le pape témoigne porter à ma couronne[1]. »

Le 2 novembre, le cardinal d'Estrées écrivit à Louis XIV qu'on avait montré au pape des lettres tendant à lui faire croire que le prince d'Orange se proposait seulement de faire exécuter la décision papale relativement à l'électorat de Cologne, d'assurer la liberté de conscience pour les catholiques, etc.; qu'on croyait que quelques-unes de ces lettres avaient été fabriquées à Rome; et que le pape voyait maintenant qu'on l'avait trompé[2]!

Dans sa dépêche du 7 décembre, Lavardin appela le prince d'Orange « un monstre si dangereux, » et dit qu'on s'attristait à Rome du bruit de son échec devant Ports-Muth et des victoires du roi de France en Allemagne[3]. — « Il est certain, Sire, écrivit-il le 27 décembre, que, si le pape s'inquiète de l'entreprise du prince d'Orange, *ce n'est que dans l'appréhension qu'il ne réussisse pas:* et, dans le même temps que l'on fait ici *en apparence* des prières publiques pour le roi de la Grande-Bretagne, l'on fait des vœux presque ouvertement, *pour que ce monarque catholique soit opprimé et renversé de son trône légitime* par le détestable usurpateur qui porte le flambeau de la sédition et de la fureur.

» Et, si le prince d'Orange combattait pour la foi contre les infidèles, *on ne pourrait pas lui souhaiter de plus heureux succès que l'on lui fait ici;* car jamais les motifs de la religion n'eurent si peu de part aux résolutions que l'on prend à présent. Je doute si la cour où je suis est catholique, quand je la vois rassembler les protestants d'Allemagne, seconder les calvinistes de Hollande, et le christianisme même y paraît douteux, quand on fait la paix avec l'Ottoman, *dans la vue de faire plus fortement la guerre au fils aîné de l'Église,* au préjudice

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXV, p. 282-284.
2. *Ibid.*, t. CCCXVI, p. 210-233.
3. *Ibid.*, t. CCCXII, p. 233-237.

de notre religion, dont il s'est montré le puissant protecteur; et le pape serait le premier boute-feu des guerres intestines dans votre royaume, s'il croyait pouvoir l'allumer en soulevant les hérétiques que Votre Majesté en a fait sortir[1]. »

De la part d'Innocent XI, ces vœux pour le succès du prince d'Orange ne pouvaient provenir que de sa haine contre Louis XIV : il espérait qu'en ayant une nouvelle affaire sur les bras, affaire aussi grave que celle du maintien sur le trône d'un roi aussi impopulaire que Jacques II, il serait obligé de disséminer ses forces, et deviendrait moins redoutable dans les affaires d'Allemagne et d'Espagne. Innocent XI aurait ainsi ses coudées plus franches dans ces dernières affaires. D'ailleurs, peut être voulait-il aussi se venger d'un roi, qui, tout en étant très papiste, ne l'était pas encore assez, et dont l'ambassadeur l'avait froissé maintes fois. A ses yeux, Bourbons et Stuarts se tenaient; et, désirant l'affaiblissement de ceux-là, il applaudissait secrètement à la chute de ceux-ci.

Je dis *secrètement*, car, publiquement et officiellement, Innocent XI soutenait Jacques II; dans une audience qu'il accorda à la fin de décembre au cardinal d'Estrées, il se montra tout ému des tristes nouvelles d'Angleterre que ce cardinal lui avait apprises. « Les méchantes nouvelles d'Angleterre, écrivit le cardinal d'Estrées, tiennent fort au cœur du pape[2]. » Le 20 janvier 1869, Louis XIV écrivit à ce cardinal qu'il était mécontent du peu d'empressement que le pape mettait à empêcher la « ruine entière de notre religion en Allemagne et en Angleterre, » malgré les nouvelles désastreuses qui se pressaient en Angleterre[3].

Dans cette agitation, il parut en Angleterre un écrit

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 275-294.
2. Dépêche du 28 décembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXVI, p. 447-454).
3 *Ibid.*, p. 455-456.

intitulé *Bilancio* de don Livio; c'était un état des augmentations que ce neveu du pape avait faites à sa fortune, et des moyens dont il s'était servi. Le cardinal d'Estrées, qui en parle dans sa dépêche du 31 août 1688, dit que ces moyens « ne s'accordent pas avec le désintéressement du pape, » et que, dans cet écrit, sont rapportés « beaucoup de faits très bien particularisés. » Puis il ajoute : « Cet écrit l'a fort chagriné. M. Dadda a trouvé moyen de l'avoir et de le renvoyer. Le pape fait faire des recherches pour connaître la main qui l'a écrit, et, s'il peut la découvrir, il en pourra bien coûter la vie à celui qui l'aura transcrit [1]. »

Le nonce Dadda quitta l'Angleterre, et vint à Paris au commencement de janvier 1689. Une lettre de Saint-Olon à Monseigneur (de Croissy) donne les détails suivants : « Saint-Lazare, 17 janvier 1689. La seule nouveauté qu'il y ait ici consiste en l'arrivée de M. Dadda, nonce du pape en Angleterre. Il a mis pied à terre, ce matin, en cette maison, en perruque, en habit et en équipage de séculier, et s'y est introduit sous le nom de l'abbé de Saint-Étienne. Il a demeuré trois heures enfermé avec M. le cardinal (Ranucci, nonce du pape à Paris), qui ensuite l'a renvoyé dans son carrosse [2]. » Le 12 avril suivant, le cardinal d'Estrées manda à Louis XIV que le pape venait de rappeler à Rome ce nonce Dadda [3].

Dans sa dépêche du 30 novembre 1688, le cardinal d'Estrées écrivit à Louis XIV que le cardinal d'Este arrivait à Rome, comme protecteur d'Angleterre et directeur absolu des affaires de ce royaume, et qu'il voulait éviter de rendre à M. de Lavardin les honneurs dus à un ambassadeur reconnu. Mais d'Estrées lui fit dire que, s'il refusait les honneurs à l'ambassadeur de France, lui qui n'avait rien à craindre et qui était si intimement

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXV, p. 172-186.
2. *Ibid.*, t. CCCXIX, p. 363-364.
3. *Ibid.*, t. CCCXXI, p. 438-456.

lié à la maison de France, il cesserait tout commerce avec lui. Après plusieurs hésitations, le cardinal d'Este consentit à tout; mais le pape s'y opposa. Le cardinal d'Estrées fit alors observer que le pape, en faisant cette défense, se mettait en contradiction avec le langage qu'il lui avait tenu récemment à lui-même, dans le but d'un accommodement avec Sa Majesté. Sur cette observation, le pape se ravisa, sans toutefois donner de décision définitive [1]. Le 7 décembre, Lavardin écrivit à Louis XIV qu'il était allé visiter le cardinal d'Este : « Il paraît bien intentionné, dit-il, mais il est bien neuf [2]. » De son côté, le cardinal d'Este dit que Lavardin était très sec, très raide, tandis que le cardinal d'Estrées « entrait en partage et en tempérament [3]. » Le cardinal d'Este visita aussitôt Lavardin et le cardinal d'Estrées [4]. Celui-ci écrivit le 5 janvier à Louis XIV que le cardinal d'Este s'empressait pour négocier aussi au nom du roi d'Angleterre; que ce roi avait besoin de l'appui du roi de France, et que ce cardinal désirerait que la réconciliation entre le saint-siège et la France se fît par son intermédiaire; mais que lui, cardinal d'Estrées, ne lui avait répondu que par des généralités à cause de la brièveté du temps [5].

La gravité des affaires d'Angleterre fit bientôt reléguer celles de France au second plan. D'après une dépêche du cardinal d'Estrées, datée du 18 janvier 1689, le roi d'Angleterre fit représenter au pape, par son envoyé, que la religion catholique courait un grand péril dans son royaume, et que le seul moyen de le conjurer était de procurer la paix entre les princes catholiques, et, par conséquent, de faire cesser tout désaccord entre le saint-siège et la France. Le cardinal d'Este envoya cette proposition

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXVI, p. 341-351.
2. *Ibid.*, t. CCCXII, p. 233-237.
3. Lavardin au roi, le 27 décembre 1688 (*ibid.*, p. 275-294).
4. Le cardinal d'Estrées au roi, le 15 décembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXVI, p. 379-409).
5. *Ibid.*, t. CCCXXI, p. 1-37.

au pape, avec un billet pressant, mais le pape ne répondit pas[1].

Lavardin écrivit à Louis XIV, le 1er février 1689 : « Bien loin que cette cour s'empresse... d'être touchée de l oppression de la religion en Angleterre et de son danger en Allemagne, elle croit pouvoir être, à l'égard de la France, plus fière et plus orgueilleuse que jamais, et devient d'une insolence insupportable. A l'égard de l'Angleterre, ses malheurs lui sont très indifférents. On dit tout haut dans le palais : Qu'importe que l'Angleterre reste hérétique, comme depuis Henri VIII ? Nous nous en sommes bien passés depuis ce temps-là, nous nous en passerons bien à l'avenir. *Et, comme son unique désir est de faire tout le mal qu'elle pourra à Votre Majesté*, si le pape peut joindre les infidèles et les juifs aux protestants d'Allemagne contre la France, il le fera. Vous êtes l'unique protecteur de la catholicité ; *le pape se souciera peu qu'elle soit renversée, pourvu qu'il fasse du mal à votre royaume, qu'il aimerait mieux voir calviniste que florissant et tranquille.* Voilà, Sire, nettement, les sentiments de cette cour ; et, si elle n'est humiliée, il n'y a insolence où elle ne se porte contre Votre Majesté... Le pape a été fort chagrin de la générosité et de la bonté avec laquelle Votre Majesté, par une magnificence digne d'un monarque très grand et très chrétien, a reçu un prince dépouillé pour la religion[2]. »

Le 22 février, Lavardin écrivit du bien du cardinal d'Este, et engagea Louis XIV à se l'attacher, pour éviter qu'il passât aux Espagnols[3]. Le 5 avril, il rapporta que ce cardinal et le cardinal d'Estrées s'étaient querellés au sortir de la dernière congrégation ; que celui-là était disposé à s'attacher à Louis XIV, « chose que la jalousie du cardinal d'Estrées ne verrait qu'avec peine, crainte

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXI, p. 123-142.
2. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 89-98.
3. *Ibid.*, p. 132-150.

qu'il n'eût de Votre Majesté quelqu'une des grâces qu'il espère joindre à celles dont il est comblé. » Lavardin ajouta qu'il parlait ainsi, afin de prévenir les mauvais services que le cardinal d'Estrées pourrait chercher à rendre à l'autre dans l'esprit de Sa Majesté[1]. C'est ainsi que les intrigues personnelles entravèrent le succès des affaires les plus importantes.

Au mois de février 1689, le roi d'Angleterre envoya M. Porter, avec le titre d'envoyé extraordinaire, vers Innocent XI. Il y a, aux archives du ministère des affaires étrangères de France, un mémoire sur cet envoi, avec les instructions du roi d'Angleterre à cet envoyé[2]. Le 8 de ce même mois, le cardinal d'Estrées dépêcha à Louis XIV que le pape venait de tenir un consistoire, exprès pour faire part aux cardinaux de l'évasion de la famille royale d'Angleterre, en France, et que, après avoir loué dans ce consistoire la piété du roi, il avait dit, en présence de Casoni et de Mugiaschi, son maître de chambre, « qu'il ne pouvait pas ne pas parler ainsi de ce monarque. *Non credo*, ajouta-t-il, *che l'imperatore l'habbia in male*[3]. »

Le 8 mars, autre dépêche du même au même : il y est dit que M. Porter a eu mercredi une audience de quatre ou cinq heures; qu'il a exposé au pape que le roi de France avait sur pied 350 000 combattants, et qu'il rétablirait le roi d'Angleterre en trois mois, si le pape procurait la paix entre les princes catholiques ; que, sous peu, si le pape n'y remédiait promptement, l'empereur serait traité par les protestants comme le roi d'Angleterre, et que le pape, sans faire aucune promesse précise, s'était borné à lui répondre : « Les temps sont mauvais, il faut se recommander à Dieu, nous ferons ce que nous pourrons[4]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXIV, p. 251-264.
2. *Ibid.*, t. CCCXXVI, p. 36-45. — Cf. *Revue des Questions historiques*, 1er octobre 1876, p. 476-477.
3. *Ibid.*, t. CCCXXI, p. 197-223.
4. *Ibid.*, p. 322-340.

Le cardinal d'Estrées envoya ensuite les dépêches et les nouvelles suivantes : — 15 mars 1689. Le pape a eu une telle colère en parlant à M. Porter et à l'ambassadeur de Boulogne, qu'il en est tombé malade[1]. — 22 mars. M. Porter a eu un entretien avec Casoni dans le noviciat des jésuites. Il lui déclara « que ceux qui conseillaient Sa Sainteté couvriraient de honte et d'opprobre son pontificat, s'ils ne lui inspiraient pas une autre conduite. » Casoni répliqua que le roi d'Angleterre était tombé à cause de ses liaisons avec le roi de France, « et qu'il n'aurait point d'ennemis, s'il s'en était séparé[2]. » — 28 et 29 mars. Les Espagnols se réjouissent des avantages du prince d'Orange, et ils les publient partout. M. Porter demande des secours à Casoni pour le roi d'Angleterre. Casoni dit au cardinal Cibo que secourir le roi d'Angleterre était « l'affaire des Français. » Cibo en parle au pape, qui ne répond pas, et cela à trois reprises[3]. — 5 avril. Le pape a répondu « qu'il ne pouvait rien donner au roi d'Angleterre. » Le cardinal d'Este est fort mécontent. M. Porter a dit à Casoni « que le pape ruinerait les affaires de la religion, en ne s'accordant pas avec Votre Majesté, dans laquelle le roi d'Angleterre avait reconnu des sentiments si raisonnables. » Casoni s'est emporté et n'a répondu que des banalités[4]. — 12 avril. Ce sont les cabales des maisons d'Autriche et d'Espagne qui ont détourné le pape de donner des secours au roi d'Angleterre, « en lui représentant que, dès qu'il donnerait aux affaires d'Angleterre une apparence de guerre de religion, il déshonorerait leur conduite, et rendrait les liaisons qu'ils ont et veulent conserver avec le prince d'Orange, trop odieuses dans le monde. J'en avais averti le cardinal d'Este, qui m'a depuis avoué qu'il s'en était éclairci et qu'il l'avait

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXI, p. 351-369.
2. *Ibid.*, p. 372-388.
3. *Ibid.*, p. 389-406.
4. *Ibid.*, p. 415-432.

vérifié. » M. Porter a été reçu par le pape en audience de congé, et il l'a trouvé fort dur sur les intérêts du roi d'Angleterre, « mais ayant un fonds d'aigreur, de vengeance et d'animosité contre notre nation qu'il ne peut assez exprimer. » Le pape a dit que, si on l'attaquait, il se défendrait [1].

De son côté, Lavardin écrivit à Louis XIV qu'il tenait de M. Porter l'intention qu'avait le pape de faire mettre au château Saint-Ange plusieurs des Français les plus considérables de Rome [2]; — que « le cardinal Howart ayant demandé au pape la permission que le Saint-Sacrement fut exposé au collège écossais, pour prier Dieu pour l'heureux succès des armes du roi d'Angleterre, *Sa Sainteté lui a refusé*, disant qu'il n'était pas temps [3]; » — qu'enfin il a pris congé des cardinaux Maidalchini et d'Este, les seuls qui l'aient visité [4].

M. Porter partit vers le milieu d'avril, furieux contre la cour de Rome. Le cardinal d'Estrées, qui écrivit ce détail dans sa dépêche du 19 avril [5], ajouta, dans celle du 29, que le cardinal d'Este, irrité de ce que le pape ne le recevait pas, désirait entrer dans la faction de France. Le cardinal d'Estrées le caractérisa ainsi : 33 ou 34 ans, naissance illustre, mœurs réglées, homme d'application, esprit peu élevé, parole facile et raisonnable, inférieur à son oncle [6]. Le 2 mai, le pape accorda audience au cardinal d'Este, qui chercha, mais en vain, à l'émouvoir sur le péril du roi d'Angleterre et de la religion. Le pape lui dit : « *Non siamo debitori alla Francia.* » Alors ce cardinal lui fit remarquer que, ne pouvant rien ni pour le roi d'Angleterre ni pour le roi de France, il était désormais inutile à Rome, et il lui demanda la permis-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXI, p. 438-456.
2. Dépêche du 12 avril 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIV, p. 266-277).
3. Dépêche du 19 avril 1689 (*ibid.*, p. 285-290).
4. Dépêche du 28 avril 1669 (*ibid.*, p. 291-296).
5. *Ibid.*, t. CCCXXI, p. 461-476.
6. *Ibid.*, p. 491-513.

sion de se retirer en Lombardie, ce qui lui fut accordé [1]. Dans sa dépêche du 10 mai, le cardinal d'Estrées dit que le cardinal de Norfolk semblait se repentir du passé, que le pape lui refusait audience, et qu'il aurait bien de la peine à réparer tout le mal qu'il avait fait [2].

Le 12 mai, Lavardin écrivit de Sienne à Louis XIV : « L'on ne nomme plus au palais le prince d'Orange que le roi d'Angleterre, et le vrai roi que Jacques II [3]. » Le 26, il fit savoir de Florence que Maillé avait été congédié de la maison du cardinal Howart [4].

Le 17, le cardinal d'Estrées manda au roi de France que le cardinal d'Este venait de partir pour Tivoli, après avoir pris chiffre avec lui pour communiquer sûrement; qu'on avait affiché une pasquinade à Rome, pasquinade dans laquelle « l'on intime une chapelle au sacré collège pour remercier Dieu du couronnement du prince et de la princesse d'Orange, » enfin, que le pape consent à accorder, pour toute faveur, au roi d'Angleterre que son fils naturel portera le titre de grand prieur [5] !

Le 28, Lavardin écrivit, encore de Florence, que la cour de Rome allait se servir du cardinal Howart pour amuser Louis XIV, et qu'on ferait dans ce but des propositions au cardinal d'Estrées [6].

Innocent XI, paraît-il, se repentit de sa dureté envers Jacques II. Dans sa dépêche du 13 août 1689, le cardinal d'Estrées, racontant la mort du pape et sa brouille avec Casoni, dit : « On est persuadé que les succès n'ayant pas répondu aux espérances que Casoni lui donnait, *et sentant quelques remords sur le refus des secours que*

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 3 mai 1689 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXXII, p. 11-22).
2. *Ibid.*, p. 26-49.
3. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 309.
4. *Ibid.*, p. 327-340.
5. *Ibid.*, t. CCCXXII, p. 53-74.
6. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 343-354.

demandait le roi d'Angleterre, il s'était emporté contre Casoni, et depuis ne l'avait pu souffrir [1]. » Cette scène eut lieu vers le 20 juin, environ cinquante jours avant sa mort.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXII, p. 399-407.

CHAPITRE VI

LE DUC D'ESTRÉES. — SON AMBASSADE SOUS INNOCENT XI ET L'AFFAIRE DES CORTÈGES

I

Déjà sous Louis XIII, un d'Estrées avait occupé l'ambassade française à Rome : c'était le maréchal Annibal François († 1670), frère de la célèbre Gabrielle. On y avait vu ensuite le maréchal de Créquy et le duc de Chaulnes. Lionne y avait été nommé par Mazarin en 1655. Il y avait eu aussi une vacance de douze ans. Quant au duc d'Estrées dont il s'agit ici, il se nommait Annibal II, était fils du maréchal et frère du cardinal César d'Estrées; son ambassade dura de 1672 à 1687, année de sa mort.

Il parla quelquefois au pape avec netteté et fermeté, jusqu'à l'irriter; mais cette fermeté provenait plutôt d'une fierté de grand seigneur qui veut faire respecter sa parole, que d'une véritable intelligence des questions discutées. Il n'était ni grand politique ni théologien ; deux qualités qui lui eussent été nécessaires pour être à la hauteur de sa tâche diplomatique. N'ayant guère, pour toute science, que quelques souvenirs historiques et quelques traditions de famille, il manqua souvent, en outre, de perspicacité et de clairvoyance. Sa connaissance des hommes et des choses était manifestement insuffisante. Louis XIV le comprit sans doute : car il lui adjoignit son frère, le cardinal César, qui était d'un caractère plus entrepre-

nant, et qui, tout en n'étant chargé officiellement que des affaires d'un caractère plus ecclésiastique et plus théologique, dirigea au fond l'ambassade. Tels furent, en général, le rôle et l'attitude du duc d'Estrées, avec qui des hommes comme Innocent XI, Favoriti, de Luca, Cibo, Casoni, eurent beau jeu. Là était la bonté vaniteuse toujours disposée à adoucir les difficultés plutôt qu'à les trancher, et à envoyer à Louis XIV des renseignements optimistes, dès qu'on la flattait par d'habiles paroles; ici, au contraire, était la ruse sous toutes ses formes, ruse doublée d'une opiniâtreté indomptable et de la souplesse la plus variée. La situation étant telle, le duc ambassadeur devait évidemment être vaincu ou plutôt joué par la camarilla.

Indiquons d'abord les choses qui sont à son actif.

Son audience du 16 août 1682, par exemple, fut très digne de sa part. Il parla et riposta au pape avec un grand respect et une noble fermeté, touchant les affaires de Pamiers, la guerre contre le Turc, la prétendue infaillibilité de Sa Sainteté, la loyauté de la France dans l'affaire de la suspension, la perversité de Favoriti et de quelques-uns des autres conseillers intimes de Sa Sainteté, etc. Rarement pape entendit un langage aussi fier, aussi indépendant, aussi viril; tout cœur français battra avec joie en retrouvant, dans l'histoire de son pays, à une époque où l'ultramontanisme rongeait les nations catholiques de l'occident, une protestation aussi patriotique [1]. — Même grandeur dans ses audiences du 21 et du 23.

Dans son audience du 23 mai 1683, à l'occasion de l'élection du Père Charles, carme déchaussé, le duc fit comprendre au pape que Sa Sainteté s'était conduite avec peu de franchise et beaucoup de partialité, et qu'elle s'était laissé entraîner par les « pernicieux conseils » d'une cabale, cabale de la reine de Suède et des Espagnols. Sa Sainteté naturellement s'échauffa; le duc, im-

1. Dépêche du 26 août 1682.

patient et piqué, se laissa aller à sa vivacité naturelle et se retira peu satisfait [1]; mais il avait du moins fait sentir au pape qu'un ambassadeur de France était capable de lui dire la vérité et de tenir tête à ses intrigues. Le pape le sentit et s'en plaignit amèrement à Casoni; il eut même la pensée de prier le duc de ne plus paraître à l'audience, « à moins qu'il ne fût résolu d'y parler avec la modération convenable [2]. » Mais, si le pape s'ouvrit ainsi de ce fait à Casoni, son *alter ego*, il le dissimula habilement aux cardinaux ; car il affirma au cardinal de Sainte-Cécile, gouverneur de Rome, qu'il n'y avait eu aucune altercation dans cette audience [3].

En général, le duc d'Estrées fut gallican, sans trop connaître ce qu'était le gallicanisme. Son simple bon sens et ses quelques notions d'histoire ecclésiastique lui faisaient sentir l'abîme qui séparait les traditions gallicanes et les idées romaines. Il considérait celles-ci comme des nouveautés, qui provenaient de l'ambition des papes et de la curie, et son intention fut toujours de les combattre. Il tenait, au contraire, les maximes gallicanes pour les vraies maximes catholiques, et il voulait leur rester fidèle comme Français et comme catholique. On sent, dans sa correspondance, un grand amour pour son pays, qu'il ne sépare jamais de son roi; Sa Majesté était pour lui un objet d'admiration. On n'était plus à l'époque où l'on disait : « Mon Dieu, » le pape était trop en vue et causait trop de divisions; ni à celle où l'on ajoutait : « Ma dame, » il y en avait trop ; mais on était encore à celle où l'on disait : « Mon roi. » C'est du moins l'impression que donne l'étude des dépêches du duc d'Estrées.

Tel fut l'ordre d'idées dans lequel se mut son esprit

1. Dépêche du 24 mai 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVII, 385-408).

2. Servient à Croissy, le 1er juin 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 113-115).

3. Le même au même, le 8 juin 1683 (*ibid.*, p. 116-119).

et se déploya sa médiocre activité. Nous en trouverons maintes preuves disséminées dans cet ouvrage.

Mais, quand on analyse impartialement ses faits et gestes, on constate malheureusement que le passif l'emporte sur l'actif, et que sa politique fut, en somme, plus nuisible aux affaires de France qu'utile.

Effectivement, il se trompa du tout au tout au conclave de 1676, dans l'élection d'Innocent XI. Sans doute, il ne fut pas l'unique auteur de cette élection déplorable, les cardinaux français furent certainement plus coupables que lui; mais on peut dire à leur décharge qu'ils ne connaissaient qu'insuffisamment les cardinaux papables, tandis que l'ambassadeur, qui était à Rome depuis quatre ans, devait être renseigné sur Odescalchi à ne pas pouvoir se tromper. Il tomba comme un ignorant dans les pièges qui lui furent tendus; et, avec sa tendance vaniteuse à faire ressortir le beau côté de toutes ses démarches et à se donner toujours raison, il écrivit à Louis XIV, le 22 septembre 1676, que Sa Majesté pouvait se féliciter, que cette élection était très glorieuse pour elle, que Rome entière l'avait témoigné en criant : « *Viva Innocentio XI, viva l'ambasciatore di Francia che a fatto il papa* [1]. » Le duc était tout rempli de ces cris flatteurs pour lui, tout radieux d'espoir, et il représentait le nouveau pontificat comme un âge d'or pour les affaires de France. Huit jours après, le pape étant malade, le duc le crut déjà sur sa fin et écrivit au roi : « Selon les apparences, ce serait une perte pour Votre Majesté, qui ne pourrait bien être réparée que par le cardinal Cybo [2]. »

Encore le 30 mars 1677, il écrivait que « la conduite du pape jusqu'à cette heure était extrêmement approuvée [3]. » Le 3 juillet 1678, il était encore persuadé de sa bonne

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLVII, p. 40-53.
2. *Ibid.*, p. 126-142.
3. *Ibid.*, t. CCLI, p. 79-91.

volonté à l'égard de la France [1]. Le 15 octobre 1680, il alla même jusqu'à croire, sur une simple vivacité de l'ambassadeur d'Espagne, à une rupture du pape avec cette puissance [2]! Quelques jours après sa belle audience du 16 août 1682, il admit, sur une simple communication verbale du cardinal Cibo, que le pape, entraîné uniquement par sa bonté pour le roi de France, s'était prononcé en faveur de l'ambassadeur de France contre les insoutenables prétentions de l'ambassadeur d'Espagne [3]. Le mois de novembre suivant, il sembla croire aussi à une violente irritation du pape contre l'empereur Léopold : le pape aurait, en présence même du cardinal Cibo, traité l'empereur d'excommunié et d'hérétique, et il aurait, au contraire, loué la piété de Louis XIV [4]. Il faut avouer qu'une telle conduite, de la part du pape, n'est ni vraisemblable ni admissible, et que le duc d'Estrées, en la jugeant digne d'être transmise au roi, a fait preuve d'une grande naïveté.

Le pape, d'ailleurs, savait flatter le duc, donner satisfaction à son amour-propre et accorder quelques faveurs à ses protégés. On lit, par exemple, dans une dépêche de Servient, du 13 juillet 1683 : « Le pape déguise ses sentiments véritables et fait à cette fin des honnêtetés à M. l'ambassadeur dans les chapelles et dans les audiences; il lui accorde même souvent des grâces particulières, comme entre autres un canonicat de Dôle, depuis quatre ou cinq jours, à l'abbé de la Forêt, gentilhomme de M. le cardinal d'Estrées [5]. » Quand le duc mourut, le pape exprima à son frère le cardinal des regrets et de l'estime sur ses quinze années d'ambassade [6]. Il pouvait, en effet,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLVII, p. 13-23.
2. *Ibid.*, t. CCLXVI, p. 278-297.
3. Dépêche du 26 août 1682.
4. Dépêche du 4 novembre 1682.
5. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 147-149.
6. Le cardinal d'Estrées au roi, le 7 février 1687 (*ibid.*, t. CCCIII, p. 10-15).

le regretter : car il était possible et même probable qu'il fût remplacé par un homme plus perspicace, mieux renseigné, moins facile, plus actif, plus entreprenant et même agressif ; c'est ce qui arriva, en effet, avec la nomination du marquis de Lavardin.

Le duc d'Estrées ne se trompa pas moins sur le cardinal Cibo que sur le pape même. Il le dépeignit tout d'abord à Louis XIV comme ayant « une passion extrême de bien servir Sa Majesté, » et comme ne cachant rien ni au cardinal d'Estrées ni à lui, ambassadeur [1]. Il crut qu'au fond ce cardinal, ainsi que les cardinaux Rospigliosi, Chigi et Delfin, était « extrêmement aliéné de la reine de Suède, du cardinal Azzolini et du cardinal Altieri [2], » tandis qu'en réalité il n'y avait, entre leurs principes, que des variétés de formes. Le 15 février 1679, il répéta qu'il était dévoué aux couronnes et surtout au roi de France [3], tandis que son prétendu dévouement n'était que dissimulation et intérêt. Le 14 juin de la même année, il essaya de justifier la conduite de ce cardinal dans l'affaire de la censure du Père Maimbourg, comme si deux moines se seraient permis de ne faire aucun cas des ordres du secrétaire d'État [4] ! Il n'y avait que le duc d'Estrées qui pût être doué d'une telle crédulité. Il est vrai qu'en octobre il s'en montra quelque peu blessé [5] ; mais ce fut une blessure très superficielle, qui se cicatrisa vite.

Et pendant que le duc était joué par le cardinal Cibo dans cette affaire, il accordait sa confiance aux cardinaux Rospigliosi et Chigi, qui, sans être de formes aussi dures que celles de Favoriti, n'étaient au fond pas moins dévoués que lui aux principes de la curie romaine. En puisant à

1. Dépêche du 23 sep embre 1676 (*Correspondance de Rome*, t. CCXLVII, p. 68-70).
2. Dépêche du 19 janvier 1677 (*ibid.*, t. CCL, p. 54-57).
3. *Ibid.*, t. CCLIX, p. 192-197.
4. *Ibid.*, t. CCLXI, p. 61-64.
5. Dépêches des 4 et 10 octobre 1679 (*ibid.*, t. CCLXII, p. 170-171, 176-189).

de telles sources[1], le duc ne pouvait donc qu'être égaré et faire fausse route.

Quand le cardinal Cibo lui proposa, en février 1681, de suspendre les affaires de France, c'est-à-dire de ne rien innover ni du côté de la France ni du côté de Rome, il loua cette pensée et engagea Son Éminence à la communiquer au pape[2]; il ne vit pas qu'une telle suspension, dans de telles circonstances, était un recul du roi, et un moyen détourné, pour le pape, de gagner du temps et de préparer secrètement de nouvelles armes.

Bref, le duc ne comprit pas qu'il y avait entre la modération apparente et publique du cardinal Cibo et l'entrain fanatique des *arrabbiati*, c'est-à-dire des Favoriti, des Casoni, des Azzolini et autres, un de ces accords dissonants, qui paraissent tout d'abord à certaines oreilles une contradiction et un choc, mais qui dans l'ensemble de l'échelle musicale s'harmonisent parfaitement. Innocent XI sut admirablement frapper toutes les touches de son clavier, en faire sortir toutes les notes, tantôt douces, tantôt fortes, selon l'occasion, en un mot utiliser tout son personnel et tirer profit de toutes les aptitudes, de tous les caractères, et même des dissentiments et des contradictions. Le duc d'Estrées ne se crut jamais en présence d'un homme aussi habile, d'un politique aussi attentif à son jeu, d'un diplomate aussi dissimulé; il savait Innocent XI ignorant, dénué de toute science théologique, et il pensa qu'il serait pour cela dépourvu de savoir-faire. Il n'en était rien. Cibo fut avec lui peut-être plus habile encore que le pape, parce que le pape pouvait se borner dans ses audiences à des généralités, dans lesquelles il est toujours assez facile de se dérober à son adversaire, tandis que le cardinal Cibo, comme secrétaire d'Etat, était obligé de descendre dans les détails des affaires.

1. Dépêche du 12 décembre 1679 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXIII p. 199-202).

2. Dépêche du 28 février 1681 (*ibid.*, t. CCLXXI, p. 95-118).

Le duc d'Estrées, il est vrai, finit par s'apercevoir des défectuosités des procédés de ce cardinal; mais, outre que c'était trop tard et que le duc trouvait pénible de se déjuger à son endroit, il parut toujours le plaindre plus que le blâmer.

Le duc d'Estrées se trompa même sur Favoriti, sur Azzolini, sur la reine de Suède, en un mot, sur tous ceux dont les intrigues antifrançaises n'échappaient qu'à lui seul. Le 23 mars 1677, il représenta Favoriti comme étant « dans une entière dépendance du cardinal Cibo, » comme « ayant de l'honneur et étant sans intérêt [1]; » tandis qu'en réalité c'était Favoriti qui dominait Cibo, et que ce prélat avait plus de hardiesse que d'honneur, et plus d'égoïsme que d'attache à la vérité. Le 19 juillet 1678, il loua encore « sa bonne disposition [2]. »

Il attacha beaucoup trop d'importance aux dissentiments qui éclatèrent entre Favoriti et Luca; il prit pour des oppositions de doctrine des faits qui n'étaient que jalousie de personnes. Mais, comme cette division pouvait tourner à l'avantage de son cher cardinal Cibo, le duc la grossit à plaisir, et, le 6 juin 1679, il en écrivit en ces termes au roi : « La division de MM. de Luca et Favoriti augmente de plus en plus, et à un point que l'on prétend que leur crédit en est diminué auprès du pape. L'on dit que le sujet de cette division vient de ce que, pendant la maladie de M. le cardinal Cibo et dans le temps que l'on le croyait presque désespéré, ils avaient essayé de prendre des mesures au préjudice l'un de l'autre, pour essayer de gouverner Sa Sainteté et occuper les principaux postes. C'est un grand avantage pour le cardinal Cibo, s'il en sait profiter [3]. »

En mars 1680, toujours confiant en Cibo, le duc écrivit à Louis XIV, sur la parole de ce cardinal, que « l'on ne

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLI, p. 66-75.
2. *Ibid.*, t. CCLVII, p. 102-104.
3. *Ibid.*, t. CCLXI, p. 8-16.

pouvait pas être mieux disposé à donner satisfaction à Sa Majesté que l'était Favoriti[1]. » Le 2 avril, il loua de nouveau les bons sentiments de cet abbé et son désir de bien faire, notamment dans l'affaire des indults[2]. Le 9, nouveaux compliments du duc sur le zèle de Favoriti, dans l'affaire de la coadjutorerie de Rouen[3]. Le 30 juillet, il alla jusqu'à écrire : « L'abbé Favoriti a fait aussi des merveilles (ce sont les termes que porte l'avis que j'en ai eu d'un très bon endroit) dans quelques autres occasions, où il a été nécessaire de détromper le pape des impressions que l'on avait données à Sa Sainteté contre l'envoi de M. le cardinal d'Estrées vers elle, et qu'il n'était à autre fin que pour l'amuser, embrouiller davantage l'affaire de la régale et gagner beaucoup de temps. Le procédé de cet abbé peut faire juger qu'il fera encore mieux quand M. le cardinal d'Estrées sera ici, et qu'il apportera tout ce qu'il pourra pour l'accommodement, ainsi qu'il s'en est encore déclaré depuis peu[4]. » Les faits ne devaient pas confirmer ces belles prévisions du duc; Favoriti fut un des adversaires les plus acharnés de la régale.

Le duc cependant persévéra encore assez longtemps dans son jugement. Sa dépêche du 12 novembre 1680 contient encore l'éloge des sentiments de Favoriti, même sur la régale[5] ! Le 11 mars 1681, il atténua l'hostilité des cardinaux Ottoboni et Carpegna contre la France[6]. Le 29, il prétendit que les intentions de de Luca étaient droites et il s'appliqua à le ménager[7]; le 19 août, il était encore de cet avis[8]. Vers ce temps, il pensa que le car-

1. Dépêche du 26 mars 1680 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXV, p. 175-198).
2. *Ibid.*, p. 200-209.
3. *Ibid.*, p. 212-225.
4. *Ibid.*, t. CCLXVI, p. 120-130.
5. *Ibid.*, p. 342-365.
6. *Ibid.*, t. CCLXXI, p. 139-156.
7. *Ibid.*, p. 175-213.
8. *Ibid.*, t. CCLXXII, p. 112-122.

dinal Azzolini et la reine de Suède s'apaisaient et devenaient favorables aux affaires de France [1]. Pendant qu'il se trompait aussi profondément, il commençait enfin à ouvrir les yeux sur Favoriti, qu'il traitait de « scélérat et d'ignorant [2]; » en vérité, c'était bien tard. Mais, même avec cette nouvelle opinion, il écrivit à Louis XIV que Favoriti était en décadence auprès du pape, comme si le pape avait pu se séparer de Favoriti [3].

Le duc ne fut pas moins condescendant, pour ne pas dire aveugle, envers le cardinal Gallio, dont il attribua l'hostilité à l'égard de la France uniquement à un ressentiment contre le duc de Chaulnes. Sur une simple lettre de ce cardinal, il se déclara disposé à le ménager [4].

Bien qu'il fût alors persuadé de la malice et de la fourberie de Favoriti, ainsi que du mal qu'il faisait, le duc, d'accord en cela avec son frère le cardinal, se refusa à parler de Favoriti au pape, dans son audience du 2 avril 1682; le motif qu'il en donna, c'est que, s'il eût fait mine de vouloir attaquer Favoriti auprès du pape, ce dernier aurait pu prendre la résolution de le nommer cardinal, afin de le mettre à couvert des mauvais traitements de la France [5]; en sorte que, sous prétexte de ne pas hâter le cardinalat de cet adversaire si nuisible, le duc aimait mieux ne pas l'attaquer et laisser leur cours aux caprices de Sa Sainteté.

En mars 1683, il n'hésita pas à représenter au roi les Espagnols comme mécontents du général des jésuites, e celui-ci comme ayant plus d'égards pour la France que pour l'Espagne [6]; la vérité était manifestement le contraire. Le Père de Noyelle joua le duc comme un général des jésuites peut le faire.

1. Dépêche du 10 juin 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXI, p. 396-408).
2. Dépêche du 17 juin 1681 (*ibid.*, p. 411-423).
3. Dépêche du 2 juillet 1681 (*ibid.*, t. CCLXXII, p. 7-21).
4. Dépêche du 23 septembre 1681 (*ibid.*, p. 216-228).
5. Dépêche du 3 avril 1682.
6. Dépêche du 2 mar 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVII, p. 171-182).

Ce ne sont là que quelques faits empruntés à ses dépêches. On en pourrait citer beaucoup d'autres. Mais ceux-là suffisent pour montrer combien cet ambassadeur savait peu juger les Romains de la curie et combien Louis XIV était mal servi, même par ses serviteurs les plus fidèles et les plus attachés.

Lorsque le duc d'Estrées avait inspiré à Louis XIV une saine résolution et que Sa Majesté lui avait transmis l'ordre de l'exécuter, il devenait timide, craintif, quelque énergique qu'eût été le langage tenu par lui auparavant; il différait, temporisait, et, sous des prétextes peu sérieux, perdait un temps précieux, dont la camarilla savait toujours profiter. C'est ainsi que Louis XIV lui ayant ordonné de faire sortir de Rome les chefs de la cabale antirégaliste, le Père Maillart, Dorat, etc., il écrivit à Sa Majesté, le 31 décembre 1680, qu'il n'en avait rien fait, pour ne pas froisser le pape et pour ne pas entraver la mission du cardinal son frère, qui allait arriver à Rome[1]. Le 10 juin 1681, après tant d'intrigues de Dorat, il ne l'avait pas encore fait partir; bien plus, il estimait que, pour adoucir le pape, il fallait laisser à Rome cet homme qui excitait et envenimait perpétuellement le pape par le canal de Favoriti[2] !

Aussi le pape, qui avait quelque crainte du cardinal d'Estrées, n'en avait-il aucune de l'ambassadeur; tel était le dire de la reine de Suède, et il ne paraît que trop fondé[3].

Il est difficile de comprendre comment un homme qui parlait quelquefois au pape si énergiquement et même si vivement, du moins d'après le récit qu'il fit lui-même de ses propres audiences, pouvait, dans d'autres cas, être si hésitant et si pusillanime. Mais le fait n'est que trop certain. Par exemple, en septembre 1686, le chapeau de cardinal fut donné, non pas à l'évêque de Beauvais, can-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXVI, p. 459-475.
2. *Ibid.*, t. CCLXXI, p. 396-408.
3. Servient à Croissy, le 15 septembre 1681 (*ibid.*, t. CCLXXVI, p. 143-153).

didat de Louis XIV, mais à l'évêque de Grenoble, au grand mécontentement de Sa Majesté. Nous verrons plus loin combien cette conduite du pape était injurieuse envers Louis XIV. Le devoir de l'ambassadeur était évidemment de ne donner aucun signe de réjouissance en pareille circonstance. Mais le duc eut peur, et, sous prétexte que Sa Majesté ne lui avait jamais ordonné de supprimer les illuminations, il en fit une pour fêter cette promotion du 2 septembre ! Heureusement, l'évêque de Strasbourg en faisait partie; cela sauva les apparences. « Les démonstrations publiques et les feux, écrivit le cardinal d'Estrées, ont été faites au palais Farnèse, à cause de la promotion de M. le cardinal de Furstenberg [1]. » Le duc poussa même la faiblesse encore plus loin : le jour même de la promotion, il envoya l'abbé Santis « faire un compliment au pape sur ce qu'il avait rempli la nomination de Sa Majesté [2] ! » Sans doute, c'est en général une tactique habile de dissimuler ses défaites; cependant il est des défaites si manifestes, qu'il est plus noble et par conséquent plus habile de les avouer. Mais souvent on préfère dissimuler une faute, afin de se dispenser de la réparer; le duc était un peu de ces vantards qui triomphent toujours, afin de pouvoir continuer leurs errements.

Servient ne tarda pas à s'apercevoir de l'insuffisance de l'ambassadeur et des défectuosités de sa gestion. Dès le 30 décembre 1676, il signala à Pomponne les désordres tolérés par lui dans le quartier de son ambassade, l'accusant de donner des libertés d'autant plus grandes à ses domestiques qu'il ne les avait pas payés depuis vingt ans, et d'avoir ainsi des finances en fort mauvais état. Ce n'était pas tout. Il aurait fallu, selon Servient, non seulement un ambassadeur qui fût maître de son personnel et qui eût de bonnes finances, mais encore qui parlât peu, qui se

1. Dépêche du 5 septembre 1686 (*Correspondance de Rome*, t. CCC, p. 238-284).

2. Le duc d'Estrées au roi, le 4 septembre 1686 (*ibid.*, t. CCCI, p. 234-242).

gouvernât de lui-même, qui ne fût ni emporté ni détesté à la cour[1]. C'était dire évidemment que le duc d'Estrées n'avait aucune de ces qualités.

D'après Servient, la camarilla, en août 1679, avait formé le projet de provoquer le rappel du duc. « Il ne sait rien de ce dessein, écrivit Servient, mais je le sais de très bon lieu. » Servient ajouta, évidemment à l'adresse du duc, que le propre des esprits embarrassés était « d'embrouiller les affaires qui sont les plus claires, et de se mettre toujours dans la nécessité de sortir, pour ainsi dire, par la fenêtre, des lieux d'où l'on peut sortir par la porte[2]. » Servient ne remarqua pas sans malice que la reine de Suède, « qui était fort aigrie contre MM. d'Estrées, » avait dit, à propos de la réparation que le duc faisait faire de sa livrée d'hiver depuis quatre ans, qu'on n'avait jamais vu une plus longue agonie.

Le 29 janvier 1681, Servient signala à Croissy les sources suspectes dans lesquelles le duc puisait ses renseignements sur les choses du palais : c'était l'abbé Basqui, sujet du pape par ses biens et par sa charge de juge des appellations; l'abbé Scarlati, aussi sujet du pape, ayant à Rome un frère marié et une vigne; enfin le comte de la Penna, sujet d'une ville de l'État ecclésiastique; de tels canaux ne pouvaient donc laisser transpirer au duc que ce qui favorisait les intérêts du pape, desquels les leurs étaient inséparables[3]. Le 2 avril, Servient insista sur la duperie dont le duc et son frère étaient l'objet de la part de leurs confidents[4]. Le 16, il avertit Croissy que le pape racontait à ses ministres les détails des affaires d'une certaine manière, et le duc d'Estrées d'une autre, « si différente pour les circonstances que, selon le pape, c'est lui qui a contraint au silence par la force de ses raisons, qui n'a pris aucun engagement..., et, selon M. l'ambassadeur,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLVIII, p. 279-312.
2. Dépêche du 30 août 1679 (*ibid.*, t. CCLXII, p. 83-93).
3. *Ibid.*, t. CCLXXV, p. 46-49.
4. *Ibid.*, p. 168-176.

c'est directement le contraire. » « La difficulté, ajouta Servient, ne me paraît pas telle à beaucoup près sur les audiences de M. le cardinal d'Estrées, et l'on ne peut aisément se vanter de l'avoir réduit au silence comme M. l'ambassadeur, qui, quoique très habile, est véritablement moins fort sur ces matières. Ces particularités sont difficiles à vérifier, elles changent pourtant la face des affaires. » Servient remarqua que le même différend se produisit déjà sous Clément X avec le duc d'Estrées, et il appréhenda que dans la suite on ne se donnât des « démentis » les uns aux autres[1].

Les reproches que Servient fit au duc à propos de ses mauvaises finances n'étaient que trop fondés. Lui-même, se sentant à court, demanda à Louis XIV, le 10 juin 1682, une pension, en protestant de son dévouement sans borne. Le roi, qui ne doutait pas de son dévouement et qui le savait besoigneux, lui accorda, le 26, 6000 écus de gratification; le 18 septembre suivant, il lui envoya 12 000 livres, à l'occasion de la fête qu'il avait donnée à Rome, en l'honneur de la naissance du duc de Bourgogne.

En avril 1685, ces critiques de Servient tombèrent dans le public, grâce au dissentiment qui éclata entre lui et les d'Estrées; et, naturellement, le public les amplifia, si bien que Servient se crut obligé d'adresser un mémoire à Croissy sur ce sujet. Ce mémoire est daté du 17. On l'accuse, y est-il dit, d'avoir loué avec affectation l'ambassade du duc de Chaulnes, comme pour mieux dénigrer par cette comparaison celle du duc d'Estrées; il le nie. « Un autre crime, ajoute-t-il, est d'avoir blâmé certaines amourettes ou idées de mariage de M. l'ambassadeur avec la princesse Pallavicine; » il le nie aussi. « On ajoute, dit-il encore, que j'ai blâmé M. l'ambassadeur d'avoir 60 000 écus romains de blé; ce blâme est très faux[2]. »

Quoi qu'il en soit, pendant la nuit du 29 au 30 janvier

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXV, p. 187-205.
2. *Ibid.*, t. CCXCVII, p. 85-90.

1687, le duc fut frappé d'une attaque d'apoplexie au palais Farnese; l'abbé de la Fayolle lui donna l'absolution; il reçut ensuite l'extrême onction et mourut « environ midi du jeudi 30 janvier. » On l'embauma et on l'exposa sur un lit de parade à l'église de sa paroisse; le défilé et le cortège à Saint-Louis des Français se firent avec une grande pompe pour la messe et l'absoute solennelles. Les obsèques eurent lieu le 7 février, et le lendemain on tint une chapelle nationale.

Le duc disparu, il fallut payer ses dettes; elles étaient grandes. Le cardinal son frère, pour s'acquitter de cette tâche, demanda à Louis XIV, le 28 juin 1687, de lui assurer le fonds provenant de l'expédition des évêchés vacants, tant qu'il continuerait à porter le titre de protecteur des affaires de France[1]. Le 17 octobre suivant, Croissy lui répondit de Fontainebleau : « Le roi vous a accordé, monseigneur, les droits de propine sur tous les évêchés vacants, en la manière que Votre Éminence les a demandés à Sa Majesté[2]. »

Malheureusement le duc d'Estrées commit encore d'autres fautes.

Voulant toujours avoir raison, même quand il devait se sentir en défaut, il ne corrigea pas les abus de son quartier, sous prétexte de maintenir intégralement ses immunités d'ambassadeur; et il compromit ainsi cette cause, dont le fond était juste. Ses correspondances, comme on le verra plus loin, témoignent sur ce point d'une obstination aveugle et d'un entêtement maladroit. Au lieu de défendre le bien et le droit, il maintint le mal et donna des apparences de justice à la cause du pape.

N'étant pas assez instruit des affaires ecclésiastiques et des questions théologiques, il attribua souvent une importance capitale à ce qui était secondaire, et il ferma à peu près les yeux sur ce qui aurait dû occuper en premier

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCIX, p. 55-61.
2. *Ibid.*, t. CCCV, p. 279-283.

lieu sa pensée. Manquant ainsi de poids dans l'appréciation des choses, il manqua naturellement aussi de mesure et lutta souvent à tort et à travers. Qui pourrait dire combien il fut monotone, ennuyeux, superficiel, dans ses démarches et ses audiences, relativement aux questions des bulles des évêques nommés, des promotions de cardinaux, du chapeau de l'évêque de Beauvais, etc. ? Citons en particulier l'affaire de l'estafier et celle des cortèges, qui lui parurent si graves et dans lesquelles il se retrouve tout entier, avec son caractère personnel et vaniteux plutôt qu'avec sa véritable dignité d'ambassadeur.

II

L'affaire des cortèges ne fut qu'une question de vanité personnelle entre l'ambassadeur d'Espagne et l'ambassadeur de France, vanité à peine dissimulée sous les dehors d'une question de dignité nationale. Les domestiques et les cochers des deux ambassadeurs y prirent, ce semble, la part la plus vive, sinon la plus grande. Il s'agissait de savoir lequel aurait la préséance du carrosse du duc d'Estrées ou du carrosse du marquis del Carpio, lorsqu'ils se rendaient à l'audience ordinaire du pape. On comprend que, quelque aiguë que fût la jalousie des deux ambassadeurs, celle de leur personnel l'était encore davantage ; de là des altercations. Pour y mettre fin, on proposa que le carrosse du duc irait la première fois en tête du cortège, celui du marquis la seconde fois, et ainsi de suite. Le duc n'accepta pas. Alors, sur la proposition du cardinal Cibo, on admit, dit le duc, « que le premier de nos carrosses qui aurait pris son poste y demeurerait, à quoi je crus pouvoir consentir. » Ce *modus vivendi* commença au mois de mai 1679 et prit fin le mois de septembre suivant. Les gens d'Espagne, paraît-il, n'y trouvaient pas leur compte ; ils auraient préféré le système de l'alternance. Depuis lors, malgré les honnêtetés que le duc et le marquis s'adres-

sèrent mutuellement, les domestiques se disputèrent scandaleusement, si bien que le pape défendit tout d'abord que les deux ambassadeurs envoyassent dorénavant aux cortèges; puis, faisant réflexion que le duc d'Estrées en serait par trop blessé, il décida de ne plus donner d'audience ordinaire, tant que les choses ne se seraient pas ajustées[1].

Servient s'étendit très longuement sur cette affaire dans sa dépêche du 20 novembre 1681[2], ainsi que dans un mémoire spécial qu'il expédia à Croissy le 27 du même mois[3]. Le duc envoya à Louis XIV, le 6 décembre suivant, une relation sur le même sujet[4]. Louis XIV lui répondit de Saint-Germain, le 19, en lui ordonnant de maintenir son droit de préséance sur l'ambassadeur d'Espagne et en lui défendant de laisser passer le carrosse de ce dernier avant le sien[5]. D'après le duc, Pie IV († 1565) avait déjà confirmé, pour le *Soglio* et les autres cérémonies publiques, la préséance de l'ambassadeur de France sur celui d'Espagne, bien que « jusqu'à présent, dit-il, cette préséance des carrosses n'eût pas été considérée, parce qu'ils y vont dans une si grande confusion qu'un carrosse d'un particulier peut disputer impunément la place à celui du doyen du sacré collège[6]. »

Sur ces entrefaites, le cardinal Cibo lut au pape, dans un livre que lui remit le cardinal d'Estrées, le discours tenu au roi de France par le feu marquis de la Fuente sur ce qui s'était passé à Londres, entre le maréchal Destrades et le baron de Batteville, à l'occasion d'une rencontre de carrosses. La préséance de l'ambassadeur de France y était marquée. Le pape ordonna, en consé-

1. Le duc d'Estrées au roi, le 26 novembre 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXII, p. 375-393).
2. *Ibid.*, t. CCLXXVII, p. 59-69.
3. *Ibid.*, p. 110-113.
4. *Ibid.*, p. 152-155.
5. *Ibid.*, t. CCLXXII, p. 394-395.
6. Le duc d'Estrées au roi, le 3 décembre 1681 (*ibid.*, p. 396-409).

quence, qu'on envoyât une copie de ce discours au marquis del Carpio [1].

Le 14 janvier 1682, au milieu des graves débats de l'assemblée du clergé, le duc n'oubliait pas son affaire des cortèges; il écrivit au roi qu'il ne consentirait jamais à laisser passer le carrosse du marquis avant le sien; puis il ajouta: « Le pape ne serait peut-être pas éloigné par lui-même, après ce qu'il m'en a témoigné, de faire un règlement pour la marche des carrosses dans les cortèges (dont celle des ambassadeurs de Votre Majesté serait immédiatement après les carrosses des ambassadeurs de l'empereur). Mais comme il se pourrait trouver des gens qui feraient quelques efforts pour en détourner Sa Sainteté, et qu'il n'est pas difficile de la retenir et de l'empêcher d'agir, et que d'ailleurs Votre Majesté ne juge pas, avec beaucoup de raison, que je lui dusse faire des instances en son nom pour ce règlement sans être assuré de l'obtenir, je ne vois pas présentement de lieu de lui en parler de cette manière. » Le 20 du même mois, le duc eut une audience du pape et il profita de la circonstance pour prier Sa Sainteté de rétablir les audiences ordinaires. « J'y ajoutai, dit-il, que je ne voulais pas me décrier comme avait fait le cardinal de Lorraine au concile de Trente, en souffrant la suspension de l'encens et du baiser de paix, parce que l'ambassadeur d'Espagne ne voulait pas que l'on commençât par celui de France. » Le pape répondit à Son Excellence qu'elle aurait satisfaction, attendu qu'il avait écrit en Espagne pour que cette affaire s'arrangeât définitivement, sans quoi il se verrait obligé d'intervenir lui-même. Le pape donna donc à entendre au duc que la raison était de son côté [2].

Cependant, à peine le pape s'était-il exprimé en ce sens avec le duc, qu'il manifesta à d'autres l'intention de

1. Le duc d'Estrées au roi, le 17 décembre 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXII, p. 429-438).
2. Le même au même, le 21 janvier 1682.

supprimer tout cortège, afin d'éviter tout désordre. Le cardinal d'Estrées en eut vent et s'éleva contre cette intention, comme blessante pour la dignité de l'ambassadeur de France, étant donné le conflit existant. Le duc alla, de son côté, se plaindre au cardinal Cibo. « Je ne lui dissimulai pas, dit-il, que j'avais été extrêmement surpris et scandalisé, que, vingt-quatre heures après m'être expliqué si nettement, et avec tant de force et de raison, au pape et ensuite à lui, sur l'affaire des cortèges, l'on eût vu faire une telle proposition que celle que j'avais apprise par le M. le cardinal d'Estrées; que je ne croirais jamais que l'on voulût dans ce pontificat me traiter mal pour obliger le marquis del Carpio, et me perdre auprès de Votre Majesté,... que je regarderais comme mon ennemi et de mon honneur quiconque me voudrait proposer ou faire proposer quelque tempérament, *mezzo termine* ou expédient que ce pût être, dans l'affaire des cortèges; qu'il n'y pourrait pas arriver de désordre, tant que le marquis del Carpio se contiendrait dans les termes qu'il devrait, et que, lorsqu'il ne le ferait pas, je saurais bien y remédier. » Le cardinal Cibo ayant affirmé au duc que le pape lui était favorable et qu'il avait fait des observations au marquis del Carpio, le duc supposa que l'intention du pape de supprimer les cortèges lui avait été « inspirée par des gens attachés à l'Espagne ou qui en avaient voulu avoir quelque mérite auprès du marquis del Carpio [1]. » Quelques jours après, le duc, toujours plus rempli de cette affaire que de toute autre, dépêcha au roi qu'il craignait beaucoup que les partisans de l'Espagne n'influençassent le pape au profit du marquis ; que celui-ci avait défendu à ses gens de paraître aux mascarades du *Corso*, qu'il n'y paraîtrait pas lui-même, et cela, évidemment pour faire semblant de lui témoigner de la déférence, peut-être aussi pour convaincre le pape de sa modération et pour le pousser à supprimer les cortèges,

1. Le duc d'Estrées au roi, le 28 janvier 1682.

ce qui serait donner un avantage au marquis sur le duc. Le marquis tramait toute cette affaire avec son intime confident, le dominicain Gusman [1]. Louis XIV encouragea de nouveau le duc, et le félicita de la fermeté qu'il avait montrée en défendant son droit de préséance [2]. Le 20 février, le cardinal d'Estrées vint à la rescousse de son frère l'ambassadeur et communiqua à Louis XIV de longs détails sur le conflit [3]. Le duc ne laissa pas partir cette dépêche sans y joindre la sienne, dans laquelle il se peignit de nouveau tout entier. En voici le résumé, en ce qui concerne ce débat : Le duc demanda, le 16, une audience au pape et il l'obtint le lendemain. « Je commençai, dit-il, par dire à Sa Sainteté que j'avais quelque sujet, par la bonté dont il lui plaisait de m'honorer, de me plaindre qu'elle n'eût pas fait plus de réflexion sur tout ce que je lui avais représenté avant-hier, tant sur le prompt rétablissement des audiences ordinaires, etc. Je lui avais demandé le rétablissement des audiences de moi-même; mais maintenant je le faisais au nom de Sa Majesté ; un plus long retardement ne pouvait être que préjudiciable à ma préséance en toutes choses sur l'ambassadeur d'Espagne. »

Le pape répondit qu'il n'avait aucune mauvaise intention, qu'il voulait seulement empêcher les désordres, que d'ailleurs « il n'y avait pas de préséance dans les cortèges et qu'il n'avait rien à régler. » Evidemment le duc d'Estrées attachait trop d'importance à cette préséance et il tombait dans le ridicule, à force d'instances aussi sérieuses et presque dolentes; mais évidemment aussi le pape était heureux de cette circonstance, pour chicaner, blesser et humilier la France devant l'Espagne. Le duc répliqua qu'il ne demandait pas de décision, celle de Pie IV sur les droits des ambassadeurs de France étant suffisante; qu'il voulait maintenir sa préséance

1. Le duc d'Estrées au roi, le 4 février 1682.
2. Dépêche du 6 février 1682.
3. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIII, p. 72-96.

purement et simplement, sans souffrir aucun expédient; que Sa Sainteté devait prendre des précautions, non contre lui, mais contre ceux qui voulaient faire du désordre. Il remarqua que, si Sa Sainteté tolérait l'état de choses actuel, ce ne pourrait être que par suite d'inspirations étrangères, les sentiments de bienveillance de Sa Sainteté envers le roi de France étant connus d'ailleurs. Le pape le pria alors d'assurer Sa Majesté qu'il rétablirait prochainement les audiences ordinaires. Le duc, prenant aussitôt un ton superbe et victorieux, déclara au pape qu'il était résolu à périr plutôt que de céder et de ne pas défendre la dignité du roi et la sienne, voire même les ordres du roi, ordres dont il fit confidence au pape. Le pape surpris se permit de suspecter leur authenticité; le duc aussitôt se déclara homme d'honneur, incapable de mentir, et offrit de présenter les pièces, ce que le pape n'accepta pas. Le duc alla voir ensuite le cardinal Cibo et lui raconta son audience; le cardinal, paraît-il, en demeura « étourdi[1]. »

Pendant que le duc envoyait ces renseignements au roi, Sa Majesté lui écrivait de Saint-Germain : « Mon cousin, votre lettre du 29 janvier m'informe de l'ouverture que le pape vous a fait faire par le cardinal Cibo de défendre les cortèges, et j'approuve d'autant plus que vous vous soyez élevé contre cette proposition, que le moindre consentement que vous y donneriez passerait pour un expédient qui porterait un préjudice considérable au rang qui vous est dû. » — Suit cet alinéa qui est supprimé par deux raies perpendiculaires : « Mais, comme il est au pouvoir du pape de défendre absolument les cortèges, sans attendre le consentement d'aucun ministre étranger, s'il prend cette résolution et que tous les autres ministres et même les cardinaux s'y voulussent conformer, vous ne pourriez en ce cas vous en plaindre, et il serait assez inutile d'envoyer vos carrosses, principalement quand

1. Dépêche du 18 février 1682.

vous n'en seriez pas requis, ni même averti par ceux qui feront leur première visite. » Cet alinéa inclinait à une certaine modération; donc, en le supprimant, Louis XIV montra qu'il prenait la chose aussi sérieusement, pour ne pas dire tragiquement, que son ambassadeur. — Sa Majesté ajouta : « Ainsi il est bon que vous continuiez à vous opposer à cette défense *avec la même fermeté que vous avez fait jusqu'à présent*, en sorte que vous ne donniez aucun sujet de croire que vous soyez capable d'y acquiescer[1]. »

Le 23 du même mois, le duc manda au roi qu'il avait encore entretenu le pape de l'affaire des cortèges, que le pape était de son avis, qu'il ne fallait pas de tempérament, et que Sa Sainteté était effrayée de la force avec laquelle il s'était exprimé. Le 27, nouvelle lettre de Louis XIV, dans laquelle on lit : « Mon cousin, l'information que vous me donnez, par votre lettre du 4 février, des instances que vous faites, pour le prompt rétablissement des audiences ordinaires, sans vous remettre au jugement du pape pour l'affaire des cortèges, ne me laisse rien à ajouter pour cette fois à ce que je vous ai fait connaître, par mes précédentes, de mes intentions sur ce sujet, et je ne doute point que votre fermeté n'oblige dans la suite du temps l'ambassadeur d'Espagne de s'abstenir de cette cérémonie, aussi bien que de toutes les autres où il est obligé de vous céder le pas. » Le 6 mars, Louis XIV, à propos des dépêches que le duc lui avait envoyées les 11, 18 et 23 février, lui répondit : « J'approuve fort tout ce que vous avez fait au sujet des cortèges. »

Dans une dépêche datée des 18 et 21 mars, le duc manda au roi que le marquis del Carpio lui faisait mille amabilités, mais que, d'après une confidence du pape même, l'on était mécontent du marquis à Madrid. Le 3 avril, le roi félicita de nouveau le duc de sa fermeté.

1. Dépêche du 20 février 1682.

Le 9, le duc, toujours encouragé par le roi et toujours irrité des lenteurs du pape, écrivit à Sa Majesté que, si Sa Sainteté ne donnait pas les audiences ordinaires la semaine suivante, il lui serait difficile d'avoir une plus longue patience. Duc et cardinal d'Estrées renouvelèrent leurs instances pour la reprise de ces audiences; « mais, écrivit le duc, elles n'ont pas eu plus d'effet que les autres fois. » Le duc agacé fit alors savoir au cardinal Cibo qu'il se repentait d'avoir été aussi patient. Le pape eut peur de cette menace et accorda l'audience ordinaire, à la condition toutefois que les gens du duc ne porteraient pas d'armes à feu. Le duc accepta. Mais, à peine son acceptation était-elle connue, que le pape déclarait que ce serait une audience pour les ambassadeurs de France et d'Espagne seulement, et non pour celui de Portugal. Le duc, piqué de cette restriction, écrivit au cardinal Cibo qu'on voulait évidemment « se moquer » de lui. Le pape répondit alors qu'il consentirait à l'audience, si le duc voulait s'engager à châtier son cocher dans le cas où il commettrait quelque impertinence. « J'assurai Sa Sainteté, poursuit le duc, que, si mon cocher tombait en quelque faute, je le ferais châtier comme il le mériterait... Le cardinal Cibo a trouvé que ce n'était pas assez, et qu'il faudrait que j'assurasse que si, par hasard, le cocher du marquis del Carpio choquait le mien, je n'y prisse point de part et n'en témoignasse pas de ressentiment, mais que j'en remisse le châtiment à son maître, et que cet ambassadeur donnerait la même assurance à mon égard; ce qui était une intention ou une finesse *malhonnête* du pape ou du cardinal Cibo, ou de tous les deux ensemble, pour essayer de me faire tomber insensiblement dans l'accommodement qu'il y eut entre M. le duc de Chaulnes et le marquis d'Astorga, ou au moins dans quelque chose qui en pût approcher. » Le duc d'Estrées ne voulut pas se laisser prendre à ce piège, et le cardinal d'Estrées fit part de son refus au cardinal Cibo[1].

1. Le duc d'Estrées au roi, le 16 avril 1682.

Le pape confia alors cette affaire à une commission composée des cardinaux Cibo, Ottoboni, Azzolini, Albizi, Pignatelli et de Luca. Le cardinal d'Estrées reprocha à Cibo d'avoir fait choix d'Ottoboni et d'Azzolini, manifestement hostiles à la France, et de Pignatelli et de Luca, sujets du roi d'Espagne. « Le cardinal Cibo en fut fort embarrassé et ne sut que répondre. » Ce n'était pas tout. Le pape, qui traînait la chose en longueur, d'expédients en expédients, pour humilier le duc, prétexta que le marquis del Carpio ne voulait pas parler net et qu'il se bornait à promettre de ne *dar fastidio* à personne, pour refuser l'audience ordinaire du lendemain. Mais la ruse était palpable, et le duc lui-même la signala ainsi au roi : « Il me semble que M. le marquis del Carpio s'était assez bien expliqué pour qu'il ne restât aucune difficulté à Sa Sainteté de la donner, et je suis persuadé que, si elle l'avait bien voulu et aussi le cardinal Cibo, ils auraient encore tiré de cet ambassadeur quelque chose de plus positif,... et assurément le pape et le cardinal Cibo n'ont pas fait en cela ce qu'ils pouvaient et devaient. »

Le 22, le duc ajouta : « L'on doit cette justice à Sa Sainteté qu'elle ne pouvait pas mieux agir qu'elle fit dans l'occasion du cortège de l'ambassadeur de Malte. Mais, si elle a du mépris ou de l'aversion pour le marquis del Carpio, elle a montré une très grande considération pour son maître, en suspendant l'audience ordinaire et faisant par ce moyen une injustice à la France ; et, si elle a eu de bons sentiments et favorables, au commencement de l'affaire des cortèges, comme il s'en est vu des effets, l'on ne peut pas douter présentement qu'ils n'aient été changés ou fort altérés, apparemment par les offices et les machines des partisans d'Espagne ou de Favoriti, ou du sénateur Erba, ou bien de tous ensemble. » Le duc ayant reproché à don Livio sa partialité dans cette affaire en faveur du marquis, il la nia, en donnant comme preuve à l'appui son impossibilité d'être ingrat à ce point envers le roi de France.

Louis XIV, dans ses dépêches du 24 avril et du 1er mai, approuva de nouveau la conduite du duc, l'exhorta à être ferme et à se tenir sur l'expectative, sans chercher aucune occasion de voie de fait. Le 22 mai, nouvelle recommandation du roi d'éviter les voies de fait, sans cesser d'être ferme. Le duc, dont la colère croissait, remarqua que les partisans de l'Espagne étaient nombreux et que le marquis del Carpio avait beaucoup d'armes chez lui; en conséquence et pour être en état de forcer le marquis à lui céder le pas, il acheta des armes, se procura des grenades, entretint des gens cachés et s'entoura de quelques hommes choisis, le tout avec les plus grandes précautions[1]. Le duc, en faisant part de ces détails au roi, ajouta que Favoriti essayait de le brouiller avec l'ambassadeur d'Espagne, mais qu'une division n'était désirée ni par le pape, ni par les cardinaux Cibo et Luca. Favoriti était cependant le conseiller et le confident le plus intime du pape, et les papes ont toujours eu intérêt à diviser les puissances; le duc commettait donc probablement une nouvelle méprise, méprise qui aurait dû lui paraître d'autant plus fondée, qu'il avait déjà constaté précédemment la mauvaise foi du pape et du cardinal Cibo.

Cependant le marquis del Carpio prévenait toujours le duc par ses politesses[2], et Cibo assurait toujours ce dernier que le pape donnait tort au marquis[3]. La chose se traîna ainsi; puis, des affaires plus graves surgirent et le marquis passa à la vice-royauté de Naples.

Curieux exemple de la diplomatie de cette époque et surtout de cette finesse de Rome, qui ne néglige rien, qui fait usage de tout, même des plus petites choses, des passions les plus mesquines, des prétextes les plus spécieux, pour donner satisfaction à ses propres rancunes, à ses ambitions, à ses intérêts, pour poursuivre son but

1. Dépêche du 3 juin 1682.
2. Le duc d'Estrées au roi, le 1er juillet 1682.
3. Le même au même, le 26 août 1682.

lentement, patiemment, par toutes sortes de voies détournées.

L'affaire de l'estafier, en 1686, n'est pas moins instructive. Dans sa dépêche du 23 juillet de cette année, le cardinal d'Estrées la caractérisa comme « une des plus considérables qui se puissent arriver à la cour de Rome[1]. » C'était trop dire ; le lecteur en jugera. Ce cardinal ayant envoyé un de ses gentilshommes avec un estafier visiter un malade, il arriva que les chevaux s'emportèrent. Trois ou quatre portefaix qui étaient là ne se dérangèrent en rien. Le cocher leur demanda pourquoi ils n'avaient pas retenu les chevaux. L'un d'eux répondit par de grossières injures. L'estafier injurié donna un coup de poing, les portefaix ripostèrent à coups de pierres, l'estafier administra alors à l'un d'eux un coup de plat d'épée, qui lui égratigna le bras. Un caporal et quelques sbires lièrent l'estafier qui eut beau décliner ses titres, et ils le menèrent ainsi garrotté, en plein jour et à la vue de tous les passants, jusqu'au greffe du gouverneur de Rome. Le gouverneur traita cette affaire de niaiserie et fit renvoyer portefaix et estafier.

Les d'Estrées n'adressèrent aucune plainte au gouverneur, prétendant que c'était à lui à faire les avances et les réparations. Deux jours après, en effet, le gouverneur fit dire au cardinal d'Estrées que le caporal qui avait garrotté son estafier était en prison et à sa disposition. Le cardinal fit répondre que l'injure avait été publique, et qu'il réclamait par conséquent une réparation publique. Le gouverneur lui proposa d'exiler de Rome ce caporal et de le priver de son emploi. Le cardinal répondit qu'on pouvait bien lui donner l'estrapade ou le condamner aux galères. Vingt-quatre heures après, le gouverneur envoya dire au cardinal qu'il lui serait possible de tenir ce caporal en prison pendant six mois, puis de le chasser de Rome et de dire qu'il était condamné aux galères, mais sans

1. *Correspondance de Rome*, t. CCC, p. 55-71.

qu'il le fût effectivement; que, si Son Eminence exigeait davantage, il fallait recourir au pape.

Le cardinal d'Estrées pria Louis XIV de faire parler de cette affaire au nonce Ranucci avec une grande sévérité, attendu que c'était mal se défendre à Rome que de se défendre avec modération. Le pape, loin d'obtempérer au désir du cardinal d'Estrées, trouva excessive la satisfaction offerte par le gouverneur et cita des exemples de réparation moins sévère. Le cardinal répliqua en citant des exemples de réparation plus sévère[1]. Labuissière — c'est ainsi qu'il signe, bien qu'on l'appelle ailleurs de la Bussière, — attesta que, depuis quarante-huit ans qu'il était à Rome, au service des ministres de Sa Majesté, il n'avait jamais vu un cardinal traité comme l'avait été le cardinal d'Estrées par ce caporal et ces sbires[2].

Le 30 juillet, ce cardinal dépêcha au roi qu'il n'avait encore reçu aucune réparation, et que le palais faisait traîner la chose en longueur, dans l'espoir que Sa Majesté, à qui il colorerait la chose, serait moins exigeante que lui[3]. Le 11 août, Son Eminence expédia à Croissy un mémoire, tendant à démontrer que tous les antécédents cités par le pape n'étaient pas aussi graves que son cas, et que par conséquent il ne pouvait pas se contenter d'une satisfaction analogue à celle de ces antécédents[4].

Quelque temps après, des estafiers du cardinal passèrent pour avoir pris une revanche : car le pape ordonna au fiscal de poursuivre ceux d'entre eux qui étaient accusés d'avoir donner des coups de bâton à des muletiers dans une maison. Mais le fiscal rétablit les faits et le pape se tut. « Par là, écrivit le cardinal à Louis XIV, Votre

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 28 juillet 1686 (*Correspondance de Rome*, t. CCC, p. 76-84).
2. *Ibid.*, p. 102.
3. *Ibid.*, p. 88-101.
4. *Ibid.*, p. 133-137.

Majesté voit quelle est l'effronterie et la malignité de ceux qui le préoccupent par leurs impostures [1]. »

La conduite du cardinal d'Estrées dans cette affaire fut évidemment concertée avec le duc son frère, qui, en effet, entra en scène, lorsque la dignité de Son Eminence, non moins que son impuisssance, lui imposa de battre en retraite. Mais le duc, malgré son titre d'ambassadeur, ne fut pas moins impuissant. Soit que Louis XIV eût considéré cette affaire comme indigne de son attention, soit que le pape eût été mal renseigné, toujours est-il que Sa Sainteté, le mois de décembre suivant, déclara tenir de bonne source que le roi était satisfait, et en conséquence il ordonna au gouverneur de relâcher le sbire emprisonné. Le duc, fort mécontent, fit dire au cardinal Cibo que le pape était mal informé, et que Sa Majesté n'était nullement satisfaite [2]. Le duc toutefois en demeura là, sentant ses forces défaillir; il devait, en effet, mourir quelques semaines après.

Il est inutile de faire ressortir davantage la faiblesse de cette diplomatie vaniteuse, personnelle, méticuleuse, dont le duc d'Estrées fut, plus encore que son frère, un type remarquable. Rome s'en délecta, en rit et surtout s'en fortifia. Mais du moins doit-on rendre au duc cette justice qu'il comprit les tendances ambitieuses de la papauté et les empiétements incessants de la curie, et qu'il eut toujours, à défaut d'habileté, la volonté de les combattre.

1. Dépêche du 5 octobre 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCC, p. 341-399).

2. Le duc d'Estrées au roi, le 14 décembre 1686 (*ibid.*, t. CCCII, p. 136-140).

CHAPITRE VII

LA MISSION DIPLOMATIQUE DU CARDINAL D'ESTRÉES A ROME, SOUS INNOCENT XI

I

César d'Estrées était né à Paris en 1628. Il était neveu de la célèbre Gabrielle et frère de Jean d'Estrées, qui fut vice-amiral en 1670, maréchal de France en 1681 et vice-roi des colonies d'Amérique en 1686. Il était également frère du duc Annibal II d'Estrées, qui fut ambassadeur à Rome de 1672 à 1687. Il fut nommé évêque-duc de Laon en 1653, pair de France, cardinal en août 1671 sous Clément X, abbé de Saint-Germain des Prés et de plusieurs autres abbayes, et membre de l'Académie française. Il mourut en 1714, âgé de quatre-vingt-six ans.

Il écrivit un très intéressant *Mémoire sur l'accommodement avec Rome, sur l'affaire de la Régale et les bulles des évêques qui avaient assisté à l'Assemblée de* 1682; ce mémoire est en manuscrit à la Bibliothèque nationale de Paris[1]. Il ne faut pas le confondre avec la correspondance diplomatique du même auteur : celle-ci est un document officiel, qui fait partie de la *Correspondance de Rome*, aux archives du ministère des Affaires étran-

1. Cf., Mss. fr. 15727. M. Gérin l'a publié en appendice dans son pamphlet contre l'assemblée de 1682, 2e édit., 1870, p. 617-661.

gères, à Paris[1]. C'est de celle-ci seulement qu'il s'agit ici, et encore me borné-je au seul pontificat d'Innocent XI.

Le cardinal d'Estrées fut très considéré de Louis XIV, et il exerça sur lui, dans les affaires ecclésiastiques, une influence marquée. En avril 1681, le bruit se répandit à Rome qu'il avait renoncé à son évêché de Laon en faveur de l'abbé d'Estrées, et qu'il allait devenir chef du conseil de conscience du roi, avec l'archevêque de Paris et le Père de la Chaise[2].

Son rôle dans le conclave de 1676, où fut élu Innocent XI, a été exposé précédemment[3]. Quelques semaines après ce conclave, le 8 octobre 1676, il pria Louis XIV de trouver bon « que sa course finît » et qu'il quittât Rome[4]. Le 1er décembre, il rappela à M. de Pomponne qu'il était à Rome depuis près de six ans, que sa santé souffrait depuis quatre ans et demi de l'air de cette ville, et qu'il désirait ne pas y prolonger plus longtemps son séjour[5]. Le 25, celui-ci lui répondit de Saint-Germain que le roi lui accordait un congé de trois mois, tant pour le voyage que pour le séjour qu'il avait demandé à faire en France[6]. En conséquence, le cardinal d'Estrées, retardé dans son départ par un gros rhume, quitta Rome le 17 février 1677, pour se rendre à Paris[7].

1. On possède aussi, aux Archives nationales à Paris, dans les *Papiers de l'Agence du clergé*, plusieurs lettres privées de ce cardinal relatives aux affaires de Rome, adressées à l'archevêque de Reims, au Père de la Chaise et à quelques autres personnages impliqués dans ces affaires.

2. *Correspondance de Rome*, Servient à Croissy, le 16 avril 1681 ; t. CCLXXV, p. 187-205.

3. Cf., tome Ier de cet ouvrage, chap. II, p. 8-55.

4. *Correspondance de Rome*, t. CCXLVII, 157-182.

5. *Ibid.*, t. CCXLVIII, p. 143-157.

6. *Ibid.*, p. 265-266.

7. *Ibid.*, t. CCL, p. 186. — Saint-Simon raconte que, six mois après le conclave de 1676, ce cardinal « fut à Munich pour le

Voyant que ce congé se prolongeait au delà de trois mois, le cardinal de Bonzi en conclut sans doute qu'il était définitif et que le cardinal d'Estrés ne retournerait pas à Rome. D'après une dépêche du duc d'Estrées à Pomponne, du 9 novembre 1677, le cardinal de Bonzi aurait convoité cette succession ; car il y est dit : « L'on m'a assuré de bonne part que M. le cardinal de Bonzi flattait ici ses amis qu'il y viendrait[1]. » Il n'en devait rien être; car, quelques jours auparavant, le duc, dans son audience, avait annoncé au pape que son frère serait bientôt de retour, et qu'il venait d'arriver à Turin[2].

De Turin il fut envoyé à Munich, puis rappelé à Paris après le traité de Nimègue (5 février 1679). On lit, dans une lettre de Pomponne au duc d'Estrées, datée de Saint-Germain le 4 mars 1679 : « Comme il n'y a plus de prétexte à retenir M. le cardinal d'Estrées à Munich, à cette heure que le traité avec l'empereur a été signé à Nimègue, que la maison de Lunebourg est entrée dans le même sentiment de quitter les armes, et qu'il y a lieu de se promettre que la guerre qui reste encore dans le Nord ne se maintiendra pas longtemps, Sa Majesté a jugé à propos de ne le plus laisser inutilement en Allemagne. Je ne doute pas qu'il ne soit bien aise de quitter un lieu où il aura eu le temps de prendre quelque ennui[3]. » La *Correspondance de Rome* ne contient naturellement aucune lettre de ce cardinal pendant cette longue absence ; une toutefois, datée de Munich le 15 mars 1679, se trouve au tome CCLIX (p. 298-299). Elle est adressée à Pomponne, à propos de la place d'auditeur de rote, devenue vacante par la nomination de l'abbé de Bourlemont à l'évêché de Fréjus. Le cardinal concourrait

mariage de Monseigneur. » Le grand-dauphin épousa Marie-Anne de Bavière.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIV, p. 39-40.
2. Le duc d'Estrées au roi, le 9 novembre 1677 (*ibid.*, p. 20-36).
3. *Ibid.*, t. CCLIX, p. 243.

sans doute pas, toute autre raison à part, lui montrer des sentiments de grande satisfaction dans une lettre adressée à ce dernier. Le 20 décembre, il écrivit à M. de Croissy qu'il était très occupé à régler ses dettes et ses affaires, qu'il pressait néanmoins son départ le plus possible, et qu'il espérait être en campagne entre Noël et le premier jour de l'an [1].

Cette question de dettes, que le cardinal avouait à M. de Croissy, était bien connue à Rome et même ailleurs. D'où provenaient ces dettes? Etait-ce d'une insuffisance de revenus eu égard aux charges de sa position, ou d'une prodigalité excessive ? Cette deuxième hypothèse semble être la vraie. Grands seigneurs et luxueux, les d'Estrées n'ont pas su, à Rome, équilibrer leur budget, bien que leurs rentes parussent être considérables. Les dépêches fournissent sur ce point les renseignements suivants :

Pendant son séjour à Paris, le 8 mai 1677, il écrivit à Pomponne qu'on disait de lui qu'il avait 40 000 écus de rente, mais c'était une erreur; il enverra un mémoire sur l'état de ses finances; s'il a fait des dettes, ce n'est ni en jeu, ni en chiens, ni en table, ni en choses de cette nature; il n'a fait que des dépenses honnêtes, et il désire que Sa Majesté le sache [2]. En 1680, il demanda de l'argent au roi, disant que son revenu n'était augmenté jusqu'à cette heure que de 7 ou 8000 livres [3]. A la fin de septembre de cette année, il reçut une lettre de créance [4], de 6000 écus ; et à l'occasion de son voyage à Rome, il demanda de nouveaux secours [5]. Le 4 avril 1681, le roi lui envoya encore 6000 écus, pour ses dépenses extraordinaires, et il l'en remercia le 30 [6]. Le 10 juin de la même année, le roi signa à Versailles une ordon-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXV, p. 334-337.
2. *Ibid.*, t. CCLI, p. 204-206.
3. *Ibid.*, p. 360.
4. *Ibid.*, t. CCLXIX, 2e suppl. de 1680, p. 171-172.
5. *Ibid.*, t. CCLXXIII, p. 182-183.
6. *Ibid*, t. CCLXX, p. 16-17 et t. CCLXXIII, p. 286-293.

nance de payer 18000 livres au cardinal d'Estrées « par gratification en considération de ses services [1]. » Le 4 décembre, nouvelle ordonnance du roi, datée de Saint-Germain, de lui payer 18 000 livres de gratification [2]. Le 26 juin 1682, le roi lui écrivit de Versailles qu'il lui accordait 6000 écus pour ses dépenses [3]. Au commencement de 1683, il pria Sa Majesté de lui faire continuer ses ordonnances, lui rappelant que la dernière était du 26 juin 1682 et de 18 000 livres ; cette pièce porte le mot « accordé [4]. » Le 1er octobre 1683, le roi lui écrivit de Fontainebleau qu'il lui accordait une gratification de 6000 écus pour ses dépenses *extraordinaires* [5] ; l'ordre du roi, daté de ce même jour, de lui payer 18 000 livres comme « gratification en considération de ses services, » est au tome CCLXXXVI, p. 280. Le 13 février 1685, nouvel ordre du roi, daté de Versailles, de lui payer 18 000 livres de gratification [6]. Le 25 février 1687, le roi lui envoya de Versailles une traite de 10 000 livres, mais pour commencer les réparations qui étaient à faire au palais Farnèse [7]. Le 14 mars, il écrivit au roi que les grosses réparations de ce palais regardaient le duc de Parme, qui en était propriétaire, mais qu'il ferait les petites, et qu'elles ne s'élèveraient pas au delà de 5 à 6000 écus romains [8]. Dans une lettre que le roi lui adressa de Fontainebleau le 17 octobre 1687, on lit ce post-scriptum de M. de Croissy : « Le roi vous a accordé, Monseigneur, les droits de propine sur tous les évêchés vacants en la manière que Votre Éminence les a demandés à Sa Majesté [9]. » Une ordonnance du 18 mars 1688 est ainsi conçue : « Autre de 18 000 livres à M. le

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXV, p. 279.
2. *Ibid.*, t. CCLXXVII, 3e suppl. de 1681, p. 57.
3. *Ibid.*, t. CCLXX. p. 93-98.
4. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 178.
5. *Ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 126-127.
6. *Ibid.*, t. CCXCVII, suppl. de 1685, p. 17.
7. *Ibid.*, t. CCCIII, p. 32-40.
8. *Ibid.*, p. 112-185.
9. *Ibid.*, t. CCCV, p. 279-283.

cardinal d'Estrées pour sa gratification *ordinaire pendant six mois*. Dudit jour [1]. » Une autre semblable se trouve quelques pages plus loin (p. 226). Le 9 mars 1689, ordre daté de Versailles de payer à M. le cardinal d'Estrées 18 000 livres « pour six mois de sa gratification *ordinaire* [2]. » Dans une lettre de Louis XIV au duc de Chaulnes, lettre datée de Versailles le 25 novembre 1689, on lit : « Ayant accordé au cardinal d'Estrées la permission qu'il désire de revenir auprès de moi, je veux aussi qu'il jouisse pleinement de la grâce que je lui ai faite de lui donner tous les droits de propine des archevêchés et évêchés qui ont vaqué jusqu'au mois d'octobre 1687, réservant les droits de ceux auxquels j'ai nommé depuis, pour être remis au cardinal protecteur que je déclarerai [3]. » C'est sur ces propines que le cardinal d'Estrées donna des garanties aux créanciers de son frère, l'ambassadeur défunt, et aux siens propres, lorsqu'il quitta Rome [4]. En apprenant que ce cardinal avait obtenu son congé, le pape Alexandre VIII dit au duc de Chaulnes : « *Faremo un ponte doro* [5]. »

Donc, outre les revenus de son évêché et de ses abbayes [6], le cardinal d'Estrées semble avoir touché, comme

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXVII, suppl. de 1688, p. 161.
2. *Ibid.*, t. CCCXXVI, p. 90.
3. *Ibid.*, t. CCCXXIII, p. 301-308.
4. Mémoire sur cette question (*ibid.*, t. CCCXXV, p. 326-327).
5. Le duc de Chaulnes au roi, le 13 décembre 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIII, p. 407-417).
6. On lit dans Saint-Simon : « Il se démit en 1681, en faveur de son neveu, fils du duc d'Estrées, de son évêché... Il fut à la fois évêque d'Albano (dans les Etats romains), abbé de Longpont, du Mont Saint-Eloi, de Saint-Nicolas-aux-Bois, de la Staffarde en Piémont, de Saint-Claude en Franche-Comté, d'Anchin en Flandre, et de Saint-Germain-des-Prés dans Paris. » On a évalué les revenus de Longpont à 15 000 livres, ceux de Saint-Nicolas-aux-Bois à 13 000, ceux de Saint-Claude à 20 000, ceux de Saint-Germain-des-Prés à 180 000. Donc, quoique presque tous les grands bénéfices fussent grevés de pensions à fournir et d'autres charges, les revenus de ce cardinal furent considérables, et son opulence à été traitée de « scandaleuse. »

représentant du roi à Rome, des droits de propine considérables, des gratifications pour dépenses extraordinaires et 36 000 livres de gratification ordinaire annuelle. Lavardin, dans une de ses dépêches, dit qu'il était comblé des faveurs du roi et il insinua qu'il n'en restait pas moins insatiable.

Il fut jugé assez sévèrement à Rome. Etant rentré dans cette ville le 30 janvier 1681, il flaira vite l'atmosphère, l'opinion, les bruits, en un mot le jugement qu'on avait répandu sur lui pendant son absence de quatre ans; et, le 6 février, il écrivit au roi qu'on cherchait à le faire passer pour intraitable, fastueux, hautain, etc. : « On n'a *rien omis*, dit-il, pour me faire *perdre toute créance* auprès de Sa Sainteté, hors de m'accuser de venir à Rome pour entretenir des demoiselles [1]. » Et encore était-il bien sûr de ce dernier point? Dans une correspondance de l'abbé Servient à Pomponne, en date du 10 mai 1679, il est raconté, sous le secret de la confession, que le comte de Saint-Maurice, qui avait du goût pour les horoscopes, était allé trouver à Rome un individu qui s'occupait de ces sortes de choses, et qu'il lui avait fait les aveux suivants. L'abbé de Servient les tient de cet individu même. Madame (de Savoie) avait des mouvements passagers pour le chevalier Doria, mais sans suite. Ce qui a fait partir de Turin le comte de Saint-Maurice, « c'est que M. le cardinal d'Estrées et M. Foucher avait fait de grandes cabales contre lui, et que, *soit que le cardinal d'Estrées eût quelques restes des impressions anciennes qu'il avait eues pour Madame avant son mariage* [2],

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXIII, p. 39-56.

2. On lit dans Saint-Simon : « Entré par son père dans l'intimité de la maison de Vendôme, il (ce prélat) traita et conclut, en 1665, le mariage de Mademoiselle de Nemours avec le duc de Savoie, et, en 1666, celui de sa sœur cadette avec Alphonse, roi de Portugal... Il eut de ce dernier la nomination de Portugal avec l'agrément du roi, et les malins l'accusèrent d'avoir fait, dans la vue du chapeau, le mariage de son neveu avec la fille du célèbre Lionne, ministre et secrétaire d'Etat des affaires étrangères, sur

et qui pouvaient s'être fortifiées par la présence, comme Madame le soupçonnait, soit que la seule politique fît agir ce cardinal, lui et son confident[1] avaient fait tous leurs efforts pour le[2] priver de sa faveur et avaient très souvent, très vivement et très secrètement représenté à Madame les inconvénients qui en pouvaient naître pour sa réputation, l'éclat que cette aventure faisait, » etc.; et, en conséquence, Madame avait fait partir le comte pour quelque temps, ayant arrêté avec lui qu'elle le marierait à son retour, « afin de mieux déguiser leurs sentiments, » mais qu'elle dissimulerait avec le cardinal d'Estrées à Turin, et lui avec le duc d'Estrées à Rome, « ensuite que les choses resteraient cependant dans le même état entre Madame et lui, qu'on couvrirait par des espérances trompeuses, » qu'on éloignerait M. Foucher, et qu'on ferait « en sorte que les passages du cardinal d'Estrées ne fussent pas de durée[3]. » Tel était le récit du comte, qui avait montré à l'horoscopiste plusieurs lettres de la main de Madame; mais n'était-il pas trompé dans les motifs de son éloignement? Madame lui avait-elle bien dit la vérité? L'abbé Servient, qui pensa que le cardinal d'Estrées n'avait agi dans cette affaire que dans l'intérêt du roi, pensa aussi que Madame avait voulu se défaire du comte[4].

Le même abbé Servient, dans son mémoire du 26 juin 1685, adressé à M. de Croissy, rapporte que la coterie antifrançaise de Rome accusait le cardinal d'Estrées auprès du pape d'avoir des « attachements » pour Madame de Bracciano; l'abbé traite cela de « fol conte, » mais l'accusation de la coterie n'en était pas moins un

quoi il courut d'assez plaisantes chansons, dont il se divertit le premier. »

1. Le cardinal d'Estrées et M. Foucher.

2. Le comte de Saint-Maurice.

3. *Correspondance de Rome*, t. CCLX, p. 225-230.

4. Cf. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. II, p. 367; t. III, p. 94 et 101.

fait[1]. D'après une dépêche de Lavardin, du 13 juillet 1688, M. de Brachane (*sic*) dit à ce dernier qu'il était persécuté par le cardinal d'Estrées, qui révoltait sa femme contre lui[2]. Le 29 août, Lavardin écrivit encore que ce duc de Brachiane (*sic*) était fort détesté du cardinal d'Estrées, et qu'il venait de se brouiller tout à fait avec la France[3]. Les dépêches n'entrent pas dans plus de détails sur ces attachements et sur cette révolte, occasionnée par le cardinal, entre le duc et la duchesse.

Un autre mémoire du 14 août 1685 dit que la princesse Borghèse, qui était très liée avec Molinos, cherchait à gagner à sa cause le cardinal d'Estrées chez la marquise Bevilaqua[4].

Tels sont les termes généraux dont l'abbé Servient s'est servi ; et il faut avouer qu'à s'en tenir à ces dépêches, il est impossible de représenter ce cardinal comme le digne neveu de la belle Gabrielle d'Estrées. Mais il avait d'elle l'ambition, la hauteur, l'esprit de domination, la jalousie.

En juin 1682, les cardinaux Ottoboni, Azzolini et Casanatta cherchèrent à miner de plus en plus le cardinal d'Estrées auprès du pape, lui reprochant de la vivacité et un naturel ardent, avide de nouveauté et de trouble. Ils l'accusèrent de « tenir des abbayes sans bulle et de tâcher de corrompre cette cour ; » de ne pas considérer « ce qu'il doit à sa patrie en blâmant la procédure du clergé, en ayant conçu de la jalousie contre elle, faute d'avoir été consulté pour sa lettre sur la régale, en désavouant les propositions qui sont favorables à son roi ; » de viser au premier ministère en France, d'envoyer dans ce but des présents au roi ; d'avoir du luxe, et de « l'éloignement de toutes les fonctions et retraites spirituelles ; » d'employer en tableaux, etc., le bien ecclésiastique, qu'il devrait

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCVII, suppl. de 1685, p. 135-142.
2. *Ibid.*, t. CCCXI, p. 208-222.
3. *Ibid.*, p. 340-350.
4. *Ibid.*, t. CCXCVII, p. 180-183.

donner aux pauvres, ou employer au payement de ses dettes et de celles de son frère, « dont tant de familles pâtissent ici. » Servient, qui rapporta cette accusation des trois cardinaux, dit en même temps qu'elle n'était pas fondée [1]. Servient écrivit encore le 30 juillet : « Favoriti et Asolin parlent fort méprisamment de M. le cardinal d'Estrées, ne le nommant que le *ragasso sensa barba* [2]. » Le 29 juin 1683, il ajouta « que le parti des ennemis de M. le cardinal d'Estrées était très considérable ; que ces gens-là étaient d'un crédit, d'une action et d'une capacité très contraires aux avantages du roi [3]. »

Chose étrange, il est dit, dans un mémoire italien que le Père Peyra remit au cardinal d'Estrées, que le cardinal Ottoboni avait, en septembre 1688, loué la sage conduite du cardinal d'Estrées pendant ces huit dernières années à Rome [4]. Ottoboni était hostile aux idées du cardinal d'Estrées, il l'avait discrédité maintes fois ; et, s'il parlait de lui favorablement dans cette circonstance, c'était en vue du conclave, et rien de plus ; ce même mémoire rapporte, en effet, qu'Ottoboni, ému par l'affaire de Castro, désirait que le nouveau pape fût élu sous l'influence française ; cet ambitieux cardinal faisait déjà sa cour au cardinal d'Estrées.

En août 1689, un écrivain caustique fit imprimer, en vue du prochain conclave, une pièce de vers sur les soixante cardinaux. Chaque cardinal avait son quatrain, et celui du cardinal *d'Estrées* était ainsi conçu : « Vil arithméticien, bien au courant de la règle de trois (*de tre*), celui qui voudrait compter celui-ci parmi les papes : il *multiplie* les choses pires, mais il *divise* les meilleures ; afin de régner seul, il divise *le Père* et *le Fils* [5]. »

1. *Correspondance de Rome*, Mémoire du 25 juin 1682, t. CCLXXXI, 2e suppl. de 1682, p. 36-47.
2. *Ibid.*, p. 128-133.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, 1er suppl. de 1683, p. 128-129.
4. *Ibid.*, t. CCCXV, p. 272-282.
5. *Ibid.*, t. CCCXXVI, suppl. de 1689, p. 318-325. — Cette pièce est intitulée : « Circa electionem futuri Pontificis ex patriâ et

Lors du conclave de 1689, un différend entre le cardinal Chigi et le cardinal d'Estrées donna lieu à des critiques sur ce dernier. Le duc de Chaulnes s'en fit l'écho, dans sa dépêche au roi, du 17 octobre; en voici le résumé. Le cardinal Chigi fit dire au duc de Chaulnes qu'au conclave « il n'avait reçu que de fort mauvais traitements » du cardinal d'Estrées, et qu'il désirait pouvoir lui communiquer tout ce qu'il avait sur le cœur. Le duc lui répondit « que les amis mêmes du cardinal d'Estrées ne pouvaient le défendre sur une trop grande vivacité, à laquelle il se laisse souvent emporter, et que c'était plutôt un effet de son tempérament que de sa volonté. » Le duc alla, le 15 octobre, voir le cardinal Chigi, qui lui tint un long discours contre la conduite du cardinal d'Estrées à Rome. « Je dirai seulement à Votre Majesté, dit le duc, que ce discours contenait deux points : — L'un, que M. le cardinal d'Estrées n'avait entrepris aucune mauvaise affaire, quelque particulière qu'elle fût, où il n'eût avili le nom de Votre Majesté, en le mettant à la tête; qu'il n'avait traité aucune affaire qui la pût regarder, qu'avec emportement, ne prenant de mesures que celles qui pouvaient les faire échouer; et que messieurs les cardinaux de la faction de Votre Majesté avaient pu reconnaître que, si lui, cardinal Chigi, n'eût dans toutes les rencontres soutenu les intérêts de Votre Majesté, ils n'auraient reçu que de continuels dégoûts; que mon dit sieur le cardinal d'Estrées avait, par sa méchante conduite, également tout gâté sous les pontificats de Clément X et d'Innocent XI; ce qui avait si fort aliéné tous les esprits

nomine omen, juxta illud : Conveniunt rebus nomina sœpe suis (*Ovid.*)» Cosmopoli, mense augusti 1689. — Le quatrain du cardinal *d'Etré* est le seizième :

« Vilis arithmeticus, cui nota est regula *de Tré*,
Hunc inter Papas, si numerare velit.
Pessima *multiplicat*, sed *dividit* optima; solus
Ut regnet, *Natum* dividit atque *Patrem*. »

de ceux à qui il avait commerce, qu'il n'avait dans le sacré collége aucun ami. — Le second point fut sur ce qui le regardait en particulier. Il me dit que M. le cardinal d'Estrées se laissait gouverner par trois fripons, et que, sur le rapport qu'ils lui faisaient, il réglait toute sa conduite ; qu'il m'en dirait cent exemples si je voulais, et m'en cita cinq ou six. » A l'occasion d'un Italien, que le cardinal d'Estrées voulait faire nommer procureur général au préjudice des vocaux français, le cardinal Chigi eut une altercation avec lui. D'Estrées « le traita comme un petit prestolet. » Chigi répondit « qu'il n'était pas esclave, qu'il était enchaîné au roi, mais que ses chaînes n'étaient ni aux pieds ni aux mains, qu'elles étaient dans le cœur; *che non era schiavo, ch'era incatennato per il re, ma che li sue catenne no erano ne a piedi ne a li manni, ch'eranno al cuore.* » Le cardinal d'Estrées lui répondit « en le menaçant avec la tête [1]. »

Il faut dire, à la décharge du cardinal d'Estrées, que les critiques des Favoriti, des Azzolini, des Casanatta et des autres ennemis de la France doivent être sujettes à caution ; que le duc de Chaulnes s'est laissé jouer par le cardinal Chigi, pendant et après le conclave ; et que, si le cardinal d'Estrées a été, au commencement du conclave, coupable de légèreté d'esprit, il l'a bien racheté après, en démasquant Chigi et Ottoboni. « Je ne balance pas, écrivit-il à M. de Croissy le 25 novembre 1689, à me soustraire le plus tôt possible *à l'acharnement des dégoûts* qu'on semble en ce pays-ci prendre à tâche de me donner, où l'on mêle des inventions et des artifices, qu'il est mieux de vous laisser apprendre d'ailleurs, comme peut-être cela arrivera, que de vous en importuner ici [2]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXIII, p. 206-217.
2. *Ibid.*, t. CCCXXV, p. 294-298.

II

Après ces jugements de la camarilla et du public romain, il n'est pas sans intérêt de connaître le cas qu'Innocent XI fit du cardinal d'Estrées.

Le duc, son frère, écrivit au roi, le 9 novembre 1677, que le pape, dans sa dernière audience, lui avait dit de lui tout le bien possible, en lui demandant l'époque de son retour à Rome [1]. Le 8 décembre de la même année, Servient écrivit à Monsieur ce qui suit : « Le pape s'est, dit-on, encore de nouveau plaint confidemment à quelques cardinaux, sur ce qu'il avait prié M. le cardinal d'Estrées de travailler près du roi à faciliter le remède aux désordres de Rome et la paix générale, et qu'il a fait directement le contraire, s'efforçant d'éloigner le consentement du roi pour ce qui regarde Rome, et s'étant chargé d'une commission à Turin pour allumer la guerre en Italie, lorsqu'un ambassadeur du roi, qui est en Piémont, pouvait exécuter les ordres de Sa Majesté avec moins d'éclat qu'un cardinal. Cela vient d'un bon lieu, et il y a déjà quelques personnes qui le savent... Cette réflexion n'est pas du pape, mais d'un autre auquel il n'avait répondu alors que par un geste d'approbation. Mais depuis on assure qu'il en a parlé lui-même [2]. » Dans sa dépêche du 1er février 1678, le duc d'Estrées confirma cette assertion de Servient, et raconta au roi que le pape avait manifesté le désir de revoir le cardinal, dès qu'il aurait terminé sa mission à Munich, que Sa Sainteté espérait en son concours pour l'établissement de la paix, donnant à entendre toutefois qu'à Turin « il avait pu travailler à *muovere una nuova guerra* . »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIV, p. 20-36.
2. *Ibid.*, p. 171-176.
3. *Ibid.*, t. CCLV, p. 114-119, 132-134.

Le pape adressa à ce cardinal un bref de félicitation, à l'occasion de la conclusion de la paix; et, le 14 juillet 1679, « par ordre du roi, » le cardinal répondit au pape par une lettre latine, dans laquelle il remercia Sa Sainteté et l'assura de son dévouement [1]. A la même date, et toujours « par ordre du roi, » il écrivit au cardinal Cibo une longue lettre française relative aux affaires de France et à la joie qu'il ressentait de ce bref. Par un autre bref du 12 juillet 1680, Innocent XI remercia Louis XIV d'avoir envoyé le cardinal d'Estrées à Rome, et en avril 1681 il ne put s'empêcher de louer la grande prudence et la grande affection de Son Eminence [2]. Assurément il y avait dans ce langage du pape plus de compliment et de flatterie que de sincérité; car, d'après une dépêche de Servient du 15 septembre suivant, la reine de Suède dit à ce dernier que le pape craignait le cardinal d'Estrées et ne l'aimait point, et qu'il craignait moins le duc son frère [3]. Cela n'empêcha pas Sa Sainteté, dans une audience qu'elle donna au duc d'Estrées le 20 janvier 1682, de lui témoigner « beaucoup d'amitié, d'estime et de considération » pour le cardinal son frère, et de faire l'éloge de ses bonnes intentions [4]. Et le 11 mai 1683, Servient manda à Croissy que le pape voulait ajuster les affaires par son nonce Ranuzzi, « à l'insu de messieurs d'Estrées, croyant d'en tirer de meilleures conditions, et les regardant comme jaloux de la mission du nonce, par l'envie que l'affaire ne s'accommodât que par eux; » mais qu'il était maintenant revenu de cette opinion, grâce aux insinuations du cardinal Azzolini [5].

En septembre 1686, les éloges que le cardinal d'Estrées

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXI, p. 173-174. *Cf.*, t. CCLXVIII, 1er suppl. de 1680, p. 350-351.
2. Le duc d'Estrées au roi, le 29 avril 1581 (*ibid.*, t. CCLXXI, p. 282-295).
3. *Ibid.*, t. CCLXXVI, 2e suppl. de 1681, p. 143-153.
4. Le duc d'Estrées au roi, le 21 janvier 1682.
5. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, 1er suppl. de 1683, p. 101-102.

donna à l'évêque de Beauvais, en présence du pape, irritèrent celui-ci, qui chargea alors son nonce Ranucci de dire à Louis XIV qu'il était « fort mal content » du cardinal. Le cardinal d'Estrées, qui rapporta ce fait, ajouta qu'il aimait mieux servir Sa Majesté que plaire au pape [1]. Cependant, dans un bref du pape à Louis XIV, en date du 25 mars 1687, il est dit : « Quant à nous, nous recevrons toujours avec joie et plaisir, lorsqu'il sera nécessaire, le cardinal d'Estrées, pour qui nous avons une affection particulière [2]. » Le 30 septembre de la même année, le cardinal d'Estrées écrivit à Sa Majesté qu'il s'était plaint au pape « du peu de cas qu'on faisait de ses avis, » et ajouta : « Il n'y a point d'occasion où le pape ne s'emporte, et ne dise que je ne fais pas comme les anciens cardinaux français, mais que j'abandonne l'intérêt du saint-siège, pour me sacrifier entièrement à ce qui peut plaire à Votre Majesté [3]. » D'après une dépêche du marquis de Lavardin, le 6 avril 1688, le pape dit au cardinal Coloredo : « Le cardinal d'Estrées est un méchant et malfaisant homme; il a commencé ma brouillerie et mes embarras avec le roi [4]. » D'après une autre dépêche du même, du 8 mars 1689, le pape dit encore à M. Porter : « Pour le cardinal d'Estrées, il m'a brouillé avec le roi et jamais ne souffrira la réconciliation, mais toute sa vie entretiendra la mésintelligence [5]. » Il faut avouer que cette accusation d'Innocent XI était bien injuste : car ce sont les prétentions de ce pape, et non les résistances du cardinal, qui ont provoqué et entretenu la mésintelligence; Innocent XI voulait le triomphe du romanisme complet, le cardinal d'Estrées voulait celui du gallicanisme de son temps, romanisme incomplet; la lutte était donc plus encore entre les prin-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCC, p. 298-312, correspondance du 10 septembre 1686.
2. *Ibid.*, t. CCCIII, p. 243.
3. *Ibid.*, t. CCCV p. 284-308.
4. *Ibid.*, t. CCCX, p. 291-310.
5. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 175-189.

cipes qu'entre les personnes, et de plus, rien n'autorisait le pape à attribuer l'opposition de Louis XIV au cardinal d'Estrées, qui fut en somme, envers le saint-siège, beaucoup plus faible qu'énergique.

Le pape, sous prétexte de mauvaise santé, refusa, en avril 1689, une audience au cardinal, et, à la nouvelle du rappel de l'ambassadeur de France, il lui envoya une petite note dans laquelle il lui reprochait d'avoir exécuté des commissions peu convenables à son caractère et contraires à son devoir de cardinal[1].

Le vieux cardinal Ottoboni, devenu Alexandre VIII, attisa avec une habileté consommée la division qui éclata entre le duc de Chaulnes et le cardinal d'Estrées; le duc se laissa naïvement duper, et rapporta au roi, le 13 décembre 1689, un entretien qu'il avait eu l'avant-veille avec ce pape, touchant ce cardinal. A en croire le duc et le pape, le cardinal d'Estrées aurait fait part au pape de la permission qu'il avait reçue de retourner près de Sa Majesté, et lui aurait témoigné que Sa Majesté était « impatiente de le revoir. » Le pape dit au duc « qu'il lui avait répondu qu'il devait satisfaire Sa Majesté, *per non disgostare un cosi gran Re*, et trouva lui-même cette plaisanterie si bonne, qu'il fut obligé de mettre la main devant sa bouche pour qu'il ne parût pas qu'il riait : car il était sur son trône, et moi, dit le duc, au *solio*[2]. » Cependant, Alexandre VIII, qui avait voulu faire plaisir au duc de Chaulnes en se moquant du cardinal d'Estrées, lui parla cinq jours plus tard, le 16, « en très bons termes, » de ce même cardinal. Le 23, le duc ambassadeur écrivit au roi ce qui suit : « Sa Sainteté me dit que, véritablement, M. le cardinal d'Estrées était un peu trop vif, mais qu'il avait de bonnes intentions, et me parut fort radoucie sur son sujet : ce qui m'a fait croire qu'il fallait qu'il eût jeté dans l'esprit du pape

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 27 avril 1689 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXXI, p. 477-491).
2. *Ibid.*, t. CCCXXIII, p. 407-417.

quelques soupçons contre moi, et qu'il lui eût fait entrevoir que les choses n'étaient peut-être pas si difficiles que je voulais le lui persuader, ou qu'il eût fort assuré le pape que, quand il serait auprès de Votre Majesté, il s'emploierait pour que Sa Sainteté pût obtenir les satisfactions qu'elle pourrait justement demander[1]. »

En mettant à part ce que tous ces griefs pouvaient avoir de passionné et d'exagéré, et en analysant impartialement les éléments dont le caractère du cardinal d'Estrées était composé, on constate, avant tout, parmi ces éléments, l'ambition et la fierté, poussées jusqu'à la jalousie.

Non satisfait de la haute position qu'il occupait à Rome comme cardinal et comme représentant de la France, il ambitionna de succéder au cardinal Ursin comme protecteur du Portugal; il s'en ouvrit à Pomponne le 25 novembre 1676, et l'assura que le motif de son désir était la seule bienséance, et non les mille écus de propine que cette charge valait annuellement[2]. Le 19 janvier 1677, il annonça au même que le prince et la reine de Portugal l'avaient chargé de la protection des affaires du royaume, et que les Espagnols en étaient mécontents, comme d'une alliance de ce royaume avec la France[3]. La coterie antifrançaise de Rome, qui l'accusait d'attachements avec la duchesse de Bracciano, l'accusa aussi de flatter Louis XIV, dans le but d'arriver à être premier ministre[4]. Lorsque le duc d'Estrées mourut, il est incontestable qu'il convoita l'ambassade. Le pape, qui n'en voulait pas, fit faire au roi, par le nonce Ranucci, de violentes oppositions au choix d'un cardinal, en général, comme ambassadeur à Rome, prétextant qu'un cardinal se devait tout au saint-siège. Le cardinal d'Estrées sentit le piège et l'obstacle; dans une longue dépêche, écrite le 14 mars 1687, portée de Rome

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXIII, p. 440-462.
2. *Ibid.*, t. CCXLVIII, p. 109-116.
3 *Ibid.*, t. CCL, p. 71-89.
4. L'abbé Servient, le 26 juin 1685 (*ibid.*, t. CCXCVII, p. 135-142).

à Paris par l'abbé de Barrière et remise au roi le 26, il s'exprima ainsi sur ce point : « Quelque raison que le pape allègue sur la bulle d'Urbain VIII, elle n'a jamais été exécutée. L'on a vu, dans quatre pontificats suivants, les cardinaux Lantgrave, Arragon, Sforze et Nittard, revêtus de ce caractère; le cardinal Nittard ne l'a quitté, sous le pontificat d'Innocent XI, qu'après l'arrivée du marquis del Carpio. » Innocent XI a reçu aussi le cardinal Portocarrero en cette qualité, quoiqu'un autre ambassadeur y fût déjà; et Sa Majesté aurait certainement lieu d'être justement blessée, si le pape lui refusait ce qu'il a accordé à l'Espagne. Après cette argumentation très intéressée, le cardinal d'Estrées, comme s'il eût prévu le cas où il ne serait pas agréé, et comme s'il eût voulu conseiller de n'en nommer alors aucun, rappela au roi que la cour de Rome avait été pendant près de douze ans sans ambassadeur de France[1] : donc, ou lui ou personne.

De fait, l'ambassade fut offerte à son neveu, qui ne se crut pas en état de l'accepter. Pour quel motif ? Les dépêches ne le laissent pas entrevoir, sauf peut-être celle de M. de Lavardin, du 10 septembre 1688, où il est dit que jamais ce neveu « n'a pu se résoudre à essuyer l'humeur impérieuse » de son oncle[2]. Il craignit sans doute d'avoir à subir la tutelle et les manières de voir et d'agir de son oncle, qui, par son âge, son ancienneté, son cardinalat, les lui aurait inévitablement imposées. Le cardinal chercha même à les imposer au marquis de Lavardin; et, quand celui-ci, fatigué du joug, se résolut à le secouer dans l'intérêt de la France, le cardinal essaya d'agir seul, de négocier seul avec la curie, de rendre Lavardin impossible, et de le faire rappeler par le roi, après l'avoir écarté lui-même de toutes ses forces. C'est Lavardin qui l'attesta au roi, dans sa dépêche du 17 août 1688 : « Don Livio, raconte-t-il, lui fit dire que le pape,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCIII, p. 112-185.
2. *Ibid.*, t. CCCXII, p. 7-28.

son oncle, l'estimait personnellement, et que, si l'on demandait son rappel, cela venait du cardinal d'Estrées, qui y poussait le cardinal Cibo, et qui ne voulait pas entendre parler d'un accommodement réalisé autrement que par lui. » A en croire don Livio, le cardinal d'Estrées aurait même gagné par argent l'agent du cardinal Cibo, pour mieux faire réussir ce projet; il voulait absolument rester seul à Rome et se débarrasser de Lavardin [1].

Le 2 décembre 1688, Louis XIV lui accorda une des places de chevalier de ses ordres [2]. En janvier 1689, ce cardinal, dans un moment d'emportement, en présence de la reine de Suède, se trahit fort maladroitement, disant que, sans le cardinal Azzolini, il aurait eu l'ambassade après la mort de son frère, qu'il aurait été le maître à Rome, que les cardinaux de Granvelle, d'Ossat, du Perron, d'Aragon, Landgrave, Portocarrero avaient bien fait les affaires dans cette cour, et qu'il ne le pardonnerait jamais à ce cardinal [3].

Incontestablement, il fut jaloux de l'abbé de Servient, de son talent, de sa science, de la sûreté de ses conseils, de l'influence qu'il méritait d'exercer, quoique dans une position très modeste. Il fut jaloux de Lavardin, qui lui avait été préféré par Sa Majesté. Il fut jaloux du cardinal de Norfolk, avec qui il se brouilla jusqu'à l'emportement [4]. Il fut jaloux du cardinal d'Este, qu'il ne voulait pas voir entrer dans la faction de France, dans la crainte que les grâces qu'il espérait pour lui seul fussent accordées à ce cardinal [5]. Après le départ de Lavardin, ses amis répandirent le bruit qu'il l'avait fait révoquer, et que mainte-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXI, p. 288-306.
2. *Ibid.*, t. CCCXVI, p. 280-281.
3. Lavardin au roi, le 8 janvier 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIV, p. 11-23).
4. Le même au même, le 28 septembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, p. 61-72).
5. Le même au même, le 5 avril 1689 (*ibid.*, CCCXXIV, p. 251-264).

nant il allait seul terminer les affaires [1]. D'après Lavardin, l'abbé d'Hervault, auditeur de rote, aurait redouté sa jalousie: à propos de lettres qu'il s'agissait d'intercepter à Rome, après le départ de Lavardin, pour achever de mettre à jour des cabales ultramontaines, cet ecclésiastique écrivit à Lavardin qu'il ne se chargerait de cette tâche qu'autant qu'il serait autorisé à en faire part au cardinal d'Estrées, parce que, si celui-ci s'apercevait de cette mission secrète, il le persécuterait toute sa vie, jusqu'à ce qu'il l'eût perdu auprès de Sa Majesté [2].

Qu'il n'ait pu s'accorder, ni avec le pape, ni avec le cardinal Azzolini, ni avec la reine de Suède, inséparable de ce dernier, ni avec les agents de Favoriti et de Casoni, ni avec les chefs des partis hostiles à la France et aux idées françaises, cela se conçoit. Mais qu'il n'ait pu vivre, ni avec l'abbé de Servient, ni avec le marquis de Lavardin, ni avec le duc de Chaulnes, ni même avec le cardinal d'Este, cela indique évidemment un caractère difficile, très ombrageux et très susceptible. Si encore il y avait eu entre ces derniers et lui des oppositions de principes essentiels et d'intérêts nationaux, on pourrait comprendre qu'il eût rompu avec eux; mais non. Ils professaient tous les doctrines gallicanes, ils appartenaient tous à la même Eglise et au même pays. Cette rupture ne provint donc que des divergences de caractères; la faute ne doit certainement pas en retomber sur le seul cardinal d'Estrées, car tous ses adversaires commirent aussi des fautes, même Servient et Lavardin; mais, à part le démêlé avec le duc de Chaulnes, il eut plus tort que raison.

Son talent de brouillon lui fit semer la division partout où il passa, et il divisa d'autant plus, qu'il y mit toute son ardeur passionnée, rancunière, haineuse, violente. La façon dont il traqua et perdit le pauvre et intelligent abbé de Servient, est odieuse. Lavardin rapporta plu-

1. Lavardin au roi, le 26 mai 1689 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXXIV, p. 327-340).
2. Le même au même, le 1 juin 1689 (*ibid.*, p. 358-368).

sieurs indiscrétions et indélicatesses qu'il commit envers lui. Il fut petit, mesquin, dans le conseil qu'il donna au roi de poursuivre le cadavre de Favoriti dans son tombeau, jusqu'à faire briser les statues du monument qu'on lui élevait dans une chapelle de Sainte-Marie-Majeure : « Si Votre Majesté, écrivit-il le 14 juillet 1684, juge qu'on y doit faire attention, il est aisé de faire rompre et gâter les statues qui sont à demi faites, avec hauteur et publiquement, *ou sans y paraître, l'attribuant au zèle des nationaux* [1]. » Que dire de ce dernier trait?

Il fut mal aussi avec M. de Louvois, et avec son frère l'archevêque de Reims, dont il traversa le cardinalat [2]. D'après le cardinal Azzolini et un gentilhomme bolonais nommé Marselli, le duc et le cardinal d'Estrées auraient tâché de perdre l'archevêque de Paris, M. de Harlay, dans l'esprit du pape, et cet archevêque s'en serait plaint à Marselli même [3]. Mais quelque temps après, le 9 novembre 1683, le cardinal d'Estrées écrivit au roi qu'il ne pensait pas que M. l'archevêque de Paris eût ainsi parlé de lui, attendu qu'il vivait avec lui en « bonne intelligence » et qu'il avait toujours pris sa défense à Rome [4].

Il fut tracassier et méticuleux jusqu'à se disputer avec le cardinal de Bouillon, en 1689, sur la manière de porter le rochet et le camail. Le duc de Chaulnes, qui raconta ce détail au roi dans sa dépêche du 23 décembre 1689, s'y appesantit malicieusement [5].

Saint-Simon, qui loue comme fort édifiante la mort de ce cardinal, ne dissimule pas sa vivacité et ses emportements. « On disait partout, raconte-t-il, qu'on les entendait crier et se quereller des pièces voisines, lui et don

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXC, p. 293-308.
2. L'abbé de Servient à M. de Pomponne, le 5 juillet 1679 (*ibid.*, t. CCLXI, p. 135-140).
3. Le même au même, le 26 octobre 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVI, 1er suppl. de 1683, p. 326-327).
4. *Ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 200-212.
5. *Ibid.*, t. CCCXXIII, p. 440-462.

Livio Odescalchi, et qu'ils traitaient les affaires à coups de poing. » « Le cardinal d'Estrées, ajoute l'abbé le Gendre, plein de feu et plein de lui-même, semblait, dans les conférences, moins négocier que commander. Irrité qu'on lui résistât, il accablait ses adversaires ou de paroles ou de raisons, et, haranguant sans cesse, pour faire parade de sa science et de son bel esprit, à peine leur laissait-il le temps de se reconnaître. Il aurait été un homme illustre, s'il eût pu retenir sa langue et traiter hommes et affaires avec moins de hauteur. »

Ces défauts, plus graves encore chez un diplomate que chez toute autre personne, ne pouvaient que lui faire beaucoup d'ennemis, surtout parmi les jaloux qui convoitaient sa place et les ultramontains qui détestaient ses doctrines. Déjà en 1677, on essaya de le ruiner dans l'opinion du roi, et sur ce point, la lettre suivante, écrite de Rome, le 26 octobre 1677, par le duc d'Estrées à Monsieur (de Pomponne), est intéressante : « Monsieur, j'ai appris par M. le cardinal d'Estrées ce qui s'est passé sur son sujet touchant l'ambassade de Rome, dans laquelle j'avais espéré qu'il continuerait de rendre ses services à Sa Majesté après moi, ainsi que nous avons essayé de faire depuis près de six ans, avec tout le zèle et toute l'application qu'il nous a été possible, et j'ai reçu cette nouvelle avec toute la soumission qu'un sujet, aussi obligé que je suis, doit à la volonté d'un si bon maître, qui sera, tant que je vivrai, la première et principale règle de toutes mes actions; mais je ne vous puis céler, Monsieur, que les véritables serviteurs du roi, et qui nous ont toujours témoigné beaucoup d'amitié et de confiance, ont été effarouchés de ce qui s'est dit publiquement contre M. le cardinal d'Estrées : que le roi n'avait pas d'estime pour lui, ni aucune satisfaction de ses services, ce qui se voyait clairement, puisque Sa Majesté ne voulait pas le renvoyer à Rome, après lui avoir destiné l'ambassade, ni lui donner l'abbaye de Saint-Bertin, dans le temps qu'elle avait gratifié de deux M. le cardinal de Bonzi. Ces choses

ont été depuis insinuées avec beaucoup de malignité et d'artifice par Filipo Nerli, parent, comme vous savez, de ce cardinal, par le sieur abbé Bichi et par le sieur Sertes, gentilhomme de M. le cardinal de Bouillon, qui est ici depuis quelques années comme son agent, après avoir concerté ensemble, quelquefois chez Nerli et aussi ailleurs, ce que chacun aurait à dire, et il y a eu, entre autres, deux de leurs conférences chez Filipo Nerli qui ont été fort longues. L'on m'a assuré même que Nerli avait dit, en parlant du cardinal Altieri, que c'était un homme bienheureux d'être sur le point, par l'assistance de ses amis, de se voir délivré du cardinal et du duc d'Estrées, qu'il avait tant souhaité dans l'autre pontificat de pouvoir chasser de Rome, et d'avoir trouvé dans celui-ci beaucoup de protection auprès d'un pape si scrupuleux. C'était peut-être sur cette espérance, dont l'on se nourrissait du côté de la cour, qu'il disait, le 12 septembre, avec quelque joie et comme se moquant, qu'il espérait d'envoyer au cortège de l'ambassadeur de France, lorsque M. le cardinal d'Estrées serait ici, et que, s'il était trompé dans son attente, il se recommanderait à M. Simon, qui a été ici supérieur de la Mission et qui est des amis de deux gentishommes de ce cardinal. Vous jugerez aisément, Monsieur, que toutes ces choses peuvent nuire dans la suite au service du roi et à la réputation de M. le cardinal d'Estrées, principalement si l'on voyait que ce que ses ennemis ont avancé contre lui eût eu son effet; n'ayant osé en écrire à Sa Majesté, j'ai voulu confidemment vous en rendre compte, pour en faire l'usage, Monsieur, que vous estimerez à propos, et vous décharger mon cœur, comme à une personne que je fais profession d'honorer très particulièrement, et dont je suis, avec une passion très forte et très sincère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, le duc d'Estrées[1]. »

Le duc avait raison, ces choses ne pouvaient que nuire

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIII, p. 203-205.

non seulement à la réputation du cardinal d'Estrées, mais encore à la solution des affaires de France. Le 24 décembre 1684, l'abbé de Servient l'écrivit à M. de Croissy. Il a « toujours remarqué, dit-il, que la passion qui est entre le cardinal Azolin et M. le cardinal d'Estrées ou ses amis, et l'éloignement pour Casoni ou de Casoni, s'opposaient ici au bon succès des affaires du roi, » et il croit que la négociation entre les cardinaux d'Estrées et Cibo n'aboutira pas [1]. Le 29 juin 1688, Lavardin se plaignit au roi de ce que le cardinal d'Estrées le commettrait avec des cardinaux qu'il était du service de Sa Majesté de ménager [2]; et le 1er juillet, il ajouta : « Je m'éclaircirais volontiers amiablement et doucement sur tout avec le cardinal d'Estrées; mais ni son âge ni son élévation ne l'ont pu rendre maître de son impétuosité et de ses mouvements. *Il m'a franchement avoué s'être trompé sur mille choses qu'il m'a dit être sans fondement*, mais le lendemain il est prêt à recommencer par révisions dont le temps et ma douceur les désabusent [3]. » Le 20, il insista et rappela encore « combien l'humeur violente et emportée de messieurs d'Estrées a fait de tort à Sa Majesté, en poussant les affaires au point d'aigreur et d'extrémité où elles sont [4]. »

Peut-être ces observations de Lavardin firent-elles déjà impression sur l'esprit de Louis XIV; toutefois ce fut le duc de Chaulnes qui emporta la pièce. Sans être disgracié, le cardinal d'Estrées fut privé de tout caractère diplomatique officiel, dans cette même Rome où il avait rêvé de « régner seul, » et d'où il avait réussi à faire partir Servient et Lavardin. Mais, dit Saint-Simon, « après l'élection d'Alexandre VIII, Ottoboni, que la France fit et qui se moqua d'elle, le cardinal d'Estrées revint à la cour

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCII, p. 423-424.
2. *Ibid.*, t. CCCXI, p. 162-172.
3. *Ibid.*, p. 181-187.
4. *Ibid.*, p. 228-237.

après 1689; il n'y fut pas deux ans qu'il retourna au conclave où Innocent XII, Pignatelli, fut élu en 1691; il demeura deux ans à Rome, chargé des affaires conjointement avec le cardinal de Janson. »

III

Tel fut le caractère du cardinal d'Estrées, telle fut son attitude pendant sa mission diplomatique à Rome, sous Innocent XI. Les principales fautes qu'il commit sont sa rupture avec Servient et Lavardin, de nombreux manques de perspicacité, où, voulant jouer au plus fin, il fut joué par ses adversaires et même par ses prétendus amis, des demandes de faveurs à Rome dans des circonstances qui les rendaient déplacées, des concessions maladroites au pape et à ses ministres, quelquefois même à leurs doctrines, enfin des sentiments violents contre les protestants.

Certains critiques pourraient lui reprocher aussi sa rupture avec le duc de Chaulnes; mais, de fait, le pontificat d'Alexandre VIII fut la continuation de celui d'Innocent XI; et le duc de Chaulnes, en favorisant l'élection de ce pape, en le ménageant de toutes manières après le conclave, se montra très faible et très imprudent. Le cardinal d'Estrées, qui ne fut pas complètement innocent dans ces questions, conseilla cependant des procédés plus fermes et vit plus clair. Lavardin avait été plus énergique que le cardinal d'Estrées, et il avait raison. Les ambassadeurs de France, en visant de plus en plus à l'habileté par la douceur envers la curie romaine, conduisirent Louis XIV à des concessions déplorables et la France à des dissensions néfastes.

Je ne ferai ici l'histoire d'aucune de ces trois ruptures et je me bornerai à signaler le déplorable effet qu'elles produisirent à Rome, le mal qu'elles causèrent, la facilité qu'elles donnèrent au pape, à la camarilla, à tous les

personnages influents de la curie, de disjoindre les forces de la faction de France, de les disperser et de les paralyser, au profit des forces contraires. Détaché de ses véritables alliés, le cardinal d'Estrées sentit moins l'isolement tant que vécut l'ambassadeur son frère ; mais, après la mort de ce dernier, il dut, pour n'être pas seul, faire des alliances regrettables et fausses, se rapprocher de gens qui exploitèrent sa situation, qui lui donnèrent des renseignements erronés, les lui firent accepter par mille petites flatteries, lui inspirèrent des démarches malheureuses, et le jetèrent ainsi dans des voies mauvaises.

Dès le 1er décembre 1676, il écrivit à Pomponne que les choses, à la cour de Rome, pouvaient s'envisager « dans des jours différents, » mais qu'il ne pouvait pas dire toute sa pensée par écrit[1]. Ses correspondances ne reflètent donc qu'une partie de sa pensée, la partie seulement qu'un diplomate cardinal peut confier au papier. Toutefois, malgré cette lacune, elles fournissent encore assez de détails au critique pour que l'on puisse justifier les jugements qui précèdent. Voici quelques-unes des circonstances où sa finesse lui fit défaut et où il se laissa naïvement induire en erreur, indépendamment des conclaves de 1676 et de 1689, dont l'histoire mérite d'être écrite à part.

En 1672, il rédigea un mémoire sur les cardinaux papables, où il est dit du cardinal Rasponi : « Le général des jésuites est dans une intime confidence avec lui, et comme nous sommes convenus que je m'abstiendrais de toutes sortes de démonstrations, c'est par lui seul que nos compliments et notre intelligence passent[2]. » Donc l'intermédiaire, le confident le plus intime du cardinal d'Estrées à cette époque, était une créature des jésuites, en sorte que le général des jésuites était maître du cardinal et pouvait le jouer à son gré.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLVIII, p. 143-157.
2. *Ibid.*, t. CCXLIII, p. 164-189.

Le 22 juin 1679, Servient fit remarquer à Pomponne qu'un des consulteurs de la congrégation de l'*Index*, qui avait concouru à la condamnation du livre du Père Maimbourg sur le grand schisme d'occident, le Père Gilles, minime, tenait sa charge de consulteur du cardinal d'Estrées, son protecteur; et il demanda que ce religieux fût rappelé en France [1]. Le 2 avril 1681, il émit l'opinion que le cardinal et le duc d'Estrées étaient trompés par les habiles de la curie ; que les conseillers du pape s'assemblaient souvent et qu'ils leur faisaient donner ensuite séparément des notions contraires « par des canaux secrets, qui apparemment ne portent que des faussetés, comme la suite ne le prouvera peut-être que trop [2]. »

En avril 1681, lorsque la cour de Rome se laissait aller à toutes ses prétentions et employait habilement les meilleurs moyens de les réaliser, le cardinal d'Estrées sembla croire à la modération de cette cour; il fit part au roi, comme de choses sérieuses, de la modération du cardinal Ludovisio, de la modération du cardinal Ottoboni, de la modération du cardinal Colonna, voire même du cardinal Carpegna, du cardinal Azzolini, ainsi que de Favoriti et de de Luca; Favoriti aurait parlé au cardinal Cibo avec plus de déférence, et il aurait même offert au pape de se retirer dans son canonicat de Sainte-Marie [3] ! Le 10 juin, le duc écrivit au roi que, de concert avec le cardinal son frère, il avait jugé à propos, malgré l'ordre de Sa Majesté, de ne pas encore faire sortir Dorat de Rome, et cela dans le but d'adoucir le pape [4] !

Lorsque Louis XIV demanda aux d'Estrées quel châtiment il devait infliger au cardinal Ottoboni à cause de sa criante partialité contre la France, ils auraient dû indiquer l'exclusion; de la sorte ce cardinal ne fût jamais

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXI, p. 89-95.
2. *Ibid.*, t. CCLXXV, 1er suppl. de 1681, p. 168-176.
3. Le cardinal d'Estrées au roi, les 15 et 16 avril 1681 (*ibid.*, t. CCLXXIII, p. 212-263).
4. *Ibid.*, t. CCLXXI, p. 396-408.

devenu Alexandre VIII, et qui sait ce qui fût advenu de la non-existence de ce pape? Mais, au lieu de parler énergiquement, ils ont eu recours à des ménagements qui ont rendu possible le triomphe de Rome.

Le 16 octobre 1681, Servient reprocha au cardinal d'avoir une attitude hésitante dans l'affaire de la régale et de tergiverser sur la manière dont cette affaire devait être résolue par l'assemblée du clergé de France[1]. Il l'engagea à cesser de vouloir faire un traité avec la cour de Rome sur ce point et à maintenir fermes les principes du royaume. Le 12 février 1682, Servient écrivit à M. de Croissy : « Quoique le cardinal d'Estrées surpasse en science, en capacité et en activité tous ces gens-ci même réunis ensemble, il ne les surmonte pourtant pas en patience, en détours, en attachement acharné à leurs intérêts, ni en entêtement et en illusions, car ils peuvent en cela être difficilement égalés[2]. » Et cependant, quelques semaines après, le 22 avril, Servient conseilla avec la curie la dissimulation et la douceur, et manifesta sa crainte que le cardinal d'Estrées ne manquât de ces deux choses, dans la persuasion où était Son Eminence que Favoriti, Azzolini et Ottoboni étaient de mauvaise foi avec elle[3]. Huit jours après, le 30, il était ravi des qualités du cardinal et l'appelait un « véritable héros en son genre[4]. »

Chose étonnante, le cardinal d'Estrées eut pendant quelque temps confiance dans Ranucci; il tint pour sérieuse une lettre que celui-ci lui écrivit et dans laquelle il lui témoigna autant d'attachement pour le roi qu'un membre de la faction de France[5]. A la suite de cette lettre, le cardinal d'Estrées exprima au roi le désir que Ranucci devînt nonce ordi-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXVI, 2e suppl. de 1681, p. 195-202.
2. *Ibid.*, t. CCLXXX, suppl. de 1682, p. 89-91.
3. *Ibid.*, p. 297-304.
4. *Ibid.*, p. 310-314.
5. Le cardinal d'Estrées au roi, le 1er mars 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXV, p. 285-292).

naire en France [1]. Il est vrai que plus tard il changea de sentiment [2]; mais la faute était commise. — Il eut aussi confiance pendant quelque temps dans le neveu même du pape, don Livio, comme si celui-ci, qui devait tout à son oncle et qui en dépendait entièrement, avait pu être un instant capable de prendre parti contre lui ! Le cardinal, dans cette circonstance, a fait preuve d'une naïveté poussée jusqu'à la légèreté ; mais il était évidemment de bonne foi, car c'est au roi même qu'il écrivit, le 30 novembre 1683 : Je ne donne au cardinal Cibo aucune connaissance « de tous les commerces que nous avons avec don Livio et qui demeurent dans un entier secret, et il importe trop pour lui que le pape n'en pénètre jamais rien [3]. » En février 1685, sur une simple assertion du cardinal Cibo et du commissaire de la chambre, le cardinal d'Estrées crut à un changement dans l'esprit du pape et à de bonnes dispositions de sa part [4] ! Le 3 juillet de la même année, l'abbé Servient écrivit à M. de Croissy que l'abbé d'Enof se vantait d'avoir dupé pendant un an M. Dirois et le cardinal d'Estrées, non seulement sur l'affaire de M. de Beauvais, mais encore sur d'autres matières; l'abbé de Servient, depuis longtemps déjà, en avait averti le cardinal, mais celui-ci n'avait rien voulu croire [5].

Dans son mémoire du 2 octobre, Servient se plaignit fort d'indiscrétions commises par le cardinal d'Estrées dans ses rapports avec madame de Bracciano et même avec le pape; il critiqua ses procédés, ainsi que ceux du duc, comme nuisibles au service du roi; il reprocha au cardinal de se laisser tromper par les cardinaux Cibo, Félix

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 13 avril 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXV, p. 367-376).
2. Le même au même, le 27 avril 1683 (*ibid.*, p. 391-412).
3. *Ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 235-243.
4. Le cardinal d'Estrées au roi, le 26 février 1685 (*ibid.*, t. CCXCIII, p. 336-342).
5. *Ibid.*, t. CCXCVII, suppl. de 1685, p. 143-148.

Rospigliosi et Carpegna, et de ne pas consentir à ce qu'on l'en avertît. Lui parler de ces choses, dit Servient, c'est l'irriter, comme si l'on voulait le brouiller avec ses amis et traverser ses négociations. La confiance du cardinal d'Estrées en Carpegna était telle, qu'on regardait celui-ci comme le pape des Français et particulièrement du cardinal d'Estrées. Or, le cardinal Carpegna feignait de l'attachement pour le cardinal d'Estrées, afin de pouvoir disposer de la faction de France; mais, dans le secret, il raillait le duc d'Estrées, et il était tout dévoué aux intérêts espagnols. Le moine Gusman, agent intime et parent du vice-roi de Naples, de plus très bien renseigné sur le cardinal Carpegna, disait de lui à ce propos : « Plaise au ciel que nous ayons bientôt ce pape français ; » et sur cela, Gusman raconta au long à Servient l'histoire de Carpegna, « disant qu'il avait toujours été Espagnol dans l'âme, que, dans le pontificat passé, il avait fortifié, plus que nul autre, Altieri contre la France [1]. »

Lorsque l'ancien auditeur de la nonciature de Paris, Laury, revint à Rome, en mai 1686, le cardinal d'Estrées, qui devait cependant savoir toutes les intrigues dont il s'était rendu coupable, tous les mensonges qu'il avait commis, toute la passion dont il avait envenimé les débats, tout le mal qu'il avait fait, osa, sur le simple dire du cardinal Cibo, croire à ses bonnes dispositions, et en écrire favorablement au roi le 27 mai [2]. Le 18 juin de la même année, il intercéda auprès du roi en faveur d'un abbé Ménard, qui avait eu un commerce suspect avec les ministres de la cour de Rome, qui fut même envoyé à la Bastille, et qui ne pouvait que fortifier la cabale ultramontaine [3]. Le 3 décembre, il écrivit au roi que le pape se repentait d'avoir fait la promotion de cardinaux du 2 septembre, comme si Innocent XI avait eu quelque regret

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCVII, p. 207-213.
2. *Ibid.*, t. CCXCIX, p. 272-282
3. *Ibid.*, p. 328-336.

d'avoir blessé Louis XIV, en donnant le chapeau au cardinal Le Camus et en le refusant à l'évêque de Beauvais[1] !

Le 26 mai 1687, le cardinal d'Estrées manifesta, dans sa dépêche au roi, des sentiments de confiance envers le marquis del Carpio et le cardinal de Médicis; il dit qu'il serait difficile de trouver un Espagnol plus occupé à plaire au roi de France, dans les choses de son emploi, que ne l'était le premier; et il se déclara enchanté du second, qui lui faisait de grandes amitiés, lui envoyait des vins fins de Florence, et à la cavalcade duquel il avait assisté. Et cependant le cardinal de Médicis était attaché depuis son enfance à l'Espagne, il avait des revenus en Espagne, et il était manifestement dévoué aux intérêts espagnols[2]. Le 4 novembre 1687, après une expérience qui devait cependant paraître suffisante, le cardinal d'Estrées en était encore à assurer le roi que le cardinal Cibo agissait « avec de très bonnes intentions[3] ! »

Le cardinal d'Estrées fut trompé même par son confesseur, qui avait un commerce de lettres avec les chefs de la cabale de Pamiers; c'est madame de Lavardin qui le découvrit en 1688[4]. Il ne le fut pas moins par M. Le Camus, évêque de Grenoble, qu'il s'efforça de faire nommer cardinal, et avec qui il ne se brouilla que parce que celui-ci lui manqua de gratitude; mais, tout en étant brouillé avec M. Le Camus, il resta en liaison intime avec Lambert, un des chefs de la cabale ultramontaine de France[5]. Il fut aussi très lié avec le ministre de Parme, qui le trahit plus tard, et pour qui il réclama un châtiment

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCII, p. 121-129.
2. *Ibid.*, t. CCCIV, p. 92-99.
3. *Ibid.*, t. CCCVI, p. 1-23.
4. Lettre de madame de Lavardin à son mari, le 28 novembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, p. 227-229).
5. Mémoire de Lavardin sur certaines intrigues, le 7 janvier 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIV, p. 66-68).

de la part de Louis XIV[1]. A la veille du conclave de 1689, il émit des jugements plus que naïfs sur les cardinaux Ottoboni et Pignatelli, disant, d'une part, que celui-là « n'hésiterait pas à s'engager pour un accommodement, » quand il savait par mille faits qu'il avait jusque-là combattu les idées françaises, et, d'autre part, que celui-ci ne serait pas favorisé des Espagnols, sous prétexte que les Espagnols étaient en garde contre les Napolitains[2]; c'était toute sa garantie !

Une autre faute du cardinal d'Estrées fut d'avoir sollicité de la curie romaine des faveurs pour ses amis, sinon pour lui. Il devait cependant savoir qu'en se rendant redevable envers le pape, il amoindrissait ses ressources et ses forces contre ce dernier. On ne combat que timidement celui qu'on prie par ailleurs; et plus d'une fois le cardinal d'Estrées, en songeant aux grâces dont il avait besoin et qu'il attendait de la curie, dut dissimuler ses arguments et cacher ses armes, lorsque les intérêts de la cause gallicane en réclamaient un intrépide usage. Ce fut là, sans contredit, une des causes de sa timidité dans la lutte et de ses trop nombreuses concessions au saint-siège; il savait que, pour recevoir, il faut donner soi-même, et il donna.

Louis XIV, qui certes fut loin d'être un héros dans sa campagne contre Rome, feignit de lui reprocher trop de faiblesse. On lit, en effet, dans la lettre qu'il lui adressa de Saint-Germain le 28 mars 1681, en lui envoyant les mémoires et les procès-verbaux de la première séance de l'assemblée du clergé : « Quoique je sois très satisfait de votre fermeté, je n'ai pas laissé de faire insinuer, suivant vos conseils et avec toute la circonspection nécessaire, à des gens qui apparemment en feront confidence à l'auditeur Laury, *que j'aurais désiré moins de ménagement de*

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 14 juin 1689 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXXII, p. 140-159).

2. Le même au même, le 2 septembre 1689 (*ibid.*, t. CCCXXV, p. 4-74).

votre part dans l'exécution des ordres dont vous êtes chargé, et je suis bien aise de vous en avertir, afin que vous ne soyez pas surpris de ce qui vous en pourra revenir[1]. » Quoique feint, ce reproche était, dans le fond, mérité : car, à la même époque, le cardinal d'Estrées craignit qu'on ne l'accusât à Rome d'avoir conseillé au roi de réunir une assemblée du clergé; et, quoiqu'il eût donné ce conseil, il pria le roi, le 2 avril, de faire démentir ce bruit qui commençait à se répandre[2].

Le 30 avril 1681, en accusant réception au roi des 6000 écus qu'il venait de recevoir, il écrivit ces paroles plus inspirées par la peur que par la vraie prudence : « La force des délibérations de l'assemblée des prélats sera toujours d'un grand effet. J'ose cependant représenter à Votre Majesté que, quelque vigoureuse qu'elle soit, *il importe qu'elle soit adoucie* par des manières douces et mesurées, et que, comme il est à propos qu'ils en conçoivent un juste sujet de crainte qui les porte à se rapprocher, *il ne conviendrait pas aussi que les choses qui se passeraient pussent effaroucher le pape et l'aliéner tout à fait et sans retour*. Mais je ne suis pas en peine que Votre Majesté n'y apporte de justes tempéraments[3]. » Quand on se rappelait la décadence du gallicanisme à cette époque, et le progrès que les idées romaines avaient fait dans le clergé depuis le XVIe siècle et surtout depuis les cinquante dernières années, on aurait dû craindre que les délibérations de l'assemblée ne fussent trop faibles, et l'on aurait dû se précautionner contre cette faiblesse. Le cardinal d'Estrées, au contraire, craignit qu'elles ne fussent excessives et engagea le roi à les modérer; ce point de vue indique de prime abord la timidité de son esprit et la disposition exagérée où il était de ménager la susceptibilité des Romains.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXX, p. 13-16.
2. *Ibid.*, t. CCLXXIII, p. 189-202.
3. *Ibid*, p. 286-293.

Dans sa dépêche du 27 décembre 1681, le cardinal d'Estrées commit deux grandes fautes : d'abord il critiqua l'assemblée du clergé comme dépassant les sages limites et embrassant trop de choses, ensuite il pressa le roi d'en suspendre l'action et les déclarations. Il aurait préféré que l'assemblée se fût contentée, dans ses commencements, « de se renfermer dans l'examen de la régale, des brefs du pape dans les affaires de Gerbais, de Charonne et de Toulouse, et qu'on y eût ajouté une commission particulière sur le refus insoutenable des bulles de Pamiers, *en se réservant de développer dans la suite tous les autres articles, selon qu'on aurait agi de ce côté-ci.* » Puis, apprenant que, si l'on faisait quelque chose pour l'accommodement, ce serait le cardinal Ricci que l'on chargerait de la négociation, oubliant, d'autre part, que cette négociation devait lui être d'autant plus suspecte que Favoriti faisait « paraître une grande passion de voir commencer ce traité et surtout par l'entremise du cardinal Ricci, » il se contenta de ce simple état de choses, cependant si peu satisfaisant, pour demander à Louis XIV d'arrêter l'assemblée. « Dans cet état, Sire, jusqu'à ce que Votre Majesté apprenne par nos premières lettres ou par celles de l'ordinaire suivant (car je n'oserais pas mettre un terme plus éloigné) ce qui résultera de *tant de si fortes dispositions* (!), j'ose *supplier* Votre Majesté, pour le bien de son service, de vouloir suspendre l'action et les déclarations de l'assemblée soit sur la régale ou sur les autres points[1]. »

En août 1682, en présence du redoublement de violence de la cabale antifrançaise, Servient pressa le cardinal d'Estrées d'agir énergiquement; mais le cardinal maintint sa modération ordinaire. Servient n'osa pas le blâmer formellement, dans son mémoire du 9 août; mais il fit remarquer, ce qui revenait au même, « qu'il est de certaines occasions où cette prudence attire le même préjudice que

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXIV, p. 530-545.

a lenteur à donner l'émétique en certaines maladies[1]. » Dans la dépêche du cardinal d'Estrées au roi, en date du 24 août 1683, il est dit que ce cardinal proposa à Sa Majesté, qui y consentit, de rédiger « le projet d'une lettre qui pourrait être écrite par MM. de Castre et de Clermont, pour *faciliter* au pape le moyen de revenir[2]. » C'était une nouvelle faiblesse, d'autant plus grande que le pape n'avait aucun désir de revenir. Le 3 février 1685, il insista sur ce même projet, tant il avait à cœur d'adoucir le pape. « Dans cette lettre, dit-il, ces messieurs, en rendant témoignage de leur soumission et de leur respect, pourraient parler en cette occasion des sentiments qu'ils ont reconnus dans le clergé de France pour le saint-siège et dans les prélats même de la dernière assemblée, *en des termes spécieux et magnifiques, dont la généralité n'engageât rien*, et que les autres ont employés utilement en diverses occasions sans blesser leurs anciennes maximes. Et ce serait un grand lénitif[3]. » Sans doute l'intention de ne pas blesser les anciennes maximes était bonne; mais, de fait, ne les blessait-on pas par ces termes spécieux et magnifiques, dont le saint-siège a toujours su abuser? Le cardinal d'Estrées fut d'autant plus coupable d'avoir cédé à cette condescendance, qu'il ajouta, quelques lignes plus loin, qu'il n'avait aucun espoir de gagner quelque chose sur l'humeur du pape.

Le cardinal d'Estrées poussa la condescendance jusqu'à entretenir le roi, le 7 septembre 1683, de la possibilité pour Casoni d'avoir beaucoup de bonnes intentions. « L'on m'a parlé, écrivit-il, depuis quelques jours, de la part de Casoni comme d'un homme plein de bonnes intentions et les voulant faire paraître par des effets. » Puis, en homme qui croit à cette possibilité : « Nous verrons, ajouta-t-il,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, 2e suppl. de 1682, p. 148-154.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 80-91.
3. *Ibid.*, t. CCXCIII, p. 232-242.

si ces avances seront suivies de quelque réalité[1]. » Ce ne fut que le 1er août 1684 qu'il proposa au roi de remettre au pape un mémoire, qui avait été rédigé près de vingt mois auparavant, et qu'on avait toujours tenu à l'écart pour ne pas irriter Sa Sainteté. « Il ne doit pas être différé plus longtemps[2], » dit-il alors ; malheureusement c'était trop tard.

Le 3 septembre 1684, il se prêta à une petite ruse du roi, ou plutôt du Père de la Chaise ou de M. de Croissy, et précisa la manière dont on devrait faire parvenir au pape par le nonce une lettre, que l'on donnerait comme ayant été écrite par une personne dévouée à Sa Sainteté, et dans laquelle on l'avertirait que l'assemblée a l'intention de terminer l'affaire des évêchés vacants, en rappelant les règles du concile de Nicée; après quoi les évêques nommés aux sièges vacants seraient confirmés par le métropolitain et consacrés avec l'assistance des évêques de la province[3]. Ni le roi n'osait écrire ce projet en son nom, ni le cardinal n'osait résister à cette timidité du roi!

Avec sa dépêche du 11 mai 1688, il envoya à Louis XIV un mémoire en italien, composé surtout d'extraits du cardinal Ubaldini. Il dit que ce mémoire a été « composé par un indifférent, amateur de la paix ; » mais il le trouva trop dur pour la susceptibilité du pape et de la curie, et il le corrigea en l'adoucissant. « Par le tour que je lui ai donné et le choix des termes doux et modérés, j'ai tâché, dit-il, *de ménager la délicatesse des Romains*, qui quelquefois sont plus choqués de l'âpreté des expressions que de la force des choses mêmes[4]. » Cette distinction est plus subtile qu'exacte. Le cardinal cherche à justifier le système *dit de modération* qu'il pratiquait comme la plupart

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIX, p. 117-123.
2. *Ibid.*, t. CCXC, p. 347-361.
3. *Ibid.*, p. 391-403.
4. *Ibid.*, t. CCCXIV, p. 40-83. Ce mémoire commence et finit ainsi : « Nella presente scrittura non si pretende di sostenere... à succedere nell' eta nostra. »

des théologiens de son temps, et il avance que l'adoucissement des expressions ne nuisait pas à la force même des choses. L'adoucissement dont il était question à cette époque, a, de fait, atteint les choses et non seulement les mots. Nous pouvons nous rendre compte aujourd'hui du résultat définitif de tous ces ménagements, et l'époque à laquelle appartenait le cardinal d'Estrées apparaît clairement, dans l'histoire de l'Eglise gallicane, comme une époque d'affaiblissement, de mollesse et de décadence. Ce n'étaient pas des batteries que les gallicans de son école élevaient contre Rome, c'était un pont qu'ils lui offraient pour mieux envahir la France, et de fait la France a été envahie.

Le cardinal d'Estrées eut un autre défaut, commun alors à presque tous les membres de l'épiscopat français. Pour racheter ses faiblesses envers Rome, il fut violent contre les protestants; c'est sur leur dos qu'il chercha à s'innocenter aux yeux de Dieu et à mériter les complaisances du pape. Il ne voulut jamais entendre parler de négociations tendant à réunir les protestants au saint-siège. Le pape ayant consenti à ce qu'une congrégation discutât le projet de l'évêque de Tina sur ce point, le cardinal d'Estrées écrivit au roi le 10 juillet 1684 : « Je n'ai pu m'empêcher de dire au cardinal Cibo que toute l'Eglise serait scandalisée, si l'on savait que le pape voulût non seulement écouter un tel projet, mais qu'il ordonnât qu'on en fît la discussion; qu'il n'était pas de l'honneur du saint-siège de nourrir plus longtemps cette affaire; et qu'on devait la faire finir et renvoyer ce médiateur avec une bonne correction. Je crois qu'il n'est pas encore parti[1]. »

Le cardinal d'Estrées fut de ceux qui favorisèrent la révocation de l'édit de Nantes. Le 24 juillet 1685, il loua le roi du projet dont Sa Majesté lui avait fait part dans le mémoire qu'elle lui avait envoyé; il accusa les ministres calvinistes de manquer de bonne foi dans la doctrine qu'ils

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXC, p. 257-293.

imputaient aux catholiques[1]. Le 23 octobre, il compara la conversion des hérétiques en France à celle des Saxons sous Charlemagne, avec cette différence que celle-là s'exécutait sans violence (!) et en trois ou quatre ans, tandis que celle-ci avait coûté trente ans et beaucoup de sang[2]. Le 13 novembre, il dépêcha au roi : « Je lus avec une avidité non pareille et un transport de joie que je ne peux assez exprimer à Votre Majesté *ce glorieux et mémorable Edit*, par lequel elle a déclaré ses volontés avec un mélange d'autorité et de modération qui doit ravir ses sujets catholiques, et toucher en même temps ceux qui ne peuvent encore se dégager des préventions de leur erreur. L'on peut dire sans aucune exagération que le plan, la conduite et le succès d'un tel dessein, ou passe ou renferme au moins ce que les plus puissants empereurs et les plus religieux ont exécuté de plus éclatant dans de pareilles matières. Il est certain que les ordonnances de Constantin et de Théodose dans la proscription des hérétiques de leur siècle, et qui ont rendu leur piété si célèbre, n'approchent pas des circonstances et des singularités de cet Edit... Quoi qu'on fasse et qu'on obtienne du pape et de cette cour pour cela, il n'approchera pas du mérite de cette fameuse action... Une seule action de cette nature suffit pour immortaliser le nom et la gloire d'un prince[3]. »

IV

Malgré les doctrines papistes dont il était imbu, malgré l'extrême modération de son point de vue ecclésiastique, malgré sa tendance aux concessions envers le saint-siège, malgré son désir de négocier quand même avec la curie et de tout arranger à l'amiable, au moyen de compromis

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCIV, p. 161-179.
2. *Ibid.*, p. 310-317.
3. *Ibid.*, p. 334-342.

qui obscurcissent toujours les principes, malgré son préjugé quasi inné et tenu par lui pour indiscutable que le saint-siège est le centre de l'Eglise, centre établi par Dieu, par conséquent nécessaire et obligatoire, malgré son hostilité aveugle et excessive contre le protestantisme et les protestants, le cardinal d'Estrées eut ses moments de clairvoyance relative et d'aveux sincères. Ses maximes sur la constitution de l'Eglise, sur les rapports qui doivent exister entre les Eglises particulières et le siège de Rome, constituent un gallicanisme qu'il est bon de remettre en lumière; et ses maximes politico-ecclésiastiques sur l'attitude que les Etats doivent prendre vis-à-vis de Rome, ne sont ni moins intéressantes ni moins instructives. Vue de ce côté, sa physionomie a une dignité toute particulière, ses traits une noblesse où la fermeté du caractère se retrouve avec la pénétration de l'esprit. Cette partie de lui-même ne fait point oublier l'autre, il est vrai, mais du moins elle tend à la remettre en équilibre et à la rectifier.

Certes, le gallicanisme du cardinal d'Estrées était loin de l'ancien gallicanisme des huit premiers siècles, voire même de celui des IXe, XIIIe et XVe siècles; néanmoins, il y tenait encore par quelques racines. En voici quelques preuves tirées de sa correspondance diplomatique.

Il trouva l'administration papale ignorante et méchante : « Le palais, écrivit-il le 30 juin 1676, a si peu de connaissance du passé... et de si mauvaises intentions[1]. »

Loin de considérer le pape comme une idole indiscutée et indiscutable, il écrivit le 6 février 1681 à Louis XIV que la France « fait peu de cas » du pape, et il était évidemment de cet avis[2]. Les doctrines romaines sur certaines questions lui paraissaient empoisonnées et infâmes; c'est ainsi que dans sa lettre au roi, du 24, il dit que les cardinaux n'étaient renseignés à Rome sur la régale que par les discours « empoisonnés » de Favoriti, l'intime conseiller

1. Lettre à Pomponne (*Correspondance de Rome*, t. CCXLIV, p. 322.
2. *Ibid.*, t. CCLXXIII, p. 39-56.

du pape, par la traduction italienne du traité de M. de Pamiers et par le mémoire « infâme » qu'on y avait joint. Dans l'audience qu'il eut quelques jours auparavant, il dit au pape qu'à part les évêques d'Agde et de Saint-Pons, qui étaient emportés de caractère, tous les évêques de France étaient « inviolablement attachés à Sa Majesté, » et il reprocha à Sa Sainteté son dernier bref. Se faisant, comme cardinal et comme Français, un devoir de lui dire la vérité, il l'assura « que le livre de Pamiers, que l'évêque n'a pas fait et qu'il n'était pas capable de faire, comme Sa Sainteté en doit être convaincue, était plein de faux principes, de fausses suppositions, d'ignorance, de mauvaise foi et de chicanerie, » et il le lui prouva. Le pape objecta « le concile de Lyon, les déclarations des rois faites depuis quatre cents ans, la liste de la chambre des comptes, les auteurs et de pareilles choses. » A l'article de Lyon, dit le cardinal, « je lui montrai que les *conciles généraux*, suivant toutes les maximes des parlements, dans les questions de discipline, n'avaient *point de force en France, si leurs décrets n'y étaient reçus*. Je citai l'exemple du concile de Latran sous Léon X, que ce pape *prétendait œcuménique*,... et de celui de Trente[1]. » Dans un mémoire envoyé au roi avec cette même dépêche, le cardinal d'Estrées, protestant contre la condamnation que Rome fit du livre de M. Gerbais, soutint avec ce dernier les trois points suivants : « 1° que les décrétales n'étaient pas reçues en France, lorsqu'elles n'étaient pas conformes aux canons qui sont en usage dans l'Eglise gallicane; 2° que les évêques avaient droit de juger en première instance des causes de la foi qui sont majeures; 3° qu'ils devaient être jugés en première instance par des conciles provinciaux. » Le cardinal d'Estrées s'étonnait que Rome condamnât ces trois points, et il trouvait cette condamnation scandaleuse[2].

Il considérait en particulier la régla comme un droit

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXIII, p. 70-96.
2. *Ibid.*, p. 110-116.

de la couronne, droit aussi ancien qu'elle et fondé sur la nature même de la souveraineté[1].

Le pape lui ayant envoyé un bref en réponse à une lettre de Louis XIV, il refusa de le transmettre à Sa Majesté et le renvoya au cardinal Cibo, en faisant remarquer à ce dernier que ce bref contenait de fausses allégations, et qu'il n'était convenable ni à un sujet ni à un envoyé du roi de lui faire tenir « un tel bref, dont le sens est si conforme à celui du *ristretto.* » Il entendait par là le mémoire dont on avait accompagné le livre de Pamiers dans l'envoi aux cardinaux, et qu'il avait qualifié d' « *infâme* » dans sa dépêche du 24 février dernier[2]. Quelques jours après, le 16 avril 1681, l'abbé de Servient écrivit à M. de Croissy que le pape s'était plaint, les larmes aux yeux, à l'ambassadeur d'Espagne, du renvoi « méprisant » que le cardinal d'Estrées avait fait de son bref au roi; que ce cardinal, dans une discussion sur la régale, avait dit au pape qu'il avait raison comme prince temporel, mais non comme pape; et que le pape avait répliqué que ces distinctions étaient métaphysiques et chimériques, *esser queste distintioni metafisiche ed insussistenti.* Selon Servient, le pape aurait reproché très vivement au cardinal d'avoir manqué à son devoir de cardinal en lui renvoyant son bref, et le cardinal aurait été tellement hors de lui, qu'en sortant de l'audience, il aurait appelé marquis un prélat, le prenant pour un capitaine des gardes. Toutefois Servient ajoute que ce dernier détail était une « supposition » de cette cour[3].

Le parlement de Paris ayant rendu un arrêt contre le bref que le pape avait adressé le 1er janvier 1681 au chapitre de Pamiers, le pape en eut l'esprit très altéré, et trouva que les termes de cet arrêt étaient audacieux et durs. Le cardinal d'Estrées fit, au contraire, remarquer

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 2 avril 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXIII, p. 189-202).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, t. CCLXXV, 1er suppl. de 1681, p. 187-205.

au cardinal Cibo « qu'on devait convenir que le parlement n'était pas l'agresseur, et qu'il *défendait seulement les droits et les libertés du royaume* contre les *entreprises* de cette cour [1]. » Sa dépêche du 13 mai au roi est encore plus intéressante. Quoiqu'il y admette la primauté de droit divin, il y donne comme hors de doute que, depuis plusieurs siècles, une étendue de juridiction s'est surajoutée à cette primauté, et que, depuis cinquante ans, il s'est fait une « agitation d'une infinité de matières qu'on ne connaissait qu'à demi au temps du concile de Trente [2]. »

Dans la congrégation du saint office qui se tint le 27 août 1681, un augustin flamand, d'un naturel emporté et ennemi déclaré de la France, attaqua de la part du pape le procès-verbal de l'assemblée du clergé de France de 1681, et déclara qu'il devait être censuré. Mais le cardinal d'Estrées lui répondit « qu'il s'entendait fort bien à faire des satyres et fort mal à faire des jugements; » puis il signifia par écrit au cardinal Cibo, que les « excès de cet extravagant » le rendaient indigne de la commission dont on l'avait chargé, et que la question devait être examinée non par lui, mais par les trois consulteurs d'usage. Dans cette circonstance, le cardinal d'Estrées enseigna de nouveau, et aussi formellement que possible, que l'épiscopat est de droit divin; que les évêques sont de droit divin successeurs des apôtres; qu'ils possèdent tous les droits qui en sont les suites nécessaires; qu'ils doivent par conséquent, entre autres choses, juger en première instance dans les matières de la foi [3]. Il est évident que ces doctrines sont inconciliables avec le prétendu dogme de l'infaillibilité absolue et personnelle du pape.

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 7 mai 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXIII, p. 298-313).
2. *Ibid.*, p. 323-332.
3. Le cardinal d'Estrées au roi, les 27 et 28 août 1681 (*ibid.*, t. CCLXXIV, p. 211-229).

Le cardinal d'Estrées admettait, d'après un auteur de de plus de neuf cents ans, que les rois de la première race ne touchaient pas au spirituel, lorsqu'ils disaient à l'évêque élu ou consacré : « *Episcopalem tibi committimus dignitatem, concedimus et damus tibi episcopatum*[1]. »

Dans sa très curieuse dépêche des 2 et 3 mai 1682, il raconta comment, dans sa dernière audience, il avait défendu, contre les attaques du pape, la doctrine de la déclaration de l'assemblée de 1682, et comment il avait démontré que cette doctrine ancienne, parfaitement fondée, ne pouvait pas être condamnée sans de grands dangers[2].

D'après sa dépêche non moins intéressante des 11 et 12 septembre 1682, il dit formellement au pape « que Sa Sainteté devait remarquer que les évêques de France ne lui étaient assujettis *que suivant les règles de l'Église et selon les canons.* » — « A ce mot, ajoute-t-il, il se récria comme si je lui eusse fait une grande injure. Mais je ne m'en dédis pas, et je lui dis qu'il ne devait pas juger de son pouvoir sur les évêques de France par celui qu'il exerçait sur ceux d'Italie, et que cette diversité d'usage et de discipline n'empêchait pas qu'ils ne fussent tous également unis et soumis au siège apostolique;... que, dans ce qui s'était passé depuis la mort de M. Varese, tant pour son enterrement qu'à l'égard du capucin, M. de Paris prétendait avoir suivi la discipline du concile de Trente et ses décrets, *qui défendent aux religieux de s'ingérer dans l'administration des sacrements sans la permission du diocésain;* que les privilèges d'un nonce, *qui n'a point de juridiction en France et qui n'est considéré que comme un ambassadeur*, ne lui étaient pas connus. » Le cardinal d'Estrées expliqua ensuite au pape les différentes opinions qui avaient cours sur l'infaillibilité, et lui montra que, d'après Gerson, les

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXIV, p. 211-229.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXIII, p. 197-239.

cardinaux d'Ailly, Tostat, de Cusa « et d'autres grands auteurs, » l'infaillibilité promise par Jésus-Christ appartenait purement à l'Église[1].

Sans doute le cardinal d'Estrées considérait le saint-siège comme le centre de l'unité, et il professait qu'il fallait s'y tenir inséparablement attaché, et en parler toujours avec de grands égards. Mais, dans sa dépêche du 17 septembre 1682, où il enseigna cette doctrine, il enseigna aussi « qu'on devait toujours séparer avec soin le saint-siège de la personne du pape, aussi bien que le sacré collège. » Fort de cette distinction, il accusa le pape Innocent XI d'un manquement de parole, « le plus indigne et le plus honteux qu'on ait jamais imaginé; » il lui reprocha d'avoir écrit ses brefs avec « une espèce de *perfidie;* » il dénonça en lui la faiblesse, l'artifice, *la mauvaise foi* et la légèreté; puis il ajouta : « Le pape est un homme sur qui les honnêtetés ne font aucun effet... Les honnêtetés se corrompent dans son esprit comme dans un méchant estomac, et deviennent de la bile, au lieu de chile. Il en est de même de cette effusion de louanges dont messieurs de l'assemblée ont rempli leurs écrits; au lieu de leur en savoir meilleur gré, *il s'en est orgueilli;* et les factieux s'en sont servis pour le rendre *plus altier et plus entreprenant*... J'avais deux raisons pour qu'on s'abstînt de *ces éloges :* l'une, pour n'augmenter pas la gloire *dont il est pétri, et à laquelle il rapporte tous les intérêts de l'Église;* l'autre, afin que, si les choses ne s'accommodaient pas, il ne parût pas, dans des monuments publics du clergé, qu'un pape dont on aurait tant de sujet de se plaindre et dont il faudrait déchiffrer toute la conduite, eût mérité tant de louanges[2]. »

Huit jours plus tard, le 25, le cardinal insista auprès du roi sur les vices de Sa Sainteté, sur les « voies odieuses et malhonnêtes » par lesquelles il entretenait le trouble

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIV, p. 268-300.
2. *Ibid.*, p. 304-320.

dans le diocèse de Pamiers, sur l'argent qu'il distribuait à Dorat et à deux ou trois « fripons » pour nourrir ces pratiques avec soin, sur les divergences qui existaient entre la doctrine des évêques de France et celle de Rome, celle-là étant celle de saint Chrysostome, de saint Cyrille, de saint Augustin et des autres Pères, celle-ci étant celle des scolastiques[1].

Au commencement de l'année 1683, à l'occasion de l'affaire Malagola, le cardinal d'Estrées enseigna que la puissance temporelle n'était nullement, en son ressort, subordonnée à la puissance spirituelle, mais séparée et indépendante, et que l'union de ces deux puissances dans la personne du pape, n'était pas essentielle, mais *par accident*[2].

Le 23 février 1683, le cardinal d'Estrées envoya au roi un mémoire dans lequel il répéta que, contrairement à la supposition du pape, le concile de Lyon n'était pas reçu en France[3]. A cette même époque, il défendit encore contre les théologiens de la curie romaine l'exactitude de la déclaration de l'assemblée de 1682. L'écrit que l'archevêque de Strigonie publia contre cette déclaration ayant été censuré à Paris par le parlement et la Sorbonne, le cardinal prit à Rome le parti du parlement et de la Sorbonne, et fit voir que, « selon les propres principes de Bellarmin et des autres ultramontains, la doctrine de cet écrit n'était pas soutenable, sans y sous-entendre ce que l'auteur n'avait pas expliqué[4]. » Le 9 mars, il écrivit à Louis XIV : « On me mande que le nonce a tâché d'engager l'université de Conimbre de se déclarer en faveur de l'autorité du pape. J'avais prévenu la reine de Portugal

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIV, p. 329-362. Voy. aussi la dépêche du 2 octobre 1682 (*ibid.*, p. 373-385).

2. Mémoire sur l'affaire Malagola (*ibid.*, t. CCLXXXV, p. 180-185).

3. *Ibid.*, p. 274-281.

4. Le cardinal d'Estrées au roi, le 1er mars 1683 (*ibid.*, p. 285-292).

sur cela il y a plusieurs mois, et l'on m'assure que la manière dont le prince en a parlé au nonce et qu'il a fait connaître ses sentiments, empêchera que la chose n'aille plus avant[1]. »

Le cardinal d'Estrées nous apprend le cas que l'on doit faire de certaines déclarations plus ou moins emphatiques, dans lesquelles des théologiens français ont diplomatiquement courtisé le saint-siège; en prenant son aveu à la lettre, on serait en droit de suspecter sa sincérité, lorsqu'il conseillait à Louis XIV de rester toujours attaché au saint-siége; ou du moins pourrait-on croire qu'il parlait alors sincèrement, mais seulement d'un attachement de bienséance, de prudence politique ou d'intérêt temporel. Quoi qu'il en soit, voici ses propres expressions, dans sa dépêche au roi, du 27 avril 1683 : « Dans les réponses que messieurs de Paris et de Reims seraient obligés de faire (aux brefs du pape), ils pourraient mêler de ces sortes de termes généraux et magnifiques, dont on marque la vénération pour le saint-siège et l'attachement inviolable de l'Eglise de France à ce centre d'unité, qui pourraient fournir quelque ouverture à quelque rapprochement[2]. » Ces termes magnifiques n'étaient pour lui que des éloges, des flatteries, des pièges à rapprochement.

Le 5 octobre de la même année, parlant des décrets du pape, il dit : « Je sais qu'on en fait *peu de cas* en France et de quelle manière on a coutume de les *réprimer*[3]. » Le 14 juillet 1684, il écrivit au roi : « Je leur dis que le pape n'est en possession paisible et générale en France de donner des bulles et des confirmations aux évêques nommés *que depuis le concordat*, et que, dès qu'il voudra en enfreindre cette règle, il sera permis de recourir aux anciens canons. » Et par anciens canons il entendait ceux de Nicée et des autres anciens conciles, relatifs à la con-

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 9 mars 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXV, p. 295-308).
2. *Ibid.*, p. 391-412.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 154-162.

firmation et à la consécration des évêques par leurs métropolitains[1].

Le 18 juillet, il dépêcha au roi que le livre du cardinal Capisucchi en faveur des idées romaines était « digne de sa capacité médiocre. » « Il y a, dit-il, un chapitre sur l'infaillibilité du pape, dans lequel en deux ou trois pages il a réglé toute cette grande question. Il y a des choses *si ridicules*, que ceux à qui je l'ai fait remarquer ont *haussé les épaules;* et effectivement il ne s'est rien écrit de *si misérable* en cette matière. Il étend même l'infaillibilité du pape à la canonisation des saints sans procès-verbaux ni formalités, contre le sentiment de toute l'Eglise et l'opinion de saint Thomas, dont il doit suivre la doctrine... Bellarmin est celui qui *le premier* a qualifié de schismatiques et de *hæresi proximas* l'indépendance des rois et la supériorité du concile. Et quand son livre parut, le parlement s'éleva contre cet auteur avec tant de véhémence, nonobstant sa vertu, son savoir et sa profession, que le nonce craignit qu'on ne brûlât cette partie de son livre, parce que l'on avait brûlé presque en même temps à Milan un tome de Baronius qui condamnait la supériorité ecclésiastique des rois en Sicile, et ce ministre fit des pas pour l'empêcher. Pourquoi, dans la vue de leur montrer l'étendue des représailles, ne rappellerait-on pas ces idées, en faisant appréhender au nonce qu'on ne touche à Bellarmin, et qu'on ne fasse une défense particulière aux professeurs de ne se servir de cet auteur dans les parties qui sont contraires aux maximes de l'Eglise de France et de l'Etat[2]? »

Le 24 février 1685, le cardinal d'Estrées soutint l'exactitude des six articles de la déclaration faite en 1663 par la Faculté de théologie de Paris. Or ces six articles enseignent que le pape n'a aucun pouvoir sur le temporel des rois, qu'il n'a aucun droit de déposer les évêques contre

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXC, p. 293-308.
2. *Ibid.*, p. 315-326.

la disposition des canons, que, dans les controverses et les matières de foi, les conciles lui sont supérieurs, et qu'il doit par conséquent leur être soumis[1]. Il envoya, à la même date, à Sa Majesté un autre mémoire, prouvant que de grands personnages avaient, depuis trois cents ans, soutenu les propositions du clergé de France, et qu'ils avaient été élevés aux plus hautes dignités ecclésiastiques, même à la dignité papale, sans qu'aucun pape s'en fût plaint[2].

On lit dans sa dépêche du 13 août 1686 : « Le pape s'était souvent emporté et dans diverses rencontres; mais je n'ai jamais su qu'il eût rien dit de semblable, ni cru qu'il fût capable de le dire ou de le penser. On voit même de la faiblesse et de la *contrariété* dans ses discours, *et dans le temps qu'il prétend que son infaillibilité est une espèce d'article de foi, il la détruit lui-même par des propositions opposées.* Je supprime ce qui me vient dans l'esprit sur cela, *parce que je craindrais de sortir des mesures* qu'on doit toujours garder dans les expressions qui regardent un caractère respectable[3]. » Ces dernières paroles montrent évidemment que ce cardinal n'a pas dit toute sa pensée; que ce que nous savons de sa doctrine, de sa manière d'envisager les contradictions doctrinales des papes, n'en est qu'une partie; et qu'il a sacrifié, dans ces questions, aux convenances de son temps et surtout de sa situation. Il a montré qu'un cardinal, même dans des correspondances intimes, n'a pas la bouche complètement ouverte : c'est la sincérité romaine obligatoire et obligeante !

Le 13 avril 1687, son audience fut orageuse, mais il tint bon et eut finalement raison du pape, qui dut s'apaiser. On parla des évêques nommés qui avaient signé la déclaration de 1682, que le pape ne voulait pas approu-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCIII, p. 309-311.
2. Mémoire D. (*ibid.*, p. 320-323).
3. *Ibid.*, t. CCC, p. 138-149.

ver et que Louis XIV voulait maintenir. « Le pape, dit le cardinal d'Estrées, s'est échauffé dans cet endroit, et m'a voulu prendre à partie...; il m'a témoigné qu'il s'étonnait qu'étant cardinal comme j'étais, je voulusse soutenir ces *opinions* si dangereuses pour le saint-siège, ou justifier ceux qui les soutenaient. Ces mots ont été proférés avec beaucoup de chaleur, et comme partant d'un homme qui voulait m'intimider. » Le cardinal, après avoir fait remarquer au pape qu'il n'avait fait en cela que suivre les instructions de Sa Majesté, ajouta : « Que, quant à mes sentiments particuliers, ils n'étaient pas si différents de ceux des cardinaux français qui avaient paru avec le plus d'estime et d'approbation dans cette cour; *que je parlais des opinions de ceux qu'il me reprochait de justifier*, comme le Docteur Du Val, le plus zélé de tous les défenseurs du saint-siège, en avait parlé dans un livre entrepris pour le maintien de son autorité, examiné, corrigé, réimprimé et approuvé par la congrégation du saint office. » Le cardinal en appela au cardinal de Lorraine et au cardinal du Perron, ainsi qu'aux plus grands hommes et aux plus zélés pour le saint-siège. Le pape, lui ayant exprimé son dessein de censurer la déclaration du clergé, je lui dis, poursuit d'Estrées, que je ne croyais pas qu'il se résolût de faire une chose que ses prédécesseurs n'avaient jamais fait *ni cru pouvoir faire, et qui causerait de si grands maux;* qu'on ne pouvait ignorer que la doctrine des Français avait été connue par eux et déclarée authentiquement dans la Pragmatique-Sanction, il y a près de trois cents ans, dans l'assemblée de Bourges. » D'Estrées fit encore remarquer à Sa Sainteté que le concordat de 1515 n'avait nullement touché aux deux premiers articles de la Pragmatique, « parce qu'on savait bien que l'Eglise de France et les universités *n'en souffriraient jamais la révocation*, » et que ces deux articles étaient cependant plus durs que ceux de la déclaration de 1682. Le pape ayant dit que cette déclaration introduisait une hérésie pire que celle de Calvin et de

Luther, le cardinal, traitant cette assertion de *rebattue*, lui répliqua « qu'il y avait longtemps que ces maux seraient arrivés, puisque *ce qu'il appelait hérésie avait toujours été autorisé dans le royaume sans que les papes s'en fussent plaints.* » Le pape en appela finalement à un prétendu livre que l'assemblée de 1625 aurait publié en faveur de l'infaillibilité du pape; mais le cardinal le renvoya au procès-verbal de cette assemblée, à la bibliothèque de la Sorbonne, au témoignage même de l'abbé des Fontaines, affectionné à la cour de Rome, pour lui prouver que ce prétendu livre n'existait pas et n'avait jamais existé. Le pape resta coi, et, dit d'Estrées, « ne put rien opposer à ce discours[1]. »

Le 7 mai 1687, le cardinal écrivit au roi que la bulle *In cœna Domini* n'était pas reçue en France, non plus que dans beaucoup d'autres États, et que, par conséquent, elle ne pouvait faire aucune impression dans les débats agités entre la cour de Rome et la France. Il enseigna aussi, dans cette dépêche, que les juges, officiers et ministres du roi ne peuvent être excommuniés dans l'exercice de leurs fonctions, attendu que l'excommunication ne saurait porter dans les choses temporelles, et que c'était là une des maximes et des libertés de l'Église gallicane[2]. En conséquence, il tint pour la nullité de l'excommunication de l'ambassadeur français, marquis de Lavardin; et, sur le bruit qui s'était répandu à Rome que le pape pourrait bien lui interdire, à lui cardinal, les chapelles et les congrégations: « Il ne m'importera guère, écrivit-il au roi le 30 décembre 1687, qu'il fasse cette seconde injustice, après l'excès pratiqué contre M. l'ambassadeur, qui véritablement est enorme[3]. »

Ce mépris des censures papales trahissait évidemment, dans son esprit, un mépris de toute papauté autoritaire,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCIII, p. 286-335.
2. *Ibid.*, t. CCCIV, p. 13-31.
3. *Ibid.*, t. CCCVI. p. 309-320.

absolue, abusive. En conséquence, le cardinalat, qui le rattachait à cette papauté, lui paraissait fort inférieur à sa nationalité ; il n'hésitait pas à laisser le patriotisme primer dans son cœur. En effet, en février 1688, le pape l'ayant invité à songer à ce qu'il devait, comme cardinal, au saint-siège et à méditer sur les bulles des papes, il répliqua que son devoir comme cardinal et son devoir comme Français n'étaient pas incompatibles, mais que, s'ils le devenaient, il saurait renoncer à son cardinalat plutôt qu'aux devoirs de sa naissance[1].

Le 16 octobre de la même année, à l'occasion de l'arrestation de l'évêque de Vaison, il avoua, dans une dépêche à Louis XIV, que l'immunité ecclésiastique était un privilège, et que « tous les privilèges cessaient, quand il était question de conserver la tranquillité d'un État, et que ceux de l'épiscopat ne s'étendaient pas jusqu'à l'impunité des factions et des cabales[2]. »

Le 16 novembre suivant, il écrivit à M. de Croissy qu'il était ravi du discours que le procureur général avait prononcé à l'assemblée de l'Université de Paris, et ce discours n'était certainement pas de nature à charmer les oreilles romaines[3]. Les âpres critiques qu'il ne cessa d'infliger à Innocent XI, il ne les ménagea pas davantage à Alexandre VIII. Étant donné que tout pape devrait se dévouer avant tout aux intérêts de la religion, on ne saurait critiquer plus amèrement Alexandre VIII que ne l'a fait ce cardinal, lorsqu'il a écrit de ce dernier, dans sa dépêche du 25 octobre 1689 : « *Tout autre intérêt, quelque pressant qu'il soit*, ne suivra que de loin celui de la fortune de sa famille[4]. »

1. Dépêche du 24 février 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXIII, p. 209-227).
2. *Ibid.*, t. CCCXVI, p. 22-28.
3. *Ibid.*, p. 307.
4. *Ibid.*, t. CCCXXV, p. 248-257.

V

De ces doctrines et de ces sentiments ne pouvaient découler que des conseils de même nature. Je le répète, le cardinal d'Estrées était un homme timide, malgré ses vivacités; de même qu'il avait des arrière-pensées et qu'il n'écrivait pas tout ce qu'il pensait à l'égard de la papauté, ainsi ne conseillait-il pas tout ce que la logique pouvait lui inspirer. Il avait, au fond, une politique de ménagement, mais cependant de ménagement limité; sans aller aussi loin que l'abbé de Servient et le marquis de Lavardin, il avait ses moments où il ne pouvait plus tenir la sagesse captive, et où il éprouvait le besoin de faire passer ses doctrines en actes. Quoique ses conseils ne portassent guère que sur des demi-mesures, néanmoins c'étaient les conseils d'un cardinal à un roi, d'un cardinal vivant au milieu même de la curie romaine, ne parlant que de ce qu'il avait lui-même vu et entendu. Plus d'un chef d'État peut encore méditer de tels conseils avec fruit!

Le 8 octobre 1676, il estima qu'il était de la dignité de Louis XIV de tenir rigueur au cardinal Altieri, et d'exiger toujours que les six cardinaux de la dernière promotion de Clément X ne fussent ni reçus à l'ambassade de France ni visités par les cardinaux français[1]. Le 6 février 1681, il engagea le roi à infliger une punition à Favoriti, ainsi qu'aux cardinaux Azzolini, Carpegna et Ottoboni, en réclamant toutefois quelque ménagement envers ce dernier[2]; le 24, il ajouta : « Il faut absolument que Votre Majesté fasse un grand exemple de Favoriti, si elle veut à l'avenir réprimer les *fous*, les *scélérats* qui s'élèveront

1. Lettre à M. de Pomponne (*Correspondance de Rome*, t. CCXLVII, p. 157-182).
2. *Ibid.*, t. CCLXXIII, p. 39-56.

dans Rome contre ses intérêts [1]. » A cette dernière dépêche il joignit un mémoire sur la conduite que le clergé de France aurait à tenir; et dans ce mémoire, il conseilla à Louis XIV de faire écrire par tous les évêques de France un démenti de ce que la cour de Rome alléguait sur la régale et sur les affaires de France, et une protestation contre la condamnation par Rome du livre de M. Gerbais [2].

Le bruit ayant couru en France que ce cardinal avait conseillé au roi de tenir une assemblée du clergé, de faire casser par tous les parlements de France tout ce qui avait été envoyé de Rome, et de faire approuver le livre du Père Maimbourg, livre condamné par Rome, il s'en expliqua ainsi dans sa lettre des 15-19 avril 1681 : « J'avoue que je suis surpris qu'on ait pu parler *si précisément* sur cette matière, vu l'extrême secret qu'elle demandait [3]. » Donc, il avouait qu'il avait réellement donné ces conseils. Le 31 mai, il engagea le roi à faire confirmer les décisions et les doctrines de l'assemblée de 1681, non pas par un concile national, mais seulement par une assemblée générale du clergé.

« On réserverait ce concile, ajouta-t-il, comme un dernier moyen,... si le pape ne se modérait [4]. » Donc, dans sa pensée, ce concile national devait avoir pour but de résister aux violences du pape et de les briser. L'abbé Melani ayant dit, dans des mémoires, « qu'on ne pouvait rien faire dans la cour de Rome *que par la force*, » et le cardinal Cibo s'en étant plaint au cardinal d'Estrées, celui-ci écrivit au roi que ces vues déplaisaient fort à la curie, mais qu'il était bon de lui faire concevoir qu'elles n'étaient pas impraticables [5]. D'Estrées pensait donc comme Melani.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXIII, p. 70-96.
2. *Ibid.*, p. 110-116.
3. *Ibid*, p. 212-263.
4. *Ibid.*, p. 336-384.
5. *Ibid.*

Le pape refusant d'expédier les bulles de l'évêque nommé de Pamiers, le cardinal d'Estrées engagea d'abord le roi à faire peur au pape et à la curie, en leur donnant à entendre qu'on pourrait se passer de telles bulles, revenir aux anciens canons et faire consacrer les évêques par les métropolitains sans recourir aucunement au saint-siège. Les 30 et 31 juillet 1681, il écrivit en effet : « Je ne croirais pas inutile qu'on fît revenir bien naturellement à l'auditeur Lori... qu'au défaut de bulles du pape et dans la contravention au concordat, l'assemblée (du clergé) déterminera qu'on suive pour cette fois les anciens canons et les règlements de la Pragmatique-Sanction, puisque le pape contrevient si manifestement au concordat, que le clergé de France sera toujours prêt d'exécuter de son côté, quand le pape n'y contreviendra pas... Je crois que, si cette impression entre bien avant dans l'esprit de Lauri et qu'elle revienne ici (au pape), elle sera d'un grand effet[1]. » Dans sa dépêche du 20 août, il raconta qu'il pressait l'expédition de ces bulles, en faisant croire à la curie que, si on les refusait, l'assemblée déciderait « que l'on peut procéder à la consécration selon les formes que l'on pratiquait encore il y a cent soixante ans en France. » « Nous voyons dans les lettres du cardinal Dossat, ajoute-t-il, qu'on refusa pendant deux ans à Arnauld de Baune, archevêque de Bourges, parce qu'il avait reçu l'abjuration du roi Henri IV sans consulter la cour de Rome, les bulles de l'archevêché de Sens, auquel ce prince l'avait nommé. Enfin elles furent accordées, et la principale raison qui détermina Clément VIII à les donner, ce fut les menaces que cet archevêque avait faites de se faire recevoir dans la province de Sens selon les coutumes anciennes, et d'y exercer les droits de métropolitain... Si le pape opiniâtre le refus des bulles ou prétend y insérer des clauses particulières, Votre Majesté *pourra faire examiner si*

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXIV, p. 120-132.

ce moyen est praticable, étant soutenu des suffrages de tout le clergé du royaume. S'il est jugé convenable, *il servira d'un grand exemple à l'avenir,* pour ôter à cette cour l'envie de chicaner injustement Votre Majesté dans des choses raisonnables[1]. »

On voit le progrès qui se faisait, sinon dans l'esprit du cardinal d'Estrées, qui devait depuis longtemps savoir à quoi s'en tenir, du moins dans ses conseils. Les 30 et 31 juillet, il ne conseillait qu'une ruse : faire savoir au pape, par l'auditeur de la nonciature de Paris, qu'on pourrait se passer de ses bulles ; et, le 20 août, il conseillait de saisir l'assemblée générale du clergé de cette question, et de lui faire décider si elle pensait qu'il fallait revenir ou non à l'ancienne discipline.

Dans cette dernière dépêche, il rappela encore que les évêques faisaient autrefois les sécularisations d'abbayes dans leurs diocèses, sans recourir au pape. « On s'est accoutumé depuis quelques siècles, dit-il, de recourir à Rome pour ces changements ; mais, comme on ne trouve rien dans le Droit canon qui prive les évêques de cette autorité et qui la réserve au pape à leur exclusion, M. l'archevêque de Lyon pourrait exposer cette affaire (de la sécularisation de l'abbaye d'Esnay) à l'assemblée générale, lui marquer la nécessité de ce changement,... et lui demander si, dans toutes ces circonstances, elle ne croit pas *qu'il doive suivre l'exemple de ses prédécesseurs.* » Le cardinal d'Estrées ajouta que, sans incliner à des moyens *extraordinaires,* il y a des conduites malignes et irrégulières qui « mettent à la fin les gens dans la *nécessité de s'en servir.* » Il demanda aussi que l'on s'abstînt de toute louange envers le pape, parce que les louanges l'enorgueillissaient et qu'il ne les méritait pas. « Je ne suis pas le seul, dit-il, qui me persuade que le vrai moyen de le faire rentrer en lui, c'est de lui faire apercevoir qu'il n'est pas si admirable qu'il se l'imagine, *et qu'on ne l'admire pas.* »

1. *Correspondance de Rome,* t. CCLXXIV, p. 189-204.

Le 2 mai 1682, le cardinal d'Estrées, trouvant le cardinal Azzolini et Favoriti emportés outre mesure contre la France, conseilla au roi de songer à faire châtier « deux hommes si envenimés[1]. » Le 17 septembre, il pressa Louis XIV d'imiter saint Louis dans sa résistance contre Rome[2]; le 25, il l'exhorta à défendre fermement les maximes et les sentiments reçus de tout temps dans son royaume, « lequel, dit-il, serait prêt, quand il le faudrait, *à être opposé à tout ce que le pape serait capable de faire;* » il l'engagea à le déclarer au pape, et à joindre à cette déclaration certaines menaces de l'ordre temporel, relativement au duché de Parme et aux États de Castro et d'Avignon[3]. Le 2 octobre, il opina que le roi devrait fixer au pape un terme à l'expédition des bulles refusées, terme après lequel Sa Majesté agirait en conséquence[4]. On voit, par ce dernier conseil, que plus le cardinal d'Estrées constatait l'opiniâtreté déraisonnable de Rome, plus il inclinait à revenir à l'ancienne discipline de l'Église, discipline qui permettait de se passer des services du pape. — Le 5 novembre, il écrivit au roi : « De nouvelles facilités (du côté de la France) redoublent l'opiniâtreté du pape, en augmentant ses espérances... L'empiétement est si ordinaire et si naturel à cette cour, qu'on ne peut trop s'opposer aux moindres tentatives qu'elle en fait[5]. »

Le cardinal d'Estrées estimait que les couvents de France ne devaient pas être soumis à un général étranger, et qu'il fallait soustraire aux généraux ultramontains la direction de tous les ordres religieux français. Il voyait dans cette mesure de grands avantages pour le pays et pour le roi. On lit, en effet, dans sa dépêche du 25 mai 1683 : « Faire connaître au nonce combien Votre Majesté est

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIII, p. 197-239.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXIV, p. 304-320.
3. *Ibid.*, p. 329-362.
4. *Ibid.*, p. 373-384.
5. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 6-18.

résolue de maintenir à l'avenir les couvents de France dans l'indépendance entière d'un général étranger, qu'elle le prétend pour toujours;... lui faire considérer ensuite que Votre Majesté, ayant d'ailleurs de très grandes raisons de se plaindre du traitement que ses sujets réguliers des autres ordres reçoivent dans les élections, s'engagera dans la prétention d'un règlement général pour tous les réguliers de son royaume, qui sera d'une bien plus grande conséquence à l'égard de cette cour... Je ne propose pas à Votre Majesté de commencer cette poursuite dans toute son étendue, mais j'ose dire qu'*il* mérite beaucoup de réflexion, et que, si l'on pouvait réduire les élections au point qu'il est marqué dans le mémoire (ci-joint), ou faire établir des supérieurs généraux indépendants des ultramontains, Votre Majesté disposerait bien plus absolument de tous ces corps de religieux, et les réduirait avec plus de facilité dans des occasions importantes comme celles où nous nous trouvons depuis trois ans, dans les bornes d'une discrétion et d'une obéissance plus entière, et les détacherait des commerces étrangers[1]. »

Le 18 juillet 1684, le cardinal d'Estrées, sans conseiller au roi de brûler effectivement les décrets, les brefs et les bulles du pape, l'engagea cependant à en donner au pape « une vive appréhension » par un murmure même affecté, et il lui fit entendre clairement que les paroles ne réduiront jamais le pape, « s'il n'a lieu de bien craindre qu'elles seront suivies des effets. » Il demanda aussi que le roi fît connaître au nonce « que, si on méprise quelquefois en France les notes de l'*Index* des livres défendus, on ne manque pas de repousser les brefs de la nature (de celui qui condamne les ouvrages du Père Noël Alexandre), et qu'au lieu d'y établir mieux l'autorité de la cour de Rome, ils lui attirent une contradiction qui lui est préjudiciable[2]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXV, p. 450-459.
2. *Ibid.*, t. CCXC, p. 315-326.

Faisant allusion à une lettre de Louis XIV du 7 février 1685, le cardinal d'Estrées lui écrivit le 10 mars : « Votre Majesté remarque très bien, selon sa sagesse consommée, *que les excessives prétentions de la cour de Rome ont beaucoup contribué à cette malheureuse séparation* qui a soustrait à l'obéissance du saint-siège et détaché de l'Église catholique tant de royaumes, d'États et de nations... *La crainte* est *plus capable* de modérer les Romains *que la raison*[1]. »

» Si on montre au pape quelque facilité, écrivit-il encore, il n'y a rien que le palais ne croie pouvoir entreprendre impunément[2]. » D'Estrées engageait donc Louis XIV à entraver les empiétements de Rome, à réprimer son ambition, à combattre ses projets, et cela, non plus avec douceur, patience et modération, mais avec fermeté. « Ils se sont servis, dit-il, de la douceur, de la patience et de la modération singulière de Votre Majesté, pour persuader au pape qu'elle éviterait toutes les occasions d'embarras avec lui. » Il conseilla au roi de terroriser les parents du pape, « car le pape ne laisse pas d'aimer son sang. » « Je sais bien, ajouta-t-il, que Votre Majesté a toujours dédaigné ces petits moyens, et je ne m'étonne pas que sa grandeur et son élévation s'en éloignent. Je dois lui dire pourtant que, dans le pays où nous sommes, ce sont peut-être *les plus efficaces;* et si le duc de Créquy avait châtié Favoriti du sonnet infâme qu'il fit contre la France, pendant les démêlés d'Alexandre VII, par la bastonnade qu'il avait résolue et dont le Père Oliva le garantit, il n'aurait pas eu l'impudence qu'on a vue depuis, et la crainte aurait retenu beaucoup de ses emportements. » Casoni, successeur de Favoriti, continuant les indignes procédés de celui-ci, le cardinal d'Estrées manifesta le désir que le roi lui infligeât, en cas d'« une rupture avec le pape, » les mêmes châtiments qu'il avait destinés à Favoriti et au

1. *Correspondance de Rome*, CCCXIII, p. 362-370.
2. Dépêche du 11 février 1687 (*ibid.*, t. CCCIII, p. 16-22).

cardinal Azzolini. « Un autre moyen de donner de l'inquiétude au pape, dit-il encore, ce serait de protéger la maison Ursine, qui reste seule de tout Rome dans les intérêts de Votre Majesté. » Revenant encore sur Avignon, il proposa au roi de reprendre cette ville en payant 150000 écus d'or au pape, alléguant une conduite analogue du pape, la deuxième année de son pontificat, dans la suppression et le rachat des secrétariats [1].

Le 17 juin 1687, il manda au roi qu'il était très dangereux de laisser diminuer la crainte dans l'esprit du pape, sans quoi aucune barrière ne le pourrait arrêter. « La crainte et l'intérêt se mêlent toujours, ou plus ou moins, dans la conduite des cardinaux;... ils sont puissants partout, mais en ce pays-ci, ils influent dans toutes les résolutions... La meilleure précaution à prendre (contre les Romains) est de faire craindre de bonne heure les résolutions du clergé, des parlements et de la Sorbonne, et j'ai toujours observé que l'objet des parlements est ce qui leur fait plus d'impression [2]. » Ayant constaté la duplicité du cardinal Ottoboni (plus tard Alexandre VIII), le cardinal d'Estrées engagea le roi à faire châtier ce cardinal par la République de Venise, dont il était l'un des chargés d'affaires. Il lui conseilla aussi de traiter le nonce Ranucci à Paris comme l'ambassadeur Lavardin serait traité à Rome, et de défendre à ses sujets de reconnaître le vice-légat d'Avignon et les autres ministres du pape, tant que l'ambassadeur de Sa Majesté ne serait pas reconnu à Rome [3]. En novembre 1687, le pape ayant voulu absoudre le cardinal d'Estrées de censures qu'il n'avait point encourues, celui-ci en fut très froissé et pria le roi de le faire mieux respecter, en faisant parler énergiquement au nonce à ce sujet [4]. Quelques jours plus tard, il traita le pape d'imposteur,

1. Dépêche du 14 mars 1687 (t. CCCIII. p. 112-185).
2. *Ibid.*, t. CCCIV, p. 176-200.
3. Dépêche du 28 octobre 1687 (*ibid.*, t. CCCV, p. 392-420).
4. Dépêche du 24 novembre 1687 (*ibid.*, t. CCCVI, p. 87-107).

et recommanda au roi d'avertir Sa Sainteté que, si elle ne se modérait pas, il agirait immédiatement; le cardinal voulait que cette menace fût de nature à impressionner vivement le pape. « A moins que cette impression ne soit très forte, dit-il, elle ne suffira pas [1]. »

Le 28 décembre 1687, lors de l'excommunication de l'ambassadeur et de l'interdit de l'église nationale de Saint-Louis, le cardinal d'Estrées écrivit à Louis XIV qu'il fallait forcer le pape à se repentir bientôt d'un tel emportement; qu'il fallait que les princes missent des bornes à ses abus et à ses empiétements; qu'il fallait que des écrits en ce sens fussent envoyés dans toute l'Europe. « *Les plus grands remèdes et les plus efficaces*, dit-il, me semblent *nécessaires* dans cette occasion, où sur toutes choses celui de Castro ne devra pas être oublié. » Et non seulement ces remèdes lui paraissaient nécessaires, mais il demandait qu'ils fussent prompts [2]. Deux jours après, il engagea Sa Majesté à se venger du pape « surtout dans les personnes de ses infâmes conseillers, » parmi lesquels il cita Casoni, Schelestrat, et les cardinaux Azzolini et Casanatta [3]. Le 4 février 1688, comprenant que la marée papale montait et qu'il n'y avait plus de temps à perdre, il pressa le roi de hâter un mouvement sur Castro. Il ne suffisait plus, selon lui, d'être habile, et il paraissait confesser l'impuissance de la diplomatie : « On doit tout fonder présentement, disait-il, *sur la puissance et la persévérance de Votre Majesté* [4]. »

Les défenseurs de la cause française à Paris et à Rome avaient dit que le marquis de Lavardin, ayant le caractère d'ambassadeur et en faisant les fonctions, ne pouvait pas comme tel être excommunié. Le pape ne put supporter cette assertion, et sa camarilla voulut la faire condamner

1. Dépêche du 9 décembre 1687 (*Correspondance de Rome*, t. CCCVI, p. 150-162).
2. *Ibid.*, p. 280-302.
3. *Ibid.*, p. 309-320.
4. *Ibid.*, t. CCCXIII, p. 121-139.

comme hérétique avec quelques autres qui étaient contenues dans le plaidoyer de M. Talon, dans l'acte d'appel et dans la protestation contre l'excommunication de l'ambassadeur. A ce sujet, le cardinal d'Estrées écrivit au roi le 31 août 1688 : « Il est bon que les officiers de Votre Majesté et la Sorbonne même se préparent sur cette proposition qui regarde l'ambassadeur, et tiennent les matières toutes prêtes pour montrer que cette condamnation d'hérésie, dans une proposition particulière, restreinte et limitée au fait dont il s'agit, est tout à fait insoutenable, et ne peut être appuyée par l'Ecriture et par l'uniformité de la tradition, qui sont les *seules règles* par lesquelles l'*Eglise* a *toujours* distingué les dogmes catholiques des fausses doctrines et des erreurs [1]. »

Le 5 octobre de la même année, il conseilla à Sa Majesté de retirer de Rome tous les Français qui y étaient, afin de montrer au pape que la France ne voulait plus négocier avec lui, mais en finir autrement ; et de plus, il demanda qu'on châtiât en même temps les particuliers qui avaient abusé le pape [2]. A la fin de ce même mois, il proposa au roi de faire insérer, dans la lettre que M. de Tournay devait écrire au pape pour se plaindre d'une condamnation de l'*Index*, que des papes avaient enseigné l'erreur dans des documents où ils parlaient comme successeurs de saint Pierre (*ex cathedra*), que le clergé de France avait toujours soutenu que les décisions des papes n'étaient pas infaillibles, et que le condamner serait « condamner en même temps cette tradition depuis le troisième siècle jusqu'à notre temps [3]. »

Le 12 janvier 1689, il avertit de nouveau le roi que le pape ne pouvait être corrigé de sa mauvaise volonté que par la crainte, et il le pressa en conséquence d'envoyer des troupes contre Rome. « Après Philipsbourg, dit-il,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXV, p. 172-186.
2. *Ibid.*, t. CCCXVI, p. 2-21.
3. *Ibid.*, p. 127-135.

ils étaient aux abois ; les succès d'Angleterre les ont flattés. Mais, *si les troupes paraissent*, ils seront, grands et petits, dans une entière consternation[1]. »

Tels furent les principaux conseils que ce cardinal crut devoir donner au roi de France. Plusieurs ne portaient, évidemment, que sur des personnalités plus ou moins influentes, plus ou moins nuisibles et coupables. Ils pouvaient certainement avoir leur prix dans les circonstances qui les inspiraient. Mais, n'eût-il pas été mieux, même dans ces circonstances, de se préoccuper davantage des principes erronés et malsains qui inspiraient à leur tour ces personnes hostiles et néfastes? N'eût-il pas été mieux de creuser davantage les fondements de la papauté et d'en scruter la nature, plutôt que de s'arrêter à la personne du pape, et à celle de ses conseillers et de ses cardinaux? Sans doute il était sage de critiquer les personnes, et même de songer à les punir de leurs mauvais desseins et de leurs mauvaises actions ; mais n'eût-il pas été plus sage d'examiner la papauté comme institution, et de voir si elle n'était pas, par ses enseignements, par ses traditions, la cause même des désordres signalés? Le sacré collège et la curie, dont on se plaignait tant, n'étaient ils pas les fruits logiques de la papauté, telle qu'elle était constituée à cette époque? Trop effrayé par le protestantisme, le cardinal d'Estrées, comme la plupart des hommes d'Eglise du XVIIe siècle, ne portait pas ses investigations si loin, bien que cependant une partie de la lutte se livrât sur le terrain des doctrines dogmatiques et historiques. Le gallicanisme d'alors, qui n'était qu'un compromis illogique et impuissant, ne pouvait engendrer que des hommes superficiels, même dans leur érudition considérable; et les transactions en matière religieuse n'ont jamais servi qu'à voiler les principes, endormir les questions, et rendre les solutions plus terribles et plus violentes, au moment du déchirement du voile et du réveil des esprits.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXI, p. 62-117.

Cette première faute en amena une autre comme conséquence inévitable. On se borna à adoucir les rapports, au lieu de renouveler les attitudes; il eût fallu détruire certains abus de gouvernement et d'administration ecclésiastique, et l'on ne songea qu'à les amoindrir et à les rendre moins criants. Une vraie réforme était nécessaire, et le cardinal d'Estrées ne parut jamais y songer sérieusement. Toute la réforme qu'il désirait, c'était d'avoir une papauté favorable à la France, et non à l'Autriche ni à l'Espagne. Si Innocent XI, au lieu de combattre Louis XIV, fût entré dans ses idées et eût accepté son programme, le cardinal d'Estrées eût laissé crier le parti autrichien et le parti espagnol, et il eût maintenu à son profit, au profit de sa cour et de ses amis, tous les procédés abusifs et toutes les traditions vicieuses de la curie romaine. Il voulait déplacer le mal, mais non le détruire; il voulait en profiter, mais non y remédier radicalement.

Toutefois, ces deux défauts constatés dans leur généralité, il importe de reconnaître qu'il ne fallait être dépourvu ni de perspicacité ni d'une certaine hardiesse pour tenir tête à ce pape hautain, à cette cour jalouse et arrogante, pour réfuter leurs erreurs, pour se plaindre de leurs procédés, et leur faire entendre, à l'occasion, des leçons désagréables, accompagnées de menaces pénibles. C'est le cardinal d'Estrées qui conseilla la tenue de l'assemblée de 1682, la prise d'Avignon et du comtat Venaissin, et l'entrée des troupes françaises en Italie. Au point de vue des principes et des solutions nettes, c'était peu de chose, mais c'était quelque chose; et aujourd'hui encore, c'est d'autant plus quelque chose, qu'aucun cardinal n'oserait certainement ni proposer de pareilles doctrines, ni donner à son gouvernement de tels conseils.

CHAPITRE VIII

L'AMBASSADE DU MARQUIS DE LAVARDIN A ROME
(1687-1689)

Henry-Charles, sire de Beaumanoir, marquis de Lavardin, naquit en 1643 et mourut en 1701. Il était arrière-petit-fils du célèbre Jean de Beaumanoir de Lavardin, qui, devenu catholique après la Saint-Barthélemy où son père avait péri, s'était rallié à Henri IV, avait été nommé par lui gouverneur du Maine, maréchal de France, et s'était trouvé dans le carrosse du roi lorsque ce prince fut assassiné. Il y avait ainsi en lui un mélange de catholicisme et de protestantisme, qui lui donna une physionomie originale et lui inspira des appréciations, timides, selon les uns, hardies, selon les autres, en tout cas spirituelles et piquantes. Neveu de l'archevêque d'Auch, il n'en avait pas moins son franc parler. Il était lieutenant général au gouvernement de Bretagne, lorsque Louis XIV le nomma son ambassadeur extraordinaire auprès du pape Innocent XI, en 1687.

Les circonstances étaient particulièrement difficiles, il faudrait même dire menaçantes, si Louis XIV avait été homme à pouvoir faire un schisme. Aucune des graves questions agitées entre la cour de France et la cour de Rome n'était résolue; Innocent XI, blessé par l'assemblée du clergé de 1682, irrité par les triomphes nombreux et par la grandeur même de Louis XIV, son adversaire détesté, était tout à fait aigri contre la France; l'ambassade de France à Rome, devenue vacante par la mort du

duc d'Estrées, était encore vide; le cardinal d'Estrées, son frère, était lié comme cardinal, et les ménagements auxquels il se croyait obligé envers le saint-siège le condamnaient à ne proposer que des solutions qui n'en étaient pas; la question des franchises des ambassadeurs avait été rendue aussi brûlante que possible depuis la mort du duc d'Estrées, le pape ayant profité de cette circonstance pour trancher le nœud gordien à son profit et pour prononcer la suppression de toutes franchises.

Lavardin semblait avoir tout ce qu'il fallait pour réussir. Bien que son expérience ne fût que celle d'un homme de quarante-quatre ans, cependant ses traditions de famille et le poste qu'il avait occupé jusque-là, avaient donné de la maturité à son esprit. Doué d'une intelligence ouverte, d'un coup d'œil fin, il saisissait avec une grande pénétration les hommes et les choses. Aussi perspicace que laid, il avait le flair délicat d'un diplomate consommé, et il était capable de percer à jour les intrigues les mieux cachées [1]. Pendant les deux ans que dura son ambassade à Rome, il y observa tout, étudia les cardinaux et les prélats, prêta l'oreille à toutes les conversations et à toutes les rumeurs. Ses dépêches reflètent son esprit humoristique; il parle des personnages les plus sacrés, de Sa Sainteté même, avec une verve endiablée; sa plume satirique conte au roi les histoires les plus scandaleuses, car il ne sait pas dissimuler avec le maître qui l'a honoré de sa confiance. Libre de la plupart des préjugés qui font partie de l'éducation dite catholique, il rit de la prétendue sainteté de la curie, de la fausse dévotion des moines et de toutes les cagoteries de la ville sainte; les foudres

1. Saint-Simon l'a ainsi dépeint : « C'était un gros homme extrêmement laid, de beaucoup d'esprit et fort orné, et d'une médiocre conduite... On l'accusait d'être fort avare, difficile à vivre, et d'avoir hérité de la lèpre des Rostaing, dont était sa mère. Il disait que de sa vie il n'était sorti de table sans appétit, et assez pour bien manger encore. Sa goutte, sa gravelle et l'âge où il mourut, ne persuadèrent personne d'imiter son régime. » (Édit. Hachette, in-12, 1856, t. II, p. 241.)

mêmes du Vatican n'assombrissent pas un instant sa joyeuse humeur, et il tient en poche, à l'avance, une protestation contre toute excommunication qu'il plaira au pape de fulminer contre sa personne.

Ses dépêches touchent à tout, et nous ne pouvons ici qu'en donner une analyse fort incomplète, de manière à faire ressortir le fond même de ses opinions et de son esprit : c'est là le principal de l'homme.

I

C'est dans sa lettre, datée de Versailles le 21 mars 1687, que Louis XIV fit part au cardinal d'Estrées de la nomination du marquis de Lavardin comme ambassadeur à Rome [1]. Dans sa lettre du 28 au même, Sa Majesté entra dans des détails qui montrent combien cette nomination fut prise au tragique du côté de Rome, parce qu'avec l'ordre de partir pour Rome le nouvel ambassadeur avait reçu celui d'y maintenir les immunités du quartier de l'ambassade. « Cet ordre, dit le roi, a si fort alarmé le cardinal Ranucci, qu'il s'est introduit de lui-même dans mon cabinet sans demander audience et sans s'adresser à personne, me conjurant avec un empressement extraordinaire de détourner l'orage que pouvait exciter la résolution que j'avais prise d'envoyer un ambassadeur pour se maintenir dans ses immunités, et me faisant connaître *que le pape ne le souffrirait jamais.* Je lui ai dit que j'avais trop bonne opinion de Sa Sainteté pour croire qu'elle voulût entreprendre de m'ôter une prérogative, dont mes prédécesseurs et moi avons toujours joui paisiblement, et dans laquelle j'étais bien résolu de me maintenir; que, quand il me parlerait cent fois sur la même matière, il me trouverait toujours dans les mêmes sentiments, et que rien n'était capable de m'en faire re-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCIII, p. 98-100.

lâcher. Il serait inutile de vous redire toutes les tentatives qu'il a faites, tantôt en insinuant que la complaisance que j'aurais pour ce que le pape désire, pourrait porter Sa Sainteté à donner le chapeau de cardinal à l'évêque de Beauvais, tantôt en me faisant voir que cette immunité ne pouvait être d'aucune utilité à ma couronne, et enfin en se servant de toutes les raisons, fortes ou faibles, dont il a cru pouvoir appuyer l'injustice de cette proposition. Mais, s'il rend un compte exact à Sa Sainteté de ce que je lui ai répondu, il aura sujet de croire que *je serai toujours inébranlable* dans ce qui regarde la conservation des droits de ma couronne [1]. »

Le 13 avril, dans son audience, le cardinal d'Estrées fit au pape l'éloge du nouvel ambassadeur, son parent. Alors l'orage qui venait d'avoir lieu entre Sa Sainteté et lui à l'occasion des déclarations de l'assemblée, « recommença, » dit le cardinal d'Estrées dans sa dépêche du même jour. Le pape lui dit qu'il n'avait qu'une vie, mais qu'il la donnerait et qu'il «se ferait hacher en pièces» plutôt que de permettre encore l'immunité du quartier; il parla du duc d'Estrées avec des larmes dans les yeux, etc. « J'écoutai ces choses, dit le cardinal, avec un peu d'impatience... Je lui dis que je ne voulais pas être ministre de la guerre, mais de la paix; *que je n'écrirais pas un mot à Votre Majesté de ce que Sa Sainteté me venait de dire;* que son nonce... avait connu les intentions et les raisons de Votre Majesté; que, si l'on avait fait plus de cas des avis que j'avais donnés, les choses se seraient mieux passées; qu'il savait par la relation de son nonce que Votre Majesté regardait ce point comme une affaire d'honneur, purement temporelle et fondée sur l'article d'un traité; que les abus et les scandales dont on parlait pouvaient être rectifiés. » Le cardinal se plaignit ensuite au pape de ce qu'on voulait considérer la mort de son frère comme une espèce de punition d'avoir maintenu son

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCIII, p. 109-111.

immunité; il ajouta qu'il l'avait maintenue honnêtement; qu'il n'avait point voulu d'académie, « source de tant de péchés, quand le cardinal Nitard même maintenait la sienne; » que les rois de France avaient soutenu les papes et méritaient des prérogatives; que, dans la troisième race, six papes n'avaient trouvé de sûreté qu'en France, et qu'ils y avaient tenu plusieurs conciles œcuméniques avec une entière liberté. « La fin de l'audience devint plus tranquille [1]. »

Le 8 mai, Louis XIV avertit le cardinal que le sieur de Lavardin avait reçu ordre de se rendre le plus tôt possible à Rome, et que ce qui retardait son arrivée, c'était la préparation de son équipage [2]. Le 15, il lui écrivit de Châlons et lui dit qu'il avait donné ordre à son ambassadeur d'être en parfait accord avec Son Éminence [3].

Au commencement de ce même mois, Innocent XI, pressé par les nouvelles du départ assuré de M. de Lavardin, fit signer à la hâte par les cardinaux une bulle sur les quartiers; cette bulle *Cum alias* fut publiée le 12. Le pape refusa aussi le bref de non-vacance, que le cardinal d'Estrées lui demanda de la part du roi pour les abbés de Pisieux et Charrier, que l'ambassadeur désirait emmener avec lui à Rome et qui avaient des abbayes, le premier celle de Lepo, le second celle de Quimperlé [4]. Le 3 juin, le cardinal Cibo fit avertir le cardinal d'Estrées « que Sa Sainteté l'avait appelé ce matin et lui avait commandé de me faire savoir, dit le cardinal d'Estrées, que, comme on parlait de la venue de M. de Lavardin, il avait désiré que je susse, afin que je le pusse écrire à Votre Majesté, que, s'il venait *colla pretentione del quartiero*, il ne le recevrait pas [5]. » Le 15, le pape dit au résident de

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCIII, p. 286-335.
2. *Ibid.*, p. 341-343.
3. *Ibid.*, p. 363-365.
4. Le cardinal d'Estrées au roi, le 20 mai 1687 (*ibid.*, t. CCCIV, p. 92-99).
5. Le même au même, le 3 juin 1687 (*ibid.*, p. 130-151).

Savoie « que, si l'ambassadeur de France venait, il serait excommunié; que, s'il méprisait l'excommunication, il deviendrait *hérétique*[1]. »

Dans une lettre du roi au cardinal d'Estrées, datée de Marly le 7 août, il est dit que le marquis de Lavardin souffre depuis quinze jours de la goutte et qu'il ne peut pas encore partir[2]. Dans une autre datée de Versailles le 28, il est dit qu'il partira lundi prochain sans faute; le cardinal devra l'aider de ses conseils, et l'un et l'autre devront être inaccessibles à toute division[3].

Le 6 septembre, Lavardin, encore à Paris, écrivit à Monsieur (de Croissy) que le nonce Ranucci, averti du départ de madame de Lavardin, était venu de grand matin lui dire adieu, que cette visite était intéressée, qu'il l'avait conduit sous un berceau du jardin et lui avait exposé que le cardinal d'Estrées était devenu sec et fâcheux, qu'aucune affaire ne réussissait avec lui, que tout irait à souhait par le canal de Casoni, qui était fort bien dans l'esprit de Sa Sainteté; il lui fit aussi l'éloge du cardinal Azzolini[4]. — Dans une autre lettre datée d'Auxerre, le 12 du même mois, Lavardin remercia Monsieur (de Croissy) de lui avoir envoyé ses passeports. Il lui dit qu'il s'en servira « avec des circonspections qui empêcheront les abus qui ont coutume de se pratiquer quand les ambassadeurs sortent du royaume. » Il sera jeudi à Lyon, et il y attendra ses commandements. « L'on continue, ajoute-t-il, de m'écrire de Rome que, si l'on ne remet quelques armes au palais Farnese, je me trouverai le seul dans Rome dans cet état. » Il a reçu la lettre que Monsieur (de Croissy) lui a écrite le 8. « Je vois avec satisfaction par cette lettre, dit-il, que le roi a approuvé les réponses que j'ai faites à M. le cardinal Rannuzzi. J'espère éviter les panneaux qui me seront

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 17 juin 1687 (*Correspondance de Rome*, t. CCCIV, p. 176-200).
2. *Ibid.*, p. 307-308.
3. *Ibid.*, t. CCCV, p. 34.
4. *Ibid.*, t. CCCVII, p. 110-112.

tendus, lorsqu'ils ne seront pas cachés avec plus d'art. Quant à ce qu'il a voulu me jeter en avant, au sujet du cardinal Azolin et de l'abbé Cazoni, c'est aussi un trait de malignité qu'il m'a paru faire à deux fins : l'une de me brouiller irréconciliablement avec M. le cardinal d'Estrées, et l'autre de faire passer par le canal de ces messieurs tout ce qu'il y aurait à négocier. Cela me les rend beaucoup plus suspects. J'irai en cela non seulement la sonde à la main, mais encore, à moins de preuves qui ne reçoivent nul doute, je n'entrerai en rien de ce qui me viendra d'une part que j'ai sujet de croire mal intentionnée au service de Sa Majesté [1]. »

Le 23 septembre, Louis XIV lui écrivit de Versailles pour le prévenir contre l'abbé de Servient, qui, desservi par le cardinal d'Estrées, allait être frappé d'une complète disgrâce, malgré ses talents et ses services; cette lettre le mettait surtout en garde contre le nommé Hullot, que Servient désirait faire nommer maître de chambre de l'ambassadeur [2].

Le 28, Lavardin écrivit d'Aiguebelle en Savoie à Monsieur (de Croissy) : Quatre jours durant, la populace de Lyon a fait de perpétuelles menaces à ses domestiques. Le premier soir de son arrivée en cette ville, on voulut sans raison ni prétexte charger ses pages et ses laquais, qui s'en retournaient sans offenser personne, et il a dû les faire accompagner les autres soirs pour éviter toute « commise : » car, dit-il, « la populace armée de Lyon est toujours d'une insolence insupportable. » Il a reçu dans cette

1. Cette seconde lettre de Lavardin à Monsieur se trouve dans le tome CCLXXXVI, 1er suppl. de 1683, p. 265-266, et elle est datée du 12 septembre 1683. C'est une erreur; il faut évidemment lire 1687 : car 1° Lavardin s'y donne comme *ambassadeur*, or l'ambassadeur de France à Rome en 1683 était le duc d'Estrées et non Lavardin; 2° le nonce Rannuzzi y est appelé *cardinal*, or il ne fut nommé cardinal que le 2 septembre 1686; 3° tous les détails de cette lettre concordent parfaitement avec les événements de septembre 1687, et non avec ceux de 1683.

2. *Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 113-117.

ville « tout mauvais et dur traitement, et plus de sécheresse qu'il n'en pourrait attendre dans Madrid ou dans Vienne. » Il a douze voitures et vingt-quatre mulets, et il ne prend pas le titre d'ambassadeur en voyage[1].

D'après une dépêche du cardinal d'Estrées en date du 30 septembre, le pape fit dire à ce cardinal par l'abbé Ricci qu'il ne recevrait M. de Lavardin qu'autant qu'il y aurait de sa part renonciation au quartier, qu'il avait fait une bulle là-dessus et qu'il voulait la faire exécuter. Le cardinal répliqua qu'il avait donné de bons conseils, que l'on n'avait malheureusement pas pris en considération; qu'il n'était cause d'aucune rupture; que, s'il s'en produisait, il la regretterait, mais qu'on lui ôtait les moyens de l'empêcher « par le peu de cas qu'on faisait de ses avis[2]. »

Dans une lettre que Louis XIV adressa de Versailles à Lavardin le 1er octobre, il est dit : « J'ai ordonné au marquis de Seignelay d'envoyer jusqu'à Ligourne trois cents mousquetons avec un millier de poudre et des balles, afin que vous ayez en cas de besoin dans le palais Farnèse les armes nécessaires pour votre défense et celle de vos domestiques[3]. » Le 7, le cardinal d'Estrées dépêcha au roi que le pape était très embarrassé de l'approche de M. de Lavardin, à qui Sa Majesté avait ordonné d'avoir cent gentilshommes à sa suite pour faire son entrée à Rome ; mais que, malgré son ennui, il se retranchait toujours dans l'exécution de sa bulle[4]. Nouvelle dépêche le 14 : le pape, y est-il dit, défendra aux cardinaux de voir M. de Lavardin comme ambassadeur, mais non comme particulier; quelques-uns veulent se faire donner cet ordre par écrit[5].

Le 20 octobre, au pied de l'Apennin, Lavardin écrivit au roi pour lui dire qu'il laissait Bologne à gauche, et qu'il passait outre, malgré l'offre que le frère du cardinal

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 127-129.
2. *Ibid.*, t. CCCV, p. 284-308.
3. *Ibid.*, t. CCCVII, p. 125-126.
4. *Ibid.*, t. CCCV, p. 314-343.
5. *Ibid.*, p. 349-364.

Ranucci lui avait faite de descendre dans son palais. Emu ee ce refus, ce frère vint avec toute sa famille au-devant de lui pour lui faire des civilités, et pour lui présenter aussi celles du cardinal Pignatelli, légat en cette ville (plus tard Innocent XII); il lui dit que ce cardinal-légat « avait envoyé des régals magnifiques chez lui, où il croyait qu'il devait loger. » « A quoi, dit Lavardin, je répondis assez froidement en ces termes : « C'est trop pour Lavardin et trop peu pour l'ambassadeur du plus grand roi du monde, et ne dis pas un seul mot sur la prétendue civilité du cardinal, qu'il disait m'attendre *pour me servir* (qui est le terme d'Italie), sachant qu'il ne devait pas rendre tout ce qui est dû au caractère dont j'ai l'honneur d'être revêtu. » Lavardin ajouta qu'il avait lu la consultation des docteurs le concernant, ainsi que sa famille et ses aumôniers. « J'ai même lu à M. de Croissy et au Père de la Chaise, dit-il encore, un mémoire des raisons qui prouvent la nullité de telles excommunications et l'abus de la bulle qu'a fait Sa Sainteté, dont le pouvoir ne s'étend nullement sur les sujets de Votre Majesté en cause temporelle, n'ayant les deux glaives que sur les siens[1]. »

Le 24, Lavardin écrivit de Florence à Monsieur (de Croissy) : « Je dois, monsieur, vous avertir que c'est ce fourbe de Amonio, médecin, qui invente cent faussetés, cent friponneries, pour me brouiller avec M. le cardinal d'Estrées par la voie de M. le maréchal son frère, et, s'il veut vous l'avouer de bonne foi, c'est là d'où viennent toutes les tracasseries qui sont allées jusqu'à vous, sans que j'y aie aucune part. Son chagrin contre moi vient de ce que je m'aperçus qu'il était espion du cardinal Ranucci, et défendis qu'on le laissât entrer dans ma maison. En vérité, monsieur, une telle insolence mériterait bien au moins la perte de sa pension. Si vous voulez approfondir le fait, vous n'avez qu'à faire quelque question à M. le maréchal d'Estrées, et vous découvrirez aisément la vérité

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 157-162.

de ce que je vous avance : car je sais que ce fripon, pour animer le maréchal, a été lui dire que ma maison était pleine de Hullot et de sa famille. Toutes ces faussetés-là viennent d'Amonio, et je distingue nettement que c'est lui qui a fait tout ce que le diable pourrait inventer de pis pour nous mettre en mésintelligence. N'en ayez de ma part nulle inquiétude; j'aurai une déférence plus que filiale pour ce cardinal; mais il est bon que vous soyez informé de la vérité [1].»

Le 28, le cardinal d'Estrées conseilla à Louis XIV de traiter le nonce Ranucci comme M. de Lavardin serait traité à Rome, et il l'avertit en même temps que le pape avait ordonné aux officiers de la douane de considérer les ballots de M. de Lavardin comme ceux d'un seigneur particulier. C'est le cardinal Mellini qui le premier osa dire au pape que l'excommunication de M. de Lavardin aurait de grosses conséquences, et que les cardinaux d'Estrées et Maidalchini, messieurs d'Hervault et de Gésures, continueraient certainement à communiquer avec lui. Le pape lui répondit qu'il les excommunierait, eux aussi. Mellini demanda alors ce qu'on ferait, quand ils se présenteraient aux chapelles et aux congrégations. Le pape embarrassé dit qu'on le persécutait, qu'on le martyrisait, mais qu'il se laisserait crucifier[2].

D'après une dépêche du 4 novembre, le cardinal Cibo exprima au cardinal d'Estrées quelque crainte que tant d'officiers francais manquassent de retenue, mais celui-ci lui répondit qu'il serait « surpris de les voir plutôt vivre comme des religieux que comme des officiers[3]. »

Le 5, Lavardin écrivit de Sienne au roi que la reine de Suède s'offrait à lui rendre tous les services qui dépendraient d'elle, notamment de faire passer sous son nom toutes les hardes qu'il voudrait envoyer au palais Farnèse.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 168-169.
2. *Ibid.*, t. CCCV, p. 392-420.
3. *Ibid.*, t. CCCVI, p. 4-23.

Mais il n'a pas accepté. « *J'exagère*, dit-il, mes sentiments de vénération pour la piété du pape, dans les endroits *par où je crois que cela lui doit retourner*[1]. » Véritable comédie, en attendant la tragédie.

Le 7, Louis XIV lui envoya de Fontainebleau les instructions suivantes : « Votre principale application, dans le commencement de votre ambassade, doit être de vous faire reconnaître en qualité de mon ambassadeur, premièrement par le pape, et à son refus par la plupart des cardinaux et des principaux seigneurs de Rome, maintenir l'immunité de votre quartier, ou dans la même étendue qu'elle avait pendant les dernières années que le duc d'Estrées a vécu, ou dans tel autre espace raisonnable auquel vous aurez jugé à propos de la réduire pour la pouvoir mieux défendre; et vous devez faire demander audience au pape jusqu'à deux et même trois fois pendant un mois, jusqu'à ce que vous soyez informé de mes résolutions sur le premier refus dont vous m'aurez donné avis[2]. »

D'après une dépêche du cardinal d'Estrées au roi, datée du 18 novembre, Lavardin arriva à Rome le dimanche 16 novembre, entre 21 et 22 heures; le cardinal d'Estrées est allé au-devant de lui avec six de ses carrosses à six chevaux, et le cardinal Maidalchin avec trois; il y avait en tout 21 carrosses à six chevaux. Les pauvres s'approchèrent, l'ambassadeur donna largement, on cria : *Viva Francia!* Le cardinal d'Estrées vit le cardinal Cibo et lui dit qu'il espérait que Sa Sainteté ne refuserait pas l'audience à l'ambassadeur; il fit valoir les raisons qui devaient déterminer Sa Sainteté à agir ainsi; il assura que Sa Majesté prendrait ce refus pour un « violement du droit des gens, » et qu'elle était déterminée, après mûre réflexion, à agir en conséquence. Le cardinal Cibo répéta cet entretien au pape, qui l'envoya par écrit au nonce

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 195-202.
2. *Ibid.*, p. 154-156.

Ranucci, ajoutant qu'il n'avait pas violé le droit des gens, puisqu'il n'avait pas fermé les portes à l'ambassadeur, mais que celui-ci l'avait violé, en soustrayant ses ballots à la douane et en entrant dans Rome avec tant d'officiers de guerre et de gens armés. Deux jours après son arrivée, l'ambassadeur fit avertir le pape de son arrivée ; il différa deux jours, pour ne pas paraître vouloir presser le pape de le reconnaître[1].

Le même jour, Lavardin envoya au roi la relation de son arrivée et ses premières impressions. Il est arrivé depuis trois jours, dit-il ; le cardinal Pio, attaché à la cour d'Autriche, ne lui a fait faire aucune civilité ; le Père Cloche, général des dominicains, est venu le voir : le cardinal Lauria lui a fait quelque civilité. Il ajoute : « Les jésuites m'assurent que je verrai incessamment leur général... J'ai donné audience à Lando, homme d'esprit, intelligent et capable ; il me fit une aigre satire contre le pape qu'il traite d'imbécile et d'hypocrite.., il m'a paru outré contre lui[2]. » Lando était l'envoyé de la République de Venise.

A la même date (18 novembre), deux lettres partirent de Versailles. Dans l'une, adressée par le roi au cardinal d'Estrées, il est dit qu'il a ordonné à M. de Lavardin d'entrer dans Rome avec toute sa suite, son équipage et ses armes, de s'installer avec douceur au palais Farnèse, et de repousser la force par la force, si on lui fait violence[3]. L'autre est de M. de Croissy à l'abbé d'Hervault : il lui dit qu'« on ira toujours son chemin avec fermeté, sans se hausser ni baisser, » vis-à-vis de Rome, à propos des affaires de l'ambassade ; il ajoute que, si Rome exécute son projet d'excommunication contre l'ambassadeur, « c'est employer les censures ecclésiastiques, s'il lui est permis de dire, à tort et à travers et dans des matières purement temporelles ; »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVI, p. 61-86.
2. *Ibid.*, t. CCCVII, p. 223.
3. *Ibid.*, t. CCCV, p. 424-427.

il est persuadé que cet abbé, comme tous les fidèles sujets du roi, n'en tiendra aucun compte, vu l'évidence de la nullité[1].

D'après une dépêche du cardinal d'Estrées au roi, écrite le 24 novembre à minuit, le pape a fait envoyer à tous ses nonces le compte rendu de l'entrée de M. de Lavardin à Rome; il prétend que c'est une violence et une iujure qu'il a souffertes; il ne veut entrer dans aucune négociation; à ceux qui lui montrent les inconvénients de sa résolution, il répond « qu'il a remis cette affaire entre les mains de Dieu et qu'il est inutile d'en reparler davantage. » Il fait faire dans les communautés religieuses des prières selon ses intentions, comme une expiation de l'arrivée de l'ambassadeur. Il a expressément refusé à M. de Lavardin l'audience demandée. Le bruit court qu'il pourrait bien exclure le cardinal d'Estrées et le cardinal Maidalchini de leurs fonctions; mais, ajoute d'Estrées, «j'ai témoigné de le mépriser.» Le 25, il y eut consistoire. Et, en revenant, le cardinal d'Estrées manda au roi qu'il avait demandé au pape la permission de proposer une Eglise du Portugal, mais que le pape lui avait répondu, en l'absolvant des censures dans lesquelles il était tombé plusieurs fois; qu'il avait aussitôt déclaré au pape ne se reconnaître coupable d'aucune censure, et que c'était là une matière « sur laquelle il faudra s'expliquer ailleurs. » Le pape alors le bénit, en disant: *Basta, l'assolviamo, Vossignoria vada.* Sur quoi le cardinal, bénit et absous malgré lui, se retira. Donc, le pape a prétendu qu'il avait encouru, lui cardinal, les censures portées contre l'ambassadeur et contre ceux qui communiquent avec lui. Le pape était surtout furieux de ce que M. de Lavardin avait été reçu par les ministres étrangers. Les généraux des ordres religieux, à part celui des dominicains, n'avaient pas osé le visiter; il est vrai que celui des cordeliers avait la goutte; mais celui des carmes prolongeait à dessein son

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCV, p. 429-430.

séjour à la campagne ; quant à celui des jésuites, « il est le plus dur de tous, dit d'Estrées, et quoique le Père Fontaine, assistant, l'ait pressé plusieurs fois de satisfaire à ce devoir, il résiste toujours, et fait entendre qu'il a ordre tacite ou connaissance de la volonté du pape. » Enfin, le cardinal d'Estrées prie le roi de faire parler énergiquement au nonce de Paris sur la manière dont il vient d'être traité personnellement par le pape[1].

Le 5 décembre, M. de Croissy répondit de Paris au cardinal que le temps de la chapelle de Sainte-Lucie à Saint-Jean de Latran approchait, que c'était l'usage que l'ambassadeur y fît une cérémonie, et que le roi engageait M. de Lavardin, pour ne pas avoir l'air de braver le pape, à s'en absenter sous un prétexte de goutte[2]. Telle était l'influence du parti ultramontain sur Louis XIV et sur M. de Croissy, que, dans un conflit où il s'agissait de la dignité du roi et où celui-ci n'avait dû s'engager qu'après de mûres réflexions, on songeait, même dès le début, à recourir à l'expédient d'une goutte diplomatique! Lavardin dut bien rire, en recevant ce conseil, digne du général des cordeliers.

II

Avant de raconter en détails sa lutte dans l'affaire des franchises, les moyens de police secrète auxquels il eut recours, ses jugements sur les choses de Rome et du saint-siège, ses conseils au roi sur la manière de traiter la curie romaine, peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de rapporter sa vie au jour le jour, avec les mille petits incidents qu'il a relatés dans ses dépêches, incidents qui touchent à tout et qu'il a jugé à propos de ne pas laisser ignorer, même à son royal correspondant.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVI, p. 87-107.
2. *Ibid.*, p. 108-109.

Dépêche au roi, le 24 novembre 1687 : Le général des franciscains, qui a la goutte, s'excuse de ne pouvoir le visiter ; il s'acquittera de ce devoir, dès qu'il sera rétabli. Lavardin fait l'éloge du cardinal d'Estrées, avec qui il est au mieux [1].

2 décembre : Rome lui fournit tous les vivres dont il a besoin, il n'a qu'à payer. — Il a reçu la visite du marquis de Cogogliudo (Cogolludo), qui, dit-il, « a joué le personnage d'espion du palais auprès de moi. » — Il fera peur à Casoni, le conseiller intime du pape, « dès que M. le cardinal d'Estrées ne l'engagera plus à surseoir. » Il a eu la pensée de se mettre avec tous ses gens à la suite d'une procession qui passait devant le palais ; mais il a craint que cela ne parût trop affecté, ces processions étant ordonnées par le pape à l'occasion de l'arrivée de M. l'ambassadeur. — Il se range sur bien des points à l'avis du cardinal d'Estrées, ce qui signifie qu'il n'est pas toujours d'accord avec lui [2].

9 décembre : Beaucoup de maladies se déclarent à Rome et particulièrement dans le quartier Farnèse. Les courtisans du pape disent à Sa Sainteté que c'est un châtiment ; « mais aucun des officiers n'est mort, ils sont déjà presque tous convalescents ; ainsi ce miracle se doit expliquer à leur avantage [3]. »

16 décembre : Aucun cardinal n'a vu Lavardin, à l'exception des deux nationaux ; le cardinal Lauria est le seul qui lui ait fait faire « un secret compliment. » Le cardinal Colonne a dit à Casoni : « Mais il faudrait entendre cet ambassadeur *et voir ce qu'il a dans le ventre.* » Casoni a répondu qu'il était déjà excommunié. « Il est certain, Sire, ajoute Lavardin, que ce misérable paraît plus insolent, depuis que le cardinal Ranucci a mandé savoir certainement que Votre Majesté ne voulait pas de

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 252-255.
2. *Ibid.*, p. 263-290.
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 9 décembre 1687 (*ibid.*, t. CCCVI, p. 150-162).

rupture ; ce qui a aussi rendu le pape plus dur. » Lavardin a beaucoup de malades parmi ses gens. « Je n'ai perdu depuis ma dernière, ajoute-t-il, qu'un de mes aumôniers, fort bon religieux augustin, que la sale avarice de ceux de son ordre a volé, lui ayant pris tout ce qu'ils ont pu [1]. » — Accusé de vivre trop parcimonieusement, Lavardin se justifie auprès de Croissy; il se plaint qu'on l'ait volé dans son voyage, qu'il ait payé double; il dit qu'il enverra ses factures, qu'il est très triste qu'on croie de pareilles calomnies à son endroit, etc. [2]. — Après l'arrivée de l'ordinaire, Lavardin a demandé une seconde fois une audience au pape ; Casoni a répondu qu'on ne traitait pas avec des *scomunicati* et *schismatici*. « Les généraux d'ordre ne satisfont pas mieux à leur devoir; c'est celui des jésuites qui a donné le méchant exemple et qui a rapporté les paroles que le pape lui dit : *Questo è un huomo scomunicato* [3]. »

27 décembre : Louis XIV permet à Lavardin de voir la reine de Suède chez elle [4].

28 décembre : Lavardin fait l'éloge de l'abbé d'Hervault, auditeur de Rote et supérieur des prêtres de Saint-Louis des Francais, et de l'abbé de Gésures. Celui-ci sort d'ici pour aller rendre sa charge au pape [5].

2 janvier 1688 : Louis XIV approuve son plan de réduction du quartier de l'ambassadeur [6].

6 janvier : Lavardin a voulu établir une musique chez lui; mais « on a défendu aux musiciens d'y venir sur peine de la perte de tous leurs appointements. » En vérité, on

1. Lavardin au roi, le 16 décembre 1687 (*Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 303-319).
2. Lavardin à M. de Croissy, le 16 décembre 1687 (*ibid.*, p. 320-324).
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 16 décembre 1687 (*ibid.*, t. CCCVI, p. 166-202).
4. Louis XIV à Lavardin, le 27 décembre 1687 (*ibid.*, t. CCCVII, p. 293-298).
5. Lavardin au roi, le 28 décembre 1687 (*ibid.*, p. 362-371).
6. Louis XIV à Lavardin, le 2 janvier 1688 (*ibid.*, p. 299-302).

le « strapasse. » Le premier de l'an, le cardinal Petrucci, partisan du quiétisme de Molinos, disait la messe, et le cardinal d'Estrées entra ; le voyant entrer, un Italien dit à son voisin : « Il vaut bien mieux qu'un excommunié entende la messe qu'un hérétique la dise [1]. »

13 janvier : Le pape dit « qu'à mon égard, écrit Lavardin, il ne fallait pas que je fusse honnête homme, quoiqu'on le lui eût mandé de France, puisque je me moquais d'une excommunication... Cependant il s'informe de la manière dont vit ici la noblesse française ; et quand on lui dit que c'est dans la dernière règle et en gens de bien et d'honneur, ce n'est pas ce qu'il souhaiterait apprendre, n'ayant par cette bonne discipline aucune prise sur nous ni de justes reproches à nous faire. » En revenant de la vigne Barbarine, madame de Lavardin rencontra le cardinal Azzolini qui revenait de chez la reine de Suède. « Dès qu'il aperçut son carrosse, il ouvrit tous les rideaux du sien, se leva tout droit dans son carrosse et la salua la tête dans la portière, avec toutes les démonstrations du plus profond respect, et demeura dans cette posture humble assez longtemps pour être vu jusqu'au cinquième des carrosses qui l'accompagnaient. Ensuite, m'ayant trouvé à une rue plus loin, il fit la même chose avec toutes les marques de soumission que j'aurais pu attendre du moindre ecclésiastique francais. » Lavardin n'y répondit que par un « fort petit salut. » Le cardinal d'Estrées, qui est avec Azzolini « dans une aigreur et une antipathie épouvantable, » a trouvé qu'il aurait dû mettre son chapeau ou lui tourner la tête. Lavardin demande au roi ce qu'il doit faire si pareille rencontre se présente, et il ajoute que ce cardinal Azzolini « passe pour un caméléon qui sait changer de couleur en toutes occasions. » Lavardin mentionne encore que la reine de Suède continue à lui faire des avances, et qu'il regrette le départ de l'abbé de Gésures [2].

1. Lavardin au roi, le 6 janvier 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 7-26).
2. Le même au même, le 13 janvier 1688 (*ibid.*, p. 34-45).

24 janvier : Lavardin se plaint d'être calommié, et ajoute : « Je reçois comme des distinctions dues à ma fidélité les invectives les plus atroces. » Il rappelle, sous Pie IV, M. de Lansac, qui a proposé au concile de Trente la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres, et qui a été traité de huguenot par ce pape[1].

3 février : Mercredi dernier, Lavardin a visité incognito la reine de Suède, qui en pleura de joie et qui parla du roi « comme du héros de son siècle, » et cela pendant une demi-heure ; elle en était essoufflée. Elle passa ensuite à de dures invectives contre le pape, le traitant d'hypocrite, d'orgueilleux, etc. Lavardin dit finement que ce portrait terrible était « assez ressemblant. » « Les soldats du pape, ajoute-t-il, ont reçu ordre de ne me plus saluer quand je passe devant leur corps de garde[2]. »

4 février : Le cardinal d'Estrées se plaint au roi de l'ardeur que Lavardin met à visiter la reine de Suède ; il est mécontent de ce que celui-ci a demandé à Sa Majesté la permission de la visiter, sans avoir égard au mal que cette reine dit de lui et sans l'avoir consulté sur ce point. Il trouve que ces visites nuisent au service de Sa Majesté et qu'elles découragent les cardinaux hostiles à Azzolini, ce dernier interprétant ces visites comme son propre triomphe[3].

17 février : Lavardin n'a pas encore reçu la visite de l'ambassadeur d'Espagne, qui prétexte toujours un mal de bras[4].

24 février : « Enfin l'ambassadeur d'Espagne me vint visiter samedi dernier. » Il n'y a plus que « l'extravagant » ambassadeur de Portugal qui ne lui ait pas encore fait visite[5].

1. Lavardin au roi, le 24 janvier 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 54-75).
2. Le même au même, le 3 février 1688 (*ibid.*, p. 100-120).
3. Mémoire du cardinal d'Estrées envoyé au roi le 4 février 1688, (*ibid.*, t. CCCXIII, p. 141-161).
4. Lavardin au roi, le 17 février 1688 (*ibid.*, t. CCCX, p. 154-166).
5. Le même au même, le 24 février 1688 (*ibid.*, p. 171-183).

30 mars : Ayant appris la mort du marquis de Feuquières, Lavardin demande à Sa Majesté de lui succéder dans la place qu'il occupait dans son conseil, afin d'être fortifié par ce relief dans l'emploi qu'il exerce à Rome[1].

28 avril : « Un moine de Sainte-Geneviève, Français, m'a fait donner avis que son directeur lui avait enjoint de me révéler que l'on avait dessein de m'empoisonner. J'ai fait peu de cas de cet avis, et l'ai plutôt cru un artifice pour m'intimider que je n'y ai ajouté de foi[2]. »

4 mai : Lavardin insiste auprès du roi pour obtenir le titre de M. de Feuquières dans le conseil de Sa Majesté[3].

1er juillet : Lavardin est obsédé par les prévenances de la reine de Suède, qui voudrait même conduire madame de Lavardin au Corso[4].

13 juillet : Lavardin demande au roi d'être revêtu de l'honneur de la chevalerie, si M. de Brachane (*sic*) y renonce et quitte le parti de la France[5].

19 septembre : Madame de Lavardin est accouchée samedi dernier[6].

20 septembre : Lavardin se plaint à Monsieur (de Croissy) de ce que M. de la Motte le « désert » auprès de lui ; il voudrait savoir quelle faute il a commise pour mériter le changement dont il s'aperçoit à la cour de France et à Rome envers lui[7].

1. Le 30 mars 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 286-287).

2. Le même au même, le 28 avril 1688 (*ibid.*, p. 356-371).

3. Le même au même, le 4 mai 1688 (*ibid.*, t. CCCXI, p. 8-17).

4. Le même au même, le 1er juillet 1688 (*ibid.*, p. 181-187).

5. Le même au même, le 13 juillet 1688 (*ibid.*, p. 208-222).

6. Le même au même, le 19 septembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, p. 36-47). — C'était la seconde femme de Lavardin, Anne-Louise de Noailles, fille du premier duc de ce nom, qu'il avait épousée en 1680. Lavardin avait amené avec lui la fille unique qu'il avait eue de son premier mariage avec Françoise-Paule-Charlotte d'Albert de Luynes, sœur du duc de Chevreuse. Cette fille unique, nommée Anne-Charlotte de Beaumanoir de Lavardin, épousa plus tard Louis, marquis de la Châtre.

7. Le même à M. de Croissy, le 20 septembre 1688 (*ibid.*, p. 56-57).

7 novembre : Madame de Lavardin partira après-demain pour Sienne[1].

16 novembre : On s'émeut à Rome du départ de madame de Lavardin et de ses enfants; des femmes l'ont accompagnée en pleurant. Voilà un an que Lavardin est à Rome, et il y a dépensé près de 400000 livres. On le calomnie sur ses dépenses, et il veut en faire remettre un état à M. de Croissy[2]. Ce mémoire se trouve au tome CCCXII, p. 202-204 : il établit que Lavardin, depuis sa nomination comme ambassadeur jusqu'au présent jour (16 novembre), a dépensé comme tel 394537 livres 12 sols. — Évidemment, Lavardin, qui passait pour avare, fut suspecté sous ce rapport, même à la cour de Louis XIV; car, le 15 janvier 1689, Seignelay écrivit deux lettres presque identitiques à Bergeret, commissaire de la marine, et au capitaine de Sartous, qui avaient l'un et l'autre accompagné Lavardin à Rome; et ces deux lettres trahissent un soupçon[3].

27 décembre : Lavardin remercie Sa Majesté de l'envoi qu'elle lui a fait du collier de ses ordres[4].

Dans une lettre de Lavardin à M. de Croissy, lettre non datée, mais faisant suite, dans le tome CCCXXIV, à une

1. Le même au roi, le 7 novembre 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 153-159).

2. Le même au même, le 16 novembre 1688 (*ibid.*, p. 165-173).

3. Le marquis de Seignelay à Bergeret : « M. de Lavardin m'écrit qu'il a levé dans Rome deux cents soldats, qu'il les entretient actuellement dans le palais Farnèse et qu'il a chargé du soin d'y veiller les sieurs Dorogne, du Mont et du Groslay. Comme le roi veut être précisément informé de la manière dont il a fait cette levée, et quelle en a été la dépense, l'intention de Sa Majesté est que vous me fassiez savoir si effectivement le sieur de Lavardin a ce nombre complet de soldats, depuis quel temps il a commencé à les faire lever, quelle solde il leur paye, ce qu'il donne pour leur entretien, s'il les loge, et à quoi ils sont à présent employés. Vous observerez de ne lui communiquer en aucune manière ce que je vous écris, et de me faire réponse avec l'exactitude et la fidélité que vous devez, sans que lui ni personne en puisse avoir connaissance. »

4. Lavardin au roi, le 27 décembre 1688 (*ibid.*, p. 275-294).

lettre du même au roi qui porte la date du 15 mars 1689, on lit : « Je vous prie, monsieur, quand vous le pourrez, de m'apprendre ma destinée; ma présence auprès de Sa Sainteté est inutile; le roi ne le connaît-il pas[1] ? » Le 31 mars, il insista directement auprès du roi sur son inutilité à Rome, et manifesta le désir de quitter cette ville[2].

Le 14 avril, une lettre de Louis XIV le rappela et l'avertit que le cardinal d'Estrées restait à Rome, mais seulement comme simple cardinal[3]. Le même jour, deux ordres lui furent expédiés de Versailles, l'un de 24000 livres pour ses appointements de l'ambassade de Rome pendant les quatre premiers mois de cette année, et l'autre de 12000 pour ses dépenses extraordinaires[4]. Le même jour aussi, Louis XIV écrivit au cardinal d'Estrées : « Enfin je vois bien qu'il ne faut plus rien attendre d'une cour si mal intentionnée, et c'est aussi ce qui m'a confirmé dans la résolution que j'avais prise de rappeler mon ambassadeur, auquel j'ordonne de partir incessamment pour se rendre dans les États du Grand-Duc, d'où, après qu'il aura obtenu du gouvernement de Milan les passeports qui lui sont nécessaires, il se rendra le plus tôt qu'il lui sera possible auprès de moi[5]. »

19 avril : Lavardin pleure la mort de la reine de Suède comme une perte pour Sa Majesté, et il supplie le roi de vouloir bien soulager madame de Lavardin malade et inconsolable[6].

28 avril : Lavardin n'a pris congé que des cardinaux Maidalchini et d'Este, les seuls qui l'aient visité. Le cardinal Cibo et le gouverneur de Rome lui ont fait exprimer leur regret de son départ. Il a été aussi complimenté indirectement par les cardinaux Altieri, Coloredo, Lauria,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXIV, p. 203.
2. *Ibid.*, p. 239-246.
3. *Ibid.*, p. 247-249.
4. *Ibid.*, t. CCCXXVI, suppl. de 1689, p. 111.
5. *Ibid.*, t. CCCXXI, p. 409-412.
6. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 285 290.

Sacchetti, frère de l'ambassadeur de Malte, de Angelis et Colonna[1].

Enfin, Lavardin quitta Rome le 30 avril 1689, entre huit et neuf heures du matin; les cardinaux d'Estrées et Maidalchini le reconduisirent. Le peuple de Rome en fut attristé, car ce départ, la mort de la reine de Suède et du cardinal Pio, le prochain départ du cardinal d'Este, peut-être aussi celui du cardinal d'Estrées, tout cela était évalué à une perte de 350 000 écus romains pour Rome[2].

Au tome CCCXXVI (suppl. de 1689), p. 222, se trouvent deux ordonnances à l'adresse de M. de Lavardin: l'une de 17 600 livres, pour ses appointements de l'ambassade pendant les trois mois de mai, juin et juillet 1689; l'autre de 12 000 livres comme gratification extraordinaire.

En somme, le séjour de Lavardin à Rome fut ingrat.

On ne trouve dans toutes ses dépêches aucune trace de satisfaction. Visité par quelques ministres dont plusieurs l'espionnaient, évité par les cardinaux comme un homme dangereux, obligé de se tenir perpétuellement sur la défensive, privé de tout, même de musiciens, obligé à des dépenses qui semblent avoir dépassé ses appointements officiels et ses gratifications, accusé en même temps de parcimonie, jalousé, calomnié, détesté, condamné à renvoyer seule sa femme malade et découragée, il dut plus d'une fois sans doute regretter sa Bretagne. Mais, outre le chagrin de son échec et du froid que M. de Croissy lui manifesta plusieurs fois, il dut souffrir particulièrement de sa brouille avec le cardinal d'Estrées, brouille qui ne contribua pas peu à inutiliser les efforts faits auprès de la curie romaine pour résoudre les questions pendantes. Considérée au point de vue des intérêts publics et des affaires de France, cette désharmonie revêt un caractère de gravité suffisante pour qu'il soit permis d'en retracer brièvement la marche.

1. Lavardin au roi, le 28 avril 1689 (t. CCCXXIV, p. 291-296).
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 3 mai 1689 (*ibid.*, t. CCCXXII, p. 11-22).

Déjà, nous avons entendu Lavardin se plaindre du médecin Amonio, qui essaya d'intriguer contre lui auprès du maréchal d'Estrées, lequel à son tour chercha évidemment à discréditer Lavardin auprès de M. de Croissy. Les d'Estrées eussent été enchantés que l'ambassade ne sortît pas de leur famille, et le cardinal, qui était ambitieux, fut certainement froissé de voir Lavardin prendre la place convoitée par lui. Il dissimula tout d'abord de son mieux; mais bientôt son désir d'imposer à l'ambassadeur sa manière de voir et de procéder dépassa la mesure; Lavardin, qui, par sa finesse naturelle, était plus clairvoyant que lui, et qui, comme laïque, n'était pas tenu envers la curie à toutes les obséquiosités et à tous les ménagements qui incombent bon gré mal gré à un cardinal, fut bientôt en désaccord avec lui. Les rapports amicaux qu'il entretint avec la reine de Suède, et auxquels madame de Lavardin, isolée, tenait sans doute beaucoup, furent la première pierre d'achoppement; les autres affaires firent le reste.

C'est le 4 février 1688 que le cardinal d'Estrées, qui détestait la reine de Suède et surtout le cardinal Azzolini, essaya de frapper le grand coup contre M. de Lavardin, en envoyant au roi son mémoire relatif aux rapports que l'on pouvait avoir avec la reine de Suède. Il y déclarait que le cardinal Azzolini était toujours derrière elle avec son hostilité implacable contre la France. Blessé de ce que Lavardin avait été autorisé par le roi à la visiter, il l'accusait de la visiter avec ardeur et d'être resté deux heures chez elle. Cette visite, dit-il, met en émoi les cardinaux hostiles à Azzolini, c'est-à-dire presque tous, parce qu'ils se figurent que Sa Majesté va lui rendre son estime et la leur retirer à eux; cette appréhension qu'ont les cardinaux de pouvoir être sacrifiés par Sa Majesté à Azzolini, pourrait être très fâcheuse en cas d'un conclave[1]. Ce mémoire laisse transpirer toute l'aigreur dont l'âme du cardinal d'Estrées était remplie.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXIII, p. 111-161.

Le 4 mars, ce même cardinal revint à la charge et reprocha à Lavardin, dans sa dépêche au roi, de n'avoir pas, dès le principe, donné une entière créance aux discours préventifs qu'il lui avait tenus contre les avances suspectes d'Azzolini[1].

Deux jours auparavant, le 2, Lavardin, soit sincèrement, soit par une tactique qui ne manquait pas d'habileté, écrivit au roi, d'une part, qu'il tenait le cardinal d'Estrées « pour le plus savant du sacré collège, » et, d'autre part, que ce cardinal était toujours en butte à la rage du cardinal Azzolini[2]. En avril, le marquis ambassadeur passa du compliment à la critique. Le 6, il avertit le roi que, bien que la reine de Suède fût réconciliée avec Sa Majesté, le cardinal d'Estrées, son ennemi personnel, ne l'avait point encore visitée. A la fin de sa dépêche, il rapporta que le pape avait dit de lui au cardinal Coloredo : « M. de Lavardin est un honnête homme qui contient les gens du roi, plein de bonnes intentions, qui souhaite ardemment me réconcilier avec le roi, » tandis que le pape avait dit du cardinal d'Estrées : « C'est un méchant et malfaisant homme, il a commencé ma brouillerie et mes embarras avec le roi[3]. » Le 17, le ton devint encore plus aigre : « Lorsque je prends la liberté, écrivit-il au roi, de dire au cardinal d'Estrées que ses pas me paraissent un peu précipités, il me répond qu'il connaît mieux le terrain que moi, et va toujours son chemin. Ainsi ma déférence pour lui est cause que son impétuosité m'entraîne contre mon sentiment, ou va en avant sans ma participation[4]. »

Dans sa dépêche du 18 mai, Lavardin se plaint de ce qu'on essaye d'échauffer le cardinal contre lui ; mais il aura une « patience *quotidienne* sur ce sujet, » et il aplanira par sa douceur « tout ce qu'il peut y avoir de sec et de

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXIII, p. 231-263.
2. *Ibid.*, t. CCCX, p. 190-209.
3. *Ibid.*, p. 291-310.
4. *Ibid.*, p. 321-347.

violent à essuyer[1]. » Il écrivit le 18 juin : Je ne doute pas que le cardinal d'Estrées « ait insinué à Votre Majesté tout ce qui pouvait la porter à m'éloigner de Rome, ce qu'il y a longtemps que j'ai mandé à Votre Majesté qu'il désirait. Cela ne diminuera en rien ma soumise déférence pour lui[2]. » Le 29, il raconta que le comte de Crussol, avant de s'en retourner en France, avait demandé audience au pape; et comme ce comte n'avait jamais employé d'autres carrosses que ceux de l'ambassade, lesquels d'ailleurs étaient allés maintes fois à Monte-Cavallo, il n'accepta pas l'offre que le cardinal d'Estrées lui fit d'aller chez le pape dans son carrosse à lui ou dans celui du commissaire de la marine. Là-dessus, ce cardinal fit dire à Lavardin qu'il allait contremander l'audience. Pour éviter cet éclat, Lavardin se soumit au cardinal, qui mena le comte à la porte du palais et qui revint l'y prendre. La raison mise en avant par le cardinal était qu' « il devait ménager le palais. » Lavardin répliqua : « Il me semble qu'en pareil cas ma livrée doit plutôt paraître que se cacher; » et faisant évidemment allusion au cardinal, il ajouta en s'adressant au roi : « Je vois qu'il n'y a pour moi ici ni sûreté ni secret; on me commettrait avec des cardinaux qu'il est de votre service de ménager[3]. »

Dans sa dépêche du 1er juillet, Lavardin accusa le cardinal d'avoir eu avec le cardinal Cibo, sur l'affaire du cardinal de Furstenberg, une conversation « dont il a jugé inutile que je fusse instruit. » « Je m'éclaircirais, dit-il, volontiers amiablement et doucement sur tout avec le cardinal d'Estrées; mais ni son âge ni son élévation ne l'ont pas rendu maître de son impétuosité et de ses mouvements. Il m'a franchement avoué s'être trompé sur mille choses qu'il m'a dit être sans fondement, mais le lendemain il est prêt à recommencer par revisions dont

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXI, p. 35-49.
2. *Ibid.*, p. 137-147.
3. *Ibid.*, p. 162-172.

le temps et ma douceur les désabusent. Mais, quand l'abbé de Barrière, dont l'esprit est dangereux, artificieux et plein de malignité, sera ici, j'aurai encore plus à souffrir, puisqu'il a pris soin de débiter à Paris et d'écrire ici que je n'étais que l'ombre et l'idole de l'ambassade, que Votre Majesté ne m'avait envoyé que pour agir *en ministre subalterne sous les ordres du cardinal*, et entretenir table aux officiers qui gardent le quartier. » Lavardin ajoute qu'il « avalera tout, doux comme lait, » plutôt que de faire le moindre embarras au service de Sa Majesté[1]. — Le 13, Lavardin avertit le roi que la reine de Suède était froissée de ne pas recevoir la visite des cardinaux nationaux, et que M. de Brachane (*sic*) lui avait dit qu'il était persécuté par le cardinal d'Estrées, qui révoltait sa femme contre lui[2]. — Le 20, il fit entendre « combien l'humeur violente et emportée de Messieurs d'Estrées avait fait du tort à Sa Majesté, en poussant les affaires au point d'aigreur et d'extrémité où elles étaient[3]. »

Le 17 août, Lavardin écrivit au roi que, d'après ce que don Livio, neveu du pape, venait de lui faire dire, le pape estimait personnellement Lavardin; que, si l'on demandait son rappel, cela venait du cardinal d'Estrées, qui le suggérait au cardinal Cybo et qui ne voulait pas entendre parler d'un accommodement fait autrement que par lui seul; que le cardinal d'Estrées, pour faire réussir ce projet, aurait gagné avec de l'argent l'agent du cardinal Cybo et qu'il voulait rester seul maître du terrain. Lavardin n'accepta pas ce dire, mais il constata que le bruit courait qu'il serait rappelé, dès que madame de Lavardin serait accouchée[4]. — Le 24, Lavardin avertit le roi que le cardinal d'Estrées avait pris, relativement au cardinal de Furstenberg, une mesure qu'il désapprouvait et dont ce cardinal ne lui avait pas fait part. Il signala en même temps

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXI, p. 181-187.
2. *Ibid.*, p. 208-222.
3. *Ibid.*, p. 223-237.
4. *Ibid.*, p. 288-306.

la liaison d'intimité qui existait entre le docteur Dirois, domestique du cardinal d'Estrées, et le fameux Maillé, auditeur du cardinal de Norfolk et l'un des agents les plus actifs de la cabale janséniste. Grâce à cette liaison, une confidence que Lavardin avait faite au cardinal d'Estrées fut communiquée immédiatement à Maillé. « Ainsi, dit-il au roi, ma recherche étant devenue publique de très secrète qu'elle était, apparemment que par cette révélation je suis hors d'état d'éclaircir désormais des faits qu'il était important pour votre service que je découvrisse. J'en suis bien fâché, mais ce n'est pas ma faute[1]. » — Dans sa dépêche du 29, il mentionna que le duc de Brachiane (*sic*) était tout à fait brouillé avec la France, que le cardinal d'Estrées le haïssait fort, et qu'il lui avait envoyé, comme ambassadeur, l'ordre d'ôter les armes de France de dessus sa porte[2].

On comprend aisément combien Louis XIV devait être mécontent de cette division. Le 27 août, il écrivit de Versailles à Lavardin, pour lui recommander l'accord avec le cardinal d'Estrées, sans quoi il serait obligé, dit-il, « de ne laisser personne dans la cour où vous êtes qui ait aucun caractère[3]. » La manière dont cette menace était formulée indiquait évidemment que le roi inclinait à subordonner l'activité de Lavardin à celle du cardinal. La dépêche envoyée par Lavardin au roi le 10 septembre, après la réception de l'ordre royal, n'en fut pas moins toute sémillante à l'endroit du pape, de don Livio, de la cabale antigallicane, etc. En ce qui concernait le cardinal d'Estrées, il se bornait à dire que jamais le propre neveu de ce cardinal « n'avait pu se résoudre à essuyer son humeur impérieuse, » et à protester qu'il souffrirait tout, qu'il verserait au besoin son sang et qu'il dépenserait le dernier lot de son bien, « dans un pays où l'on croit gagner

1 *Correspondance de Rome*, t. CCCXI, p. 326-337.
2. *Ibid.*, p. 340-350.
3. *Ibid.*, p. 314-315.

les indulgences en pillant un Français, surtout un ambassadeur[1]. » Cependant, le 20 septembre, il écrivit à de Croissy, pour lui demander quelle faute il avait commise et comment il avait mérité le changement dont il était l'objet à la cour de France et à Rome[2].

Pendant deux mois, les choses se traînèrent sans accident; la jalousie et l'hostilité prirent leurs vacances. Mais le 23 novembre, Lavardin revint sur la brèche, avertit le roi que les cardinaux Azzolini et d'Estrées se haïssaient comme Guelfes et Gibelins, et que les propositions de pacification qu'on faisait alors, à Rome, au cardinal d'Estrées, n'avaient pour but que d'amuser Sa Majesté et de gagner du temps en faveur de la curie[3]. Le 7 janvier 1689, Lavardin rédigea un mémoire pour compléter sa dépêche du 24 août dernier, mémoire où il accusa le cardinal d'Estrées d'avoir trempé précédemment dans les intrigues du cardinal Le Camus, de Lambert, de Maillé et compagnie[4]. Le lendemain 8, Lavardin écrivit à Louis XIV et accusa ce cardinal de s'être emporté devant la reine de Suède, en disant que, s'il n'avait pas eu les affaires de France et l'ambassade depuis la mort de son frère, c'était au cardinal Azzolini qu'il le devait; que sans lui il serait le maître ici; que les cardinaux de Granvelle, d'Ossat, du Perron, d'Aragon, Landgrave, Portocarrero, avaient bien fait les affaires dans cette cour, et qu'il ne lui pardonnerait de sa vie. Lavardin se plaignit aussi de ce que le cardinal d'Estrées cherchait à l'éloigner de tout commerce et à faire durer les démêlés à Rome, comme les procureurs les procès, et les généraux les guerres. « Votre Majesté, ajouta-t-il, me reprocherait quelque jour de l'avoir abusée, si je ne lui disais pas que sa seule puissance forcera ces gens-ci, envieux de la grandeur de la

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 7-28
2. *Ibid.*, p. 56-57.
3. *Ibid.*, p. 190-199.
4. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 66 68.

France[1]. » Le 14, Lavardin écrivit au roi que le cardinal d'Estrées venait d'avoir du pape une audience demandée à son insu. Ce même cardinal ayant prié Lavardin de faire exécuter un « misérable » qui volait dans les rues de Rome la nuit, Lavardin « répondit froidement qu'un ambassadeur n'avait point de conseil de guerre à assembler. » Enfin, poursuit Lavardin, « l'on dit ouvertement que le cardinal d'Estrées me joue[2]. »

Le 10 février, Louis XIV sembla se retourner contre le cardinal d'Estrées; car il lui écrivit de Marly pour lui défendre de négocier[3]. Le 5 avril, Lavardin raconta au roi que les cardinaux d'Este et d'Estrées s'étaient querellés au sortir de la dernière congrégation; que le premier était disposé à s'attacher à Sa Majesté, « chose que la jalousie du cardinal d'Estrées ne verrait qu'avec peine, crainte qu'il n'eût de Sa Majesté quelqu'une des grâces qu'il espère joindre à celles dont il est comblé. » Lavardin parla ainsi, pour prévenir les mauvais services que le cardinal d'Estrées pourrait chercher à rendre au cardinal d'Este dans l'esprit de Sa Majesté[4].

On sait quelle fut la décision du roi. Lavardin, en quittant Rome, vit certainement avec déplaisir que le cardinal d'Estrées y restait; car de Sienne il écrivit au roi, le 12 mai, qu'il regrettait que *tous* les Français n'eussent pas quitté Rome. « On conte publiquement, ajouta-t-il pour piquer le roi à cet endroit, que Votre Majesté fait toutes avances pour se réconcilier, à quelques conditions que ce puisse être, ce qui fait un très mauvais effet[5]. » Le 26, il écrivit de Florence : « Les émissaires du cardinal d'Estrées disent qu'ayant fait révoquer votre ambassadeur pour être seul, il va présentement terminer tout

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXIV, p. 11-23.
2. *Ibid.*, p. 41-48.
3. *Ibid.*, t. CCCXXI, p. 145-147.
4. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 251-264.
5. *Ibid.*, p. 309.

ce qu'il n'a pas voulu faire jusques à présent, crainte que je pusse m'attribuer part de l'honneur[1]. »

Telles furent les dernières flèches lancées par Lavardin contre le cardinal, dans ce conflit regrettable, où des passions mesquines dominèrent des intérêts considérables, au détriment de la France et au bénéfice de la papauté victorieuse.

III

Dans une orthographe quelquefois incorrecte et qui indique une instruction primaire négligée, avec des phrases quelquefois alambiquées, Lavardin eut du trait et de l'incision. Sa pensée prompte et vive avait toujours à son service des paroles à l'emporte-pièce; son esprit primesautier, loin de s'embarrasser dans des circonlocutions recherchées ou dans des arrière-pensées, était toujours naturel; il avait besoin d'appeler les choses par leur nom; sa franchise le faisait aller toujours droit au but, et sa plume était, sans qu'il parût s'en douter, tantôt un pinceau qui saisissait sur le vif hommes et choses, tantôt une cravache qui cinglait ses adversaires. Jamais prétentieux, ni jamais banal, il eut le secret de dire beaucoup de choses en peu de paroles, de manifester son caractère et ses convictions dans des correspondances relativement courtes. Autant le cardinal d'Estrées était étudié, quelquefois diffus, autant Lavardin était alerte, vif, pétillant, amusant, mordant; il écrivait comme un homme qui n'avait rien à perdre, et qui voulait se dédommager, dans ses dépêches, du silence ennuyeux auquel la société romaine, en le fuyant, le condamnait.

Voici quelques-unes de ses appréciations, telles qu'elles sont formulées dans ses dépêches.

Le pape, son premier adversaire, fut naturellement le

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXIV, p. 327-340.

premier objet de ses études et de ses critiques. Il mit de la verve à le dépeindre ; incapable d'être jamais méchant, il fut toujours envers lui malicieux et véridique.

« Le pape, dit-il, est également timide et orgueilleux. Il me paraît qu'il crève de dépit et qu'il aurait envie de plier, mais son orgueil n'y peut consentir [1]. » — A propos de sa communion à l'église Saint-Louis et de la peine que le pape en ressentit, il écrivit : « Je n'aurais pas cru, en communiant et donnant l'aumône, offenser personnellement Sa Sainteté [2]. » — « Parler au pape, c'est se casser la tête contre une muraille. J'en ai toujours parlé avec une circonspection infinie. Tout cela ne l'apaise point ; enfin, c'est un fagot d'épines que l'on ne sait par où prendre ni par où manier. Il ne prend conseil de personne ; et quand il le prend, c'est pour ne le pas suivre, s'il n'est conforme au sien [3]. » — Le pape a eu le dessein « d'établir un nouveau pardon à trois heures après midi, pour avertir par le son de la cloche, dans toutes les églises, tous les fidèles de prier pour le secours du saint-siège contre le dessein du ministre de Votre Majesté et des Français qui sont avec lui dans Rome, comme on fit contre Soliman II. Ce qui aurait été trop honorable pour moi... Quand on dit au cardinal Colonne ce bizarre projet, il répondit avec sa manière brusque : Il ne nous manquait plus que cette pagnotade, *ci mancava ancora questa baronata* [4]. » — « Le pape ne prend point d'autre guide que la fureur de ses passions et l'aigreur de son humeur, dont on peut attendre les suites les plus sèches, si la peur dont il est fort susceptible ne chasse les autres passions qui remplissent son cœur présentement. Car il faut compter, Sire, *qu'il est capable de tout ce qu'il y a au monde de pis*, étant conseillé par des

1. Lavardin au roi, le 2 décembre 1687 (*Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 263-290).
2. Dépêche du 26 décembre 1687 (*ibid.*, p. 354-360).
3. Dépêche du 28 décembre 1687 (*ibid.*, p. 372-373).
4. Dépêche du 6 janvier 1688 (*ibid.*, t. CCCX, p. 7-26).

esprits brouillons et détestables [1]. » — « Le pape est sec, vain et glorieux jusques à l'extravagance, et son ignorance crasse ne lui permet pas d'entrer raisonnablement dans aucune affaire, ne les entendant nullement [2]. » — « Voilà, Sire, ce que l'humeur hypocondre venue dans une tête faible d'elle-même, et qu'un grand âge rend encore plus imbécile, (peut inspirer). Je ne connais dans le pape ni piété ni bonne intention, mais un orgueil et une vanité insupportable, et une humeur opiniâtre et injurieuse, qui se change en fureur dès qu'on lui résiste, à moins que la peur ne chasse les autres passions [3]. » — « Le pape est le plus opiniâtre et souvent le plus déraisonnable de tous les hommes [4]. » — « L'âme du pape est toujours partagée entre deux passions dominantes, qui sont l'orgueil et l'avarice... Alexandre VII aurait été le plus vain des papes, si le pape (actuel) ne lui avait succédé [5]. »

« Dans son entêtement, non seulement le pape n'entend point raison, mais n'y entre jamais, enivré d'orgueil, et, dans sa tête ignorante, se donnant le pouvoir de monarque universel de la chrétienté, imitateur de Grégoire VII, de Boniface VIII et d'autre pareils papes hautains, par leur ambition sans l'être par leur capacité et doctrine... Quant à moi, je vous avoue que plus je l'ai examiné, plus je le trouve plein d'avarice et de superbe, et d'une superbe que la moindre résistance tourne en fureur. Cependant, j'en parle avec tout le respect possible, comme vous me l'avez commandé [6]. » — Lavardin fait sur l'honneur et en conscience cette déclaration, qu'Innocent XI est un « pape espagnol et brutal [7]. » Il l'appelle « pape si cruel et père

1. Dépêche du 30 décembre 1687 (*Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 389).
2. Dépêche du 9 février 1688 (*ibid.*, t. CCCX, p. 121-133).
3. Dépêche du 14 mars 1688 (*ibid.*, p. 216-238).
4. Dépêche du 28 avril 1688 (*ibid.*, p. 356-371).
5. Dépêche du 18 mai 1688 (*ibid.*, t. CCCXI, p. 35-49).
6. Dépêche du 20 juillet 1688 (*ibid.*, p. 228-237).
7. Dépêche du 27 juillet 1688 (*ibid.*, p. 247-264).

si dénaturé, » par qui « la bonté divine a voulu châtier nos péchés ; » puis il s'écrie : « Vrai Dieu ! peut-on croire ce qu'on voit contre notre sainte religion, et la postérité ajoutera-t-elle foi à ce que j'en mande à Votre Majesté en ministre sincère et en sujet zélé jusqu'au dévouement[1] ? »

« Je crois présentement Votre Majesté et même le public assez désabusé sur son sujet, pour n'avoir plus les mêmes idées qu'on s'était formées sans raison sur sa prétendue vertu, et Rome même n'est plus la dupe de sa fausse dévotion, dont il a couvert ses fortes passions pour s'élever au pontificat ; et depuis qu'il y est arrivé, il n'y a eu nulle affaire où il ait suivi les règles de la conscience et de la religion, mais toujours son animosité ou son avarice[2]. » — « Le pape est sans mérite, sans doctrine, sans véritable piété ni charité... Il se ferait chef des musulmans mêmes pour nuire au fils aîné de l'Église[3]. » — On l'appelle « abusivement Sa Sainteté[4] ; » et ses larmes sont des « larmes de crocodile[5]. » — « Je doute si la cour où je suis est catholique... et le pape serait le premier boute-feu des guerres intestines dans votre royaume, s'il croyait pouvoir l'allumer en soulevant les hérétiques que Votre Majesté en a fait sortir[6]. » — « Ce que je vois depuis dix-huit mois, c'est une rage de forcené dans l'esprit du pape contre la France, un désir de l'humilier à quelque prix que ce soit s'il en avait le pouvoir comme la volonté, et enfin une application très sérieuse à amuser Votre Majesté par des discours sans effet, qui est la conduite uniforme qu'a tenue cette cour, pendant que par toute voie elle vous suscite et rassemble tant d'ennemis qu'elle peut, même

1. Dépêche du 29 août 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXI, p. 340-350).
2. Dépêche du 10 septembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, p. 7-28).
3. Dépêche du 5 octobre 1688 (*ibid.*, p. 79-93)
4. Dépêche du 13 octobre 1688 (*ibid.*, p. 95-111).
5. Dépêche du 19 octobre 1688 (*ibid.*, p. 126-129).
6. Dépêche du 27 décembre 1688 (*ibid.*, p. 275-294).

aux dépens de la religion, qui n'est jamais ici le motif de leurs actions, mais tout au plus le prétexte et le manteau dont on se sert, quand on en a besoin pour contenter ses passions [1]. » — Le pape est plus autrichien que les ministres mêmes de la maison d'Autriche, et votre grandeur lui est un mal insupportable [2]. » — « Le pape est un homme plein de venin [3]. »

Lavardin ne fut pas plus favorable au neveu du pape qu'au pape même. Sachant à quoi s'en tenir sur la façon dont Innocent XI traitait pratiquement la question du népotisme, il ne se méprit pas davantage sur les attitudes intéressées de don Livio. « Don Livio, écrivit-il au roi le 30 décembre 1687, s'enfuit d'un quartier dès que j'y arrive... Si je puis l'envoyer au Milanais, nous y perdrons la figure d'un apothicaire [4]. » Cependant, en mars 1688, don Livio salua Lavardin au Corso, et Lavardin lui rendit son salut [5]. Le 4 mai, il écrivit à Louis XIV : « Quand le pape comble don Livio de biens et de richesses immenses, et augmente d'autant plus la recette qu'il l'exempte de toute dépense, les flatteurs de cette cour disent et écrivent qu'il abolit le népotisme; et il laissera quatre fois plus de biens à ce neveu que ceux qui l'ont précédé [6]. » Le 31 août 1688 : Il y a, dit-il, un mémoire connu ici, où l'on prouve que don Livio a *volé plus de cent mille écus de rente* par voie illicite, comme survente de blé, usure et pareils profits. Le pape se mit à crier, *comme l'avare de Molière*, qu'il était trahi... [7]. » Don Livio achetait en effet le blé très bon marché et le revendait fort cher. « Il jouit sous des noms supposés, dit encore Lavardin, du

1. Dépêche du 14 janvier 1689 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXXIV, p. 41-48).
2. Dépêche du 15 mars 1689 (*ibid.*, p. 192-202).
3. Dépêche du 12 avril 1689 (*ibid.*, p. 266-277).
4. *Ibid.*, t. CCCVII, p. 389.
5. Dépêche du 14 mars 1688 (*ibid.*, t. CCCX, p. 216-238).
6. *Ibid.*, t. CCCXI, p. 8-17.
7. *Ibid.*, p. 357-367.

revenu des charges, sans en payer le prix, et ainsi, d'une part, ôte l'argent, et, de l'autre, empêche qu'il ne rentre. Ces sales moyens l'enrichissent *de deux millions par an*. Mais on dit avec éloge que le pape a aboli le népotisme, parce que don Livio n'est neveu que pour la recette et non pour la dépense, et parce que le neveu ne loge pas au palais, quand il accumule plus de biens que six neveux et en dépense moins qu'un expéditionnaire[1]. »

Nous avons déjà vu précédemment plusieurs traits lancés par Lavardin contre la cour de Rome en général. En voici quelques autres : — A propos de l'abbé Bichi, « sujet qui a manqué à son maître » et qui pourra devenir cardinal en revanche de la perte de sa charge, il dit : « Tels accommodements se nommeraient un peu *simoniaques*, hors de la cour de Rome; mais ici c'est la pratique *ordinaire*[2]. » — Dans un mémoire qu'il envoya à Louis XIV le 28 septembre 1688, il s'exprima ainsi : « Il se commet *tant d'abus à la Daterie de Rome*, dans la collation des bénéfices dont le pape dispose de plein droit en Bretagne ou pays conquis, qu'il est de la piété du roi d'y apporter quelque remède, sans priver Sa Sainteté du droit dont elle est en possession. Quoique le pape n'ait que *six mois de délai* pour conférer les bénéfices vacants en Bretagne, *souvent il se passe des années* avant que Sa Sainteté y ait pourvu, » et cela, parce que les officiers de la Daterie attendent qu'ils aient reçu des présents, et que cette cour veut se faire des créatures parmi les sujets du roi. « Il se délivre *peu de provisions qui ne soient antidatées*, tant pour les cures que pour les prieurés et autres bénéfices[3]. » — Le 2 mars 1688, il écrivit au roi que l'on avait beaucoup de scrupules bizarres à Rome, « sans y

1. Lavardin au roi, le 10 septembre 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 7-28).
2. Lavardin au roi, le 2 décembre 1687 (*ibid.*, t. CCCVII, p. 263-290).
3. *Ibid.*, t. CCCXV, p. 316-318.

avoir que *très peu de religion*[1]. » « La religion, ajouta-t-il en parlant des gens de Rome, est *le moindre* de leurs soins[2]. » Il a dit ailleurs que la religion « *n'est jamais le motif de leurs actions*, mais tout au plus le prétexte et le manteau dont on se sert, quand on en a besoin, pour contenter ses passions. » Il appela Rome une « cour que la religion ne gouverne jamais ; » il dit du pape et de ses ministres qu'ils avaient une conduite « extravagante[3]. »

Malgré sa modération, Lavardin n'était pas homme à se priver du plaisir de raconter les scandales que donnaient ses adversaires, depuis les cardinaux et les prélats de la curie jusqu'aux simples abbés. J'en ai parlé ailleurs. Qu'il suffise ici d'indiquer les épithètes caractéristiques qu'il accola à plusieurs d'entre ces ecclésiastiques.

Du cardinal Cibo, premier ministre d'Innocent XI, il écrivit au roi le 23 mars 1688 : « Je vois le cardinal Cybo, entièrement décrédité, tout au moins très faible et très misérable. Qui oserait même vous assurer qu'il soit bien intentionné pour vos intérêts, quoiqu'il prenne soin par tous ses ménagements et patelinages de nous le persuader[4] ? » Le 14 janvier 1689, Lavardin assura le roi que la goutte de ce cardinal était « simulée, » afin de traîner l'accommodement en longueur, c'est-à-dire de l'empêcher[5].

Casoni, le conseiller le plus influent du pape après la mort de Favoriti, fut ainsi qualifié par Lavardin : « Enfin Casoni est un démon enragé et forcené[6]... Il compte que chaque insolence qu'il fait est un degré au cardinalat[7]. » Il fut sérieusement question de se saisir de lui violemment, soit dans quelque rendez-vous, soit chez madame Gavoti ou chez madame Cigale, pour lesquelles il avait « quel-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 190-209.
2. Dépêche du 10 septembre 1688 (*ibid.*, CCCXII, p. 7-28).
3. Dépêche du 18 janvier 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIV, p. 52-58).
4. *Ibid.*, t. CCCX, p. 248-257.
5. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 41-48.
6. Dépêche du 28 décembre 1687 (*ibid.*, t. CCCVII, p. 372-373).
7. Dépêche du 18 mai 1688 (*ibid.*, t. CCCXI, p. 35-49).

que attachement » et chez lesquelles il se rendait le soir[1]. On l'aurait ainsi fait disparaître, pour soustraire le pape à ses conseils néfastes.

« Le cardinal Carpegne, cardinal vicaire, m'a paru, dit-il, agir d'une manière fort adroite, pour ne pas dire le mot de *vrai fourbe*[2]. » — « Casanata excite le pape comme un forcené,... c'est un homme à marquer en lettres rouges[3]. » — Franzone trouve le pape peu fier et trop modéré; « après tant de consultations, dit-il, *faremo bellissima cacata*[4]. » — « Pamphile, écrit Lavardin, a parlé comme un fol et un visionnaire, en un mot comme un homme que le pape s'excuse d'avoir honoré du bonnet, sur la recommandation qu'il devait à son oncle[5]. » — Le 9 mai 1688 mourut le cardinal Crescentio, « si féroce et si brutal que cette cour n'y perd rien[6]. » — Le 13 février 1689, « le cardinal Pio mourut subitement, ou, pour parler juste, creva en un moment; » il prenait un bouillon qu'il ne put achever. Sa mort est « une punition divine bien marquée[7]. » Après avoir traité le cardinal Azzolini de « caméléon qui sait changer de couleur en toutes occasions, » il le compara à un vautour veillant avidement sur la reine de Suède, « enflée jusques à la ceinture » et mourante; et lorsque celle-ci expira, Lavardin écrivit au roi qu'elle avait souvent souhaité de le voir durant sa maladie, mais que le cardinal Azzolini avait détourné ce désir, et qu'au reste il avait bien plus agi « avec l'avidité d'un filoux (*sic*) qu'avec la dignité d'un cardinal attaché à une reine[8]. » — Quant au prélat Jorri (*sic*), Lavardin assura avoir re-

1. Dépêche du 10 septembre 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 7-28).
2. Dépêche du 2 décembre 1687 (*ibid.*, t. CCCVII, p. 263-290).
3. Dépêche du 24 février 1688 (*ibid.*, t. CCCX, p. 171-183).
4. *Ibid.*
5. Dépêche du 2 mars 1688 (*ibid.*, p. 190-209).
6. Dépêche du 11 mai 1688 (*ibid.*, t. CCCXI, p. 23-29).
7. Dépêche du 15 février 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIV, p. 124-129).
8. Dépêche du 1er mars 1689 (*ibid.*, p. 160-169).

connu par cent endroits que c'était un « fourbe de profession [1]. »

Tels étaient les principaux personnages de cette curie romaine, qui traitait de si haut avec l'Église de France et avec la cour de Louis XIV.

Lavardin ne fut pas plus édifié des moines mendiants que du pape, des cardinaux et des prélats. On lit dans sa dépêche du 30 mars 1688 : « Pour les mendiants, ce sont des insectes également faibles et malins, dont on peut attendre *toute méchanceté*. C'est *un malheur dans un État;* et quand ils endossent le *cuculle*, ils s'attachent à un autre monarque que celui que la Providence leur a donné pour maître souverain. La prudente république de Venise y a pourvu en quelque façon, par les dépendances où elle les a réduits quand ils veulent vivre sous les terres de sa domination; et l'on ne peut tenir ce corps abject dans de trop étroites bornes, ni les trop affaiblir, particulièrement dans le temps présent [2]. » Tous ces moines français qui cabalaient pour le pape contre le gouvernement de leur pays, lui étaient désagréables. A propos de Maillé, l'un d'entre eux, qui venait d'être nommé prieur de Saint-Gildas dans le diocèse de Rennes, il disait : « C'est ainsi qu'on paie du bien de la France ceux qui sont les plus mal intentionnés contre leur roi. » Il disait d'eux en général : « Il vaudrait bien mieux manger du bœuf et du mouton que de vivre de carottes, avec tant d'inquiétude et si peu d'attachement pour son prince, ce qui est un commandement de l'Évangile si souvent répété [3]. » Il voulait qu'on ne reçût à la jouissance des bénéfices français aucun de ces « *Romipètes*, » qui venaient se nourrir à Rome de maximes funestes [4]. Tous les ecclésiastiques qui quittaient la France pour venir à Rome sous couleur de pèlerinage à la ville

1. Dépêche du 27 décembre 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 275-294).
2. *Ibid.*, t. CCCX, p. 270-285.
3. Dépêche du 5 octobre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, p. 79-93).
4. Dépêche du 1er février 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIV, p. 89-98).

sainte ou de zèle envers le saint-siège, n'étaient pas en odeur de sainteté auprès de lui. Il les voyait à l'œuvre à Rome même; grâce à sa police secrète, il était renseigné sur tous leurs faits et gestes, et c'est ainsi qu'il les dénonça à Louis XIV, dans sa dépêche du 24 février 1688 : « J'estime devoir faire savoir à Votre Majesté qu'il n'y a rien de plus honteux, ni de plus infâme et plus flétrissant pour le clergé de France, que de voir une quantité de prêtres vagabonds, qui sont ici dans les cabarets et lieux plus infâmes, à mener une vie licencieuse et débordée, cherchant par toutes mauvaises voies à approcher des domestiques des cardinaux ou petits officiers de la daterie, pour attraper des bénéfices. Ensuite ces âmes dépravées vont curés dans les lieux où le pape présente. Ainsi il me paraît qu'il serait très utile que les évêques du royaume eussent beaucoup plus de circonspection à ne point donner d'*exeat* qu'à gens de bonnes mœurs, le plus rarement qu'il se pourrait, et de n'en point accorder que pour quelque cause. Je crois qu'il est digne de Votre Majesté d'empêcher cet abus autant qu'il se pourra [1]. »

Malgré toutes les amertumes dont on chercha à l'abreuver, Lavardin conserva toujours sa joyeuse humeur; il combattit en gallican et se moqua en Gaulois; son rire ne grimaça jamais et resta toujours de bon aloi; ses tableaux ne dégénérèrent jamais en caricatures. Mais, pour être contenues et modérées, ses gaies critiques n'en sont ni moins fines ni moins piquantes. « Comme l'on fait des processions, dit-il, contre les moucherons (suit un mot illisible) et autre vermine, on continue d'en faire contre nous, comme si nous étions des insectes; et les jésuites même qui jamais ne processionnèrent en nulle occasion, ont reçu ordre exprès de le faire. » Comme cette procession commandée devait avoir lieu à l'église Saint-Louis, Lavardin espéra que le saint de ce nom, qui fut l'un des rois

1. Dépêche du 24 février 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 171-183).

les plus fermes contre l'ambition des papes, toucherait celui qui l'avait commandée[1]. Toutes ces cérémonies que la curie multipliait à plaisir, lui parurent des « cagoteries, » dont l'un des buts était de rendre odieuse l'autorité royale.

Comme il riait des processions et des cagoteries romaines, ainsi riait-il des censures doctrinales et autres. « Les jours de mon arrivée, écrivit-il au roi le 25 décembre 1687, on censura le livre de M. Du Pin, de l'ancienne discipline de l'Eglise; et je ne m'étonne pas que cette cour ait envie d'étouffer cet enfant dès son berceau. Car il prouve nettement, par les canons et par les passages des plus grands saints et Pères de l'Eglise, les innovations et changements que les papes y ont apportés pour agrandir et étendre leur autorité et empiéter sur le temporel. Tel livre doit être bien conservé dans les bibliothèques de Votre Majesté, étant docte et bien écrit[2]. » Le 2 mars 1688, Lavardin, scandalisé de la partialité du pape pour Molinos et le cardinal Petrucci, fit remarquer au roi qu'on prononçait l'anathème à Rome contre « l'excellent » livre de l'abbé Du Pin, et non contre ceux de l'hérésiarque Petrucci[3] ! Douze jours après, il plaisanta sur les foudres du Vatican, et avoua à Sa Majesté qu'il ne les trouvait « pas plus offençants pour l'âme d'un chrétien qu'une fusée pour son corps. » « *Sum legatus*, ajoutait-il, *et non ligatus*[4]. » Dans sa dépêche du 31 août 1688, il tourna son excommunication en ridicule, disant que le scandale en était pour le pape et non pour lui, et que, si quelqu'un s'était noirci, ce n'était pas lui, mais Sa Sainteté[5]. Plus le pape se fâchait, plus Lavardin tournait les choses au comique; le 22 février 1689, il annonça au roi, comme une bonne nouvelle, que le pape se proposait

1. Dépêche du 25 décembre 1687 (*Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 337-353).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, t. CCCX, p. 190-209.
4. Dépêche du 14 mars 1688 (*ibid.*, p. 216-238).
5. *Ibid.*, t. CCCXI, p. 357-367.

de déclarer Sa Majesté excommuniée, et lui Lavardin « *insordescens.* » « Il s'en parle fort, ajouta-t-il plaisamment, dans les conversations et particulièrement aux dévotions du Jésu et de Saint-Pierre, où le saint sacrement est exposé[1]. »

Lavardin savait qu'on le calomniait dans les cercles dévots. Mais, loin de s'en attrister, « je reçois, disait-il, comme des distinctions dues à ma fidélité les invectives les plus atroces[2]. » Dans la même dépêche où il s'exprimait ainsi, il donnait cours aussi à sa causticité, touchant la protestation qu'Alexandre VII fit contre le traité de Pise : « C'est une chanson, dit-il, que la protestation d'Alexandre VII; et si tels actes avaient lieu, jamais aucun traité ne subsisterait, ce qui serait également contre la bonne foi, la société civile et le droit des gens. »

Lavardin savait très bien que le pape agissait à sa guise, et que, lorsqu'il se donnait le luxe de consulter les cardinaux, c'était pour sauvegarder la forme, rien de plus. Aussi, à propos d'une de ces consultations, écrivit-il à Sa Majesté que c'était « une pièce de théâtre, » que le pape avait voulu « imposer à toute la chrétienté, en faisant croire que ce qu'il ferait dans la suite serait l'effet de ces délibérations[3]. » Lavardin ne se laissait pas duper par de telles apparences.

Un autre jour, c'était un faux miracle d'un ami du pape, le cardinal Petrucci, qui égayait sa verve[4]. La chose, du reste, n'était pas limitée à ce cardinal. « Je suis averti, écrivait Lavardin, que, afin de se jouer de la religion, l'on médite de faire faire quelque faux miracle par le pape, et de le débiter comme vrai; peut-être croira-t-il lui-même l'avoir fait[5]. » Un pape qui était si bon pour Molinos, pour Petrucci, les chefs du quiétisme, était bien

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXIV, p. 132-150.
2. Dépêche du 24 janvier 1688 (*ibid.*, t. CCCX, p. 54-75).
3. Dépêche du 17 avril 1688 (*ibid.*, p. 321-347).
4. *Ibid.*
5. Dépêche du 28 septembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, p. 61-72).

capable de se croire illuminé et doué de pouvoirs miraculeux!

IV

Toutefois il ne faudrait pas croire que Lavardin prenait ces choses à la légère, et qu'il considérait le système de la curie romaine comme un simple thème à plaisanterie. Autant Lavardin était railleur, autant il était penseur; très spirituel, il n'était pas moins raisonnable, et son rire finissait toujours par une morale et un sage conseil. Les maximes de gouvernement qu'il professa dans sa correspondance avec Louis XIV sont empreintes d'une clairvoyance et d'une énergie rares. Esprit, raison, caractère, tout en lui se tenait en équilibre et donnait à sa physionomie une harmonie de traits, où la finesse et la distinction le disputaient à la fermeté et au bon sens, et réciproquement.

Il n'était pas de ceux qui croyaient trancher la question romaine par le laisser-faire, et qui voyaient dans la liberté illimitée une panacée universelle. Sans être théologien, il apercevait, comme homme d'Etat, d'après les seuls principes de la politique et de la diplomatie, les périls que la puissance de Rome faisait courir sans cesse à l'autorité temporelle, et il estimait qu'il fallait à tout prix défendre celle-ci contre celle-là. Il était pour une lutte infatigable, mais sur un terrain avantageux et sûr, et il ne croyait à la possibilité de la victoire qu'à cette condition. Croire à la possibilité du triomphe de l'Etat et de la société par la seule condescendance envers Rome, lui paraissait une naïveté compromettante, parce que Rome ne pouvait qu'en abuser et s'en fortifier. Il tenait les ménagements envers le pape pour des actes de faiblesse, le maintien des abus de la curie pour un scandale dangereux, les doctrines romaines pour des erreurs qui finiraient infailliblement par renverser toute autorité royale, au profit de la

seule autorité du pape, monarque universel. Le romanisme, par ses maximes constitutionnelles et par ses superstitions, était à ses yeux un système antireligieux et révolutionnaire; et tout monarque qui le tolérait se condamnait lui-même à disparaître un jour. Ecoutons-le lui-même.

Maintes fois il reprocha à Louis XIV trop de bonté, trop de patience, trop de condescendance envers la curie romaine, qui en abusait et qui, au lieu de répondre par des égards réciproques, n'en devenait que plus hautaine et plus prétentieuse; en sorte que la manière douce, au lieu de résoudre les difficultés, les multipliait, les perpétuait et les aggravait. Le 24 novembre 1687, il écrivit à Louis XIV: « Il me semble qu'il faut quelque démarche qui montre que l'on ne craint pas le chagrin du pape; » et, pour commencer par quelque chose de précis, il proposa à Sa Majesté de déclarer à Rome « qu'au défaut de Sa Sainteté les métropolitains sacreraient les évêques nommés par Sa Majesté, sans bulles, comme devant le pape Léon X, puisque Sa Majesté exécute seule les choses portées par ce traité[1]. » Le 2 décembre, il insista : « Je crois donc qu'il faut que ce soit la crainte qui réduise le pape à la raison. » Et en conséquence, Lavardin conseilla à Louis XIV de faire un armement nombreux sur la Méditerranée, sous la conduite du maréchal d'Estrées, frère du cardinal, et du chevalier de Noailles, frère de l'ambassadeur, afin de forcer Rome à entrer dans la voie des concessions[2]. Lavardin remarqua en même temps que le pape venait de défendre à Druot, officier de la Daterie, d'expédier aucune lettre où se verrait l'*expediatur* de l'ambassadeur français, et que par conséquent Sa Majesté devrait défendre de laisser passer quoi que ce fût sans cet *expediatur*.

Le 26 décembre, Lavardin formula de nouveau son

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 252-255.
Ibid., p. 263-290.

conseil du 24 novembre : il voyait dans la consécration et l'installation des évêques sans la participation du pape, un retour à la discipline antérieure au concordat de 1515, et un excellent moyen de délivrer l'Église de France d'un joug qu'elle n'avait pas connu autrefois. « Comme j'ai vu, dit-il, que les paroles de M. Talon, à l'ouverture du parlement, ont commencé à donner quelque inquiétude dans cette cour, Votre Majesté ne jugerait-elle point à propos de faire un peu agir les procureurs généraux, pour demander à Votre Majesté, par ses parlements ou une assemblée nationale qui fait toujours peur à Rome, pour pourvoir au défaut de trente-six évêques, dont les diocèses ne peuvent être gouvernés, n'étant ni bullés ni sacrés depuis la nomination de Votre Majesté, ou même qu'on fît de leur part offre du paiement des bulles au pape, et déclarer que sur son refus on se présentera au métropolitain de chaque province, pour recevoir de lui et de ses suffragants l'imposition des mains, dans la même forme qui était observée devant que le concordat de Boulogne eût abrogé la Pragmatique-Sanction, n'étant pas juste que votre État pâtisse de ce que le pape n'exécute pas ce qui a été convenu par Léon X, quand Votre Majesté exécute de sa part de bonne foi ou offre de faire ce qui a été convenu par François Ier. Je crois qu'une démarche dans cette affaire leur pourrait faire peine et les porter à se rendre à la raison[1]. » « La seule crainte, écrivit-il deux jours après, le 28, fera finir cette affaire, et sans cela Votre Majesté aura peine d'en sortir à sa satisfaction[2]. » Le même jour, Lavardin écrivit aussi à M. de Croissy, et, dans cette lettre comme dans la précédente, il exhorta le roi à agir vigoureusement, surtout dans l'affaire de Castro. « Mais, ajouta-t-il en homme prudent, il ne faut rien commencer si l'on ne veut l'achever[3]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 354-360.
2. *Ibid.*, p. 362-371.
3. *Ibid.*, p. 372-373.

« Il faut intimider ces gens-ci par une rupture apparente, » écrivit-il le 6 janvier 1688. Il n'en était point encore à la rupture réelle complète. Selon lui, une expédition armée concernant le duché de Castro « ferait *gimbler* le Vatican. » « La seule crainte, dit-il, réduira le pape, qui est d'autant plus enorgueilli, qu'on lui mande de France qu'il n'a qu'à tenir ferme, et que plus il résistera, plus tôt Votre Majesté se rendra, ce qui est cause qu'il est plus fier et plus intraitable [1]. »

Louis XIV parut croire en plusieurs circonstances à la bonne foi et aux bonnes dispositions du pape et de ses ministres. Mais Lavardin le ramena toujours à la réalité, en lui faisant observer que Rome voulait gagner du temps, « amuser le tapis [2] » et jouer Sa Majesté. Il s'efforça souvent de lui faire comprendre combien sa patience nuisait à sa cause. En mars 1688, le nonce Ranucci écrivit de Paris au pape qu'il n'y avait « rien du tout à craindre d'un roi plein de piété et de générosité; » et Lavardin, en rapportant ce fait au roi, le pria d'observer que cela augmentait la dureté de Rome [3]. Le 17 avril suivant, il appela de nouveau l'attention du roi sur ce même point, à savoir que le pape devenait de plus en plus dur, persuadé qu'il était que Sa Majesté se relâcherait en tout, et que sa résistance n'était « qu'un épouvantail [4]. » Le 28 du même mois, Lavardin pressa le roi de prendre le duché de Castro et de faire peur à Rome, et l'avertit que la curie se vantait d'avoir gagné tout le dernier mois sur les prétendus préparatifs de Sa Majesté [5].

« La peur, dit-il en parlant du pape, est l'unique moyen, à ce que j'estime, d'avoir raison d'une tête où il y en a si peu [6]. » — Cette cour est plus audacieuse

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 7-26.
2. Dépêche du 14 mars 1688 (*ibid.*, p. 216-238). — Dépêche du 23 novembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, p. 190-199).
3. Dépêche du 30 mars 1688 (*ibid.*, t. CCCX, p. 270-285).
4. *Ibid.*, p. 321-347.
5. *Ibid.*, p. 356-371.
6. Dépêche du 25 mai 1688 (*ibid.*, t. CCCXI, p. 56-70).

que jamais contre les Français, parce que, dit-elle, « ils font plus de bruit que de besogne et qu'ils aboyent sans mordre [1]. » « Je tiens toutes les routes, hors celle de la peur, également inutiles, pour ramener à la raison un pape très orgueilleux, très ignorant... Votre Majesté a jugé trop favorablement de la modération du pape et de ses égards. » Lavardin se plaint ensuite que le nonce de Paris ait reçu, dans toutes les affaires « toute civilité de Sa Majesté, » ce qui est « cause, » ajoute-t-il, qu'à Rome les gens du palais ont avancé d'audace [2]. Aussi, le 30 novembre 1688, Lavardin manda-t-il de nouveau à Louis XIV que ces gens-ci voulaient gagner du temps et qu'il fallait les « presser vivement [3]. » « Justice et religion n'ont nulle part aux conseils de cette cour et ne seront entendues que par la bouche du canon [4]. » — « Votre Majesté me reprocherait quelque jour de l'avoir abusée, si je ne lui disais pas que sa seule puissance forcera ces gens-ci, envieux de la grandeur de la France [5]. » « Ils ont une demi-peur, il la faudrait entière pour en venir à bout [6]. » « Il n'y a rien à espérer que ce que la force en pourra tirer; la raison n'a nulle voix dans les conseils, et l'honneur n'y est jamais appelé. Il faut agir sur ce fondement-là [7]. » « Si cette cour n'est humiliée, il n'y a insolence où elle ne se porte contre Votre Majesté. Le pape dit déjà : Le roi croyait me faire peur, mais nous ne craignons rien, et fait le fier et l'entendu plus que jamais [8]. »

« Les Italiens disent incessamment que le cardinal

1. Dépêche du 1er juin 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXI, p. 76-88).
2. Dépêche du 27 juillet 1688 (*ibid.*, p. 247-261).
3. *Ibid.*, t. CCCXII, p. 215-224.
4. Dépêche du 27 décembre 1688 (*ibid.*, p. 275-294).
5. Dépêche du 8 janvier 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIV, p. 11-23).
6. Dépêche du 14 janvier 1689 (*ibid.*, p. 41-48).
7. Dépêche du 18 janvier 1689 (*ibid.*, p. 52-58).
8. Dépêche du 1er février 1689 (*ibid.*, p. 89-98).

d'Estrées et moi sommes ici faisant toutes sortes d'avances et de bassesses pour fléchir le pape[1]. » En conséquence Lavardin conseilla au roi de retirer de Rome tous les Français qui y avaient un caractère officiel, et de défendre aux banquiers français d'y envoyer quoi que ce fût. De cette façon on s'éviterait l'ennui d'en sortir par ordre du pape. Puis il ajouta : « On tire ici avantage de toutes vos vertus contre vous; votre piété et votre modération rendent ces gens-ci d'une insolence sans borne. Ceux qui vous ont laissé voir quelque lueur de la réconciliation ont parlé ou contre leur propre connaissance, ou se sont abusés par une crédulité puérile[2]. »

Lavardin eut raison. Innocent XI ne se réconcilia jamais avec Louis XIV; et si Louis XIV se réconcilia plus tard avec la papauté, ce fut à la condition de se plier lui-même aux concessions exigées par elle. Plusieurs fois, notamment en mai et en juin 1688, le cardinal d'Estrées voulut user envers la cour de Rome de ménagements que Lavardin blâma[3]. Lavardin fut certainement, avec l'abbé Servient, celui des représentants de la France qui défendit le plus énergiquement et le plus intelligemment, à Rome, les principes gallicans et les droits de l'Etat.

1. Dépêche du 22 mars 1689 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXXIV, p. 206-214)
2. Dépêche du 29 mars 1689 (*ibid.*, p. 215-238).
3. Voy. les dépêches du 18 mai et du 29 juin 1688 (*ibid.*, t. CCCXI, p. 35-49 et 162-172).

CHAPITRE IX

L'ABBÉ SERVIENT, VICTIME DU CARDINAL D'ESTRÉES

Il était fils de l'historique président Servient, qui vécut plus de trente ans en Italie, et qui, grâce à sa parenté avec l'illustre négociateur du traité de Westphalie, Abel Servien, et avec M. de Lionne, avait été envoyé par Mazarin comme ambassadeur auprès de la cour de Savoie. Mais, si le père fut plus naïf qu'intelligent, plus bonhomme que diplomate, plus confiant que perspicace, et tournant quelque peu au ridicule quand il aurait fallu faire figure, le fils, au contraire, fut d'un esprit ouvert, d'une intelligence éveillée et d'un caractère énergique. Sa correspondance, quoique souvent diffuse, avait cependant du trait; avec un style quelquefois lourd et compassé, avec des phrases démesurées, entrelacées d'incidences et de parenthèses, il savait cependant dire ce qu'il voulait; sa pensée, beaucoup meilleure que sa littérature, était indépendante, claire, vive. Moins piquant que Lavardin, moins libre et moins alerte, il était toutefois beaucoup plus intéressant que le duc et le cardinal d'Estrées, que les abbés de Bourlemont et d'Hervault, etc. Le rappel que Louvois et le marquis de Livourne firent infliger à son vieux père, en 1676, jeta quelque discrédit sur lui; il en ressentit le contre-coup, d'autant plus pénible qu'il était immérité. Disgracié lui-même, malgré les services qu'il avait rendus, malgré les conseils généralement excellents qu'il avait donnés, malgré sa supériorité sur les d'Estrées,

l est resté dans une ombre et même dans un oubli d'où il est juste de le tirer. Les dépêches, disséminées à travers cet ouvrage, retracent, mieux que tout autre portrait, sa physionomie, son esprit, ses idées; c'est en elles qu'est son meilleur éloge. Je ne veux donc, dans ce chapitre, que résumer les principales lignes de sa carrière ecclésiastique et de son caractère. Voyons d'abord sa vie extérieure comme diplomate, ensuite ses opinions politico-religieuses.

I

En janvier 1676, pendant que Servient écrivait à Pomponne à propos du rappel de son père[1], Pomponne écrivait de Saint-Germain au duc d'Estrées, pour lui dire que le roi autorisait Servient à venir en France pour le congé de quelques mois qu'il désirait avoir, et pour prier Son Excellence de faire en sorte, par le cardinal Ursin, que le pape accordât ce congé. La charge de camérier secret, que Servient exerçait alors auprès de Clément X, lui avait été donnée à la recommandation de Louis XIV, recommandation présentée par le duc de Chaulnes, lors de l'exaltation de ce pape, en 1670[2]. Le 25 février, le cardinal Orsino (*sic*) annonça à Sa Majesté que le pape accordait très gracieusement à Servient l'autorisation d'aller en France, pour y régler ses affaires particulières[3]. Le 4 mars, Servient s'adressa directement au roi, lui rappela les voyages qu'il avait faits de Paris à Rome, de Rome à Turin et à Gênes, les dépenses qu'il avait faites, et finalement lui demanda un titre de pensionnaire, son père ayant quitté l'ambassade de Piémont. Le dé-

1. *Correspondance de Rome*, dépêche du 9 janvier 1676, t. CCXLII, p. 41-47.
2. *Ibid.*, p. 48.
3. *Ibid.*, p. 226.

sir de Servient était d'être attaché au service de Sa Majesté[1]. Le 22 juillet, rappelant à Pomponne qu'il était le premier Français, du moins depuis fort longtemps, qui portât le titre de camérier secret, il lui fit remarquer que « cela était de quelque utilité pour le service de Sa Majesté, tant pour avoir un homme au palais, que pour maintenir ce privilège à la nation ; » puis, l'assurant que les d'Estrées demanderaient volontiers au futur pape de le nommer camérier secret participant, il pria le roi de vouloir bien leur ordonner de faire cette démarche[2]. Le 4 août, Louis XIV donna effectivement cet ordre au duc d'Estrées[3], et la grâce fut accordée. « Le cardinal d'Estrées, écrivit le duc, demanda au pape un peu après son exaltation, de la part de Votre Majesté, la charge de camérier secret participant, pour M. l'abbé de Servient. Sa Sainteté la lui accorda sur-le-champ[4]. »

« Le pape, écrivit Servient le 16 juin 1677, m'a donné une pension de cent écus de revenus; c'est ici un présent de cardinal, quoiqu'il soit modique ailleurs[5]. » Ce revenu était en Portugal. — Le 24 août 1678, se voyant âgé de trente-cinq ans et désirant vivement imiter quelques exemples de famille, il pria Pomponne de lui faire donner une ambassade ordinaire n'importe où, et se recommanda des services de son père, ainsi que de l'amitié du duc de Chaulnes[6]. — Le 28 septembre suivant, il demanda l'abbaye de Fouquarmont, de l'ordre de Cîteaux, dont l'abbé était mort à Rome la veille[7].

Lorsque l'abbé de Bourlemont passa de la Rote à l'évêché de Fréjus, le cardinal d'Estrées écrivit de Mu-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLIII, p. 32-33.
2. *Ibid.*, t. CCXLV, p. 250-252.
3. *Ibid.*, t. CCXLVI, p. 35-41.
4. Dépêche au roi, le 22 septembre 1676 (*ibid*, t. CCXLVII, p. 40-53).
5. *Ibid.*, t. CCLII, p. 53-56.
6. *Ibid.*, t. CCLVII, p. 210-212.
7. *Ibid.*, p. 321-322.

nich à Pomponne, le 15 mars 1679, qu'il concourrait volontiers à désigner Servient pour son successeur; à cette occasion il loua ses talents et ses connaissances, et dit qu'il était engagé avec lui depuis son arrivée à Rome, et même avant la mort de M. de Lyonne (1671); toutefois il exprima en même temps le doute que ce choix eût lieu, rappelant à Pomponne les entretiens qu'il avait eus avec lui sur cet ecclésiastique à Paris, à Cambrai et ailleurs [1]. Le 21 du même mois, le duc d'Estrées intervint positivement auprès de Pomponne, pour que Servient fût nommé auditeur de Rote, si l'on ne devait pas lui accorder d'ambassade [2]. Le lendemain, Servient remercia Pomponne de l'avoir proposé au roi pour la Rote, et il le supplia de lui continuer sa protection. Cette place était très recherchée; et si cela était nécessaire, il renoncerait volontiers pour l'obtenir, aux 2000 écus que l'auditeur de Rote percevait du roi. Ce sacrifice lui serait facile, parce qu'il conserverait en même temps sa charge de camérier. En outre, pour faciliter sa nomination, il insinua à Pomponne de donner au plus dangereux de ses compétiteurs l'évêché de Gap, alors vacant [3]. Le 5 avril, il écrivit de nouveau pour rappeler les services de son père et de M. de Lyonne, son oncle et son bienfaiteur, et pour recommander le choix de l'abbé Morel, dans le cas où il ne serait pas nommé lui-même [4]. Le 28 février 1680, il fit de nouvelles instances auprès de Colbert de Croissy [5]. Mais ni lui ni l'abbé Morel ne devaient être nommés; l'heureux élu devait être l'abbé d'Hervault.

Servient joua à Rome un rôle assez important pendant l'absence du cardinal d'Estrées, c'est-à-dire du 17 février 1677 jusqu'au 30 janvier 1681. Le duc d'Estrées n'était point théologien; son insuffisance dans une ambassade

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIX, p. 298-299.
2. *Ibid.*, p. 326.
3. *Ibid.*, p. 333-335.
4. *Ibid.*, t. CCLX, p. 34-37.
5. *Ibid.*, t. CCLXVIII, p. 85-91.

comme celle de Rome, surtout pendant un pontificat aussi difficile que celui d'Innocent XI, était manifeste. Cette insuffisance, jointe au départ de l'abbé de Bourlemont, rendit les renseignements de Servient d'autant plus importants. Mais, à partir du retour du cardinal d'Estrées à Rome, Son Eminence occupa d'abord la première place, puis voulut bientôt occuper toute la place. De là une brouille entre elle et Servient, qui finit naturellement comme celle du pot de fer et du pot de terre.

Cette brouille commença par un refroidissement de Servient avec le duc d'Estrées. On sent déjà ce refroidissement dans la dépêche du 29 janvier 1681, dans laquelle Servient critiqua les renseignements du duc, les dénonça à Croissy comme provenant de sources suspectes, fit valoir au contraire ses propres canaux, avoua à Croissy qu'ils déplaisaient à Farnèse, mais se déclara prêt à ne s'en plus servir, si Croissy le lui ordonnait [1]. Toutefois il est probable que cette plainte de Servient ne transpira pas immédiatement; car, dans sa dépêche au roi du 13 mars 1681, le cardinal d'Estrées fit encore l'éloge du zèle et de l'intelligence de Servient [2]. Le 2 avril, Servient renouvela ses plaintes, non plus seulement cette fois sur les faux renseignements que les conseillers du pape faisaient habilement communiquer au duc d'Estrées, mais encore sur ceux dont le cardinal d'Estrées était victime [3]. Il croyait, il est vrai, le duc beaucoup plus trompé que le cardinal [4]. Mais ce qui aggrava les choses, c'est que, dans le courant de ce même mois d'avril, Servient, plus ou moins exactement renseigné par un confident du cardinal Azzolini, aurait voulu qu'on achetât le concours de ce cardinal influent [5], tandis que le cardinal d'Estrées, qui

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXV, p. 46-49.
2. *Ibid.*, t. CCLXXIII, p. 139-162.
3. *Ibid.*, t. CCLXXV, p. 168-176.
4. Dépêche du 16 avril 1681 (*ibid.*, p. 187-205).
5. Servient à Croissy, le 23 avril 1681 (*ibid.*, p. 207-216).

le détestait et le jalousait peut-être, ne voulait pas consentir à se rapprocher de lui.

Servient, lié aussi avec un confident de Favoriti, aurait désiré que l'on « tentât » cet ambitieux et tout-puissant secrétaire du pape [1]. C'était bien osé de sa part, d'autant plus osé qu'il conseillait de ne pas compter sur des hommes beaucoup moins dangereux que Favoriti. En effet de Luca lui paraissait suspect. « S'il entre une fois en matière, écrivit-il, il nous sera plus embarrassant et plus contraire que favorable [2]. » Il traitait Pignatelli d'imbécile, Ricci de fourbe, Cibo d'artificieux et de faux bonhomme. En décembre 1681, il suspecta les relations de l'évêque de Grenoble et de l'archevêque d'Aix avec la curie. Dès lors, comment pouvait-il sans imprudence vouloir se mesurer avec un Azzolini et un Favoriti ? Il faut avouer que les apparences étaient contre lui. Le cardinal d'Estrées, au contraire, avait une certaine confiance en Cibo, en Luca et en Ricci. Il était donc bien difficile que des jugements si opposés ne produisissent pas un conflit, dans un temps plus ou moins rapproché.

Il faut ajouter à ces divergences que Servient, dans sa dépêche du 16 octobre 1681, reprocha au cardinal d'Estrées une attitude trop hésitante dans l'affaire de la régale. Le mois suivant, Servient eut avec le pape une conversation de quatre heures, dans laquelle toutes les affaires de France furent passées en revue ; à l'en croire, le pape sembla s'intéresser à ses réponses et le traiter avec confiance [3]. Le cardinal d'Estrées, avec son caractère ombrageux, ne vit-il pas cela de mauvais œil ?

Un autre orage se préparait à Paris : l'archevêque Harlai, persuadé que Servient le desservait auprès de Croissy, essayait de le discréditer à son tour. Le pauvre

1. Le même au même, le 11 juin 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXV, p. 312-316).
2. *Ibid.*, t. CCLXXVI, p. 166.
3. Le même au même, le 13 novembre 1681 (*ibid.*, t. CCLXXVII, p. 19-56).

Servient s'en plaignit amèrement[1]. Le roi toutefois lui donna une abbaye, sans doute pour le récompenser de tout le travail qu'il avait fait et de tout le zèle qu'il avait déployé dans les dernières années; Servient fut très sensible à cette attention du roi et il en remercia Sa Majesté le 29 janvier 1682[2]; le cardinal d'Estrées lui donna un repas à la campagne « en réjouissance de cette abbaye[3]. » Servient, en retour, loua la capacité et le zèle du cardinal, mais sans pouvoir toutefois dissimuler qu'il était au-dessous de sa tâche et inférieur aux chefs de la cabale romaine[4].

Comme s'il eût pressenti toutes les difficultés qui devaient surgir un jour, il demanda, le 26 février 1682, à quitter Rome pour l'ambassade de Turin, qui allait devenir vacante dans quelques mois; il fit remarquer à Croissy qu'il avait été engagé à lui adresser cette prière par le duc de Chaulnes et par le cardinal d'Estrées, que de plus il avait séjourné dans cette ville pendant l'ambassade de son père, et qu'il y avait été chargé de plusieurs missions[5]. Le cardinal d'Estrées l'appuyait dans cette démarche, sans doute pour ne l'avoir plus à ses côtés.

Le mois d'avril suivant, Servient fut l'objet de certaines confidences de Favoriti, qui lui témoigna un vif mécontentement contre le pape, de ce que le pape lui avait préféré pour le cardinalat des hommes dépourvus de tout mérite; si bien que Servient dut exhorter Favoriti à la douceur, à la modération et au calme[6]! Enhardi par cette ouverture, Servient se laissa aller à traiter avec un confident de Favoriti, et, par une lettre datée du 15 avril,

1. Le même au même (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXX, suppl. de 1682, p. 63 et 64).
2. *Ibid.*, p. 67-68.
3. Servient à Croissy, le 5 février 1682 (*ibid.*, p. 76-78).
4. Le même au même, le 12 février 1682 (*ibid.*, p. 89-91).
5. *Ibid.*, p. 107-112.
6. Servient à Croissy, le 8 avril 1682 (*ibid.*, p. 286-289).

il mit le cardinal d'Estrées au courant de cette négociation[1]. Le cardinal d'Estrées en prit ombrage et l'avertit que Favoriti était de mauvaise foi non moins qu'Azzolini; sur quoi Servient écrivit à Croissy que le cardinal d'Estrées manquait de douceur et de dissimulation avec les gens de la curie[2]. Cependant, à la fin de ce même mois, Servient et le cardinal étaient au mieux : le cardinal avait consulté Servient sur un discours qu'il fallait tenir au pape, et ils étaient tombés d'accord; si bien que, dans sa dépêche du jeudi 30, Servient, ravi des qualités du cardinal, l'appela un « véritable héros en son genre[3]. » Le 2 mai, il convint loyalement que Favoriti était tout à fait hostile à la France, et il écrivit à Croissy pour retirer tout ce qu'il avait dit de favorable sur lui précédemment[4].

Ce mieux ne dura pas longtemps. Vers la fin de juillet 1682, Servient pressa le cardinal de parler au pape avec une « modeste intrépidité, » et de le menacer même d'un concile national en cas de nécessité; mais le cardinal n'en fit rien. Servient s'en montra évidemment mécontent dans sa dépêche du 30, où il manda à Croissy que le langage tenu au pape par le cardinal n'avait pas produit l'effet nécessaire, et que ce cardinal était traité avec beaucoup de mépris par Favoriti et Azzolini, qui le nommaient « le *ragasso sensa barba*[5]. » Servient ne rapportait pas cette plaisanterie sans quelque malice. Dans sa dépêche du 9 août, il insista de nouveau auprès du cardinal pour qu'il agît énergiquement, qu'il demandât l'exclusion d'Azzolini et de Favoriti des affaires de France, qu'il exigeât du pape la désignation d'une personne chargée de traiter en son nom, ainsi qu'une consultation du sacré collège, et enfin, en cas de refus, qu'il menaçât le pape de demander

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXX, p. 290-293.
2. Servient à Croissy, le 22 avril 1682 (*ibid.*, p. 297-304).
3. *Ibid.*, p. 310-314.
4. *Ibid.*, p. 330-333.
5. *Ibid.*, t. CCLXXXI, p. 128-133.

son congé au roi ; mais le cardinal maintint sa modération ordinaire. Servient n'osa pas encore le blâmer ouvertement ; mais, comme il a été dit, il le compara à un médecin maladroit, qui, sous prétexte de prudence, mettait trop de lenteur à donner au malade un remède désagréable, mais nécessaire[1].

Le 13 août, voyant que la place de la Rote était donnée à l'abbé d'Hervault, Servient demanda à Croissy une pension. Il avait servi le roi à Turin et à Gênes, où il avait été envoyé « avec plein pouvoir de la part du roi d'ajuster ces deux États ; » il était à Rome depuis plus de quinze ans, et il servait depuis près de quinze ans dans la charge de camérier secret participant, auprès de trois papes, et cela à l'avantage de la nation. « Personne de notre faction, dit-il encore, n'a plus de notions de cette cour ; » donc il était fort utile au cardinal d'Estrées, évidemment compris dans le mot *personne*[2]. Le 22 octobre suivant, persuadé que la négociation commencée entre ce cardinal et le cardinal Cibo ne produirait aucun résultat, il écrivit à Croissy : « Il faudrait dans le même temps, et sous la direction secrète du pape d'une part et de M. le cardinal d'Estrées de l'autre, que les cardinaux Rospigliosi et Asolin, et Favoriti et moi, traitassions ensemble avec le plus de secret possible[3]. » C'est ainsi que Servient distribuait à ce moment les rôles. Un tel conseil devait naturellement déplaire aux d'Estrées et par conséquent aussi aux conseillers intimes de Sa Majesté. Aussi, le 21 mai 1683, Croissy lui recommanda-t-il confidentiellement, quoique de la part du roi, « de ne plus entrer dans des négociations particulières avec les ministres du pape sans la participation de MM. les cardinal et duc d'Estrées, » ajoutant que ce procédé n'était pas régulier et qu'il nuirait à

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 148-154.
2. *Ibid.*, p. 156-157. — Cf. t. CCLXXXVI, 1er suppl. de 1683, p. 371. — Mémoire du 29 janvier 1682 (*ibid.*, t. CCLXXX, p. 69-72).
3. *Ibid.*, t. CCLXXXII, p. 22-27.

Servient, au lieu de lui devenir un titre de récompense pour son zèle[1]. Servient avait autant d'ambition que de talent, c'est ce qui le perdit, si toutefois il est perdu.

Très peiné de cette décision, il répondit à Croissy, le 29 juin, que le cardinal d'Estrées venait justement d'arriver de la campagne, où il était allé passer huit jours, qu'il irait voir Son Eminence et lui proposer « de ne plus se mêler d'aucune affaire, de quelque nature qu'elle puisse être et de vivre dans une retraite qu'on n'en puisse plus concevoir de *jalousie*. » Jalousie, tel était le vrai mot de la situation; il était lâché. Toutefois Servient se déclara prêt à suivre les ordres de Croissy. La conduite qu'il avait tenue lui avait été inspirée par le désir de triompher des nombreux et puissants ennemis du cardinal d'Estrées, ennemis qui, disait-il, « soit qu'ils puissent être adoucis ou non, seront moins dangereux quand leurs desseins seront connus. » Servient voulait donc négocier avec eux, non pas pour se livrer à eux, mais pour les mieux connaître, les mieux exploiter et les vaincre plus sûrement. Il termina sa lettre en demandant à quitter Rome. « J'ose, dit-il, renouveler mes très humbles prières à Votre Excellence pour obtenir quelque emploi *loin de cette cour*, où je puisse servir sous ses ordres et mieux manifester mon attachement[2]. » Le 12 novembre, Croissy l'assura de sa satisfaction et de sa protection. Le 7 décembre, Servient remercia Son Excellence de sa « manière si généreuse[3]. »

Le 10 juillet 1684, le cardinal d'Estrées manda au roi que les renseignements qu'il tenait du cardinal Cibo ne coïncidaient pas avec ceux de Servient, puis il ajouta : « J'ai lieu de me méfier de l'artifice de ceux qui parlent à l'abbé de Servien[4]. » Assurément Servient pouvait être

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVI, p. 88.
2. *Ibid.*, p. 128-129.
3. *Ibid.*, p. 348-349.
4. *Ibid.*, t. CCXC, p. 257-293.

trompé; mais il faut avouer que le cardinal d'Estrées était bien léger dans son accusation, en faisant fond sur le dire du cardinal Cibo dont il ne connaissait que trop la fourberie. Servient n'en continua pas moins à renseigner Croissy de son mieux, et à lui répéter, le 24 décembre, que la négociation de Cibo et de d'Estrées n'aboutirait pas, et que la passion que d'Estrées entretenait contre Azzolini et contre Casoni nuisait aux affaires du roi [1]. Le 10 février 1685, il supplia de nouveau Croissy de le tirer de la cour de Rome, afin qu'il pût servir le roi ailleurs, « dans un emploi médiocre en quelque coin du monde, » par exemple à Gênes, ou à Nantoue, ou à Florence [2]. Quinze jours après, il insista, disant qu'il avait à Rome de grandes tribulations et des persécuteurs qui voulaient le faire succomber; il s'agissait certainement du cardinal et du duc d'Estrées [3]. Le 17 avril suivant, il se justifia auprès de Croissy des calomnies dirigées contre lui, depuis deux ans surtout, et provenant, à n'en pas douter, des d'Estrées. Il certifia qu'il ne tirait de sa charge qu'une rente de 2000 écus, sans laquelle il n'aurait pas de quoi vivre. Il renouvela encore sa demande d'occuper un poste hors de Rome [4].

Le 2 octobre 1685, Servient se plaignit à Croissy de ce que le cardinal d'Estrées lui avait fait une situation difficile, en divulguant une de ses confidences, et de ce que son Eminence et son frère le duc l'avaient décrié auprès du pape, « disant qu'il gâtait tout près du roi et que sans ses lettres on aurait déjà *cédé*. » Servient tenait ce détail de madame de Bracciano, « à qui M. le cardinal d'Estrées l'avait confié. » Trouvant de plus en plus que Rome lui devenait un purgatoire et que la politique des d'Estrées était nuisible au service du roi, il supplia de

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCII, p. 423-424.
2. *Ibid.*, t. CCXCVII, p. 22-26.
3. *Ibid.*, p. 41-54.
4. *Ibid.*, p. 85-90.

nouveau, mais en vain, qu'on l'occupât ailleurs qu'à Rome[1]. Il fut aussi persécuté par les cardinaux Altieri et Colonna, dont il ne voulait pas être « l'esclave », et qui, pour se venger, firent écrire contre lui en France. « On me veut rendre suspect au pape, dit-il, comme trop rigidement fidèle au roi... On me veut rendre suspect au roi, comme trop bien avec le pape et avec ceux qui le gouvernent[2]. » Il est certain que sa position était excessivement délicate, que maintes fois il dut se sentir entre l'enclume et le marteau, et qu'il lui fallut une grande souplesse d'allure et d'esprit, pour vivre si longtemps en harmonie avec les représentants de deux cours si adverses.

Au commencement de décembre 1685, le cardinal d'Estrées lui reprocha d'avoir des commerces avec Casoni et avec Stefano Pignatelli, confident d'Azzolini, de la reine de Suède et du Père de Guzman. Le 4, il se justifia auprès de Croissy, rappela ses services sous M. de Lionne et depuis, demanda à être confronté avec ses ennemis italiens, et montra une grande dignité[3]. Le cardinal d'Estrées transporta l'affaire au tribunal de Louis XIV; le 15 janvier 1686, après s'être étendu sur la dissimulation et l'égoïsme de la cour de Rome, il accusa Servient de lui avoir donné un renseignement non fondé, à l'occasion du cardinal Colonna. Servient était hostile à Colonna, mais lui, cardinal d'Estrées, avait confiance en lui; en sorte que l'attitude de Servient semblait dire à Sa Majesté que le cardinal d'Estrées manquait de discernement à l'égard des hommes. Le cardinal d'Estrées n'osait pas affirmer que Servient eût eu cette malignité, mais il était persuadé qu'il avait été joué par Stefano Pignatelli, et il tenait à ce que le roi fût convaincu de son zèle à le servir loyalement, et sans partialité pour tel ou tel cardinal[4]. Le 8 février, Louis XIV répondit de Versailles

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCVII, p. 207-213.
2. Mémoire du 16 octobre 1685 (*ibid.*, p. 217-220).
3. *Ibid.*, p. 227-230.
4. *Ibid.*, t. CCXCIX, p. 29-45.

au cardinal : « Quant au détail dans lequel vous entrez des éclaircissements que vous avez pris sur les faux avis que vous avait donnés l'abbé Servient, vous pouvez bien croire que, s'il a écrit à quelqu'un sur ce sujet, *ses avis n'ont pas été estimés assez considérables pour m'en être fait rapport*, et que ceux à qui il s'est adressé n'ont pas jugé que ce que contenaient ses lettres méritât mes réflexions, puisque je ne vous ai rien mandé sur ce sujet. En tous cas, il est bon qu'il soumette toujours à votre jugement tout ce qui peut venir à sa connaissance, afin que, s'il vous dit quelque chose qui puisse être utile à mon service, vous puissiez en faire tout le bon usage que je dois attendre de votre prudence et de votre habileté, et que, si au contraire il est mal averti, vous l'empêchiez de faire des fautes qui puissent nuire aux affaires qui sont sous votre direction[1]. »

Le 1er juillet 1686, M. de Torcy écrivit de Rome à Croissy qu'il avait été fort bien reçu par les d'Estrées, mais qu'ils étaient « aigris plus que jamais, » le cardinal surtout, contre l'abbé de Servient. Cet abbé, ajouta-t-il, « a bien vu que je ne pouvais pas avoir beaucoup de commerce avec lui, *à cause des égards que j'étais obligé de garder*[2]. » Les plus graves griefs du cardinal à cette époque étaient que Servient croyait à la sincérité du désir de Casoni de faire de l'accommodement; qu'il avait pour ami Pignatelli, pour ennemis Giorri et Pallavicini, et qu'il avait eu avec le nonce Ranucci, avant son départ pour la France, de longues conférences secrètes, sans que lui, cardinal, en eût été averti. Ce cardinal l'écrivit à Croissy le 6 août suivant; il lui conta qu'il avait défendu Servient contre les reproches du duc son frère, mais que, voyant sa conduite avec Ranucci, il en avait eu du dégoût; que ce dégoût n'avait fait qu'empirer depuis; « et je vous avoue, monsieur, ajouta-t-il, *qu'il est im-*

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCIX, p. 46-48.
2. *Ibid.*, t. CCCI, p. 91-96.

possible que je le puisse souffrir davantage. » D'Estrées prétendit qu'on ne pouvait faire « un usage solide » de tous les mouvements inquiets de Servient, et qu'ils ne pourraient que nuire au crédit de ceux qui servaient le roi, ainsi qu'aux affaires mêmes. « Il a quarante-quatre ans, dit-il encore; il vint, il y a vingt ans, ici; son humeur choqua tellement M. de Chaulnes, six mois après qu'il y fut, que, quoique son bienfaiteur, il en fit de grandes plaintes à M. de Lionne, dont j'ai vu les lettres ou au moins les réponses de ce ministre, qui me dit, le voulant excuser en une autre occasion, que je ne connaissais pas son naturel. Il ne s'est pas rectifié depuis et ne changera pas[1]. » Le 30 août, Croissy abandonna Servient à la rancune de ses adversaires, malgré les torts que les événements avaient donnés à la politique trop faible et trop craintive du cardinal d'Estrées, et malgré la démonstration que ces mêmes événements avaient faite de l'exactitude de la plupart des appréciations de Servient; et il répondit de Versailles au cardinal d'Estrées : « Pour ce qui regarde l'abbé Servient, votre Eminence sait bien qu'il ne peut avoir de ressource que dans l'honneur de votre protection, et que, s'il ne fait pas ce qu'il doit pour la mériter, *elle n'aura pas de peine à le perdre.* C'est ce que j'ai toujours dit à ceux qui me témoignent quelque part à tout ce qui le touche[2]. » C'était jeter la souris aux griffes du chat, et exciter même ce dernier, en lui disant qu'il était tout-puissant.

Le 5 septembre 1686, nouvelle attaque du cardinal contre Servient, dans une dépêche au roi. Après avoir assuré que Casoni avait tranquillisé le pape sur l'omission de l'évêque de Beauvais dans la récente promotion, sous prétexte que Sa Majesté n'en ressentirait pas un grand chagrin, il ajouta : « Je ne sais d'où lui est venue cette

1. Mémoire du cardinal d'Estrées à M. de Croissy, le 6 août 1686 (*Correspondance de Rome*, t. CCC, p. 117-127).
2. *Ibid.*, p. 131.

notion. C'est lui (Casoni) qui, depuis trois ans, avec d'Enof, a nourri dans l'esprit du pape toutes les méchantes impressions contre M. de Beauvais, et l'a porté à ces excès d'aversion où il est venu, dans le temps que l'abbé Servient venait toujours prôner ses bonnes intentions; et Dieu veuille qu'il ne se soit pas servi de son nom pour autoriser de faux rapports et des suppositions qu'il venait faire au pape. » A la fin de cette dépêche, le cardinal, non content de cette dernière insinuation, s'en permit une autre plus malveillante encore. Servient ayant obtenu par Casoni de porter des barrettes cardinalices en France et à Cologne, il ajouta : « Cette destination ne marque que trop le soin qu'il a pris de plaire au pape par bien des voies, *dont quelques-unes ne me sont pas connues*. » Servient aurait pu répondre que, comme camérier français, il était naturellement désigné pour porter des barrettes françaises, et que, discrédité déjà auprès du roi, il ne voulait pas avoir à subir une nouvelle humiliation de la part du pape. Le cardinal d'Estrées fut bien haineux et bien injuste dans cette affaire; profitant même de l'occasion de ce prochain voyage de Servient, il manda expressément que, pour le service du roi, cet abbé serait mieux ailleurs qu'à Rome, parce qu'à Rome Barberin, Altieri et Carpegna le « soupçonnaient d'avoir part aux délations que Casoni portait contre les particuliers à Sa Sainteté[1] .»

Cinq jours après, le cardinal d'Estrées chercha de nouveau à rendre Servient odieux à Louis XIV. Le pape, blessé de la façon dont ce cardinal lui avait parlé de M. de Beauvais, fit écrire à Ranucci qu'il était « fort mal content de lui et de le dire à Sa Majesté. » Le cardinal en rejeta la faute sur Servient[2]; et, pendant qu'il dépêcha ces détails au roi, il écrivit à Croissy : « Monsieur, vous serez surpris sans doute et indigné de ce que vous

1. *Correspondance de Rome*, t. CCC, p. 238-284.
2. *Ibid.*, p. 298-312.

trouverez dans la lettre que je me donne l'honneur d'écrire à Sa Majesté du sentiment et des ordres de Sa Sainteté à mon égard; et s'il vous restait quelque doute *sur le complot de l'abbé Servient et de Casoni, cela achèverait de vous le persuader!* » En vérité, son Éminence n'était pas difficile en argumentation, quand il s'agissait de perdre un rival jalousé et détesté. Le cardinal raconte ensuite qu'il reprocha à Servient d'avoir sollicité de Casoni la mission de porter les barrettes, sans en avoir parlé auparavant ni au duc d'Estrées, ni à lui-même. Servient répondit qu'il n'avait absolument rien sollicité, et qu'il ne demandait pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec son Éminence. Son Éminence lui fit observer que sa conduite depuis quatre ans démentait cette intention, et elle lui souhaita bon voyage. Ce fut deux jours après cette conversation que l'ordre d'écrire à Ranucci fut donné par le pape; donc, dit le cardinal, c'est évidemment Servient qui l'a fait donner! Enfin Son Éminence termina sa lettre, en mettant Croissy en garde contre ce que Servient pourrait dire contre lui et en demandant qu'il ne revînt pas à Rome [1].

M. de Torcy vint encore à la rescousse du cardinal d'Estrées. Le 2 septembre, il raconta à Croissy qu'il avait assisté à l'entretien que ce cardinal avait accordé à Servient, lorsque celui-ci lui avait témoigné le désir de vivre en bonne intelligence avec lui. Le cardinal lui aurait exposé « avec une extrême modération » les griefs qu'il avait contre lui. « L'abbé, dit de Torcy, ne répondit pas en homme qui eut la raison de son côté, et je doute que cet éclaircissement puisse servir à quelque chose... *On dit* que M. Servient a fort sollicité pour aller porter les trois bonnets aux cardinaux qui sont en France [2]. »

A partir de cette époque, ce fut de la part du cardinal d'Estrées un véritable acharnement contre ce pauvre Ser-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCC, p. 315-322.
2. *Ibid.*, t. CCCI, p. 224-229.

vient. Le 17 du même mois, il dépêcha au roi : « L'abbé de Servient part après-demain pour porter les barrettes. Il a publié qu'il avait un ordre du pape, par écrit, de se rendre ici dans trois mois. On comprend assez d'où vient cette limitation de congé, qui, ce me semble, n'a pas accoutumé de se pratiquer [1]. » Le 5 octobre, il avertit le roi que, d'après une rumeur, Servient aurait dit que Sa Majesté, ayant agréé la promotion de l'évêque de Grenoble au cardinalat, n'aurait pas de ressentiment contre l'omission de l'évêque de Beauvais [2]. Le 15 octobre, deux nouvelles dépêches du cardinal, l'une au roi, l'autre à Croissy. Dans la première, il rapporta que, d'après monsignor Farsetti, prélat et noble vénitien, qui l'aurait entendu, Servient aurait dit que Sa Majesté ne se plaindrait pas de l'exclusion de M. de Beauvais, deux Français ayant été promus au cardinalat le 2 septembre, ainsi que M. Slusius, qui était presque un Français. D'où le cardinal concluait que le pape, en l'entendant plaider si énergiquement la cause de M. de Beauvais, avait dû penser qu'il agissait ainsi comme ami de M. de Beauvais et non comme un ministre bien renseigné de Sa Majesté. Son Éminence se plaignit aussi de l'aigreur avec laquelle Servient aurait parlé d'elle à Turin, et elle le signala de nouveau comme nuisible à la cause de Sa Majesté à Rome. Dans la seconde lettre, elle le traita d' « ingrat emporté, » parla de sa malignité et de son irritation à son égard [3].

Servient arriva à Fontainebleau le 5 novembre 1686, pour porter, comme camérier d'honneur du pape, le bonnet de cardinal au nonce Ranucci. Le lendemain, il fut reçu par Louis XIV, à qui il remit le bref qui l'autorisait à porter les trois bonnets des cardinaux Ranucci, Le Camus et Furstenberg [4]. Ce bref témoignait de la part du pape

1. *Correspondance de Rome*, t. CCC, p. 325-329.
2. *Ibid.*, p. 341-399.
3. *Ibid.*, p. 411-421, 422-423.
4. *Ibid.*, t. CCCI, p. 339-340.

« beaucoup de confiance » en Servient et une « estime particulière. »

D'après une lettre du cardinal Le Camus en date du 25 octobre, ce dernier avait arrêté Servient à son passage et l'avait fait venir de Turin à Grenoble, parce qu'il était pressé de visiter certaines localités de son diocèse avant la tombée des neiges[1]; en sorte que Servient avait déjà remis le bonnet à Le Camus avant d'arriver à Fontainebleau. Mais le roi, dans une lettre au cardinal d'Estrées, se plaignit que le camérier ne se fût pas rendu immédiatement auprès de lui, avant d'exercer ses fonctions dans le royaume[2]. Servient avait consenti à ne pas aller directement de Turin à Paris uniquement sur les instances du cardinal Le Camus, et il en écrivit au pape pour se justifier; néanmoins, d'après le cardinal d'Estrées, le pape l'aurait désapprouvé, et l'on disait publiquement dans les antichambres qu'il s'était « livré à Casoni et à sa cabale[3]. »

Le cardinal d'Estrées s'était bercé de l'espoir qu'une fois en France Servient ne rentrerait pas à Rome; aussi, lorsqu'il apprit, en février 1687, que son retour à Rome était proche, fut-il très chagrin. Il écrivit aussitôt au roi, pour qu'on le retînt en France, sous un prétexte quelconque, jusqu'à l'automne, ou, si cela était impossible, pour que Sa Majesté lui ordonnât de deux choses l'une : ou de se renfermer exclusivement dans sa fonction de camérier, sans se mêler ni directement ni indirectement d'aucune affaire, ou de demander, après avoir rendu compte au pape de sa mission, un congé de quatre ou cinq mois pour se rendre dans son pays ou dans son abbaye, sauf à revenir ensuite à Rome, si on le jugeait à propos. Son Éminence le croyait toujours « nuisible aux affaires » de Sa Majesté[4].

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCI, p. 341-342.
2. Dépêche du 6 novembre 1686 (*ibid.*, t. CCC, p. 424-426).
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 3 décembre 1686 (*ibid.*, t. CCCII, p. 121-129).
4. Dépêche du 7 février 1687 (*ibid.*, t. CCCIII, p. 10-15).

Servient mérita-t-il les graves reproches que le cardinal d'Estrées formula contre lui? Rien ne le prouve; lorsqu'il se vit persécuté aussi impitoyablement que le fit ce cardinal, abandonné à peu près complètement par Croissy et par le roi, calomnié même par les quelques prélats qui faisaient leur cour à Farnèse sous des masques nuancés de quelque libéralisme, il est probable qu'il chercha un appui auprès du pape et de Casoni; la tristesse, la désillusion, les ambitions déçues, la vengeance peut-être, ne l'y poussèrent que trop naturellement. Et, pour justifier sa conduite, peut-être exalta-t-il dans l'occasion la supériorité du pape et de ses conseillers sur les d'Estrées. Cette supériorité n'était malheureusement que trop éclatante. Mais il y avait loin de là à un abandon de la cause gallicane et à une trahison des intérêts de la France. C'est sans doute dans ce sens qu'on doit entendre la lettre suivante de l'abbé Melani à M. de Croissy, en date du 21 février 1687; en tout cas, si cette interprétation n'est pas un devoir, c'est un droit et une possibilité parfaitement logique. « Tout le monde a remarqué, dit-il, et Votre Excellence a pu le reconnaître mieux que personne, par les discours de M. l'abbé de Servient, qu'il a tâché de faire passer le pape pour le plus grand homme que jamais le saint-siège avait vu; si bien que, quand même le dit abbé aurait été sujet de Sa Sainteté et que toute sa fortune dépendrait d'elle, il n'aurait pu tenir une conduite plus exacte et plus fidèle que celle qu'il a tenue pour exalter le pontificat d'Innocent XI et pour abaisser la réputation de MM. d'Estrées, et les faire passer pour des gens qui auraient gâté les affaires du roi par leurs menées et par leur conduite. » Melani faisait sans doute quelque peu la cour à Croissy, et il trouvait de bon goût d'insulter le vaincu. Toutefois, il est juste de remarquer que, s'il conseilla d'envoyer Servient à son abbaye, il conseilla en même temps de rappeler le cardinal d'Estrées et de faire sortir le nonce de France [1].

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVIII, p. 249-251.

Dans un projet de lettre du roi au cardinal d'Estrées, en date du 25 février 1687, se trouve cette phrase qu'on a ensuite rayée au crayon et à l'encre : « Je ferai dire à l'abbé Servient qu'aussitôt qu'il aura rendu compte au pape de sa mission, il revienne dans son abbaye, sous le prétexte de régler ses affaires[1]. »

Le 14 mars suivant, le cardinal d'Estrées accusa Servient de s'être autorisé de M. de Lionne pour combattre les abus du quartier de l'ambassade, et il déclara avoir entendu ce même ministre tenir un langage tout contraire en plusieurs occasions[2]. Le 25, il lui reprocha d'avoir été l'un des confidents de l'ambassadeur de Venise et de lui avoir sans doute inspiré les griefs que ce dernier répandait contre la mémoire du feu duc d'Estrées[3]. Le 14 avril, il rangea Servient parmi ceux qui pensaient comme le nonce Ranucci et qui envoyaient de Paris à Rome des correspondances favorables aux idées de la nonciature[4]. Il est fâcheux que le cardinal d'Estrées n'ait cité, pour prouver une aussi grave assertion, ni une seule lettre de Servient, ni aucune autre preuve ; il est fâcheux surtout qu'il se soit fait l'écho des assertions intéressées et l'instrument des mauvaises passions du prélat Giorri, ennemi acharné de Servient, qui avait osé plus d'une fois mettre sa conduite à jour[5]. Le cardinal qui avait fait de l'écrasement de Servient une question d'amour propre personnel, était profondément humilié aussitôt qu'il était informé de la moindre chose favorable à son adversaire. Une conversation qui eut lieu chez le cardinal Mattei, devant une nombreuse assemblée, l'offusqua: on y avait dit « que Servient revenait à Rome triomphant, qu'il gouvernait M. l'ambassadeur, que M. de Chaunes, qui donnait des

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCIII. p. 32-40.
2. *Ibid.*, p. 112-185.
3. *Ibid.*, p. 220-242.
4. *Ibid.*, p. 286-335.
5. Le cardinal d'Estrées au roi, le 22 avril 1687 (*ibid.*, p. 344-359).

mémoires pour les instructions, les avait mis dans cette liaison, et qu'on allait bien changer de mesures. » Le cardinal fit vite ce rapport au roi et ajouta que ce discours avait effrayé les cardinaux dévoués à la France.

Il est clair que le cardinal ne voulait pas qu'il pût y avoir concert et entente entre le nouvel ambassadeur et Servient, qu'il voulait empêcher Lavardin d'apprécier le talent de Servient et de recourir à ses renseignements, et forcer Lavardin, encore ignorant des personnages et des choses de la curie, à se contenter de ses indications à lui. De là les efforts qu'il fit pour discréditer dès le premier instant Servient dans l'esprit de Lavardin. Lavardin, qui connaissait l'influence du cardinal sur l'esprit du roi et qui ne voulait pas avoir l'air, en allant à Rome, de faire pièce à son prédécesseur, devait naturellement, *a priori*, ménager les susceptibilités du cardinal et ne point prêter l'oreille au camérier d'un pape ennemi. C'est ainsi que l'enchaînement des intrigues et des passions concourut à accabler Servient, à qui le cardinal se garda bien de faire un procès en règle, mais une guerre d'abord sourde, puis vive et ouverte, guerre d'intrigues, de racontars puisés à des sources totalement suspectes, guerre de jalousie mesquine et de vengeance personnelle.

Le 15 mai, Louis XIV écrivit de « Chaalons » au cardinal d'Estrées: « L'abbé Servient ne se peut garantir d'une fâcheuse relégation qu'en réparant sa mauvaise conduite, par un changement de vie, de mœurs, de sentiments et d'action, que je n'attends plus de lui[1]. » On peut donc dire que le sort du pauvre abbé était déjà alors décidé. Pour comble de malheur, le cardinal Cibo, toujours prêt à flatter le cardinal d'Estrées, sauf à le trahir en dessous, lui avait fait savoir, quelques jours auparavant, « que l'on écrivait de toutes parts que M. de Lavardin était assiégé par l'abbé de Servient, et qu'il lui laissait à juger quelle peine cela pouvait faire à tant de

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCIII, p. 363-365.

gens principaux qui ne le pouvaient souffrir, et dont la plupart avaient éprouvé aussi bien que lui la malignité[1]. » Telles sont du moins les paroles dont le cardinal d'Estrées se servit dans une lettre à Croissy.

Enfin ce cardinal triompha. Croissy lui écrivit de Marly, le 7 août 1687 : « Le roi m'a ordonné d'adresser à Votre Éminence la lettre de cachet de Sa Majesté pour M. l'abbé de Servient, par laquelle il lui est ordonné de se rendre incessamment à son abbaye. Et l'intention de Sa Majesté est que Votre Éminence le laisse seulement demeurer à Rome quinze jours à compter de celui qu'il y sera retourné, afin qu'on ne puisse pas dire qu'on ne lui a pas laissé le temps de rendre compte au pape des affaires dont Sa Sainteté l'avait chargé. » Mais les quinze jours écoulés, « Sa Majesté veut que Votre Éminence lui fasse remettre le dit ordre et qu'elle le presse d'y obéir[2]. » C'est ainsi que le cardinal d'Estrées fut à la fois, dans cette affaire, rapporteur, juge et exécuteur de la sentence.

Le 12, il annonça au roi que Servient était arrivé à Rome le mercredi de la semaine précédente, que Casoni l'avait visité et qu'ils avaient eu ensemble de longues conférences[3]. Le projet d'un nommé Hullot d'acheter la charge de maître de chambre de l'ambassadeur de France à Rome, projet favorisé par Servient, qui connaissait de longue date Hullot et sa famille, vint encore, comme il a été dit précédemment, compliquer les affaires, ennuyer Lavardin, le mettre de mauvaise humeur et fournir au cardinal une nouvelle occasion de frapper sur sa victime. Lavardin écrivit, le 28 septembre, qu'il ne connaissait nullement Servient, mais qu'il savait qu'il déplaisait à Sa Majesté[4], donnant ainsi à entendre que son jugement sur

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCIII, p. 385; le cardinal d'Estrées à Croissy, le 29 avril 1687.
2. *Ibid.*, t. CCCIV, p. 308.
3. *Ibid.*, t. CCCV, p. 37.
4. Lavardin à Croissy, le 28 septembre 1687 (*ibid.*, t. CCCVII, p. 127-129).

Servient était fait à l'avance. Deux jours après, le cardinal manda au roi que Servient ne sortait pas, qu'il n'avait vu ni le pape ni même Cibo, que son plan était sans doute d'attendre l'arrivée de M. de Lavardin, mais qu'après un séjour de trois mois il pourrait être fait selon l'ordre de Sa Majesté[1]. Le 7 octobre, il ajouta que Servient venait d'avoir une audience du pape, d'une heure et demie[2]. — Il faut avouer que cette vie tranquille, retirée, modeste de Servient ne ressemble guère à celle d'un intrigant, et qu'il lui était difficile de remplir à moins les fonctions dont il était chargé.

Le 14, Son Éminence dépêcha au roi qu'elle avait transmis à Servient l'ordre de Sa Majesté, et qu'il avait promis d'obéir[3]. Le 21, nouvelle dépêche du cardinal au roi: « L'abbé de Servient, dit-il, eut une audience du pape avant-hier, dans laquelle il prit congé de Sa Sainteté, qui lui conserve sa charge et ses appointements en son absence et en quelque lieu qu'il puisse être. Casoni n'a pas manqué de lui rendre sur cela tous les offices qu'il a pu. » Le cardinal, qui brûlait d'être délivré de sa présence, lui offrit, s'il voulait partir incessamment, de ne pas parler du motif de son départ. « Je n'étais pas d'humeur, ajouta-t-il, à insulter à sa disgrâce[4]. » C'était, en vérité, paraître trop généreux; quand on a fait soi-même une victime, on peut, sans avoir une très grande âme, se dispenser de l'insulter.

Le 28 octobre 1687, au matin, Servient quitta Rome. Le cardinal fut obligé d'avouer que sa soumission lui avait paru « fort exacte; » mais il lui décocha en même temps ce trait: « Il y a peu de gens dans cette cour qui ne se réjouissent de son absence, » sauf, bien entendu, Casoni et quelques autres[5]! Ce trait, le cardinal devait le rece-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCV, p. 284-308.
2. *Ibid.*, p. 314-343.
3. *Ibid.*, p. 349-364.
4. *Ibid.*, p. 368-388.
5. *Ibid.*, p. 392-420.

voir aussi un jour : car plus tard, brouillé à son tour avec le marquis de Lavardin et le duc de Chaulnes, il se vit détesté à peu près de tout le monde à Rome; il fut puni par où il avait péché.

Telle fut la fin de cette triste histoire, qui peut apprendre à tous comment un cardinal sait briser un prêtre.

II

Assurément, Servient fut loin d'être sans défaut et d'avoir toujours raison. On peut lui reprocher d'avoir adulé Louis XIV et de l'avoir, lui aussi, comparé au soleil[1]; d'avoir, dans certaines circonstances, conseillé de pousser la diplomatie jusqu'à la ruse malhonnête, par exemple, de ruiner le cardinalat de don Livio, en semant adroitement contre lui des bruits défavorables[2]; d'avoir paru, à une certaine époque, favoriser par trop l'avancement malheureux de l'évêque Le Camus sur le chemin du cardinalat; de n'avoir pas su résister assez à sa sympathie pour Ranucci, lorsque celui-ci, devenu nonce et lancé dans les eaux de la camarilla, chercha à ruser avec la France et à la duper; d'avoir cru aussi, vers la fin, à certains désirs pacifiques de Casoni et à la possibilité d'un rapprochement en le ménageant. Dans les affaires de Ranucci et de Casoni, son cœur semble avoir fait mal à sa tête et avoir nui à sa perspicacité habituelle; peut-être les persécutions du cardinal d'Estrées et le délaissement de Colbert de Croissy furent-ils cause aussi de la bienveillance qu'il montra, dans les derniers temps, envers le pape et envers Casoni. Mais toujours est-il que son opportunisme final avec certaines personnes ne lui fit jamais lâcher pied sur le terrain des principes, ni rétracter quoi

1. Mémoire du 8 janvier 1682 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXX, p. 47-53).
2. Mémoire du 29 janvier 1682 (*ibid.*, p. 69-72).

que ce soit des doctrines qu'il avait émises et des conseils généraux qu'il avait donnés, doctrines et conseils qu'il emporta avec lui de Rome et auxquels il sut rester fidèle. En voici un court aperçu.

Dès le 22 juillet 1676, il sut prévoir que le successeur de Clément X créerait de grandes difficultés à la France, et dès ce moment il engagea Pomponne à se précautionner. « Il est sûr, lui écrivit-il, que, comme le pontificat suivant sera infailliblement plus vigoureux que celui-ci, parce qu'aucun cardinal des prétendants n'est d'une faiblesse comparable à celle de Clément X, l'on aura et sur les franchises, et sur les immunités, et sur les privilèges, et sur les prétentions des chapeaux, et sur les grâces qui regardent les biens ecclésiastiques, et sur la vengeance contre la maison Altieri, *de grandes affaires à soutenir*[1]. »

Pendant le conclave, Servient combattit la canditature du cardinal Odescalchi, à cause de son ignorance et de ses attaches à l'Espagne; pour la ruiner, il proposa de mettre en avant celle du cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, tout en reconnaissant que celui-ci ne serait pas élu[2]. Il y eut entre lui, le prélat Spinola et le jésuite Cataneo, un projet de traité[3]. En faisant l'histoire de ce conclave, j'ai déjà cité son mémoire et sa lettre à Pomponne, du 23 septembre, dans lesquels il se montra si sincère et si sensé. Son mémoire du 30 décembre 1676 sur le commencement du pontificat d'Innocent XI, sur le cardinal Cibo, sur les vices de l'administration et de la curie, était encore plus clairvoyant et plus sage[4].

Le 17 mai 1677, Pomponne lui écrivit de Condé pour le remercier de ses mémoires des 17, 24 et 27 mars : « Je les ai lus, dit-il, avec beaucoup de satisfaction... Conti-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLV, p. 250-252.
2. Lettre à M. Pachon, le 9 septembre 1676 (*ibid.*, t. CCXLVI, p. 243-244).
3. *Ibid.*, p. 245-260.
4. *Ibid.*, t. CCXLVIII, p. 279-312.

nuez à m'écrire tout ce qui viendra à vos lumières, et croyez qu'autant que vous me ferez de plaisir, autant chercherai-je les occasions de vous rendre service[1]. » Cet encouragement aiguisa sa plume, et il raconta à Son Excellence tous les scandales dont il eut connaissance parmi les cardinaux, les nonces et les prélats. Nul ne se fit aussi peu d'illusion que lui sur la moralité du sacré collége et sur la sainteté de la ville sainte. Il ne se gêna pas pour discréditer quelque peu même Pie V, un des saints de l'Église romaine[2].

Aussi Pomponne lui écrivit-il de nouveau le 3 février 1679 : « L'on ne peut recevoir de lumières plus claires que les vôtres sur la cour de Rome. Personne ne la connaît plus distinctement et plus intimement que vous, et je sens que je tire beaucoup d'utilité des connaissances que vous me donnez. » Pomponne le remercia également de ses mémoires sur la régale, sur les indults, sur les urbanistes et sur les autres affaires[3]. Servient méritait ces éloges par son travail, son application, sa connaissance des affaires et sa science théologique.

Plus Servient étudiait le pape et la curie, plus il constatait « le peu de respect et d'amour qu'inspirait ce gouvernement[4]. » Il eut, tout en se trompant quelquefois, le flair pour dépister certaines intrigues et pour démasquer certains personnages. C'est ainsi qu'en février 1681 il signala don Livio à Croissy, comme usant d'artifice envers les Français, et comme entretenant, par le prélat del Giudice et d'autres, une intelligence profonde avec le cardinal Azzolini et avec les Espagnols[5]. Il passa en revue toute la camarilla, il indiqua les ruses de chacun des cardinaux les plus influents ; et ce ne fut pas sa faute si

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLI, p. 236.
2. Lettre du 18 mai 1678 (*ibid.*, t. CCLVI, p. 146-152).
3. *Ibid.*, t. CCLIX, p. 174.
4. Servient à Pomponne, le 5 avril 1679 (*ibid.*, t. CCLX, p. 34-37).
5. Dépêche du 12 février 1681 (*ibid.*, t. CCLXXV, p. 65-70).

Pomponne et Croissy se firent des illusions sur les prétendues bonnes intentions de la curie.

Servient pensait qu'une rupture entre le roi et Rome serait plus avantageuse au roi, attendu qu'elle le ferait rentrer dans les droits des anciens rois, droits plus considérables que ceux de la royauté du dix-septième siècle. Il ne s'en cacha pas et le dit même aux conseillers du pape, ajoutant que, si Louis XIV ne poussait pas à cette rupture, c'était uniquement par respect filial envers le saint-siège[1].

Servient était très franc et très net dans ses doctrines, bien qu'il fût quelquefois alambiqué dans ses phrases et compliqué dans sa diplomatie. En étudiant les questions, il allait droit au but et pratiquait assez bien la dissection des idées, autant qu'on le pouvait faire alors avec l'espèce de persuasion innée où étaient les gallicans et les ultramontains, du droit divin de la papauté. Avec les gallicans, il soutenait, par exemple, que le concile de Lyon n'était pas reçu en France; que ce concile ne contrariait pas l'universalité de la régale; et que, même en cas contraire, il ne serait pas compétent, la régale étant un droit temporel qui ne relevait que des tribunaux séculiers et nullement du saint-siège. Cela choquait Rome, mais cela ne l'intimidait aucunement lui-même. Rome aussi trouvait ridicules trois choses que l'on soutenait en France : « l'une sur l'égalité des évêques avec le pape, l'autre sur la soumission du pape aux canons, et la troisième sur la restriction de son pouvoir à l'égard du temporel ecclésiastique. » Servient, sur ces trois points, était aussi contre Rome[2]. Il avait l'esprit moins nuancé que le cardinal d'Estrées, mais plus catégorique; ses thèses étaient moins ternes, moins timides, moins embarrassées, et plus logiques; il paraissait moins prudent, mais il était plus fidèle aux principes.

1. Servient à Croissy, le 16 avril 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXV, p. 187-205).

2. Le même au même, le 31 mai 1681 (*ibid.*, p. 283-299).

Dans une dépêche du 21 février 1682, il insinua très finement à Croissy que l'on avait usé d'un grand ménagement dans le discours d'ouverture de l'assemblée du clergé de 1682, dans l'instance de l'assemblée au roi et même dans l'édit royal du 24 janvier de la même année sur la régale, et que ce ménagement, évidemment excessif selon lui, avait été agréable à la cabale ultramontaine et avait donné de la force au pape[1]. Nous verrons plus loin les idées qu'il émit dans ses mémoires des 15 et 24 septembre de la même année. Il est probable que Colbert de Croissy, sans les suivre, les trouva cependant intéressants; car, le 2 avril 1683, il le pria de lui tracer le portrait de tous les cardinaux vivants et de l'archevêque Ranucci, et il ajouta : « Je vous ai déjà écrit que, quand je trouve dans vos mémoires quelque chose qui mérite d'en rendre compte à Sa Majesté, je le fais toujours avec plaisir[2]. » Néanmoins Servient avait plutôt à cette époque le point de vue de l'avocat général Talon que celui des conseillers ordinaires du roi. Comme je l'ai dit, il fut, en 1685 et 1686, disposé à pratiquer un certain opportunisme avec les personnes, mais sans faire jamais de concessions sur les principes.

Les conseils qu'il émit sur les relations que la cour et l'Église de France devaient avoir avec le pape, ne sont pas moins dignes d'attention que ses réflexions sur la cour de Rome et ses opinions sur toutes les questions théologiques alors agitées.

Il conseilla en effet de châtier le cardinal Altieri, dont il comprit tout d'abord l'esprit dangereux, la conduite coupable, la fourberie, et les intrigues hostiles à la France[3].

Dès le 23 septembre 1676, il pressa Pomponne de

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXX, p. 97-104.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 61.
3. Lettre à Pomponne, le 22 juillet 1676 (*ibid.*, t. CCXLV, p. 250-252).

diminuer les franchises du quartier de l'ambassade à Rome; selon lui, il y avait des abus qui ne tournaient pas à la gloire du roi, et c'était se faire honneur que d'y mettre fin[1]. Il aurait désiré, en général, que les Français prissent à Rome l'initiative de toutes les réformes urgentes, afin de faire ressortir leur modération et leur générosité, et, en même temps, d'assurer les justes immunités dont ils jouissaient.

Il trouvait que la France traitait Rome avec trop de ménagement. « Il faut, écrivit-il le 2 décembre 1677, parler plus vertement et en France et ici[2]. »

Le 4 juillet 1678, il envoya à Pomponne un mémoire sur le chapitre général des capucins, mémoire dans lequel on lit : « Je dois dire que l'on a taxé *d'une grande faiblesse* la conduite des Français, puisque, après avoir témoigné beaucoup de force et de vigueur en paroles et en menaces (ce qui leur est devenu assez familier et dont ils font ici le peu de cas qu'on avait prévu dès longtemps).., ils se sont ensuite si fort démentis que de concourir à une élection *si honteuse à la nation.* » Servient aurait voulu que les Français sortissent du chapitre en protestant de sa nullité par suite du bref du pape, ou du moins qu'ils ne prissent pas part à l'élection. Afin d'éviter le renouvellement de cet inconvénient, « le parti solide, dit-il, est *de ne point recevoir ni reconnaître le général*[3]. »

En 1679, il conseilla de se maintenir dans l'attitude de non-acceptation, que la France avait toujours prise à l'égard du concile de Trente[4]. Il aurait voulu que la France traitât beaucoup moins qu'elle ne faisait avec le saint-siège, et qu'elle tranchât elle-même, en dehors du pape, les questions qui la concernaient : telle fut son opinion, par exemple, dans les affaires de la régale et

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLVII, p. 85-87.
2. *Ibid.*, t. CCLIV, p. 140-145.
3. *Ibid.*, t. CCLVII, p. 43-46.
4. Mémoire sur les indults (*ibid.*, t. CCLX, p. 95.

des urbanistes[1]. Parlant des gens de la curie : « Ils nous croient, dit-il, impatients et incapables de soutenir longtemps une instance dans le même état et sans variété, et il est *très important de les désabuser pleinement*[2]. » A propos des censures infligées par Rome au Père Maimbourg, il écrivit à Colbert de Croissy que la France ne devait pas envoyer à Rome de répliques écrites, mais garder le silence et agir[3]. Ce dernier conseil était d'autant plus précieux, que généralement on ne combat guère Rome qu'en paroles et très peu en action ; on élève la voix très haut, et le reste est comme paralysé. Servient réclamait la méthode contraire, ayant horreur des discours bruyants, destinés à dissimuler l'inertie et la peur.

Servient voyait avec peine le clergé de France entretenir des relations aussi fréquentes avec la cour de Rome. Celle-ci provoquait à chaque instant les évêques à écrire au pape, afin que le pape eût de nouvelles occasions d'envoyer des brefs, de critiquer, de corriger, de censurer, en un mot de faire acte de juridiction à propos de tout. Servient voulait qu'on évitât « cet écueil très dangereux de faire écrire les évêques *au pape*, ce qu'on ne doit jamais autoriser et ce que quelques-uns d'eux n'ont fait que trop. » Selon lui, c'était du relâchement, et, disait-il, « si l'on s'aperçoit à Rome (comme on prétend même l'avoir déjà fait) du moindre relâchement de notre part, on n'obtiendra infailliblement quoi que ce soit... Rome veut réduire peu à peu nos prétentions par des espérances trompeuses de la conclusion d'une partie. » Donc, pour couper court à ce commerce des évêques de France avec Rome, Servient proposa que les évêques recourussent non plus au pape, mais *au roi;* qu'ils adressassent en conséquence au roi une lettre dans laquelle ils s'exprimeraient

1. Dépêche à Pomponne, le 1er novembre 1679 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXIII, p. 11-17).
2. *Ibid.*
3. Dépêche du 26 juin 1680 *ibid.* t. CCLXVIII, p. 363-369).

sur la régale en termes même plus forts que ceux des agents du roi; et que la Sorbonne présentât aussi une requête analogue, mais au roi seul et non au pape. Servient conseilla également de ne plus laisser surgir aucun conflit entre le roi et le pape, et de forcer ce dernier à traiter directement avec le clergé et les parlements de France [1].

Servient voulait-il grandir la majesté royale en la tenant au-dessus de ces luttes des passions humaines, ou bien craignait-il que Louis XIV ne fléchît sous certaines influences papistes, qui n'avaient pas encore entamé les parlements, non plus que la majorité du clergé, mais qui avaient déjà pénétré à la cour? Toujours est-il qu'il ne cessa de représenter à Croissy combien la cause du roi et du gallicanisme souffrait du bruit que Lauri répandait par ses lettres dans l'entourage du pape, à savoir que le roi se repentait de s'être engagé dans de telles difficultés et qu'il avait donné l'ordre de tout céder. Servient voulait que l'on fût en France d'autant plus ferme, que ces bruits à Rome était plus pernicieux [2].

Sans combattre l'opportunisme, il voulait qu'en pratique comme en théorie, on ne sacrifiât pas les principes. Il pensait que la manière la plus efficace de sauver les hommes et de triompher des obstacles, était d'agir suivant la vérité, en la montrant, en la glorifiant, et non en la cachant. Les conseillers timides de Louis XIV devaient naturellement le trouver cassant; ils l'eussent voulu plus condescendant et moins exact. Il aimait trop l'exactitude de la doctrine pour leur plaire : aussi, au lieu d'arriver aux honneurs ecclésiastiques, resta-t-il dans une position toujours de plus en plus modeste. Mais, du moins, dans son obscurité relative, pouvait-il se rendre cette justice que plus on écartait ses conseils, plus on marchait

1. Servient à Croissy, le 28 février 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXV, p. 87-94).
2. Le même au même, le 19 mars 1681 (*ibid.*, p. 147-156).

à la défaite. Sa personne était vaincue, mais ses avis triomphaient. C'était assez pour qu'il demeurât fidèle à lui-même, malgré le vent contraire qui soufflait contre lui à Farnèse et dans le conseil du roi.

Le 29 octobre 1681, il revint à la charge sur la question des rapports des évêques avec Rome : « Le commerce des évêques francais à Rome, dit-il, ne semble pas devoir être autorisé ; pour une fois qu'il peut être médiocrement utile, il est cinquante fois ensuite très dangereux et très préjudiciable[1]. » Le 22 avril 1682, il signala l'habileté avec laquelle les gens de la curie se servaient de la religion pour arriver à exercer une autorité temporelle sur tous les États du monde, sous l'apparence de l'autorité spirituelle. « Il n'y a plus rien du tout, écrivit-il, à espérer du côté de cette cour... que d'aspirer à réduire ce pontificat au silence[2]. » Le 30, il ajouta qu'il fallait en France une grande fermeté pour effrayer la curie, et à Rome une grande douceur pour arrêter ses velléités d'opposition. C'était là sa tactique[3]; Voltaire devait plus tard la formuler à peu près dans ce vers :

« Honorez beaucoup Rome, et ne la craignez point. »

Et encore : « Tout cela conclut, ce semble, toujours plus évidemment, qu'il ne faut rien craindre en France du côté de Rome ; que plus ils nous craindront, plus ils borneront leurs entreprises ; que plus nos démarches seront uniformes et nettes, plus les leurs seront différentes et embarrassées ; et que plus on agira en France sans négocier ici, plus on s'assurera l'infaillibilité des succès[4]. » Le 4 juin, Servient réclama en France de l'action et encore de l'action ; et, pendant que Louis XIV réfléchis-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXVI, p. 226-231.
2. *Ibid.*, t. CCLXXX, p. 297-304.
3. *Ibid.*, p. 310-314.
4. Servient à Croissy, le 2 mai 1682 (*ibid.*, p. 330-333).

sait, il le suppliait de sauvegarder son autorité royale et d'opposer le clergé et les parlements aux entreprises de Rome [1].

« Les Italiens, dit-il, s'endurcissent aux menaces sans effet [2]. » Dans un mémoire daté du 15 septembre 1682 et lu au cardinal d'Estrées, Servient, n'osant trop parler en son nom à cause des timidités du cardinal et comprenant cependant que le devoir était de dire la vérité, se dissimula derrière un personnage romain qu'il désigna seulement par ces mots : « Le grand homme que Son Éminence sait. » Ce grand homme n'était pas Servient, mais Servient pensait absolument comme lui, et il en rapportait les conseils comme les siens propres. Donc, ce grand homme conseillait de charger l'ambassadeur de représenter au pape que le roi avait tout fait pour un accommodement ; que, puisque Sa Sainteté voulait de l'embarras, elle en aurait ; que « les conseillers de Sa Sainteté (dont on ferait voir *toute la malignité, la noire politique, les mœurs et les tricheries*) n'avaient qu'à se bien préparer, que le roi avait autant de conscience que le pape, que sa puissance et sa justice n'étaient pas moindres ; » que le roi voulait enfin « avoir une réponse précise *en deux jours* pour agir ensuite sans retardement et laisser le soin à un concile national et à ses parlements de répondre à ses derniers brefs,... et qu'on jettera toute la chrétienté dans un grand étonnement sur les *indignes artifices* de cette cour. » « Le pape, continua Servient, ne nous fait point de mal parce qu'il ne l'ose, mais il ne nous fera jamais de bien que par une force supérieure à sa mauvaise inclination pour nous... Tant qu'on s'arrêtera aux mollesses et aux feintes du cardinal Cibo, quoique mieux intentionné pour nous que les autres, on ne conclura rien avec le pape... Le cardinal

1. Le même au même (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 2-9.)
2. Mémoire du 15 septembre 1682 (*ibid.*, p. 219-223).

de Luca même dit tous les jours à ses amis que, si la crainte ne remet le pape dans le bon chemin, on n'en viendra jamais à bout... Les mesures qu'on a prises jusqu'à ce jour ont été inutiles et peuvent être manifestement ruineuses, si elles durent; » et cela, parce qu'elles font croire au pape « qu'il peut, comme la mer, nous flatter et nous engloutir en un même jour, en nous forçant de tenir une navigation si dangereuse, *eadem die ubi luserunt navigia sorbentur;* que c'est ce que nous éprouvons tous les jours, au préjudice et à la honte des affaires et de l'autorité du roi; que le pape, sur l'obstination aux artifices et aux ruses, quoique grossières, est comme Protée, qui prenait toutes sortes de figures d'animaux et d'éléments, pour échapper quand on voulait tirer de lui la vérité, mais qu'il fallait, comme Aristée, le surprendre et le lier fortement, *sans abandonner le lien, quelque changement qu'il pût produire pour tromper les yeux et se délivrer;* et qu'enfin cette force le ferait retourner à la figure humaine pour accorder ce qu'on demandait; qu'en usant du moindre relâchement, on s'expose à ses métamorphoses, à ses détours et aux coups fourrés qu'il est capable de porter, pressé par ses conseillers. » Servient déclara, à la fin de ce mémoire, qu'il avait rapporté « les comparaisons et presque les mêmes termes » du grand homme, et il appela toute l'attention du cardinal d'Estrées sur « la force et la pénétration de ce discours [1]. »

Servient ne se borna pas à lire ce mémoire au cardinal d'Estrées; il l'envoya deux jours après à Croissy, en ajoutant : « Il paraît certain que, si ce conseil était suivi en tout ou en partie, il produirait un grand effet;... et il semble qu'il n'y ait pas de milieu à prendre entre ce parti et celui de dissimuler;... mais ce parti de dissimulation est dangereux, long et difficile à soutenir, » tandis qu'avec l'autre « le succès paraît presque infaillible [2]. »

1. *Correspondance de Rome*, ibid.
2. Servient à Croissy, le 17 septembre 1682, (*ibid.*, p. 226-230).

Un autre mémoire, adressé à Croissy le 24 septembre, fut encore plus remarquable que celui du 15. En voici quelques extraits. Parlant des projets de la cour de Rome : « Ils ne vont, dit-il, qu'à former une hydre dont les têtes ne seront pas aisément détruites, si on leur donne le temps de se former pour attaquer et dévorer tous nos privilèges l'un après l'autre, et pour tenter la continuation des desseins de cette cour, qui, *voulant se soumettre tous les États du monde*, est en si grand danger de les perdre tous à la fois, que les personnes de cette cour qui sont animées d'un véritable zèle et qui ont de l'érudition et de la piété, craignent fortement qu'au lieu de rétablir la puissance de l'Eglise en Afrique et en Asie, et de l'introduire dans les terres inconnues (soin auquel la cour romaine ne donne que des paroles), elle ne fasse des pertes irréparables en Europe ; c'est ce qui les oblige, et ce que je sais de bonne part, même par des Espagnols délivrés des passions humaines, d'offrir à Dieu des vœux sans nombre et sans relâche, afin que la résolution et la fermeté d'un prince aussi pieux que notre auguste monarque délivrent l'Église de l'*extrême danger* où des conseillers *avides, brouillons, ignorants, passionnés* la veulent jeter, et où un pape *sans doctrine et sans expérience* se laisse conduire, soupçonnant tous ceux qui s'attachent à la solidité des intérêts du saint-siège et à la tranquillité et au maintien du christianisme, leur préférant de vains esprits, à qui rien de tranquille, de sage, de sûr ne paraît comparable au faux brillant de braver des périls qu'ils ne croient qu'apparents, et n'étant plus capable d'être solidement retenu que par la main si puissante du roi. » Servient conseilla ensuite au roi une attitude ferme, disant que telle était aussi l'opinion « des cardinaux Cibo, de Luca, Rospigliosi, Fransoni, Basadonna et d'autres, de quelques prélats de grand mérite, de quelques religieux très savants de diverses nations, de don Livio, du sénateur Herba même. » Évidemment, Servient s'en tenait à leurs aveux extérieurs

plutôt qu'à leurs désirs réels. Son avis était qu'on envoyât de Paris une lettre du roi à son ambassadeur, ou une lettre circulaire pour tout le sacré collège, ou un acte dressé dans la secrétairerie d'État au nom du roi et à l'adresse du pape, et dans le sens des idées exposées dans son mémoire du 15. Il désirait qu'on tînt un concile national et qu'on y « examinât si le pape avait suivi la tradition des Pères et de ses prédécesseurs, et l'esprit de l'Évangile, dans la conduite qu'il avait tenue. » Servient classait ainsi les conseillers du pape : « Les uns, simples poètes, comme Favoriti; les autres, sans aucune doctrine ecclésiastique. » Il disait expressément du pape « qu'il avait injustement excédé les limites de son autorité et fort exposé le saint-siège. » Plus loin, Servient indiqua les moyens diplomatiques que la France devait, selon lui, employer dans cette lutte contre Rome, afin de montrer sa fermeté et d'assurer son triomphe. Ce mémoire est un de ceux qui font le mieux ressortir l'habileté de Servient, la clarté de ses conceptions et la force de son caractère [1].

En 1683, Servient continua sa thèse pour la résistance énergique : « Plus l'on cédera, plus on excitera ces gens à de nouvelles prétentions [2]. » — « Il semble très important de couper tout d'un coup le cours aux tentatives de cette cour, qui pourraient être très dangereuses, s'il venait, longtemps après Sa Majesté, des gouvernements moins fermes et moins autorisés que le sien ; car ils pourraient être contraints à ployer sous le joug que la cour de Rome a fait subir à une partie des Italiens et des Espagnols [3]. » — Le jésuite Pallavicini ayant publié un ouvrage hostile aux libertés de l'Église gallicane, Servient désirait qu'on le réfutât, que l'on montrât de la vigueur pour soutenir le passé, sans toutefois pousser à de nouvelles querelles [4].

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 232-240.
2. Dépêche du 9 mars 1683 (*ibid.*, t. CCLX, p. 52-54).
3. Dépêche du 27 avril 1683 (*ibid.*, p. 97-100).
4. Mémoire du 31 juillet 1685 (*ibid.*, t. CCXCVII, p. 158-164.

Nous avons vu que depuis il pensa qu'on devait traiter avec le nonce Ranucci et avec le secrétaire Casoni, non pour leur rien céder des doctrines gallicanes, mais pour essayer de les mieux connaître eux-mêmes et partant pour en mieux triompher. Les d'Estrées l'accusaient de faiblesse en cela, voire même de complot; mais ce n'était de sa part que désir de ruser plus finement, et de prendre Rome dans ses propres filets.

Bref, il me semble que ce prélat français fut un des diplomates les plus habiles et les mieux inspirés de son temps. Sa politique était la politique traditionnelle de la France, et il la défendait d'une manière d'autant plus intéressante qu'elle tendait de plus en plus à disparaître des conseils du roi. Il la prenait au sérieux; elle était dans son esprit le résultat de ses principes théologiques et historiques, et non de ces ruses diplomatiques qu'on substituait déjà de plus en plus aux principes, ruses dictées par le seul intérêt et souvent dénuées de morale. Les principes de Servient auraient fortifié l'Etat et amoindri la papauté, tandis que les ruses diplomatiques de Louis XIV et de ses principaux conseillers fortifièrent finalement la papauté, au détriment de l'Etat, de l'Église et de la France. Nous ne le voyons que trop clairement aujourd'hui.

CHAPITRE X

QUELQUES NOTES SUR DEUX AUDITEURS DE ROTE. L'ABBÉ DE BOURLEMONT ET L'ABBÉ D'HERVAULT

I. L'abbé Louis d'Anglure de Bourlemont professa les doctrines gallicanes, tout en étant recteur de Saint-Louis des Français et auditeur de Rote[1]. Il jugea très bien le caractère romain, auquel il refusa toujours la sincérité. L'appréciation qu'il fit du nonce Varesi montre qu'il comprit les passions de la curie et les besoins de ces prélats ambitieux, qui veulent à tout prix faire fortune et carrière, et qui, pour atteindre leur but, déploient toutes les ressources de la souplesse la plus aimable et de la courtisanerie la plus obséquieuse. Les Romains lui parurent tout sacrifier, même l'amitié, à leurs propres intérêts et chercher à parvenir à leurs fins par tous les moyens; leur sens dominant était, selon lui, celui de l'utile et à peine avaient-ils celui du bien; tout en eux était subordonné à leur égoïsme. La curie ne manquait aucune occasion d'empiéter sur le terrain d'autrui, pour augmenter sa uridiction et accroître son autorité aux yeux des autres

1. Il succéda, comme auditeur de Rote, à son frère François, qui devint évêque de Castres, et qui, en 1662, fut nommé à l'archevêché de Toulouse. Cet archevêché étant devenu vacant en 1674, l'abbé Louis de Bourlemont le demanda à Colbert, avec qui il était particulièrement lié; mais ce fut l'évêque de Saint-Papoul, Jean de Montpezat, qui y fut nommé.

Églises et des peuples. Les couvents de Rome cachaient souvent de grands désordres.

C'est en 1676 qu'il exprima ces opinions, sous le pontificat de Clément X. Elles méritaient créance, car il était à Rome depuis dix-huit ans[1]; il avait vu deux conclaves, celui de Clément IX et celui de Clément X; son esprit calme le préservait des jugements précipités; il se prononçait en connaissance de cause.

Toutefois, sa pénétration fut bien superficielle sur les commencements du pontificat d'Innocent XI. Dans sa lettre à Pomponne, du 29 septembre 1676, il chanta les vertus du cardinal Cibo, du prélat Augustini; il célébra d'avance les heureuses réformes que le pape allait opérer. Tout l'horizon lui apparaissait en rose : « Il y a longtemps, dit-il, qu'il ne s'est vu un plus beau et plus saint commencement de pontificat que celui-ci;... l'on prend le contrepied du précédent gouvernement[2]. » Il est vrai que son enthousiasme ne dura pas longtemps; les réalités firent vite tomber ses illusions.

Il n'eut ni le talent ni la fermeté de Servient; d'un caractère plus doux, d'un esprit moins hardi, d'une perspicacité moins vive, il se rapprocha davantage du point de vue du duc d'Estrées, qui, dans sa dépêche du 30 novembre 1677, loua sa prudence, sa longue expérience et ses bons conseils.

Quoique négligé par l'administration de Versailles et obligé de réclamer, le 12 janvier 1677, le payement de ses 6000 livres de pension pour l'année 1675[3], il ne se ralentit jamais dans son zèle tempéré pour le service du roi. Sa correspondance avec Pomponne fut toujours sobre,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLIII, p. 248-249; lettre à Pomponne, le 22 juillet 1676. Voy. aussi une autre lettre du 16 mars 1677, t. CCLI, p. 53.

2. *Ibid.*, t. CCXLVII, p. 124-125.

3. *Ibid.*, t. CCL, p. 44-45. — De même, il ne perçut qu'en août 1678, ses 6000 livres de pension de l'année 1676 (*ibid.*, t. CCLVII, p. 128).

mais continue; froide, rarement piquante, mais non sans finesse ni sans critique. Le 1er décembre 1677, il se moqua de l'avarice du pape et du « vieux carrosse pelé » de son neveu don Livio; il dépeignit Sa Sainteté assise à son bureau, comptant ses revenus et les recomptant encore; on devine à travers les lignes tout ce qu'il aurait voulu écrire, s'il n'eût été timide[1]. Il voyait, mais n'osait pas.

Dans la question des immunités des ambassadeurs, il fut de l'avis du duc d'Estrées, mais sans pousser la chose au tragique. Il signala à Pomponne les sympathies du pape pour l'Espagne, son entente avec le marquis del Carpio, malgré les bruits de dissentiment qu'on avait fait répandre. Mais, à peine avait-il découvert et montré le mal, qu'il s'empressait de l'atténuer en mentionnant une qualité. On aurait dit qu'il avait peur de critiquer les défauts de Sa Sainteté, et qu'il écrivait ses lettres avec l'arrière-pensée qu'elles pourraient tomber entre ses mains, sinon sacrées, du moins redoutables. Aussi, tout en indiquant les défectuosités du pape, l'appela-t-il « un si homme de bien. » C'était du moins le 5 janvier 1678[2]. Il y avait, d'ailleurs, dix-sept ans[3] qu'il était à la Rote; on ne pouvait manquer de le nommer bientôt à un évêché, et il ne fallait pas que, par des critiques indiscrètes, il donnât au pape prise sur lui : il aurait besoin de bulles, et les avoir *gratis* était bien agréable.

C'est le duc d'Estrées qui, le 11 janvier 1678, dans sa lettre à Pomponne, après avoir loué l'honnêteté et la sagesse de cet abbé, demanda pour lui un évêché[4]; le 3 juillet suivant, il insista, disant qu'il avait rendu de grands services, notamment dans l'affaire du duc de Créquy, par le traité de Pise, « si avantageux et si hono-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIV, p. 137-139.
2. *Ibid.*, t. CCLV, p. 39.
3. Le duc d'Estrées dit *dix-neuf* dans une lettre datée du 3 juillet 1678.
4. *Ibid.*, p. 54-55.

rable pour Sa Majesté[1]. » Le 29, Pomponne répondit au duc qu'il l'avait recommandé au roi, mais que Sa Majesté était persuadée qu'il ne voulait pas entrer dans l'épiscopat, vu le refus qu'il avait fait d'un évêché quelques années auparavant[2]. L'abbé de Bourlemont voulait un bon évêché et préférait attendre. Il fut nommé, en mars 1679, à celui de Fréjus. Le 22 de ce même mois, il s'empressa de remercier Sa Majesté, mais de faire remarquer en même temps à Pomponne que cet évêché était, disait-on, chargé de 8000 livres de pensions et de 4000 de charges ordinaires, ce qui consommait la moitié des revenus; en sorte qu'il n'aurait pas à Fréjus une position meilleure qu'à Rome, ses revenus annuels d'auditeur de Rote s'élevant, avec les 2000 écus que le roi lui donnait, à 12000 livres[3]. Aussi, en octobre, apprenant que l'évêché de Carcassonne était vacant, écrivit-il à Pomponne pour que le roi l'en gratifiât; sa santé, disait-il, ne pourrait guère s'accommoder du climat de Fréjus, et, en outre, l'abbaye de la Grâce que Sa Majesté lui avait donnée était précisément située dans le diocèse de Carcassonne[4]. Sa demande lui fut accordée.

L'abbé de Bourlemont témoigna de son gallicanisme en maintes circonstances. Par exemple, en mars 1678, à propos des efforts que fit la curie pour obliger l'évêque de Marseille à rendre compte de son diocèse, il représenta à Pomponne que ces empiétements de Rome étaient des abus, que ces visites des évêques français *ad limina*, considérées à ce point de vue, étaient néfastes, et qu'il ne fallait pas les tolérer[5]. Le mois de mai suivant, il s'éleva aussi, avec une certaine énergie, contre le désir de la curie de soustraire l'évêché d'Elne à la suffragance de

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLVII, p. 25.
2. *Ibid.*, p. 127.
3. *Ibid*, t. CCLIX, p. 331.
4. *Ibid.*, t. CCLXII, p. 195.
5. Dépêche du 30 mars 1678 (*ibid.*, t. CCLV, p. 331-332). — Cf. 16 novembre 1678 (*ibid.*, t. CCLVIII, p. 121-122).

Narbonne, et de le mettre dans la dépendance immédiate du saint-siège[1].

Le 11 décembre 1679, il quitta Rome, et le duc d'Estrées fit de lui un grand éloge[2]. Le 2 avril 1680, le duc manda au roi que la veille, au consistoire, le pape avait accordé à ce prélat le gratis entier de ses bulles pour Carcassonne[3]. Cette même année, le roi le transféra de l'évêché de Carcassonne à l'archevêché de Bordeaux; mais, comme le procureur général avait critiqué, au parlement de Paris, l'administration romaine et les abus qui s'y commettaient, le pape, au consistoire du 18 novembre, refusa de préconiser cet évêque pour le siège de Bordeaux[4]. C'était une petite vengeance, qui n'eut pas grand effet et dont Bourlemont ne manqua pas de se venger doucement plus tard.

II. Le 31 janvier 1681, Louis XIV écrivit de Saint-Germain au pape pour lui faire part de la nomination de l'abbé d'Hervault, docteur en théologie et l'un des conseillers d'État, au poste d'auditeur de Rote pour la France[5]; le brevet de cet abbé comme auditeur de Rote avait été signé le 15, et celui de conseiller d'État le 18[6]. Le 24 février, le roi signa aussi une ordonnance de 3000 livres pour son voyage à Rome[7].

L'abbé Ysoré d'Hervault fut le digne successeur de l'abbé de Bourlemont, avec qui il avait de grandes ressemblances d'esprit et de caractère. Doué d'une égale modération, il sut, à une époque cependant fort agitée, se tenir en

1. Dépêche du 4 mai 1678 (*Correspondance de Rome*, t. CCLVI, p. 97-98).
2. Dépêche du 12 décembre 1679 (*ibid.*, t. CCLXIII, p. 184-185).
3. *Ibid.*, t. CCLXV, p. 200-209.
4. Le duc d'Estrées au roi, le 19 novembre 1680 (*ibid.*, t. CCLXVI, p. 357-385).
5. *Ibid.*, t. CCLXXV, p. 28.
6. *Ibid.*, t. CCLXIX, 2e suppl. de 1680, p. 317 et 325.
7. *Ibid.*, t. CCLXXV, p. 54.

dehors de tous les conflits, éviter les fâcheuses affaires, n'être trop bien ou trop mal avec personne, ne se compromettre en rien, ménager tout le monde, et se faire estimer de tous les partis; tel un voyageur qui, condamné à faire une longue course par un temps d'orage, saurait si bien se servir de son parapluie et de ses chaussures qu'il arriverait au terme de son voyage sans être ni mouillé ni malpropre. Il n'offrait à l'admiration aucune qualité transcendante; il n'avait même rien de brillant, mais tout en lui semblait correct et irréprochable; c'était un homme d'administration plutôt qu'un théologien philosophe, un bureaucrate et nullement un homme de parti. Il était de ces gens qui font partout leur chemin; et, sous ce rapport, il ne ressemblait aucunement à l'abbé Servient, qui, malgré son talent certainement supérieur au sien, se créa des inimitiés et perdit sa position.

La prudence fut sa qualité de prédilection. Toutefois, elle ne l'empêcha ni d'avoir son opinion ni de la dire. Il ne dissimula jamais, même à Rome, qu'il professait les maximes gallicanes, et par là il plut au roi; mais il sut toujours faire voir à la curie qu'il inclinait à des adoucissements, à des concessions en vue de la paix, et par là il plut au pape. Son opinion, trop molle pour être un rouage, fut plutôt comme l'huile qui adoucit les rouages. Onctueux dans toutes ses facultés et dans toutes ses démarches, il trouva grâce devant la camarilla, même quand il approuva le parti gallican. C'est ainsi qu'en mai 1681 il put dire au pape, sans le froisser, qu'il lui était impossible d'entrer dans l'affaire de la régale, parce qu'elle était confiée spécialement au cardinal d'Estrées, mais « que l'on ne pouvait que louer et approuver la conduite du clergé de France et celle du parlement de Paris, puisqu'ils agissaient pour soutenir les droits de la couronne et les libertés et privilèges de l'Église de France[1]. » Le 26 no-

1. Le duc d'Estrées au roi, le 13 mai 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXI, p. 325-358).

vembre suivant, le cardinal d'Estrées manda au roi que cet abbé avait soutenu ses thèses avec éclat et qu'il était rempli de qualités, mais que ses ressources pécuniaires étaient insuffisantes, et qu'il osait demander pour lui à Sa Majesté mille écus de supplément . D'Hervault envoya lui-même, le lendemain, ses thèses à Croissy, en lui faisant l'éloge du général des jésuites qui venait de mourir, et en lui représentant le cardinal de Luca comme « celui d'entre les cardinaux qui *semblait* avoir plus de part aux affaires[2]. » Ce mot « *semblait* » le dispensait de parler de l'activité cachée et quasi invisible des cardinaux Ottoboni, Azzolini, etc., qui exerçaient sur le pape et sur la marche des affaires une influence beaucoup plus grande que celle de de Luca, mais qu'il lui aurait été désagréable de signaler. On sent que Favoriti lui déplaisait, mais il ne le dit pas.

Sa lettre à Croissy, du 13 mai 1682, sur les quatre articles du clergé de France, est très pâle. Prenant ses désirs pour des réalités, il y représenta le pape comme disposé à s'adoucir et à donner la préférence au cardinal de Luca sur Favoriti. C'était flatter le pape et donner de l'espoir à Croissy. Il termina cette lettre par cette salutation qui dépeint assez bien son attitude vis-à-vis de Croissy et de tout le monde : « Je suis, monseigneur, avec tout le respect que je vous dois, toute sorte de reconnaissance pour vos bontés et de dépendance pour vos ordres, monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur[3]. » Le 13 juillet, il insista sur le prétendu adoucissement du pape; on voit qu'il cherchait à envoyer des nouvelles agréables plutôt que fondées. Jamais, ou très rarement, il ne se permit d'émettre des conseils; de la sorte, s'il ne répandait pas la lumière, du moins ne froissait-il personne et ne se compromettait-il pas lui-même. Cependant, le 30 septem-

1 *Correspondance de Rome*, t. CCLXXIV, p. 483-489.
2. *Ibid.*, t. CCLXXVII, p. 100-101.
3 *Ibid.*. t. CCLXXX p. 344-345.

bre suivant, il se hasarda à écrire à Croissy que la république de Venise, en agissant énergiquement avec le pape, s'en trouvait bien; que, lorsqu'on avait retenu à Rome les bulles de l'abbé Le Camus pour l'évêché de Grenoble, Sa Majesté avait fait écrire que, si on ne les expédiait pas promptement, elle saurait ce qu'elle aurait à faire, et qu'elles furent expédiées le même jour. Puis, comme s'il eût ressenti de la frayeur d'avoir écrit en ce sens, il conclut timidement, doutant de l'efficacité d'une sommation de la part du roi dans les circonstances présentes[1].

On lit, dans la dépêche du duc d'Estrées du 22 juin 1683, que le pape avait porté le saint sacrement à la procession, mais qu'il était fatigué, et que « M. d'Hervault, l'un des auditeurs de Rote sur lesquels il s'appuyait, s'en était aperçu[2]. » Il s'aperçut aussi, au mois d'août suivant, que l'attitude de l'empereur et d'une partie de l'Allemagne envers la France avait été déterminée « sur les avis qui y avaient été envoyés de Rome; » il s'aperçut également que « la reine de Suède et le cardinal Azzolini étaient alors plus que jamais opposés aux affaires, et que la première parlait avec fort peu de ménagement. » Il l'écrivit même à Croissy le 24, mais sans oser en prendre la responsabilité sur lui-même et en se servant de prudentes expressions : « Plusieurs prétendent ici... On dit...[3]. »

Le 14 juin 1685, le roi lui accorda un congé pour venir régler ses affaires à Paris, mais à la condition de retourner à Rome au bout de trois mois[4]. Il partit de Rome le 8 juillet; à cette occasion, le cardinal d'Estrées fit son éloge au roi[5]. En décembre 1687, lorsque l'interdit fut jeté par le pape sur l'église Saint-Louis, d'Hervault était le supérieur des prêtres de la communauté.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 265-269.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXVII, p. 460.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 188-191.
4. *Ibid.*, t. CCXCVII, p. 119-120.
5. Dépêche du 10 juillet 1685 (*ibid.* t. CCXCIV, p. 142-148).

Lavardin n'eut qu'à se féliciter de lui, et il le loua, ainsi que l'abbé de Gésures, dans sa dépêche au roi du 28 décembre[1]. En janvier 1688, il pria Croissy de faire examiner s'il était vrai que, depuis environ cent ans, les papes eussent usurpé la nomination de plus de trente abbayes appartenant aux Pères de Saint-Antoine[2]. Selon lui, il n'y avait pas d'autre moyen qu'un concile général pour terminer les différends de l'Église, et le recours à ce moyen ne pouvait pas être refusé, quand une grande portion de l'Église n'était pas d'accord[3].

L'habileté de cet abbé fut telle, que Lavardin, malgré sa grande hostilité contre Sa Sainteté, écrivit de nouveau qu'il était « sage, intelligent et très zélé pour le service de Sa Majesté ; » et que, d'autre part, à la même époque, Sa Sainteté avait, disait-on, le désir de le consulter après les cardinaux sur les affaires alors en litige[4]. Quelques jours après, Lavardin, de concert avec le cardinal d'Estrées, chargea cet abbé de visiter le cardinal Cibo et de l'entretenir des détails du conflit[5]. Il y alla trois fois dans la première quinzaine de mars ; nous verrons ailleurs de quelle façon ils traitèrent des propositions du clergé et des mesures prises envers l'ambassadeur Lavardin ; finalement et en général, la conclusion de d'Hervault était de nature à paraître satisfaire les deux partis, mais à n'en satisfaire réellement aucun. Quoi qu'il en soit, c'était le roi qui était invité, à cause de sa piété, « à ôter quelque chose à ses intérêts en faveur du saint-siège ou de l'Église[6]. » Il ne priait pas le roi de sacrifier ses principes, mais seulement ses intérêts, bien que dans le

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 362-371.
2. Lettre du 8 janvier 1688 (*ibid.*, t. CCCXVII, p. 45-51).
3. Lettre du 24 janvier 1688 (*ibid.*, p. 77-83).
4. Lavardin au roi, le 17 février 1688 (*ibid.*, t. CCCX, p. 154-166.)
5. Le même au même, le 2 mars 1688 (*ibid.*, p. 190-209).
6. D'Hervault à Croissy, le 14 mars 1688 (*ibid.*, t. CCCXVII, p. 170-177).

fond il s'agissait de principes; de plus, il le priait de faire ce sacrifice en faveur du saint-siège ou de l'Église, comme si celui-là était celle-ci : double ruse, indigne d'un véritable gallican.

Les pourparlers entre d'Hervault et Cibo continuèrent, mais sans résultat, et Lavardin les fit cesser comme inutiles vers la fin d'avril[1]. Le 4 mai, d'Hervault envoya à Croissy une curieuse lettre, sur un écrit qu'il attribua à Arnaud (*sic*) et qui était une réponse au plaidoyer de l'avocat général Talon; il faut lui rendre cette justice qu'il s'y montra beaucoup plus ferme qu'ailleurs et qu'il y dévoila assez bien l'ambiguïté assez jésuitique dont Arnaud s'enveloppait[2].

Un mémoire qui n'est ni daté ni signé, mais qui se trouve dans les papiers de 1688, doit être de l'abbé d'Hervault; c'est sans doute son secrétaire qui l'a copié ou mis au net, mais c'est lui-même qui en a écrit le titre significatif : « *Les injustices de la cour de Rome sur ce qui regarde le roi.* » Ce mémoire est sérieux, bien ordonné, modéré et intéressant, quoique pâle et monotone; il défend Louis XIV contre Rome, d'après le point de vue du cardinal d'Estrées, il énumère une à une toutes les affaires qui étaient débattues entre Rome et Versailles, et il fait ressortir la partialité et l'injustice dont le pape et la curie s'étaient rendus coupables envers le roi de France. Il y est dit que les livres qu'on fait à Rome sont « outrés; » et « qu'il n'est pas plus hérétique de diminuer de la foi que d'y ajouter et de confondre avec la foi les choses qui ne lui appartiennent point[3]. » « Je trouve encore, ajoute l'auteur, qu'il est trop odieux de reprocher à Rome, autant qu'on le pourrait faire en ceci, la négligence qu'elle a témoignée pour les intérêts de la religion;

1. Lavardin au roi, le 28 avril 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 356-371).
2. *Ibid.*, t. CCCXVII, p. 236-239.
3. *Ibid.*, t. CCCXX, p. 184.

et il y a tant de choses à dire là-dessus qu'il les faut épargner et ne pas scandaliser les faibles[1]. » Cette maxime est, en vérité, bien commode pour Rome ! Rome est tellement coupable, qu'il est impossible de montrer toute sa culpabilité sans scandaliser les faibles; donc, il faut se taire! Attaquer Rome serait une chose odieuse ! Etrange apologie du papisme et de la papauté ! Attitude plus étrange encore dans une question de religion et de conscience, où tout devrait être pur, et où tout aboutit, au contraire, à la consécration de l'erreur et au maintien de l'irréligion!

Ce n'est pas tout. L'auteur dit encore : « Saint Louis était un prince fort religieux, mais il ne souffrait pas tout de Rome. Mais quelle maxime pour Rome, de profiter de la piété d'un prince pour lui faire tout ce qu'on voudra! Et le roi est-il plus obligé que Rome à céder de ses droits pour rendre témoignage de sa piété? Faut-il qu'à Rome on se laisse vaincre par quelque autre en piété et en religion[2]? » L'auteur termine ainsi : « Au reste, si j'avais prétendu répondre aux injures, je n'aurais pas oublié la belle remarque, et pleine d'érudition, de l'auteur *della Risposta* sur le fils de l'ambassadeur de France à Constantinople, qui eut un coup dans les dents, et de remarquer à mon tour qu'environ dans ce temps-là *on agit plus en Turc à Rome qu'à Constantinople*, puisque non pas le fils de l'ambassadeur du roi, mais l'ambassadeur même avec son caractère et madame sa femme furent tous deux assassinés à bons coups de mousqueton, l'un sur un balcon et l'autre dans son carrosse, à la portière duquel on tua un page. Mais *il faut négliger ces infamies*[3]. »

Le 25 février 1689, l'abbé d'Hervault avoua encore que « la raison était présentement fort peu écoutée à

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXX, p. 210.
2. *Ibid.*, p. 211.
3. *Ibid.*, p. 216.

Rome[1]. » Aussi Lavardin, évidemment convaincu de la sincérité de cet abbé dans toutes ces affaires, envoya-t-il de nouveau à Louis XIV l'éloge de sa probité et de son mérite[2]. Louis XIV, satisfait de ces témoignages, recommanda à Lavardin de lui remettre, en quittant Rome, les cachets qui lui pouvaient servir à intercepter les lettres de la cabale du cardinal Le Camus, et de le bien renseigner sur ce point, afin qu'il continuât le stratagème de Lavardin et qu'il envoyât à Versailles les copies des lettres interceptées[3]. D'Hervault devint donc ainsi un homme de confiance du roi. Toutefois, il n'accepta cette mission d'intercepter des lettres qu'autant qu'il serait autorisé à en faire part au cardinal d'Estrées, dont il ne voulait exciter ni la jalousie ni la colère vindicative[4]. On voit combien il était plus prudent que Servient.

Il fut aussi, à cette époque, assez méfiant envers le général des jésuites, dont la conduite à l'égard de la France lui parut suspecte et « un peu captieuse[5]. » Grâce au maître de poste, il intercepta, décacheta, copia et recacheta les lettres de la cabale ultramontaine, et il en rendit compte à Croissy[6]. Sentant la fin du pape approcher et prévoyant le cas où le roi voudrait charger un envoyé extraordinaire de se rendre au conclave, il recommanda le marquis de Torcy à Croissy[7]. Ce marquis, sans être l'ambassadeur en titre, demeura cependant à Rome pendant ce conclave de 1689; il était évidemment au mieux avec l'abbé d'Hervault, dont il dit toute espèce de bien dans sa dépêche à Croissy du 27 septembre suivant[8].

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXVI, p. 46-49.
2. Dépêche du 1er février 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIV, p. 89-98).
3. Dépêche du 13 mai 1689 (*ibid.*, p. 301-302).
4. Lavardin au roi, le 4 juin 1689 (*ibid.*, p. 358-368).
5. Dépêche du 24 mai 1689 (*ibid.*, t. CCCXXVI, p. 167-171).
6. Lettres du 28 juin et du 11 juillet 1689 (*ibid.*, p. 204-206 e 227).
7. *Ibid.*, p. 235-236.
8. *Ibid.*, t. CCCXXIII, p. 69-84.

Le pape étant mort et n'étant plus à craindre, d'Hervault, d'ailleurs enhardi par le rôle secret qu'il avait accepté de jouer vis-à-vis de la cabale depuis le départ de Lavardin, ne se gêna pas pour lancer quelques flèches. Le 22 août, il dépêcha à Croissy que quelques domestiques d'Innocent XI avaient dit « entre eux » que le pape était saint, mais que « la chose, sincère *ou simulée*, n'avait *point du tout* eu de cours ; » que l'oraison funèbre que Schelstrat, chanoine de Saint-Pierre et sous-bibliothécaire du Vatican, avait faite de ce pape, le matin même, était « très mauvaise. » Il ajouta avec une plume quelque peu émancipée : « Les cardinaux se renfermeront demain dans le conclave, mais ils ont déjà beaucoup commencé leurs intrigues... *On ne vit jamais tant d'intrigues* qu'il s'en prépare dans ce conclave... On prétend que les zélés s'opposeront à ceux qu'ils croiraient devoir introduire le népotisme, aussi bien qu'à ceux *dont les mœurs ne seraient pas tout à fait réglées*, sans distinction d'âge ni de nation, *s'il se peut*[1]. » Pendant le conclave, ayant appris qu'Ottoboni avait des chances, il écrivit le 20 septembre à Croissy que, si l'on en venait à l'élection de ce sujet, il faudrait prendre de grandes précautions[2]. Il avait raison ; il aurait même dû écrire qu'il ne fallait pas consentir à une telle élection, mais tout faire, même une exclusion, pour l'empêcher. Mais n'était-ce pas trop exiger de cet homme craintif? Il avait insinué; c'était déjà beaucoup pour lui. Ottoboni pouvait devenir pape malgré ses conseils, découvrir ceux-ci et se venger cruellement. On n'est point tenu à tant d'héroïsme, quand il y a un Père de La Chaise dans le conseil intime du roi.

Devenu plus tard archevêque de Tours, il fut cependant l'un des opposants à la bulle *Unigenitus*.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXVI, p. 310-317.
2. *Ibid.*, t. CCCXXVII, p. 35-40.

CHAPITRE XI

LE PARTI GALLICAN A ROME

Outre les personnages dont nous venons d'esquisser la physionomie et le caractère, il y avait encore, à la suite de l'ambassade française, dans le sacré collège et parmi les religieux, des hommes plus ou moins attachés aux intérêts français, aux affaires de France, comme on disait alors, et qui formaient ensemble le parti gallican à Rome.

I. Il existe un mémoire daté du 26 février 1687, écrit et signé de la main d'un nommé Jean-Baptiste Zacharie. Ce gentilhomme romain avait été secrétaire de l'ambassade française à Rome depuis 1634, et il s'était retiré ensuite à Paris. C'est évidemment à Paris qu'il écrivit ce mémoire [1], ainsi que la requête dans laquelle, rappelant au roi qu'il avait été persécuté à Rome pour y avoir servi les intérêts français, il le suppliait de vouloir bien lui faire payer ses appointements passés [2]. Ayant été à l'ambassade de France sous le comte de Noailles et sous le maréchal d'Estrées, il s'exprima ainsi sur le premier : « Il fut enclin aux dames, par lesquelles il souffrit même quelques méchantes rencontres, et à cause desquelles M. Barcalay, camérier du pape, s'avança de dire que M. de Noailles était plus propre pour servir les dames à Rome que le roi ; la témérité de laquelle proposition le fils de M. l'am-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVIII, p. 252-257.
2. *Ibid.*, p. 242.

bassadeur, nommé Anne et à ce temps-là baron de Noailles, qui est mort à Paris duc et pair de France, capitaine de gardes du corps, châtia avec deux soufflets, qu'il donna au dit M. de Barcalay au pont Saint-Ange, moi y assistant. Et voilà la plus vigoureuse action de cette ambassade. » Quant au maréchal d'Estrées, Zacharie dit que la cour de Rome craignait sa colère et son feu. Il parle ensuite du marquis de Fontenay-Mareil et du marquis de Saint-Chaumont.

Le marquis de la Bussière fut maître de chambre de l'ambassadeur. D'après une lettre qu'il adressa le 17 août 1677 à Pomponne, il servait le roi auprès des ambassadeurs depuis plus de trente ans, il était à Rome depuis quatorze ans, il avait dépensé tout son bien au service du roi, et il suppliait Pomponne de le soulager[1]. C'est de lui que Hulot voulut, en 1687, acheter cette même charge de maître de chambre. Mais il ne réussit pas; car, en 1689, lorsque Lavardin quitta l'ambassade, de la Bussière était toujours là; c'était un vieillard de quatre-vingt-sept ans, que le ministre de Parme, malgré sa promesse, fit aussitôt sortir du palais Farnèse avec l'approbation de Louis XIV[2].

L'abbé de Santis fut aussi renvoyé de ce palais, en même temps que de la Bussière. Il était secrétaire italien de l'ambassade, et au service du roi depuis 1665. Le 1er mars 1689, Lavardin fit au roi l'éloge de sa capacité et de ses services[3]. Il fut sans doute dans les mêmes tendances et les mêmes idées que Lavardin, non seulement à cause des éloges que celui-ci lui accorda, mais encore parce qu'il se moqua, dans sa lettre du 22 août 1689, des prétendus miracles d'Innocent XI, et qu'il ne craignit pas d'en exposer malicieusement les défauts et les fautes[4].

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLII, p. 249-250.
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 14 juin 1689 (*ibid.*, t. CCCXXII, p. 140-159). — Le roi au cardinal d'Estrées, le 8 juillet 1689 (*ibid.*, p. 162).
3. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 160-169.
4. *Ibid.*, t. CCCXXVI, p. 308-309.

Dans sa dépêche à Croissy du 16 avril 1681, l'abbé Servient parla de l'abbé Hunet comme « secrétaire de l'ambassade, homme de fidélité et d'une expérience solide pour les affaires [1]. » Dans son mémoire du 11 mars 1682, il le dit « homme appliqué, savant en matière bénéficielle, en histoire sainte et profane et en belles-lettres, et d'un grand zèle pour tous les intérêts du roi [2]. » Le 17 septembre suivant, il loua de nouveau son assiduité, son érudition et son zèle [3].

Le cardinal d'Estrées eut pour secrétaire, en 1683, un nommé De La Croix Goussault [4], qui remplissait encore cette fonction en 1688; il se rendit en France et y porta le courrier de l'ambassade, dans le courant de février de cette même année [5].

En faisant l'éloge de l'abbé Hunet, Servient fit aussi celui de l'abbé Dirois, qui fut le théologien et le conseiller du cardinal d'Estrées. Il est permis de croire que cet abbé ne fut pas toujours prudent et habile dans ses démarches. Nous avons déjà vu, en effet, que Favoriti et la cabale janséniste tenaient leurs réunions à l'église neuve. Or Dirois, écrivit Servient le 30 avril 1681, « voit tous les jours les Pères de l'église neuve et d'autres; comme les avis que j'ai donnés n'ont pas suffi pour l'arrêter, il serait peut-être *nécessaire* qu'un ordre de la cour y remédiât. » Ce reproche de Servient ne manque pas de gravité. Dirois eut dans cette église plusieurs entrevues même avec Favoriti, une entre autres le dimanche 20 avril 1681. « Il y avait dans la chambre voisine, dit Servient, deux habiles copistes, un notaire et deux témoins cachés, à ce qu'on m'assure, qui devaient écrire et noter (?) tout ce qui se dirait; » mais ils ne fu-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXV, p. 187-205.
2. *Ibid.*, t. CCLXXX, p. 196-199.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXI, p. 226-230.
4. Une lettre de ce secrétaire est au tome CCLXXXIX, p. 99.
5. Lavardin au roi, le 9 février 1688 (*ibid.*, t. CCCX, p. 121-133).

rent pas d'un grand usage, Dirois n'ayant pas apporté avec lui le livre auquel il travaillait[1]. Ce livre avait pour but de justifier la doctrine du clergé de France dans les questions débattues avec Rome. En avril 1682, il fut question d'un écrit composé par lui en faveur de la dernière déclaration de l'assemblée[2]. On lit, dans la dépêche de Servient du 16 mars 1683 : « M. Dirois, docteur de M. le cardinal d'Estrées, a si bien agi près de M. le cardinal Casanatta, qui était un des plus obstinés, qu'il l'a fait revenir *en partie* sur le point des propositions du clergé et sur le refus de proposer les nommés à Clermont et à Castres[3]. »

D'après une autre dépêche de Servient du 28 décembre 1683, Dirois fut un « intime ami » du Père Gabrielis ; il lui corrigea même un livre de morale, censuré récemment. Ce Père, avant de quitter Rome, ne put, à son regret, rencontrer Dirois ; mais on disait que le cardinal d'Estrées avait commerce avec ceux de son parti[4]. En juillet 1685, l'abbé d'Enof se vanta d'avoir trompé pendant un an Dirois et le cardinal d'Estrées[5].

Lavardin suspecta Dirois et le cardinal d'Estrées à l'endroit du jansénisme, et il cita, à l'appui de son soupçon, les faits suivants. En août 1688, il s'était ouvert au cardinal d'Estrées seulement, des intrigues de Maillé, alors auditeur du cardinal de Norfolk, et cela, dans l'espoir d'être aidé de ses lumières. « Mais je fus bien surpris, écrivit-il au roi, quand, deux jours après cet entretien, Maillé, que je n'avais nommé à qui que ce soit, me fit passer un mémoire de justification sur son commerce avec Peyssonnel, dont il convient, sur la liaison avec Dorat qu'il attribue à

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXV, p. 233-237.
2 Servient à Croissy, le 22 avril 1682 (*ibid.*, t. CCLXXX, p. 297-304).
3. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 64-65.
4. *Ibid.*, p. 367-370.
5. Servient à Croissy, le 3 juillet 1685 (*ibid.*, t. CCXCVII, P. 143-148).

autres choses, et sur ce qu'il a fait pour les Filles de l'Enfance. J'aurais été dans un étonnement infini, si je n'avais découvert que, la veille, qui était le lendemain de son entretien, Maillé avait eu une longue conférence avec le docteur Dirois, domestique de ce cardinal, qui est *son intime ami*, et l'un et l'autre plus jansénistes que M. Arnault, et qui disputeraient plutôt de la grâce avec un cocher que de manquer à s'en entretenir [1]. » Il fit ensuite ressortir au roi combien cette indiscrétion était de nature à entraver ses recherches sur les desseins de la cabale janséniste.

Dirois entretint une correspondance avec Guigue, ancien secrétaire de l'évêque de Pamiers [2]. Dans un mémoire spécial sur les intrigues de la cabale de Pamiers et de Grenoble, mémoire daté du 7 janvier 1689, Lavardin regretta de nouveau de s'être confié au cardinal d'Estrées : « car, ajouta-t-il, le lendemain, il envoya Dirois, docteur, son domestique, trouver le dit Maillé et l'avertir de tout ce que j'avais dit à ce cardinal. » Lavardin en rendit compte à Louis XIV dans sa dépêche du 24 août 1688 ; il continua à faire suivre Maillé, qui donnait ses rendez-vous aux Chartreux, et Dirois s'y trouvait quelquefois ou le voyait chez lui [3].

Il y avait aussi à Rome un abbé Benedetti, qui, en 1682, était depuis quarante-sept ans au service de la couronne. Il touchait une pension de 3000 écus. En février 1682, il envoya à Louis XIV des vases de porphyre pour le château de Versailles [4].

En 1676, le cardinal d'Estrées protégea l'abbé Scarlatti et s'efforça de lui obtenir un canonicat de Saint-Jean de

1. Dépêche du 24 août 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXI, p. 326-337).
2. Madame de Lavardin à son mari, le 28 novembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, p. 227-229).
3. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 66-68.
4. L'abbé Benedetti à Croissy, février 1682 (*ibid.*, t. CCLXXX).

Latran. Cet abbé était très dévoué aux Français et très zélé pour le service du roi [1].

Mais tous les ecclésiastiques romains qui se disaient dévoués à Louis XIV, ne l'étaient pas. Le duc d'Estrées signala, par exemple, dans sa dépêche à Pomponne du 8 décembre 1676, l'abbé Capellari, qui avait reçu deux chaînes d'or de Sa Majesté, et qui décriait la France à qu mieux mieux, de concert avec les cardinaux Bassadonna et Altieri [2]. Nous connaissons en outre le prélat Bichi.

Un abbé Chemelli correspondait en chiffres avec Louvois. Le duc d'Estrées envoya plusieurs lettres de cet abbé, avec sa dépêche à Pomponne du 12 janvier 1677 [3].

L'abbé Des Fontaines, docteur de Sorbonne, aumônier du roi et de Monsieur, vint à Rome en décembre 1683, mais il ne fit qu'y passer. Il parla au pape dans le sens gallican à propos du jansénisme [4], et il combattit l'infaillibilité du pape [5]. L'attitude de cet abbé fit d'autant plus plaisir au cardinal d'Estrées, qu'il « passait pour affectionné à la cour de Rome [6]. » — Le 13 avril 1687, le cardinal d'Estrées envoya à Croissy et à Louvois un mémoire dans lequel il demandait que l'on punît M. de la Tuillière. Voici pour quel motif. Il avait été décidé que l'on ferait une fête à l'académie royale de Rome, pour célébrer le rétablissement de la santé de Louis XIV; mais le cardinal d'Estrées renvoya cette fête à plus tard. M. de la Tuillière n'en tint pas compte et fit la fête. Le cardinal lui en fit des reproches en présence de l'abbé d'Hervault, et de la Tuillière répondit que l'académie royale était une maison

1. Le cardinal d'Estrées à Pomponne, les 14 janvier et 25 février 1676 (*Correspondance de Rome*, t. CCXLII, p. 61-77, 214-225).

2. *Ibid.*, t. CCXLVIII, p. 183-188.

3. *Ibid.*, t. CCL, p. 36-39.

4. Servient à Croissy, le 21 décembre 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 364-366).

5. Le cardinal d'Estrées au roi, le 24 février 1685 (*ibid.*, t. CCXCIII, p. 277-298).

6. Le même au même, le 13 avril 1687 (*ibid.*, t. CCCIII, p. 286-335).

du roi et une maison indépendante[1]. — L'abbé de Barrière était parent du cardinal d'Estrées. Le 1er juillet 1688, Lavardin se plaignit au roi de son esprit « dangereux, artificieux et plein de malignité. » Encore sous le coup des choses désagréables que cet abbé avait dites contre lui à Paris, Lavardin écrivit au roi que, lorsque cet abbé serait arrivé à Rome, il lui susciterait de nouvelles difficultés[2]. A Rome, le cardinal d'Estrées lui obtint le prieuré de Gaël, en décembre 1688[3]; une note de ce cardinal en faveur de cet abbé se trouve au tome CCCXXI, p. 184-191.

Le service du courrier de l'ambassade se faisait avec régularité. A propos d'un ordre du roi d'après lequel le courrier ordinaire devait partir de Rome la nuit du mardi, Servient entra dans les détails suivants, dans sa dépêche du 23 février 1683: « Notre principal manège se fait le mercredi et le jeudi, la congrégation de la consulte le mardi, les deux du saint office le mercredi et le jeudi, joint à l'arrivée des ordinaires de Milan, d'Espagne, de Naples, de Venise et d'Allemagne qui arrivent dans ces mêmes jours, rassemblant les personnes et les nouvelles, nous donnent lieu de découvrir les démarches et les résolutions tant des ministres étrangers que du palais, ce qui ne se peut le mardi[4]. »

Mais ce qui se faisait avec moins de régularité que l'envoi des dépêches, c'était l'envoi des pensions dues aux pensionnaires du roi et même aux employés de l'ambassade. Le 4 février 1676, le cardinal d'Estrées écrivit à Pomponne : « Tous les pensionnaires languissent et ont besoin; ils entrent dans l'année 76 et n'ont rien touché de l'année 74; je sais que vous y faites tout ce que vous pouvez[5]. » Le 17 novembre de la même année, le duc

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCIII, p. 335-338.
2. *Ibid.*, t. CCCXI, p. 181-187.
3. Lavardin au roi, le 14 décembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, p. 253-263).
4. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 43-44.
5. *Ibid.*, t. CCXLII, p. 158-166.

d'Estrées avertit Pomponne que l'on devait de l'arriéré au cardinal Maidalchini, à l'abbé de Santis, etc., et qu'il était fâcheux, pour le service du roi, que les gratifications ne fussent pas envoyées ponctuellement[1]. Ce fut le 3 août 1678 seulement que l'abbé de Bourlemont, auditeur de Rote, remercia le roi des 6000 livres qu'il venait de recevoir pour sa pension de l'année 1676[2]. Le 28 février 1681, Servient avertit Croissy que les Italiens abandonnaient de plus en plus les affaires de France, parce que les pensionnaires accusaient la cour de France de ne pas payer, même aux personnes de naissance, les pensions qu'elle avait promises par écrit[3]. L'abbé de Santis eut particulièrement à souffrir de ce côté, comme l'indiquent les dépêches suivantes. Le 6 février 1682, le cardinal d'Estrées rappela au roi que cet abbé était très occupé dans le service de l'ambassade, et qu'il méritait bien le payement des deux années de pension que Sa Majesté venait d'ordonner[4]. Mais ces deux années n'étaient pas les deux dernières; car, en 1683, cet abbé pria Sa Majesté de vouloir bien lui faire payer les *cinq années* de gages qui lui étaient dues[5]. Sa demande ne fut pas exaucée; car, le 18 janvier de l'année suivante, le cardinal d'Estrées avertit le roi qu'on lui devait *six années* d'appointements, qu'il les réclamait, qu'il était déjà âgé, qu'il exerçait la charge de secrétaire italien de l'ambassade depuis dix-neuf ans, et que son traitement n'était que de 2000 livres par an[6]. Le 22 mars 1689, Lavardin, de son côté, rappela à Sa Majesté les services rendus par cet abbé depuis plus de vingt ans, et insista pour qu'on voulût bien se souvenir de ses appointements[7]. Les mêmes instances fu-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLVIII, p. 80-82.
2. *Ibid.*, t. CCLVII, p. 128.
3. *Ibid.*, t. CCLXXV, p. 87-94.
4. *Ibid.*, t. CCLXXXIII, p. 55-61.
5. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 363.
6. *Ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 326-336.
7. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 206-214.

rent renouvelées, et à plusieurs reprises, en faveur des cardinaux Cibo et Maidalchini. L'argent du roi avait d'autres débouchés.

II. Il est difficile de dire avec certitude quels étaient les cardinaux qui partageaient sincèrement les opinions gallicanes. Plusieurs semblèrent les admettre, mais la bonne foi, les convictions réfléchies et désintéressées étaient si rares dans la curie, qu'on ne saurait faire fond sur les apparences. Cette réserve faite, nous ne pouvons nous occuper que de celles-ci et rapporter ce que les dépêches contiennent sur ce point.

Le cardinal Cibo, avant et même après sa nomination au poste de secrétaire d'Etat, toucha une pension de Louis XIV; en tête à tête avec les d'Estrées, il parut presque toujours à peu près de leur avis, et leur exprima, à chaque entretien, le désir de mener à bonne fin les affaires de France; maintes fois, en leur présence, il combattit les tendances, les opinions, l'opiniâtreté du pape, et donna raison secrètement à Louis XIV.

Le cardinal Albrici accepta aussi de l'argent de Louis XIV. Le 20 février 1681, Sa Majesté écrivit de Saint-Germain au cardinal d'Estrées pour lui ordonner de remettre à ce cardinal 2000 écus, ajoutant ces mots qui indiquaient le motif de cet envoi : « Puisque vous jugez que le cardinal Albrici peut être utile au succès de votre négociation[1]. » En janvier 1683, le cardinal d'Estrées raconta au roi que le cardinal Albizzi (*sic*) soutenait auprès du pape les droits de Sa Majesté sur la régale des fiefs, et que, d'après ce cardinal, telle était l'opinion de ceux qui parlaient « avec connaissance et sans passion; » en conséquence, le cardinal d'Estrées pria Louis XIV de lui continuer la précédente gratification[2]. Le 19 février suivant,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXX, p. 7-9.
2. Le cardinal d'Estrées au roi, 14 janvier 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXV, p. 164-177).

Louis XIV envoya au duc d'Estrées 18000 livres, dont 12000 pour le payement de la pension du cardinal Cibo et 6000 pour le cardinal Albizzi[1].

Le cardinal Maidalchini (souvent Maldachin) fut pensionnaire de Louis XIV. J'en ai déjà parlé au chapitre de la curie; voici quelques détails supplémentaires, extraits des dépêches. Ce cardinal avait un auditeur assez suspect, dont le duc d'Estrées écrivit en ces termes à Pomponne, le 14 septembre 1677: « L'on m'a assuré de bonne part qu'il fréquente souvent le majordome de l'ambassadeur d'Espagne, et qu'on l'a vu plusieurs fois dans son palais. » Cet auditeur, dans une affaire concernant quelques églises de France, consulta d'abord le prélat de Luca, puis le duc d'Estrées, qui fut fort irrité de ce procédé[2]. Néanmoins la pension de ce cardinal ne fut jamais supprimée; on se borna à la lui faire attendre, comme à la plupart des pensionnaires. Le 23 avril 1682, il demanda à Croissy le payement de ses appointements, afin d'être en état de subsister à Rome, d'où l'on ne voulait pas lui permettre de sortir[3]. Le 9 juillet suivant, le roi ordonna qu'on lui envoyât une année de sa pension[4]. Cette pension était de 18000 livres[5]; mais, tout en n'étant payée qu'irrégulièrement, elle ne l'était de plus que par semestre de 9000[6].

Le duc d'Estrées chercha à gagner le cardinal Colonna. On lit, en effet, dans sa dépêche du 11 mars 1681 : « L'on cherchera les moyens de faire gouverner le cardinal Colonna par un Père jésuite, auquel il communique toutes les affaires qui s'y traitent, et dont il suit ordinairement les sentiments, ou par quelque autre voie[7]. » Cette tentative n'obtint pas grand résultat; car Servient, renseigné

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVII, p. 100.
2. *Ibid.*, t. CCLIII, p. 44-47.
3. *Ibid.*, t. CCLXXX, p. 305.
4. *Ibid.*, t. CCLXXXI, p. 27.
5. *Ibid.*, t. CCXCVII, p. 235.
6. *Ibid.*, t. CCCXXVI, p. 207.
7. *Ibid.*, t. CCLXXI, p. 139-156.

vraisemblablement par Mugiaschi, écrivit à Croissy, le jeudi 14 janvier 1683 : « On m'assure par la même voie que le cardinal Colonna *ne trahit pas moins*, et qu'il a fait connaître au palais, par la découverte des secrets qu'on lui confie, l'utilité de ses ménagements avec les cardinaux Rospigliosi et d'Estrées [1]. » De fait, Colonna fut très lié avec Rospigliosi. Comme je l'ai rapporté ailleurs, Colonna fit en 1688 des pertes d'argent et fut gêné dans son temporel ; le cardinal d'Estrées lui offrit alors sa bourse en vue du prochain conclave, comme il l'avait offerte aux cardinaux Barbarigo et Coloredo, et le 4 mai 1688 il demanda pour lui à Louis XIV une pension annuelle de 10000 livres, mais « ponctuellement payée [2]. » Le 27 du même mois, Louis XIV lui accorda sa demande [3].

Avant d'être élevé au cardinalat, Coloredo fut simple membre de l'Oratoire de Rome, à l'église neuve. Le cardinal d'Estrées le dépeignit ainsi dans sa dépêche du 21 janvier 1683 : « Homme de grande naissance et de grande piété, et fort attaché au cardinal Cibo, et que j'ai fait cultiver avec soin parce que je sais qu'il souhaite passionnément la paix. » Coloredo voyait le docteur Dirois, et il recevait aussi les visites de Dorat. Celui-ci raconta à Cibo que le pape accusait Coloredo de s'être laissé gagner par les Français ; Cibo répondit « qu'il était homme sans intérêt [4]. » Le 23 février, le cardinal d'Estrées écrivit au roi qu'il n'attendait aucun résultat des entretiens de Dirois et du Père Coloredo sur la régale et les affaires de Pamiers [5]. Néanmoins, le 25 février 1685, il envoya à Sa Majesté cinq mémoires qu'il avait communiqués à ce Père, afin qu'il éclairât l'auditeur du pape sur des préjugés qu'il avait remarqués dans l'esprit de Sa Sainteté [6]. Il est donc évident que ce religieux servait

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVI, p. 12-15.
2. *Ibid.*, t. CCCXIV, p. 5-35.
3. *Ibid.*, p. 37-39.
4. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 192-206.
5. *Ibid.*, p. 264-273.
6. *Ibid.*, t. CCXCIII, p. 277-298.

d'intermédiaire et de modérateur entre les deux partis.

Il est probable que le pape y trouvait son avantage : car, le 2 septembre 1686, il le nomma cardinal. Le 14 mars 1688, Lavardin dépêcha à Louis XIV que la levée de l'interdit de l'église Saint-Louis avait été obtenue par ce cardinal, qui avait déclaré au pape être prêt à renoncer à son chapeau, si cela était nécessair , pour procurer l'accommodement si désiré avec la France [1]. La dépêche du 23 constate qu'il y avait une liaison très secrète entre Lavardin et Coloredo [2], et nous avons vu que, d'après la dépêche du cardinal d'Estrées au roi du 10 septembre 1686, le cardinal d'Estrées lui avait déjà à cette époque offert sa bourse, ainsi qu'au cardinal Barbarigo.

Le 18 septembre 1682, Louis XIV envoya de Versailles des lettres de remerciement aux cardinaux qui l'avaient félicité à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. Plusieurs l'avaient fait certainement par ruse pour dissimuler leurs attaques contre la France ; mais plusieurs avaient écrit par sympathie. Les réponses du roi sont adressées aux cardinaux Ginetti, Colonna, Lauria, Capisucchi, Nerli, Taya, Carpegna, Marescotti, Crescentio, Sachetti, Franzone, Delfino, de Sainte-Cécile, Mellini, Bonvisi, Maidalchini, Raggi et Casanatta [3].

Le 31 octobre 1684, le cardinal d'Estrées pria le roi de lui envoyer un compliment à l'adresse du cardinal Spinola, « qui, dit-il, a toujours témoigné de bonnes intentions [4]. » Peut-être s'agissait-il du cardinal Spinola de Lucques, et non du cardinal Spinola gouverneur de Rome. Quoi qu'il en soit, Servient signala à Croissy, le 17 septembre 1682, « les mauvaises intentions » de ce dernier [5].

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 216-238.
2. *Ibid.*, p. 248-257.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXI, p. 123-127, 162-165.
4. *Ibid.*, t. CCXCIII, p. 38-42.
5. *Ibid.*, t. CCLXXXI, p. 226-230.

Parmi tous les cardinaux, les d'Estrées ont toujours fait grand cas des bonnes dispositions des cardinaux Chigi, Rospigliosi et Ricci envers la France. Les dépêches abondent de témoignages en leur faveur. Cependant il ressort de l'ensemble des dépêches, surtout de celles de 1689, que Chigi a trompé la faction de France et qu'il a fait très habilement le jeu de la réaction austro-espagnole. Déjà Lavardin se plaignit de lui dans sa dépêche du 9 janvier 1689, en écrivant au roi que ce cardinal avait vécu avec lui presque comme un ennemi déclaré; que depuis quinze mois, il était presque le seul qui ne lui eût pas fait la moindre honnêteté [1]. L'étude attentive des intrigues du conclave de cette même année démontre à l'évidence que ce cardinal a dupé le duc de Chaulnes, et qu'à lui est due en grande partie l'élection malheureuse d'Alexandre VIII.

Le cardinal Ricci ne semble pas non plus avoir mérité la confiance que les d'Estrées lui accordèrent. Le 6 novembre 1681, Servient remarqua avec raison que le pape et Favoriti n'auraient pas dans ce cardinal la confiance « entière » qu'ils avaient, « s'ils le croyaient favorable à la France. » D'où il conclut que sa prétendue partialité pour la France n'était que feinte [2]. Le 27 décembre suivant, à propos de négociations entamées sur la régale entre ce cardinal et le cardinal d'Estrées, Servient ajouta : « Le cardinal Ricci paraît le moins dangereux instrument pour cette affaire, mais *non pas si sûr pour nous qu'on pourrait l'imaginer* : car, si son embarquement au pontificat, sa vanité intérieure qui va au delà de ce qu'on peut dire, et la facilité de son naturel, peuvent nous promettre un bon succès, les mêmes raisons se joignant au tempérament difficile de Sa Sainteté, n'inspirent pas moins de doute, puisqu'il pourrait être capable de ménagements pour le palais, la cour de Rome et les Espagnols [3]. » Le même jour, le car-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXIV, p. 24-28.
2. *Ibid.*, t. CCLXXVII, p. 6-11.
3. *Ibid.*, p. 211-216.

dinal d'Estrées fut obligé de convenir à son tour que « Favoriti avait fait paraître une grande passion de voir commencer ce traité, et surtout par l'entremise du cardinal Ricci [1]. » Évidemment, si Favoriti, l'ennemi de la France, était si satisfait de Ricci, c'est que celui-ci ne partageait pas, dans le fond, les doctrines gallicanes. S'il fit des avances à Louis XIV, au point d'en obtenir une lettre fort obligeante, ce fut uniquement par ambition. Telle fut du moins l'opinion du cardinal de Luca et du pape; et le cardinal d'Estrées et le docteur Dirois, en prenant sa défense, ne l'ont point disculpé de cette accusation [2]. Le 12 mai 1682, lorsqu'il mourut, Servient estima sa mort comme une bonne fortune pour Louis XIV [3].

Les deux cardinaux Rospigliosi trompèrent également Louis XIV et les d'Estrées. — Le 25 février 1676, le cardinal d'Estrées écrivit à Sa Majesté que le cardinal Rospigliosi était très zélé pour elle [4], contrairement à la reine de Suède qui le traitait d'égoïste, de trompeur, d'homme « sans honneur [5]. » — Le 30 juin 1677, l'abbé de Bourlemont le signala à Pomponne comme un ami du cardinal Altieri : « Il a été, dit-il, à la campagne dans un lieu proche de celui où était le cardinal Altieri. Ils se sont vus plusieurs fois familièrement, et ont mangé ensemble, se traitant respectivement [6]. » — Le 3 janvier 1679, le duc d'Estrées manda au roi que le pape, qui avait déjà accordé au cardinal *Felice* Rospigliosi une abbaye de 2000 écus de rente, une commanderie de Malte qui en pouvait valoir 1000, ainsi que la protection de sa chapelle qu'avait feu le cardinal Sigismond, venait de lui accorder encore la protection du collège des Grecs gouverné

1. Dépêche au roi (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXIV, p. 530-545).
2. Servient à Croissy, le 1er janvier 1682 (*ibid.*, t. CCLXXX).
3. Dépêche du 14 mai 1682 (*ibid.*, p. 347-350).
4. *Ibid.*, t. CCXLII, p. 214-225.
5. Le duc d'Estrées au roi, le 3 novembre 1676 (*ibid.*, t. CCXLVIII, p. 1-4).
6. *Ibid.*, t. CCLII, p. 92.

par les jésuites, avec le titre d'examinateur des évêques[1]. — En mars 1679, le cardinal Rospigliosi fit certainement le jeu du pape auprès du duc d'Estrées, en lui faisant croire que le pape ne favorisait pas les Espagnols, que ceux-ci étaient mécontents de Sa Sainteté, et que les Français devraient ne lui donner aucun dégoût, s'ils voulaient en obtenir des grâces[2]. — La tactique de ce cardinal fut de ménager ses intérêts auprès du pape et des couronnes; car, dit Servient, il « aspirait fort vainement au pontificat[3]. » Il était donc naturel que de temps à autre il donnât à la France des gages de sympathie. C'est ainsi que, parlant au roi de Rospigliosi, de Chigi, de Delphino et de Barberin, le duc d'Estrées dit: « Quatre véritables serviteurs et très zélés de Votre Majesté, et sans contredit des plus honnêtes gens de leur corps[4]. » Rospigliosi alla même jusqu'à « ne pas approuver » le discours que le pape prononça sur la régale dans le consistoire du 13 janvier 1681, et jusqu'à blâmer Favoriti de le lui avoir inspiré; il témoigna en même temps au duc d'Estrées le plus grand dévouement envers Sa Majesté[5]. Cependant ce fut Rospigliosi qui, avec le cardinal Pio, conseilla au Père de Noyelle, général des jésuites, de prendre l'attitude hostile qu'il prit vis-à-vis de l'ambassadeur de France[6]. Le 6 avril 1683, le cardinal d'Estrées manda au roi que ce cardinal s'accréditait auprès du pape, et que « son humeur et ses changements ne donnaient pas lieu de beaucoup espérer[7]. » Il mourut au commencement de février 1684; don Livio surtout, qui avait mis sa

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIX, p. 20-25.
2. Le duc d'Estrées au roi et à Pomponne, le 28 mars 1679 (*ibid.*, p. 341-349, 352-354).
3. Servient à Pomponne, le 1er novembre 1679 (*ibid.*, t. CCLXIII, p. 11-17).
4. Dépêche du 22 octobre 1680 (*ibid.*, t. CCLXVI, p. 299-311).
5. Le duc d'Estrées au roi, le 14 janvier 1681 (*ibid.*, t. CCLXX, p. 22-34).
6. Le même au même, le 1er mai 1682.
7. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 355-360.

destinée entre ses mains, regretta sa mort[1]. — Son frère, le cardinal *Felice* Rospigliosi, qui lui survécut de quatre ans seulement, « avait, dit le cardinal d'Estrées, de l'esprit, de l'intelligence, et même beaucoup de savoir, mais il n'avait pas l'application de son aîné, et il ne parviendra jamais à cet éclat[2]. » En juillet 1684, ce dernier engagea le pape à combler la vacance de Pamiers, mais sans partager pour cela les opinions gallicanes; car il dit qu'« il serait à souhaiter que les maximes du saint-siège fussent reçues partout[3]. » Le 2 octobre 1685, Servient écrivit à Croissy qu'il suspectait sa sincérité avec les d'Estrées[4]. Il mourut le 9 mai 1688, et Lavardin, en annonçant sa mort au roi, ne parut pas en avoir grand regret[5].

Le prélat Slusius, Liégeois, secrétaire des brefs, créé cardinal le 2 septembre 1686, fut très estimé des d'Estrées et de Servient. Il ne crut pas à l'antinépotisme du pape. Le 7 mai 1682, Servient l'appela « prélat d'une nsigne doctrine, d'une parfaite sincérité et d'une favorable intention[6]. » Le 26 octobre 1683, le duc d'Estrées le désigna par ces mots : « le plus savant prélat de cette cour; » or Slusius était pour la France[7]. Son dévouement envers Sa Majesté ne parut pas se démentir; le 20 mai 1686, le duc d'Estrées en fit de nouveau l'éloge[8].

Tels furent, parmi les cardinaux, ceux qui se montrèrent le moins défavorables à la France.

III. Chez les religieux, quelques hommes eurent aussi le courage de témoigner de la sympathie à la France, et

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 8 février 1684 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIX, p. 364-373).
2. *Ibid.*
3. Le même au même, le 1er août 1684, (*ibid.*, t. CCXC, p. 347-361).
4. *Ibid.*, t. CCXCVII, p. 207-213.
5. Dépêche du 11 mai 1688, (*ibid.*, t. CCCXI, p. 23-29).
6. *Ibid.*, t. CCLXXX, p. 339-342.
7. *Ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 302-319.
8. Dépêche au roi, t. CCXCVIII, p. 223-233.

de travailler plutôt dans le sens gallican que dans le sens ultramontain.

Parmi les jésuites, on peut citer le Père Fabri et le Père Fontaine, appartenant l'un et l'autre à l'assistance de France. Le lecteur les connaît déjà.

Parmi les carmes, le Père Dominique suivit la même voie et fut très estimé de Servient[1].

Chez les dominicains, les Pères Cloche et Peyra se distinguèrent entre tous par leur patriotisme. C'en fut assez pour que le Père Cloche fût persécuté par la camarilla et par la cabale antifrançaise, notamment par le cardinal Altieri et par le dominicain Guzman, malgré ses incontestables mérites et malgré sa grande modération envers le saint-siège. Le 17 septembre 1682, Servient le caractérisa comme « un homme d'un talent et d'une fidélité peu commune[2], » et, le 1er juin 1683, il invita le roi à lui donner un évêché[3]. Même après sa nomination au généralat, le cardinal d'Estrées resta persuadé qu'il ferait honneur à la France et qu'il serait utile à Sa Majesté[4]. — Le Père Peyra ne fut pas toujours jugé favorablement par Servient, qui voulut plutôt atteindre les d'Estrées que le Père Peyra lui-même. Le 24 février 1685, il lui reprocha d'être « perpétuellement à la table de Farnèse, qu'il trouvait meilleure (non sans grave raison) que celle de son réfectoire, » et de parler de la mort du pape pour le mois prochain d'après les astrologues. Le pape s'étonnait, dit-il, que les ministres du roi à Rome souffrissent ce religieux[5]. Le cardinal F. Rospigliosi se servit de lui pour communiquer certains renseignements au cardinal d'Estrées[6].

1. Servient à Croissy, le 17 septembre 1682 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 226-230).
2. *Ibid.*, t. CCLXXXI, p. 226-230.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 113-115.
4. Le cardinal d'Estrées au roi, le 25 juin 1686 (*ibid.*, t. CCXCIX, p. 344-358):
5. *Ibid.*, t. CCXCVII, p. 41-54.
6. Le cardinal d'Estrées au roi, le 13 août 1686 (*ibid.*, t. CCC, p. 138-149, 150-155).

Le Père Fusiers, du couvent de Saint-Antoine, défendit aussi les intérêts français, comme il a été raconté précédemment. Il en fut de même du Père Joncas, augustin; le 26 mai 1687, le cardinal d'Estrées écrivit à Louis XIV que c'était un bon religieux et un bon Français, qui avait souvent réfuté les emportements du Père Van Eck[1].

En 1680, le Père Cambolas, carme mitigé et provincial de Toulouse, se trouva à Rome; et, de concert avec le duc d'Estrées, il vit Favoriti, Dorat et le palais, pour découvrir le plus possible les intrigues de la cabale antirégaliste de Pamiers. Le 4 juin de cette même année, il remit au duc d'Estrées un mémoire sur ses observations[2]; il en sera parlé au chapitre de la régale.

Le 7 novembre 1688, le duc d'Estrées manda au roi que les Père Cloche, Etiennot, Cambolas, ainsi que l'agent des franciscains et l'assistant des augustins, ne cessaient de se distinguer par leur amour pour la France[3]. J'ai déjà cité aussi le prélat Mugiaschi, maître de chambre du pape, que le duc d'Estrées qualifia de bonhomme[4], et dont Servient se félicita aussi plusieurs fois.

De ces éléments disparates, plusieurs n'appartenaient au parti gallican que par intérêt, par ambition, par cupidité, par ruse; mais aussi combien d'éléments du parti opposé ne favorisaient les tendances romaines que pour les mêmes motifs! Chaque parti avait ses adhérents de circonstances et ses adhérents de conviction. La situation du gallicanisme à Rome, sous Innocent XI, fut aussi désavantageuse que possible; un pape aussi entier, aussi tenace, aussi hostile, ne pouvait que maltraiter ses adversaires, et de 1676 à 1689, comme à toutes les époques, les hommes qui étaient disposés à souffrir pour défendre leurs convic-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCIV, p. 102-122.
2. *Ibid.*, t. CCLXV, p. 321-328, 329-337.
3. *Ibid.*, t. CCCXVI, p. 238-257.
4. Le duc d'Estrées au roi, le 8 juin 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVII, p. 427-442).

tions religieuses étaient rares ; ceux qui résistaient au roi se jetaient dans les bras du pape, et ceux qui faisaient opposition au pape courtisaient, pour la plupart, le roi; de ce que le royalisme devait être antiultramontain, on en concluait que l'ultramontanisme devait être antiroyaliste; le véritable catholicisme, indépendant de la politique et libre de toute intrigue papiste, était très rare et très difficile à apercevoir soit en France, soit à Rome ; la religion était alors en décadence, malgré l'éclat dont brillaient les lettres et les arts; nous verrons ce qu'il faut dès lors penser du mouvement théologique à cette époque, en l'étudiant dans le quatrième volume de cet ouvrage.

Le 9 octobre 1680, Servient écrivit à Croissy : « Nos amis ici sont très impuissants et très suspects[1]. » On peut l'en croire aisément, et les causes en sont faciles à découvrir.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXIX, p. 214-219.

CHAPITRE XII

LE NONCE VARESI ET L'AUDITEUR LAURI. — DISCUSSION ENTRE LE PAPE ET L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

Après avoir étudié les agents du roi à Rome, étudions les agents du pape à Paris.

Le cardinal Altieri, pendant le pontificat de Clément X, avait encouru la défaveur de Louis XIV. Cet état de choses était pénible de part et d'autre, et les deux cours désiraient rétablir la paix entre elles, en même temps qu'elles poursuivaient le rétablissement de la paix en Europe. Un nonce du pape devait être envoyé à Paris dans ce but. Serait-ce M. Varesi, archevêque d'Andrinople, ou M. Guinigi, archevêque de Ravenne? Le 7 janvier 1676, le cardinal d'Estrées écrivit à Pomponne que Varesi était nommé et qu'il avait reçu du cardinal Altieri l'ordre de se tenir prêt pour partir à la fin du mois; mais il régnait toutefois au palais une certaine inquiétude de ce que le cardinal d'Estrées n'avait pas encore fait connaître la volonté du roi à ce sujet[1]. Le 14, ce même cardinal ajouta que les nonces avaient été déclarés d'une maniere « indiscrète, » aucun préavis n'ayant été donné; qu'il était par conséquent « nécessaire de résister » à cette déclaration; que le cardinal de Bonzi avait fait un faux pas, en assurant, sans doute au cardinal Marescotti, que la nomination de Varesy (*sic*) serait agréée par Louis XIV; et que cette assurance du car-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLII, p. 21-30.

dinal de Bonzi avait donné aux ministres du pape un air de triomphe[1]. Le même jour, le duc d'Estrées avertit de son côté Pomponne que le cardinal Altieri tiendrait bon pour la nonciature de Varesi[2]. Le 17, Pomponne fit savoir de Saint-Germain au cardinal d'Estrées que, si Sa Majesté recevait M. Varesy, ce serait uniquement à titre de nonce extraordinaire et pour les affaires de la paix, mais qu'elle ne lui permettrait aucunement d'entrer dans les fonctions d'un nonce ordinaire[3]. Pomponne manda en même temps au cardinal Ursin qu'il devait connaître les raisons qui empêchaient Louis XIV d'agréer M. Guinigi, ainsi que celles qui le déterminaient à ne recevoir M. Varesi que pour les seules affaires de la paix[4].

Vers le 25, le cardinal d'Estrées vit le pape à Monte-Cavallo et lui exposa les raisons pour lesquelles Louis XIV ne pouvait pas confier ses intérêts à M. Guinigy (*sic*). Clément X en parut surpris et se montra sec, disant que le choix de M. Guinigy avait été fait par le cardinal Altieri, et que Sa Majesté n'avait pas de meilleur serviteur que ce cardinal. Le cardinal d'Estrées fit entendre à Clément que le roi, tout en restant fort attaché à la personne de Sa Sainteté, avait lieu d'être mécontent du cardinal Altieri. Le roi acceptait M. Varesi, mais avec des restrictions, rendues nécessaires par le procédé même que le palais avait suivi dans cette nomination; Sa Majesté voulait, en effet, que M. Varesi ne parlât que de la question de la paix, et elle donnerait des ordres à ses sujets pour qu'ils ne recourussent à lui en aucune chose. Malgré ces restrictions, l'acceptation de Varesi par le roi mit le palais en triomphe; Varesi et ses amis étaient persuadés qu'il serait aussi agréé comme nonce ordinaire. « Je ne sais, dit le cardinal d'Estrées, quelles assurances il en peut avoir, mais sans

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLII, p. 61-77.
2. *Ibid.*, p. 54-60.
3 *Ibid.*, p. 104-105.
4. *Ibid.*, p. 106.

doute elles lui sont données du côté de Paris. » Le cardinal d'Estrées ajouta qu'un confident d'Altieri avait dit au cardinal Ursin « qu'on lui avait montré la copie du billet que Monsieur de Pomponne avait écrit touchant l'acceptation de M. Varesi, qui portait que Sa Majesté répondait au bref du pape et l'acceptait pour nonce extraordinaire en la forme portée par sa lettre. Il a paru fort étrange ici que l'on ait envoyé de France des copies des lettres que Monsieur y écrit, quoique ce ne soit pas sur des matières secrètes; et cette communication trop particulière avec le palais cause de très grands préjudices. » Le cardinal d'Estrées pria ensuite le roi d'exiger que le palais lui envoyât une liste d'autres candidats à la nonciature ordinaire, afin de donner à cette cour, « qui, dit-il, en a grand besoin, » une leçon qui lui apprenne à ne rien entreprendre contre Sa Majesté[1].

Le 31, Pomponne écrivit de Saint-Germain au cardinal d'Estrées que « la personne de M. Varesi par elle-même était fort agréable à Sa Majesté[2]. » Le 4 février, l'abbé Louis de Bourlemont, ancien auditeur de Rote, manda à Monseigneur (de Pomponne) qu'il avait connu quelque temps au tribunal de la Rote M. Varese (*sic*), « personne judicieuse et modérée, et d'un procédé autant sincère dont le naturel de ce pays ici peut être capable. » Bourlemont fit remarquer ensuite que ce prélat n'était envoyé en France que par suite d'une crise de sa fortune et de ses prétentions; et qu'il chercherait d'autant plus à plaire à Sa Majesté qu'il avait peu de biens, et que cet emploi était pour lui le seul moyen d'être un jour récompensé de ses travaux. Varesi devait partir vers le 25 février[3].

Le 11 février, le cardinal d'Estrées insista auprès de Pomponne pour que le roi n'acceptât pas Varesi comme nonce ordinaire[4]. Le 14, Pomponne exprima à ce même

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLII, p. 128-145; le cardinal d'Estrées à Monsieur (de Pomponne) le 28 janvier 1676.
2. *Ibid.*, p. 147-148.
3. *Ibid.*, p. 170-171.
4. *Ibid.*, p. 183-184.

cardinal son regret que Varesi se fût suscité à lui-même un obstacle pour devenir nonce ordinaire en France. « Puisque, dit-il, sans s'arrêter à la déclaration que vous avez faite, M. Varesi continue à vouloir passer en France, il peut se préparer à demeurer vraisemblablement dans un fort grand ennui, puisque les affaires de la paix ne rempliront sans doute qu'une bien petite partie de son temps, et qu'il ne lui sera permis d'entrer dans aucune autre, quelle qu'elle puisse être. Comme il n'exercera aucune fonction de nonciature et que personne ne pourra s'adresser à lui, je lui vois une vie fort inutile et fort ennuyeuse, d'autant plus qu'il s'est fermé pour toujours la nonciature ordinaire par celle qu'il accepte[1]. »

Varesi quitta Rome à la fin de février, s'embarqua à Civita Vecchia[2], et arriva à Paris le 1er avril. Pomponne défendit aux évêques de France d'avoir un commerce avec lui, attendu qu'il n'était à Paris que pour la seule affaire de la paix[3]. Le 10, Pomponne écrivit de Saint-Germain au duc d'Estrées, qu'il avait reçu Varesi, et que celui-ci lui avait manifesté son étonnement de la défense faite aux évêques de ne pas le visiter. Pomponne lui avait répondu que les évêques visitaient les nonces ordinaires, mais qu'ils n'avaient rien à faire avec lui, attendu qu'il n'était chargé que d'une mission politique et temporaire. Le roi lui accorda aussi audience et lui exprima des banalités sur la paix seulement[4].

On lit dans la dépêche du cardinal d'Estrées à Pomponne, du 16 juillet : « L'ambassadeur de Venise a su que l'on avait tenu deux congrégations depuis quelques jours, où l'on avait résolu de traiter à Rome l'accommodement du différend du cardinal Altieri. On a suspendu toutefois sur quelque reste d'espérances que M. Varesi a conçues

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLII, p. 189-191.
2. Bourlemont à Pomponne, le 3 mars 1676 (*ibid.*, t. CCXLIII, p. 30).
3. *Ibid.*, p. 172.
4. *Ibid.*, p. 200-201.

après les dernières visites de M. le cardinal de Bonzi. » Varesi espérait négocier cet arrangement[1].

A la mort de Clément X, Louis XIV, qui manqua peu d'occasions de fléchir, s'empressa d'améliorer la situation de Varesi. Sous prétexte que ce prélat n'était plus sous la dépendance du cardinal Altieri, mais du sacré collège, il permit aux évêques du royaume d'avoir avec lui un commerce de civilités et de visites[2]. Après l'élection d'Innocent XI et la nomination du cardinal Cibo au secrétariat d'État, le cardinal d'Estrées proposa à ce dernier d'envoyer Varesi à la négociation de la paix et de donner la nonciature ordinaire de France à M. Bargellini, « qui serait un sujet agréable à Sa Majesté[3]. » Mais, comme Varesi était fort imbu des idées romaines, diplomate, capable de poursuivre l'exécution du plan d'Innocent XI, Innocent XI le seconda et le protégea. Le 3 novembre, le cardinal d'Estrées fit savoir à Pomponne que le cardinal Cibo souhaitait voir Varesi accrédité comme nonce ordinaire en France. Le cardinal d'Estrées, pour ne pas froisser Cibo dans son désir, lui proposa d'envoyer au roi une liste de candidats dans laquelle il le ferait figurer, ajoutant qu'il ne serait peut-être pas désagréable à Sa Majesté, « nonobstant quelque petit mélange de qualités romanesques[4]. » Pomponne répondit au cardinal d'Estrées, le 27, que le roi était effectivement « très satisfait » de la conduite de Varesi, et qu'il désirait que ce prélat fût inscrit sur la liste des candidats, si le cardinal Cibo en présentait une à Sa Majesté. « Varesi, dit-il, sera choisi par Sa Majesté et remplira les fonctions de la nonciature ordinaire[5]. » Donc, Sa Majesté inclinait peu à peu à sanctionner

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLIII, p. 112-118.
2 Le roi au duc d'Estrées, le 4 août 1676 (*ibid.*, t. CCXLVI, p. 35-41).
3. Le duc d'Estrées à Pomponne, le 25 septembre (*ibid.*, t. CCXLVII, p. 104-105).
4. *Ibid.*, t. CCXLVIII, p. 7-15.
5. *Ibid.*, p. 121-122.

les vœux de Sa Sainteté. Le cardinal Cibo s'empressa de présenter la liste en question, et Louis XIV annonça lui-même à Varesi qu'il l'agréait comme nonce ordinaire[1]. Les *jamais* des mois précédents étaient totalement oubliés. Sa Majesté fit même son éloge dans deux lettres qu'elle adressa, le 23 février 1677, l'une au pape, l'autre au cardinal Cibo[2].

Cependant, en octobre 1677, Varesi fut pris en flagrant délit de mensonge. En effet, dans une dépêche envoyée de Versailles au duc d'Estrées, le 22 octobre, Louis XIV établit que la réponse de l'ambassadeur d'Espagne communiquée au duc d'Estrées, relativement à ce que la cour de Madrid pensait et voulait touchant les immunités des ambassadeurs, était toute différente du récit que le nonce de France lui avait fait[3]; et, le 26, le duc d'Estrées manda à Sa Majesté, en parlant de ce nonce : « Il ne dit pas toujours les choses précisément comme elles sont[4]. » Le 16 novembre, le duc écrivit à Pomponne que, d'après une confidence secrète du cardinal Cibo, ce nonce « était un homme qui avait quelque apparence, mais dans le fond peu de mérite[5]. » Le 7 décembre, le duc, écrivant au roi, revint sur les susdites assertions du nonce à Sa Majesté, et lui dit qu'il en avait donné avis au cardinal Cibo. « Et le cardinal Cybo, ajouta le duc, marqua deux endroits de la dépêche de Votre Majesté qui n'étaient point dans celle du nonce. Le premier, où elle dit qu'elle lui déclarait qu'elle ne voulait être ni le premier ni le dernier, et que le nonce ne faisait pas mention de ces termes. L'autre endroit est celui où il est parlé des bulles qui maintiennent la souveraineté et l'autorité des papes. Ainsi, Votre Majesté pourra connaître qu'il était fort à propos que je

1. Le roi au duc d'Estrées, le 25 décembre 1676 (*Correspondance de Rome*, t. CCXLVIII, p. 262-263).
2. *Ibid.*, t. CCL, p. 191-192.
3. *Ibid.*, t. CCLIII, p. 181-182.
4. *Ibid.*, p. 183-199.
5. *Ibid.*, t. CCLIV, p. 69-72.

parlasse au cardinal Cybo de la manière dont elle s'était expliquée [1]. »

La constatation de ces mensonges, jointe aux « qualités romanesques » précitées, jeta sans doute quelque froid à la cour de France vis-à-vis de Varesi. Varesi, du moins, le crut, et il écrivit au pape qu'il était traité fort durement par M. de Pomponne. Le duc d'Estrées en ayant été informé, en avertit celui-ci, et Pomponne lui répondit de Fontainebleau, le 26 août, qu'il tenait à ce que le pape et le cardinal Cibo fussent assurés du contraire, et que c'était là une peinture qui ne lui ressemblait aucunement. « Aussi voudrais-je bien savoir, dit-il, dans quelle rencontre il m'a attribué un emportement et une rudesse que je n'ai jamais eus assurément à son égard, avec qui j'ai toujours vécu dans la plus grande honnêteté du monde. Je puis dire même qu'autant qu'il a été en moi, j'ai toujours contribué aux choses qu'il a désirées [2]. »

Cette contestation cessa, mais d'une façon tragique, par la mort même du nonce. Le 11 novembre 1678, Pomponne en écrivit en ces termes au duc d'Estrées : « Monsieur, les lettres de l'ordinaire dernier auront porté à Rome les nouvelles de la mort de M. le nonce Varesi. Il a été regretté ici assez généralement par la bonne conduite qu'il y avait tenue durant tout le cours de son emploi. L'enterrement de son corps a donné lieu à une assez grande dispute, dont sans doute on fera quelque bruit au lieu où vous êtes. Il avait voulu par son testament être enterré aux Théatins. Le curé de Saint-Sulpice demanda, selon la coutume, qu'il fût porté auparavant à la paroisse. Son auditeur s'y opposa comme prétendant que les nonces n'étaient point dans la juridiction des ordinaires. M. l'archevêque de Paris soutenait le contraire. L'affaire fut portée au roi qui, ne voulant point entrer dans ce qui touche la juridiction ecclésiastique, la renvoya tout entière

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIV, p. 146-159.
2. *Ibid.*, t. CCLVII, p. 213

à M. l'archevêque. L'auditeur s'étant encore opiniâtré, Sa Majesté m'ordonna de lui écrire qu'elle se déférait qu'il se conformât à ce qui aurait été réglé par M. de Paris. Enfin l'affaire s'est terminée et l'enterrement s'est fait. Vous entendrez parler, je m'assure, à Rome, et sans doute l'on prétendra que l'exemption du nonce a été blessée; mais vous savez, monsieur, *qu'ils n'ont point de juridiction en France, et que nous ne les y regardons que comme ambassadeurs du pape*[1]. »

Donc, en même temps qu'apparaissait la figure de l'auditeur de la nonciature, Lauri, surgissait une question de juridiction, question fort intéressante en ce qu'elle touchait aux rapports de l'autorité papale et de l'autorité épiscopale, et en ce qu'elle montrait les efforts de la papauté pour étouffer la liberté des évêques, pour empiéter sur leurs propres diocèses, et pour y créer un État dans l'État, un foyer d'agitations et d'intrigues dans le calme de la légalité ordinaire, en un mot, une nonciature *ecclésiastiquement indépendante* au sein d'un diocèse autonome. Le capucin qui conféra les derniers sacrements au nonce sans l'autorisation de l'archevêque du diocèse, tint naturellement une grande place dans cette affaire. Les dépêches diplomatiques fournissent sur ce débat les renseignements suivants.

Le 2 décembre 1678, Pomponne au duc d'Estrées : « Je vous envoie une copie de la sentence que M. l'archevêque de Paris a donnée contre le Père capucin qui avait administré les derniers sacrements à M. le nonce, et le mémoire des raisons sur lesquelles elle a été fondée. L'intention de Sa Majesté est qu'elle vous serve d'instruction pour répondre aux plaintes qui pourraient se faire à Rome sur cette affaire, et pour faire connaître combien elle a été juridique[2]. » — Ce mémoire est sans doute celui qui se trouve au tome CCLXIV (p. 141-158) de cette *Corres-*

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLVIII, p. 106.
2. *Ibid.*, p. 155.

pondance de Rome. On y examine le fait, puis le droit, puis l'application du droit au fait, et enfin vient la sentence prononcée en conséquence. Relativement au fait, on peut remarquer que le capucin en question était un nommé Joseph de Florence, de la province de Toscane, et que, d'après son témoignage, il avait, « outre l'obédience pour venir en France, un ordre particulier de son général d'obéir à M. le nonce. » Quant au droit, il est défendu aux religieux d'administrer, soit aux clercs, soit aux laïques, les sacrements de l'eucharistie et de l'extrême-onction, sous peine d'encourir la sentence d'excommunication par le seul fait, et cela de par le concile général de Vienne de 1311. Les religieux qui ont la permission spéciale du curé ou de l'évêque diocésain ne l'encourent pas. On ajoute que les nonces du pape auprès du roi n'ont point de juridiction qui leur permette de se soustraire au droit paroissial relativement à l'eucharistie et à l'extrême-onction. Sur le troisième point, il est dit que la sentence de l'officialité de Paris contre ce capucin a été prise légalement et que la procédure est irréprochable.

Le 6, le duc d'Estrées à Louis XIV : « M. le cardinal Cibo me fit savoir hier que le pape était vivement touché, non pas tant de ce qu'on avait fait porter le corps (de M. Varese) à la paroisse avant de le mettre aux Théatins, que de l'emprisonnement du capucin, confesseur de M. Varese, qui lui avait administré les sacrements; que Sa Sainteté en avait parlé au consistoire, à quelques cardinaux en particulier, avec beaucoup de ressentiment[1]. » — Le 13, le duc d'Estrées à Louis XIV : Le pape a prié le duc de venir le voir ce même jour et lui a parlé de ce qui s'était passé à la mort du nonce. « Sa Sainteté, dit le duc, m'a témoigné qu'elle ne comprenait pas les motifs que M. l'archevêque de Paris pouvait avoir pour en user si mal à son égard en tant d'occasions. Elle m'a conté qu'il ne lui avait pas écrit au commencement de son pontificat,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLVIII, p. 156-165.

comme plusieurs archevêques et évêques avaient fait ; qu'il n'avait pas répondu à un bref qu'elle lui avait envoyé sur le sujet de la régale ; qu'il n'avait pas voulu visiter son nonce à cause de la préséance ; que cette difficulté n'avait pas été faite par ceux qui avaient eu l'archevêché avant lui ; qu'il avait dit que l'on portât le corps de M. Varese à la paroisse ; qu'il avait fait mettre en prison un capucin, son confesseur, qui lui avait administré les sacrements, et que, lorsque l'auditeur avait été chez lui plusieurs fois pour lui en parler, il ne l'avait pas voulu voir, faisant dire qu'il n'y était pas ou qu'il était empêché ; que M. de Pomponne n'en avait pas fait de même, ayant reçu et écouté l'auditeur ; et que, si l'on continuait d'en user ainsi, il ne pourrait pas maintenir *un nunzio in Francia* (ce sont ses propres termes) ; mais qu'il espérait de la piété et de la prudence de Votre Majesté qu'elle y voudrait bien remédier. » Le pape tint ce discours avec douleur et douceur. Le duc répondit à Sa Sainteté « qu'elle savait bien que ses nonces n'avaient point de juridiction en France, où ils n'étaient regardés que comme ses ambassadeurs, *dont Sa Sainteté est demeurée d'accord.* Mais elle m'a dit, ajouta le duc, qu'étant son ministre, le nonce n'était pas sujet aux devoirs de la paroisse, et même que, pendant sa vie, il l'avait fait connaître, puisqu'il avait toujours communié ses domestiques dans sa chapelle. » Le pape aurait voulu que le capucin ne fût pas maltraité, ayant administré les sacrements au nonce « par ordre du nonce [1]. »

Le 14 décembre, Servient envoya à Pomponne, sur cette question, un mémoire dans lequel il est dit : « Ceux qui dans le palais ne suivent que les mouvements *ou de leur zèle sans lumière ou de leur avidité de faire leur cour*, soutiennent que le nonce peut administrer et se faire administrer les sacrements comme il lui plaît... Ceux qui ont *un peu plus étudié* trouvent que rien n'est si privi-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLVIII, p. 170-181.

légié que l'ordination et l'administration des sacrements; que l'on s'est toujours maintenu en France dans la pureté de cette doctrine et dans le soin religieux de ne pas laisser enfreindre une discipline *si nécessaire;* que, *comme ambassadeur*, il ne peut prétendre de faire tort à la juridiction de l'évêque du lieu, puisqu'aucun autre ambassadeur, en aucun endroit du monde, n'a cette prétention; que, *comme évêque*, il ne peut exercer ni faire administrer les sacrements à l'insu du même évêque ou archevêque diocésain; et que, *comme nonce*, il ne paraît pas qu'il ait eu ou pu avoir plus d'autorité que dans les deux qualités précédentes; que, quand il l'aurait eue pour l'exercer sur son domestique, sur quoi il faudrait véritablement savoir si, quand il est mort des domestiques du nonce, on a recouru pour la communion ou l'extrême-onction à la paroisse, ou si les nonces ont pris d'autres voies; quand, dis-je, cela serait ainsi, il n'aurait pu pourtant conférer cette autorité à un capucin qui dépend de l'archevêque du lieu; qu'il semble qu'il n'ait pu avoir les saintes huiles chez lui, et que le capucin ne les a pu prendre dans son couvent pour les porter au dehors contre l'autorité de l'ordinaire; que, quant à ce qui est arrivé après la mort du nonce, dès qu'il a été privé de vie, on n'a plus dû reconnaître son ministère, et que son corps a été assujetti à l'usage des enterrements du pays. On ne laisse pas de répondre ici à ces répliques. » Servient donna ensuite le conseil de soutenir la procédure de l'archevêque en elle-même et sans y faire intervenir Sa Majesté. Il dit de l'archevêque que, « même parmi les gens savants *d'ici*, il passe pour avoir *le droit et la raison de son côté.* » « Rien, ajouta-t-il, n'est *si aisé* que de se soutenir en cela suivant les principes et les maximes par lesquels il paraît qu'on a dû se conduire en cette occasion. Au reste, on ne peut douter qu'elle ne devînt d'une extrême conséquence, si elle donnait jour d'empiéter sur ce que l'Église de France a défendu jusqu'à ce jour avec tant de justice et de fer-

meté [1]. » Le 21, Servient écrivit une seconde lettre à Pomponne sur ce sujet et y joignit un nouveau mémoire sur toute cette affaire, ainsi que sur les facultés du nonce de France. Il rédigea ce mémoire avec M. Slusius, « le plus habile homme de Rome, » dit-il. Quant au projet qu'avait le pape de donner aux nonces un privilège général d'exemption des devoirs de paroisse, Servient s'en exprima ainsi : « Si le pape réussissait en un tel projet (au cas qu'il l'eût véritablement formé, ce que je ne crois point), ce serait vouloir établir *un commencement de puissance spirituelle ou juridiction*, et ce serait donner une espèce de légat, et il semble important de les tenir toujours renfermés dans les bornes de simples ministres du pape. » Revenant sur ce bruit : « C'est un signe manifeste, dit-il, que puisqu'on veut *donner* ces facultés aux successeurs du dernier, ce dernier ne les avait pas, ce qui justifie tout ce qui s'est pu faire [2]. »

Le 20, le duc d'Estrées avertit expressément Louis XIV que « l'intention du pape était de faire une bulle pour déclarer généralement tous les nonces exempts des devoirs de la paroisse, en quelque lieu qu'ils se puissent trouver [3]. »

Le 4 janvier 1679, l'abbé de Bourlemont écrivit à Pomponne : « M. Sachetti, prélat, m'a dit confidemment que le pape a eu le dessein de faire citer M. l'archevêque de Paris pour rendre raison de ce qui s'est passé à la mort du feu nonce; mais des personnes prudentes et bien avisées, à qui Sa Sainteté l'avait communiqué, lui ont représenté qu'outre la qualité et le mérite d'un prélat si insigne comme est M. de Paris, il y avait des mesures à tenir vers les évêques de France, selon les usages et les règlements de l'Église gallicane [4]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLVIII, p. 185-188.
2. *Ibid.*, p. 201-204.
3. *Ibid.*, p. 193-198.
4. *Ibid.*, t. CCLIX, p. 28.

Le 6, M. Rose, secrétaire du cabinet de Louis XIV, envoya par ordre du roi au duc d'Estrées une lettre datée de Saint-Germain, dans laquelle il est dit en post-scriptum : « Le roi me commande d'ouvrir cette lettre pour y ajouter que Sa Majesté est bien surprise d'entendre que le pape fait des plaintes et demande réparation de l'affaire de feu M. le nonce, vu que, si elle n'avait eu beaucoup de modération, elle aurait été la première à se plaindre et à demander réparation de l'attentat qu'on a voulu faire contre les lois de son royaume et contre l'ordre qui s'y est observé inviolablement de tout temps. J'ai ordre même de vous dire que son intention est que vous le fassiez savoir à Sa Sainteté et à M. le cardinal Cibo le plus tôt que vous pourrez, et de plus que M. l'archevêque de Paris n'a rien fait en cette rencontre sans la participation et l'approbation expresse du roi [1]. » Le 10, Louis XIV écrivit de nouveau au duc d'Estrées pour le presser d'exécuter cet ordre le plus tôt possible [2].

Le 3 février, Pomponne écrivit à l'abbé de Bourlemont : « Non seulement M. l'archevêque de Paris a agi avec tout le droit et l'autorité qu'il a entre les mains dans une affaire de juridiction ecclésiastique, mais encore avec le consentement et la participation de Sa Majesté. Ainsi, vous jugerez aisément quel effet aurait pu avoir une telle citation sur l'archevêque de la capitale du royaume, et qui avait également pour lui le droit général et le droit particulier de l'Église gallicane [3]. »

Le 7, le duc d'Estrées envoya à Louis XIV une lettre non chiffrée et toute de sa main, dans laquelle il rendit compte de la façon dont il exécuta l'ordre du roi du 6 janvier : « Je dis au cardinal Cybo que j'avais à lui parler d'une autre affaire, et je crus, pour faire plus d'impression, lui devoir lire ce que M. Roses (*sic*) m'avait mandé

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIX, p. 18-19.
2. *Ibid.*, p. 42.
3. *Ibid.*, p. 173.

des sentiments de Votre Majesté, touchant la conduite de M. l'archevêque de Paris après la mort de M. Varese. Il m'en témoigna beaucoup de déplaisir et d'embarras sur la manière dont il porterait au pape ce que je lui disais, et même il me demanda conseil. Je lui répondis qu'il n'en pouvait donner un meilleur au pape que celui de m'envoyer quérir pour me dire que, la volonté de Votre Majesté lui étant connue, il me priait de l'assurer qu'il s'y voulait conformer et se remettre entièrement à ce qu'il plairait à Votre Majesté. J'ajoutai que Sa Sainteté pouvait d'autant plus en user de cette manière que, la chose demeurant dans un entier secret, il paraîtrait que Sa Sainteté aurait agi de son propre mouvement. M. le cardinal Cybo me répondit qu'il ne croyait pas de pouvoir porter Sa Sainteté à me parler ainsi, parce qu'elle avait été offensée par le procédé de M. l'archevêque de Paris et qu'elle en prétendait des satisfactions, me demandant quatre ou cinq fois s'il ne voudrait pas bien, en cas qu'il plût à Votre Majesté d'y consentir, en faire quelqu'une à Sa Sainteté et qu'elle pourrait se contenter de peu de chose. Je lui répondis qu'il pourrait connaître, par des mémoires touchant la conduite de M. l'archevêque de Paris, qu'elle était bien fondée, et que je les lui communiquerais quand il le voudrait ; que, du reste, j'avais su encore depuis peu par l'abbé d'Estrées, qui était présentement bien avant dans la Sorbonne, et par d'autres personnes dignes de foi, que l'on ne pouvait être plus fortement appliqué que l'était ce prélat à conserver et maintenir dans ce qu'il pouvait l'autorité et la juridiction de Sa Sainteté, et même à empêcher et prévenir que l'on ne traitât dans la Sorbonne aucune chose qui pût y être contraire, et que ce que je disais était la pure vérité.

» Il me dit que Sa Sainteté prendrait peut-être le parti, en cas que M. l'archevêque ne lui fît aucune satisfaction, de laisser cette affaire dans l'état qu'elle était et sans en parler davantage, mais qu'il doutait qu'elle se pût résou-

dre à envoyer un nonce en France, au moins si tôt. Après tout cela, il me dit qu'il comprenait fort bien, par la conduite qu'avait tenue M. l'archevêque de Paris, les sentiments que l'on pouvait avoir en France sur le sujet du pape à l'égard des archevêques et évêques du royaume *et que ce serait traiter bien durement le pape et avec peu de fondement que de les vouloir déclarer!* Je lui répondis qu'il était mieux pour Sa Sainteté que l'on n'entrât point dans cette matière, et qu'Alexandre VII, quoique fort mal avec M. le cardinal Mazarin, ayant su que l'on avait commencé de la traiter dans une assemblée du clergé, n'avait pas laissé de prier ce cardinal qu'il ne s'en parlât pas davantage, et qu'il lui en serait obligé ; à quoi M. le cardinal Mazarin ayant satisfait, il en avait été remercié par une lettre de M. le cardinal Chisi, dont même il n'avait pas été pleinement content, prétendant qu'Alexandre VII devait lui-même le remercier ; et que tout ce que (je) disais se trouverait dans les registres de la secrétairerie du pape de l'année 1657. M. le cardinal Cybo me promit le même secret sur ce second point qu'il avait fait sur le premier, et il répéta qu'il croyait que le pape voudrait bien le garder aussi. » Depuis cet entretien, le cardinal Cibo fit savoir au duc d'Estrées qu'il avait porté cette affaire à Sa Sainteté « d'une manière qu'elle n'avait pas jusque là cause d'altération [1]. »

Trois jours après, le 10, Pomponne pria le duc d'Estrées de communiquer au cardinal Cibo le mémoire qu'il lui avait envoyé pour justifier pleinement la conduite de l'archevêque de Paris [2]. Le 24, dans son audience, le duc exposa au pape le zèle de l'archevêque de Paris pour le maintien de l'autorité de Sa Sainteté. Le pape lui répondit qu'il ne s'en était pas aperçu dans ce qui s'était passé après la mort de M. Varese, et qu'il avait espéré que Sa Majesté lui en ferait donner quelque satisfaction. Le duc

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIX, p. 184-188.
2. *Ibid.*, p. 190-191.

offrit de lui communiquer des mémoires établissant que l'archevêque avait agi avec une grande modération envers l'auditeur de la nonciature, lequel avait « gardé un corps dans une chambre sept ou huit jours et avec peu de bienséance. » Le pape répliqua que l'archevêque « faisait une chose dont il ne se trouverait pas d'exemple dans ses prédécesseurs, *de disputer la préséance à son nonce.* » Le duc, qui n'était pas fort théologien, se borna à dire qu'il ignorait les raisons de l'archevêque, mais qu'il devait apparemment en avoir[1].

La satisfaction demandée par le pape arriva sous la forme d'une lettre de l'archevêque de Paris au duc d'Estrées, destinée à être communiquée au cardinal Cibo et au pape. Le roi la lut, l'approuva et la fit envoyer au duc d'Estrées, le 10 mars, par son secrétaire M. Rose. Ce secrétaire, après avoir prié le duc d'en prendre connaissance avant de la remettre à qui de droit, ajouta : « Le pape pourra par ce moyen discerner le vrai d'avec le faux, et connaître clairement la sincère affection de ce prélat pour la bonne intelligence qui doit être inviolablement conservée entre le saint-siège et la royauté[2]. » Le 17 du même mois, le roi écrivit de Saint-Germain au duc, pour le prier de lire au plus tôt « au cardinal Cybo et au pape même » ce qu'il lui avait envoyé par M. Rose, et de lui rendre compte de cette négociation immédiatement et secrètement[3].

Dans cette lettre, l'archevêque de Paris protestait d'abord de son respect pour la dignité du saint-siège et pour la personne de Sa Sainteté, tout en voulant conserver l'autorité de son ministère, les droits et les usages du royaume. Puis, il ajoutait : « Certes, jamais je ne suis entré dans ces questions odieuses, savoir, si les papes

1. Le duc d'Estrées au roi, le 28 février 1679 (*Correspondance de Rome*, t. CCLIX, p. 228-240).
2. *Ibid.*, p. 274.
3. *Ibid.*, p. 307.

peuvent ou ne peuvent pas exempter leurs nonces de la loi du droit commun, ainsi que certains esprits brouillons, mercenaires et flatteurs, ont voulu me l'imposer très injustement. J'ai dit seulement ou que M. Varese n'a jamais eu le privilége de se faire administrer le viatique et le sacrement d'extrême-onction par un prêtre à son choix, ou que, s'il avait eu ce privilège, il ne l'avait jamais fait voir à ceux qui ont droit d'en prendre connaissance, ou qu'enfin il n'avait jamais été revêtu des lettres qui, selon l'usage pratiqué en France, en autorisent l'exécution; et comme ce qui ne paraît point et ce qui n'est pas est censé parmi les sages une même chose, on s'est servi de ce fondement pour procéder contre un religieux qui s'est rendu de son chef, sans l'aveu de ses supérieurs, exécuteur d'une nouveauté inouïe à toute l'Église. » L'archevêque montrait ensuite comment ce qui s'était passé à l'enterrement de M. Varesi était conforme à la discipline toujours suivie en France[1].

Le 18 avril, le duc envoya son compte rendu au roi dans une lettre particulière, qui est toute de sa main : « J'ai lu aujourd'hui au pape et à M. le cardinal Cybo, dit-il, la lettre que M. l'archevêque de Paris m'a écrite le 9 mars. Sa Sainteté l'a écoutée avec un air fort sérieux et une grande attention; et après, elle m'a dit avec sentiment, mais avec douceur, qu'il n'avait jamais donné occasion à ce prélat d'en user de la manière qu'il avait fait avec elle; que non seulement il ne lui en voulait point faire de réparation, mais même la persuader qu'il avait eu raison; que tous ceux qui avaient eu connaissance de son procédé en avaient jugé autrement et comme fort désavantageusement au saint-siège et à elle. Lui ayant répondu qu'il n'y avait que les ennemis de la France ou ceux de M. l'archevêque de Paris qui pussent parler de cette manière sur ce qu'il avait fait à la mort de M. Varese, mais qu'il

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXIV, suppl. de 1679, p. 60-63.

avait été approuvé de Votre Majesté,... le pape s'est étendu sur l'affaire du capucin, en me voulant prouver *qu'il suffisait que son nonce eût été agréé et reçu de Votre Majesté, pour avoir le pouvoir de se faire administrer les sacrements par celui qu'il voudrait*, et n'a pas dit un seul mot touchant l'enterrement de M. Varese. » Le duc fit observer à Sa Sainteté qu'elle ne rendait pas à l'archevêque la justice qu'il méritait. Alors Sa Sainteté répondit au duc « qu'elle croyait être bien fondée à désirer une réparation ; que, s'*il* n'en pouvait avoir, *il* souffrirait ce qui s'était passé par la considération qu'*elle* avait pour Sa Majesté. » Le cardinal Cibo confia au duc que Sa Sainteté était très peinée, et il lui promit de réfléchir sur la satisfaction qu'on pourrait lui donner[1].

Il faut avouer que le cardinal Cibo se conduisit dans toute cette affaire avec une grande dextérité, étant donné la tâche difficile qu'il avait assumée de faire triompher les intérêts du pape en paraissant défendre ceux du roi.

Le 2 mai, le duc d'Estrées envoya à Louis XIV une nouvelle lettre toute de sa main, pour lui raconter d'abord son audience du 27 avril, ensuite sa conversation avec le cardinal Cibo. Le pape, tout en paraissant plus traitable, désirait toujours une satisfaction. Quant au cardinal Cibo, il assura le duc que ce qu'il avait dit au pape avait fait bon effet. « Il m'a aussi confié, ajouta le duc, dans le dernier secret et suppliant Votre Majesté qu'il lui soit gardé exactement si je jugeais à propos de l'en informer, que le pape lui avait dit : Comment pouvons-nous envoyer un nonce en France, si M. l'archevêque de Paris veut en user avec lui pour la préséance comme avec feu M. Varese, et nous en sommes d'autant plus étonné que ses prédécesseurs ne l'ont jamais disputée aux nonces, et que lui-même l'a donnée à Nerli et à Spada; ce que M. le cardinal Cybo n'accompagna d'aucune réflexion ni insinuation[2]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLX, p. 134-137.
2. *Ibid.*, p. 188-190.

D'après une dépêche de Servient à Pomponne en date du 3 mai 1679, l'auditeur de la nonciature à Paris touchait 150 écus d'or par mois, et le pape voulut le réduire de moitié. Lauri réclama, en faisant valoir, entre autres motifs, « qu'il mettait *deux pistoles par mois pour avoir des avis dans Paris et une pistole pour donner des étrennes et s'ouvrir des entrées chez les ministres.* » « Cette dépense, dit Servient, m'a paru assez agréable. » On lui répondit de Rome que, s'il n'était pas satisfait de sa réduction, on le remplacerait. Puis, le pape se ravisa et pria Favoriti de demander à Servient ce que pouvait être la dépense obligatoire de cet auditeur à Paris. Servient prit les intérêts de l'auditeur et le fit savoir à un de ses amis intimes [1].

Le 12, Louis XIV, dans une lettre adressée de Saint-Germain au duc d'Estrées [2], témoigna de l'étonnement de ce que le pape n'était pas satisfait après toutes les explications qui lui avaient été données, et il ajouta : « Il ne faut plus l'importuner de ce qui regarde ce prélat (M. l'archevêque de Paris). »

Le 13 juin, le duc envoya à Louis XIV une nouvelle lettre autographe, dans laquelle il s'exprima ainsi : « Sa Sainteté me parla d'elle-même de M. l'archevêque de Paris dans l'audience ordinaire que j'eus vendredi. Elle lui attribua principalement l'arrêt du parlement sur le sujet de la censure des soixante-cinq propositions, faite par la congrégation du saint office. Elle me répéta une partie des sujets de plaintes qu'elle m'avait faites d'autres fois de ce prélat, exagérant fort, entre autres, la prison du capucin de feu M. Varese... Et enfin, Sa Sainteté me dit qu'il lui était bien fâcheux qu'ayant d'aussi bonnes intentions et aussi sincères pour Votre Majesté, elle fût si maltraitée en France, mais qu'elle voulait tout souffrir par la considération de Votre Majesté, sans laquelle elle

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLX, p. 196-201.
2. *Ibid.*, p. 246.

ne manquerait pas de moyens pour faire connaître à M. l'archevêque de Paris qu'il ne devait pas mépriser le poste où elle était, et qu'elle ne se soucierait pas de perdre la vie et d'être mise en pièces, s'il le fallait, pour en soutenir la dignité. » Le duc assura le pape du respect de Sa Majesté, ainsi que de celui de l'archevêque de Paris pour le saint-siège et pour la personne de Sa Sainteté, soit en Sorbonne, soit ailleurs; il soutint qu'on ne pouvait point imputer à ce prélat l'arrêt du parlement sur la censure des soixante-cinq propositions; et il ajouta que Sa Majesté avait été peu satisfaite de la manière dont Sa Sainteté avait écouté la lecture qu'il lui avait faite de la lettre de l'archevêque. Le pape répliqua que cette lettre ne pouvait cependant pas être considérée comme une lettre de Sa Majesté, et il sembla se radoucir, tout en témoignant toujours qu'il avait lieu de se plaindre. Le duc fit part de cette conversation au cardinal Cibo, qui lui en exprima « beaucoup de déplaisir, » l'assurant de tous ses efforts auprès de Sa Sainteté pour terminer cette affaire selon le désir de Louis XIV [1].

Plus le pape paraissait s'adoucir, plus il s'opiniâtrait intérieurement. Il se vengea, en effet, de l'archevêque de Paris, en rejetant les actes du procès d'information de l'évêque de Tulle, Mascaron, nommé à l'évêché d'Agen, et cela, parce que ce procès avait été fait par-devant l'archevêque de Paris. Ce refus était une vengeance manifeste, attendu que Rome avait déjà accepté de tels procès, sans exiger toujours qu'ils fussent faits par le propre métropolitain de l'évêque [2]. Le 17 novembre, dans une conférence qui eut lieu entre le cardinal Cibo et le duc d'Estrées, ce cardinal exprima au duc le désir « que M. l'archevêque de Paris écrivît une lettre *d'excuses* à Sa Sainteté sur la prison du capucin, qu'il en usât avec un nonce comme avaient fait ses prédécesseurs et lui-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXI, p. 57-60.
2. Mémoire sur ce refus (*ibid.*, t. CCLXII, p. 193-194).

même en diverses occasions, et que Sa Sainteté donnât un bref au nonce qui irait en France, pour être exempt de la juridiction de M. l'archevêque de Paris. » Le duc protesta du dévouement de l'archevêque envers le saint-siège, et fit observer « que M. l'archevêque de Paris mettait dans ses actes français : Par la grâce de Dieu et du saint-siège apostolique, *ce que beaucoup d'évêques ou archevêques de France ne faisaient pas* [1]. »

Il est à remarquer que l'assemblée du clergé de 1680 approuva l'archevêque de Paris et le remercia même « de ce qu'il avait soutenu en cette occasion, avec tant de justice et de douceur, l'autorité des Ordinaires et les droits des églises paroissiales et des curés. » Elle chargea un de ses membres de rendre de très humbles actions de grâce au roi pour la protection spéciale qu'il avait donnée en cette occasion à l'Église gallicane [2].

Favoriti se trouvait si bien servi par l'auditeur Lauri, qu'il ne désirait pas de nonce à Paris. Le 4 juillet 1680, le Père Cambolas lui ayant dit qu'un nonce serait nécessaire à Paris pour rétablir l'intelligence avec le roi, Favoriti répondit assez sèchement que, depuis « l'indigne » traitement infligé à Varesi, il ne fallait pas y songer [3].

L'auditeur Lauri, qui dirigeait la nonciature et qui était alors la tête de toutes les intrigues papistes à Paris, flattait les jansénistes, combattait les gallicans et mandait à Rome des choses « tellement empoisonnées, dit l'abbé Melani, qu'il n'en pouvait résulter que des mésintelligences et très mauvais effets [4]. » Il prit prétexte de tout, de l'assemblée de 1680, de la réforme du bréviaire de Paris qui se fit alors, etc., pour donner aux affaires une tour-

1. Lettre autographe du duc d'Estrées au roi, le 18 novembre 1679 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXIII, p. 84-88).

2. *Procès-verbaux du clergé*, t. V, p. 327 et suiv.

3. Mémoire du Père Cambolas, le 9 juillet 1680 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXVI, p. 58-75).

4. L'abbé Mélani au roi, le 21 juillet 1680 (*ibid.*, t. CCLXIX, p. 18-20).

nure irritante. Aussi Louis XIV écrivit-il de Versailles au duc d'Estrées, le 18 octobre 1680 : « J'apprends de toutes parts que le sieur Lauri, auditeur du feu nonce Vareze, tient en tous lieux des discours *fort séditieux* et fort éloignés des bons sentiments que je suis persuadé que le pape aura toujours pour ma personne et pour ma couronne. Comme il n'a aucun caractère qui me le doive faire considérer comme ministre de Sa Sainteté, je l'aurais pu traiter comme un particulier qui veut *séduire la fidélité de mes sujets*, si je n'étais persuadé que, faisant connaître comme de vous-même au cardinal Cibo la mauvaise conduite de cet auditeur, il ne porte Sa Sainteté à le retirer[1]. » Louis XIV s'abusait étrangement : la passion et la malice de Lauri étaient précisément ce qui le rendait agréable à Innocent XI et à sa camarilla.

Lauri eut certainement vent de cette plainte du roi : car, quelques semaines après, il écrivit à Rome qu'il était de l'intérêt du saint-siège qu'il fût maintenu à Paris, et qu'on enverrait de Paris des plaintes contre lui à propos de l'abbé Melani. « Il fait voir, écrivit Servient le 13 novembre 1680, qu'il a tâché de se décharger aux dépens de Melani, quoiqu'il laisse connaître dans la lettre qu'il n'en est pas innocent. Il paraît même qu'il feint d'être plus mal qu'il n'est avec Melani, et il le loue de la hardiesse qu'il a eue, après l'ordre de sa relégation, de se présenter et de parler à Sa Majesté. » Et pendant que Lauri envoyait ces nouvelles à Rome, Rome lui faisait savoir « qu'il n'eût aucune crainte qu'on pût rien découvrir à Rome de tout ce qu'il écrivait en chiffres pour contenter la curiosité du pape *sur les diverses intrigues de la cour, tant politiques que d'amourette.* » « Car on m'assure, dit encore Servient, qu'il recommande fort ce point dans ses dépêches[2].»

Tout en discréditant le plus possible la cour de France

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXVII, p. 89-90.
2. *Ibid.*, t. CCLXIX, p. 269-273.

auprès du pape, Lauri craignait cependant de se discréditer par trop lui-même auprès du roi; aussi faisait-il dire en même temps aux d'Estrées, par le complaisant cardinal Cibo, que, dans ses dépêches les plus secrètes, il parlait toujours « *avec adoration* » de la personne et des actes de Louis XIV [1]! Louis XIV, au lieu de prendre au sérieux le dire radicalement faux du cardinal Cibo, s'indigna et répondit au cardinal d'Estrées, le 6 décembre : « Il vaut encore mieux qu'il ne demeure personne à ma cour de la part de Sa Sainteté, que d'y en avoir qui convienne si peu à ma dignité et à la considération que le pape doit faire de la première et de la plus puissante couronne de la chrétienté. » Le roi ajouta que, s'il envoyait au pape un cardinal tel que le cardinal d'Estrées, il n'était que juste que le pape lui envoyât « un nonce qui lui fût agréable [2]. » Naturellement, le pape n'abandonna point Lauri. Loin de là. Il prit sa défense directement, et fit dire au duc d'Estrées par le cardinal Cibo que ses dépêches ne contenaient rien qui ne pût être montré au roi lui-même [3]. Le 31 janvier 1681, Louis XIV insista et écrivit de nouveau au duc : « Je serai bien aise que vous continuiez les instances que vous avez déjà faites pour le rappel de l'auditeur Lauri, et vous pouvez faire connaître en même temps que je verrai toujours avec plaisir auprès de moi un ministre de Sa Sainteté, quand il sera honoré du caractère qu'il doit avoir... Je ne demande pas de Sa Sainteté la punition de l'auditeur Lauri, ne jugeant pas même à propos de divulguer ce qu'il fait contre mon service; mais, comme je me contente qu'il soit rappelé, je n'ai pas lieu de croire que Sa Sainteté le veuille faire demeurer contre mon gré. » Le roi ajouta que, s'il n'obtenait pas une prompte

1. Le duc d'Estrées au roi, le 12 novembre 1680 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXVI, p. 342-356).
2. *Ibid.*, t. CCLXVII, p. 103-105.
3. Le duc d'Estrées au roi, le 14 janvier 1681, t. CCLXXI, p. 22-31.

satisfaction, il obligerait Lauri, qui n'avait aucun caractère, à se retirer [1].

Huit jours après, le 7 février, Louis XIV fit une complète volte-face et manda au duc : « Je ne juge pas à propos que vous fassiez de nouvelles instances au pape ni au cardinal Cybo pour le rappel de l'auditeur Lori [2]. » Telle était l'inconstance de Sa Majesté. Le cardinal d'Estrées s'en vengea en traitant Lauri de « *straccio di ministro*, guenille de ministre [3]. »

Le 13 novembre de cette même année 1681, Servient raconta à Colbert de Croissy l'audience de quatre heures que le pape lui avait accordée. Servient pressa Sa Sainteté d'envoyer un nonce en France ; mais le pape objecta que ce nonce ne pourrait qu'y pâtir de « l'insolence de quelque nouveau procès-verbal de la nouvelle assemblée, convoquée par les cabales de l'archevêque de Paris, » et il se plaignit de ce que cet archevêque « obligeait, lui seul, tant d'évêques à une ingratitude effroyable envers lui. » Le pape revint sur l'affaire Varesi comme sur une avanie qu'on lui avait faite à lui-même. Servient répondit en justifiant la conduite du roi et de l'archevêque, et engagea le pape à faire un accommodement avec Sa Majesté. Puis, ils parlèrent d'autres choses [4].

Vers la fin de janvier 1682, Lauri écrivit au pape de ne rien craindre de la part de la France, attendu que des personnages puissants travaillaient Sa Majesté dans le sens des idées romaines, et qu'elle n'oserait jamais revenir au droit primitif de l'Église en abandonnant le concordat [5]. Cette tactique, d'ailleurs fondée, réussit. Le cardinal d'Estrées en avertit le roi, en lui écrivant le 19 mars

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXX, p. 102-104.
2. *Ibid.*, p. 104-105.
3. Dépêche au roi, le 18 septembre 1681, t. CCLXXIV, p. 338-348.
4. *Ibid.*, t. CCLXXVII, p. 19-56.
5. Servient à Croissy, le 5 février 1682 (*ibid.*, t. CCLXXX, p. 76-78).

que ce qui endurcissait le pape dans son *far niente*, c'était « l'assurance que l'auditeur (Lauri) continuait de donner que Sa Majesté avait toujours fort à cœur l'accommodement[1]. » Le 3 avril, ce même cardinal ajouta : « Lauri les flatte de plus en plus et fait bien du mal[2]. » Servient confirma cette appréciation ; le 21 mars, il pria aussi Croissy de faire observer Lauri, car ce dernier était au courant de ce qui se passait à l'assemblée du clergé et il envoyait à Rome les noms des évêques qui avaient parlé contre le pape. Servient demanda qu'on ne donnât plus à Lauri le titre d'auditeur de la nonciature, titre qui emportait à Rome judicature et juridiction, mais qu'on l'appelât simplement secrétaire du feu nonce Varese[3].

Naturellement Lauri ne manqua pas de discréditer le plus possible, dans ses lettres, l'archevêque de Paris et le Père de La Chaise[4]. Il expédia à Rome à plusieurs reprises de fausses nouvelles contre l'assemblée de 1682[5]. Le cardinal d'Estrées y fit allusion en ces termes, dans sa dépêche au roi du 16 juillet : « Cettre lettre enragée qui vient toutes les semaines et que Favoriti porte toujours au pape, et qu'il a portée cette fois avec tant de hâte que celui qui m'en a donné des copies n'a pas eu le temps de la faire et ne m'en a donné qu'un extrait, et d'autres nouvelles que les cardinaux mal intentionnés envoient au palais, altérèrent tellement l'esprit du pape, que le cardinal Cibo dit, le samedi au soir, qu'il n'avait jamais vu Sa Sainteté dans une telle chaleur, et que, si je ne l'adoucissais, il ne croyait pas qu'on pût le calmer. » Le pape prétendit que les choses ne se passaient pas comme le disait le cardinal d'Estrées, et le cardinal d'Estrées maintint que ceux qui le démentaient étaient des « imposteurs. » Ces imposteurs étaient en premier lieu Lauri et Favoriti,

1. *Correspondance de Rome*, t, CCLXXXIII, p. 104-108.
2. *Ibid.*, p. 142-150.
3. *Ibid.*, t. CCLXXX, p. 217-222.
4. Lettre du 6 juillet 1682 (*ibid.*, t. CCLXXXI, p. 25-26).
5. Lettres des 3 et 10 août 1682 (*ibid.*, p. 91 et 111).

et c'était la cabale qui mettait le pape en cet état d'exaltation et d'emportement[1]. Dans son audience du 16 août 1682, le duc d'Estrées le dit nettement au pape et affirma l'existence de « lettres supposées, » que Favoriti se faisait envoyer de France, quand il ne les fabriquait pas lui-même à Rome pour tromper Sa Sainteté.

Ces intrigues de l'auditeur Lauri, le froissement qu'il avait ressenti dans toute l'affaire Varesi, les récits haineux qu'il envoyait à Favoriti pour exciter le ressentiment du pape, l'entêtement naturel de Sa Sainteté, tout cet ensemble de choses, joint à l'ensemble des circonstances défavorables dans lesquelles se trouvaient les deux cours de Rome et de France, fit traîner l'affaire du nonce en longueur, sans que le pape fît la moindre concession. Les débats avaient pris en 1681 et 1682 un caractère particulièrement grave; la présence d'un nonce à Paris aurait été d'une grande utilité et aurait peut-être empêché les agissements de Lauri de produire leurs funestes effets. Plus d'un cardinal exprimait ces idées au pape, qui les comprenait sans doute quelque peu. Quoi qu'il en soit, vers le 10 septembre 1682, le cardinal d'Estrées et le pape s'entretinrent du projet d'envoyer un nonce à Paris; le pape exprima sa volonté que son nonce fût bien traité, et il rappela, avec beaucoup d'*altération*, qu'on avait fait un service solennel dans Notre-Dame à l'évêque de Rimini, mort à Paris sous le règne de Henri III; d'où il conclut qu'on pourrait bien aussi en célébrer un à son nonce Varesi. Le cardinal répondit que le billet du cardinal Cibo sur cette question ne parlait pas d'un service, mais seulement d'un digne traitement de la part de l'archevêque de Paris. Il représenta ensuite, en termes rapportés précédemment, comment le pouvoir du pape sur les évêques de France n'était point le même que sur les évêques d'Italie, et comment les nonces n'avaient aucune juridiction en France. « J'ajoutai, dit-il, que j'avais ouï dire que les

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIV, p. 62-92.

avis étaient partagés sur cette matière, dans la congrégation qu'il avait députée pour l'examiner; qu'ainsi, M. de Paris se pouvant défendre par des raisons plausibles, Sa Sainteté ne pouvait exiger de lui que des témoignages et des expressions respectueuses de la vénération qu'il avait pour elle et pour le saint-siège. » Le pape se plaignit ensuite du traitement qu'avait subi Lauri de la part de l'archevêque de Paris, et le cardinal d'Estrées répliqua que Lauri envoyait de faux rapports à Sa Sainteté[1]. Le 1er octobre, Servient écrivit à Croissy que l'auditeur était « un menteur[2]. »

L'abbé Melani[3] exprima la même opinion dans une lettre adressée de Paris à Croissy le 6 octobre. Cette lettre commence ainsi : « Monseigneur, le sieur Jean-Baptiste Lauri, auditeur de la nonciature, n'est ni prélat, ni abbé, ni gentilhomme. Il est né sujet du duc Sforce, fils d'un simple habitant du village de Segni. Jamais on ne lui a voulu donner aucun titre à Rome, non pas même celui d'abbé *in partibus*. Cependant ici il a fait faire un carrosse où il a fait mettre des armes avec la couronne, la mitre, la crosse et, pour supports, deux anges de la grandeur et de la même manière que ceux des armes du roi. On croit à Rome qu'il est le plus sage et le plus modéré de tous les ministres du pape. On y prend une entière créance, au préjudice de M. l'ambassadeur et de M. le cardinal d'Estrées, jusque-là que le pape, préférant les avis de l'auditeur à ceux de M. le cardinal Rospigliosi et d'autres cardinaux affectionnés à la France, voulut (il n'y a guère) qu'on lût dans la congrégation les lettres qu'il avait écrites au sujet des docteurs Tsilécs (*sic*), qu'on trouve remplies de poison et de faussetés. C'est pourquoi, monseigneur, il ne serait peut-être pas inutile au service du

1. Le cardinal d'Estrées au roi, les 11 et 12 septembre 1682 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIV, p. 268-300).
2. *Ibid.*, t. CCLXXXII, p. 1-8.
3. Il signe Melan.

roi qu'on lui fît ici retrancher cette licence pour faire connaître à Rome le caractère de cet homme et empêcher qu'on ne lui donnât tant de crédit[1]. »

Le 5 novembre, le cardinal d'Estrées dépêcha au roi que le pape se plaignait de ce qu'on plaçait des surveillants autour de la maison de Lauri pour observer « ses commerces [2]. » Le pape ne se proposait donc nullement de le rappeler, tout en songeant cependant à envoyer un nonce à Paris.

Le 11 décembre, le duc d'Estrées eut une audience du pape. « Sa Sainteté, dit-il, me reparla de ce qui s'était passé après la mort de M. Varese ; qu'il serait de la bonté de Votre Majesté d'en ordonner quelque réparation, mais qu'elle s'en remettait entièrement à Votre Majesté et à ce qu'elle jugerait à propos. Je crois qu'elle aurait une grande satisfaction, dont elle ne me témoigna pourtant rien du tout, qu'il plût à Votre Majesté de faire faire un service dans Notre-Dame à M. Varese, comme on fit autrefois, sous le règne de Henri III, pour l'évêque de Rimini qui mourut nonce à Paris [3]. »

Le 11 février 1683, le cardinal d'Estrées manda au roi que les lettres de France et d'ailleurs continuaient à arriver chaque semaine à Rome, mais que, depuis trois mois, les intrigants semblaient être en léthargie [4]. La mort de Favoriti et de Luca les avait sans doute consternés et abattus. Dans sa dépêche des 10 et 11 février, le duc d'Estrées accusa Lauri de « friponnerie [5]. »

Quelques mois après, arriva le nonce extraordinaire Ranucci, et Lauri, tout en s'effaçant extérieurement devant lui, sut habilement se maintenir à son poste, entretenir ses intrigues antérieures et prendre un réel ascendant sur lui. Il demeura à Paris jusqu'au com-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 224-225.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 6-18.
3. Le duc d'Estrées au roi, le 12 décembre 1682.
4. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 228-245.
5. *Ibid.*, t. CCLXXXVII, p. 119-133.

mencement de 1686. Il fut alors rappelé par le pape, qui voulut sans doute paraître faire une concession à Louis XIV. Ce rappel eût été une concession lorsqu'il était désiré et demandé par Sa Majesté ; mais, en 1686, ce n'en était plus une, Ranucci ayant eu le temps, pendant près de trois ans, d'être parfaitement renseigné de toutes les intrigues par Lauri. On lit, à ce sujet, dans la dépêche du cardinal d'Estrées à Louis XIV, du 27 mai 1686 : « L'abbé Laury est arrivé (à Rome) depuis quelques jours. Il vit dimanche le pape, il en fut assez bien reçu. Le cardinal Cybo, qui est content de lui, m'a dit qu'il s'était fort loué de la bonté que Votre Majesté lui avait fait paraître en prenant congé d'elle ; qu'il en avait rendu compte au pape ; que Sa Sainteté lui avait fait beaucoup d'interrogations, entre lesquelles il avait trouvé moyen de placer que Sa Sainteté trouverait des avantages pour l'Église en s'accommodant avec un roi aussi grand et aussi pieux et aussi persuadé de sa vertu, que ses successeurs n'obtiendraient pas ; qu'il avait pris la liberté d'en insinuer quelque chose dans ses lettres, parce qu'il en connaissait la possibilité et qu'il avait regret de voir échapper ces conjonctures. Le cardinal Cybo lui demanda comme le pape avait reçu ce discours. Il lui répondit qu'il ne s'était pas emporté, mais qu'il n'avait remarqué nul penchant à prendre un si bon parti. Ce ministre n'est guère content du petit gouvernement qu'on lui a donné pour récompense, qui ne vaut pas trois cents écus par an ; et peut-être que, sollicitant lui-même ses affaires, il obtiendra quelque chose de meilleur[1]. » Malheureusement, cette appréciation des sentiments de Lauri a été inspirée au cardinal d'Estrées par le cardinal Cibo, et nous avons démontré précédemment que ce dernier avait trompé mille fois les d'Estrées. Il est peu vraisemblable que Lauri, qui s'était appliqué à Paris à entraver tout accom-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCIX, p 272-282.

modement entre le pape et le roi, ait conseillé un accord une fois arrivé à Rome.

Le 2 juillet 1686, le cardinal d'Estrées manda au roi que le pape ferait connaître à l'abbé Lauri que Sa Majest était satisfaite de sa conduite[1]. Nous verrons, en traitané des agissements de la cabale papiste en France, combient cette satisfaction était peu méritée. Louis XIV faiblissait de plus en plus.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCC, p. 5-11.

CHAPITRE XIII

LES LANGES DU DUC DE BOURGOGNE ET LE NONCE RANUCCI

En envoyant de Versailles au duc d'Estrées sa dépêche du 31 juillet 1682, Louis XIV lui annonça, sur une feuille spéciale et rédigée quelques jours après, la naissance de son petit-fils Louis, duc de Bourgogne; il le chargea en même temps de remettre à Sa Sainteté une lettre écrite de sa main, et de la prier de donner au roi de France les marques les plus éclatantes de sa considération. La nouvelle de cette naissance provoqua des lettres de félicitation de la part de certains cardinaux et de certains personnages, et le roi les en remercia[1]. Le duc d'Estrées remit au pape, le dimanche 23 août, la lettre du roi, ainsi que celles de la reine et de Mgr le dauphin; le pape se montra joyeux de cette naissance, écrivit aussitôt à la dauphine, et manifesta, *motu proprio*, le désir d'envoyer un nonce porter les langes du nouveau-né. Le duc, en rendant compte de ces faits à Louis XIV, dans sa dépêche du 26 août, ajouta qu'il y avait eu un *Te Deum* à l'église

1. Lettres de Louis XIV, adressées de Versailles le 18 septembre 1682, aux cardinaux Ginetti, Colonna, Lauria, Capisucchi, Nerli, Taya, Carpegna, Marescotti, Crescentio, Sacchetti, Franzone, Delfini et de Sainte-Cécile, ainsi qu'au duc d'Anticoli, au prince de Sonnino et à don Augustin Chigi (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 123-127). — Mêmes lettres aux cardinaux Mellini, Bonvisi, Maldachin (*sic*), Raggi et Casanatta (*ibid.*, p. 162-165).

Saint-Louis pour célébrer cette naissance, et que les cardinaux y avaient assisté en plus grand nombre qu'ils ne le font ordinairement en pareil cas, et cela, malgré les Espagnols, qui étaient mécontents, et malgré le cardinal Azzolini, auquel le duc, dans le but de le mortifier, n'avait envoyé aucune invitation.

Le 1er septembre, le cardinal d'Estrées manda au roi que le pape était retourné, qu'il ne voulait plus envoyer de nonce à propos des *fascie*, qu'il craignait que ce nonce n'agît pas comme il le désirait, dans des circonstances aussi difficiles ; que le cardinal Cibo pressait cependant le pape d'envoyer un nonce; et enfin que le pape y consentirait, si Louis XIV lui faisait savoir que ce nonce serait reçu par l'archevêque de Paris avec tous les égards qui lui étaient dus [1]. Evidemment, là était toute la question pour le pape; Sa Sainteté voulait se venger de l'échec que l'archevêque de Paris lui avait infligé, lors de la mort du nonce Varesi, et elle voulait faire naître une occasion d'étendre sa juridiction en France, au détriment de celle des évêques. Le 12, le duc d'Estrées écrivit au roi : « Le cardinal Cibo m'a confirmé ce que Votre Majesté verra dans ma dépêche d'avant-hier, du cardinal Mellini, touchant les négociations secrètes entre la France et l'Espagne par l'entremise de la Hollande, et il m'a dit que le pape n'avait rien témoigné à Favoriti ni à qui que ce fût, de sa résolution d'envoyer un nonce pour porter les langes de Mgr le duc de Bourgogne, et que c'était un secret uniquement entre Sa Sainteté, lui et nous, que l'on ne pouvait garder trop exactement. C'est par cette raison que j'en parle dans cette lettre. » Le 18, Louis XIV écrivit de Versailles au cardinal d'Estrées, pour lui exprimer le désir que les noms de trois candidats à la nonciature lui fussent soumis ; il indiquerait celui des trois qui lui serait le plus agréable, et le pape ne ferait

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIV, p. 247-258.

sa nomination qu'ensuite[1] : tel était le vœu de Sa Majesté.

Le 15 octobre, le duc envoya à Sa Majesté une lettre toute de sa main et très peu chiffrée. La voici : « Sire, l'affaire de l'envoi d'un nonce pour porter les langes à Mgr le duc de Bourgogne étant toujours secrète et entre Sa Sainteté, le cardinal Cibo et nous, à ce qu'il me dit encore hier, j'ai cru devoir rendre compte à Votre Majesté, par cette lettre particulière, de ce qui s'y est passé dans mon audience. Après avoir parlé au pape, dans la conformité que Votre Majesté l'a mandé à M. le cardinal d'Estrées par sa dépêche du 18 septembre, Sa Sainteté me dit d'abord qu'elle avait déclaré à M. le cardinal d'Estrées qu'elle ne prétendait pas d'envoyer de nonce, pour porter les langes, que Votre Majesté ne lui eût donné satisfaction sur le procédé de M. l'archevêque de Paris à la mort de M. Varesé, tant sur ce qu'il avait fait porter son corps à Saint-Sulpice que sur la manière dont il avait traité le capucin. A quoi je répondis qu'il fallait distinguer les dates ; qu'elle n'avait parlé à M. le cardinal d'Estrées que le jeudi 3 septembre, et que le courrier qui nous avait été dépêché sur la naissance de Mgr le duc de Bourgogne était reparti le jour d'auparavant au matin ; qu'il était arrivé en sept jours, et que la lettre de M. le cardinal d'Estrées, par laquelle il informait Votre Majesté de ce que Sa Sainteté lui avait dit touchant M. l'archevêque de Paris, étant allée par l'ordinaire, n'avait pu arriver que longtemps après celles que portait l'extraordinaire ; qu'ainsi la réponse de Votre Majesté n'était que sur ce que le cardinal Cibo nous avait fait savoir de sa part, qui était telle et telle chose, le lui répétant mot à mot. Comme le pape se vit convaincu que nous n'avions pas pu avoir de réponse à ce qu'il avait dit le jeudi à M. le cardinal d'Estrées, il se jeta sur le cardinal Cibo ; et, avec un *furieux emportement*, et se

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIV, p. 261-267.

remuant dans sa chaise *avec peu de décence pour un pape*, il dit que ce cardinal avait eu grand tort de ne nous avoir pas mandé qu'il ne pouvait envoyer de nonce que Votre Majesté ne lui eût donné satisfaction touchant le procédé de M. l'archevêque de Paris, sur les deux points qu'il m'avait marqués, et qu'il avait dit au cardinal Cibo la même chose qu'à M. le cardinal d'Estrées; ce qu'il répéta diverses fois avec le même emportement. Je lui dis que Sa Sainteté ne pouvait pas disconvenir qu'ayant fait examiner ce qu'avait fait M. l'archevêque de Paris touchant le corps de M. Varesé, l'on n'avait pu, selon le concile de Trente, condamner son procédé; que, du reste, s'il s'était passé quelque chose, touchant le capucin, qui eût pu déplaire à Sa Sainteté, il serait très bien réparé par le respect qu'il rendrait à Sa Sainteté en la personne de son ministre, et que la réparation était d'autant plus grande qu'il se désisterait d'une chose qu'il avait pratiquée pendant quelques années.

» Sa Sainteté me répondit *qu'elle ne se souciait pas du concile de Trente*, qu'il savait bien ce qui lui était dû; et ensuite, ayant reparlé du cardinal Cibo avec autant d'emportement que la première fois, je lui dis que Sa Sainteté n'avait que faire de s'altérer, qu'elle avait offert d'*elle-même*, sans que je lui eusse demandé ni insinué ou fait insinuer la moindre chose, d'envoyer un nonce, et que je suppliais Sa Sainteté de me donner une réponse précise et positive, d'autant plus que je voyais, par ce qu'elle venait de me dire touchant le cardinal Cibo, qu'il était bon que ceux qui avaient l'honneur de traiter avec elle s'expliquassent nettement, et qu'il plût à Sa Sainteté d'en faire de même. Après m'avoir fait plusieurs et grandes protestations, qu'il voulait complaire en toutes choses à Votre Majesté, sans rien conclure, il me dit à la fin qu'il serait contre son honneur et celui du saint-siège qu'il envoyât un nonce avant que Votre Majesté lui eût donné satisfaction touchant le procédé de M. l'archevêque de Paris. Le pape eût souhaité

sans doute que je lui eusse demandé quelle était celle qu'il aurait désirée; mais je n'eus garde de le faire, et je finis sèchement ce chapitre, en disant : Votre Sainteté enverra un nonce ou n'en enverra pas, *et il importera peu à Sa Majesté que Votre Sainteté le fasse ou ne le fasse pas*. Elle répéta sur cela les mêmes protestations de vouloir complaire à Votre Majesté en tout ce qu'elle pourrait, et le reste qui suit. » Puis, le duc raconta la surprise du cardinal Cibo en apprenant ce discours du pape, et il conclut en disant qu'il fallait se méfier du « peu de bonne foi du pape. »

Donc, Innocent XI tenait ferme dans ses prétentions, même quand il paraissait les oublier; son ambition restait vivace sous les fleurs de ses compliments passagers. Autour du berceau du duc de Bourgogne, comme autour du cercueil du nonce Varesi, il maintenait sa volonté arrêtée d'empiéter sur l'autorité de l'archevêque de Paris, persuadé qu'en amoindrissant l'archevêque de la capitale du royaume, il rapetissait du même coup tous les évêques de France au profit de sa propre autorité.

Le 17 octobre, le cardinal d'Estrées écrivit de son côté à Louis XIV que, si le pape nommait un nonce sans la participation de l'ambassade de France, il ne le reconnaîtrait pas, même dans le cas où cette nomination serait bonne[1]. Le 30, Louis XIV lui répondit de Fontainebleau : « Vous devez continuer à dire que, tant que le pape sera dans la disposition de ne pas exécuter le concordat, il il m'est assez indifférent qu'il m'envoie un nonce[2]. »

Quel serait l'élu?

Le 12 juillet 1682, le cardinal d'Estrées avait déjà averti le roi qu'il était question de don Carlo Cavari. Il le croyait au-dessous de la charge en question, malgré tout le bien que don Livio disait de lui[3]. Le 22 août, ce

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIV, p. 414-426.
2. *Ibid.*, p. 431-433
3. *Ibid.*, p. 24-58.

même cardinal avait écrit au marquis de Croissy pour le lui recommander. Cavari voulait, dit-il, « communiquer dans le dernier secret à Sa Majesté des choses très essentielles et par lesquelles on pouvait parvenir non seulement à procurer un particulier accommodement avec Sa Sainteté, et que c'était un mystère que don Livio avait pénétré et dont il avait à rendre compte à Sa Majesté, que personne au monde ne saurait son voyage que don Livio et nous. » Le cardinal d'Estrées déclara n'en savoir pas davantage, mais il tenait Cavari pour un homme de dévotion, bon et sincère ; et, en tout cas, s'il n'avait rien de solide à communiquer, son voyage ne pouvait incommoder que lui[1].

Ce Cavari se rendit effectivement à Paris, mais sans succès. On trouve, dans une dépêche du cardinal d'Estrées au roi, du 30 novembre 1683, les renseignements suivants : Lauri avait prêté à Cavari 150 pistoles, « qu'il aurait peine de retirer du pape ; » les cardinaux Cibo et d'Estrées étaient convenus de faire avertir Cavari par Lauri que le pape ne trouvait pas bon qu'il demeurât plus longtemps à Paris ; c'était un prêtre qui avait connu le pape avant son pontificat, et il en profitait pour se donner, même au roi, comme un négociateur très bien informé des idées du pape. Le pape toutefois le tenait pour un bon homme, mais léger[2]. Le 14 juillet 1684, le cardinal d'Estrées traita Cavari de visionnaire, et ajouta : « J'ai reçu par le Père Cloche qu'un nommé Golfer, religieux dominicain, avec lequel Cavari avait pris beaucoup d'habitude, était arrivé ici depuis peu, et qu'il avait pénétré qu'une des raisons de son voyage était de faire trouver de l'argent à Cavari, qui s'était engagé de plus de dix mille écus. Si sa mission n'est fondée que sur la générosité de don Livio, dont la crédulité a été trop grande pour

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXIV, p. 326, 327-331.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 235-243. — Voy. aussi la dépêche du cardinal d'Estrées au roi, le 16 novembre 1683 (*ibid.*, p. 216-220).

cet homme, je crois qu'il enverra peu de lettres de change de là les monts[1]. »

Donc, Cavari ne fut point nonce, mais seulement et tout au plus chargé par don Livio et par la camarilla d'espionner à la cour de France et à Paris, de concert avec l'auditeur Lauri.

Déjà en août 1681, le pape avait songé à arrêter son choix sur l'archevêque d'Avignon; il s'en ouvrit même au cardinal Carpegna, qui en fit confidence au cardinal d'Estrées. Ce choix était motivé sur ce que cet archevêque était accoutumé au commerce des Français, « savant et assez accommodé pour soulager la bourse du pape, qui n'est pas un petit mérite auprès de lui. » Le cardinal d'Estrées, qui s'exprime ainsi, le signala comme porté aux tempéraments et renvoya aux renseignements de l'archevêque d'Albi; il préférait M. Panciatici, mais il n'osait pas l'espérer[2]. De fait, cet archevêque ne fut pas choisi.

En 1682, le prélat Pallavicini, Vénitien de nation, prétendit à cette nonciature; il était du cortège de l'ambassadeur de France à Rome, il se disait fort connu de la dauphine; tels étaient les titres qu'il faisait valoir[3]. Mais ses liaisons avec la cabale de Pamiers étaient sans doute trop compromettantes pour que le pape osât l'envoyer à Louis XIV.

En réalité, les deux prélats qui paraissaient avoir le plus de chances d'être choisis, étaient M. Ranucci (Ranuzzi), archevêque de Fano[4] et M. Panciatici. Le 22 octobre

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXC, p. 293-308.

2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 20 août 1681 (*ibid.*, t. CCLXXIV, p. 189-204).

3. IIe Mémoire du sieur Desbordes (*ibid.*, CCLXXXII, p. 213-246, chap. I).

4. Angelo Maria Ranucci, avant d'être archevêque de Fano, avait été d'abord archevêque de Damiette *in partibus*, puis nonce en Pologne; il avait été rappelé à Rome pour remplacer le cardinal Paluzzi dans la présidence d'Urbin, et nommé à l'évêché de Fano.

1682, Servient écrivit à Croissy, en parlant de Ranucci : « Je donnerai des moyens infaiblibles qu'il soit plus le ministre du roi que du pape, pourvu qu'il soit sûr du secret et qu'il ait la liberté de paraître raide sur certaines choses pour céder ensuite avec plus d'avantages pour Sa ajesté[1]. » Certes, Servient s'engageait beaucoup; si Ranucci avait été jusque-là homme à lui faire des avances, il serait évidemment, après sa nomination par le pape, homme à faire, avant tout, les affaires de Sa Sainteté, Sa Sainteté pouvant d'un jour à l'autre le destituer et le perdre. Louis XIV crut qu'on lui enverrait Panciatici; car il écrivit de Versailles au duc d'Estrées, le 27 novembre, qu'il était satisfait de la nomination de Panciatici. Mais, le 24 décembre, le cardinal d'Estrées annonça au roi que les chances étaient surtout pour Ranucci; ce prélat, dit-il, est bien avec le cardinal Rospigliosi, c'est « un homme d'un talent *médiocre*, d'une érudition *fort bornée*, sage et judicieux, et propre à s'insinuer[2]. » Le duc confirma en même temps cette communication[3]. Le 15 janvier 1683, Louis XIV avertit le duc d'Estrées qu'il ne s'opposait pas à l'envoi de Ranucci comme nonce *extraordinaire seulement*, car la nomination des nonces ordinaires en France ne pouvait pas se faire sans son concours.

D'après une dépêche du cardinal d'Estrées au roi, en date du 11 février, le pape confia au cardinal Cibo qu'il voulait envoyer en France le prélat Masti, nonce à Turin; mais Cibo lui fit observer que c'était un ami du cardinal Pio et qu'il serait par conséquent désagréable à Louis XIV. Alors le pape s'arrêta à Ranucci, qui ne serait chargé que du compliment des *fascie* et qui parlerait aussi sur les affaires de Hongrie, pour exhorter Sa Majesté à secourir la religion menacée dans ce pays[4]. On remarquera l'habileté du

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXII, p. 22-27.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 126-134.
3. Dépêche du 23 décembre 1682.
4. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 228-215.

pape dans cette circonstance : d'une part, il devait consentir à ce que son nonce, comme simple nonce extraordinaire, ne parlât que sur les langes dont il était le porteur; et d'autre part, comme il voulait le faire agir quelque peu en nonce ordinaire sans qu'il eût été nommé avec le concours du roi, il le chargea de toucher aussi à la question hongroise, question qui paraissait fort inoffensive, toute de circonstance, et à laquelle Sa Majesté n'oserait sans doute pas faire obstacle. C'est ainsi que Ranucci, simple nonce de *langes*, était déjà nonce ordinaire embryonnaire, et que les droits du roi dans la nomination des nonces ordinaires étaient déjà quasi éludés.

Le 1er mars, le cardinal d'Estrées communiqua au roi les détails suivants. Le pape tenait Ranucci pour un des prélats qui lui étaient le plus agréables, « et vraisemblablement, dit ce cardinal, ce sera celui qui s'avancera le plus dans sa confiance. » Le pape ne le chargera pas de négocier à Paris, *mais* « de bien recevoir toutes les ouvertures et les propositions qui lui pourraient être faites, et de lui en rendre compte. » Enfin, ce nonce, qui ne négocierait pas, mais qui recevrait les propositions de France et les réponses de Rome, a écrit au cardinal d'Estrées une lettre si pleine de dévouement envers le roi, « qu'un homme de la faction de France n'en pourrait dire davantage[1] ! » En vérité, si le cardinal d'Estrées pouvait être plus clairvoyant, il ne pouvait pas être plus aimable.

Ranucci quitta donc Fano et arriva à Rome le 9 mars 1683, à quatre heures, pour y prendre ses instructions[2]. Il alla voir le duc d'Estrées et l'assura de ses meilleurs sentiments pour Sa Majesté[3]. Le 16, le cardinal d'Estrées écrivit au roi qu'il se confirmait dans la bonne opinion qu'il avait conçue de Ranucci, et il ajoutait naïve-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXV, p. 285-292.
2. Servient à Croissy, le 9 mars 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 52-54).
3. Le duc d'Estrées au roi, le 16 mars 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVII, p. 217-225).

ment que ce nonce devait terminer sa mission en quinze jours[1]; huit jours après, le 23, il manda que Ranucci continuait à être fort aimable avec lui, et que Casoni lui avait communiqué, d'après l'ordre du pape, des pièces secrètes relatives à la régale et aux autres affaires de France[2]. L'intention du pape de transformer Ranucci de nonce extraordinaire en nonce ordinaire était donc manifeste; le cardinal d'Estrées était seul à ne pas s'en apercevoir. Cependant, le 31, ce cardinal avoua, d'après une confidence de Cibo, que le pape inclinait à nommer Ranucci nonce ordinaire à Paris. Cibo fit croire à d'Estrées qu'il était « surpris que ce discours eût échappé immaturément à une nature aussi cachée que celle du pape[3]. »

Servient prit aussi au sérieux les amabilités de Ranucci. Le 16 mars, il écrivit à Croissy qu'il avait une grande confiance dans ce prélat[4]; le 23, il ajouta que, si Ranucci restait comme nonce en France, « son premier soin serait d'en faire sortir ce dangereux auditeur de la nonciature, » Lauri, qui aigrissait de plus en plus les esprits à Rome. Servient, trouvant de l'ouverture dans Ranucci, lui dit de son côté que le confesseur du roi « était mal dans l'esprit de Sa Sainteté. » Les langes qui allaient être portés au duc de Bourgogne, coûtaient « de près de 2000 écus de plus que celle (*sic*) qu'on fit pour l'archiduc, fils de l'empereur[5]. »

Le 2 avril, Croissy, qui appréciait fort les critiques de Servient, le pria de lui faire en détail le portrait du nonce Ranucci. Le projet de lettre de Croissy contient un alinéa final, mais biffé, et ainsi conçu : « Vous me feriez encore plaisir de vouloir bien, dans vos moments de loisir, me

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXV, p. 311-316.
2. *Ibid.*, p. 319-329.
3. *Ibid.*, p. 333-349.
4. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, 64-65.
5. *Ibid.*, p. 72-75.

faire le portrait de tous les cardinaux vivants, étant bien persuadé que vous en avez une connaissance parfaite[1]. »

Le 20, Servient avertit Croissy que Ranucci se proposait de s'ouvrir à lui, une fois arrivé à Paris. Servient souhaita à ce nonce la fortune d'Urbain VIII, qui de nonce était devenu pape; il était toutefois persuadé qu'il deviendrait cardinal, et il le croyait très dévoué à la France[2].

Le 13 avril, le cardinal d'Estrées, en annonçant que Ranucci quitterait Rome à la fin de la semaine, engagea le roi à le traiter avec condescendance et pensa que l'on pourrait faire à Notre-Dame un service pour Varesi; il le dépeignit comme un ami de l'évêque de Beauvais, lui reconnut un talent médiocre, mais de la douceur, de l'insinuation dans le procédé, et sembla évidemment désirer qu'il devînt nonce ordinaire[3]. Huit jours après, le 20, le cardinal d'Estrées dépêcha que le pape voyait beaucoup Ranucci et que, tout en estimant sa bonne intention, il le trouvait peu au courant des matières de la régale et des autres questions; d'où le cardinal d'Estrées conclut que le pape ne ferait probablement pas grand fonds sur lui et que dès lors il ne faudrait pas trop s'avancer avec lui[4]. Le revers de la médaille commençait enfin à apparaître au bon cardinal.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVI, p. 61.

2. *Ibid.*, p. 83-86. — Le projet de passeport du « s^r Ranucci » est ainsi conçu : Du 7 avril 1683, à Versailles. De par le Roi à tous les gouverneurs, etc., salut. Notre très saint Père le pape envoyant en France le s^r Ranucci en qualité de nonce extraordinaire auprès de nous, nous voulons, etc., avec tous ses domestiques, chevaux, carrosse, hardes, bagage et équipage, sans lui donner, etc. Mais au contraire, etc. Défendons aux fermiers de prendre ni exiger aucuns droits pour le passage et entrées des d. hardes, ni même d'en ouvrir les coffres et balots. Mais seulement de les plomber à l'entrée du royaume, pour être les dits plombs reconnus et les dits balots ouverts à la douane de Paris, à peine de désobéissance. Donné à Versailles le 7e jour d'avril 1683.

3. Dépêche au roi (*ibid.*, t. CCLXXXV, p. 367-376).

4. *Ibid.*, p. 379-388.

Vers le 25 avril, le pape raconta au duc d'Estrées qu'en faisant l'oraison pour la bénédiction des langes, il avait demandé à Dieu que Mgr le duc de Bourgogne fût aussi saint que saint Louis. Le duc répliqua qu'il n'était pas nécessaire de remonter si haut, et qu'il suffirait « d'essayer d'imiter Sa Majesté. » Et le pape répondit : « *Vostra Signoria dice bene* [1]. » La remarque du duc était d'un parfait courtisan, la réponse du pape d'un parfait diplomate ; mais que devait être la réflexion du roi en lisant cette dépêche ?

La depêche envoyée le 27 au roi par le cardinal d'Estrées montre que ce cardinal n'avait plus alors sa bonne opinion précédente à l'égard du nonce. Voici pour quel motif. Ranucci ayant remarqué que le pape était très peu disposé à un arrangement, qu'il s'ouvrait plus à Casoni qu'à Cibo, et que Casoni conseillait la rupture avec la France plutôt que l'accord, chercha à se rapprocher de Casoni. Il y fut d'ailleurs poussé par un ami de feu Favoriti, qu'il fréquentait, ainsi que Servient. Le cardinal d'Estrées estimait que cet ami de feu Favoriti trompait Servient, et que Ranucci, en se liant avec lui, devait devenir suspect à la France. Un autre fait détermina le cardinal d'Estrées à se méfier désormais de Ranucci : Ranucci, en effet, proposa aux cardinaux Cibo et Rospigliosi « de se servir du canal d'un nommé Doria, pour leur communiquer des choses particulières et secrètes, qu'il voudrait leur faire savoir sans les mettre dans ses lettres. » Or, dit d'Estrées, « il ne pouvait ignorer que ce prélat (Doria), étant Génois, d'une maison dépendante des Espagnols, *extrêmement lié avec Favoriti* et mêlé dans beaucoup de commerces, n'était pas un entremetteur propre pour les affaires de France [2]. »

Le même jour, 27, Servient fit encore l'éloge de Ra-

1. Le duc d'Estrées au roi, le 27 avril 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVII, p. 304-314).
2. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 391-412.

nucci, qui, malgré l'influence d'Ottoboni, d'Azzolini, de Casanatta et de Casoni, avait pu obtenir du pape un bref pour MM. de Paris et de Reims; il est vrai qu'il n'avait pas pu obtenir les cinq autres brefs qu'il avait demandés « pour M. l'archevêque de Lyon, M. le coadjuteur de Rouen, M. de Strasbourg, M. de Beauvais et M. de Meaux [1]. » Mais, le 11 mai, Servient expliqua ainsi la liaison de Ranuzzi et de Doria, déjà signalée par le cardinal d'Estrées : « Le prélat Ranuzzi ayant été recherché de la part du cardinal Cibo par l'intrigue du prélat Doriat, Gennois, *intime de Cibo et du moine Gusman*, ce qui rend son commerce très dangereux, et ayant été exhorté de s'entendre avec le même Cibo et de concerter ensemble un chiffre secret et séparé de celui de la secrétairerie d'Etat, dont Casoni est dépositaire, ce prélat (Ranuzzi) en convint secrètement; mais, un jour après, il en rendit compte en confiance à Sa Sainteté, qui lui ordonna de feindre cette intelligence avec Cibo, mais de s'entendre solidement avec Casoni. Cependant celui-ci s'étant aperçu que Ranuzzi gardait mal cette mesure et ayant eu ordre de Sa Sainteté de conférer sur cette matière avec le cardinal Azolin, ce cardinal a fait ouvrir les yeux au pape, qui avait envie d'ajuster l'affaire par son nonce à l'insu de MM. d'Estrées, croyant d'en tirer de meilleures conditions, et les regardant comme jaloux de la mission du nonce par l'envie que l'affaire ne s'accommodât que par eux. Mais il est maintenant revenu de cette opinion, et a compris par les insinuations d'Azolin que le nonce ne lui a parlé ainsi que pour se lier à Cibo avec plus de sûreté. » Azzolini se disait renseigné en cela par le connétable Colonna, qui le tenait de la duchesse de Bracciano, laquelle le tenait de Ranucci [2].

Enfin Ranucci quitta Rome, le 4 mai 1683, pour se ren-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVI, p. 97-100.
2. *Ibid.*, p. 101-102.

dre directement en France[1]. Le 7, Louis XIV avertit le cardinal d'Estrées qu'il ne fallait pas s'engager à rechercher ce qui pouvait faire plaisir au pape, mais qu'il valait mieux attendre et voir[2]; évidemment Sa Majesté faisait allusion au désir que ce cardinal lui avait exprimé de faire célébrer, pour plaire au pape, un service funèbre à Varesi. Le 11, ce cardinal fit savoir à Sa Majesté qu'il avait été averti par les cardinaux Cibo et Rospigliosi qu'il y avait de la dissimulation dans Ranucci; que ce nonce lui faisait adresser des compliments par le prélat Doria, et qu'il fallait l'observer à Paris[3]. En quittant Rome, Ranucci emporta, entre autres, deux brefs du pape, datés du 22 avril. L'un était sa lettre de créance auprès du roi; le pape l'y appelait « *fratrem angelum archiepiscopum, episcopum fanensem, prelatum nostrum domesticum et assistentem, etc.;* » la traduction française porte : « notre domestique et notre assistant[4]. » L'autre bref avait pour but d'exhorter Louis XIV à s'armer contre le Turc[5].

Le 13 juillet, Servient avertit Croissy que des bruits couraient à Rome sur la « trop grande économie » du nonce Ranucci et sur son « séjour à Orléans[6]. » Huit jours auparavant, le duc d'Estrées avait déjà mandé au roi que les officiers de la galère du pape qui avaient conduit Ranucci de Civita Vecchia à Marseille, l'avaient extrêmement décrié sur son avarice : « ils en comptent, dit-il, certaines choses si extraordinaires que je ne les puis croire[7]. » Ce séjour prolongé du nonce à Orléans fut motivé par le voyage que Louis XIV faisait alors; Croissy

1. Le duc d'Estrées au roi, le 4 mai 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVII, p. 316-323).
2. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 377.
3. *Ibid.*, p. 423-431.
4. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 89-90.
5. *Ibid.*, p. 92-93.
6. *Ibid.*, p. 147-149.
7. *Ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 1-14.

avertit l'auditeur Micalori (*sic*) qu'il était nécessaire que M. Ranucci attendît à Nevers ou à Orléans le retour de Sa Majesté à Versailles. Le pape mécontent traita cette mesure de « relégation[1]; » mais le duc d'Estrées rétablit, contre le récit du pape, l'exactitude des faits[2].

Chose singulière après ce qui précède, Servient écrivit à Croissy, le 20 juillet, qu'il avait toujours confiance dans les bonnes intentions de Ranucci, et qu'il serait avantageux de négocier secrètement avec lui à Paris[3]. Le roi, paraît-il, trouva magnifiques les langes envoyés par le pape[4]. Vers le 15 août, le cardinal Cibo avoua au cardinal d'Estrées que les lettres de Ranucci « avaient été chagrines dans le commencement et témoignaient qu'on ne lui avait pas laissé le choix d'aller à la cour; » mais que, depuis son audience, elles exprimaient de la satisfaction[5]. Huit jours après, Ranucci se félicita de nouveau des bons traitements qu'il recevait à Paris[6], et le pape en fut satisfait[7]. Sa Sainteté toutefois ne modifia rien de ses sentiments contre la France. Au commencement d'octobre, Cibo assura le cardinal d'Estrées qu'il avait prié Ranucci de tâcher d'adoucir par ses lettres les duretés du pape; le cardinal d'Estrées, qui crut Cibo, trouva qu' « il était louable d'en user de cette sorte[8]. » Casoni, de son côté, excitait le pape contre la France, et lui rendait le nonce suspect, à la suite d'une lettre écrite de France, dans laquelle il était dit que le cardinal d'Estrées avait gagné

1. Le duc d'Estrées au roi, le 13 juillet 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVIII, p. 17-32).
2. Le même au même, le 20 juillet 1683 (*ibid.*, p. 35-60).
3. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 150-153.
4. Le duc d'Estrées au roi, le 9 août 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 97-121).
5. Le cardinal d'Estrées au roi, le 17 août 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 69-79).
6. Le même au même, le 24 août 1683 (*ibid.*, p. 80-91).
7. Le duc d'Estrées au roi, le 24 août 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 141-153).
8. Le cardinal d'Estrées au roi, le 5 octobre 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXIX, 154-162).

la cour et le pape à sa cause, et que, si le pape n'était pas encore extérieurement de son avis, c'était par vanité, vanité qui disparaîtrait dès qu'il pourrait sauvegarder les apparences dans son changement de conduite [1].

Vers le milieu d'octobre, Ranucci écrivit à Rome, à son correspondant le prélat Doria, qu'il avait parlé à Louis XIV en faveur du cardinal Azzolini. Comme je l'ai exposé ailleurs, Azzolini en simula un certain mécontentement vaniteux, et Cibo certifia que Ranucci n'avait reçu aucune mission à ce sujet. Le mécontentement d'Azzolini ne provenait pas d'une inimitié entre lui et Ranucci; loin de là, ils étaient au mieux. Mais Azzolini espérait triompher des d'Estrées par un intermédiaire supérieur. Ranucci flatta donc la cabale antifrançaise; il était d'ailleurs lié avec elle par Doria. Le cardinal d'Estrées en écrivit en ces termes à Louis XIV : « Je crus devoir informer M. Ranucci de ces particularités avant son départ, afin qu'il ne s'y laissât pas surprendre et qu'il ne reçût pas de ce côté-là de mauvaises impressions. Sa démarche cependant ne me donne aucun étonnement : car elle est tout à fait d'un homme de son caractère, qui veut ménager tout le monde et qui règle toutes ses vues *par son seul intérêt* [2]. » Nous verrons plus loin, en étudiant les agissements de la cabale papiste en France, comment Ranucci intriguait secrètement avec les religieux de la tendance ultramontaine, notamment avec les carmes. Et afin de le mieux dissimuler, Cibo disait au cardinal d'Estrées que le nonce écrivait toujours en faveur des intérêts du roi [3]. Les amis que l'auditeur Lauri entretenait à Rome par ses correspondances passionnées et provocatrices, disaient naturellement que Ranucci

1. Servient à Croissy, le 21 septembre 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVI, p. 287-290).

2. Dépêches du 26 octobre et du 9 novembre 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 179-185, 200-212).

3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 21 décembre 1683 (*ibid.*, p. 270-278).

manquait de zèle pour le saint-siège et cherchaient à le discréditer auprès du pape : « ils ont exposé au pape, écrivit Servient, la grande liaison de ce nonce avec M. de Beauvais, le Père confesseur, M. l'archevêque de Paris et la maison d'Estrées[1]. » Il était difficile que les amis de Lauri fussent sincères en agissant de la sorte; car Lauri et Ranucci devaient vivre en parfaite harmonie. Dès qu'il fut question d'envoyer Ranucci à Paris, le parti français à Rome se flatta que Ranucci ferait rappeler Lauri de Paris à Rome; or il n'en fit rien; Ranucci conserva Lauri auprès de lui et dans son intimité, jusqu'en 1686; il le trouva donc de son bord et il en subit évidemment l'influence antifrançaise.

Le 4 février 1684, Ranucci supplia de vive voix Louis XIV de laisser la liberté à l'université de Douai et aux carmes exilés[2]; il se fit ainsi, auprès de Sa Majesté, l'intercesseur de la cabale papiste en même temps que du pape. Le 1er août, le cardinal d'Estrées attribua à Ranucci le dessein de faire nommer par le roi d'autres sujets à la place de ceux qui avaient été nommés évêques et qui avaient assisté à l'assemblée de 1682 : « Je crois, dit-il, que Ranucci agit de tous côtés pour plaire et avec un caractère de *patelin*[3]. » Le 23, l'évêque de Grenoble lui-même accusa ce nonce de « ravauderies, » de mensonge et de déloyauté[4]. Dominé de près par Lauri et ses créatures, de loin par Doria et sa suite, Ranucci, avec son caractère faible et ondoyant, ne pouvait qu'être entraîné dans cette voie antifrançaise. « Entre les plus déchaînés, le prélat Doriat, dont j'ai parlé dans quelques occasions, écrivit le cardinal d'Estrées, s'est signalé, quoique ce soit ici le principal correspondant et l'unique confident de

1. Dépêche du 28 décembre 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVI, 367-370).
2. Le roi au duc d'Estrées, le 4 février 1684 (*ibid.*, t. CCXCI, p 31-32).
3. *Ibid.*, t. CCXC, p. 347-361.
4. Le Camus au cardinal d'Estrées (*ibid.*, t. CCXCII, p. 123).

M. Ranucci. Je l'avais bien connu, et c'était pour cela que je m'étonnais que le nonce l'eût choisi entre ses autres amis[1]. » Et cependant le pape, disait-on au cardinal d'Estrées, accusait Ranucci de « craindre trop facilement, » tout en reconnaissant qu'il était « un bon homme; » aussi Sa Sainteté trouvait-elle « meilleurs » les avis qui lui venaient d'autre part[2], de Lauri sans doute.

Ranucci, pour se faire pardonner auprès du pape sa réputation de timidité, du moins celle que le palais lui faisait auprès des d'Estrées, redoubla d'efforts au commencement de 1685. « Le nonce, écrivit le cardinal d'Estrées au roi le 3 février, *a une infinité de relations ici et avec des gens de contrebande*, comme les cardinaux Ludovisio, Azzolini et l'abbé Casoni. Ce n'est pas qu'il ne souhaite de bon cœur que les choses s'accommodent et qu'il n'y contribue volontiers, autant que je l'ai pu reconnaître[3]. » En mai 1685, Ranucci essaya même de ruser avec Louis XIV, à propos de la condamnation de l'historien Noël Alexandre, cherchant à lui insinuer que cette condamnation était peu importante et indigne d'occuper Sa Majesté[4]. Quand il n'employa pas la ruse, il usa toujours de modération extérieure dans ses procédés. Aussi Louis XIV, qui lâchait souvent la proie pour l'ombre et le fond pour la forme, se montra-t-il satisfait de lui. Ce fait est mentionné dans une lettre de Mgr (de Croissy) au cardinal d'Estrées, lettre datée de Versailles le 12 juillet 1686. Il y est dit que Ranucci s'est plaint à Croissy de ce qu'on le desservait auprès du cardinal d'Estrées, dont il était cependant le « très passionné serviteur; » que cela

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 23 septembre 1684 (*Correspondance de Rome*, t. CCXC, p. 421-426).
2. Le même au même, le 27 janvier 1685 (*ibid.*, t. CCXCIII, p. 219-227).
3. *Ibid.*, p. 232-242.
4. Le roi au cardinal d'Estrées, le 11 mai 1685 (*ibid.*, p. 454-455).

venait sans doute de MM. Pallavicini et Giorri, « qui n'étaient pas de ses amis. » Croissy se faisait un devoir de communiquer cette plainte au cardinal d'Estrées, « d'autant plus, assure-t-il, que Sa Majesté me paraît contente de la conduite sage et prudente que ce ministre tient ici[1]. » Le cardinal d'Estrées répondit à Croissy le 6 août, en louant le procédé « doux et insinuant » de Ranucci à l'égard de la France, mais en ajoutant : « Je ne le crois pas, entre nous, sans quelque *duplicité boulonaise*[2]. »

Le pape, pour le récompenser de ses services, le nomma cardinal, dans la promotion du 2 septembre 1686. L'histoire de la remise de son bonnet n'est pas sans intérêt. L'abbé Servient, camérier d'honneur du pape, vint à ce sujet à Fontainebleau le 5 novembre suivant, eut audience du roi le 6, et lui remit le bref du pape qui l'autorisait à porter les trois bonnets des trois nouveaux cardinaux résidant en France, l'évêque de Strasbourg, l'évêque de Grenoble et le nonce de Paris. Le nonce Ranucci ne se présenta à la chapelle qu'après la messe du roi ; le roi lui mit alors le bonnet sur la tête, le cardinal l'ôta, embrassa les genoux de Sa Majesté et la remercia. Ranucci alla ensuite revêtir ses habits de cardinal, et le roi le reçut à sa table. « La première fois que le roi demanda à boire, il se leva, se découvrit, s'adressa au nonce pour boire à la santé du pape, et ensuite se rassit se couvrit et but ; ayant achevé de boire, il ôta son chapeau, en regardant le cardinal, qui fut debout et découvert pendant tout le temps que le roi but ; ensuite le cardinal demanda à boire, et but à la santé de Sa Majesté, debout et découvert ; le roi se découvrit, quand le nonce se leva pour boire à sa santé ; toutes les fois que le roi but, le cardinal ôta son bonnet. » Après le dîner, le cardinal prit congé du roi, et fit visite à la dauphine et au dauphin[3].

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCIX, p. 342-343.
2. *Ibid.*, t. CCC, p. 117-127.
3. *Ibid.*, t. CCCI, p. 339-340.

Le 21 février 1687, l'abbé Melani, quoique de nationalité italienne, écrivit de Paris à Croissy, pour lui conseiller de faire sortir le nonce du royaume, le cardinal d'Estrées de Rome, et d'envoyer l'abbé de Servient à son abbaye, se fondant sur ce que le pape témoignait par sa conduite ne plus vouloir d'ambassadeur de Sa Majesté auprès de lui[1]. Le mois suivant, Cibo, parlant au cardinal d'Estrées des immunités des ambassadeurs, « désapprouva les pas que le cardinal Ranucci avait faits,... et il ne condamna pas moins les discours et la conduite qu'il avait tenus à l'égard du cardinal d'Estrées[2]. » Malheureusement pour la loyauté du cardinal Cibo, Ranucci démontra, au mois d'avril, que tout ce qu'il avait avancé sur le sujet des immunités lui avait été « ordonné par les lettres du cardinal Cibo » et qu'il y avait entre entre eux un parfait accord[3].

Ranucci s'agita beaucoup auprès du roi, en mars 1687, pour le déterminer à ne pas maintenir les immunités de l'ambassade de France ; il alla même jusqu'à s'introduire de lui-même dans le cabinet de Sa Majesté sans s'adresser à personne, pensant qu'en surprenant ainsi le roi, il en triompherait plus aisément[4]. Le 7 mai, le cardinal d'Estrées avertit le roi « que le cardinal Ranucci gâtait tout, en flattant le pape sur la grande modération de Sa Majesté[5]. » Malheureusement Louis XIV ne tint pas compte de ce sage conseil, et, dans le mémoire qu'il remit à Lavardin pour le cas d'un conclave, il dit même qu'il serait bien aise de concourir à l'élection du cardinal Ranucci, dont la conduite à Paris lui parut toujours sage, et l'humeur douce et aisée[6]. Et cependant le fond des

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVIII, p. 249-251.
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 25 mars 1687 (*ibid.*, t. CCCIII, p. 220-242).
3. Le roi au cardinal d'Estrées, le 18 avril 1687 (*ibid.*, p. 246-249).
4. Le roi au cardinal d'Estrées, le 28 mars 1687 (*ibid.*, p. 109-111).
5. *Ibid.*, t. CCCIV, p. 13-31.
6. *Ibid.*, t. CCCVII, p. 91-102.

idées de Ranucci était tout à fait papiste, antigallican, ecclésiastiquement et politiquement. Ranucci se trahit lui même, lorsqu'il vint dire adieu à Lavardin, qui allait se rendre à Rome; il l'engagea en effet à se servir du canal de Casoni, qui était fort bien dans l'esprit de Sa Sainteté, et il lui fit le plus grand éloge du cardinal Azzolini[1].

Le 16 septembre, le cardinal d'Estrées revint à la charge auprès du roi, et lui écrivit que, dans l'affaire du duc de Brachane (*sic*), le cardinal Ranucci « n'avait pas parlé ni agi plus sincèrement que dans beaucoup d'autres[2]. » Le 4 octobre, Lavardin avertit le roi, dans une lettre écrite à la Générale près Turin, qu'il était suivi par toute la famille Hulot, qu'il considérait comme chargée par Ranucci d'espionner ce qui se passait chez lui; et en conséquence, dit-il, « il n'y a rebufade que je ne leur aie faite pour débarrasser madame de Lavardin et moi de leur assiduité importune[3]. » Le 24, Lavardin signala encore au roi un autre ami et espion du nonce dans la personne d'Amonio, médecin, qu'il traita de fourbe et de fripon[4].

Sur ces entrefaites, le projet d'avoir un nonce ordinaire en France ou plutôt de transformer Ranucci en nonce ordinaire, hanta la tête du pape. D'après le cardinal d'Estrées, le pape aurait songé d'abord, pour ce poste, à un prélat parmesan, nommé « Jean de Maria » ou « de Jean Maria; » mais, « par les offices de Casoni[5], » Ranucci eut la préférence, et le prélat parmesan fut destiné *in petto* à rem-

1. Lavardin à Croissy, le 6 septembre 1687 (*Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 110-112).
2. *Ibid.*, t. CCCV, p. 207-232.
3. *Ibid.*, t. CCCVII, p. 132-136.
4. *Ibid.*, p 168-169.
5. Le cardinal d'Estrées au roi, le 30 septembre 1687 (*ibid.*, t. CCCV, p. 284-308). Le cardinal parle des offices de *Favoriti*; il y a évidemment *lapsus*, il a voulu parler de Casoni, successeur de Favoriti, Favoriti étant mort depuis cinq ans.

placer le cardinal Spinola comme gouverneur de Rome. D'après le cardinal d'Estrées, Jean de Maria était « d'une inclination assez portée pour la France. » Cependant, le 11 novembre, le cardinal d'Estrées manda au roi que Ranucci venait d'être pourvu de l'archevêché de Bologne, qui valait de 8 à 9000 écus de rente et qui n'était chargé que de 2000 écus de pensions, tandis que celui de Fano ne valait que 1500 écus; c'était donc un grand avancement; « il y a de l'apparence, ajouta le cardinal d'Estrées, qu'il a servi le pape à son gré[1]. »

Sa mission était, en effet, de tout adoucir et d'empêcher le roi de rompre avec la France, d'endormir son ressentiment, de paralyser sa colère, et de lui faire faire un travail de Pénélope. Il y réussit; et, à mesure qu'il annonçait au pape que le roi ne romprait pas avec Rome, le pape se montrait plus exigeant. C'est ce qui fâchait si fort Lavardin. Ce dernier s'en plaignit, le 28 décembre 1687, à Croissy : « Ranucci, écrivit-il, manda ici que Monseigneur et Madame la Dauphine se jetaient aux pieds du roi pour faire finir cette affaire... Ce qui me fâche le plus, c'est que ce cardinal pénètre par trop avant, et, sur certains points, il écrit comme s'il voyait ce qu'on appelle le dessous des cartes[2]. » Et, pendant que Ranucci savait ainsi pénétrer jusqu'aux secrets de la cour, il se servait de moines fanatiques, par exemple du bénédictin Jean Caillou, pour arriver à d'autres buts. Lavardin lui reprocha même d' « autoriser les scélérats[3]. » D'après une dépêche du cardinal d'Estrées, Ranucci envoya, de bonne foi ou non, des documents inexacts, qui étaient censés des copies d'actes imprimés et qui mentionnaient des propositions non contenues dans ces actes[4].

En septembre 1688, Louis XIV, irrité du traitement

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVI, p. 41-54.
2. *Ibid.*, t. CCCVII, p. 372-373.
3. Lavardin au roi, le 3 mars 1688 (*ibid.*, t. CCCX, p. 190-209).
4. Dépêche du 4 mai 1688 au roi (*ibid.*, t. CCCXIV, p. 5-35 et 36).

que le pape infligeait à Lavardin et à ses domestiques, songea à rendre œil pour œil et dent pour dent. Il s'en prit d'abord à un valet de chambre du cardinal, qu'il fit arrêter comme étant condamné par un décret de 1685[1]. Croissy parla même au nonce avec une grande énergie, ce qui détermina ce dernier à conseiller au pape de conduire les choses avec douceur[2]. Il est certain que Ranucci écrivait en même temps deux dépêches différentes, l'une à la secrétairerie d'État pour les choses officielles, l'autre à Casoni, par voie indirecte, pour exciter la cabale et entretenir ses intrigues[3]. Au mois d'octobre, Louis XIV, de plus en plus irrité, refusa à Ranucci une audience de congé, et le fit surveiller par M. Pidou de Saint-Olon, chargé de l'empêcher de s'évader[4]. Ranucci encoffra alors lui-même sa vaisselle d'argent, et « fit transporter à petit bruit et pendant toute la nuit du samedi au dimanche sa secrétairerie, qui était près de lui, dans une chambre d'un logis de derrière séparé du sien, et près d'une muraille qui donne sur une place ouverte de la rue des Rosiers. » Pidou de Saint-Olon, qui envoya ces détails à Croissy, du palais de M. le cardinal nonce, le 13 octobre 1688, ajouta que, si le nonce songeait à s'évader par ce côté, il serait pris; car Saint-Olon y plaçait des gardes chaque nuit. Le nonce, tenant Saint-Olon pour excommunié, se faisait dire la messe dans sa chambre à huis-clos, pour que Saint-Olon ne pût pas y assister[5].

Ranucci, ayant inutilement cherché à se retirer chez les

1. Le roi à Lavardin, le 6 septembre 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXI, p. 321-324).

2. Cardinal d'Estrées au roi, le 10 septembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXV, p. 187-221).

3. Lavardin au roi, le 10 septembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, 7-28).

4. Ordre du roi à M. de Saint-Olon de se rendre auprès du cardinal Ranucci, de demeurer dans son hôtel et de l'empêcher de fuir clandestinement, fuite qui pourrait lui attirer des désagréments. Fontainebleau, 8 octobre 1688 (*ibid.*, t. CCCXIX, p. 143).

5. *Ibid.*, p. 162-163.

Feuillants et à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, se transporta alors à Saint-Lazare. Naturellement Saint-Olon l'y suivit, et écrivit de là à Croissy ce qui le concernait. — Lettre du 20 octobre : Le nonce désirait revenir à Rome, et il en donnait comme motif à Saint-Olon et à M. Jolly, supérieur de Saint-Lazare, qu'il serait plus utile au roi à Rome qu'à Saint-Lazare. Il fit vendre ses meubles. « M. l'abbé Robon[1], officier de la chapelle du roi, Provençal et homme d'esprit, était confident et conseil de M. le nonce, et extrêmement dans ses intérêts, pour lesquels il semblait affecter de vouloir toujours introduire quelque négociation, tout cela néanmoins par rapport au service de Sa Majesté. » Ranucci envoyait à Rome ses dépêches les plus secrètes par l'ambassadeur de Venise et par son frère l'abbé Venier[2]. — Ranucci a eu pour confesseur le Père Marquis, jacobin[3]. — Lettre du 30 octobre : Le nonce persistait à vouloir dire sa messe à huis-clos avec ses domestiques et à empêcher Saint-Olon d'y assister. Toutefois la chapelle était libre et ouverte à tout le monde. Saint-Olon en conclut que le nonce pourrait bien chercher à s'évader par là, d'autant plus qu'il était homme à aller, deux ans auparavant, de Paris à Versailles à pied, pour son propre plaisir. Mais Saint-Olon avait posté ses gens sur les avenues[4]. — Le roi ordonna alors à Saint-Olon d'assister à la plupart des messes que le nonce dirait ou entendrait[5].

Une lettre de Saint-Olon à Croissy, en date du 7 novembre, montre jusqu'où pouvait aller la ruse hypocrite de Ranucci. « J'ai remis à aujourd'hui, dit Saint-Olon, l'exécution des ordres du roi sur le sujet de la messe de M. le nonce, parce que je savais qu'il la devait dire, et que l'occasion m'en paraissait plus propre à vérifier ce que

1. Ailleurs l'abbé Robault ; cf. p. 141 et 176.
2. *Ibid.*, p. 169-170.
3. *Ibid.*, p. 176.
4. *Ibid.*, p. 181-182.
5. *Ibid.*, p. 184.

j'avais eu l'honneur de vous en mander... Je l'ai laissé aller à la chapelle, et n'y suis entré que quand j'ai su qu'il était habillé et prêt à commencer sa messe; mais à peine m'a-t-il vu paraître, qu'il a froncé le sourcil, a parlé bas à son secrétaire, et, *feignant* tout à coup de se trouver mal, il a quitté l'autel, s'est jeté sur son carreau, y a pleuré quelque temps et s'est fait déshabiller... Sept ou huit frères de cette congrégation ont été présents à cette *scène* et en ont été *fort surpris;* mais je ne sais s'ils en ont pénétré le motif, et, *pour l'honneur de M. le nonce*, je souhaite que non. » Saint-Olon, dans une autre lettre, a appelé ce fait un « accident *simulé.* »

D'après une lettre du 1er janvier 1689, le nonce affecta de faire savoir à Saint-Olon qu'il voulait acheter des chevaux, engager des valets de pied et louer l'hôtel de Vardes. Saint-Olon soupçonna naturellement une ruse[1].

Saint-Olon avait d'autant plus raison de se méfier et de se précautionner, que, d'après une dépêche du cardinal d'Estrées du 2 novembre 1688, le pape avait ordonné à Ranucci de tenter tous les moyens, même le « déguisement, » pour faciliter sa retraite[2]. Le pape était très offusqué que le roi eût placé Saint-Olon près de son nonce, pour l'empêcher de sortir de France[3], et il s'en plaignit au cardinal d'Estrées, qui lui répliqua en se plaignant à son tour de la façon dont Sa Sainteté traitait l'ambassadeur de Sa Majesté[4]. Ranucci se vengea, en faisant distribuer dans les couvents de Paris des copies du bref adressé le 15 janvier 1689 à Louis XIV par Innocent XI, bref que le cardinal d'Estrées avait refusé de recevoir[5]. On lit dans

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 337-338.
2. *Ibid.*, t. CCCXVI, p. 210-233.
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 16 novembre 1688 (*ibid.*, p. 282-306).
4. Le même au même, les 23-26 décembre 1688 (*ibid.*, p. 412-443).
5. Saint-Olon à Croissy, le 22 février 1689 (*ibid.*, t. CCCXXVI, p. 74-75. — Copie de ce bref, p. 28-29).

une dépêche de ce cardinal au roi, le 12 avril 1689 : « L'agent du cardinal Ranuzzi, nommé l'abbé Bardi, parle à Rome avec trop d'exagération des mauvais traitements qu'il *suppose* que son maître reçoit en France, et ce ne peut être que sur les lettres de ce cardinal[1]. » Un des regrets de Ranucci fut sans doute de voir Saint-Olon ne pas accepter les deux cents pistoles qu'il lui offrit pour une bague; un autre regret fut d'apprendre que le roi, en lui permettant de partir quand bon lui semblerait, refusait de le voir et de lui adresser la parole[2]. Il retourna donc en Italie, sans voir le roi.

La mort d'Innocent XI, arrivée dans ces circonstances, fut un coup de foudre pour lui. Pendant le conclave qui suivit cette mort, les nouveaux cardinaux proposèrent, la nuit du 9 au 10 septembre, la candidature de Ranucci[3]. Mais cette pratique ne réussit pas. Le 30, le marquis de Torcy dépêcha à Croissy que ce cardinal était malade à Fano; puis il ajouta : « Une estafette apporta hier la nouvelle qu'il était mort à Fano. On dit que sa maladie est principalement venue d'avoir été trop sensible à la perte de tout son bagage que les Barbets lui ont pris au passage des Alpes, et à la crainte qu'il a eue de voir toutes ses lettres imprimées en Hollande[4]. »

Tel fut ce nonce infortuné. Faible de caractère, il fut bon, plutôt par intérêt que par nature; quoique craintif, il savait, dans certaines circonstances, sortir de sa timidité et faire effort pour s'insinuer. S'il chercha à prendre pied dans des camps adverses, ce ne fut ni par largeur d'esprit ni par largeur de cœur, mais par crainte des ennemis à combattre, car il était fait pour attirer et non pour lutter; ce fut aussi par ambition et par

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXI, p. 438-456.
2. Le roi au cardinal d'Estrées, le 1er juillet 1689 (*ibid.*, t. CCCXXII, p. 136-139).
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 10 septembre 1689 (*ibid.*, t. CCCXXV, p. 86-131).
4. *Ibid.*, t. CCCXXIII, p. 69-84.

convoitise, afin de se ménager des facilités partout. Trop ignorant pour résoudre les questions alors agitées, il était assez habile pour se glisser dans leurs sinuosités et pour chercher à les étouffer au profit du pape : c'était sa manière de triompher; il ne connaissait pas d'autre logique. Véritable disciple d'Innocent XI, il avait avec lui de nombreux points de contact; mais il n'avait ni son énergie, ni son inflexibilité, ni son habitude des affaires de la curie. Il était de l'école de Cibo plutôt que de celle de Favoriti et de Casoni, bien qu'il prit plusieurs fois les intérêts du cardinal Azzolini. Vivant avant tout pour faire sa carrière, il succomba de chagrin et de frayeur, dès qu'il vit cette carrière brisée par la mort d'Innocent XI et par le ressentiment de Louis XIV, et dès qu'il se crut compromis par la perte de ses papiers, où le oui et le non se trouvaient sans doute accouplés. Bref, c'était l'homme qu'il fallait pour porter des langes, mais non pour dirimer des débats. Il pouvait être un excellent marcheur, et aller de Paris à Versailles pour se délasser; mais, loin de faire avancer les questions et les idées, il ne pouvait que les faire reculer, en détournant l'attention, en amusant les esprits, et en modérant les oppositions nécessaires. Il crut qu'il aurait toujours raison en n'étant qu'aimable; il se trompa. Sa vie même en est la preuve.

CHAPITRE XIV

LA CABALE ULTRAMONTAINE EN FRANCE

Le pape était servi en France non seulement par ses nonces Varesi et Ranucci, ainsi que par l'auditeur Lauri, mais encore par des partisans plus ou moins nombreux, qui formaient, déjà à cette époque, moins un parti qu'une *cabale*. C'est pour me conformer aux dépêches que j'emploie cette dernière expression, d'ailleurs trop justifiée par les faits. L'étude des agissements de cette cabale, et de tous les moyens d'action qu'elle a su trouver pour s'organiser, pour s'unir, se propager et arriver à ses fins, est fort intéressante. N'ayant à prendre parti ni pour les espions du roi ni pour ceux du pape, je me borne au rôle de simple historien, qui expose, d'après les dépêches françaises, le jeu de cette police pontificale et de cette police royale.

Ce jeu est naturellement fort compliqué. Pour tâcher de mettre quelque lumière dans toutes ces démarches accomplies dans les ténèbres, quelque ordre dans ces combinaisons confuses qui se heurtent et se croisent à chaque instant entre Paris et Rome, j'ai divisé cette étude en trois parties : la première traite de la cabale ultramontaine en France, la seconde de la même cabale à Rome, la troisième des partisans de Louis XIV et des idées gallicanes à Rome.

Il y avait des Français dévoués aux doctrines ultramontaines, soit à Paris, soit dans le reste de la France.

Voyons ce que les dépêches racontent des uns et des autres.

I

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit précédemment touchant les nonces Varesi et Ranucci, et touchant l'auditeur Lauri. Ils étaient comme le foyer de l'agitation papiste en France, comme le centre d'où partaient les mots d'ordre de Rome et d'où irradiait la propagande. Autour d'eux se trouvaient, surtout parmi les religieux, des agents actifs; il est à remarquer que les moines, toujours jaloux du clergé séculier, ont toujours favorisé les empiétements des papes sur les évêques, et toujours cherché à troubler les diocèses et les paroisses, à leur propre avantage et à l'avantage de la papauté. Les évêques, qui convoitaient la pourpre cardinalice et qui préféraient sacrifier ainsi les libertés de leurs diocèses à leurs ambitions personnelles, leur prêtaient la main; et ils se soutenaient, s'aidaient, se défendaient ainsi les uns les autres contre leurs adversaires.

Sous Clément X, le cardinal Altieri reçut de Paris des communications secrètes et confidentielles, qui prouvaient que ses agents pénétraient déjà jusque dans le cabinet de Pomponne; on y faisait des copies des lettres du secrétaire d'Etat de Sa Majesté, et on les envoyait à Rome[1]. Le 16 juin 1676, le duc d'Estrées manda à Pomponne que l'abbé de Cabanes était « domestique et confident du cardinal Altieri, » et qu'il se trouvait, comme tel, impliqué dans les affaires de Bardet, celui-ci étant le canal d'Altieri pour la France[2].

Sous Innocent XI, les intrigues furent poussées avec un

1. *Correspondance de Rome*, le cardinal d'Estrées à Pomponne, le 28 janvier 1676, t. CCXLII, p. 128-145.
2. *Ibid.*, t. CCXLIV, p: 245-247.

art beaucoup plus développé, Innocent XI voulant donner au système papiste un nouveau développement et aux partisans de ce système un nouvel élan. L'auditeur Lauri, plus encore que les nonces Varesi et Ranucci, fut son homme *ad hoc*. Déjà nous avons vu qu'il « mettait deux pistoles par mois pour avoir des avis dans Paris, et une pistole pour donner des étrennes et s'ouvrir les entrées chez les ministres. » Le 8 mars 1689, Lavardin écrivit de Rome au roi : « Je vois, avec quelque espèce de brouillard qui m'obscurcit la vérité, trois branches de cette cabale : une, *dans la cour de Votre Majesté*, qui sont ceux qu'on se plaint qu'ils n'osent ouvrir la bouche; une à Paris, et une dans les provinces de Languedoc, Provence et Dauphiné, qui se divise en une infinité de petits rameaux. Ces derniers, gens obscurs, soi-disants dévots, mais au vrai inquiets et impatients de repos, et en général animés et unis par l'esprit du jansénisme, dont le pape est au moins fauteur, s'il n'en est atteint entièrement[1]. »

D'après une lettre de l'abbé Melani à Louis XIV, en date du 21 juillet 1680, Lauri était dévoué aux jansénistes, « qui se servaient de lui et de son ministère pour aller à leurs fins. » Melani conseilla à Sa Majesté de faire saisir sa correspondance « empoisonnée. » Toutes ses intrigues, dit-il, « se verraient clairement, si on ouvrait ses paquets, qui sont adressés au sieur Mendet, autrefois commis de la poste de Lyon; et Votre Majesté en tirerait l'avantage de connaître quelles sont les personnes ma intentionnées qui lui donnent continuellement des avis contraires au service de Votre Majesté et à l'État[2]. » D'après le duc d'Estrées, Favoriti recevait des lettres de Lauri et de ses amis « toutes les semaines et trois ou quatre jours avant l'arrivée de l'ordinaire, parce que l'on lui envoyait les lundis[3]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXIV, p. 175-189.
2. *Ibid.*, t. CCLXIX, p. 18-20.
3. Le duc d'Estrées au roi, le 26 août 1682.

Au commencement de 1682, le pape ayant craint que Lauri ne fût expulsé de France, Cibo et Favoriti le rassurèrent, lui disant que Lauri était « appuyé maintenant *par de puissants protecteurs*, et très informé de tout ce qui se passait de plus secret en France[1]. » Le 11 mars de cette même année, Servient écrivit que Lauri se vantait d'être informé des résolutions de l'assemblée, avant même qu'elles fussent produites au jour[2]. « Lauri, écrivit-il quelque temps après, prétend avoir de bons avis *par des dames* (en quoi je le crois un menteur[3]). »

Il est regrettable que, dans ces trois documents, Servient n'ait pas cité de noms propres. L'abbé Melani, qui était à Paris même, fut plus précis, quoique incomplet; le 6 octobre 1682, il écrivit à Monseigneur (de Croissy) : « L'abbé Chabot était le confident de Lauri et un de ceux qui allaient apprendre les nouvelles chez l'abbé Siri. Il était un des principaux émissaires de la cour de Rome; et comme il avait un commerce de lettres avec le nonce de Turin, neveu du cardinal Pio, *celui-ci s'en servait pour animer le pape de plus en plus contre la France.* La plus grande part des ministres étrangers qui sont à Paris lui ont rendu visite, et quelques-uns d'entre eux espéraient de faire révoquer l'ordre qu'il a eu de sortir du royaume. Il a fait le malade pour profiter du temps, et il part demain au matin pour s'en aller à Rome, où il espère de recevoir la récompense des services qu'il prétend avoir rendus à cette cour-là, aux dépens de ceux qui ont pris confiance en lui. Si Sa Majesté trouvait bon de faire dire à l'abbé Siri de n'avoir aucun commerce avec l'auditeur, elle empêcherait qu'il ne se fît un mérite à Rome des avis qu'il apprend chez lui *et qu'il assaisonne à sa*

1. Suite du mémoire de Servient à Croissy, des 23 et 24 février 1682. Cette suite est datée du 26 au matin (*Correspondance de Rome* t. CCLXXX, p. 113-120).

2. *Ibid.*, p. 196-199.

3. Dépêche des 1er et 2 octobre 1682 (*ibid.*, t. CCLXXXII, p. 1-8).

manière pour faire sa cour au pape et aux ministres mal intentionnés : car, quoiqu'il n'aille point à la cour et qu'il n'ait aucune communication avec Votre Grandeur, *il prétend être aussi bien averti de tout ce qui se passe en France que s'il y était toujours présent*, et c'est aussi le sujet du grand crédit qu'il s'est acquis à Rome, et qu'il détruit avec ses lettres tout ce que M. le cardinal d'Estrées tâche d'insinuer au pape et à ses ministres. Et en vérité, monseigneur, je ne comprends pas comme l'abbé Siri, qui a reçu du roi tant de grâces et de bienfaits, sans qu'il lui ait jamais rendu aucun service, a l'impudence de souffrir perpétuellement un homme de la trempe de l'auditeur dans les conjonctures présentes, lequel ne va chez lui que pour apprendre des nouvelles et pour avoir matière d'entretenir le pape dans son chagrin contre la France et même contre la personne sacrée de Sa Majesté, d'intelligence avec Favoriti et les autres mal intentionnés de sa cabale. Ce ne sont pas mes sentiments, monseigneur, *mais des vérités connues à tous ceux qui ont quelque part au secret du palais du pape*, et qui s'étonnent de voir continuer les assemblées de l'abbé Siri, même chez le roi, lorsqu'il est à Paris aux galeries du Louvre, et de voir la manière avec laquelle l'auditeur mande les choses au pape. Lorsque j'aurai l'honneur de voir Votre Excellence, je lui ferai voir plusieurs lettres sur ce sujet, et cependant je la supplie très humblement de me croire avec un très profond respect, monseigneur, votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur[1]. »

Même après avoir quitté Paris, Lauri entretint avec la camarilla de Rome ses relations habituelles hebdomadaires. On lit, en effet, dans la dépêche du cardinal d'Estrées au roi, du 18 septembre 1688 : « J'ai su ce matin que la plupart des faux avis qu'on tâche artificieusement de faire passer au pape sur la santé de Votre

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, 2e suppl. de 1682, p. 224-225.

Majesté, viennent principalement d'une certaine lettre que l'internonce Lauri, établi présentement dans un petit gouvernement de la Marche et qui aspire à un évêché, envoie toutes les semaines au palais, assurant toujours que ces nouvelles viennent d'une personne bien informée. On suppose que ce correspondant est plutôt une femme qu'un homme. » C'était un certain procureur, nommé Passarini, qui recevait à Rome les lettres de Lauri et les faisait parvenir à leur adresse. Le cardinal d'Estrées « appela infâme » le correspondant féminin ci-dessus mentionné [1].

La conduite de Lauri à Paris après la mort du nonce Varesi fut telle, qu'elle créa un antécédent. Le roi la trouva si coupable, qu'il s'en autorisa pour défendre, après le départ du nonce Ranucci, à l'auditeur de ce dernier, de séjourner soit à Paris, soit même à Lyon [2].

L'esprit de cette cabale était de subordonner la France à la papauté, et de sacrifier au besoin les intérêts de celle-là aux intérêts de la curie romaine, sous prétexte que le saint-siège était le centre de l'Église. Le cardinal d'Estrées s'en exprima très clairement avec le pape. D'après sa dépêche du 16 juillet 1682, il lui parla, en effet, de ses conseillers en ces termes : « Ils sont ennemis déclarés de la France, mais ils l'ont toujours été et le sont plus encore de Votre Sainteté, et personne n'en doute dans Rome ; elle sait comme ils l'ont traitée. J'ai eu de la discrétion depuis dix-huit mois (que j'ai observé leur conduite et démêlé leur cabale) de n'en pas parler à Votre Sainteté, et j'ai porté ce respet à notre commun caractère. Mais je l'informerai dans un autre temps de ce que j'ai découvert, et ils agissent trop malignement pour que je puisse m'en abstenir davantage... Que je savais qu'ils prennent soin de faire écrire des lettres de Paris

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXV, p. 228-258.
2. Croissy au duc de Chaulnes, le 6 septembre 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIII, p. 32-33).

pour les montrer à Sa Sainteté comme des choses qui venaient naturellement.. Que j'avais fait observer depuis deux jours toutes leurs démarches; qu'on savait dans Rome les billets qui avaient été écrits au palais et ailleurs, les commerces qu'ils avaient eus, les mouvements de leurs émissaires dans ces deux derniers jours, et que personne ne doutait qu'ils agissent *avec une passion enragée*. Il donna plus d'attention à ces derniers discours et ne rejeta pas ce que je lui dis que les ennemis de la France l'avaient toujours été de sa personne et de son pontificat[1]. »

Outre l'abbé Siri et l'abbé Chabot, que nous retrouverons à Rome, outre un abbé César que le roi exila en même temps que l'abbé Chabot[2], les dépêches signalent MM. Eveillart et de Lamont. M. Eveillart avait d'abord vécu à Paris, où il s'était lié avec M. de Lamont; puis il avait passé quinze ou vingt ans en Pologne, et il était venu à Rome avec l'abbé d'Enoff, envoyé du roi de Pologne auprès du pape. L'abbé de Lamont entra ainsi en relation avec l'abbé d'Enoff par l'intermédiaire d'Eveillart. Le 2 mai 1685, de Lamont écrivit à d'Enoff une lettre, dont on remit une copie au duc d'Estrées; le duc d'Estrées envoya cette copie au roi le 31 juillet, et le roi la communiqua à l'archevêque de Paris le 20 août; elle se trouve au tome CCXCVI, p. 59-61. L'abbé de Lamont y remercie l'abbé d'Enoff de l'avoir recommandé au cardinal Cibo, à qui il a communiqué « certaines choses » qu'il ne pouvait pas dire à des Français; puis il ajoute : « Incontinent après la dernière assemblée du clergé, M. l'abbé Lauri, subdélégué du pape, et depuis monseigneur le nonce m'ordonnèrent, de la part de Son Éminence (le cardinal Cibo), de travailler pour la défense du saint-siège. Je crois l'avoir fait assez heureusement dans un ouvrage qui a pour titre : *Apologie pour le saint-siège apostolique contre les entre-*

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIV, p. 62-92.
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 5 novembre 1682 (*ibid.*, t. CCLXXXV, p. 6-18).

prises des évêques de France et les calomnies de M. Maimbourg... On m'a fait espérer de grandes choses pour m'engager à ce travail de près d'un an et de six ou sept heures d'application par jour, et pour m'obliger à exposer ma personne, ma fortune et ma liberté, comme j'ai déjà fait, lorsque je fis imprimer sans privilège et à mes dépens le panégyrique de saint Pierre, que vous avez vu, dans le temps qu'on examinait en Sorbonne la proposition de M. l'évêque de Strigonie... Mais je n'ai pas l'âme mercenaire; je ne demande rien; il me suffit que mon zèle soit connu des personnes pour qui je m'expose à de si grands périls. »

Jusqu'en Sorbonne, il y avait des docteurs qui faisaient le jeu de Rome, sans en partager toutefois toutes les doctrines. Une division éclata, à l'occasion de l'édit du 20 mars, par lequel Louis XIV rendit obligatoire l'enseignement des quatre articles de l'assemblée du clergé de 1682. Cet édit, enregistré au parlement le 23 du même mois, devait l'être aussi à la Faculté de théologie; mais une partie de la Faculté, tout en professant la doctrine des articles, craignait que l'édit ne fût préjudiciable à ses droits. On discuta cette question dans les réunions du 1er mai et du 1er juin. Le premier président enjoignit aux douze plus anciens docteurs de s'assembler le lundi 15 juin, pour convenir des termes du rapport qui était à transcrire dans leur registre. Un document daté du 24 juin 1682 à Versailles, et dans lequel ces faits sont mentionnés, ajoute « que *la plus saine* partie des docteurs, au nombre de 35, alla à approuver tout ce qui avait été fait et à enregistrer sur-le-champ; que 29 autres, *gens de cabale pour la plupart*, tinrent des discours fort insolents et furent d'avis qu'avant l'enregistrement on fît des remontrances au roi, sur plusieurs chefs *qui ne regardaient pas le fond de la doctrine*, mais des prétentions de la Faculté de n'être pas assujettis à l'archevêque de Paris, *auquel, suivant l'édit, les professeurs doivent tous les ans rapporter leurs cahiers.* »

Les jeunes docteurs n'eurent pas, paraît-il, le temps d'opiner, et rien ne fut décidé. On ordonna que le registre serait apporté au greffe de la cour, où l'on inséra l'édit et la déclaration. Le roi ordonna ensuite à huit des plus coupables docteurs de quitter Paris et de se retirer dans les lieux qui leur furent indiqués[1].

Le 26 juin, Louis XIV écrivit de Versailles au cardinal d'Estrées pour lui expliquer le vrai sens de cette manifestation des docteurs récalcitrants et la portée de l'exil qu'il leur avait infligé. Il accusa, dans cette lettre, certains individus « d'envoyer à Rome des relations envenimées; » il traita de « cabale et d'emportement » la conduite de ces huit docteurs; il les considéra comme « des sujets mal intentionnés, » dont le but était « d'exciter du trouble dans le royaume[2]. »

Le 12 février 1683, Louis XIV confia au cardinal d'Estrées que, d'après sa royale conviction, Casoni n'avait de correspondance en France « qu'avec un petit abbé Ménard, que j'ai, dit-il, fait mettre à la Bastille et depuis relégué en Bretagne, pour des intrigues peu convenables à un bon sujet[3]. » Il fut de nouveau question de cet abbé Ménard dans une dépêche du cardinal d'Estrées au roi, le 18 juin 1686. Ce cardinal dit que cet abbé convoitait à Paris le poste d'auditeur de Rote à Rome, mais qu'ayant déplu au roi « il y a trois ou quatre ans, » il fut envoyé quelque temps à la Bastille; après quoi, on l'éloigna de Paris. Le grief du roi était qu'il avait eu un commerce suspect avec des ministres de la cour de Rome. Or, il était arrivé à Rome depuis un mois. Ses dispositions pour Sa Majesté parurent excellentes au cardinal d'Estrées, qui intercéda pour lui, mais qui néanmoins, en attendant la décision du roi sur la question de son séjour à Rome, lui conseilla de quitter cette ville; ce qu'il fit sur-le-champ, en se ren-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 14.
2. *Ibid.*, t. CCLXX, p. 93-98.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 208-209.
4. *Ibid.*, t. CCXCIX, p. 328-336.

dant à Turin[4]. Le 12 juillet, Louis XIV répondit au cardinal en ordonnant à l'abbé Ménard de rentrer en France et de ne pas s'approcher de Paris de plus de cinquante lieues[1].

Mais, quelle que fût l'activité de certains membres du clergé séculier pour les intérêts de la papauté, elle ne fut rien en comparaison du zèle que déployèrent certains couvents et certains religieux. Déjà, à cette époque, la plupart des couvents n'étaient que des colonies papistes et des succursales de Rome; le pape s'y fût d'autant plus trouvé comme chez lui qu'il s'en considérait comme le véritable propriétaire. Le 18 mai 1683, le cardinal d'Estrées signala au roi des lettres que des religieux de France avaient adressées au pape, et qui avaient mis Sa Sainteté en mauvaise humeur contre la France[2].

Les carmes se distinguèrent entre tous par leur papisme; et, parmi eux, celui qui agit le plus mal fut le Père Bernardin des anges, provincial de Paris, « qui non seulement cabalait dans sa province, mais donnait encore l'assurance aux autres religieux de se départir de leur devoir, en leur promettant que le Père César ferait tout agréer[3]. » Il fut si puissant sur ses religieux, qu'il fit réussir à Rome, en 1683, l'élection du Père Charles comme général, malgré l'opposition de Louis XIV, des d'Estrées et même du Père Dominique Tardy, vicaire général de l'ordre[4]. Ce Père Charles et le Père Adéodat étaient deux amis du Père César, Lorrain; ils intriguaient contre le roi[5]. Plusieurs carmes furent en conséquence exilés par le roi; naturellement le nonce Ranucci s'efforça de les faire rappeler; mais, le 23 novembre 1683, le

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCIX, p. 339-341.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 438-445.
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 25 mai 1683 (*ibid.*, p. 450-459).
4. Le même au même, le 20 juillet 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 25-35).
5. Le même au même, le 11 février 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXV, p. 228-245).

cardinal d'Estrées pressa Sa Majesté de ne pas donner cette satisfaction à la cabale[1]. Il joignit à cette dépêche une note qu'il avait reçue d'un carme dévoué aux intérêts gallicans, peut-être le Père Dominique ou le Père Théophile d'Avignon; or, il était dit dans cette note: « Le général a fait loger chez M. le nonce un page qu'on appelle Charmage, avec qui il a correspondance. Ce page dit hier à un de nos Pères que le Père César était son bon ami et qu'il faisait *ses affaires auprès du nonce*, et qu'on le reconnaîtrait bientôt en France. *Le Père César et le Père prieur ont des intrigues avec M. le nonce.* Le prieur y fut hier, et le Père César y fut avant-hier et conféra avec M. le nonce plus d'une heure et demie[2]. » Le 10 juillet 1684, le cardinal d'Estrées engagea le roi à menacer le Père César de le faire sortir de Paris, s'il tentait le moindre dessein contre le Père Théophile[3]. Les religieux qui étaient fidèles aux doctrines gallicanes et qui résistaient aux tendances de Rome, étaient certainement déjà en minorité; et, comme la plupart des postes supérieurs dans l'administration des ordres religieux étaient confiés à des créatures de Rome, il en résultait que les religieux à tendances gallicanes étaient mal vus et même persécutés par leurs frères. J'ai raconté ailleurs toutes ces intrigues du Père César avec son général le Père Charles, celui-là complotant à Paris avec le nonce et avec Lauri, et celui-ci s'entendant à Rome avec le pape, l'un et l'autre s'efforçant d'annihiler l'influence de leurs adversaires, notamment du Père Théophile d'Avignon. La cellule de ce Père César, qui aurait dû être une chambre de travail, de prière et de paix, n'était, aux yeux du cardinal d'Estrées, qu'une « boutique[4]. » Telle était la vie monacale.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIX, p. 222-229.
2. *Ibid.*, p. 230-231
3. *Ibid.*, t. CCXC, p. 257-293.
4. Dépêche au roi, le 2 décembre 1684 (*ibid.*, t. CCXCIII, p. 84-89).

Il en était de même chez les dominicains. Le Père Pierre Malagola, de la Faculté de théologie de Paris, étant allé, en octobre 1682, jusqu'à glisser subreptice-ment dans ses thèses quelques mots en faveur de l'omnipotence du pape (*apicem utriusque potestatis in se habenti*), et ayant refusé de se rétracter, fut expulsé à vingt lieues de Paris par le roi[1]. Le 3 décembre, le cardinal d'Estrées dépêcha à Sa Majesté que le pape était irrité de la punition infligée à ce Père, ainsi que de la détention du Père de Breuil. Le cardinal d'Estrées traita ce dernier de « criminel[2]. » Le 10, il ajouta : « Le jacobin de Malagola est arrivé à Milan, d'où l'on écrit qu'il veut venir à Rome dans l'espérance d'être *récompensé de la friponnerie qu'il a faite*. J'ai fait connaître *la fourberie et la duplicité* de son procédé, non moins *criminelle* à l'égard du pape que de Votre Majesté, aussi bien que son ignorance dans l'application du passage de saint Thomas : *apicem utriusque potestatis in se habenti*, que ce saint n'a jamais dit ni pu dire dans le sens qu'il lui a donné, n'ayant parlé en cet endroit-là que de la puissance séculière que le pape exerce *sur les États dont il est prince souverain*[3]. »

Le 11, dans une audience qu'il accorda au duc d'Estrées, le pape se plaignit du traitement infligé à Malagola et ajouta néanmoins : « *Il dominicano e stato un poco impertinente*[4]; » ce qui ne l'empêcha pas d'accepter un mémoire de ce religieux et de lui donner raison dans le fond[5]. Le 14 janvier 1683, le cardinal d'Estrées écrivit à Sa Majesté qu'on avait voulu nommer ce religieux régent de la Minerve, mais que « cet ignorant, ayant subi l'examen accoutumé, avait été trouvé *si faible et si*

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXII, p. 57-58.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 76-85
3. *Ibid.*, p. 100-107.
4. Le duc d'Estrées au roi, le 12 décembre 1682.
5. Le cardinal d'Estrées au roi, le 7 janvier 1683, (*ibid.* p. 148-155).

incapable, qu'il fut exclu par tous les suffrages. » « On m'a dit ce matin, ajouta-t-il, qu'on méditait quelque machine pour tâcher de le faire rentrer[1]. »

Mêmes intrigues chez les cordeliers. On lit, en effet, dans la dépêche de Lavardin à Louis XIV, le 17 février 1688 : « Il y a aux grands cordeliers de Paris un observantin nommé Louis Verdun, commissaire de la Terre-Sainte, lequel est très mal intentionné et fait tout de son pis, premièrement en donnant plusieurs avis à Rome de de tout ce qui se fait en France par le canal d'un moine espagnol, nommé Jean de Sainte-Marie, et du général des franciscains. Et comme ce Père Jean de Sainte-Marie est intimement familier avec le pape, il lui reporte incessamment tout ce qui peut le faire agir contre les intérêts de Votre Majesté; et je ne doute nullement qu'elle ne découvre des intrigues et cabales contre son service, si l'on met la main sur les papiers du dit Louis Verdun, qui a de grandes relations en cette cour; et je crois que par là on éclaircirait beaucoup de choses, entre autres les avis qu'il donne à son général[2], auquel il a envoyé un mémoire très étendu, des moyens dont il prétend que Votre Majesté se servira, pour lui faire élire un successeur de nation française, devant sortir du généralat à la Pentecôte, pour s'en aller à son évêché de Vigevano. C'est ce même général qui a *volé* aux dévotions du Saint Sépulcre 100 000 écus, qui ont été employés aux guerres de Hongrie. Verdun était un des questeurs de ces dévotions, et aujourd'hui l'*espion* en France contre votre service, tant pour les affaires de son ordre, dont il mande certaines particularités qui se trouvent conformes au mémoire que Votre Majesté m'a envoyé, que pour les autres choses qu'il peut découvrir[3]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXV, p. 164-177.
2. On lit à la marge, au crayon, de la main de Croissy sans doute : « A M. de la Reynie, qu'il y aille lui-même le faire arrêter.
3. *Ibid.*, t. CCCX, p. 154-166.

Le 18 mars, Louis XIV avertit Lavardin qu'il avait fait conduire à la Bastille le Père Verdun, commissaire général de la Terre-Sainte[1]. Cet emprisonnement fut opéré sous la direction de M. de la Reynie, commissaire d'État ordinaire; on a de celui-ci, sur cette affaire, une lettre adressée à Monsieur (de Croissy) le 10 mars, et un mémoire. C'est le sieur Anzillon qui fit lui-même l'arrestation. Ce religieux était donc à la Bastille, fort calme et sûr de satisfaire Sa Majesté. On fit dix liasses de tous les papiers qui furent trouvés dans sa chambre; de la Reynie demanda en même temps ce qu'il devait en faire[2].

Le 8 avril, Louis XIV manda à Lavardin qu'il avait fait relâcher ce Père, parce que ses réponses avaient justifié sa conduite et démontré qu'il ne s'occupait que de la Terre-Sainte[3]! Il est probable que les juges chargés de l'examen furent très indulgents à son égard; car, le 6 avril, Lavardin écrivit encore à Sa Majesté que Verdun adressait les choses secrètes à son général sous des enveloppes empruntées, et, sous des enveloppes officielles, ce qu'il voulait que les secrétaires sussent. Le général lui écrivait, et son correspondant à Paris était un nommé La Noüe, banquier, expéditionnaire, rue Saint-Jacques, près les Mathurins, chez un notaire nommé Remon; ce général, croyant que Verdun avait quitté Paris, lui avait écrit dernièrement à Marseille, sous une enveloppe adressée au Père Fabre, religieux du même ordre, avec lequel il devait venir à Rome[4].

Cette cabale avait pour but de dénoncer à Rome ses adversaires et de perdre leur réputation, au besoin par des lettres anonymes. On lit, par exemple, dans une dépêche du duc d'Estrées à Pomponne, le 17 juillet 1679 : « Je m'éclaircirai autant qu'il me sera possible d'où peut venir

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 184-189.
2. La lettre (*ibid.*, t. CCCXVII, p. 134-135); le mémoire, p. 136-137.
3. *Ibid.*, p. 268.
4. *Ibid.*, p. 291-310.

ce mémoire contre M. l'évêque du Bellay (*sic*); mais, si c'est comme l'on dit, *una lettera cieca*, autrement un écrit sans nom et d'une main inconnue, il sera bien difficile de le pénétrer. L'on envoie quelquefois au pape de ces sortes d'écrits contre des prélats et même des cardinaux; mais je ne sais pas que jusqu'à cette heure on en ait pu découvrir un seul auteur[1]. » La cabale envoyait en même temps à Rome les documents qui pouvaient fortifier la curie dans ses prétentions et son absolutisme; elle entretenait la camarilla de tous les bruits qui circulaient, favorisant ainsi ses amis auprès du pape et discréditant ses ennemis, distribuant des prix de vertu et infligeant des démérites; elle écoutait aux portes et dans les antichambres, afin de mieux trahir les secrets d'autrui, de mieux ourdir sa propre trame et de déjouer plus aisément l'opposition qui lui était faite.

Il est certain qu'elle sut pénétrer jusqu'à la cour; la reine Marie-Thérèse d'Autriche et la dauphine, princesse de Bavière, ne pouvaient que la favoriser, étant donné leur éducation. On lit, par exemple, dans une dépêche de Servient à Croissy, le 23 juillet 1681 : « Favoriti prétend qu'après avoir défendu au capucin Béat de paraître à la cour, on a été *contraint* de le rappeler, *à la prière de madame la dauphine*, qui espère de ses prières le retour de sa santé et ensuite une *heureuse grossesse*[2]. » Le duc de Bourgogne naquit un an après, tant les prières du capucin avaient été efficaces.

On sait déjà que, vers la fin de 1682 ou au commencement de 1683, la cabale avait réussi à faire remettre à la reine un paquet cacheté, accompagné de la lettre suivante : « Madame, il fallait que ce paquet fût aussi important qu'il l'est et aussi nécessaire à la sûreté royale, pour obliger le plus zélé sujet d'oser l'adresser à Votre Majesté et la prier de le rendre au roi. La précaution dont

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXI, p. 203-206.
2. *Ibid.*, t. CCLXXVI, p. 29-32.

il a usé, malgré la bienséance, en le fermant, et l'inscription qu'il a mise dessus font assez voir aussi que les avis qu'il contient *doivent être cachés à votre cercle et ne vous être communiqués que par le roi.* Obtenez de lui, madame, pour l'amour de lui-même, qu'il en fasse lecture dans son particulier et avec attention. Cela l'obligera sans doute à mettre promptement ordre à tous les abus dont se plaint *son parti. Il assurera par là sa personne et sa souveraineté contre tant de sortes d'attaques*, et il consolera celui de tous ses sujets qui y prend le plus de part, qui n'ose se nommer pour les raisons que S. M. saura, et qui ne cessera d'offrir à Dieu ses vœux et ses prières pour la félicité et la prospérité de V. M. [1]. » Ce paquet contenait une lettre au roi et un mémoire, dont le but était de lui démontrer que l'infaillibilité du pape était une sécurité pour la souveraineté temporelle des rois ! Nous verrons plus loin ce curieux argument.

Lavardin manda de son côté à Louis XIV, le 14 mars 1688 : « Ces rêveries d'un vieillard (le pape) qui n'a pas la force de sortir de son lit, sont les suites des projets de Favoriti, qui s'informe, comme Votre Majesté l'a su les années passées, lequel de ces deux grands hommes à qui Votre Majesté a confié par leur mérite et vertu l'éducation de Mgr le dauphin, *était plus capable de lui inspirer des sentiments contraires à son devoir, a sa conscience, à la nature et à la religion.* Son détestable neveu (Casoni) connaîtrait-il aussi peu le courage, l'honneur et la probité éprouvée de M. de Montausier, la piété et la droiture de M. l'évêque de Meaux, et l'incorruptible fidélité de tous les deux, comme aussi l'admirable cœur, la raison, bon naturel et attachement à Votre Majesté de Mgr et de toute la maison royale ?... Voici encore, sire, une malice venue de France et bien

1. Cf. Ms. de Saint-Sulpice. t. IV, p. 2361. — Arsenal, ms. 31 *bis*. Jurispr. fr.

noire, que je sais d'original et qui est sortie de la bouche du pape même. Il s'est ouvert que votre conseil était divisé, *et que la moitié de vos ministres était d'avis de lui céder tout ce qu'il voulait*, et avait retardé le départ de votre ambassadeur. Ensuite, il s'est étendu sur les louanges de M. de Louvois, a loué les maximes de feu M. le chancelier; et enfin, il compte que tout ce qui se passera dans votre conseil sera radouci par ce moyen... Il se fie fort à cette division prétendue et *à un souterrain* dont il ne s'est point ouvert[1]. »

Quand les ultramontains français ne déployaient pas toute l'ardeur désirée par la cour de Rome, le pape envoyait ou faisait envoyer en France des émissaires chargés de les stimuler et de pousser les négociations. J'ai déjà cité Cavari, envoyé à Paris par don Livio, et l'abbé Gradi, envoyé par le cardinal Barbarini. Quoique cet abbé eût dit au duc d'Estrées qu'il renonçait à son projet de voyage à Paris, il le réalisa, et Louis XIV le fit chasser du royaume à cause de ses discours violents. « Faites-lui dire par quelqu'un de vos domestiques, écrivit Sa Majesté au duc d'Estrées, qu'il doit savoir que les rois ont les bras longs, et qu'il pourrait se repentir, s'il lui arrive de dire quelques impertinences[2]. »

Dans un mémoire dont le cardinal d'Estrées accompagna sa dépêche du 31 mai 1681, il raconta que le palais venait de charger un Père capucin d'une mission en France, qu'on en attendait à Rome beaucoup de succès, et que ce religieux avait reçu ses instructions du sénateur Herba, autre neveu du pape. « L'on croit, dit le cardinal d'Estrées, que sa commission va surtout à inspirer au roi de la défiance pour ses ministres, sur le fondement que l'on suppose ici que, le roi n'ayant que de très bonnes intentions, son conseil en empêche l'effet en lui donnant de mauvaises impressions contre le saint-siège. » Le

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 216-238.
2. Dépêche du 2 décembre 1679 (*ibid.*, t. CCLXIII, p. 136-138).

cardinal d'Estrées conseilla ensuite de faire persuader à ce capucin tout ce que l'on voulait persuader au pape, au nom de Sa Majesté [1]. Le 24 juillet suivant, Servient avertit Croissy que les gens de la cabale de Rome avaient des nouvelles de madame la dauphine et de Mgr le dauphin, « et qu'ils avaient avis que le rappel qu'on avait fait du capucin n'était pas véritable, et que celui-ci avait eu des conférences avec le Père Lupus en Flandre, sujet mal intentionné pour nous, que Favoriti portait au cardinalat [2]. »

II

L'agitation ultramontaine fut plus grande encore dans le reste de la France qu'à Paris. Il était naturel que Rome, qui se croyait des droits spéciaux sur les cardinaux, cherchât à se les attacher particulièrement; nous verrons dans un chapitre spécial ce que les dépêches diplomatiques contiennent sur chacun d'eux.

L'évêque Le Camus, de Grenoble, mérite une étude à part; nous rencontrerons d'ailleurs ses agents à Rome, en étudiant les agissements de la cabale ultramontaine dans cette ville.

Il était lié avec l'évêque de Vaison, dans le Comtat-Venaissin. Ce dernier, comme sujet du pape, se croyait à l'abri des poursuites de Louis XIV, et, en conséquence, il entretenait des relations d'amitié et de propagande avec tous les évêques qui, dans les questions religieuses, soutenaient les idées et la politique de Rome contre celles de Louis XIV. Il favorisa naturellement le mouvement antirégaliste de Pamiers et d'Alet, ainsi que le mouvement janséniste et antijésuitique; et, lorsque la congrégation des Filles de l'Enfance, établie à Toulouse et dévouée aux

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXIII, p. 385-399.
2. *Ibid.*, t. CCLXXVI, p. 33-35.

jansénistes, fut supprimée (1686), il l'accueillit dans son diocèse, qui était devenu un petit foyer de romanisme contre l'Eglise gallicane non moins que contre la politique de Louis XIV [1].

Le 14 mars 1688, Lavardin avertit Sa Majesté que « le pape avait trois nonces en France, aussi zélés et peut-être aussi dangereux que le cardinal Ranucci, savoir : le cardinal Le Camus, le vice-légat d'Avignon et l'évêque de Vaison [2]. » Louis XIV s'étant convaincu de l'exactitude du renseignement de Lavardin, résolut de faire arrêter cet évêque. En conséquence, le 13 septembre suivant, Louvois écrivit au marquis de la Trousse : « Le roi ayant résolu de faire sortir le vice-légat d'Avignon et de rentrer en possession de tout le pays qui a été jusqu'à présent gouverné par le dit vice-légat, Sa Majesté a fait dresser l'instruction ci-jointe ; et comme elle sera bien aise que l'on se saisisse de l'évêque de Vaison et de toutes les Filles de l'Enfance qui sont dans la dite ville de Vaison, l'intention du roi est que vous chargiez un officier entendu de partir, à l'entrée de la nuit, d'Orange avec six compagnies de dragons, pour aller se saisir des portes de Vaison; après quoi il ira chez l'évêque, qu'il arrêtera avec toute sorte d'honnêteté et le conduira dans la citadelle du Saint-Esprit. » Ordre de saisir les papiers de l'évêque, d'arrêter les Filles de l'Enfance et de les séparer dans des monastères du Bas-Languedoc.

Le 4 octobre, Louvois écrivit à Tessé : « Vous aurez appris présentement que M. de Vaison a été arrêté et tous

1. Dans une lettre de Marseille, datée du 30 janvier 1688, il est dit qu'en novembre 1687 un décret de prise de corps fut lancé « contre un nommé Isoar de Marseille, qui était major d'homme (*sic*) dans la maison de l'évêque de Vaison, qui est un des principaux arcs-boutants de cette affaire (de Pamiers), *et qui a gagné un évêché en ce manœuvrage*. » Cf. Ms. de Saint-Sulpice, t. IV, p. 3152 3154.

2. *Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 216-238.

ses papiers pris, parmi lesquels il s'est trouvé une liste de livres, dont quelques-uns sont contre le roi, et les autres contre les jésuites, lesquels livres le dit évêque est convenu que l'on lui avait envoyés au commencement du mois de janvier dernier, qu'il les avait mis dans une muraille, dans une cache, et que, dans le commencement de février, *il les avait envoyés à M. le cardinal Le Camus pour les envoyer à Amsterdam;* sur quoi le roi a ordonné à M. Bouchu d'aller trouver le cardinal Le Camus pour lui demander ce que sont devenus ces livres. » Comme on l'a remarqué, Louvois avait d'abord ordonné que l'évêque fût arrêté avec toute sorte d'honnêteté; mais, comme on le jugea ensuite plus méchant qu'on n'avait cru, il fut mis sur un cheval entre huit dragons et conduit à la citadelle de Ré. Le 5 octobre, Louvois écrivit de nouveau au marquis de la Trousse : « Vous prierez M. de Bâville de faire donner quarante sols par jour à chaque dragon, à l'officier une demi-pistole, et un écu pour la nourriture de M. l'évêque et de son cheval; et, comme c'est un insolent qui a manqué souvent de respect au roi, il est bon que, sans manquer à la considération que l'on doit à son caractère, il fasse le voyage avec peu de commodité, et qu'on lui laisse croire qu'on le mène en Canada. » Le 7, Louvois adressa à Croissy le billet suivant : « Vous trouverez dans ce paquet la liste des livres que M. l'évêque de Vaison a dit avoir envoyés dans le mois de février dernier à M. le cardinal Le Camus pour les faire tenir à Amsterdam, laquelle liste Sa Majesté a ordonné que vous adresseriez à M. Bouchu, afin qu'il la fasse voir à M. le cardinal Le Camus et lui demande de la part de Sa Majesté ce que sont devenus ces livres-là Je suis, monsieur, votre, etc.[1] » On lit ensuite : « Contrôle des livres *manuscrits* qui étaient enfermés dans la muraille d'une maison de M. l'évêque de Vaison, située à cinquante pas de la ville. — La conséquence du rien, du roi de France, au sujet de la religion catholique, aposto-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXIX, 3e suppl. de 1688, p. 140.

lique et romaine. — École politique de la liberté de conscience. — La conduite surprenante de la conversion politique du roi de France, inspirée à Sa Majesté par le Père de La Chaise. — Véritable entreprise de l'autorité politique de l'épiscopat. — Découverte des faussetés de la véritable morale des jésuites. — Règlement de la discipline, de la pureté et de la morale chrétienne. »

Lavardin manda, le 13 octobre, à Louis XIV, que la cour de Rome, en apprenant cette capture, avait été très dépitée, et que Casoni était hors de lui[1]; le 19, il ajouta que, d'après le récit de Lando, le pape avait pleuré, mais que c'étaient des « larmes de crocodile[2]. » Le cardinal d'Estrées envoya, de son côté, les détails suivants : « L'on ne peut nier que, l'immunité ecclésiastique étant ici comme la prunelle de l'œil, l'enlèvement et le transport d'un évêque avec ses papiers et la communauté des filles qu'il avait assemblées, n'ait causé une grande émotion, non seulement dans le palais, mais dans tous les ordres de cette cour. » Mais le cardinal avouait que « tous les *privilèges* cessaient quand il était question de conserver la tranquillité d'un État, et que ceux de l'épiscopat ne s'étendaient pas jusqu'à l'impunité des factions et des cabales. » Casoni craignait que ses lettres « séditieuses et criminelles » n'eussent été saisies et ne fussent mises en lumière. Le cardinal Cibo, qui perdait avec la légation d'Avignon une grande partie de son revenu, était aux abois; le cardinal d'Estrées profita de cette circonstance pour l'engager à mériter auprès du roi un dédommagement. Le pape voulait protester en plein consistoire; mais d'Estrées et Cibo l'en dissuadèrent[3]. « Le pape parla à son confesseur de l'emprisonnement de l'évêque de Vaison avec la même sensibilité qu'il avait fait ailleurs, et lui dit qu'on le croyait auteur du livre de l'Enfance de Jésus et d'un autre dont

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 95-111.
2. *Ibid.*, p. 126-129.
3. Dépêche au roi, le 16 octobre 1688 (*ibid.*, t. CCCXVI, p. 22-28).

il n'a pas retenu le nom, mais qu'il ne l'était pas; il nomma celui qu'il prétendait avoir composé ce second livre[1]. » Et encore : « Le cardinal Cybo dit au pape qu'on avait su que *Casoni avait un chiffre avec l'évêque de Vaison.* Sa Sainteté témoigna qu'elle n'en savait rien, mais elle est assez dissimulée pour ne lui avoir pas voulu avouer[2]. »

En janvier 1689, le cardinal d'Estrées fit observer au pape que Louis XIV n'avait puni l'évêque de Vaison que parce qu' « il faisait des intrigues *séditieuses* dedans et dehors son royaume; qu'il était Français, quoique sujet immédiat du pape, et sous la souveraineté de Sa Majesté; qu'il avait un esprit léger et emporté, et qu'il avait paru fort vindicatif dans la persécution qu'il avait faite à un gentilhomme de son diocèse pour une bagatelle[3]. » Le 1er février, Lavardin manda à Louis XIV que, d'après ce qu'on croyait à Rome, il y avait, dans les papiers saisis de l'évêque de Vaison, « beaucoup de choses où la réputation du pape même se pouvait trouver intéressée[4]. » Enfin, quelque temps après l'élection d'Alexandre VIII, le duc de Chaulnes reçut la visite du cardinal-patron en camail, qui lui exprima la joie qu'éprouverait le pape, si Sa Majesté voulait bien rendre la liberté à l'évêque de Vaison; il proposa de le transférer à un autre évêché et de le faire revenir en Italie plus tard[5].

Quant à l'archevêque d'Avignon, nous savons déjà qu'il avait la confiance du pape, au point d'avoir été mis par lui-même sur les rangs pour la nonciature de Paris.

L'archevêque de Besançon, Antoine Pierre de Grammont, était aussi traité avec distinction à la cour de Rome. Il était en lutte avec Louis XIV depuis la conquête de la

1. Dépêche au roi, le 19 octobre 1688 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXVI, p. 105-126).
2. Dépêche au roi, le 16 novembre 1688 (*ibid.*, p. 282-306).
3. Dépêche au roi le 12 janvier 1689 (*ibid.*, CCCXXI p. 62-117).
4. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 89-98.
5. Le duc de Chaulnes au roi, le 13 décembre 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIII, p. 407-417).

Franche-Comté (1674), en commerce intime avec Favoriti, et son commerce « durait aussi avec Casoni. » Comme il était très âgé[1], il demanda au pape de lui accorder un suffragant *in partibus*, qui suppléerait aux fonctions dont il ne pourrait pas s'acquitter lui-même. Le pape lui accorda cette faveur, et Casoni en pressa l'expédition. Ce ne fut que la veille du consistoire où le pape devait proposer cette suffragance que le cardinal d'Estrées en fut averti. Celui-ci se montra mécontent de cette nouveauté. « Il s'était mêlé dans cette conduite, dit-il, *quelque misérable artifice pour prendre quelque avantage sur l'Église de Besançon*, parce qu'on la prétend élective. » C'était un empiétement qui se préparait. Le cardinal d'Estrées fit faire des remontrances à l'auditeur du pape, et la proposition de la suffragance fut renvoyée à un autre consistoire[2]. Le 16 octobre 1688, Lavardin écrivit au roi : « Il est bon que Votre Majesté soit informée que l'archevêque de Besançon est dans un grand commerce avec Casoni, et que, tous les ordinaires, il en reçoit des paquets d'une énorme grosseur; et par là, *il dispose de presque tous les bénéfices du comté de Bourgogne*[3]. »

L'évêque de Toul, en 1676, visita secrètement le nonce dans le but d'intriguer. Le roi l'ayant appris, ordonna aux agents du clergé de lui marquer de sa part combien il en était mécontent, et il lui ordonna de sortir de Paris[4].

On lit, dans un bref adressé le 8 décembre 1677 à François de Clermont, évêque et comte de Noyon : « Quant aux constitutions synodales, nous ne doutons pas qu'elles ne soient ordonnées pour la piété et la sage discipline du troupeau qui t'a été confié, de telle sorte qu'ils méritent

1. Il avait été moine à l'abbaye de Luxeuil; il était archevêque depuis 1662; il mourut en 1698.

2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 27 avril 1683 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXV, p. 391-412).

3. *Ibid.*, t. CCCXII, p. 112-119.

4. Pomponne au cardinal d'Estrées, le 24 juillet 1676 (*ibid.*, t. CCXLV, p. 258-259).

l'approbation et la louange des hommes pieux; cependant nous avons ordonné qu'on les examinât avec soin, et si quelque chose nous y paraissait digne de quelque critique (*animadversione dignum*), nous t'en avertirions le plus tôt possible[1]. » Donc, l'évêque de Noyon avait envoyé au pape les actes d'un synode qu'il avait tenu, et cela, dans le but d'en obtenir la confirmation. Rome s'en prévalut, un an plus tard, pour demander à l'évêque de Marseille d'envoyer au pape un procès-verbal authentique de la visite qu'il avait faite de son diocèse[2]. Rome voulait ainsi régenter les évêques de France et intervenir, comme autorité ordinaire suprême, dans l'administration des diocèses. « Ce sont gens, disait l'abbé de Bourlemont, qui veulent faire leur cour au pape aux dépens des autres, et dont il y a plus à se garder qu'à espérer. »

Quoique l'évêque de Tournai, Gilbert de Choiseul, ait combattu, en certaines circonstances, non seulement l'absolutisme papal, mais encore le gallicanisme modéré et dégénéré de Bossuet, dans le but de ramener l'Église de France à un gallicanisme plus ferme et plus net, cependant deux dépêches de Servient, adressées à Croissy, en 1681 et 1682, mentionnent les faits suivants. D'après la première, l'auditeur Lauri écrivit de Paris à Rome que l'archevêque d'Auch et M. de Tournay pensaient que le roi ne pouvait ni jouir de la régale dans les quatre provinces, ni l'étendre dans ses conquêtes, ni conférer en aucun lieu les bénéfices sans une concession de l'Église; en conséquence, il leur paraissait juste que le pape accordât cette concession à un aussi grand roi[3]. D'après la seconde dépêche, Lauri affirma au pape que plusieurs députés de la grande assemblée, entre autres M. de Tournay, étaient mécontents de la distribution des matières, et qu'ils étaient

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIV, p. 167.
2. Bourlemont à Pomponne, le 16 novembre 1678 (*ibid.*, t. CCLVIII, p. 121-122).
3. Dépêche du 16 avril 1681 (*ibid.*, t. CCLXXV, p. 187-205).

« prêts ou de s'absenter sur des prétextes mandiés (*sic*), ou de se déclarer précisément, la lettre imprimée de M. Arnaud ayant produit (dit-il) ce bon effet[1]. »

Le pape ayant appris que le chanoine Bernard, de Cambrai, avait été emprisonné, en conçut du chagrin, et il y eut, à ce sujet, conversation entre le cardinal d'Estrées et le cardinal Cibo. D'Estrées expliqua à Cibo qu'il y avait eu perquisition chez ce chanoine, et que sans doute on y avait trouvé des papiers compromettants et dignes de prison[2].

Dans l'affaire de la sécularisation de l'abbaye d'Esnay, ce fut apparemment un religieux de Cluny, « que l'on prétendait de concert avec Favoriti, » qui lui remit une copie de lettres patentes de Henri IV, lettres dans lesquelles il y avait « quelque fausseté ou tromperie[3]. »

L'évêque de Nantes aida aussi la cabale. On lit en effet, dans la dépêche de Servient à Croissy, le 5 février 1682 : « Lauri a écrit à Rome très secrètement à Sa Sainteté qu'on avait trouvé un moyen assuré de faire représenter au roi, par la voie de la mère Agnès, de Madame Despernon et de l'évêque de Nantes, *que Sa Majesté devait s'accommoder avec le pape ;* qu'elle n'était pas en sûreté de conscience ; que son attachement à soutenir la régale contrariait ses autres actions de piété, son salut, sa gloire, et diminuerait le bonheur de ses affaires et de ses entreprises ; que l'évêque de Nantes avait même osé s'expliquer au roi que ce droit n'avait aucun fondement ; qu'il n'avait pas été bien reçu d'abord, mais que le roi y avait ensuite mieux pensé et dit à ce même évêque qu'on chercherait des *tempéraments ;* que tout le peuple de Paris et presque tous ceux du royaume étaient pour le pape ; que l'assemblée était divisée, et qu'enfin il fallait se donner patience sans faire ici aucun traité sur la régale... Tout

1. Dépêche du 1er janvier 1682 (*Corresp. de Rome*, t. CCLXXX).
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 11 novembre 1684 (*ibid.*, t. CCXCIII, p. 52-59).
3. Le duc d'Estrées au roi, le 19 novembre 1681 (*ibid.*, t. CCLXXII, p. 361-373).

cela m'a été communiqué dans le dernier secret, *et, moyennant quelque argent, j'ai vu le contenu de mes propres yeux.* » Servient ajouta qu'on lui avait aussi montré un traité imprimé contre la régale, que le pape l'avait reçu, et qu'il venait de France et non des Flandres [1].

Après l'évêque de Nantes, l'évêque de Langres. On sait que, dans l'affaire des poisons, l'Arsenal et la Bastille virent comparaître, entre autres personnages de haut rang, l'évêque de Nantes. Ce prélat avait ses entrées et son influence à la cour. Servient écrivit à Croissy le 2 mai 1682 : « On a rapporté un discours, *tendre pour le pape*, de la reine à M. de Langres, disant qu'elle s'était plainte qu'on attaquât Sa Sainteté. Lauri l'a écrit avec d'autres fadaises et Favoriti a fait remarquer que c'est un reste de soumission pour le saint-siège naturel à la naissance autrichienne de cette princesse. Mais le pape qui remarqua cette affectation répondit avec aigreur que c'était plutôt une des rêveries ordinaires de Lauri, qui s'était trompé en toutes choses (?), et il ajouta qu'il ne croyait pas non plus ce qu'il disait *des courtisans et des réguliers que ce Lauri dépeint favorables en cette cour*, citant même un discours de M. le maréchal de Villeroy. Le même Favoriti représentant encore au pape que le cardinal d'Estrées souhaitait plus que jamais de négocier en cette cour, Sa Sainteté lui répondit que cela était faux [2]. » Evidemment, Servient n'ose pas tout dire, il craint de paraître donner créance aux assertions de Lauri et de Favoriti, il ne veut pas blesser la cour de France, il feint, pour ne pas aggraver la situation, de croire que le pape rejette l'opinion de Lauri et de Favoriti ; mais néanmoins il laisse percer entre les lignes qu'il y a là quelque chose qui mérite l'attention de Croissy et du roi.

Le 16 juillet de la même année, Servient reprit ce

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXX, p. 76-78.
2. *Ibid.*, p. 330-333.

thème et signala à Croissy un bruit répandu à Rome par les brouillons : d'après Lauri, Madame la dauphine aurait été hostile aux propositions de l'assemblée du clergé, et elle aurait mortifié l'évêque de Troyes, qui avait voulu les soutenir[1]. Le 17 septembre, le cardinal d'Estrées avertit aussi le roi que les lettres de Lauri exerçaient sur le pape une très fâcheuse influence; que, d'après cet auditeur, les évêques étaient pour Rome; que la reine, le dauphin et la dauphine pouvaient tout obtenir de Sa Majesté en faveur du pape; que, par conséquent, Sa Sainteté et ses ministres n'avaient rien à craindre de la cour de France[2]. D'après les dires de la cabale, consignés dans une nouvelle dépêche de Servient à Croissy, en date du 24 septembre 1682, Louis XIV aurait alors éprouvé des scrupules et du repentir d'avoir attaqué la cour de Rome; ces scrupules et ce repentir lui auraient été inspirés par des réguliers; toute la cour de Paris aurait été favorable à celle de Rome, « à commencer par Mgr et madame la dauphine, qui s'en étaient, disent-ils, expliqués avec aigreur à l'évêque de Troyes, Mgr le duc d'Orléans étant dans la même disposition, ainsi que Mgr le prince, M. le maréchal de Villeroy, quantité d'autres seigneurs, beaucoup de dames, les réguliers, la moitié de la Sorbonne et tout le peuple, sans parler d'un bon nombre de prélats, que Favoriti a même écrit hardiment à M. de Grenoble être prêts de faire face à la tempête quand le pape se déclarera, et ce que Dorat a confirmé par ses lettres à Pamiers, où il promet la désolation de la régale et de ses adhérents, malgré, dit-il, toutes les fausses apparences d'un ajustement[3]. »

Tous ces bruits répandus en France et à Rome sur l'ultramontanisme de la dauphine, étaient confirmés à Rome par le prélat Pallavicini, « qui se disait fort connu d'elle,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 98-107.
2 *Ibid.*, t. CCLXXXIV, p. 301-320.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXI, p. 232-240.

parce qu'il avait demeuré fort longtemps en Bavière[1]. » Le 28 décembre 1687, Lavardin manda à Louis XIV que, d'après des lettres du nonce Ranucci, « Mgr et madame la dauphine se jetaient aux pieds du roi pour faire finir cette affaire (Castro, etc.). » « Ce qui me fâche le plus, ajouta-t-il, c'est que ce cardinal pénètre par trop avant, et sur certains points il écrit comme s'il voyait ce que l'on appelle le dessous des cartes[2]. » Évidemment, Lavardin croyait Ranucci au courant de bien des intrigues à la cour du roi.

L'évêque d'Arras fut aussi considéré à Rome comme un partisan des idées ultramontaines. On lit, en effet, dans une dépêche du cardinal d'Estrées au roi, le 6 juin 1681 : « Les avis de Paris qu'on reçoit au palais portent que M. d'Arras n'a pas voulu signer le procès-verbal, et comme on se prévaut de toutes les minuties, j'ai cru devoir faire savoir qu'on m'avait mandé qu'il avait opiné en toutes manières, au concile national, ce qui marque quel avait été son avis et que ses sentiments étaient plus forts même que ceux de ses confrères[3]. » Favoriti ne voulut pas se tenir pour battu, et, exploitant ce refus de signature de l'évêque, il dit au pape avec enthousiasme « que Sa Sainteté serait glorieuse si elle le faisait cardinal. » Mais le cardinal d'Estrées fit remarquer à Cibo, d'abord, que cet évêque n'avait refusé de signer le procès-verbal en question que parce qu'il « avait insisté de demander un concile national sans l'alternative d'une assemblée générale, ce qui était bien plus contraire au pape que l'avis commun ; » ensuite, que cet évêque était partisan du livre de Gerbais, qu'il en avait imprimé la proposition principale, il y a cinq ou six ans, dans un mandement « qui aurait été censuré dans le saint office,

1. IIe Mémoire du sieur Desbordes (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXII, p. 213-216).
2. *Ibid.*, t. CCCVII, p. 372-373.
3. *Ibid.*, t. CCLXXIII, p. 414-417.

si le cardinal Barberin, l'ayant disposé d'écrire une lettre respectueuse au pape, ne l'eût garanti par cette voie de la condamnation qui avait été résolue; » et enfin, que, si le roi avait exclu cet évêque de la présidence des États d'Artois, c'était à cause de son peu d'aptitude pour ces sortes d'affaires[1]. En outre, Louis XIV écrivit de Versailles au cardinal d'Estrées, le 11 juillet 1681 : « Vous avez eu grande raison de faire connaître au cardinal Cybo que le mérite qu'on donne envers la cour de Rome à l'évêque d'Arras est *bien imaginaire*, et si Sa Sainteté continue à faire voir que les ecclésiastiques en peuvent acquérir auprès d'elle *par des faiblesses et des manquements aux devoirs les plus indispensables de bons sujets et de bons prélats*, il faudra des grâces bien particulières de Dieu pour conserver, parmi le clergé de mon royaume, toute la vertu qui s'y rencontre, et empêcher ceux qui le composent de tomber dans de plus grandes fautes que celles qui ont privé pour cette fois le dit évêque de la présidence des États d'Artois, s'ils s'aperçoivent *qu'elles peuvent conduire aux plus grandes dignités de l'Église*. Ce serait une manière de *corrompre les bonnes mœurs et la fidélité des sujets*, assez convenable à la portée du genre de Favoriti, mais fort indigne du chef de l'Église, et il est de la prudence du cardinal Cybo d'insinuer au pape les inconvénients qui en pourraient arriver[2]. »

D'après une dépêche de Servient en date du 29 avril 1682, les évêques de Saint-Pons, de Rieux, d'Agde et d'Arras étaient les évêques de France qu'on estimait le plus à Rome[3], et ils tenaient cependant pour les propositions de l'assemblée du clergé. Les évêques Caulet, de Pamiers, et Pavillon, d'Alet, s'étaient montrés très ardents

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 18 juillet 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXIII, p. 435-451).
2. *Ibid.*, t. CCLXX, p. 35-36.
3. *Ibid.*, t. CCLXXX, p. 310-314.

contre Louis XIV dans la question de la régale, et contre les jésuites dans les questions du jansénisme et de la morale des casuistes. Leurs diocèses étaient devenus de véritables théâtres de révolte contre le roi. On comprend dès lors combien Rome pouvait exploiter cet état de choses à son profit : car, si, d'une part, les prêtres révoltés de ces diocèses étaient disposés à rester fidèles aux traditions antiultramontaines de l'Église gallicane, d'autre part, ils ne pouvaient qu'être tentés de se rapprocher de Rome, qui les soutenait habilement contre Louis XIV, et d'accepter, dans ce rapprochement de circonstance, les doctrines antigallicanes de l'Église romaine. Les conseillers du pape flattèrent l'évêque de Pamiers surtout, ainsi que ses prêtres antirégalistes; ceux-ci, à leur tour, flattèrent Rome et lui rendirent appui pour appui. L'évêque de Pamiers, qui était en correspondance avec Arnauld, n'exécutait rien d'important sans l'approbation de l'évêque de Saint-Pons, et de MM. Julien, prêtre de Toulouse, Casanave, prêtre natif de Pamiers et professeur à Toulouse, Dufférier (Du Ferrier), chanoine théologal d'Albi, Dauterive, prêtre de Toulouse et parent de l'évêque de Pamiers[1]. En étudiant les agissements de la cabale à Rome, nous verrons fonctionner les Dorat, les Duméné, les Mailhat, etc.

Le 4 juillet 1680, Favoriti eut avec le Père Cambolas un entretien dans lequel il exprima ses sentiments sur l'ultramontanisme des évêques de France. « Il me dit, raconta le Père Cambolas, que le nombre des évêques de France qui étaient dans les mêmes intérêts avec le pape sur l'affaire de la régale, *n'était pas si petit que l'on se figurait*. Ce sont, dit-il, présentement, *canes muti non valentes latrare*. En quoi, dit-il, ils ne sont pas disculpés devant Dieu de n'avoir pas résisté en face, comme M. de Pamiers, mais enfin il faudra qu'ils paraissent, *car nous*

1. IIe Mémoire du sieur Desbordes (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXXII, p. 213-246, chap. II et III).

en avons ici les engagements[1]. » Ces dernières paroles montrent que, déjà à cette époque, Rome n'accordait des bulles aux évêques qu'en leur faisant prendre des engagements écrits.

D'après l'abbé Melani, « l'auditeur de la nonciature fit courir le bruit que plusieurs évêques qui avaient signé la lettre que MM. de l'assemblée du clergé avaient écrite à Sa Majesté sur le bref du pape au sujet de la régale, lui avaient dit *avoir été obligés de la signer dans l'antichambre de Sa Majesté sans savoir ce qu'elle contenait.* Il n'aura pas manqué d'en avertir le pape[2]. » Servient prétendit que cette lettre avait montré au pape que les divisions qu'on supposait en France n'étaient pas fondées[3]. Le pape s'en vengea en traitant cette assemblée de « conciliabule. » « On m'assure, écrivit Servient le 28 août, que les deux prélats qui ont signé la lettre de l'assemblée et qu'on dit en avoir écrit auparavant et depuis *de fort différentes*, sont l'archevêque d'Alby, cousin du cardinal Carpegna, notre plus grand ennemi et de tous les cardinaux le plus dangereux, et l'autre l'évêque de Périgueux[4]. » Vers ce même temps, le cardinal Cibo dit au duc d'Estrées « qu'il y avait des évêques qui avaient dit avoir signé la lettre *par surprise*, et même que, du côté de France, *l'on y devait répondre.* » Le duc lui répliqua qu'il se guidait sur de « méchants avis[5]. » Le pape fut extrêmement irrité contre le clergé de France à l'occasion de cette lettre, que sa camarilla lui dit avoir été faite pour l'insulter lui-même[6].

Il est certain que la majorité de l'épiscopat français

1. Mémoire du 9 juillet 1680 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXVI, p. 58-75).
2. Lettre au roi, le 21 juillet 1680 (*ibid.*, t. CCLXIX, p. 18-20).
3. Servient à Croissy, le 7 août 1680 (*ibid.*, p. 107-112).
4. *Ibid.*, p. 148-151.
5. Le duc d'Estrées au roi, le 20 août 1680 (*ibid.*, t. CCLXVI, p. 164-183).
6. Mémoire du Père Cambolas, le 13 août 1680 (*ibid.*, p. 159-163).

était toujours gallicane, et que le pape se trompait en la croyant gagnée aux idées de Rome. Favoriti et ses amis prenaient leurs désirs pour des réalités; ils s'abusaient. Plusieurs documents de l'époque signalent comme étant *pour Rome* un assez grand nombre de membres de l'Église gallicane; certains ultramontains d'aujourd'hui en ont conclu que la majorité de l'Église gallicane, ou tout au moins de la Faculté de théologie de Paris, était ultramontaine. Mais on a remarqué avec raison que, sous la plume de certains gallicans parlementaires, être *pour Rome*, c'était être contre les procédés et les doctrines du parlement, contre certains édits royaux, par exemple l'édit du 20 mars 1682, tout en admettant la doctrine des six articles de 1663 et des quatre articles de 1682[1].

Le roi écrivit à ce sujet, de Soissons, au duc d'Estrées, le 28 août 1680 : « Je suis surpris qu'on ait assez mal informé Sa Sainteté des sentiments de tous les prélats de mon royaume, pour lui laisser le moindre lieu de croire qu'il y en eût d'autre que le seul évêque de Pamiers, qui ne voulût souscrire à tout ce que j'ai fait pour la conservation des droits de ma couronne, et qui n'avoue d'ailleurs qu'il n'y a pas un de mes prédécesseurs à qui l'Église soit plus redevable qu'à moi de la pureté de la religion, de la vie exemplaire des ecclésiastiques et du maintien de leurs privilèges et immunités[2]. » Le 6 septembre suivant, à propos des obstacles suscités par Rome contre la réforme du bréviaire de Paris, Louis XIV écrivit de nouveau au duc d'Estrées : « Vous pouvez vous servir de cette occasion pour faire voir au cardinal Cybo *le peu de fondements* qu'il y a dans tous les rapports qu'on fait au pape, pour *altérer* la bonne intelligence qui s'est toujours si bien maintenue entre le saint-siège et mon royaume[3]. »

1. Cf. J. Th. Loyson, *L'assemblée du clergé de France de 1682*, p. 360. Paris, 1870, 2 vol. in-8.
2. *Correspondance de Rome*, t. CCLXVII, p. 77-78.
3. *Ibid.*, p. 79-80.

Vers le 10 mars 1681, le cardinal d'Estrées dit au pape que, « hors deux brouillons qui même n'osaient se déclarer, » tous les évêques de France acquiesçaient de bon cœur aux jugements rendus par les commissaires du roi, et que la cabale de Pamiers était janséniste, entêtée à défendre le livre de Jansénius[1]. Quoi qu'il en soit du nombre des partisans de l'ultramontanisme en France à cette époque, il est certain qu'ils étaient guidés par des chefs violents, fanatiques, disposés à provoquer des catastrophes. Le 30 mars 1688, Lavardin le remarqua très justement dans sa dépêche à Louis XIV : « Il passe pour constant à Rome, par les avis qui sont revenus de France, que le détestable Pinsonnel était chargé d'une infinité de lettres de Casoni; qu'elles n'allaient pas moins qu'à *soulever le royaume* contre un si bon et si grand prince que Votre Majesté. » Lavardin traita cette conduite d' « *énorme attentat*[2]. »

Telle fut la cabale ultramontaine en France, avec ses projets subversifs comme but, ses intrigues et ses mensonges comme moyens. Il faut maintenant la voir nager dans son élément, à Rome même.

1. Le cardinal d'Estrées au roi, le 13 mars 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXIII, p. 139-162).

2. *Ibid.*, t. CCCX, p. 270-285. — Une lettre adressée de Marseille, le 30 janvier 1688, à l'abbé Leschassier, docteur de Sorbonne, à Paris, raconte que « le sieur Peissonel, médecin, fut arrêté vers le commencement de novembre, » et qu'il « était un des chefs d'une certaine cabale qui se formait dans le royaume de certaines gens qui donnaient avis à la cour de Rome de tout ce qui se passait en France, qui aigrissait l'esprit de Sa Sainteté contre le roi; on croit même que ce sont eux qui ont fomenté toute l'affaire de Pamiers. On a trouvé là-dessus des lettres en chiffres de bulles, et mille preuves qui les rendent extrêmement criminels. Là-dessus il a été donné divers décrets de prise de corps. » (Ms. de Saint-Sulpice, t. IV, p. 3152-3154.)

CHAPITRE XV

LES ULTRAMONTAINS FRANÇAIS A ROME

I

Quelque habile que fut l'agitation sourde de la cabale ultramontaine à Paris et dans le reste de la France, où la police de Louis XIV pouvait la châtier à chaque instant, elle ne fut que peu de chose en comparaison de ce qui se fit à Rome, sous la protection suprême d'Innocent XI et sous la direction des chefs de la camarilla. Les ennemis du gallicanisme et des traditions françaises étaient à Rome comme dans leur véritable patrie et dans leur propre domicile. Quoique retenus encore par la vigilance de l'ambassade de France, ils se sentaient néanmoins à peu près libres, et se laissaient aller entre eux à leurs ébats; la dissimulation de leur part n'existait que vis-à-vis de l'ambassade et des Français partisans du gallicanisme. Ce double visage, cette conduite à la Janus dans la ville sainte, autour du pape même, ne manquent pas de piquant. L'ambassadeur et ses gens les étudiaient, prenaient leurs notes, allaient aux renseignements secrets et envoyaient soigneusement à Louis XIV leurs découvertes. Ce sont ces notes et ces découvertes, consignées dans les dépêches, qu'il faut maintenant reproduire et mettre en ordre.

Pourquoi ces Français venaient-ils à Rome, et dans quel secret dessein? Etait-ce toujours par pur zèle pour

les intérêts du saint-siège et pour les doctrines romaines? Servient répondit ainsi à cette question, dans sa dépêche du 9 novembre 1679 à Pomponne : Il faut, dit-il, rendre les gens de la curie plus circonspects « sur la facilité qu'ils avaient auparavant d'admettre aux ordres *toutes sortes d'ecclésiastiques français*, qui se rendaient à Rome *sans démissoires*, et qui souvent avaient été rejetés par leurs évêques sur des *incapacités essentielles :* car, quand ils ont appris ici que ces grâces qu'ils accordaient restaient sans effet en France par la résistance des évêques, et qu'il ne leur en revenait que la confusion, ils ont enfin fait des règlements pour ne les plus accorder sans être informés par les évêques [1]. » Le 7 août 1680, Servient ajouta : « Il serait à souhaiter que de certains Français, qui n'ont rien à faire ici *que la débauche*, fussent rappelés, ou qu'au moins M. l'ambassadeur eût un ordre précis de leur imposer silence. » Servient parlait des ecclésiastiques français qui cabalaient à Rome contre l'Église gallicane; il venait de nommer en particulier l'abbé Chevalier [2]. Servient, dans sa curieuse dépêche du 24 septembre 1682, exposa le plan subversif, poursuivi par ces Français, de concert avec les intimes du pape [3].

Servient ne fut pas seul à les juger ainsi. J'ai déjà cité le jugement de Lavardin [4]. Le cardinal d'Estrées en parla en termes non moins sévères; le 25 septembre 1682, il signala en particulier les agissements de la cabale de Pamiers, et il accusa le pape de les favoriser; « le pape, dit-il encore, a même distribué quelque peu d'argent, dont il entretient Dorat et deux ou trois autres *fripons* qui sont ici, que nous aurions pu faire enlever [5]. »

Quoique les principaux agents de la cabale fussent très unis entre eux, ils formaient divers centres d'action et

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXIII, p. 43-50.
2. *Ibid.*, t. CCLXIX, p. 107-112.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXI, p. 232-240.
4. Dépêche au roi, le 24 février 1688 (*ibid.*, t. CCCX, p. 171-183).
5. *Ibid.*, t. CCLXXXIV, p. 329-362.

avaient des lieux de réunions différents, suivant les affaires particulières qui les amenaient à Rome. Favoriti d'abord et Casoni ensuite tenaient réunis dans leurs mains tous ces fils multiples, dispersés dans tous les quartiers de Rome ; et le pape était heureux d'entrer dans tous ces tripotages prétendus religieux. Les principaux groupes de la cabale étaient le groupe de Pamiers, le groupe de Grenoble, le groupe de Louvain, le groupe janséniste, auxquels se rattachaient des dominicains, des carmes, des prémontrés, des bénédictins, des oratoriens, etc.

Entrons maintenant dans les détails relatifs à tous ces groupes.

Les principaux représentants du groupe de Pamiers, à Rome, furent d'abord Duméné, puis Dorat et le Père Mailhat.

« Le sieur Duméné, dit Desbordes dans son second mémoire, a été le premier qui a porté à Rome le nom de régale et qui en a instruit M. Favoriti par ordre de M. d'Alet, et M. Favoriti m'a dit depuis qu'il fut le premier qui en parla au pape, et qui fit faire reproche au nonce, qui était alors en France, de ce qu'il n'en avait pas donné avis. » Ce Duméné était « un laïque, qui avait été longtemps à Rome pour les affaires de M. l'évêque de Grenoble et pour poursuivre l'approbation des constitutions de Port-Royal, et qui s'est retiré de Rome par ordre de M. l'ambassadeur de France[1]. »

Le 7 mai 1680, le duc d'Estrées manda à Louis XIV qu'il avait découvert à Rome un Français qui s'y cachait sous le faux nom de Duméné, s'y occupait des affaires de Pamiers et traduisait en français les brefs adressés au roi par le pape contre la régale[2]. Le 22, Servient compléta ces renseignements : « Le nommé Du Mesnay, écrivit-il à Croissy, qu'on croit ecclésiastique, prêtre déguisé, et

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXII, 3e suppl. de 1682, p. 213-246, ch. IV.
2. *Ibid.*, t. CCLXV, p. 259-266.

qu'on m'a dit incertainement être un abbé de Bretagne nommé Pongipau, » voit Favoriti presque tous les jours chez les oratoriens de l'Église neuve[1]. Le 26 juin, Servient signala encore Duméné parmi les principaux chefs de la cabale antifrançaise à Rome, comme un « agent secret de M. de Pamiers et de quelques autres évêques[2]. » Quelques jours après, cet agent tomba entre les mains de l'ambassadeur, duc d'Estrées, qui lui ordonna de retourner en France le plus tôt possible. Duméné, qui, dit-il, n'était autre que l'abbé de Pontchâteau et qui ressemblait beaucoup à madame d'Espernon, lui promit de partir dans quelques jours; il avait presque journellement de « grands commerces avec M. Favoriti[3]. » Duméné quitta Rome le 8 juillet 1680[4].

Dorat, « archiprêtre d'Ax, dans le diocèse de Pamiers, natif de Bordeaux, fut envoyé à Rome par M. de Pamiers pour consulter et poursuivre l'affaire de la régale[5]. » Desbordes, qui donne ces indications, raconta, en 1682, comment le confesseur de Dorat désapprouva les instances que celui-ci faisait auprès du pape pour en obtenir la condamnation du roi, et comment il ne voulut plus le confesser[6]. Desbordes dit encore que Dorat et Favoriti donnèrent à l'évêque de Pamiers des renseignements faux sur les intentions du pape[7]. Il était dit, dans ces mémoires de Dorat et de Favoriti, que Sa Sainteté *devait*, entre autres choses, « menacer nos seigneurs les cardinaux de Bouillon, de Bonzi et Grimaldi, de leur ôter le chapeau, s'ils n'appuyaient ses brefs en France; que cette affaire était

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXVIII, p. 301-306.
2. *Ibid.*, p. 363-369.
3. Le duc d'Estrées au roi, le 2 juillet 1680 (*ibid.*, t. CCLXVI, p. 14-27).
4. Le même au même, le 10 juillet 1680 (*ibid.*, p. 38-57).
5. Mémoire du sieur Desbordes (*ibid.*, t. CCLXXXII, 3e suppl. de 1682, p. 213-246, ch. Ier.)
6. *Ibid.*, ch. v.
7. *Ibid.*, ch. vi.

assez importante pour mériter que Sa Sainteté jetât l'interdit sur tout le royaume et tirât les sujets du roi de l'obéissance de Sa Majesté. » « M. Favoriti et le sieur Dorat, poursuit Desbordes, avaient écrit en Flandre au Père Lupus, augustin, docteur de Louvain, qui a demeuré longtemps à Rome, pour le prier de faire sur ce que je viens de dire un écrit bien raisonné, pour être présenté au pape; mais ce Père s'en est excusé, et j'ai vu sa réponse... Le sieur Dorat croit que tout est perdu, *si le pape veut souffrir qu'on raisonne*[1]. » Enfin, dans les chapitres XI et XIV de son intéressant mémoire, Desbordes raconta encore que Dorat recevait des lettres que Charlas, grand vicaire de M. de Pamiers, lui adressait de cette ville; mais que, ne les trouvant pas assez montées pour émouvoir le pape, il les changeait et les corrigeait; que, de concert avec le Père Mailhat, il se servit, du vivant de l'évêque de Pamiers et même après sa mort, de blancs-seings que cet évêque lui avait envoyés pour ses affaires; qu'il les remplit de choses ainsi imputées à cet évêque, et qu'il alla jusqu'à les antidater après la mort de l'évêque, comme s'ils avaient été écrits de son vivant! Dorat disait, en parlant du pape : « Je crains qu'avec ses bonnes intentions, il ne s'en aille au diable, *temo io che con le sue bone intentioni non dimeno s'en andara al diavolo*[2]. »

Déjà, en avril 1681, le duc d'Estrées s'efforça de paralyser le plus possible l'influence hostile de Dorat à Rome. Celui-ci ayant fait une réponse au sieur Laborde (*sic*), le duc d'Estrées envoya une copie de cette réponse à Croissy, dans la pensée que Laborde « pourrait peut-être tirer de ce qu'elle contenait de nouvelles lumières contre l'abominable conduite de Dorat, et par conséquent contre celle de Favoriti[3]. » Le 21 de ce même mois, arriva à Rome

1. Mémoire, etc., ch. IX.
2. *Ibid.*, ch. XIV.
3. Dépêche du 2 avril 1681 (*ibid.*, t. CCLXXI, p. 220). — Cette copie n'est malheureusement pas à la suite de cette dépêche.

un jeune homme de dix-sept à dix-huit ans, très mal vêtu, qui disait avoir été laquais de l'évêque de Pamiers et avoir servi ensuite dans son séminaire. Il s'adressa maladroitement au Père Cloche, dans le but de connaître le domicile de Dorat; et le Père Cloche prévint aussitôt le duc d'Estrées, qui le fit conduire à Farnèse. Ce jeune homme raconta au duc qu'il avait quitté depuis quatre mois le susdit séminaire, et qu'il s'était arrêté deux mois dans le Milanais, où il avait été malade; il n'avait point de papiers, mais « il parlait fort des miracles que feu M. de Pamiers avait faits avant et après sa mort. » Le duc le retint pour que Dorat ne l'exploitât pas auprès du pape, qu'il n'aurait pas manqué d'attendrir et d'exciter contre la régale[1].

En 1681, Louis XIV ordonna à son ambassadeur de faire sortir Dorat de Rome. Mais, le 10 juin 1681, le duc et le cardinal d'Estrées, dans le but d'adoucir le pape, estimèrent que le temps d'exécuter cet ordre n'était pas encore arrivé[2]. Le 4 juillet, Louis XIV écrivit de Versailles au duc d'Estrées qu'il remettait à sa prudence de différer cette exécution[3]. Cependant, le 30, le duc écrivit à Sa Majesté qu'il ferait chasser Dorat de Rome, dès qu'il le pourrait sans nuire aux affaires[4]. Dorat intriguait, en effet, de son mieux. Il fut secondé par de nouvelles recrues; car, le 11 septembre 1682, Servient écrivit à Croissy : « Il y a ici des gens de Pamiers déguisés, qu'on a découverts; en quoi M. le cardinal d'Estrées a montré son extrême vigilance... On parle de quelque renouvellement d'aigreur dans le pape, mais on le vaincra par la fermeté... Les nouveaux venus de Pamiers ont excité de nouveaux nuages par l'appui des brouillons de cette cour[5]. » Lorsque Favoriti mourut, Dorat se jeta entre les bras

1. Le duc d'Estrées au roi, le 23 avril 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXI, p. 273-279).
2. Le duc d'Estrées au roi (*ibid.*, t. CCLXXI, p. 396-408).
3. *Ibid.*, t. CCLXX, p. 120-121.
4. *Ibid.*, t. CCLXXII, p. 59-70.
5. *Ibid.*, t. CCLXXXI, p. 211-218.

de Casoni; et l'agitation, au lieu de diminuer, alla *crescendo*. Le jeudi, 14 janvier 1683, Servient rédigea la note suivante : « Je veux communiquer à Son Éminence l'avis qu'on me donna hier à minuit que Dorat *nous trahit certainement*, et qu'il dit à ses confidents, comme entre autres à Casoni, qu'il dissimule avec Cibo, tant pour n'être pas exclu de l'audience du pape que pour éviter quelque insulte secrète ou publique, n'étant plus appuyé de Favoriti, mais qu'il parle clairement au pape quand il en approche. » Ce fut sans doute Mogiaschi, « échanson du pape, faisant la fonction de maître de chambre, » qui lui fit cette confidence; car il ajouta quelques lignes plus loin : « Mogiaschi m'a dit de plus...[1] »

Le cardinal d'Estrées transmit de son côté au roi les renseignements suivants : — 21 janvier 1683. « Dorat assure le cardinal Cibo qu'il ne s'ouvre qu'à lui seul des pas qu'il fait auprès du pape; qu'il entretient commerce avec Casoni, mais sans s'y fier, parce qu'il le voit trop uni avec la cabale contraire. Dorat rendit compte, il y a quelques jours, au cardinal Cibo d'une longue audience qu'il avait eue du pape, dans laquelle il prétend avoir fait son devoir et avoir découvert dans Sa Sainteté plus d'envie d'entrer en traité qu'elle n'en fait paraître aux autres[2]. » Tel était le récit de Dorat au cardinal Cibo; mais on sait déjà que Dorat dissimulait avec Cibo, et surtout que Cibo dissimulait avec le cardinal d'Estrées. — 23 février. Dorat n'a pas revu le pape; mais c'est toujours un homme douteux, qui ne se découvre pas avec les d'Estrées[3]. — 24 août. « Le cardinal Cibo songe à faire reprendre une audience à Dorat, avec lequel il croit que le pape *s'ouvre plus* qu'avec ces bons religieux dont nous nous sommes servis. Il est déterminé à parler si fortement à Casoni, qu'il croit l'avoir ébranlé et lui avoir fait voir qu'il faut

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVI, p. 12-15.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXV, p. 192-206.
3. *Ibid.*, p. 256-260.

être ennemi du pape et de l'Église pour entretenir l'esprit de Sa Sainteté dans les aigreurs et l'aliénation qu'elle témoigne, surtout dans de si pressantes occasions. Dieu veuille qu'il ait réussi[1]. »

Il ne réussit pas, par la bonne raison que ni Cibo, ni Casoni, ni Dorat ne voulaient réussir dans le sens qu'entendait le cardinal d'Estrées. Dans un mémoire rédigé à Rome, le 18 août 1689, par un ancien jésuite, Daniel Poncet, il est dit qu'après le départ de Lavardin de Rome, Dorat, qui s'était retiré à l'île Caprée, était revenu à Rome, et qu'il habitait un même logis avec Charlas et André. La cabale se réunissait chez un nommé Jacques Morelli d'Avignon, grand ami de Casoni. Chez Morelli venait aussi Antoine Alberti : « C'est, dit Poncet, un très mauvais Français et ennemi juré des jésuites;... j'ai su pour certain que c'était le prieur Torel de Toulouse; il est habillé comme un séculier romain avec une grande perruque. » « Il y a à Frascati, continue Poncet, un nommé Joseph Loreti, actuellement malade; son véritable nom est Pagnon, prêtre de Saint-Chamas; il est servi par le sieur Antonio, dont le véritable nom est Isoard, beau-frère de Peysonel[2]. » Ce Peysonel, comme nous le verrons plus loin, était un médecin de Marseille, très enfoncé dans les choses ultramontaines et l'un des meneurs les plus actifs de toute la cabale; il était un des intermédiaires les plus connus entre Rome et la France.

Ces détails indiquent les procédés du parti ultramontain à cette époque : voyages mystérieux, noms supposés, déguisements, réunions secrètes, correspondances détournées, etc. La police de Lavardin nous révélera encore d'autres ruses.

Un mémoire daté du 21 juillet 1688 et la dépêche de Lavardin du 27 du même mois contiennent encore les détails suivants : — Le Père Carlat (*sic*), chanoine régulier

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIX, p. 80-91.
2. *Ibid.*, t. CCCXXVI, p. 296-301.

de Pamiers, proposa à un Français, en 1682, d'afficher des placards imprimés, entre autres un bref du pape qui qualifiait l'archevêque de Toulouse de loup ravissant. Il les afficha à Montaut et à Bonac, et passa de là à Lyon où il reçut de l'argent, puis à Grenoble et à Chambéry, où Lambert lui donna une lettre pour Dorat à l'île Capri, près de Naples, et, en l'absence de Dorat, pour Maillé, Provençal, auditeur du cardinal Howart, qui lui donna de l'argent. Ce Français déclara se nommer Jean de la Fond, du lieu de Pamiers, et actuellement il demande son pardon au roi avec la permission de rentrer en France[1].

Quant à Dunansel, théologal d'Alet, il écrivit un traité sur la régale, qu'il envoya à Favoriti. Celui-ci le fit traduire en italien à ses frais par Flantin, Liégeois demeurant à Rome sous la protection de l'Espagne[2].

Le 1er décembre 1688, Lavardin, étant toujours à Rome, signala au roi le séjour à Sienne d'un ancien secrétaire de l'évêque de Pamiers; il se nommait Marc-Antoine Guigue (Guigon), mais il se cachait sous le pseudonyme de Fon Conperte (*sic*); il était à Sienne l'agent de Casoni et le pape lui faisait une pension[3]. Pendant que Lavardin envoyait ces renseignements au roi, madame de Lavardin écrivait, de Sienne même, à son mari, que ce Guigue était à Sienne depuis quatre ou cinq mois, que le pape lui donnait mensuellement dix écus romains, qu'il se faisait appeler « le prieur de Fonte coperta. » « C'est lui, dit-elle, qui a fait tous ces mémoires contre la régale et qui en toutes occasions se déclare contre le roi, prétendant par là marquer son attachement pour son défunt maître. » Ce Guigue avait un frère du même nom, « demeurant à Grimaut, petite ville de Provence entre Fréjus et Draguignan; c'est là où débarquent tous

1. La dépêche, t. CCCXI, p. 247-264. Le mémoire, p. 266-268.
2. IIe Mémoire de Desbordes, 1682 (*ibid.*, t. CCLXXXII, p 213-246, ch. VII.
3. *Ibid.*, t. CCCXII, p. 225-226.

ces écrits. Le confesseur de M. le cardinal d'Estrées a été longtemps en commerce de lettres avec lui; il se nomme Père Benoît ou Père Bruno. Il a aussi des lettres de M. Dirois; mais comme il a eu peur que le cardinal ne le voulût tromper à la fin, il leur manda, il y a un mois, qu'il s'en allait autre part, et fit semblant de s'en aller pour rompre tout commerce avec eux. » Ce Guigue était protégé par le grand-duc. Casoni lui écrivait beaucoup. Madame de Lavardin ajouta dans cette lettre qu'elle avait gagné un commis de la poste, que ce commis lui remettrait ses lettres, qu'elles les copierait et les enverrait à son mari à Rome[1]. En effet, par le courrier suivant, elle lui envoya de Sienne une lettre de Daurat (*sic*) à Guigue[2]. Nous verrons plus loin la suite de cette intrigue, en étudiant la police de Lavardin.

La coterie de Grenoble se rattachait à celle de Pamiers, avec cette différence toutefois que l'évêque de Pamiers ne courtisa jamais Louis XIV, tandis que l'évêque de Grenoble flatta à la fois Louis XIV et Innocent XI. A Pamiers, la résistance fut regrettable, mais noble de la part de l'évêque; tandis qu'à Grenoble, l'adulation de Le Camus fut déloyale et intéressée, et quand cet évêque fut devenu cardinal, il se conduisit en créature servile du pape, sacrifiant les intérêts et l'indépendance de son église à l'ambition de la papauté. Il a déjà été dit que Le Camus se servit de Duméné à Rome, pour y mener ses affaires à bonne fin. Il y envoya maintes fois et mystérieusement son vicaire général, Lambert de Chambéry, qui demeura dans l'appartement même de Casoni, tant l'intimité de ces deux personnages était grande[3].

On lit dans la dépêche de Lavardin au roi, du 17 avril 1688 : « Le Père Poncet, jésuite défroqué, que Lambert,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 227-229.
2. Cette lettre est à la page 242. Voir la dépêche de Lavardin au roi, le 7 décembre 1688 (*ibid.*, p. 238-239).
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 21 octobre 1687 (*ibid.*, t. CCCV, p. 368-388).

grand vicaire de Chambéry, entrepôt ordinaire des moines et prêtres mécontents ou sauvés de prison, avait recommandé à Casoni, est logé dans la place de Sainte-Marie Majeure. Casoni lui a offert de l'argent, qu'il se vante d'avoir refusé. On lui promet une place d'habitué à l'église de Notre-Dame de Lorette en cette ville (Rome), attendant un bénéfice. Comme je vois ce Lambert entrer en maintes affaires, j'ai donné avis en chiffres à M. d'Arcy d'observer sa conduite pour vous en informer[1]. »

En décembre 1688, le cardinal d'Estrées pensa que Lambert était caché à Rome, soit dans quelque couvent, soit chez Casoni. Une lettre ayant été adressée à cet émissaire par l'entremise du résident de Savoie et celui-ci ne l'ayant pas découvert, la lettre fut ouverte par le résident qui en donna copie au cardinal d'Estrées[2].

Le 14 janvier 1689, Lavardin écrivit à Louis XIV qu'il croyait que Lambert était toujours au palais[3].

Lambert et Casoni furent activement secondés par le prêtre Maillé, qui entretint des intrigues à Aix en Provence, se cacha à Rome sous des noms empruntés, et servit même le cardinal de Norfolk, en même temps qu'il facilitait l'arrivée à Rome des correspondances secrètes et détournées du nonce Ranucci[4], ainsi que celles des jansénistes[5]. Casoni voulant récompenser Maillé, demanda pour lui au pape le prieuré de Saint-Gildas, en Bretagne, et il l'obtint au commencement d'octobre 1688. Lavardin engagea Louis XIV à s'opposer à cette nomination : « C'est ainsi[6], dit-il, qu'on paye du bien de la France ceux qui sont les plus mal intentionnés contre leur roi[7] ! » Dans cette même

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 321-347.
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 15 décembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXVI, p. 397-409).
3. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 36-38.
4. Lavardin au roi, le 10 septembre 1688 (*ibid.*, t. CCCXII, p. 7-28).
5 Lavardin à Croissy, le 19 septembre 1688 (*ibid.*, p. 48).
6. Lavardin au roi, le 28 septembre 1688 (*ibid* , p. 61-72).
7. Le même au même, le 5 octobre 1688 (*ibid.*, p. 76-93).

dépêche, Lavardin remarqua que don Berget, quoique « fort connu de Casoni », n'était point mêlé dans ces intrigues; il demanda à Sa Majesté s'il fallait que ce religieux restât à la grande Chartreuse ou revînt à Rome, où ses fonctions de prieur de la Chartreuse et de procureur général le rappelaient; il le signala comme bien intentionné et capable d'être utilement employé à Rome pour le service de Sa Majesté.

En novembre 1688, un individu avoua, à Rome, à Lavardin, qu'il recevait à chaque ordinaire une lettre destinée à Maillé, et qu'il la lui remettait sans en savoir plus long. Cette lettre venait des personnes dont Maillé était l'agent à Rome, du médecin Peyssonnel de Marseille, ou de l'évêque de Vaison, ou du cardinal Le Camus, ou des Filles de l'Enfance, ou encore de Dorat, alors retiré à l'île Caprée[1]. Un document daté de Marseille le 12 février 1689 porte que des peines diverses, bannissement ou amendes, furent infligées à l'archiprêtre Dorat, au Père Cerle, ci-devant grand vicaire de Pamiers, à Aubin, libraire de Lyon, à Charlas, ancien chanoine de Pamiers, à Peyssonnel, à Maillé, à Pagnon, au Père Mignot de l'Oratoire, à l'abbé de Cabanes, à d'autres religieux, à des présidents de parlement, etc.[2]. Maillé chercha à se justifier; le 19 avril 1689, il adressa une lettre au roi et une autre à Croissy. Dans la première, il prétendit qu'on l'avait calomnié en le mettant au nombre des complices d'un certain médecin de Marseille; que le cardinal de Norfolk, chez qui il était domestique, avait reconnu son innocence; qu'il était « un des plus fidèles sujets » du roi; que le roi « était l'appui de la religion catholique et la terreur de toute l'Europe »; qu'il serait « inconsolable », s'il avait été « assez malheureux pour faire quelque chose qui ait pu déplaire à Sa Majesté[3] ». Dans la seconde lettre,

1. Mémoire de Lavardin, le 7 janvier 1689 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXXIV, p. 66-68).
2. *Ibid.*, t. CCCXXVI, p. 34.
1. *Ibid.*, p. 132-133.

Maillé étala les mêmes sentiments hypocrites et demanda humblement sa grâce[1]. Le mois suivant, Maillé, congédié par le cardinal de Norfolk, fit dire qu'il se disposait à aller à Lorette, puis à Venise[2]; Lavardin écrivit qu'il recevrait sans doute du travail, par l'intermédiaire de Casoni, auprès du cardinal Negroni, légat de Bologne[3]. Lavardin nous indiquera plus loin ce qui advint de la correspondance de Maillé et comment elle était en contradiction avec ses belles protestations de fidélité du 19 avril 1689.

Un autre agent du cardinal Le Camus à Rome fut l'abbé de la Martellière. En décembre 1687, Lavardin lui dit spirituellement qu'il y avait, dans la ville sainte, de petits misérables qui un jour lui payeraient bien cher l'aigreur qu'ils jetaient dans l'esprit du pape[4].

La coterie janséniste était assez disséminée à Rome; elle recrutait aussi des adhérents parmi les gens de Pamiers et de Grenoble. Les rapports d'Innocent XI avec Arnauld et le parti janséniste seront étudiés ailleurs; il ne s'agit ici que des agissements de la cabale à Rome même.

L'église neuve appartenait aux oratoriens de Saint-Philippe de Néri. Il y avait là un Père de la Balme, natif du Roussillon, qui était lié avec Duméné (du Mesné) et que Servient signala, le 26 juin 1680, parmi les chefs de la cabale antifrançaise[5]. On lit, d'autre part, dans la dépêche du duc d'Estrées au roi, le 5 février 1681 : « Il y a ici un procureur général de l'ordre de Sainte-Geneviève, nommé Goyer, qui a une méchante conduite et des commerces avec la plupart de ceux qui sont infectés du jansénisme...

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXVI, p. 134-135.
2. Lavardin au roi, Florence, le 21 mai 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIV, p. 321-324).
3. Le même au même, le 28 mai 1689 (*ibid.*, p. 343-354).
4. Le même au même, le 16 décembre 1687 (*ibid.*, t. CCCVII, 303-319).
5. Dépêche à Croissy, t. CCLXVIII, p. 363-369.

J'ai quelques avis que deux Pères de Saint-Antoine ne se conduisent pas mieux que le Père Goyer[1]. » Le 16 avril, le duc manda au roi qu'il avait ordonné, de par la volonté de Sa Majesté, à ce Père Goyer et à son compagnon de quitter Rome, et qu'ils avaient promis d'obéir au plus tôt[2]. Tous les jours, à cette époque, avaient lieu, à l'église neuve, des réunions entre Favoriti et les jansénistes[3].

Le 19 novembre 1681, le duc d'Estrées écrivit à Louis XIV qu'un religieux de Saint-Antoine, nommé Guillot, procureur général de son ordre, avait beaucoup d'habitude avec le cardinal Ottoboni et avec Favoriti, et qu'il avait remis à celui-ci des documents hostiles aux traditions gallicanes[4]. Un mois après, jour pour jour, Louis XIV signa à Saint-Germain l'ordre de faire rentrer ce religieux en France, sa conduite à Rome étant préjudiciable au service du roi[5]. Le 7 janvier 1682, le duc d'Estrées écrivit au roi : « Je ne doute pas que l'abbé de Saint-Antoine ne me donne avis du temps qu'il rappellera le Père Guillot, afin que par ce moyen je puisse mieux tenir la main à l'exécution de l'ordre qu'il lui envoiera, et en cas qu'il ne voulût pas y obéir assez promptement, j'apporterais ce qui dépendrait de moi pour faire sortir de Rome un homme aussi mal intentionné et qui a d'aussi méchants commerces. C'est ce que j'ai cru devoir avoir l'honneur de répondre au contenu de la dépêche de Votre Majesté du 12 décembre. » Le duc accorda au Père Guillot, sur sa demande, douze jours de séjour à Rome, pour prendre congé de quelques cardinaux[6]. Le 30 du même mois, Louis XIV écrivit de Saint-Germain au duc : « Le Père général de l'ordre de Saint-Antoine a envoyé au Père

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXI, p. 55-73.
2. *Ibid.*, p. 232-265.
3. Servient à Croissy, le 30 avril 1681 (*ibid.*, t. CCLXXV, p. 233-237).
4. *Ibid.*, t. CCLXXII, p. 361-373.
5. *Ibid.*, t. CCLXXVII, p. 116.
6. Le duc d'Estrées au roi, le 28 janvier 1682.

Guillot, procureur dudit ordre, l'obédience pour repasser en France, et je ne doute pas qu'il ne soit parti de Rome avant que vous receviez cette dépêche. » Le 18 février, le duc répondit à Sa Majesté : « Le Père Guillot n'a pas obéi entièrement à l'ordre de son général, qui portait de se rendre incessamment à Marseille ; car il était encore, il n'y a que peu de jours, à cinq milles d'ici ; ce qui ne marque pas qu'il ait été calomnié injustement, comme il l'a publié ; au moins, s'il était innocent, il aurait dû avoir impatience de le faire connaître à son général. » Cette lettre du duc se croisa avec une autre du roi, datée de Saint-Germain le 20 février, dans laquelle Sa Majesté s'exprimait ainsi : « Si le procureur de la maison de Saint-Antoine n'est pas encore parti de Rome après l'obédience que son général lui a envoyée, vous le devez obliger d'en sortir incessamment. » Enfin le 26 février au matin, Servient manda à Croissy que ce Père venait de partir, et qu'il était savant, zélé, persécuté par son abbé, « qui, ajouta-t-il, n'est occupé à Saint-Antoine (ce que je sais de bonne part) qu'à demeurer des sept ou huit heures à table avec les religieux de son intelligence et de son humeur ; cet ordre tombe dans un relâchement entier. » Servient conclut en en conseillant la sécularisation[1].

Le 16 novembre 1683, le duc d'Estrées manda à Croissy : « Vous vous souviendrez sans doute bien, monsieur, qu'un Père de Saint-Antoine, nommé Guillot, qui était procureur général de son ordre, fut chassé d'ici il y a environ deux ans, à cause de ses commerces avec le cardinal Ottoboni et Favoriti contre le service de Sa Majesté, dont j'ai eu depuis son départ une connaissance plus particulière. Ce fut un religieux de Saint-Antoine, nommé Fusiers, qui me la donna en ce temps-là et me découvrit que le Père Guillot ne se comportait pas comme un bon et fidèle sujet de Sa Majesté le devait. Il a su ce qu'avait fait le Père Fusiers, et l'on m'a dit que le pre-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXX, p. 113-120.

mier ferait ce qu'il pourrait, par le moyen du Père Langeron, supérieur de la maison de Paris, frère d'un aumônier de madame la Dauphine, que l'on m'a dit, monsieur, être fort connu de vous, pour rendre de mauvais offices au Père Fusiers auprès de vous et le faire sortir de Rome... Il ne serait pas juste que le Père Fusiers qui a fait son devoir, dont je me suis servi pour découvrir l'infidélité du Père Guillot, et qui m'est utile dans d'autres choses où je l'emploie, reçût un mauvais traitement[1]. » Les choses en restèrent là jusqu'en septembre 1685. On a un mémoire envoyé, le 18 de ce mois, par le duc d'Estrées au roi, sur ces Pères Guillot et Fusiers. En voici le résumé: Le Père Guillot, alors supérieur du couvent de Saint-Antoine de Rome et procureur général de son ordre, conférait beaucoup avec Favoriti à la sacristie de l'église Sainte-Marie-Majeure, qui était « un lieu obscur »; il conférait aussi chez le cardinal Ottoboni. Il faisait venir de Paris et d'ailleurs tous les mémoires et les écrits contraires au droit de régale. Le duc d'Estrées le fit alors surveiller par le Père Fusiers, qui était à Rome depuis dix ans. Le roi, instruit par le duc, ordonna aussitôt qu'on fît sortir de Rome le Père Guillot. « Favoriti lui donna à son départ une lettre de recommandation pour M. l'évêque de Grenoble, et présentement le Père Guillot est supérieur du couvent de Chambéry, diocèse de Grenoble, que l'on prétend que cet évêque lui a procuré. » Des amis du Père Guillot, entre autres un de ses parents, nommé Marbauld, prêtre, et qui lui empruntait quelquefois de l'argent, obtinrent du général de l'ordre que le Père Fusiers sortît de Rome. Cet ordre fut signifié à celui-ci le 9 septembre 1685. Le duc d'Estrées, considérant que ce religieux n'avait dans son ordre qu'un seul ennemi, le Père Gardin, ami du Père Guillot, qu'en dehors de son ordre il était respecté de tout le monde, et qu'en outre il était utile à Rome pour les affaires de

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVIII, p. 376-377.

Sa Majesté, conclut ce mémoire en priant le roi de faire dire au général de laisser ce religieux à Rome[1].

On voit comment l'évêque de Grenoble se faisait le protecteur des religieux qui cabalaient contre le roi et contre la régale. Il voulut sans doute protéger aussi un autre religieux de Saint-Antoine, nommé le Père Cusin, et il demanda vraisemblablement pour lui les faveurs du cardinal d'Estrées ; car on possède une lettre de M. Dirois à cet évêque, lettre dans laquelle il est dit que ce Père, vu son immoralité, ne méritait pas la protection de ce cardinal[2].

Le 21 mars 1682, Servient avertit Croissy que, si l'affaire d'Esnay n'avait pas de solution favorable, c'est qu'elle était entravée par « quelque janséniste, les moines de Cluny et le Père Flambart, procureur général de Saint-Maur ». Puis il ajouta : « Je dois exposer un soupçon que je n'ai pas encore vérifié... Il y a ici quelque Français, janséniste, très habile, mais fort caché ; car on m'a dit, dans un épanchement de confiance, que le mémoire italien qu'on m'a communiqué en secret, a été fait ici en français et traduit en italien par Favoriti, qui en avait suggéré le dessein, voulant faire paraître le critique indifférent entre le pape et le roi, et faire courir ensuite le mémoire en deux langues pour embarrasser les évêques et de la confusion de cette critique et de la crainte d'une union entre le pape et Sa Majesté... Au reste, le pape ayant vu l'écriture en italien et ne voulant pas être engagé d'en suivre le projet, a défendu avec une telle sévérité de la montrer, qu'il a depuis ordonné qu'on lui rapportât l'original et les copies qui en avaient été faites. Favoriti en a pourtant retenu une que le pape ne sait pas, et c'est celle que j'ai eue à son insu une après-dînée... Le secret est absolument nécessaire[3]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCVI, p. 145-147.
2. *Ibid.*, t. CCXCIV. p. 269-272, septembre 1685.
3. *Ibid.*, t. CCLXXX, p. 217-222.

On lit dans une autre dépêche de Servient, datée du 14 décembre 1683 : « Un nommé Gabrielis, religieux du tiers-ordre de Saint-François, était ici depuis longtemps. C'était l'âme, pour ainsi dire, de feu Favoriti et l'intime ami de Casoni, son successeur. Il recevait toutes les lettres de M. Arnaud d'une ville de Flandre, où il est encore s'il n'en est parti depuis un mois. C'était l'instrument ici du jansénisme. Il sollicitait fortement et incessamment contre la régale, et il excitait aussi de tout son possible l'abbé Casoni, avec lequel il dînait trois fois la semaine régulièrement, d'obliger le pape à produire au plus tôt la censure contre les propositions. Il voyait en même temps les plus habiles gens de cette cour. Il y avait, en apparence, des intérêts pour des livres qu'il avait imprimés et d'autres qu'il voulait imprimer. Son correspondant principal après M. Arnaud était un parent du Père Lupus, de l'université de Louvain. Celui qui m'a donné cet avis a vu plusieurs lettres et mémoires de ces deux personnes entre ses mains, qui pressaient également la constitution sur la régale et la censure sur les propositions; et le pape avait été plusieurs fois dans une disposition prochaine de les satisfaire. Dorat, qui avait permission du pape depuis quelque temps de maintenir un commerce avec M. le cardinal d'Estrées, *dont il devait révéler toutes les particularités au palais sous l'apparence du contraire,* concourait en secret dans les instances du Père Gabrielis. » Les deux correspondants d'Arnaud à Rome étaient Dorat et le Père Gabrielis. J'ai su, ajouta Servient, que ce Père « avait tenté de faire élever M. Arnaud au cardinalat et à son défaut le vicaire de Hollande; on croit pourtant que c'est à l'insu de l'un et de l'autre ». Toutefois, une personne, que Servient ne nomme pas, avertit le pape que le Père Gabrielis et consorts étaient des « subterfuges »; que, « dans le même temps *qu'ils excitaient le plus Sa Béatitude à censurer les propositions, ils les tenaient comme une doctrine constante,* et avaient eux-mêmes traversé les desseins de Sa Sainteté à Louvain,

cachant cette conduite sous l'apparence d'une toute contraire » ; qu'ils n'engageaient ainsi Sa Sainteté dans un tel différend que pour « *porter ensuite des coups irréparables à cette cour* ». Le pape, sans soupçonner Dorat, s'en émut et dit à Casoni de faire rédiger par Gabrielis, ainsi que par le parent du Père Lupus et par leurs amis, des écrits contre les propositions du clergé, afin de les tenter. Mais Gabrielis, au lieu d'écrire, disparut tout à coup et sans congé, « faisant ainsi connaître par sa fuite que les vues qu'on avait données contre lui à Sa Sainteté n'étaient que trop bien fondées, et qu'il craignait un emprisonnement et d'autres punitions par la découverte de son intrigue, qu'en effet le pape lui destinait ». La personne qui démasqua ainsi le Père Gabrielis aux yeux du pape, fit remarquer à Sa Sainteté que « les duretés dont on avait usé contre les jésuites n'avaient pas été moins contraires que les caresses qu'on avait faites à ces gens-là » ; qu'il fallait changer de conduite avec eux, mais insensiblement, pour dissimuler ce changement, et qu'il était nécessaire de s'accommoder le plus tôt possible avec la France. Mais le pape ne se rendit pas à ce dernier conseil[1].

Le 28 décembre 1683, le cardinal d'Estrées raconta au roi l'affaire de ce Père Gabrielis, qui, sept ou huit ans auparavant, avait enseigné en Flandre les opinions du clergé de France, et qui présentement, de concert avec d'autres docteurs attachés au parti de Jansénius et liés avec Arnauld, poussait le pape à les condamner. « Le pape, dit ce cardinal, a conçu qu'ils lui avaient tendu ce piège pour le faire tomber dans une censure, laquelle attirant l'opposition de diverses nations, engagerait les choses à un concile où la constitution d'Innocent X pourrait être de nouveau examinée comme les autres matières[2]. » Le

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVI, 1er suppl. de 1683, p. 352-355.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 281-294.

18 janvier 1684, le cardinal d'Estrées ajouta : « Ce commissaire du saint-office qu'on avait chargé d'examiner les écrits du Père Gabrieli (*sic*), voulut en commencer le rapport. Mais, quand je n'aurais pas déjà su que c'était un des principaux instruments dont la cabale s'était servie pour aigrir l'esprit du pape et l'animer à quelque action, je m'en serais aperçu au soin que prit le cardinal Azzolini de détourner ce rapport, » en suspectant l'authenticité des écrits qu'on imputait à ce Père et en demandant qu'on s'en informât plus exactement [1]. On poursuivit cette affaire dans le but d'imposer à Gabrielis une rétractation de ses anciennes doctrines gallicanes ; ce procès rentrant dans les affaires doctrinales, nous nous en occuperons plus loin.

II

Ce Père Lupus dont il a été question précédemment, était né à Ypres. Il était augustin et docteur de Louvain. Il fut reçu à Rome dans l'académie de la reine de Suède, et il prit toujours parti, avec un rare fanatisme, pour tout ce qui était de nature à blesser la France ; son livre *De appellationibus* et ses autres écrits furent dirigés contre les doctrines gallicanes ; par son caractère passionné, par ses intempérances d'idées et d'expressions, il ne pouvait que plaire à Favoriti, à Casoni, au cardinal Azzolini, à la reine Christine et à toute la camarilla. Lorsqu'il quitta Rome pour retourner en Flandre, il entretint une correspondance avec Favoriti, Dorat et les autres chefs de la cabale, dont il était une des plus vives lumières.

Il y avait un autre augustin flamand, nommé Van Eck, d'un naturel très emporté et ennemi déclaré de la France. Le cardinal d'Estrées ne lui ménagea pas les épithètes d'ignorant et d'extravagant. Il les justifia, en effet, dans

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIX, p. 326-336.

la campagne qu'il entreprit, comme rapporteur dans la congrégation du saint-office, contre le procès-verbal de l'assemblée du clergé de 1681, procès-verbal qu'il voulait à tout prix faire censurer. D'après le cardinal d'Estrées, le pape et Favoriti l'auraient même blâmé d'avoir parlé avec autant d'emportement[1]; ce qui n'empêcha pas Favoriti de lui faire obtenir du pape, en octobre 1681, une des charges devenues vacantes par la promotion de Lauria[2]. Au mois de juin 1682, le cardinal de Luca, qui était alors en désaccord avec Favoriti et qui était chargé de plaider pour l'accommodement des affaires de France, fit refuser une audience à ce religieux par le maître de chambre du pape[3]. Mais ce refus calculé ne tira pas à conséquence, et Van Eck, encouragé d'autre part, ne devint que plus ardent en faveur des privilèges du saint-siège. Le 11 février 1683, le cardinal d'Estrées écrivit à Louis XIV : « Cet *infâme* augustin nommé Vanhec (*sic*), que Favoriti fit préfet des études du collège de la propagande, pour le récompenser de la satire qu'il fit, il y a dix-huit mois, dans la congrégation du saint-office, contre le procès-verbal de la première assemblée du clergé, parle avec tant d'emportement et de fureur dans les disputes publiques qu'on fait, dans ce collège, de la doctrine et des sentiments de la nation, que les spectateurs et les autres officiers en sont *scandalisés*. Je n'ai pu dissimuler cet *acharnement*, j'en ai porté ma plainte au cardinal Cibo; il s'en est informé et en a trouvé les fondements véritables, l'a dit au pape, et Sa Sainteté lui a commandé de l'envoyer quérir et de lui faire une très forte réprimande. Mais pour des excès tels que les siens et si réitérés, cette mortification ne suffit pas. Je demande qu'il soit privé de

1. Le cardinal d'Estrées au roi, les 29 et 30 août 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXIV, p. 237-244).
2. Servient à Croissy, le 29 octobre 1681 (*ibid.*, t. CCLXXVI, p. 226-231).
3. Le même au même, le 2 juillet 1682 (*ibid.*, t. CCLXXXI, p. 60-64).

sa charge, dont il s'acquitte si mal qu'il met toute la communauté en confusion [1]. »

Le 23 mars suivant, le cardinal d'Estrées fit savoir à Sa Majesté que, dans la dernière congrégation de la propagande, les cardinaux avaient opiné que l'on devait casser Van Eck de sa charge [2]. Mais le pape s'y opposa, ordonnant seulement qu'on lui fît une seconde admonestation [3]. Cette admonestation n'était évidemment que pour la forme; car, d'après une dépêche du cardinal d'Estrées du 1er juin 1683, le pape parlait de lui avec éloge et il attendait son travail sur les propositions du clergé de France [4]; il le nomma même consulteur dans le procès intenté contre l'historien Noël Alexandre [5].

En août 1689, l'ex-jésuite Daniel Poncet signala un docteur de Louvain, qui était à Rome depuis treize ans, grand ami de Casoni, de Maillé et de toute la cabale [6]. Le 24 décembre de cette même année, un nommé Pothier écrivit de Rome une lettre qui est encore au dépôt des archives diplomatiques, et dans laquelle il indiqua un moyen d'attirer dans un piège les gens de cette cabale, de les prendre tous, ainsi que leurs papiers, et de les faire conduire en France, à l'endroit que désignerait le roi [7].

Certains couvents furent plus particulièrement dévoués à cette cabale. Celui des minimes de la Trinité-du-Mont, par exemple, se distingua entre tous, bien qu'il fût couvent royal. Résumons quelques dépêches sur ce point.

Le duc d'Estrées à Pomponne, le 10 janvier 1679: — Le Père Tardif, procureur général des minimes, sortit de ce couvent par ordre de Louis XIV; mais il y continua

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXV, p. 228-245.
2. *Ibid.*, p. 319-329.
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 31 mars 1683 (*ibid*, p. 333-349).
4. *Ibid.*, p. 466-478.
5. Le cardinal d'Estrées au roi, le 23 mai 1684 (*ibid.*, t. CCXC, p. 223-240).
6. *Ibid.*, t. CCCXXVI, p. 296-301.
7. *Ibid.*, t. CCCXXVII, p. 269-270.

ses intrigues par un frère qui y restait et qui lui était affidé. Le duc en fit des observations au correcteur du couvent. Après des difficultés suscitées méchamment par ce correcteur et par le général, on se décida à faire rentrer en France quelques Pères de ce couvent. On renvoya le frère qui était lié avec le Père Tardif, sous prétexte qu'il n'y avait plus de chambre à lui donner. Le général donna cet ordre à la prière du Père Tardif, « qui voyait avec déplaisir que l'on avait découvert ses commerces ». Le duc blâma cette rigueur [1]. — Il y avait là aussi un Père Gilles, qui travailla à la condamnation du Père Maimbourg comme consulteur de l'Index. En 1677, ce Père essaya de se faire passer auprès du duc d'Estrées pour dévoué aux doctrines gallicanes ; car on lit dans une lettre du cardinal d'Estrées, datée du 10 mai 1677 : « Mon frère m'adressa par l'ordinaire passé l'exemplaire d'un livre que je vous envoie, qui avait été remis entre les mains d'un minime français, nommé le Père Gilles, par un homme qui en avait apporté cent cinquante exemplaires pour les vendre dans Rome et en tirer quelque profit. Mon frère les a tous retirés moyennant cinq cents livres par l'entremise de ce religieux, auquel l'autre s'en était découvert en confession et lui avait permis d'en parler sans le faire connaître ; ce qu'il a exécuté. C'est un libelle italien contre les intérêts... de la nation, assez mal écrit, mais avec ironie, ignorance et emportement [2]. »

En 1679, Servient demanda que ce Père Gilles fût rappelé en France [3] et mortifié, et que l'on fît de bons choix pour remplir les places vacantes des provinces de Lyon et de Champagne ; car, dit-il, si l'on nomme des religieux « qui soient à la dévotion de ceux d'ici, l'on fortifiera la cabale qui y règne plus fortement depuis que l'on a chassé ceux de la contraire ; et pour bien faire, il faudrait, ce

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIX, p. 57-58.
2. *Ibid.*, t. CCLI, p. 207-210.
3. Servient à Pomponne, le 22 juin 1679 (*ibid.*, t. CCLXI, p. 89-95).

semble, renouveler la maison. » Servient cita le Père Noël comme étant le plus dangereux de tous [1].

Le 12 juillet 1679, le Père Alphonse Laurent de Pedraza, général des minimes, écrivit au duc d'Estrées une lettre autographe sur les dissensions de ce couvent de la Trinité-du-Mont. Il lui avoua que « l'unique remède serait de couper la tête à cet hydre, d'éloigner le chef de cette cabale, qui était le Père Noël, et les autres ensuite. » Le Père Gilles, correcteur du couvent et consulteur de l'Index, ne venait qu'ensuite [2].

Le 4 août, Louis XIV étant à Saint-Germain signa l'ordre que le Père Gilles quittât Rome et se rendît dans le couvent de France qui lui serait assigné par ses supérieurs [3]. On lit à ce sujet, dans la dépêche de Servient à Pomponne, le 30 : « Le second ordre au Père Gilles, signifié cette semaine à la Trinité-du-Mont, était extrêmement nécessaire. On viendra à bout de cette manière de toutes ces sortes d'esprits égarés. Nous verrons comme celui-ci obéira à ce second commandement par écrit et s'il quittera sa retraite à Castel-Gandolfo, où M. Favoriti n'osera assurément le soutenir ; car le pape ne veut point d'affaires [4]. » Suit alors le texte terrible que j'ai cité en traitant des mœurs monacales à Rome, et dans lequel Servient flétrit les divisions de ces moines, leurs trafics, leurs débauches et leurs scandales de toutes sortes.

Ce Père Antoine Gilles écrivit de Marseille à Pomponne le 7 novembre suivant, pour lui dire qu'il avait quitté Rome malgré un crachement de sang, et pour protester de son respect et de son obéissance envers son maître et son roi. « Je supplie très humblement Votre Excellence, ajoutait-il, de suspendre son jugement touchant ma conduite dans la censure du livre du Père Maimbourg, *que*

1. Le même au même, le 28 juin 1679 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXI, p. 112-113).
2. *Ibid.*, p. 169-171.
3. *Ibid.*, t. CCLXIV, p. 25.
4. *Ibid.*, t. CCLXII, p. 83-93.

j'ai été forcé de faire malgré moi. On a informé comme on a voulu. Mais la vérité est fille du temps; elle paraîtra dans son jour, quand le moment de son terme sera venu. Je vous assure, monseigneur, que je suis fort innocent, et je veux le Père Maimbourg même pour qu'il en juge. Si Dieu me donnait la santé et l'occasion, j'irais à vos pieds pour vous dire des choses que Votre Excellence sera bien aise de savoir. J'attendrai ici et partout les ordres de Sa Majesté et les vôtres, pour les exécuter avec soumission et exactitude [1]. » Le roi ordonna que ce Père rentrât dans un couvent de son ordre en France, et que l'on constatât s'il était malade comme il le disait.

Le 5 février 1682, Servient manda à Croissy que les religieux minimes de la Trinité-du-Mont avaient remis au pape un rapport de leur façon, tendant à faire entrer Sa Sainteté dans le gouvernement de leur couvent, qui cependant relevait de la France. Pour éviter cet inconvénient, Servient proposa le rappel du Père Gressier « que M. l'ambassadeur, dit-il, ne sait pas être un vrai brouillon, et qui s'enivra l'autre jour dans un dîner de Bourguignon de sept ou huit heures, où l'on lui mit un casque sur la tête et une cuirasse de citrouille; il est cause de tout le scandale de cette maison, et un rappel honnête sur quelque prétexte éviterait de plus grands désordres, personne n'osant éclaircir M. l'ambassadeur sur ce point. » Cependant l'ambassadeur n'ignorait pas tout : car il alla jusqu'à menacer plusieurs de ces religieux de les jeter du haut en bas de l'escalier de l'église, et il les chassa publiquement le jour de la fête de saint François de Sales [2]. Huit jours après cette lettre, le 11 février, le duc d'Estrées mentionna, dans sa dépêche au roi, un meurtre qui venait de se commettre dans la maison de campagne de ces religieux, à quelques milles de Rome.

Le 14 août, Louis XIV signa, à Versailles, l'ordre que

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXIII, p. 133-135.
2. *Ibid.*, t. CCLXXX, p. 76-78

les Pères Le Houx, Robert, Verrières et Noël, coupables d'avoir manqué de respect au duc d'Estrées, quittassent incessamment le couvent de la Trinité-du-Mont, et rentrassent dans leurs provinces en France [1]. Mais, le 10 septembre, le duc écrivit à Croissy qu'il n'exécuterait pas cet ordre à l'égard du Père Noël : « Car, du reste, dit-il, il est à soixante-seize ans aussi vigoureux qu'un homme de quarante-cinq, sortant presque tous les jours à pied, soir et matin, et l'on ne peut pas manquer davantage qu'il a fait par la manière dont il a agi et parlé, non seulement dans le couvent de la Trinité-du-Mont, mais aussi dans Rome où il a contracté des habitudes par le long séjour qu'il y a fait. Je crois que vous agréerez que je fasse entendre à ce Père que, s'il n'avait dorénavant une meilleure conduite, je ne retarderais plus l'exécution de l'ordre de Sa Majesté. »

Les dominicains fournirent aussi leur contingent à la cabale. Le Père Mailhat, né dans le diocèse de Pamiers et envoyé vers l'an 1662 au couvent de Sainte-Sabine à Rome, était connu « et estimé du pape [2] ». Le 15 octobre 1680, le duc d'Estrées manda à Louis XIV qu'un dominicain français, âgé de soixante-douze ans et nommé Mailat (ailleurs Maillat, Maillart, etc.), avait été conduit chez le pape qui avait grande confiance en lui, et qu'il l'avait pressé sur les questions du jansénisme, de la régale, etc. [3]. Le 22, il ajouta : « Le Père Maillart, dominicain, a des commerces avec des jansénistes de France et de Flandre, mais particulièrement avec les premiers, et même il reçoit leurs lettres pour ceux qui sont ici du même parti [4]. » En conséquence il lui fut signifié de quitter Rome ; mais il répondit qu'il avait été chargé par le pape, en 1677, de revoir les constitutions de son ordre et d'en faire un rapport au chapitre général de 1681 ; qu'il avait été transféré, par

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 119.
2. IIe Mémoire du sieur Desbordes, chap. Ier (*ibid.*, t. CCLXXXII, p. 213-246).
3. *Ibid.*, t. CCLXVI, p. 278-297.
4. *Ibid.*, p. 299-311.

un bref du pape, de la province de Toulouse au couvent de Sainte-Sabine ; qu'il ne pouvait en conséquence quitter Rome que sur l'ordre du pape; qu'il avait d'ailleurs soixante-quinze ans et qu'il était de plus affligé d'un asthme et d'une toux continuelle [1].

On lit dans une dépêche du duc d'Estrées à Louis XIV, le 23 décembre 1684 : « Sœur Gabrielle de Viviers, religieuse du prieuré de Prouille, fille d'un gentilhomme du diocèse d'Alet et effectivement parente de l'archevêque de Valence, est celle qui écrit ici à un dominicain nommé Maillard, de la province de Toulouse et qui a été incorporé depuis vingt ans dans le couvent de Sainte-Sabine de Rome ; et elle a sept ou huit religieuses de son parti. Je sais que ce fut elle qui envoya au Père Maillard l'acte de l'élection des religieuses au préjudice de la nomination de Votre Majesté. Je n'ai point encore de connaissance qu'elle ait écrit à des ministres d'Espagne en cette cour ; mais l'archevêque de Valence pourrait bien l'avoir fait à sa prière et lui avoir rendu des offices auprès d'eux [2]. »

Le 23 février 1685, Louis XIV ordonna au duc d'Estrées de faire sortir ce Père de Rome et de le renvoyer au plus tôt dans son couvent [3]. Le duc en avertit aussitôt ce Père, et envoya ensuite cette relation au roi : « Il m'a dit, raconta le duc, qu'il était fort surpris ; et, après un long discours pour m'informer qu'il y avait dix-neuf ans qu'il était ici deux fois prieur de Sainte-Sabine, et affilié à ce couvent-là depuis treize à quatorze. Il m'a témoigné qu'il voudrait bien obéir à Votre Majesté, mais qu'il ne pouvait sortir de Rome *sans en avoir la permission du pape,* d'autant plus que sa demeure ici était une translation d'une province à une autre, c'est-à-dire de celle de Toulouse à celle de Lombardie ; qu'il la demanderait, s'il pouvait être admis aux pieds de Sa Sainteté, ou la

1. *Correspondance de Rome,* t. CCLXIX, p. 331.
2. *Ibid.*, t. CCXCII, p. 411-420.
3. *Ibid.*, t. CCXCV, p. 50-51.

ferait demander par ses amis; qu'il n'avait point parlé au pape depuis cinq ans; et que, l'ayant supplié en ce temps-là de lui vouloir permettre de s'en retourner en France, Sa Sainteté lui avait dit *qu'elle ne le voulait pas*. Ce sera encore apparemment cette fois-ci la même réponse : car il était des amis de Favoriti et il est fort lié avec Casoni. Il m'a représenté aussi son grand âge, qu'il m'a dit être de soixante-dix ans, et beaucoup d'incommodités qu'il avait. » Le duc ajouta que ce Père et Casoni avaient causé, par les rapports qu'ils faisaient au pape, une infinité de dégoûts au général des dominicains et au cardinal Altieri, protecteur de l'ordre des dominicains [1]. Il est donc évident que le pape se considérait comme le premier chef des religieux, ayant le droit de disposer d'eux-mêmes, de les envoyer dans telle province et tel royaume, et de les soustraire à son gré à leur patrie naturelle, non moins qu'aux autorités civiles et politiques de leur propre pays.

Le Père Maillat remit lui-même au duc d'Estrées un mémoire, dans lequel il lui représenta qu'il avait été affilié à Sainte-Sabine en 1670, que son affiliation avait été approuvée par un bref du pape en 1671, que le chapitre général de son ordre en 1677 l'avait chargé de revoir les constitutions que le prochain chapitre devait modifier suivant les besoins des temps, qu'il était à Sainte-Sabine pour y favoriser l'observance, qu'outre ses soixante-quinze ans il était malade, et qu'en conséquence il espérait que Sa Majesté le laisserait à Rome [2]. Mais, le 27 avril 1685, Louis XIV écrivit au duc d'Estrées qu'il espérait que ce Père ne s'opiniâtrerait pas à résister à l'ordre qui lui avait été donné. « Je m'assure aussi, ajouta-t-il, que le pape ne voudra pas appuyer une plus longue désobéissance de ce religieux, et que l'autorité de

1. *Correspondance de Rome*, dépêche du 22 mars 1685, t. CCXCV, p. 121-134.
2. *Ibid.*, p. 166-167.

votre caractère sera assez considérable dans Rome pour l'en faire sortir[1]. » Le duc d'Estrées ordonna donc au Père Maillat de quitter Rome, et il en avertit le cardinal Cibo[2]. Le pape, de son côté, fit dire à ce religieux par Casoni qu'il avait bien répondu à l'ambassadeur[3].

D'après Servient, le Père Maillat était soutenu par la cabale antifrançaise que dirigeaient Casoni et Azzolini, et qui étendait ses ramifications partout, jusqu'en Pologne même, grâce à l'abbé d'Enof et au Génois Pallavicini, nonce en Pologne[4]. Ce religieux était si puissant, qu'il réussit à faire exclure les cardinaux Colonna et Norfolk d'une congrégation chargée de traiter la question du vicariat général des dominicains, et qu'il faillit presque exclure aussi le cardinal Altieri[5]. Le 10 juillet, le duc d'Estrées écrivit à Louis XIV : « J'ai continuellement des espions autour du couvent du Père Maillat; mais il n'en sort pas depuis longtemps, à ce que l'on nous a assuré, par ordre du pape... Ils ne sont jusqu'à cette heure que pour faire sortir ce Père incessamment de Rome, mais non pas de l'enlever et le mettre dans un bâtiment pour l'envoyer à Toulon ou à Marseille. » Le duc demanda au roi ses ordres sur ce point[6]. Le 3 août, le roi répondit au duc qu'il fallait attendre un temps plus favorable pour punir ce Père Maillat de sa désobéissance[7].

Le pape ne manqua pas de récompenser sa résistance. « Sa Sainteté, écrivit le duc d'Estrées au roi, le 5 février 1686, a fait ces jours-ci le Père Maillat, jacobin, consulteur de la congrégation de l'*Indice*, qui dans le fond n'est rien. Mais Casoni, qui lui a procuré ce petit emploi, l'aura

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCV, p. 170.
2. Le duc d'Estrées au roi, le 15 mai 1685 (*ibid.*, p. 223).
3. Le même au même, le 5 juin 1685 (*ibid.*, p. 247-260).
4. Servient à Croissy, le 26 juin 1685 (*ibid.*, t. CCXCVII, p. 135-142).
5. Le duc d'Estrées au roi, le 19 juin 1685 (*ibid.*, t. CCXCV, p. 278-288).
6. *Ibid.*, t. CCXCVI, p. 15-21.
7. *Ibid.*, p. 31-33.

fait apparemment dans la croyance de le mettre à couvert des mauvais traitements qu'il mérite et qu'il pourrait recevoir de moi, soit en le faisant enlever ou de quelque autre manière. Mais, outre que Votre Majesté m'a ordonné de laisser les choses en l'état qu'elles étaient, il serait très difficile de faire cet enlèvement. » Ce Père, en effet, ne sortait plus du couvent à cause de sa caducité, et il avait fait une chute qui lui avait incommodé un bras et la tête[1]. Le duc d'Estrées avait beau dire qu'un consulteur de l'Index, dans le fond, n'est rien, le cardinal d'Estrées avait beau se joindre à lui pour assurer au roi que « la chose s'accorde à des sujets médiocres[2]; » il n'en était pas moins vrai que ce religieux rebelle était honoré publiquement par le pape, et qu'en définitive le champ de bataille restait au pouvoir de Sa Sainteté et de la cabale.

Les agissements de Le Métayer ne furent pas moins curieux. On lit dans un mémoire envoyé le 2 décembre 1679 par Louis XIV au duc d'Estrées : « Vous saurez qu'un des principaux *suppôts du parti*, appelé M. Le Métayer, est parti ces jours passés pour Rome. Il a tenu son voyage le plus caché qu'il a pu, et l'on doit croire qu'il va pour quelque grand dessein, puisque étant infirme comme il l'est, il n'aurait pas entrepris un si grand voyage dans cette saison. Vous en donnerez, s'il vous plaît, avis à vos amis de cour de Rome, afin qu'on ne s'y laisse pas surprendre; et vous pouvez leur mander que c'est un des plus savants qu'ils aient, et le plus considérable après MM. Arnauld et Nicole. Il est si attaché au parti, qu'il n'a jamais voulu signer le formulaire, disant toujours qu'il signerait une chose fausse. C'est un homme adroit, insinuant, qui sait ménager les esprits et s'accommoder à l'humeur d'un chacun. Il sait s'humilier et se faire valoir, quand il en est question. Il laisse tout dire et ne contredit rien, si bien qu'il se cache merveilleusement parmi les personnes qui sont de sentiment contraire; il

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCVIII, p. 58-66.
2. Dépêche du 5 février 1686 (*ibid.*, t. CCXCIX, p. 67-72).

donne même des louanges à ceux qui le combattent. Cependant il n'oublie rien pour établir son parti. Il s'applique particulièrement à rendre visite aux personnes de qualité et de crédit. Il sait les entretenir de ce qui leur est agréable : si ce sont des savants, il leur fait voir des pièces curieuses; si ce sont des personnes de dévotion, il leur en donne de piété. Il avait tellement gagné l'esprit de madame de Longueville, que l'on l'envoya quérir, lorsqu'elle fut malade, et c'était lui qui tenait le cierge bénit. Il a assisté plusieurs autres personnes en cet état, et il s'engage volontiers à ces sortes d'actions. Tant que mademoiselle de Montpensier a été à Forges, il n'a point manqué d'y aller tous les ans, et n'y va plus à présent que cette princesse a désisté; il s'était assez bien mis dans son esprit. En un mot, c'est un homme qui se rend complaisant à tout le monde. Il ne manquera pas à Rome d'aller rendre visite aux personnes les plus considérables et ira même aux jésuites, s'il croit que cela lui est nécessaire. Il ne faut pas douter qu'il ne porte bien des lettres de recommandation qui diront merveille de son mérite, et même il en aura des personnes opposées au mauvais parti pour s'insinuer partout. Dans son ordinaire il n'était pas fort propre, et cependant il a fait faire des habits magnifiques pour son voyage, ce qui fait croire qu'il veut paraître à Rome en personne de conséquence. Il sera bon que MM. de la mission de Saint-Lazare de Rome en soient avertis, afin de se tenir sur leurs gardes, car il ne manquera pas de les voir. Et comme il pourra bien changer de nom pour n'être pas connu, voici son portrait: il est d'une petite taille, de poil noir et qui commence à grisonner, d'environ cinquante ans, et assez rouge de visage. L'on verra que ceux qui estiment le parti lui feront grand accueil partout où il passera; car il est parmi eux en très grande réputation. Il faut tâcher de découvrir quel est le dessein de cet ecclésiastique dans ce voyage[1]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXIII, p. 139-140.

Louis XIV, en envoyant ce mémoire au duc d'Estrées, le chargea de prendre sur cet ecclésiastique toutes les informations possibles[1]. Le 26 décembre, le duc avertit Croissy que le docteur Métayer était arrivé à Rome depuis huit ou neuf jours sous le nom de Martin[2]; et le 2 janvier 1680, il écrivit à Louis XIV que ce même docteur avait des conférences avec Favoriti et un prélat de la chancellerie, nommé Champini, « qui a toujours été un grand janséniste[3] ». Le lendemain, il mandait que l'évêque d'Evreux, dont Métayer était le diocésain, avait écrit fortement au pape contre lui, et que le pape consentait au secret sur ce qui concernait les affaires de ce docteur. Le cardinal Cibo, qui donnait cette assurance au duc, lui dit encore « que ce docteur était venu pour essayer de renverser ce qui s'est fait contre Jansénius pendant les pontificats d'Innocent X et d'Alexandre VII; qu'il y a toute sorte d'apparence qu'il est soutenu par une grande cabale; qu'elle pourra éclater et faire du désordre; dont il n'avait pas voulu manquer d'informer Sa Majesté du grand secret, afin qu'elle y puisse apporter les remèdes qu'elle avisera nécessaires; et que Sa Majesté sera bien servie ici par lui[4] ».

Le 29 mai 1681 arriva à Rome l'abbé de Saint-Martin. Le cardinal d'Estrées en avertit le roi, en remarquant qu'il verrait s'il pouvait l'utiliser[5]. Mais cet abbé soutint que l'opinion de la cour de Rome sur la régale était fondée, que celle de MM. d'Estrées n'était point celle de la France, et qu'ils aigrissaient la question au lieu de l'éclaircir; il vit Favoriti huit fois et le gouverneur de Rome deux fois. Favoriti lui proposa un évêché *in partibus*, et il y fut d'autant plus sensible qu'il avait déjà

1. Dépêche du 2 décembre 1679 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXIII, p. 136-138).
2. *Ibid.*, p. 226-227.
3. *Ibid.*, t. CCLXV, p. 9-11.
4. Le duc d'Estrées au roi (*ibid.*, p. 6-8).
5. Dépêche du 31 mai 1681 (*ibid.*, t. CCLXXIII, p. 336-384).

offert, sous le dernier pontificat, 2000 écus pour en obtenir un. Le cardinal d'Estrées, le voyant donc complètement livré à la camarilla, lui ordonna de quitter Rome. D'après un mémoire de Servient en date du 18 juin, cet abbé était parti[1]. Le 25, Servient envoya les détails suivants: Cet abbé et Favoriti avaient arrêté un plan d'après lequel, aussitôt que l'abbé aurait obtenu son évêché *in partibus*, il traiterait l'affaire de la régale, et passerait ensuite à l'une des ambassades de Suisse, de Venise, de Turin, ou même d'Espagne, attendu qu'il avait déjà traité des limites à Fontarabie; en outre, « en quelque lieu qu'il pût aller, il servirait *Sa Sainteté encore plus que le roi*, puisqu'il lui aurait l'obligation du fondement de sa fortune ». Mais le pape ne se souciait pas de le nommer évêque, à cause de « la dissolution de ses mœurs », de son ignorance telle « qu'il n'entendait pas sa messe », et de la proposition simoniaque qu'il avait faite pendant le dernier pontificat. Autant Favoriti avait confiance en cet abbé, autant le cardinal Azzolini le suspectait comme fourbe et comme capable de jouer Rome en s'entendant avec le cardinal d'Estrées[2].

Le 27, Louis XIV, écrivant de Versailles au cardinal d'Estrées, ordonna à l'abbé de Saint-Martin de quitter Rome, afin qu'il ne gênât pas la négociation de ce cardinal[3]. Sa Majesté ignorait que Son Eminence avait déjà formulé cet ordre. D'après le duc d'Estrées, tout le monde à Rome approuva cet ordre, sauf Favoriti et le pape; aussi le pape se montra-t-il au duc moins ouvert que d'ordinaire. La reine de Suède, qui reçut la visite de cet abbé, avoua à l'abbé d'Hervault « qu'il lui avait paru qu'il voulait *faire le dévot*, mais qu'elle lui avait dit qu'elle le connaissait trop pour qu'il pût la tromper en cela[4] ».

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXV, p. 327-332.
2. *Ibid.*, p. 335-339.
3. *Ibid.*, t. CCLXX, p. 33-34.
4. Le duc d'Estrées au roi, le 2 juillet 1681 (*ibid.*, t. CCLXXII, p. 7-21).

Le 16 juillet, l'abbé de Saint-Martin écrivit à Louis XIV. Il assura Sa Majesté que Favoriti lui avait promis de travailler à l'accommodement des affaires de France, de concert avec le duc et le cardinal d'Estrées, pourvu que l'on s'entendît bien et en secret sur les moyens; il exprima son espoir que cette bonne intelligence produirait de bons fruits, et que Sa Majesté reconnaîtrait ainsi « la fausseté de toutes les calomnies qu'on lui a voulu imputer dans le cours de cette affaire » ; il conclut sa lettre, en disant que cet accommodement serait bientôt terminé, s'il y avait entente [1]. Le même jour, le cardinal d'Estrées manda au roi que l'abbé partirait de Rome le lendemain soir ; qu'il avait voulu justifier son retour, en disant qu'il avait à se justifier lui-même auprès du duc et du cardinal d'Estrées, mais que « ses prétextes étaient misérables » ; qu'il certifiait que Favoriti était revenu à de bonnes intentions envers la France. « Il n'a pas manqué, dit ce cardinal, de m'en répondre corps pour corps. » L'abbé de Saint-Martin promit au cardinal d'Estrées de mettre par écrit tout ce qu'il avait à dire sur ce sujet, et il le persuada qu'il était revenu à Rome avec l'intention d'acquérir des mérites auprès de Sa Majesté. Néanmoins ce cardinal ajouta : « Je crois toujours que le séjour de son abbaye, au moins pour quelques mois, est ce qui lui convient le mieux [2]. »

Un mémoire du cardinal d'Estrées, envoyé à Louis XIV avec la dépêche du 18 juillet 1681, contient les détails suivants : L'abbé de Saint-Martin arriva à Rome le 1er ou le 2 juin [3] pour y exercer la charge de procureur général de l'ordre de Prémontré. Il visita Farnèse. Le cardinal d'Estrées le prévint de se tenir en garde contre

1. Sa lettre est signée : l'abbé de la Case-Dieu, Saint-Martin, procureur général de l'ordre de Prémontré à Rome (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXIV, p. 64-65).

2. *Ibid.*, p. 50-61.

3. Le cardinal contredit ici sa dépêche du 31 mai, où il dit que cet abbé arriva « avant-hier », donc le 29 mai.

Favoriti. Mais Favoriti l'exploita, et l'abbé nia plusieurs faits avérés, « comme le nombre des visites que Favoriti lui a rendues ». Il passa pour avoir été chargé d'une mission par le roi, et il fit d'imprudentes propositions d'accommodement. Le cardinal d'Estrées lui reprocha sa conduite avec Favoriti, mais Favoriti fit de lui le plus grand éloge ; ils se virent fréquemment et publiquement, malgré le blâme infligé à Favoriti par le roi. Les d'Estrées le firent donc sortir de Rome, mais il répliqua qu'il aurait tout de même son évêché avant trois mois[1]. — Le 23, Servient signala de nouvelles négociations entre Favoriti et cet abbé, qui était revenu à Rome[2]. Il était revenu dans cette ville de concert avec Favoriti ; et pour éviter d'être surpris par l'ambassadeur, il se cachait. « Favoriti, écrivit le cardinal d'Estrées, ne s'en veut servir *que pour mal faire ;* et cet homme (Saint-Martin) dont la témérité passe jusqu'à l'excès, est capable de se faire introduire secrètement chez le pape, et, dans la vue de parvenir à l'épiscopat qu'il poursuit à outrance depuis dix ans et par tant de sortes de voies, de lui dire toutes les extravagances qu'il a dites au gouverneur de Rome et à l'abbé Nardi, et de lui proposer même des indults et des concessions. » Le cardinal d'Estrées, persuadé que ces agissements ne pourraient produire que de mauvais effets, pria Sa Majesté d'envoyer de nouveaux ordres au duc d'Estrées contre cet abbé[3] ; il lui expédia en même temps trois lettres de l'abbé Gamourriny, au sujet desquelles il ajouta : « Elles feront connaître à Votre Majesté les vues et les vains projets de l'abbé de Saint-Martin touchant l'évêché de Pamiers[4]. » C'est donc l'évêché de Pamiers que convoitait l'abbé de Saint-Martin.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXIII, p. 456-462.
2. *Ibid.*, t. CCLXXVI, p. 29-32.
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 19 juillet 1681 (*ibid.*, t. CCLXXIV, p. 66-71).
4. *Ibid.* — Ces trois lettres sont en italien, et datées de Florence, la 1re du 24 juin 681, la 2e du 5 juillet, la 3e du 12.

Ce cardinal insista encore dans sa dépêche du 23 juillet. « On ne peut, dit-il, assez représenter les *folies* de l'abbé de Saint-Martin. Il partit samedi passé de Rome, » à la suite de deux ordres de l'ambassadeur ; mais en route il rebroussa chemin subitement, « supposant tout d'un coup qu'il avait oublié des papiers importants. » De Ponte-Mole il écrivit à Favoriti et à un Père Picpus, confesseur du cardinal, priant ce Père de venir le voir à Ponte-Mole. Le Père y alla du consentement du cardinal. L'abbé ne lui exposa que des banalités pour motiver son utilité à Rome, et le duc d'Estrées lui envoya un troisième ordre de rentrer en France. Cet abbé avait avec lui un valet de chambre de la reine de Suède, nommé Cleret. Avant de quitter Rome, il avait « tenu un commerce continuel de billets avec Favoriti, qui voulait que le pape le soutînt contre M. l'ambassadeur ». Cet abbé, d'après le témoignage d'un de ses domestiques, était certainement « de mauvaise foi ». « Il a obligé ce Père Picpus, dit encore le cardinal d'Estrées, de prendre un chiffre, et lui a laissé un mémoire par lequel il le prie de le servir auprès de nous, pour lui faire avoir en France un évêché et notamment celui de Pamiers, offrant de disposer de son abbaye en faveur de qui je souhaiterai [1]. »

Dans un mémoire de Servient que le cardinal d'Estrées expédia au roi avec sa dépêche du 23 juillet, il est raconté qu'un confident de Favoriti dit « qu'au surplus Saint-Martin avait montré des lettres sans signature, qu'il dit de M. l'archevêque de Paris et du Père confesseur du roi, qui désapprouvent qu'on ait poussé M. Favoriti, et qui disent qu'on donnera des ordres pour changer de procédé ; que les mêmes lettres portent de *le gagner par toute sorte de voies*, et que Saint-Martin a dit de bouche qu'une des voies est *de lui offrir cent mille écus* [2]. » On a écrit en marge, sans doute Colbert de Croissy : « Ces

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXIV, p. 81-89.
2. *Ibid.*, p. 113-117.

lettres sont fausses et supposées. » — Un autre mémoire de Servient, rédigé le mercredi 30 juillet, contient les renseignements suivants : L'abbé de Saint-Martin et Favoriti voulaient faire en sorte que le roi évinçât le cardinal d'Estrées de la négociation. Favoriti espérait par là être en état, avant trois ans, « d'envoyer des *monitoires* aux évêques de France, comme il fait, quand il le peut, à ceux de Naples ou de l'État ecclésiastique ». Un valet de cet abbé, à peine nourri par lui, a dit « qu'il n'avait pas dit la messe depuis le terme de six mois, qu'il ne mangeait pas maigre parce que la viande était moins chère que le poisson, qu'il n'avait jamais dit son bréviaire et n'entendait pas la messe les fêtes et dimanches. C'est ce que M. le cardinal d'Estrées m'en a dit lui-même sur la déposition du valet [1]. »

Tels étaient les amis de Favoriti, les agents les plus actifs de la camarilla, les défenseurs les plus zélés des doctrines romaines.

Ce n'est pas tout. Les bénédictins trempèrent aussi dans cette cabale. En effet, le 24 février 1688, Lavardin signala à Louis XIV un moine de Cluny, nommé Jean Caillou et âgé de trente et quelques années. Il était venu de Gênes à Rome, travesti; il se disait chargé de quelques procurations des religieux de son ordre contre l'élection du cardinal de Bouillon, et il prétendait avoir une obédience du nonce Ranucci; il déclamait contre l'archevêque de Paris, le Père de La Chaise et le cardinal de Bouillon. Lavardin mit à sa suite, et l'appela « fou dangereux et insolent, scélérat, » etc. [2]. Le 2 mars, Lavardin déclara à Sa Majesté que ce Jean Caillou avait une très forte recommandation du nonce; d'où il conclut que ce nonce « autorisait les scélérats ». Jean Caillou avait aussi une obédience d'un autre moine nommé Jean Goussel, révolté comme lui, chef du parti insurgé contre le cardinal de

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXVI, p. 36-44.
2. *Ibid.*, t. CCCX, p. 171-183.

Bouillon, et déposé du priorat de l'abbaye de Sousilange (*sic*). Jean Caillou était de Paris et profès de cette abbaye de Sousilange; il fut emprisonné trois fois, et en sortant de prison, il alla jurer sur les marches du grand autel qu'il ne reconnaissait point le cardinal de Bouillon pour abbé légitime de Cluny; il recevait de l'argent d'un certain Daquinet, banquier à Paris. Lavardin assura Sa Majesté qu'il s'efforçait d'en venir à bout [1]. Le 14, Lavardin manda à Sa Majesté que le pape recevait très bien ce bénédictin révolté, bien que le cardinal Carpegna lui eût dit que c'était un « fripon », qui avait été « mis en prison pour ses débauches ». Le pape, fidèle à son plan général d'amoindrissement de l'épiscopat par les moines, prit en considération ce moine peu intéressant et déclara, déjà à cette date, que l'élection du cardinal de Bouillon était « informe [2] ». La semaine suivante, le pape renchérit et traita d'excommunié, d'intrus et d'usurpateur le cardinal de Bouillon, qui se mêlait de tenir des chapitres et de gouverner un ordre religieux, sans en avoir ni le pouvoir ni les bulles nécessaires! Pendant ce temps, Jean Caillou, qui se doutait sans doute de la finesse de l'ambassadeur, réussit à s'évader [3].

La pénitencerie lui permit de passer dans la congrégation helvétique; il se rendit d'abord à l'abbaye du Mont-Cassin, mais on refusa de le recevoir. Le cardinal de Bouillon envoya à Lavardin, sur ce moine, des documents démontrant que « sa vie était un tissu de débauches et de voleries, et faisant voir tout fraîchement que le voyage qu'il venait de faire à Rome n'avait été que de l'argent d'un cheval volé à son hôte ». « Cependant, remarqua Lavardin, on a donné à Rome audience et presque croyance à ce moine échappé de prison [4]. » D'après une dépêche du

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 190-209.
2. *Ibid.*, p. 216-238.
3. *Ibid.*, p. 248-257; Lavardin au roi, le 23 mars 1688.
4. Le même au même, le 6 avril 1688 (*ibid.*, p. 291-310).

4 mai 1688, Jean Caillou avait passé à Livourne, déguisé en matelot [1]. Enfin, on lit dans une dépêche de Lavardin au roi, datée de Florence le 28 mai 1689 : « Puisque Jean Caillou, ce moine si extravagant de l'abbaye de Cluny, est dans la conciergerie de l'évêché de Chartres, j'espère qu'on ne le laissera plus en état de venir conter ses folies à Rome ni ailleurs ; c'est un homme à demeurer sous la clef [2]. »

J'ai déjà parlé de cet abbé Chabot qui avait été à Paris l'un des amis du Père César et l'un des conseillers de Lauri, et qui, chassé de Paris par Louis XIV, avait quitté cette ville le 7 octobre 1682 pour se rendre à Rome. Chabot alla d'abord à Turin, chez le nonce [3], dont il avait été sans doute un correspondant à Paris, et qui était un des chefs les plus ardents de la cabale ultramontaine en Europe. Il arriva à Rome vers le 18 mars 1683 [4], et pria le cardinal Cibo de lui obtenir une réception chez le cardinal d'Estrées, qui ne la refusa pas. D'après ce dernier, cet abbé se montra d'une platitude incroyable, se proclamant innocent, dévoué à Sa Majesté, tout à la disposition du cardinal, prêt même à quitter Rome. Le cardinal, trouvant qu'il ne pouvait ni beaucoup nuire ni beaucoup servir, consentit à en faire, selon son expression, « quelque petit usage [5] ». Cependant, le cardinal d'Estrées s'aperçut que cet abbé entretenait un commerce de lettres avec le nonce de Turin, et il en fit part au roi le 5 octobre [6]. Enfin, le 8 février 1684, ce même cardinal annonça à Sa Majesté que cet abbé était mort depuis quinze ou vingt jours, à l'hospice du Saint-Esprit [7].

1. Le même au même (*Correspondance de Rome*, t. CCCXI, p 8-17).
2. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 343-354.
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 10 décembre 1682 (*ibid.*, t. CCLXXXV, p. 100-107).
4. Le même au même, le 23 mars 1683 (*ibid.*, p. 319-329).
5. Le même au même, le 13 avril 1683 (*ibid.*, p. 367-376).
6. *Ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 154-162.
7. *Ibid.*, p. 364-373.

Louis XIV comptait aussi des ennemis parmi les Bou guignons, les Francs-Comtois et les Lorrains qui habitaien Rome.

Les premiers étaient, même encore en 1679, si attaché aux Espagnols, que ceux-ci donnaient des dots aux Bourguignonnes qui se mariaient à Rome [1]. Aussi voulaient-ils conserver les armes d'Espagne sur la porte de leur chapelle nationale de Saint-Claude, et rester sous la protection des Espagnols [2]. Telle était l'opinion de la majorité, au mois d'août 1679. L'abbé de Bourlemont en avertit Pomponne et lui fit remarquer que, si les Bourguignons se disaient bons sujets du roi de France, c'était uniquement par matoiserie, afin d'extorquer les dots de l'église Saint-Louis des Français; en conséquence, comme recteur de cette église, il supprima ces dots, sauf ordre contraire de Sa Majesté [3]. En mars 1680, le duc d'Estrées fit signifier aux deux directeurs de la chapelle Saint-Claude d'ôter les armes espagnoles qui y étaient encore et de les remplacer par celles du roi de France [4]. Il pouvait y avoir à Rome de six à sept mille Francs-Comtois, et depuis la paix avec l'Espagne sept à huit cents environ s'en étaient retournés dans leur pays; douze des principaux s'étaient signalés par leur hostilité contre le roi de France, et quinze au contraire par leur attachement; trois s'étaient montrés indifférents [5]. Les recteurs de la chapelle auraient désiré que le duc fît lui-même ôter les armes, afin de leur épargner le courroux du roi d'Espagne [6]. Le 15 mai suivant, ces recteurs se réunirent; sur quatorze, neuf votèrent

1. Mémoire de Servient sur la chapelle de Saint-Claude des Bourguignons à Rome (*Correspondance de Rome*, t. CCLX, p. 71-77).

2. Servient à Pomponne, le 3 mai 1679 (*ibid.*, t. CCLX, p. 202-207).

3. Dépêche du 16 août 1679 (t. CCLXII, p. 49).

4. Le duc d'Estrées au roi, le 19 mars 1680 (t. CCLXV, p. 160-170).

5. Ces listes se trouvent au t. CCLXV, p. 172-174.

6. Le duc d'Estrées au roi, le 2 avril 1680 (*ibid.*, t. CCLXV, p. 200-209).

pour qu'on les enlevât et cinq se prononcèrent dans le sens opposé; en conséquence, elles furent enlevées le jour même [1].

Un peintre lorrain, natif de Pont-à-Mousson et nommé Benoît Bausson, vint à Rome au mois d'avril 1678 et parla mal publiquement de Louis XIV. L'abbé de Bourlemont l'ayant appris, l'appela « coquin de Lorrain », le traita même de blasphémateur, et voulait qu'on le jetât en prison et qu'il n'en sortît que pour expier son crime « sur le gibet [2] ». — On lit dans un mémoire que le cardinal d'Estrées envoya à Louis XIV, au mois de janvier 1684 : « François Platel du Plateau, natif de la ville de Saint-Michel en Lorraine, préfet de l'office des petites dates en daterie et prieur de Chastenoy au diocèse de Toul,... croyant succéder à la charge d'agent du prince Charles de Lorraine en cette cour, a cherché tous les moyens de faire connaître son antipathie contre le service du roi et les intérêts de ses sujets, et pour cette raison il se donna entièrement à l'abbé Favoriti qu'il voyait tous les jours, et lui servait d'interprète des écritures françaises que cet abbé recevait de divers endroits. Pendant ce temps-là il a fait tout ce qu'il a pu dans toutes les occasions pour empêcher les grâces qui devaient passer par ses mains, ne se contentant pas de s'acquitter de son office, mais même se mêlant de ce qui regardait les autres officiers de la daterie; ce qui lui attira leur haine et même celle de feu M. le cardinal Agostini, dataire. Nonobstant cela, ledit abbé Favoriti eut assez de crédit auprès du pape pour lui faire donner une pension extraordinaire de quarante écus par an, quoique ce fût contre le gré et le sentiment du cardinal Agostini [3]. » A propos de la conduite de ce Platel dans l'affaire de Charonne, le cardinal d'Estrées écrivit au roi,

1. Le même au même, le 15 mai 1680 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXV, p. 273-283).
2. L'abbé de Bourlemont à Pomponne, le 31 août 1678 (*ibid.*, t. CCLVII, p. 230-231).
3. *Ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 337-338.

le 18 janvier 1684, qu'elle « ne lui paraissait pas excusable [1] ». — Le 24 février 1688, Lavardin manda au roi : « J'ai découvert à Rome un autre vaurien, qui a été sept ans chapelain du fort de Saint-André de Salins. » Il se nommait Maceran, était Franc-Comtois, parlait et écrivait contre Sa Majesté. En conséquence, Lavardin lui donna trois jours pour quitter Rome [2].

L'église Saint-Louis, qui était desservie par des Français, possédait, elle aussi, des prêtres dévoués à la cabale antigallicane. Le 31 août 1678, l'abbé de Bourlemont écrivit à Pomponne qu'il avait fait chasser un Lorrain, nommé Villet, sous-supérieur de cette église, coupable d'avoir attaqué Louis XIV dans ses discours [3]. Le 1er février 1689, Lavardin signala aussi comme appartenant à cette même coterie les prêtres Jacquillard, Philippe et Baro [4].

A Florence, au couvent des feuillants français, se trouvait en 1689 un Père Pierre Pinon de Saint-Louis, de Bordeaux, qui refusa de confesser Lavardin, disant qu'il était excommunié et que le pape seul pouvait l'absoudre; ce religieux était fort lié avec le cardinal Le Camus, Dorat, Guigue et toute la suite; il avait en France des conférences avec le nonce et madame de Brinon [5].

Tels furent les principaux personnages signalés dans les dépêches diplomatiques, parmi les membres de la cabale antifrançaise de Rome et d'Italie. Louis XIV se laissa aller envers eux à ses caprices contradictoires, tantôt ordonnant le châtiment, tantôt le rétractant. Le 27 septembre 1680, il ordonna de Versailles au duc d'Estrées d'user de toute son autorité pour faire sortir de Rome et rentrer en France les Français qui cabalaient contre son service, notamment « ceux qu'on appelait

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIX, p. 326-336.
2. *Ibid.*, t. CCCX, p. 171-183.
3. *Ibid.*, t. CCLVII, p. 230-231.
4. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 89-98.
5. Lavardin au roi, les 28 mai et 4 juin 1689 (*Ibid.*, p. 343-354, 358-368).

jansénistes[1] »; mais, le 31 décembre, le duc lui écrivit qu'il différerait de mettre son ordre à exécution, afin de ne pas entraver dès le début la mission du cardinal d'Estrées, relative à la régale[2]. A propos du mémoire déjà cité du sieur de La Borde contre les intrigues de Pamiers et de la note signée le 12 janvier 1681 par l'archevêque de Paris et le Père de La Chaise, Louis XIV écrivit de Saint-Germain au cardinal d'Estrées : « Je considère le remords de conscience qui a forcé un de ceux qui *a été* le plus employé dans cette criminelle intrigue à la venir révéler, comme un coup du ciel qui doit frapper et abattre la plus noire et la plus pernicieuse malice qu'on eût pu inventer, pour troubler le repos de l'Église et faire raviver les espérances de ses plus grands ennemis. » En conséquence le roi ordonna au cardinal de lire lui-même ce mémoire au pape, après l'avoir fait traduire en italien, et de faire ressortir tout l'odieux de cette intrigue, conformément à la note de l'archevêque de Paris et du Père de La Chaise. Dans le cas où le pape ne voudrait pas se rendre à la lumière de ce mémoire, le roi ordonnait au cardinal d'en faire imprimer la traduction italienne et de la rendre publique dans Rome, ou, si ce procédé était trop difficile, d'en faire distribuer des copies aux principaux cardinaux; il ordonnait en même temps que Maillard et Dorat sortissent de Rome[3].

Le 26 juillet 1689, à onze heures du soir, un ex-jésuite nommé Pothier remit à l'abbé d'Hervault, à Rome, une lettre qu'il le pria de faire parvenir à l'adresse de M. de Seignelay. Pothier racontait dans cette lettre qu'il était venu de France à Rome, environ un an auparavant, « pour y moyenner auprès de Sa Sainteté » sa sortie des Pères jésuites. Il se plaignait du recteur de Toulon, qui

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXVII, p. 83-84.
2. *Ibid.*, t.CCLXVI, p. 459-475.
3. *Ibid.*, t. CCLXIX, p. 318-324.

lui avait fait les derniers outrages, et qui lui avait refusé, malgré l'ordre de M. de Seignelay, d'aller faire l'essai des longitudes de la mer. Telle avait été l'occasion de sa sortie de la société. Il vivait à Rome, grâce à ses mathématiques qui lui donnaient entrée dans les maisons les plus considérables; sans rien demander pécuniairement, il désirait lui faire la proposition suivante. « C'est, dit-il, sur le sujet d'une cabale qui se trame ici contre Sa Majesté, et qui a de malheureux Français pour auteurs, lesquels étant en assez grand nombre et croissant de jour en jour, remuent une partie de la ville de Rome. Il y a trois mois que je les examine... Je n'ai point de preuves convaincantes contre eux, mais j'ai de grandes conjectures *qu'ils ne se mêlent pas seulement de brouiller Sa Majesté avec le pape, mais que ce sont eux encore qui la brouillent avec le reste de l'Europe.* Les paroles *envenimées* que je leur ai ouï dire en sont des preuves assez fortes; le désir et l'attente où ils sont de voir échouer le roi Jacques, *de voir entrer en France les Anglais, les Allemands et les Hollandais;* les commerces qu'ils ont ici avec ceux de ces différentes nations..., marquent ce qu'ils ont dans le cœur. » Cet ex-jésuite croyait qu'il pourrait entrer dans le secret de leur cabale. « Seulement, ajouta-t-il, je demande à Votre Grandeur que Sa Majesté ait la bonté de me donner la liberté sur trois choses : 1° de parler à Cassoni où ils ont voulu déjà m'introduire et de me plaindre des jésuites, car voilà l'entrée; 2° de me permettre de feindre auprès d'eux que je veux travailler sur le sujet de leurs persécutions en France, sur Pamiers, sur les Filles de l'Enfance et le reste; 3° de feindre que je veux renverser par un autre traité les jésuites dans l'esprit des peuples. Voilà tout... Je prévois que, si Sa Majesté n'intimide le pays romain après la mort de ce pape, elle aura du déplaisir pour la première promotion... Voilà, monseigneur, ce que ma conscience m'oblige de dire à Votre Grandeur, outre l'intérêt que tout véritable Français doit avoir

pour l'honneur de son prince, dont je serai toujours le fidèle sujet[1]. »

Cette lettre de Pothier rappelle celle d'un autre ex-jésuite, Daniel Poncet, écrite le 18 août 1689 et déjà citée. La cabale antifrançaise était si fanatique, si ardente à poursuivre son but, et si peu morale sur le choix de ses moyens, que Poncet, en osant la combattre, se disait exposé à être *assassiné ou empoisonné*[2].

III

Si les ultramontains français étaient si osés à Rome même, c'est non seulement qu'ils se sentaient approuvés par le pape, mais qu'ils étaient encore aidés par la camarilla et par tous ses agents romains.

Sous Clément X, le cardinal Altieri était « encouragé du côté de Paris » dans son hostilité contre Louis XIV; on lui envoyait de cette ville « des cordiaux », selon l'expression du cardinal d'Estrées[3]; et naturellement il rendait pareil service, en donnant des encouragements et des cordiaux aux Français qui le soutenaient à Rome. Sous Innocent XI, les passions s'échauffèrent considérablement. En parlant des gens du palais et de la curie, le cardinal d'Estrées écrivit au roi, le 23 septembre 1684 : « Il n'y a parmi tous ces gens-là que le cardinal Spinola, gouverneur de Rome, et le prélat Negroni, qui soient sages[4]. » Deux sages à Rome, et quels sages! Le lecteur les connaît déjà.

D'après Servient, les Romains les plus envenimés contre la France et contre le gallicanisme étaient, en 1680, le cardinal Basadonna, Vénitien, qui complotait avec Altieri

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXVI, p. 256, 259-262.
2. *Ibid.*, p. 296-301.
3. Le cardinal d'Estrées à Pomponne, le 9 juin 1676 (*ibid.* t. CCXLIV, p. 202-212).
4 *Ibid.*, t. CCXC, p. 421-426.

et sa faction; le Père de Gusman, dominicain, qui conférait avec l'ambassadeur d'Espagne; Stefano Pignatelli, noble romain, qui s'entendait avec le cardinal Azzolini; Favoriti, « qui joignait à leurs vues celles de M. Michel Angelo Ricci et les soins d'un abbé, nommé Malagonelli, Florentin, qui travaillait à la plupart des dépêches latines[1] ».

Je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été dit du Père de Gusman. Le 10 septembre 1688, le cardinal d'Estrées signala au roi de nouveaux écrits publiés à Rome contre les affaires de France : les auteurs étaient « le Père Ricci, procureur général des dominicains, d'un esprit faible et d'un savoir médiocre, et le Père Maracci, confesseur du pape[2] ». Le Père Pallavicini, jésuite, fut aussi de toutes les intrigues ; Servient le caractérisa, le 22 octobre 1682, par ces mots : « Sous des apparances d'ouverture et de sincérité, c'est un des plus fourbes hommes du monde[3]. »

Philippe Nerli, parent du cardinal de Bonzi, donna aussi la main à la cabale. Des conférences se tinrent chez lui en 1677[4]. Nous le retrouverons plus loin, à propos du cardinal de Bonzi et du ministre Louvois.

L'abbé Gradi, sous-bibliothécaire du pape, était lié non seulement avec la reine de Suède, dont il fréquentait les académies, mais encore avec le cardinal Barbarin, qui l'envoya en France en 1679, dans un but de propagande papiste. « J'ai su, écrivit Servient à Pomponne, que le cardinal Barbarin l'a particulièrement chargé, quoiqu'il n'en soit pas fort capable, mais par une erreur ordinaire de l'entendement de ce cardinal, de s'informer comme se conduit le clergé de France, *et d'imaginer sur les lieux les moyens praticables pour augmenter l'autorité de*

1. Servient à Croissy, le 26 juin 1680 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXVIII, p. 363-369).
2. *Ibid.*, t. CCCXV, p. 187-221.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXII, p. 22-27.
4. Le duc d'Estrées à Pomponne, le 26 octobre 1677 (*ibid.*, t. CCLIII, p. 203-205).

Rome dans le royaume, par le soutien des réguliers, la division et l'intelligence des évêques, et la recherche des voies propres pour s'opposer à la régale et aux nouveautés qu'ils croient qu'on veut faire en France, dans les affaires ecclésiastiques, en faveur des droits de Sa Majesté. J'ai su encore qu'il a des lettres très expresses, qu'il portera ou qu'on lui enverra par la poste, sous des noms de marchand, pour le marquis Spinola, ambassadeur d'Espagne près du roi, ce que Votre Excellence comprend que j'ai pu pénétrer par certaines voies [1]. »

Le prélat Bichi, qui simulait par intérêt un attachement pour le roi, était dans le fond un ennemi. D'après la dépêche du duc d'Estrées au roi en date du 9 novembre 1683, ce prélat d'origine italienne s'était fait naturaliser Français, pour toucher les revenus de l'abbaye de Montmajour en Provence. Il les touchait depuis vingt-sept ans, et ils s'élevaient annuellement de 28 à 30000 livres; en sorte qu'il avait déjà perçu en 1683, toutes obligations déduites; au moins 600 000 livres, argent de France. Or il n'avait même pas les armes de France sur sa porte; il refusa, en outre, de porter le deuil de la mort de la reine. Le duc trouva que ce refus était fort inconvenant, et il se fâcha d'autant plus que ce prélat ne lui avait jamais été utile pour le service du roi. Bichi essaya de se faire justifier par le cardinal de Bouillon, en disant que, s'il ne faisait pas de telles démonstrations, c'était uniquement pour ne pas compromettre son cardinalat. Louis XIV accepta cette excuse, et le 15 octobre 1683 il écrivit au duc d'Estrées de ne pas inquiéter ce prélat; il ajouta même qu'il serait bien aise de favoriser son cardinalat. Le duc naturellement se soumit au désir de Sa Majesté; mais, dans cette même dépêche, il ne put s'empêcher de l'avertir que Bichi faisait fort sa cour à la reine de Suède [2].

1. Dépêche du 7 juin 1679 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXI p. 24-38).
2. *Ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 344-361.

Le 3 décembre, Louis XIV répondit au duc qu'il maintenait à l'abbé Bichi « la grâce qu'il avait bien voulu lui faire » et qu'il n'exigeait pas qu'il portât le deuil de la reine[1].

Bichi, fier de ce succès, dit au Père Fabri qu'il avait eu le dessus auprès du roi sur l'ambassadeur même. Le duc, piqué de nouveau, répéta au roi, le 7 décembre, que ce prélat lui était tout à fait inutile pour le service de Sa Majesté, et que les discours qu'il tenait contre lui, ambassadeur, étaient de la dernière inconvenance[2]. En décembre 1687, Lavardin refusa de le voir, parce que c'était un « sujet qui avait manqué à son maître[3] ». Le 5 avril 1689, Lavardin notifia au roi que le cardinal de Bouillon entretenait une liaison et même une correspondance avec cet ingrat abbé Bichi[4]. Le 7 novembre 1689, le duc de Chaulnes manda au roi que le nouveau pape, Alexandre VIII, allait lui donner le cardinalat; comme le cardinal d'Estrées avait rompu avec lui, pour une question d'achat de terre, dit le duc de Chaulnes, comme Lavardin ne l'avait ni reçu ni vu, le duc était fort embarrassé et il pria Sa Majesté de lui tracer sa ligne de conduite sur ce point[5]. Mais la suite de cette affaire n'appartient plus au pontificat d'Innocent XI.

Il a déjà été parlé du prélat Doria comme correspondant du nonce Ranucci. Celui-ci avait aussi, à Rome, un agent dans la personne de l'abbé Bardi, dont le cardinal d'Estrées se plaignit à Louis XIV, dans sa dépêche du 12 avril 1689.

Les procureurs des ordres religieux à Rome furent, selon l'expression de Servient, des « espions » du pape. « Ces gens, ajouta-t-il, ne sont ici que pour s'opposer à toutes les instances de Sa Majesté; ils font le plus souvent

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVIII, p. 361.
2. *Ibid.*, p. 416-429.
3. Lavardin au roi, le 2 décembre 1687 (*ibid.*, t. CCCVII, p. 263-290).
4. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 251-264.
5. *Ibid.*, t. CCCXXIII, p. 293-296.

des mémoires contre ses sujets et ses droits. » Servient conseilla de les rappeler en France, d'autant plus qu'ils maintenaient aussi le commerce des jansénistes, et que « les coups de fermeté étaient nécessaires[1] ». Telle fut également l'opinion du cardinal d'Estrées[2].

Les nonces jouèrent aussi le rôle de propagateurs des idées de la camarilla et de la cabale. Celui de Turin se distingua entre tous; il était neveu du cardinal Pio, qui l'aidait dans cette besogne. Servient écrivit à Croissy, le 9 octobre 1682, que ce prélat remplissait l'Italie et la cour de Rome de gazettes antifrançaises[3].

D'après une autre dépêche de Servient du 20 juillet 1683, ce nonce écrivit à Rome qu'il avait « fait donner en secret des lumières à M. le duc de Savoie sur la conduite de Madame *et des soupçons contre la France;* qu'il donnait cette nouvelle pour fort secrète; qu'il louait ce jeune prince de la dissimulation dont il était capable; et qu'il espérait de troubler la tranquillité entre la mère et le fils[4] ». Le nonce de Venise fit la même propagande. Burnet, qui était venu à Rome prendre le mot d'ordre, l'exécuta en Hollande sous la direction de Casoni[5].

C'est dans ce réseau de fils croisés en tout sens, que les partisans de Rome contre l'État et de la papauté contre l'Église universelle déployèrent leur activité; c'est par ces intrigues multiples, incessantes, persévérantes, qu'ils réussirent à atteindre leur but et à favoriser les empiètements du saint-siège sur la société civile. Certes, les causes qui amenèrent la chute de Louis XIV et l'ébranlement de l'autorité royale en France sont nom-

1. Dépêche du 12 mars 1681 (*Correspondance de Rome*, t. CCLXXV, p. 136-143).
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 25 mai 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXV, p. 450-459, 460-462).
3. *Ibid.*, t. CCLXXXI, p. 232-240.
4. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 150-153.
5. Griefs de la France contre la cour de Rome sous le pontificat d'Innocent XI, chap. Ier (*ibid.*, t. CCCXX, p. 427-432).

breuses; mais l'observateur impartial conviendra que Rome, en minant sourdement les trônes comme elle l'a fait, au XVIIe siècle surtout, par des moyens aussi peu respectables, par des complots aussi déloyaux, doit être comptée au nombre de ces causes. Loin de travailler pour la vraie liberté, elle n'a songé qu'à accroître sa propre tyrannie. En voulant s'assujettir le pouvoir royal, elle l'a détruit partout où elle l'a atteint; et, en le détruisant, elle a soulevé, sans le savoir et sans le vouloir, un principe d'émancipation populaire, qui se retournera contre elle et qui semble devoir la détruire inévitablement tôt ou tard.

CHAPITRE XVI

LA POLICE DE L'AMBASSADE DE FRANCE A ROME

Après avoir étudié, à la lumière des dépêches diplomatiques, les agissements de la cabale ultramontaine, soit en France, soit à Rome, il est nécessaire d'étudier, à la lumière de ces mêmes documents, les moyens par lesquels le parti gallican à Rome essaya de les déjouer. Police contre police, espions contre espions. De ce choc jailliront inévitablement des conséquences dans l'esprit du lecteur intelligent.

Le duc d'Estrées ne fut pas toujours très clairvoyant, mais trop souvent crédule. C'est ainsi qu'en avril 1676 il adressa à M. Rouillé, intendant de Provence, un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans, nommé Angelo Facchinei Mercuriali, qui, sans demander aucun secours, persistait à vouloir communiquer au roi seul un grand secret. Le duc en écrivit même à Pomponne, afin qu'il fît venir ce jeune homme à Paris, si Sa Majesté le jugeait à propos[1]. Mais, huit jours après, le cardinal d'Estrées avertit Pomponne que ce jeune homme n'était pas parti, qu'on avait surpris son secret, lequel consistait « en des visions ridicules et qui ne valaient pas la peine d'être écrites[2] ». Les meilleures polices sont sujettes à de pareilles aven-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXLIII, p. 189-191, dépêche du 7 avril 1676.
2. *Ibid.*, p. 218.

tures; à plus forte raison devait-il en être ainsi de celle du duc, qui, comme l'a dit Servient, n'était renseigné sur les choses du palais que par des personnages suspects, plus dévoués à la curie romaine qu'à la France : l'abbé Basqui, l'abbé Scarlati et le comte de la Penna [1].

Mais, à côté des déceptions, les bonnes découvertes. Le 9 août 1678, le duc d'Estrées manda au roi qu'il avait, relativement aux nouvelles concernant la santé du pape, « un canal fort secret et fort sûr pour cela [2] ». Le 2 novembre 1683, il ajouta : « Un de nos espions a beaucoup d'habitude avec le cocher de l'agent d'Espagne [3]. » On lit encore dans sa dépêche du 10 juillet 1685 : « J'ai continuellement des espions autour du couvent du Père Maillat [4]. » Le fait d'espionnage est donc certain.

Le cardinal d'Estrées avait gagné, à la secrétairerie d'État, à Rome, quelqu'un qui copiait certaines lettres, par exemple, celles de Lauri, auditeur de la nonciature de Paris, et qui lui en remettait des copies. Plusieurs de ces copies sont encore au dépôt des archives diplomatiques; plusieurs malheureusement ont disparu. — Le marquis de la Penne, maître de chambre du cardinal d'Estrées, servit d'intermédiaire secret, en février 1683, entre ce cardinal et le cardinal Cibo [5]. A la même époque, le cardinal d'Estrées était renseigné aussi par « le fameux Burratin, premier commis du marquis Nerli, général des postes de l'État du pape, sous le nom de Joseph Miselli [6] ».

Les d'Estrées, loin de le dissimuler, se faisaient gloire auprès du roi d'avoir des « espions » pour son ser-

1. Servient à Croissy, le 29 janvier 1681, t. CCLXXV, p. 46-49.
2. *Ibid.*, t. CCLVII, p. 149-153.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXVIII, p. 324-334.
4. *Ibid.*, t. CCXCVI, p. 15-21.
5. Le cardinal d'Estrées au roi, le 11 février 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXV, p. 228-245).
6. *Ibid.*, p. 246.

vice; ils le lui répétèrent souvent[1]. Le 9 juin 1676, le cardinal d'Estrées avertit Pomponne que le prélat Giorri offrait de s'attacher au service de Sa Majesté, mais il ajoutait : « Il faut bien éprouver la foi des gens de ce pays-ci avant de s'y commettre[2]. » Malheureusement le cardinal d'Estrées ne pratiqua pas cette belle maxime de prudence, à l'égard du prélat à l'occasion duquel il l'écrivit; car ce prélat le trompa pendant de longues années. Le cardinal d'Estrées eut en lui une grande confiance. « Le prélat Giorry, écrivit-il à Louis XIV le 12 juillet 1682, fait admirablement pour le service de Votre Majesté[3]. » Quatre jours après, il ajouta que c'était par l'intermédiaire de ce prélat « qu'il avait cultivé depuis un an le cardinal de Luca et qu'il l'avait conduit dans l'engagement personnel où il était d'empêcher les extrémités[4] ». Le 9 août suivant, il fit encore l'éloge de Giorry, disant qu'il déployait beaucoup d'art et de soin à réunir le vieux cardinal Ludovisio, « esprit bizarre et variable, » avec le cardinal de Luca[5]; qu'il montrait pour l'accommodement un zèle non moins grand que celui de don Livio (?); qu'il avait déterminé l'archevêque de Rossane à aller voir le pape et à lui parler dans le sens des intérêts français, et que celui-ci avec ses quatre-vingts ans avait touché le pape[6]. En 1684, le cardinal d'Estrées écrivit encore au roi qu'il se servait de ce prélat « comme d'un instrument très important dans des circonstances difficiles », particulièrement avec les cardinaux de Luca et Ludovisio[7]. Il pria même le roi, le 31 octobre de cette même année, de lui envoyer un compliment pour ce pré-

1. Le duc d'Estrées au roi, le 11 avril 1684 (*Correspondance de Rome*, t. CCXCI, p. 238-259).
2. *Ibid.*, t. CCXLIV, p. 202-212.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXIV, p. 24-58.
4. *Ibid.*, p. 62-92.
5. *Ibid.*, p. 154-179.
6. Dépêche du 30 août 1682 (*ibid.*, p. 199-244).
7. Le cardinal d'Estrées au roi, le 25 avril 1684 (*ibid.*, t. CCXC, p. 36-41).

lat, pour qui il avait de l'intimité et en qui il trouvait du zèle pour le service du roi [1].

Mais Servient jugea Giorri bien autrement. « C'est, écrivit-il à Croissy le 4 juin 1682, un homme léger, décrié, sensible à l'argent et entremetteur entre MM. d'Estrées et de Luca, pour corrompre la négociation dans sa naissance [2]. » Le 10 mars 1685, il le signala de nouveau à Croissy comme un simoniaque, qui se faisait donner des présents et promettait des places en retour [3]. Le cardinal ne voulut rien entendre sur ce point, et dans une lettre à Croissy, datée du 6 août 1686, il prit contre Servient la défense de Giorri et de Pallavicini [4]. Il est évident, d'après plusieurs dépêches, que Giorri chercha et réussit à brouiller le cardinal d'Estrées et Servient, en discréditant celui-ci auprès de celui-là [5]. Le 27 décembre 1688, Lavardin partagea l'opinion de Servient et avertit le roi que le prélat Jorri (*sic*) était un « fourbe de profession », et qu'il l'avait reconnu par cent endroits [6].

Le cardinal d'Estrées ne fut donc pas habile avec Giorri. L'abbé d'Enoff se vanta également de l'avoir dupé, ainsi que son théologien M. Dirois, pendant un an; l'abbé de Servient en avertit le cardinal d'Estrées, mais inutilement [7]. — Ce cardinal voulut agir, en 1682, sur l'esprit du cardinal Ludovisio, et il se servit, dans ce but, du confesseur de ce dernier, le Père Riverolles, Piémontais; c'est lui-même qui le confia à Louis XIV [8]. — Le 25 juin 1686, il écrivit aussi au roi qu'il était en relations confidentielles avec un religieux espagnol, qui lui racontait en

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCIII, p. 38-42.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXI, p. 2-9.
3. *Ibid.*, t. CCXCVII, p. 57.
4. *Ibid.*, t. CCC, p. 117-127.
5. Le cardinal d'Estrées au roi, le 22 avril 1687 (*ibid.*, t. CCCIII, p. 344-359).
6. *Ibid.*, t. CCCXII, p. 275-294.
7. Servient à Croissy, le 3 juillet 1685 (*ibid.*, t. CCXCVII, p. 143-148).
8. Dépêche du 19 mars 1682 (*ibid.*, t. CCLXXXIII, p. 112-131).

secret le détail de ses audiences et les discours du pape. Ce religieux fut absent de Rome du mois d'août 1685 au mois de juin 1686, et son absence fut sensible au cardinal; mais, en juin 1686, les audiences du religieux reprirent, et le cardinal en fut informé [1]. — A propos d'un ennemi du roi, nommé Caprara, qui était venu à Rome pour influencer le pape dans la question austro-turque, le cardinal d'Estrées écrivit à Sa Majesté : « Nous le veillons et nous le faisons suivre [2]. »

Servient écrivit à Croissy, le 12 février 1681, qu'il était intimement lié avec le marquis Palavicini, maître de chambre du cardinal Cibo; qu'il était maître du principal confident de de Luca, et que par ce confident il avait su réunir de Luca à Cibo contre Favoriti [3]. Le 17 septembre 1682, il écrivit encore : Nous utilisons le Père Cloche, dominicain, « homme d'un talent et d'une fidélité peu commune, » ainsi que le Père Dominique, carme, et le Père Fabri, jésuite. Puis il ajouta : « On a des notions si intimes par tous ces canaux, qu'ils peuvent à peine prononcer une syllabe au palais et consulter un de leurs docteurs qu'on en a d'abord le vent. Un Père Peyra, Nissard, de Saint-Dominique, outre son amitié avec un confident de de Luca, dont on a de très bons avis, dispose aussi très secrètement du barigel (*sic*) de Rome. C'est pour la conduite et la sûreté d'un ambassadeur le plus grand point qu'on puisse avoir, que les plus habiles ne peuvent pas acquérir et que nous avons eu par l'effet d'une bonne conjoncture. L'ambassadeur d'Espagne avec ses magnificences n'y a pas pensé ou ne l'a pu; et nous avons, par ce moyen si caché, animé souvent le pape contre lui par la relation exacte du barigel sur les désordres de son immunité, et par des relations contraires et sans affectation de celle de notre ambassadeur. Nous savons par ce moyen

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCIX, p. 344-358.
2. Dépêche du 10 juillet 1684 (*ibid.*, t. CCXC, p. 257-293).
3. *Ibid.*, t. CCLXXV, p. 65-70.

toutes les mauvaises intentions du cardinal Sainte-Cécile, gouverneur de Rome; tout ce qu'ils résolvent dans la ville nous est découvert avant l'exécution. Ainsi le pape n'est pas maître de ses principaux officiers, et à un coup près, avec fort peu d'argent, on lui donnerait bien des affaires dans sa propre capitale. Ce Père (Peyra) a découvert par le secours du barigel, l'arrivée, la demeure et les allées et venues de deux ou trois jansénistes ou gens de Pamiers, en sorte qu'il est assez agréable que le pape (entretienne) nos espions contre lui-même. Le commissaire du saint-office, dominicain, par l'intrigue de ces deux Pères, est dans nos intérêts sur la régale et les propositions ; et l'on ménage si bien les consulteurs espagnols qu'ils sont entièrement pour nous, dont j'ai des preuves d'ailleurs, et de la peine de Favoriti sur ce point et sur le refus de l'université de Louvain d'agir comme il voulait contre les propositions de l'assemblée. » Servient dit ensuite qu'il ménageait la faction de Chigi par le cardinal Fransoni, « intime et chère créature de Chigi, » la faction de Rospigliosi par le cardinal Rospigliosi lui-même, une partie des amis du cardinal de Luca par le prélat Spinola, neveu du cardinal Spinola, évêque de Lucques. « Je cultive, ajouta-t-il, la faction d'Altieri par Nerli. » Quant aux sujets d'Espagne, plusieurs étaient, dit-il encore, « presque aussi français que nous ». Servient demanda de l'argent à Croissy pour s'attacher tout ce monde-là[1].

Servient eut donc aussi ses canaux. Il se trompa et fut trompé maintes fois, moins cependant que les d'Estrées. Il entretint des relations avec Pignatelli, confident de Casoni, et il apprit quelques nouvelles de ce côté [2], nouvelles que le cardinal d'Estrées déclara « fausses[3] ». Ce

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 226-230.
2. Servient à Croissy, le 21 janvier 1683 (*ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 17-21).
3. Le cardinal d'Estrées au roi, le 27 avril 1683 (*ibid.* t. CCLXXXV, p. 391-412).

cardinal ne se borna pas à avertir Servient de la duplicité de Pignatelli, il écrivit encore à Croissy, le 6 août 1686, que ce prélat « était espion de quatre ou cinq partis différents en même temps, et qu'il disait des choses à l'abbé Servient pour en tirer de lui et se servir de son nom pour faire des machines au palais[1] ».

Servient vit, outre Pignatelli, Mugiaschi, maître de chambre du pape, qui, bien que Milanais, lui parut être de très bonne intention pour la France[2]. Il fit même écouter aux portes, chez le cardinal Ludovisio, pendant les séances de la congrégation de la régale. Un domestique, confident de ce cardinal, ménagea à un des amis de Servient une place « sous une portière pour entendre les particularités » dites dans cette congrégation. « Mais malheureusement, dit Servient, cette commodité m'a été retranchée par la défiance importune de Favoriti, qui, à la troisième congrégation, eut soin de visiter toutes les portes et de fermer celles des chambres voisines[3]. » Servient s'en dédommagea, en se tenant au mieux avec les principaux officiers du Vatican « par des civilités, des présents médiocres et des repas entre eux sans aucun éclat ». Servient le pouvait d'autant plus aisément, que ses fonctions de camérier rendaient ses fréquentes relations avec le palais toutes naturelles. En Italie, dit-il encore, « le proverbe enseigne qu'il n'y a de négociations assurées que celles qu'on n'expose pas en public[4]. » Le 16 juillet 1682, il se dit en rapport avec un chanoine de Saint-Jean de Latran, nommé Bernard, gentilhomme provençal et premier maître d'hôtel du pape; en vertu de sa charge, Bernard voyait le pape plusieurs fois par jour, de plus il était fort bien avec don Livio, et de la sorte il pouvait être très utile à Servient et à la faction

1. *Correspondance de Rome*, t. CCC, p. 117-127.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXI, p. 98-107.
3. Servient à Croissy, le 2 avril 1682 (*ibid.*, t. CCLXXX, p. 231-235).
4. Dépêche du 2 juin 1682 (*ibid.*, t. CCLXXXI, p. 16-20).

de France[1]. C'est sans doute ce même chanoine que Servient appela, dans sa dépêche du 17 décembre suivant, majordome, chef de la prélature du palais et de Rome, et dont il parla à Croissy comme d'un confident intime[2].

Le 7 septembre 1683, Servient écrivit encore à Croissy : « Je crois voir les choses de bien près et d'une manière à n'être pas trompé... Je parle sur des mémoires, des lettres et des billets d'Asolin, de Casoni, du vice-roi de Naples, du cardinal de Pio, de la reine de Suède et d'autres personnes importantes, qu'elles s'écrivent entre elles ou qu'on lit au pape... Je connais les écritures des uns et des autres. » Servient se procurait ces documents par un confident de ces personnes, « dont, ajouta-t-il, j'ai redressé plusieurs intérêts domestiques, et pour les fils duquel je traite un mariage considérable. Si l'on savait de plus les preuves que j'ai, par d'autres voies, des choses que j'apprends par celle-là, que je puis dire être l'âme du pontificat..., peut-être verrait-on, par le peu de succès des affaires (puisqu'il ne s'en est fait aucune de celles du roi, mais seulement de quelques particuliers), que ceux que j'ai dit qui donnaient des amusements ont effectivement amusé[3]. » — Et le 10 février 1685 : « J'ai gagné le confesseur de don Livio et un ami intime du confesseur du pape, dont j'aurai des notions utiles[4]. » Dans cette même dépêche, Servient proposa à Croissy de correspondre avec l'évêque de Grenoble, par l'intermédiaire d'un ami dont il répondait sur sa tête.

A la fin de 1687, lorsque Lavardin fut envoyé à Rome comme ambassadeur, Servient était déjà brouillé avec le cardinal d'Estrées et discrédité par celui-ci auprès du roi. Ce discrédit explique la manière dont Louis XIV

1. Servient à Croissy (*Correspondance de Rome*, p. 96-97, t. CCLXXXI).
2. *Ibid.*, t. CCLXXXII, p. 93-96.
3. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 245-251.
4. *Ibid.*, t. CCXCVII, p. 22-26.

parla à Lavardin de la famille Hulot et de ses relations avec Servient. On lit, en effet, dans une lettre de Sa Majesté à Lavardin, le 23 septembre 1687 : « Le mémoire ci-joint vous fera connaître quel est le nommé Hullot, dont l'abbé Servient s'est servi ; et ce qu'il contient doit réveiller votre attention à ne vous pas laisser surprendre par ceux qui vous approcheront. Vous jugez bien aussi que vous ne devez pas entrer dans les projets dudit abbé Servient, et que je suis bien éloigné de consentir que la charge du sieur de la Bussière passe au dit Hullot [1]. » D'après ce mémoire, Hulot était le fils d'un couvreur de maison, qui avait emprunté de l'argent pour acheter la charge de secrétaire du roi ; il la revendit, prit une commission des fermes, et, se trouvant redevable, partit sans mot dire. Il s'était porté caution pour l'abbé [2] Servient, pendant que celui-ci était à Paris ; tous deux quittèrent Paris sans payer leurs dettes. « Hullot et sa femme, dans la grande jeunesse, furent à Rome, dont elle eut grand commerce avec l'abbé Servient, comme elle a eu aussi ce dernier voyage. Depuis le temps de leur connaissance, qu'il y a près de vingt ans, Hullot et sa femme ont toujours été les émissaires et les espions de l'abbé Servient ; et c'est sur leurs mémoires, ceux-ci lui envoyant toutes les nouvelles qu'ils pouvaient ramasser, que l'abbé Servient composa tant de mensonges, pour entretenir quelques esprits faibles et crédules au palais. Ledit abbé Servient ayant fait une cabale dans ce dernier voyage avec Hulot, afin qu'il allât à Rome avec toute sa famille, il a projeté de le faire maître de chambre de l'ambassadeur de France, afin d'avoir cet intrigant, sa créature, dans cette maison. » La femme de Hulot était fille d'un boucher, qui tenait boucherie et qui ne possédait que deux maisons, situées près du Pont-Rouge et tombant en

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 113-114.

2. L'auteur écrit *abe*, au lieu de *abbé*. On remarquera la forme incorrecte de ses phrases, ainsi que la manière d'écrire *Hulot* ou *Hullot*.

ruines. « Ledit Hulot, sa femme, trois de ses filles et un garçon, avec une servante, et plusieurs ballots de marchandises qu'eux et l'abbé Servient ont pris sans payer, se sont tous embarqués, le samedi 6 septembre, dans le coche d'eau pour Lyon, avec la famille et les hardes de M. l'ambassadeur. » Le fils aîné est resté à Paris, pour être émissaire de l'abbé Servient. Cet abbé leur prêtait 2000 livres pour acheter du marquis de la Bussière la charge de maître de chambre de l'ambassadeur de France à Rome. Le fils de la Bussière, qui en avait la survivance, y consentait avec le fils Hulot; l'abbé Servient avait ménagé cette affaire à Rome avec le père, et l'on pensait que l'ambassadeur de France ne s'y opposerait pas [1].

Lavardin, écrivant à Croissy d'Aiguebelle en Savoie, le 28 septembre, lui fit savoir qu'il était obsédé et épié par un nommé Ulot (*sic*), autant que madame de Lavardin l'était par madame Ulot; qu'il avait beau lui refuser de le voir, que celui-ci s'efforçait de paraître attaché à sa suite, et qu'il allait à Rome pour y traiter de la charge de maître de chambre. « L'on m'a dit, ajouta Lavardin, qu'il est faufilé avec l'abbé Servient que je ne connais nullement non plus, mais que je sais qui déplaît à Sa Majesté [2]. » Le 4 octobre, Lavardin écrivit à Louis XIV qu'il avait défendu à Hulot et à toute personne de sa famille de pénétrer chez lui; persuadé que cette famille l'espionnait pour le compte du nonce Ranucci. Lavardin ne lui ménagea, dit-il, aucune *rebufade* [3].

Il est peut-être à regretter que Lavardin se soit, dès le début de son ambassade, méfié à ce point de Servient et privé ainsi de renseignements que l'amitié passagère du cardinal d'Estrées ne pouvait pas suppléer. Malgré cette faute, Lavardin déploya une grande perspicacité, une finesse extrême, à suivre la piste des gens suspects

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCVII, p. 115-117.
2. *Ibid.*, p. 127-129.
3. *Ibid.*, p. 132-136.

dont il voulait découvrir les agissements et les desseins. Il eut le flair pour pressentir et deviner, sinon toujours, du moins en maintes circonstances. C'est lui qui démasqua le bénédictin Jean Caillou, l'abbé Maceran, le Père Verdun, commissaire de la Terre-Sainte, le nonce Ranucci, l'archevêque de Besançon, etc. Il fut d'une habileté consommée avec la cabale de Pamiers et de Grenoble, et il réduisit le cardinal Le Camus à sa véritable valeur.

Le 23 mars 1688, il écrivit à Louis XIV qu'il se servirait du canal du cardinal Coloredo, avec qui il avait une liaison très secrète : « Je le cacherai, dit-il, avec plus de soin qu'un amant discret ne cache le nom de sa maîtresse[1]. » Trois jours après, il manda à Croissy : « Il y a dans Marseille quelque fripon qui entretient commerce ici contre le service du roi. Son correspondant en cette ville est le chevalier Spreti, qui demeure chez le cardinal Chigi. Ce chevalier de Malte est fort ami de Muchiaschi (*sic*). Son correspondant à Marseille lui écrit du 23 du mois passé : Vous ne devez avoir nulle inquiétude des armements qui se font ici ; outre qu'ils ne sont pas grands, l'intendant a reçu ordre de M. de Seignelay de faire cesser les préparatifs[2]. » Chose assez surprenante, Louis XIV répondit de Versailles à Lavardin, le 8 avril suivant, qu'il trouvait « inutile de faire des recherches » sur ce point[3].

A l'encontre des d'Estrées et de Servient, Lavardin écrivit, le 17 avril 1688, que le Père Cloche était « au moins un tiède Français[4] ». Le 1er juin, il adoucit sa critique, en lui reconnaissant du mérite, et en lui reprochant seulement de ne l'avoir pas aidé selon son pouvoir en ce qui concernait le saint-office[5]. Le 4 mai, il signala au roi une correspondance envoyée de Paris à

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 248-257.
2. *Ibid.*, p. 267.
3. *Ibid.*, p. 268.
4. *Ibid.*, p. 321-347.
5. *Ibid.*, t. CCCXI, p. 76-88.

Rome et cachetée avec un cachet portant « trois têtes de more[1] ». Le 25: « Le prêtre Baro de Saint-Louis, que j'avais mandé à Votre Majesté faire passer des paquets, livres et lettres à Peyssonnel..., entretient quelque correspondance avec le secrétaire de Casoni[2]. »

Lavardin fit suivre par ses espions les gens qui lui paraissaient suspects[3], et il acheta les services de plus d'un traître. D'après sa dépêche du 29 novembre 1688, il découvrit un individu qui recevait, à chaque ordinaire, une lettre à l'adresse de Maillé. Lavardin obtint de cet individu qu'il lui remettrait cette lettre le soir même de l'arrivée du courrier, et de son côté il lui promit de la lui rendre le lendemain de grand matin. Lavardin fit vite fabriquer un cachet semblable à l'empreinte de cette lettre, de sorte qu'il put, pendant la nuit, ouvrir la lettre, en prendre copie, et la rendre le lendemain matin parfaitement cachetée, sans qu'on pût s'apercevoir de rien[4]. La copie de la première lettre qui fut ainsi remise à Lavardin se trouve au tome CCCXII de la *Correspondance de Rome*, p. 210-211. L'auteur y parlait amphibologiquement par des noms supposés. Lavardin, en l'envoyant à Louis XIV, y ajouta l'explication probable de ce style dissimulé; il pensa que *la colombe* désignait le cardinal Le Camus, *Saint-Georges* le roi, *le maître* ou *Sainte-Anne* le pape, etc.[5].

Le 7 décembre 1688, Lavardin manda au roi qu'il avait pris copie de quatre autres lettres destinées à Maillé, et qu'il avait reçu de madame de Lavardin, alors à Sienne, une lettre interceptée de Dorat à Guigue. Ces cinq lettres sont aussi dans ce même volume, avec leur explication

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXI, p. 8-17.
2. *Ibid.*, p. 56-70.
3. Lavardin au roi, le 30 janvier 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIV, p. 77-80).
4. *Ibid.*, t. CCCXII, p. 208-209.
5. *Ibid.*, p. 212-214.

probable par Lavardin [1]. Dans une autre lettre, également interceptée, il est dit qu'il faut gagner un ministre avec des ducats, sous peine d'échouer, et que « cette victoire et l'affaire de Cologne feront voir un autre vent et choses grandes nouvelles [2] ». Le 14, Lavardin dépêcha à Louis XIV qu'il avait reçu une nouvelle lettre, venue de France et destinée à Maillé, et que cette fois il tenait le mot de l'énigme: « On y distingue nettement, dit-il, que *Cirus* et *la Colombe* est le cardinal Le Camus, *le pays de* 24 la Savoie ou Chambéry, *Baptiste* Lambert, *Sainte-Anne* le pape ou Rome, mais plutôt le pape; *le docteur* est l'évêque de Vaisons, *Paul* est Casoni, *le maître* c'est le pape, *l'avocat* est Maillé..., *le notaire* est le roi d'Angleterre [3]. » Cette lettre est datée du 28 novembre, elle a été interceptée le 13 décembre [4].

Malheureusement, une indiscrétion du cardinal d'Estrées mit Maillé sur la voie des découvertes de Lavardin, en sorte que l'intrigue ne put pas être complètement déjouée. Toutefois Lavardin ne se découragea pas. Parlant, dans un mémoire du 7 janvier 1689, d'un expéditionnaire français nommé Vialette: « Il m'a rendu pour quelques heures, dit-il, les lettres qu'il a reçues depuis le 26 novembre jusques à aujourd'hui. Je les ouvre, les lis, en prends copie, et cependant un graveur me grave un cachet pareil à l'empreinte; après quoi je les recachette et les rends audit Vialette, qui les fait passer à son ordinaire. Ce que je continuerai tout le plus longtemps que je pourrai, et ce que je fis encore avant-hier, 5 du courant [5]. » Le 30, Lavardin envoya des copies de nouvelles lettres saisies [6]. Le 6 février, envoi de deux autres lettres, l'une

1. Les quatre lettres à Maillé (*Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 240-241, 243-246; la lettre de Dorat, p. 242).
2. *Ibid.*, p. 249.
3. *Ibid.*, p. 264-265.
4. Elle se trouve au t. CCCXII, p. 269-270.
5. *Ibid.*, t. CCCXXIV, p. 66-68.
6. *Ibid.*, p. 81-86.

de la main même de Lambert, vicaire général du cardinal Le Camus, l'autre de la main de Magnon; ces lettres démontrent, dit Lavardin à Louis XIV, « qu'ils ont une intelligence *dans votre cour*, puisqu'ils disent que les bons ont les paroles gelées dans leur bouche. » Lavardin pressa le roi de découvrir quelle était cette intelligence[1]. Le 5 avril, il expédia à Sa Majesté deux lettres du cardinal Le Camus et de Lambert, qu'il venait d'arrêter[2].

Lorsque Lavardin quitta Rome, il remit à l'abbé d'Hervault, par ordre du roi, les cachets qui lui pouvaient servir pour la saisie des lettres de la cabale, et il mit cet abbé au courant des procédés à suivre[3]. De Florence et de Lyon, il écrivit que les intrigues de cette cabale continuaient. L'abbé d'Hervault continua, en effet, le stratagème de l'ex-ambassadeur, grâce à la complicité de l'expéditionnaire Vialette, à qui le roi envoya vers ce temps une gratification de mille livres. Les lettres de d'Hervault à Croissy, en date du 28 juin et du 11 juillet, en font foi[4]. Mais, dès que les gens de la cabale se surent découverts, ils donnèrent le change à l'abbé d'Hervault, en écrivant des choses sans suite et en lui faisant ainsi croire qu'il avait affaire à des gens sans conséquence et qu'une surveillance de sa part était peine perdue. Le 9 août 1689, il écrivit effectivement à Croissy : « Je vous envoie ces lettres originales, parce qu'elles n'ont pas de suite, et que ce n'est point un commerce réglé qu'il faille suivre. Je crois que cela regarde les jansénistes de Pamiers[5]. »

En étudiant en particulier le cardinal Le Camus, nous verrons par quelles voies détournées ce cardinal et sa cabale entretinrent leurs relations secrètes avec la cama-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXVI, p. 78-80.
2. *Ibid.*, t. CCXXIV, p. 251-264.
3. Le roi à Lavardin, le 13 mai 1689 (*ibid.*, p. 301-302).
4. *Ibid.*, t. CCCXXVI, p. 204-206, 227.
5. *Ibid.*, p. 287-290.

rilla romaine. Nous étudierons aussi en particulier les projets révolutionnaires d'Innocent XI à l'égard de la France, et là nous verrons comment Lavardin pénétra le complot tramé contre la vie de Louis XIV, complot dans lequel Innocent XI trempa, et qui échoua, grâce à la mort subite du moine qui devait en être l'exécuteur [1].

1. Voy. le t. III de cet ouvrage, chap. VIII.

CHAPITRE XVII

LE CARDINAL LE CAMUS, ÉVÊQUE DE GRENOBLE SON CHAPEAU ET SES INTRIGUES

Jusqu'à présent on a considéré le cardinal Étienne Le Camus, évêque de Grenoble (1671-1707), comme un des prélats les plus sérieux, les plus vertueux et les plus dignes du dix-septième siècle. On en a fait, avec Bossuet et Fénelon, l'une des gloires de l'Église gallicane, non à cause de son génie qui était médiocre, mais à cause de sa modération, de sa prudence, de son esprit juste-milieu, de son désintéressement et de sa sainteté. Comme il passait pour gallican et qu'il jouissait d'un grand crédit, les conseillers de Louis XIV essayèrent jusqu'en 1686, en 1682 surtout, de s'en faire une arme, ou tout au moins un argument, auprès d'Innocent XI ; et cette revendication ne contribua pas peu à rehausser encore son crédit et sa réputation.

Mais les dépêches diplomatiques, en mettant à jour ses procédés et en faisant entrevoir les sentiments qui les lui ont inspirés, diminuent singulièrement sa petite auréole. Au lieu de montrer l'homme dévoué à son pays et à son Église, elles font voir l'homme ambitieux et vaniteux, qui convoite le cardinalat, mais qui s'efforce de dissimuler sa tactique, et qui, enveloppé dans une dimoplatie hypocrite, cherche à duper son roi, trahit les libertés de son Église, intrigue sourdement et mesquinement en faveur de Rome, et démontre péremptoirement

qu'il est impossible, même au mieux doué et au plus rusé, de porter en même temps sur sa tête le chapeau de cardinal et sur son visage le masque libéral.

Voici, en quelques mots, le nœud de l'énigme et l'explication de l'attitude prise par M. de Grenoble.

Dès 1663, l'abbé Le Camus fut signalé à Colbert comme un homme ambitieux et hypocrite. On lit, en effet, dans un mémoire qui fut remis à ce ministre, à l'occasion des débats survenus à cette époque dans la Faculté de théologie de Paris : « M. l'abbé Le Camus a toujours été de mauvais parti; il croit par ce moyen faire ses affaires en cour et plaire aux jésuites[1]. »

Une fois devenu évêque, il se tourna contre eux, du moins contre les jésuites de France, dont la casuistique malsaine et odieuse répugnait à son bon sens et à sa simple honnêteté. Se donnant comme scandalisé par ces casuistes, il se rapprocha des jansénistes, qui faisaient surtout profession d'hostilité à leur égard, et il chercha à plaire, dès 1676, au nouveau pape, qui posait en réformateur. Comme il passait aux yeux de beaucoup pour être de mœurs irréprochables, simples, frugales et même austères, comme il affectait de l'hostilité contre les nouvelles méthodes, qui, sous le couvert d'une morale plus vraie, enseignaient à exploiter les consciences et à tricher avec Dieu[2], il fut pris en grande considération par les adversaires des casuistes. Mais, comme les jésuites de France, conduits par le Père de La Chaise, confesseur

1. Cf. Ms. *Cinq cents* Colbert, vol. CLV. *Mémoire touchant ce qui s'est passé en la Faculté touchant la thèse.*

2. Plusieurs écrivains n'ont vu dans ces dehors vertueux qu'hypocrisie. On lit, dans *Les coulisses des conclaves* par G. Jauret (p. 233. Paris, 1878) : « Le Camus, que l'hypocrisie et l'argent ont conduit à l'épiscopat, et qui déshonore l'épiscopat par son impiété et ses débauches. » M. Guettée, qui lui attribua des vertus apostoliques et qui le considéra comme un digne ami d'Arnauld, avoua qu'il « avait aimé le monde dans sa jeunesse ». (*Histoire de l'Église de France*, t. XI, p. 4. Paris, 1856.)

et directeur de Louis XIV, faisaient chorus à la politique de Sa Majesté et prenaient parti pour elle et pour les maximes gallicanes contre Rome, cet évêque pencha, par horreur des jésuites et de certaines violences tyranniques de Louis XIV, du côté de Rome, se détacha de plus en plus du gallicanisme de la cour, et tendit la main à Innocent XI, dont la réputation surfaite l'attirait[1].

Au milieu de tout cela, il se sentit attiré plus encore vers le cardinalat et convoita incontestablement la pourpre. Mais comment faire pour y arriver? Rompre avec le puissant monarque eût été se briser soi-même, à l'exemple de l'évêque de Pamiers; blesser les susceptibilités de la cour de Rome en favorisant les opinions du roi, c'eût été se perdre encore davantage. Il fallait donc les ménager et les satisfaire l'un et l'autre. De plus, il fallait surtout satisfaire Rome: car le candidat du roi au cardinalat était M. l'évêque de Beauvais; on parlait aussi en haut lieu de M. de Reims, frère de Louvois; d'autres encore paraissaient beaucoup plus protégés que M. de Grenoble. Il comprit qu'il ne pourrait arriver, du côté du roi, qu'en troisième ou quatrième lieu, si même il arrivait. Or, il savait, d'autre part, que le pape Innocent XI n'était point favorable aux candidats des couronnes, surtout de la couronne de France. Donc, c'était surtout à Rome qu'il devait plaire, sans toutefois déplaire au roi; c'était surtout les maximes ultramontaines qu'il devait protéger, sans toutefois combattre les maximes gallicanes, auxquelles il avait été dévoué jusque-là. Une volte-face sur le terrain doctrinal

1. Le Camus ôta aux jésuites l'enseignement de la théologie morale à Grenoble. Il écrivit à Arnauld à ce sujet: « Vous aurez sans doute entendu parler de l'affaire que j'ai avec les jésuites, parce que je n'ai pas voulu qu'ils enseignent ici les cas de conscience... Je ne puis ignorer que la plupart des jésuites ne s'acquittent pas fidèlement du ministère de la confession, soit au regard de l'usure, soit pour admettre à la communion tous les dimanches les personnes qui sont dans l'habitude de l'impureté. » (GUETTÉE, *ibid.*, p. 7-9).

eût dévoilé son jeu, l'eût discrédité comme ambitieux maladroit et rendu inutile à Rome même, qui dès lors n'en eût pas voulu.

La difficulté était grande et digne d'un diplomate consommé. M. Le Camus en triompha. Et une fois revêtu de sa pourpre et coiffé de son chapeau, il accentua davantage ses tendances : pour ne pas se rendre impossible en France, il chercha à apaiser le roi et à reconquérir ses bonnes grâces; mais, d'autre part, pour se venger du roi et des jésuites de France, pour satisfaire Rome et remplir ses nouveaux devoirs envers le sacré collège et le saint-siège, il ne dédaigna pas de s'abaisser à des intrigues incroyables et de jouer un jeu dans lequel l'hypocrisie est manifeste.

Telle est l'impression que l'étude des dépêches diplomatiques laisse au critique impartial. Déjà au XVIIe siècle, on se doutait que l'histoire de ce cardinal et de son chapeau devait être aussi intéressante qu'elle était mystérieuse : car, lorsque M. Le Camus, pour se réhabiliter auprès de Louis XIV mécontent, pria le comte de Tessé d'en écrire à Louvois, afin que celui-ci apaisât lui-même Sa Majesté, Louvois répondit au comte de Tessé que cela ne lui était pas possible, attendu que cette affaire rentrait dans le département de M. de Croissy; puis il ajouta : « Mais je vous prie, *pour ma curiosité particulière*, de me faire part de ce que M. le cardinal vous a dit *des voies par lesquelles il est parvenu à la dignité à laquelle il a été élevé*[1]. » Tâchons donc d'entrer dans ces voies, à la lumière des documents susdits et en suivant l'ordre chronologique des faits.

I

L'abbé Cagnol, qui faisait par intervalle à Rome les

1. Lettre publiée par M. Camille Rousset, dans son *Histoire de Louvois*, 4e édit., t. IV, p. 61-62. Paris, Didier, 1872.

affaires de Savoie, présenta des plaintes au pape, sur les propositions qu'on accusait cet évêque et celui de Genève[1] de faire insensiblement semer dans leurs diocèses. Le cardinal Cibo remit en main propre à l'abbé de Servient un mémoire sur ces propositions; et Servient, qui raconte ces faits dans sa dépêche à M. de Pomponne, du 12 janvier 1679, ajoute que le pape le chargea de deux choses, d'abord de remercier l'évêque de Grenoble de ses lettres, ensuite de lui communiquer comme de lui-même ce mémoire[2]. Donc, cet évêque était en correspondance avec le pape, qui était sensible à ses lettres; mais, en même temps, le pape, mécontent des doctrines qui lui étaient imputées, voulait l'en avertir, ou plutôt l'en faire avertir par un tiers, très indirectement, afin de ne pas le blesser : ce qui prouve que le pape tenait à lui.

Ces propositions étaient très hostiles à la papauté; le pape y était traité d'usurpateur des droits des évêques, de perturbateur de toute la hiérarchie ecclésiastique; on lui déniait le droit de se dire le juge immédiat de tous les chrétiens, et de recevoir des appels avant d'avoir laissé fonctionner les tribunaux intermédiaires; on enseignait que le Christ n'avait rien conféré de plus à Pierre qu'aux autres apôtres; que, si Pierre avait été leur président, ç'avait été de leur plein gré; qu'en somme le gouvernement de l'Église était aristocratique et non monarchique, et que l'évêque de Grenoble dans son diocèse, l'archevêque de Vienne dans sa province, pouvaient autant que le pape dans son Église romaine. Ces doctrines étaient résumées en huit propositions latines. — En outre, il y en avait dix-huit autres en italien, qui touchaient quelque peu à la constitution de l'Église et surtout au sacrement de Pénitence : il y était dit que l'autorité du pape avait troublé toute la discipline ecclésiastique ; qu'il était nécessaire de rétablir l'Église dans son état primitif;

1. L'évêque d'Annecy portait alors le titre d'évêque de Genève.
2. *Correspondance de Rome*, t. CCLIX, p. 61-66.

que les évêques n'étaient pas autrefois dans une telle dépendance du pape, qu'ils gouvernaient eux-mêmes leurs diocèses comme le pape le sien; que le pape n'était par conséquent que le premier interprète, et rien de plus; que les indulgences étaient une nouveauté de l'Eglise moderne, Église déchue de l'antique discipline; que la communion fréquente était un abus, ainsi que l'exposition fréquente du saint sacrement; que la grâce n'était pas conférée par le sacrement, mais bien par les œuvres de pénitence accomplies avant l'absolution; que l'absolution prononcée par le prêtre n'était qu'une déclaration que Dieu était satisfait; que la puissance d'absoudre donnée par les papes aux religieux était un abus; qu'il était nécessaire de se confesser à son curé, lequel devait, pour le bien du pénitent, en rendre compte à l'évêque, comme celui-ci à Dieu; que la vérité était transmise, non par le pape, ni par l'Eglise, mais par les évêques qui la tiennent de leur prédécesseurs, et que, par conséquent, on n'était en sûreté de conscience que lorsqu'on était d'accord avec son évêque.

Servient envoya cette double série de propositions, et y joignit une lettre du cardinal Cibo à l'évêque de Grenoble en date du 4 janvier 1679, et une de lui-même à ce même évêque, dans laquelle il est dit : « On m'avait promis qu'on me nommerait ceux qui ont envoyé à Rome de Turin ou de Savoie ces informations contre vous, afin que vous les fissiez châtier; mais on n'a plus voulu ou pu le faire[1]. »

Ces propositions avaient-elles été répandues du consentement de Le Camus, dans le but de grouper et de flatter les anciens gallicans qui se raréfiaient de plus en plus, et de dissimuler ainsi les avances qu'il faisait à Rome d'autre part? Ou bien, n'étaient-elles qu'un mauvais tour, que ces gallicans, mécontents de son attitude louvoyante, voulaient lui jouer, afin de le démasquer aux

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLIX, p. 67-68.

yeux de Rome et de briser son cardinalat dans l'œuf, avant toute éclosion? Servient se prononça pour cette seconde hypothèse, et M. de Pomponne aussi. Celui-ci, en effet, écrivit de Saint-Germain à Servient, le 3 février 1679, pour le remercier de ses mémoires, et lui dit que le roi connaissait par l'évêque de Grenoble les persécutions qu'on lui faisait à Chambéry; qu'elles venaient de la jalousie des Savoyards et de la peine qu'ils avaient de voir un évêque français s'acquitter avec tant d'ordre de ses fonctions en Savoie, « de quoi ils étaient désaccoutumés depuis longtemps ». Pomponne ajoutait qu'il serait bien aise d'apprendre « que le pape ait rejeté avantageusement pour cet évêque les calomnies qui avaient été portées à Sa Sainteté contre lui[1] ». Le 8 mars, Servient répondit à Pomponne : « J'ai été bien aise d'apprendre qu'on peut servir M. l'évêque de Grenoble sans scrupule; car j'appuierai bien plus fortement ses intérêts avec Favoriti, *qui m'en parle souvent*, et avec M. le cardinal Cybo, dès qu'il sera visible[2]. »

Voilà donc cet évêque au mieux avec Favoriti, le conseiller le plus influent du pape, et au mieux avec M. de Pomponne, le ministre de Louis XIV. La lettre qu'il avait écrite à Louis XIV pour se poser en victime de ses diocésains avait réussi auprès de Sa Majesté, comme celles qu'il avait écrites à Innocent XI avaient réussi auprès de Sa Sainteté. Tout ce qu'il pouvait désirer, c'était que l'ambassade française à Rome ne le combattît pas; or, Pomponne le recommandait lui-même à l'abbé de Servient. Tout allait donc à souhait.

Il écrivit à Servient, et lui envoya ses réponses signées aux propositions qu'il était accusé d'enseigner, ainsi qu'une copie non signée de ces mêmes réponses, copie destinée à Servient; il y déclarait qu'il les soumettait aux corrections du saint-siège, et cela en des termes qui ne

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCLIX, p. 174.
2. *Ibid.*, p. 269-271.

pouvaient qu'enchanter le pape. Était-ce irréflexion et inexpérience de sa part, ou bien voulait-il, par une rare habileté, procurer au pape la bonne fortune de faire acte d'autorité doctrinale sur l'enseignement d'un évêque français? Servient crut à l'inexpérience; sa lettre du 1er avril à M. de Pomponne est très intéressante sur ce point. Il y raconte qu'il a mis dans le paquet destiné au pape les réponses non signées et qu'il a gardé pour lui les signées, « afin que cet évêque ne fût pas exposé à quelque blâme du côté de France, ou par Sa Majesté ou par le clergé, pour avoir donné des réponses signées sur de pareilles matières, dont on tire ici des avantages qui peuvent avoir des suites, et afin qu'il ne courût pas le péril de voir remettre ses propositions signées à l'examen d'une congrégation, et de les voir peut-être même censurées ou corrigées, *ce qui était d'autant plus à prévoir, que cet évêque, par sa lettre, se soumettait à cette censure ou correction, dans des termes extrêmement soumis et propres à inspirer le dessein à cette cour d'y faire des modifications, ou d'y vouloir apporter quelques éclaircissements, quand même ce n'aurait été que pour exercer cette apparence d'autorité sur nos évêques de leur propre consentement.* »

Favoriti et Michel-Angelo Ricci, que Servient appelle « un des plus habiles d'ici », trouvèrent à redire à plusieurs des réponses de l'évêque, et remirent à Servient un mémoire, qu'il voulut « faire modérer » avant de l'envoyer à Pomponne et à l'évêque Le Camus, mais dont il garda l'original. « On a fait semblant, dit-il, de n'en parler point au pape, *quoiqu'il sache et dissimule la chose*, ce qu'on m'a laissé discerner afin que je fusse plus facile à prendre ce parti. L'on m'a encore prié d'éviter d'en parler à M. le cardinal Cybo, parce qu'il en parlerait infailliblement à M. le cardinal Albici et aux Pères jésuites pénitenciers, et qu'au lieu d'éviter, comme on m'a promis de le faire, que ces papiers ne fussent exposés à une congrégation où je me suis déclaré qu'ils ne pouvaient être renvoyés, on les

rendrait publics dans Rome, et de plus, au lieu de trois ou quatre corrections qu'on y fait, il s'en ferait sur chaque parole... En effet, si M. de Grenoble passe les éclaircissements qu'on désire et qu'il modère dans sa lettre au pape une espèce d'exhortation de rétablir les anciens canons et l'ancienne discipline de l'Église, qui tirerait après soi la pénitence publique, aussi bien que d'autres observations de mœurs impraticables dans ce siècle selon le jugement de Sa Sainteté, de son conseil le plus secret et des personnes solides, l'on approuvera en ce cas, sans autre formalité, toute sa conduite passée, et il triomphera de ses ennemis en Savoye. » Dès le commencement de son pontificat, Innocent XI avait parlé d'une réforme des mœurs et de la discipline; c'était un de ses rêves. L'évêque de Grenoble ne pouvait que le flatter, en enfourchant cette même idée et en lui faisant suite avec l'attitude d'un très humble et très obéissant serviteur.

Servient raconte encore qu'il a écrit à cet évêque, pour l'exhorter à être moins dur sur certaines maximes et à éviter les effets ci-dessus mentionnés de l'ardeur et de l'emportement du zèle. « Il semble encore, dit-il, que Sa Sainteté désire qu'il se raccommode avec les Pères de la Compagnie de Jésus, mais de bonne foi et sans aucun reste d'amertume; car on leur parlera de même, *et le général y est déjà disposé et prétend avoir fait beaucoup pour M. de Grenoble.* Il m'a même fait voir ses réponses aux sénateurs de Savoie, qui s'emportaient contre cet évêque et tendaient à la distraction du doyenné de Chambéry. Ces lettres du général ne peuvent être davantage dans les intérêts de Sa Majesté. Il a défendu à des Pères de Savoie qui lui sont soumis, de se mêler de ces matières et d'obéir au sénat en tel cas; il leur a imposé un perpétuel silence et toute la vénération possible pour l'évêque, et il m'a cité encore d'autres résolutions, comme celle de refuser à un de ces Pères de venir ici de la part de ce sénat pour y exposer leurs inquiétudes. J'ai fort appuyé mes représentations à cet évêque sur ce point :

car, s'il s'ajuste avec eux et qu'on ne donne pas lieu de dire également pour les deux parties : *Tantœne animis cœlestibus iræ*, j'espère qu'elles jouiront ensuite d'un plein repos dans cet évêché. » Servient demande ensuite les ordres de Pomponne pour conduire cette affaire, et il poursuit par ce mot significatif : « Je dois ajouter à Votre Excellence, *afin que le roi en soit informé*, que, si cet évêque *continue d'agir avec cette soumission et qu'il contente le pape*, il ne serait pas impossible de le voir *dans la première promotion*[1] ! »

Voilà donc le mot lâché ! Voilà l'horizon qui s'empourpre enfin, et l'idée de son cardinalat qui surgit à Rome même, et de plus, dans une tête française ! Il est à noter que l'idée de ce cardinalat a été provoquée précisément par l'excès de soumission qu'il a affecté envers les censures possibles de la curie romaine et envers les jésuites. *Sic itur ad astra.*

Le mémoire dont il a été précédemment question et qui fut remis à Servient par Favoriti et par le théologien du pape, Michel-Angelo Ricci, se trouve au tome CCLX, p. 110-113. Il contient les observations de ces deux personnages sur quelques-unes des propositions imputées à M. de Grenoble et sur ses réponses. En regard de ces observations de Favoriti et de Ricci, Servient a écrit en français ses propres remarques, qui sont comme des réponses à ces observations et qui tendent à démontrer qu'elles doivent être rédigées plus nettement avant d'être envoyées à M. de Grenoble. Servient a fait suivre ces observations et ces remarques d'une « conclusion et récapitulation », qu'il a évidemment destinée à M. de Grenoble et dans laquelle il l'assure que, si les corrections voulues sont faites par lui, « le pape approuvera pleinement la doctrine de M. l'évêque, qu'il lui en écrira un bref public très obligeant et très convainquant, que M. le cardinal Cybo l'accompagnera d'une lettre copieuse et avantageuse pour lui, que M. Favoriti en fera

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLX, p. 18-20.

encore davantage, pourvu qu'il lui écrive de nouveau en latin que l'on le satisfera sur ceux de ses doutes qu'on estimera ici praticables et qui ont déjà été lus à Sa Sainteté. » Servient n'ayant pas voulu accepter ce mémoire tel que Favoriti et Ricci le lui avaient remis, ceux-ci prirent connaissance des remarques de Servient et rédigèrent un second mémoire qui se trouve à la page 116; il contient plusieurs remarques sur les propositions susdites et sur les réponses de M. de Grenoble, et il propose une addition que celui-ci devait insérer dans sa réponse définitive.

La réponse de l'évêque se trouve intercalée entre ces deux mémoires, pages 114 et 115; elle est en latin. Donc, c'est un véritable examen que Favoriti et Ricci, d'accord avec le pape, firent subir à cet évêque, d'avance soumis à tout. Servient le couvrit et le protégea de son mieux, sans pouvoir empêcher l'acte d'autorité que Rome tenait à accomplir. C'est à cette première condition et en passant par ces premières fourches caudines que l'évêque de Grenoble devint un candidat possible au chapeau.

Le 22 avril, Servient envoya à Pomponne ces deux mémoires et cette réponse, et le pria de lui mander si quelque chose était à corriger. « J'envoyai mercredi, ajouta-t-il, à M. de Grenoble un paquet semblable. Je différerai de rendre sa réponse jusqu'à ce que j'aie les ordres de Votre Excellence sur celle-ci[1]. » Le 10 mai, il lui écrivit que le pape avait dit à M. de Valbelle « qu'il savait qu'il y avait de bons évêques en France, et particulièrement celui de Grenoble, dont les cardinaux Grimaldi et de Bonzi lui écrivaient, dit-il, des louanges, qu'il apprenait encore par d'autres voies. Ce commandeur approuva fort cette bonne opinion de Sa Sainteté sur M. de Grenoble, mais il trouva à redire à la trop grande rigueur de ce prélat, et le pape lui ayant dit qu'il l'en avait fait avertir, on tomba insensiblement sur feu M. d'Alet...[2]. » M. Le Camus ava

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLX, p. 151-154.
2. *Ibid.*, p. 231-235.

donc déjà une partie de sa récompense, la certitude qu'il était sympathique au pape; et, comme l'affaire de la correction de ses propositions s'était faite par l'intermédiaire du correspondant de Pomponne, il n'avait rien à craindre de la part de ce ministre; enfin deux cardinaux français, agréables à Rome, le louaient auprès du pape, et d'autres sources coulaient encore en sa faveur. En vérité, n'était-il pas né coiffé?

Cependant un point noir surgit dans l'azur de son ciel. Il fut question d'établir à Chambéry une université qui fût indépendante de la visite, de la correction et de la juridiction de l'Ordinaire. Le pape ne pouvait que désirer la réussite d'un tel établissement, qui amoindrirait l'autorité épiscopale. Mais l'évêque de Grenoble, qui avait juridiction sur Chambéry, allait-il consentir à un tel amoindrissement de son autorité? Il en avertit Louis XIV, et, le 17 novembre 1679, Pomponne pria le duc d'Estrées, de la part du roi, de faire tous ses efforts auprès du pape pour empêcher cette fondation[1]. L'évêque de Grenoble était évidemment fort habile : dès qu'une difficulté pouvait lui nuire auprès du pape, il la confiait au roi, afin qu'elle fût traitée diplomatiquement et qu'il n'en eût pas lui-même l'odieux auprès du pape; et c'était de plus une occasion pour lui de manifester au roi sa prévenance, sa soumission et son dévouement. — Le duc d'Estrées répondit au roi, le 12 décembre, que madame la duchesse de Savoie, qui voulait établir une université à Chambéry avec quelques privilèges, ne désirait cependant pas qu'elle fût indépendante de l'évêque de Grenoble[2]. Le 23 janvier 1680, l'ambassadeur manda de Rome à Sa Majesté que l'affaire de l'université était suspendue[3]; mais, le 20 février, il avertit que la duchesse de Savoie renouvelait ses instances pour l'érection de l'université; qu'elle en ferait les frais;

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXIII, p. 75-77.
2. *Ibid.*, p. 170-179.
3. *Ibid.*, t. CCLXV, p. 55-62.

que le pape trouverait difficile de s'y opposer, mais qu' « *il conserverait* à M. l'évêque de Grenoble toute l'autorité *que lui donnait le concile de Trente*[1] ». On voit, dans cette dernière phrase, combien le pape était prétentieux, et comment il s'adjugeait le droit de conserver à un évêque l'autorité que celui-ci tenait d'un concile réputé œcuménique. Le duc d'Estrées comprit qu'il y avait là quelque chose de peu clair, et, dans sa première audience d'avril, il représenta au pape que, si cette université projetée relevait immédiatement du saint siège comme le prétendait madame de Savoie, les droits de l'évêque de Grenoble fondés sur le concile de Trente seraient détruits; mais le pape lui répondit qu'il sauvegarderait les droits de cet évêque[2]. Ce fut donc l'ambassadeur de France qui négocia avec le pape dans cette affaire, et l'évêque de Grenoble n'apparut pas; le pape semblait d'ailleurs sûr de s'entendre très bien avec lui et certain de n'avoir pas à redouter ses droits.

L'ombre du chapeau que l'abbé de Servient avait le premier signalée le 1er avril 1679, s'allongeait de plus en plus; car le duc d'Estrées, à son tour, s'exprima ainsi dans sa dépêche à Louis XIV, le 8 mai 1680 : « Pour répondre à la dépêche de Votre Majesté du 27 avril, j'aurai l'honneur de lui dire qu'il s'était parlé à Rome de ce que le Père de la Chaise a dit à Votre Majesté, et même que l'on avait nommé *M. de Condom ou M. de Grenoble.* Mais comme le cardinal Cybo, auquel j'en avais parlé pour m'éclaircir de ce bruit, m'avait assuré qu'il n'y avait aucun fondement, et m'avait dit qu'il n'y avait pas à douter qu'en cas que Sa Sainteté songeât à faire *proprio motu* un sujet de Votre Majesté cardinal, *dont il n'avait aucune connaissance*, Sa Sainteté n'en voulût avoir du mérite auprès de Votre Majesté, je n'ai pas cru en devoir rien mander à Votre Majesté[3]. » Donc le bruit courait à Rome,

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXV, p. 103-116.
2. Le duc d'Estrées au roi, le 9 avril 1680 (*ibid.*, p. 212-225).
3. *Ibid.*, p. 267-268.

et le cardinal Cibo, en disant que ce bruit n'avait rien de fondé, était obligé d'avouer qu'il ne parlait pas au nom du pape, dont il ignorait, assurait-il, les desseins. De fait, Cibo se trompa, le pape n'avait aucunement le désir de satisfaire Louis XIV dans les questions de cette sorte.

Le 1er septembre 1681, Innocent XI fit sa première promotion, qui fut de 16 cardinaux ; aucun Français ne fut nommé, ni l'évêque de Beauvais, candidat du roi, ni l'évêque de Grenoble. Premier désenchantement.

II

La situation était alors très tendue par suite des débats de l'assemblée du clergé. Le roi, qui cherchait à fléchir Rome par tous les moyens possibles, ne pouvait oublier de faire jouer en sa faveur l'évêque de Grenoble. Celui-ci, à son tour, saisit cette occasion de grandir son importance auprès du pape, de poser à ses yeux en personnage considérable, et peut-être même de se venger doucement et habilement d'avoir été oublié dans la promotion.

Il est certain qu'il chercha à se ménager le cardinal d'Estrées, dont l'amitié ne pouvait que le servir auprès du roi ; il le pria même de vouloir bien faire part à Sa Majesté des sentiments qu'il avait pour son service. Le cardinal lui rendit ce service dans sa dépêche du 5 octobre 1681, en racontant au roi ce qu'il savait de ses dispositions. — Le cardinal d'Estrées avait vu M. l'évêque de Grenoble l'année précédente à Lyon ; le cardinal se rendait de Paris à Rome, et M. l'évêque était venu passer deux jours avec lui à Lyon.

« Il m'assura, dit le cardinal d'Estrées, qu'ayant été consulté par feu M. de Pamiers sur le parti qu'il devait prendre, *il lui avait conseillé de s'accommoder* et de sortir le plus tôt qu'il pourrait de cet embarras. Il me dit que les revenus de cet évêque ayant été saisis, et celui-ci

lui ayant écrit pour savoir s'il voudrait bien lui donner quelque assistance en cas que la nécessité l'obligeât d'avoir recours à lui, qu'il ne la lui avait pas refusée, mais que, depuis l'assurance qu'il lui avait donnée de l'assister, M. l'évêque de Pamiers ne lui avait plus écrit et n'avait eu aucun commerce avec lui. » Avec sa finesse habituelle, l'évêque de Grenoble avait compris que le cardinal d'Estrées et le roi pouvaient avoir entendu parler de ses relations avec l'ancien évêque de Pamiers et le considérer au fond comme un adversaire; aussi s'efforça-t-il tout d'abord de détruire cette opinion possible dans l'esprit du cardinal d'Estrées.

Le cardinal d'Estrées, pour le mettre à l'épreuve sans doute, lui demanda d'intervenir auprès de son ami le cardinal Grimaldi, afin que celui-ci s'employât à faire terminer à Rome l'affaire de Pamiers. Comme l'évêque de Grenoble avait à Rome un agent « bien intelligent », nommé Jean-Baptiste Marini, qui voyait amicalement Favoriti, le cardinal d'Estrées pria cet évêque d'engager le cardinal Grimaldi à écrire à cet agent que « le véritable intérêt de l'Église et du saint siége devait obliger le pape à terminer cette affaire ». L'évêque entra « très volontiers » dans tous les sentiments que lui exposa le cardinal d'Estrées; il s'engagea à mettre en pratique tous les moyens proposés, et assura même le cardinal qu'il avait déjà commencé.

Tel fut le fond de leurs entretiens à Lyon. Le cardinal n'eut des nouvelles de l'évêque qu'après son arrivée à Rome. L'évêque, qui voyait clair et qui connaissait les thèmes agréables au cardinal, lui écrivit de temps en temps pour l'entretenir des duretés de Rome, du blâme qu'elles attiraient au saint siége, du caractère de Favoriti « qu'il croyait d'abord plus homme de bien », de son engagement avec les Espagnols et de ses artifices. Évidemment l'évêque, en prenant secrètement une attitude si contraire à la curie romaine, voulait faire sa cour au cardinal d'Estrées et par celui-ci à Louis XIV. L'évêque lui

a aussi « mandé de temps en temps les propositions que le palais lui avait faites, la manière dont il avait répondu, *et comme il avait informé M. le chancelier de tout ce détail* ». Donc l'évêque de Grenoble courtisait non seulement le cardinal d'Estrées, mais encore M. le chancelier; de fait, Louvois, dans sa lettre du 5 mars 1687 au comte de Tessé, dit : « Feu mon père à toujours eu une amitié particulière pour M. le cardinal Le Camus. » Bref, le cardinal d'Estrées avoua au roi qu'il avait remarqué dans l'évêque « un véritable zèle pour le service de Sa Majesté et un grand désir de l'accommodement »; qu'il avait reçu de lui de nouvelles lettres, attestant qu'il avait écrit, ainsi que le cardinal Grimaldi, pour « faire savoir à Favoriti que le pape était obligé en conscience de prendre les voies d'un accommodement ». — « Se défiant que Favoriti, trop acharné à traverser l'accommodement, ne supprime ou n'affaiblisse des avis si importants, M. de Grenoble s'offre d'écrire de pareilles choses et même plus fortement directement au pape, et de porter autant qu'il pourra le cardinal Grimaldi d'en écrire en même temps et avec la même force. » — « J'ai fort loué cette pensée, ajoute le cardinal d'Estrées;... ces lettres seront d'un effet admirable dans le public et désarmeront les ennemis de la paix de l'unique et faux prétexte qui leur reste, en supposant que ces évêques, qui se distinguent par le zèle et par la piété, ont des sentiments contraires aux autres prélats du royaume, particulièrement à ceux dont l'assemblée générale est composée. J'ai cru lui devoir répondre qu'il ne devait point perdre de temps à nous envoyer sa lettre et à disposer le cardinal Grimaldi, s'il se peut, à lui confier son paquet, ou, s'il ne le fait pas, d'en tirer au moins une copie qu'il nous adressera. » Ces paroles du cardinal d'Estrées montrent toute la confiance qu'il avait en lui, confiance fondée sur le désir que cet évêque lui avait exprimé de combattre les idées du pape et l'acharnement de Favoriti. Un homme tout dévoué aux idées françaises n'aurait pas parlé au-

trement que lui. Le cardinal d'Estrées avertit encore le roi que, dans sa lettre au pape, l'évêque de Grenoble « lui parlera de la nécessité de pourvoir à l'Église de Pamiers et de l'injustice qu'on commet en retardant l'expédition, et du desservice qu'on lui a rendu en l'engageant à faire examiner le procès-verbal de l'assemblée ». Si le cardinal d'Estrées est entré dans tous ces détails avec le roi, c'est que l'évêque de Grenoble « a souhaité avec empressement » que Sa Majesté en fût informée. Le cardinal d'Estrées demande ensuite à Louis XIV quelles sont ses intentions sur cette affaire, et il finit en disant que l'évêque de Grenoble, renseigné par Favoriti, croit les choses « radoucies du côté de Rome[1] ».

Une copie non datée de la lettre de l'évêque de Grenoble à monseigneur le chancelier se trouve au tome CCLXXVII, p. 268-270[2]; le roi la fit envoyer à Rome au cardinal d'Estrées. La voici : « Depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai reçu des lettres de M. le cardinal d'Estrées, qui me prie d'écrire promptement à Rome, pour détourner cette cour de condamner le procès-verbal du clergé et pour *les* porter à ne pas différer davantage de donner des bulles de l'évêché de Pamiers à celui qui en est pourvu, et ensuite de prier M. le cardinal Grimaldi d'écrire aussi au pape en conformité de ce que j'écrirais. — Je me suis acquitté de l'une et de l'autre commission, et je leur ai fait connaître, sur le détail des bulles de Pamiers, *et* le tort qu'on faisait à cette Église en la laissant dans la confusion, et je leur ai fait connaître sur cette infraction au concordat la même chose qui arriva à Regnault de Baulne, archevêque de Bourges, lorsqu'on lui refusa les bulles pour Sens, à cause qu'il avait donné l'absolution de l'hérésie à Henri IV sans permission du

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXIV, p. 361-389.

2. Une autre copie de la même lettre, qui se trouve aux Archives nationales (G[8], *Papiers de l'agence du clergé*), porte la date du 17 septembre 1681.

pape. — Je leur ai représenté sur le procès-verbal que jamais les papes n'avaient noté ni censuré les évêques, pour avoir été d'un sentiment contraire au leur, dans les choses qui ne touchaient ni la foi ni la discipline générale de l'Église dans l'administration des sacrements; et que le pape Innocent X avait dissimulé la protestation que les évêques avaient faite contre les brefs d'Urbain VIII en l'assemblée de 1650; que le pape devait, en cette occasion, tenir la conduite qu'ont tenue ses prédécesseurs avec les Églises de France, d'Afrique et d'Orient, lorsqu'il n'a été question que de maintenir sa juridiction et ses privilèges. Enfin, je les ai exhortés à renouer la conférence entre messieurs les cardinaux d'Estrées et Cibo, leur faisant connaître que l'affaire ne se peut accommoder que par l'entremise de ce cardinal, à qui le roi en a confié la conduite. — La dernière lettre que j'en ai reçue, porte *que le pape désire plus ardemment que personne de s'accommoder avec le roi, dont il admire les grandes qualités*, mais qu'il ne peut se résoudre à rien faire qui blesse sa conscience ou la dignité du saint siége, et *qu'à cela près* il en embrassera toutes les occasions; qu'il envisage toutes les suites fâcheuses de cette mésintelligence, mais qu'à moins qu'on ne révoque ou qu'au moins on suspende l'effet des déclarations de 1673 et 1675 comme on a fait (de) l'arrêt du parlement de 1608, et qu'on ne rétablisse les chanoines de l'Église de Pamiers, on ne voit pas le moyen de sortir de cette affaire, et que le pape ne pourrait avec honneur donner une bulle pour le droit de régale comme le roi le prétend, puisque toute l'Église le blâmerait d'avoir contrevenu au décret du concile de Lyon, comme on blâma Pascal II de la condescendance qu'il eut pour les empereurs au sujet des investitures. — Sur le premier chef, j'ai répondu qu'il ne fallait pas s'attendre que le roi révoquât ses déclarations. Pour ce qui est d'en suspendre l'effet, notamment à l'égard des chanoines exilés, *c'était une chose à négocier avec M. le cardinal d'Estrées.* Je comprends qu'ils

voudraient que le roi prît le tempérament pour la régale que Martin V prit au concile de Vienne sur la bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII [1], et qu'il déclarât qu'il n'a acquis et qu'il n'a pas plus de droit sur les évêchés vacants qu'il en avait avant ses déclarations, comme le pape n'a pas plus de droit sur le temporel des rois qu'il en avait avant cette bulle. — Pour le deuxième chef, je lui représentai que le roi n'avait pas besoin de bulle du pape pour lui confirmer son droit de régale, quand on serait convenu jusqu'où elle doit s'étendre; et qu'il suffirait d'un bref qui réparerait ce qui paraît de plus rude dans les autres, où l'on fait passer le roi pour un usurpateur. — J'ai cru qu'il était de mon devoir de vous supplier de rendre compte de ce détail à Sa Majesté, si vous le jugez à propos... »

Il faut avouer que l'argumentation de l'évêque de Grenoble contre les idées romaines était bien flasque, surtout si elle était convenue à l'avance avec Favoriti. Mais, d'autre part, comme il flattait habilement le roi et ses grandes qualités, ainsi que le cardinal d'Estrées, représenté comme le seul négociateur!

Ces commerces si intimes de M. de Grenoble avec Favoriti et avec le cardinal d'Estrées étaient certainement contradictoires, inconciliables; et l'évêque de Grenoble devait duper l'un ou l'autre, sinon l'un et l'autre. La fin de l'affaire montra qu'il ne dupa point Rome; donc c'est le cardinal d'Estrées qui fut trompé, en croyant à sa bonne foi et à ses belles déclarations. Le rôle de médiateur que cet évêque remplit entre les deux cours, tout au bénéfice de la cour romaine, ne saurait trop se comparer à celui que joua le cardinal Cibo entre le pape et les d'Estrées, avec cette différence que Cibo était secré-

1. Le Camus confond Martin V avec Clément V. C'est pendant le pontificat de ce dernier (1305-1314) que se tint le concile de Vienne (1311), où il s'est agi en effet de Boniface VIII. Martin V fut pape de 1417 à 1431. — La bulle *Unam Sanctam* date de 1302.

taire d'État du pape et l'évêque de Grenoble évêque français ; mais, au point de vue de la sincérité et des procédés, c'était le même esprit et la même duplicité. Cibo touchait une pension du roi de France, et l'évêque de Grenoble espérait recevoir du pape son chapeau.

Dans les lettres que cet évêque écrivit au chancelier Le Tellier, du mois de mars au mois de mai 1681, et qui se trouvent aux Archives nationales à Paris, dans les *Papiers de l'agence du clergé*, on sent, à travers les lignes, avec quelle ardeur il désirait être agréé par le roi comme nonce extraordinaire du pape à Paris et supplanter ainsi le cardinal d'Estrées [1]. Mais, le 10 mai suivant, Le Tellier lui ayant répondu que cela n'était point possible [2], l'évêque s'en vengea aussitôt, en dissimulant toutefois parfaitement qu'il se vengeait. En effet, le 30 du même mois, il envoya des bains d'Aix à Le Tellier une lettre et un mémoire secrets, dans lesquels il condamnait la régale et donnait raison à l'évêque de Pamiers, à ce même évêque auquel il avait conseillé précédemment de s'accommoder avec le roi !

L'archevêque de Reims, fils du chancelier Le Tellier, s'était prononcé, comme on sait, en faveur de la régale, dans le rapport qu'il avait présenté à l'assemblée de 1681. Or l'évêque Le Camus, tout en déclarant ce rap-

1. Lettre du 22 mars : « On m'apprend que le pape persiste à désirer que j'aille trouver le roi, etc. » — Lettre du 28 avril : « Le pape propose de m'envoyer en nonce extraordinaire... Il a ajouté des lettres de change et la somme qu'il veut donner pour m'engager à commencer ce voyage. »

2. « Vous avez fait prudemment, écrivit Le Tellier, de remercier le pape de l'honneur qu'il vous a voulu faire en vous nommant son nonce extraordinaire auprès du roi, *n'étant jamais convenable* qu'un homme de votre condition accepte un emploi sans permission de Sa Majesté. *Elle ne vous l'aurait pas accordée*, dans l'opinion qu'elle a que l'abbé Favoriti, essayant de se venger des plaintes que M. le cardinal d'Estrées a faites au nom du roi contre lui, a voulu par cet expédient priver ledit sieur cardinal des avantages qui lui peuvent revenir des succès de sa négociation. »

port « plein de science, d'éloquence et de doctrine [1] », afin de se concilier l'amitié du chancelier, n'hésita pas à « appuyer tout à fait la conduite de M. de Pamiers [2] ». Évidemment, le chancelier communiqua au roi, sinon ces deux pièces, du moins l'opinion antirégaliste qui y était exprimée.

Tel fut sans doute le motif pour lequel Louis XIV ne s'enthousiasma pas des premières communications du cardinal d'Estrées sur l'évêque de Grenoble. Il ne rompit rien toutefois; il chercha même à utiliser encore l'influence dont cet évêque jouissait à Rome. Ses lettres sont assez froides. De Metz il écrivit au cardinal d'Estrées le 3 novembre 1681 : « Je laisse entièrement à votre prudence de faire tel usage que vous jugerez à propos des lettres de l'évêque de Grenoble [3]. » On dirait qu'il sentait quelque chose de louche dans ces lettres et qu'il n'osait s'y confier. Le 12, il écrivit de Fismes au même : « L'extrait de la lettre de l'évêque de Grenoble que je fais joindre à cette dépêche vous instruira des insinuations qu'on lui fait; et, quoique la suspension de l'effet de ma déclaration touchant la régale, ni le rétablissement de toutes choses dans l'évêché de Pamiers en l'état qu'elles étaient avant cette déclaration, ne soient pas des propositions recevables, j'ai été bien aise de vous en donner part, en m'assurant que vous n'en ferez que l'usage qui conviendra le plus à mon service. Sur ce [4]... »

Le pape, au contraire, était enchanté de l'évêque de Grenoble : car, le 13 du même mois, Servient écrivit que le pape venait de lui donner une audience de quatre heures, qu'il l'avait questionné comme Dauphinois sur « certaines particularités » de cet évêque, dont il lui avait

1. Lettre du 30 mai 1681.
2. Voy. surtout, dans ce mémoire, les nos 12, 14, 15 et 18. —Cité par M. Ch. Gérin dans ses *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de* 1682, 2e édit, p. 149-160.
3. *Correspondance de Rome*, t. CCLXX, p. 57
4. *Ibid.*, p. 58-59.

fait un grand éloge [1]. Le 20, le cardinal d'Estrées manda au roi qu'il avait reçu une lettre de M. Le Camus, lettre dans laquelle cet évêque lui exposait les sentiments de Favoriti sur l'expédition des bulles du nouvel évêque de Pamiers. Le cardinal trouva que les sentiments de Favoriti étaient pervers : « Toutes ces expressions, dit-il, partent d'un homme si envenimé et de si mauvaise foi, qu'il faut des effets palpables pour ne les croire pas captieuses [2]. » Le 3 décembre, nouvelle dépêche du cardinal au roi ; il y est dit : « M. de Grenoble m'avait écrit quelque chose de semblable sur les intentions de cette cour. » — Donc M. de Grenoble les connaissait et croyait pouvoir les découvrir au cardinal. — « Mais cette cour n'a rien fait paraître jusqu'à cette heure qui pût servir de fondement à cette négociation. J'ai rejeté, en lui répondant, comme une chose impraticable, la proposition de suspendre l'effet des déclarations de Votre Majesté et de rétablir dans l'évêché de Pamiers les choses comme elles étaient avant que lesdites déclarations fussent publiées. » Le cardinal pensa que ce que Favoriti écrivait à M. de Grenoble touchant son prétendu désir d'accommodement était une tactique pour découvrir par cet évêque jusqu'où le roi pourrait condescendre [3]. Le 11, le cardinal écrivit ce qui suit : « M. l'évêque de Grenoble m'a mandé par le dernier ordinaire que le pape ne demandait pas mieux que de s'accommoder, qu'on recevrait volontiers les propositions que je pourrais faire de la part de Votre Majesté, et qu'on lui mandait que, *pourvu que je ne fusse pas trop ferme*, j'aurais tout ce que je pourrais désirer. » Tout en trouvant que la situation du pape était « incomparablement meilleure depuis la promotion, » le cardinal d'Estrées ajouta qu'il n'avait pas voulu faire paraître

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXVII, 3e suppl. de 1681, p. 19-56.
2. *Ibid.*, t. CCLXXIV, p. 458-465.
3. *Ibid.*, p. 495-503.

d'empressement, qu'il s'était contenté de manifester sa bonne volonté aux cardinaux Cibo et Ricci, et qu'il restait toujours convaincu que cette modération de la curie n'était affectée que pour « modérer les résolutions de l'assemblée [1] ». Le 18, le cardinal fit part au roi d'une lettre qu'il venait de recevoir de Bologne : « J'ai été surpris, dit-il, d'y trouver les deux derniers articles qui parlent de M. de Grenoble. Il faut qu'il soit passé quelque notion de Rome à Bologne en suite du mémoire qu'il avait envoyé ici ; et quoique je tienne impossible que M. de Grenoble ait écrit ou parlé comme cet article le porte, on voit bien cependant qu'il est fondé sur des notions mal entendues qu'on a tirées de ses lettres. » On s'imagine à Rome que ses ouvertures « sont déjà agréées par Votre Majesté, » et on conclut que les affaires « sont plus avancées par ce canal qu'on ne se l'imagine ». Le cardinal pense qu'il importe de détromper le palais sur ce point. Lori, de la nonciature de Paris, a écrit à Rome que beaucoup de députés de l'assemblée du clergé « n'entendent pas la régale dans le sens de Sa Majesté », et cela a stimulé la curie dans ses prétentions [2].

De ces communications il résulte évidemment que le pape voulait négocier plutôt par l'intermédiaire de l'évêque de Grenoble que par celui du cardinal d'Estrées; que cet évêque était secrètement chargé par le pape d'endormir Louis XIV, en lui persuadant, ainsi qu'au cardinal, que le pape était animé des meilleures intentions et qu'il désirait vivement un accommodement. Le pape, qui craignait que l'assemblée du clergé ne se portât à quelque extrémité, espérait pouvoir par là en modérer les résolutions. Telle était la tactique à laquelle l'évêque de Grenoble s'était prêté avidement et maladroitement ; dans son désir immodéré d'atteindre vite son but, il donna sans doute à entendre à Favoriti que le succès était proche.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXIV, p. 505-513.
2. *Ibid*, p. 516-525.

Mais Louis XIV, qui trouva fondé le point de vue du cardinal d'Estrées, devint de plus en plus froid et méfiant envers l'évêque; le 2 janvier 1682, il écrivit de Saint-Germain au cardinal : « *Quelque bonne opinion que l'évêque de Grenoble vous ait témoigné avoir de la disposition du pape à me donner satisfaction*, ainsi que vous me l'écrivez par votre lettre du 11 décembre, *vous avez d'autant plus de raison de ne faire aucune démarche sur cet avis* et sur ceux qui vous reviennent de plusieurs endroits que le pape et Favoriti veulent un accommodement, qu'il ne vous en est fait aucune ouverture de la part de Sa Sainteté, et que tout ce qui vous en est dit d'ailleurs ne tend apparemment, ainsi que vous le jugez très bien, qu'à modérer les résolutions de l'assemblée du clergé de mon royaume[1]. »

Servient vint encore corroborer cette opinion et démasquer l'évêque. Le 11 décembre 1681, il écrivit que le nonce serait déjà nommé en France, si « les négociations *de traverse* » du palais avec des prélats de France, notamment avec l'évêque de Grenoble et le cardinal Grimaldi, n'avaient pas entravé cette affaire[2]. La lettre du 27 est encore plus instructive en ce qu'elle déchire une partie du voile : « Le pape, dit-il, est *très content* du cardinal Grimaldi et de l'évêque de Grenoble. *Le premier fait valoir le second, de manière qu'il ne serait pas surprenant de le voir dans la première promotion.* Sa Sainteté est persuadée qu'ils ont l'un et l'autre des amis à l'assemblée, par lesquels *ils rendront difficile le succès clair et entier pour le droit de Sa Majesté;* qu'ils ont rendu *le conseil du roi* capable de réflexions et de tempéraments.» Donc, à ce moment, l'évêque de Grenoble, aidé du cardinal Grimaldi, avait pour mission, non plus seulement de gagner le roi et le cardinal d'Estrées, mais encore d'entraver le succès des idées gallicanes à l'as-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXX, p. 66.
2. *Ibid.*, t. CCLXXVII, p. 184-185.

semblée du clergé, et même jusque dans le conseil du roi! C'est évidemment par le chancelier Le Tellier qu'il avait prise sur ce conseil. Servient blâma cette conduite, « s'agissant de gens aussi déliés et aussi avides de leurs avantages que ceux de Rome ». Il maintint qu'il ne fallait pas autoriser « le commerce de nos évêques avec cette cour », commerce qui produirait « une infinité de préjudices ». Il conseilla « de ne pas fournir trop de moyens à nos mêmes évêques d'agrandir leur propre dignité et leur pouvoir, sous le prétexte ou de diminuer celui de Rome ou de les faire agir pour les intérêts du roi ». Bref, Servient termina ses conseils par celui de « faire absolument tarir la négociation du cardinal Grimaldi et de l'évêque de Grenoble[1] ».

Le 1er janvier 1682, Servient réitéra ce conseil. Expliquant les raisons multiples pour lesquelles la négociation avec le pape était entravée, il en indiqua une, en quatrième lieu, en ces termes: « La quatrième raison est la plus importante; elle est fondée sur les ouvertures de messieurs Grimaldi et de Grenoble. On prétend, soit que ce soit ou non avec fondement, que les nouvelles lettres d'un des deux ou de tous les deux, que je n'ai pourtant pas vues comme d'autres qu'on m'a communiquées en tout ou en extrait, assurent positivement le pape qu'on est disposé en France à le contenter sur l'institution canonique, et qu'ils lui font envisager ou que l'on cèdera le point sur les prébendes principales dans les évêchés contestés, c'est-à-dire les doyenés (*sic*), les archidiaconés, théologales et pénitenceries, et que cela prouvera clairement que le pape et les évêques ont eu raison de contester pour ces évêchés, puisque l'on les distingue du reste des évêchés de France, ou bien que le roi établira la règle générale partout indifféremment, pour éviter cette distinction d'évêchés privilégiés qui paraît contrarier la raison d'État, ces distinctions de membres n'étant pas

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXVII, p. 211-216.

favorables au corps politique, *et qu'en ce cas le pape aura plus gagné qu'il ne demandait*, puisqu'il aura privé le roi d'un ancien droit exercé jusqu'ici sans contestation dans tous les autres évêchés. « Servient fait ressortir ensuite qu'on étendra ce procédé à toutes les prébendes du royaume, et il ajoute : « Je n'assure pas que ces deux évêques aient écrit précisément ainsi, car ces gens-ci sont artificieux, mais ils n'ont pas aussi tout inventé, il faut qu'il y ait quelque fondement. » Servient conclut de nouveau à ce qu'on mette fin à la négociation de ces prélats; sinon, ce serait exposer le roi à n'avoir plus le plein droit de collation, mais un simple droit de présentation, un simple patronage laïque[1].

Le 9, Louis XIV écrivit de Saint-Germain au cardinal d'Estrées qu'il attendait encore, avant de se prononcer, le sentiment de ses conseillers; puis il ajouta : « Néanmoins je puis bien vous dire par avance que nos dernières résolutions seront fort éloignées de l'expédient qu'on prétend avoir été proposé par l'évêque de Grenoble et agréé par moi, qui est de donner au pape les cures, les théologales et les canonicats, et de ne me réserver que les fruits des évêchés de fondation royale et ceux des autres évêchés en y admettant de certaines réserves[2]. »

Donc l'évêque de Grenoble n'avait pas de succès auprès du roi. Seconde péripétie.

III

La négociation du cardinal Grimaldi et de l'évêque de Grenoble avait tourné finalement à l'avantage de la cour de Rome qui avait gagné du temps, et de l'évêque de Grenoble qui avait gagné du terrain à Rome, dans l'affection du pape et de Favoriti. Cet évêque continua à manœuvrer

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXX, suppl. de 1682.
2. *Ibid.*, t. CCLXX, p. 67-68.

dans le même sens. Dans une lettre écrite, le 25 janvier 1682, évidemment au cardinal d'Estrées, il s'exprima ainsi : « Ce que j'ai prévu pourra bien arriver. Les démarches du clergé..., au lieu d'ébranler le pape, l'ont affermi. Il est résolu de demeurer immobile et de ne se relâcher de rien, jusqu'à ce que Votre Éminence lui fasse des propositions *dont il puisse s'accommoder*. M. le cardinal Grimaldi vient de me le mander. Le clergé pourra bien *plâtrer* l'affaire, *mais elle ne finira jamais bien que le pape n'y entre*. Quand Votre Eminence me croira bon à quelque chose, elle peut ordonner par le pouvoir qu'elle a sur moi[1]. » La conclusion naturelle était qu'il fallait avoir le pape avec soi, et que, pour l'avoir avec soi, il fallait s'accommoder avec lui. On remarquera avec quelle habileté cet évêque se couvre du cardinal Grimaldi, qu'il met en avant, et avec quelle générosité feinte il offre ses prétendus services au cardinal d'Estrées. Quand les choses semblent devoir plaire au roi, il prie le chancelier et le cardinal d'Estrées de faire part à Sa Majesté de ce qu'il a fait pour elle et de tout ce qu'il désire faire lui-même ; mais, quand les affaires vont mal, il ne le sait que par le cardinal Grimaldi, qu'il place au premier rang.

Il usa de cette même finesse dans sa lettre au cardinal d'Estrées du 7 février, et il s'y permit une insinuation sur la loyauté ou la duplicité de Favoriti, qui ne pouvait que plaire à ce cardinal ; mais, comme si c'eût été trop, il se prononça bien vite en faveur de la loyauté de ce conseiller, qu'il affecta cependant d'amoindrir et de ne pas croire tout-puissant sur le pape. Jamais M. Le Camus n'a su mieux louvoyer que dans cette lettre. « Votre Eminence, dit-il, aura vu par les deux dernières que j'ai eu l'honneur de lui écrire, les causes du retardement. Les deux derniers écrits que le pape a vus et qu'il a fait traduire en italien, l'ont touché fortement, cela joint à ce

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXX, p. 29.

qu'on lui mande de Paris sur les bureaux de l'assemblée. En un mot, M. le cardinal Grimaldi me manda du 28 janvier que Favoriti, dans sa dernière lettre, dit qu'on ne peut rien ajouter aux démarches que Votre Éminence a faites pour entrer en matière et pour procurer l'accommodement, que lui va *de bonne foi* avec Ricci pour émouvoir le pape et l'engager à sortir d'affaire, mais qu'à présent il est *autant fâché que surpris* de ce que le pape ne veut pas accepter les partis que Votre Éminence lui a proposés et qu'il ne veuille point entendre à aucun arbitrage, mais qu'il ne faut pas pour cela se rebuter, qu'il *n'oubliera rien* pour procurer un si grand bien à l'Église. Voilà, Monseigneur, précisément ce que je sais, *sur quoi Votre Éminence peut compter*. Si c'est une finesse italienne pour vous faire avancer, ou si c'est de bonne foi, elle en jugera. *Pour moi, je crois*, de la manière dont il est écrit à M. le cardinal Grimaldi et dont il m'en a fait le récit, *que c'est de bonne foi*, et que le pape est seul de son parti présentement. Je suis à Votre Éminence avec toute sorte de respect[1]. » Croire que Favoriti pouvait être fâché et surpris de voir le pape repousser les propositions du cardinal d'Estrées, c'était le comble de la naïveté ou de la supercherie; car on ne savait que trop que Favoriti était l'âme damnée du pape, et que celui-ci ne faisait rien de sérieux sans son agrément. Le pape et Favoriti voulaient toujours gagner du temps sur Louis XIV, paralyser l'assemblée du clergé, et ils usaient dans ce but de l'évêque de Grenoble, leur docile et habile instrument. Il faut rendre cette justice au cardinal d'Estrées qu'il ne s'est nullement laissé séduire par cette tactique; ses dépêches de mars et d'avril sont pleines d'indignation pour Favoriti, qui était d'autant plus violent dans ses conseils au pape qu'il était en même temps plus doucereux dans ses compliments au roi.

Dans une dépêche de Servient, du 20 avril, on lit les

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXX, p. 79.

intéressants détails suivants : « M. le cardinal d'Estrées m'ayant fait l'honneur de me communiquer son dessein de faire attaquer Favoriti dans l'audience que M. l'ambassadeur doit prendre aujourd'hui, *en exposant au pape les lettres que M. de Grenoble a écrites à son Eminence sur celles du même Favoriti à cet évêque,* qui blâment en quelque manière l'obstination de Sa Sainteté à ne pas traiter, j'ai osé en dissuader son Éminence avec toute la force que je devais à l'intérêt du service, mais tempérée du respect que je dois à sa personne. Je lui en citai neuf ou dix motifs considérables. Le premier, que c'était commettre M. de Grenoble, renverser les idées favorables, bien que douteuses, du pape et de Favoriti sur son sujet, et fermer cette porte dont on pourrait peut-être se servir pour une réconciliation. » — Ici Servient se trompait de fait ; car l'évêque de Grenoble était loué par le pape, qui ne doutait nullement de lui et qui devait avoir de bons motifs pour agir ainsi ; et espérer toucher un jour le pape par le canal de cet évêque, c'était évidemment prendre les choses à rebours, puisque cet évêque recevait son mot d'ordre du pape et de Favoriti. Cette première raison de Servient n'était donc pas fondée. — Il continue ainsi : « Deuxièmement, que c'était persuader à Sa Sainteté que, lui révélant ainsi des choses qu'on sait en confiance par un dépit contre Favoriti, on lui enseignait à ne pas se fier elle-même à nous à l'égard des Espagnols ou d'autres étrangers pour n'être pas commise à son tour... ; cinquièmement, que, *selon toutes les apparences et les expériences passées,* Favoriti n'a rien écrit à l'insu du pape, *mais par une finesse concertée entre Sa Sainteté et lui,* qu'ainsi l'attaquer ne produirait rien que contre nous [1]. » Cette cinquième raison était exacte : tout était combiné au palais ; depuis le cardinal secrétaire d'Etat, Cibo, jusqu'au dernier des conseillers intimes de Sa Sainteté, chacun avait son rôle précis, et l'évêque

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXX, p. 231-235.

de Grenoble n'était lui-même qu'un rouage de ce mécanisme. On en a une nouvelle preuve dans la lettre que Favoriti écrivit à cet évêque le 8 juillet 1682, lettre pleine de tendresse, dans laquelle il est dit que le pape a pour l'évêque la plus parfaite estime, qu'il considère sa santé comme précieuse pour l'Église de Grenoble et pour l'Église universelle, qu'il espère que cette santé est meilleure, qu'il le presse de se soigner de toute manière, d'obéir aux médecins, etc[1]. On n'écrit évidemment ainsi qu'aux amis sur lesquels on compte.

Toutefois le conseil de Servient ne fut pas suivi, et le 16 août le duc d'Estrées communiqua au pape une lettre de l'évêque de Grenoble. Le pape naturellement fut d'abord sensible au coup, mais non ébranlé; il continua de plus belle à dire qu'il était maître de parler à son gré avec ses conseillers et avec qui que ce soit. Le duc raconta ainsi au roi cette conversation, dans sa dépêche du 26 : « Je lus au pape une lettre que M. le cardinal d'Estrées avait reçue de l'évêque de Grenoble, par laquelle il lui mandait qu'il y avait lieu de croire que Sa Sainteté ne voulait point d'accommodement, et que Favoriti lui avait fait connaître en général et particulièrement à M. le cardinal Grimaldi qu'il n'y en aurait point. Sa Sainteté demeura d'abord immobile, et après me dit : Mais cela peut-il être? Je lui répondis que je parlais par la bouche de deux grands hommes de bien *et pour lesquels Sa Sainteté avait tant d'estime*. Elle me dit sur cela par trois fois et avec quelque chaleur : *Vogliamo l'agiustamento. Il signore cardinale d'Estrées ci puol parlare, ó al cardinale Cibo come vi l'habbiamo detto, et v'è lo confermiamo.* Je lui dis que M. le cardinal d'Estrées parlerait à M. le cardinal Cibo, puisqu'il l'avait résolu ainsi, mais que j'avais à lui représenter que, si les choses qui se traiteraient entre eux ne demeuraient dans le dernier secret, elles

1. Une copie de cette lettre est au t. CCLXXXI, 2e suppl. de 1682, p. 79.

ne pourraient pas avoir un bon succès. Sa Sainteté m'ayant dit que j'y voulais mettre une condition, je répondis que ce n'était point mon intention de capituler avec elle, mais que ce que j'avais dit n'avait été que pour le bien de l'affaire. *Elle répondit qu'elle le communiquerait à qui elle voudrait sans excepter personne, et y persista*, quoi que je pusse lui représenter pour l'obliger de changer de sentiment à l'égard d'Azzolin, d'Ottobon et de Favoriti. »

L'évêque de Grenoble avait évidemment accédé au désir du pape de se réconcilier avec les jésuites, et ceux-ci le *poussaient* auprès du pape. Il était au mieux, en effet, avec le Père La Plature, recteur du collège de Grenoble. C'est Servient qui l'assure dans sa dépêche du 11 septembre 1682 : « J'introduisis hier, dit-il, à l'audience du pape un Père jésuite, très honnête homme, savant et zélé, nommé La Plature, *intime ami de M. l'évêque de Grenoble*. Il a eu occasion, *en parlant avantageusement de ce prélat*, de marquer les sentiments de cet évêque sur la régale et d'y joindre les siens propres, ce qui a fait quelque impression[1]. » Quoi qu'en dise Servient, l'impression du pape, à en juger par ses actes, n'a pas dû être bien sérieuse; le pape savait certainement à quoi s'en tenir sur ce point.

La dépêche du cardinal d'Estrées au roi, en date du 15 octobre 1682, ne contribua pas peu à faire connaître le double jeu de l'évêque de Grenoble, qui, pendant qu'il écrivait à ce cardinal dans le sens gallican, entretenait un commerce secret avec la nonciature de Paris et la mettait au courant des confidences du cardinal. C'est ainsi que la véritable figure de cet évêque ambitieux et fourbe se dessine de plus en plus. — Le cardinal d'Estrées manda donc à Louis XIV, le 15 octobre, qu'il avait écrit à M. Le Camus pour le prier d'écrire au pape et de lui faire remarquer « toutes les horreurs d'un schisme ». —

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXI, p. 211-218.

Voilà donc cet évêque redevenu officieusement correspondant intermédiaire entre les d'Estrées et le pape. On peut être surpris que le cardinal d'Estrées, qui en avait déjà fait une première fois une expérience inutile, se soit décidé à tenter une seconde fois l'aventure. Mais passons; le cardinal d'Estrées manqua souvent de clairvoyance et de prudence. — L'évêque de Grenoble, après avoir reçu la lettre du cardinal d'Estrées, écrivit au « cardinal Cibo une lettre très forte et très éloquente, *et fit écrire en cette conformité le cardinal Grimaldi* ». Le cardinal Grimaldi est cette fois placé au second rang, car il s'agit de choses agréables à Louis XIV; l'évêque de Grenoble se pose en principal acteur. Le cardinal d'Estrées remarque « qu'un marbre serait touché » de cette lettre de l'évêque; mais il ajoute : « *Ce qui me surprend et qui demande quelque attention*, c'est comment on a pu mander ici de Paris que j'eusse fait cette diligence vers M. de Grenoble, *dont je n'ai parlé qu'à lui*[1]. » La lettre de Paris à laquelle le cardinal d'Estrées fait allusion est en italien et datée du 21 septembre; ce cardinal, à qui elle fut remise à Rome, l'envoya au roi avec cette même dépêche du 15 octobre, afin que le roi en jugeât par lui-même[2]. Elle était évidemment de l'auditeur de la nonciature, Lauri; l'auteur y analyse la lettre du cardinal d'Estrées à l'évêque de Grenoble, comme si elle lui avait été communiquée! Le cardinal d'Estrées avait certainement raison d'être surpris et d'appeler l'attention du roi.

Dans un mémoire de Desbordes, mémoire relatif à la régale, aux affaires de Pamiers, et qui fait partie de la collection des documents de 1682[3], se trouvent des renseignements qui prouvent que cet évêque était déjà lié intimement avec la cabale ultramontaine. — Au chapitre IV, il est question d'un sieur Duméné, « laïque qui

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXIV, p. 398-411.
2. Elle se trouve dans ce même volume, p. 412-413.
3. T. CCLXXXII, 3e suppl. de 1682, p. 213-246.

a été longtemps à Rome *pour les affaires de M. l'évêque de Grenoble*, et pour poursuivre l'approbation des constitutions de Port-Royal, et qui s'est retiré de Rome *par ordre de M. l'ambassadeur de France* ». C'était ce même Duméné qui « le premier avait porté à Rome le nom de régale et qui en avait instruit M. Favoriti par ordre de M. d'Alet ». — Au chapitre VI, il est dit que l'évêque de Grenoble avait offert de l'argent à l'évêque de Pamiers pour le soutenir dans sa lutte contre Louis XIV, mais qu'il n'en avait pas envoyé. Toutefois 6000 livres sont indiquées comme ayant été envoyées par un inconnu, et l'on pense que cet inconnu qui s'est caché était l'évêque de Grenoble.

L'attitude prise par cet évêque dans tous les débats de 1682 le rendit de plus en plus cher au pape; car, le 23 mars 1683, Servient raconta que, dans sa dernière audience, le pape lui avait parlé de M. de Grenoble avec une telle effusion, qu'il ne serait pas surpris de le voir figurer dans la première promotion[1]. Encore le chapeau qui se dessine de plus en plus à l'horizon! Le pape montra la même effusion dans l'audience qu'il accorda à l'official de cet évêque, et Casoni, qui remplaçait Favoriti (mort le 13 novembre 1682), avait pour lui la même affection et la même confiance que Favoriti. On lit, en effet, dans la dépêche du cardinal d'Estrées au roi, le 4 mai 1683 : « L'official que M. de Grenoble tient à Chambéry et qui est savoyard, est venu à Rome depuis trois semaines; ce prélat l'y a envoyé pour y solliciter quelques affaires qui regardent cette partie de son diocèse, et particulièrement pour y régler un différend qu'il a avec le collège des jésuites de Chambéry, touchant la visite d'un prioré qui lui est uni et de quelques cures qui en dépendent; il me vint visiter en arrivant..... *Casoni a fait de grandes avances à M. de Grenoble et témoigné des soins extraordinaires à son official*... Celui-ci ne put voir le pape qu'avant-hier, parce qu'il a été

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVI, 1er suppl. de 1683, p. 72-75.

indisposé, *pendant lequel Sa Sainteté lui envoya son médecin*... Je lui donnai quelque instruction qu'il reçut volontiers. Il promit de se bien acquitter. » — Pendant son audience, qui dura près de cinq heures, le pape l'entretint beaucoup de la vie, de la jeunesse, des études, de la retraite et des austérités de M. de Grenoble. Il lui parla aussi de ses « soins pour réformer le clergé de Rome ». Ne dirait-on pas que le pape était heureux d'établir quelque similitude entre ses goûts de réformateur et ceux de l'évêque de Grenoble? L'official lui dit « que son évêque avait toujours été persuadé que l'affaire qui les divisait était de peu de conséquence, et que les moyens de l'accommoder étaient faciles, si Sa Sainteté voulait y entrer tout de bon ; qu'il lui avait entendu dire plusieurs fois que M. de Pamiers, dont d'ailleurs il estimait la piété, ne devait pas s'engager dans une si grande résistance, et d'autres choses de cette nature, *que le pape écouta en versant des larmes selon sa coutume*, et plus abondamment quand il lui parlait de la piété et des actions de Votre Majesté. » Le pape est resté doux et « *presque dans l'admiration* » de l'austérité de M. de Grenoble[1]. On lit encore dans une dépêche de Servient du 7 septembre 1683 : « Cet archevêque espagnol (de Palerme), nommé Palafox, l'*unique* que Sa Sainteté estime parmi les ecclésiastiques d'Espagne, et qu'elle compare, quoique inférieurement, à l'évêque de Grenoble, *qu'elle estime encore plus*, etc[2]. »

L'esprit illogique et le caractère double de cet évêque se retrouvent dans la lettre qu'il écrivit au cardinal d'Estrées le 21 octobre 1683 : « Il importe, Monseigneur, que Votre Eminence sache que, par les dernières lettres de M. Casoni, le pape ne songe plus à demander aucune satisfaction sur les quatre propositions du clergé, et qu'il affecte de les négliger *comme étant condamnées par*

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXV, p. 415-420.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXVI, p. 245-251.

toute la chrétienté et par beaucoup de docteurs de Paris. Voilà la plus grande difficulté *levée. Cela me fait croire que le pape songe sérieusement à finir ses affaires avec la France,* bien que la même lettre porte qu'il est *plus ferme que jamais sur la régale*[1]. » Donc, 1° M. de Grenoble était en commerce épistolaire suivi avec Casoni; 2° Comment M. de Grenoble pouvait-il considérer comme une solution l'opinion où était le pape que les quatre articles de l'assemblée de 1682 étaient condamnés par toute la chrétienté? 3° Comment M. de Grenoble pouvait-il conclure de là à la bonne volonté du pape de terminer sérieusement les affaires de France, sachant surtout qu'il était plus ferme que jamais sur la régale? D'après une dépêche du cardinal d'Estrées, du 23 novembre, on voit que cet évêque lui envoyait quelquefois des renseignements sur ce qu'il « tirait ou par le cardinal Grimaldi ou par Casoni »; qu'il avait communiqué à Rome quelques vues sur la régale et sur les quatre articles, croyant qu'elles satisferaient Sa Sainteté; mais qu'il se plaignait « que les Romains lui échappassent comme des anguilles[2] ». Étrange pêche que celle où le pêcheur s'entend avec les poissons! Et comment le cardinal d'Estrées a-t-il pu ne pas en rire? car il a l'air de raconter cela sérieusement.

Le 14 décembre, Servient dépêcha qu'il était question à Rome de nommer cardinaux l'évêque de Grenoble, l'archevêque de Strigonie, etc[3]. Le 12 août 1684, le cardinal d'Estrées écrivit au roi : « M. de Grenoble a écrit depuis peu à l'abbé de Tamiez de me dire que, selon les lettres qui venaient de Rome, le pape songeait à faire quelque chose avant que de s'ouvrir sur la régale, et pensait toujours à donner quelque atteinte aux propositions du clergé. Je m'imagine que ces lumières lui sont venues ou par

1. *Correspondance de Rome*, t. CCLXXXVI, 1er suppl. de 1683, p. 321.
2. *Ibid.*, t. CCLXXXIX, p. 222-229.
3. *Ibid.*, p. 352-355.

des lettres de Casoni, ou par celles qu'on écrit au cardinal Grimaldi [1]. » On voit par cette lettre que M. de Grenoble était toujours en relations intimes avec Casoni, le conseiller le plus influent du pape, et qu'il n'avait pas un mot de blâme à jeter à la curie et au pape pour la défense des propositions du clergé de France ! Mais, en revanche, il prenait feu facilement dès qu'il était attaqué auprès du roi, ne fût-ce que par des « ravauderies », peut-être même simulées et concertées. Il écrivit, en effet, à ce même cardinal, le 23 du même mois : « J'ai été tellement rebutté de la conduite et du procédé de votre cour et des ravauderies du nonce, qui a été conter à Paris contre moi les mêmes choses que disait le Père César, et ensuite il les a désavouées à messieurs les cardinaux de Bonzi et Grimaldi. Cela m'a obligé à cesser mes commerces, les jugeant tout à fait inutiles. Le pape s'est expliqué *la dernière fois que je lui ai fait parler*, qu'il aurait raison des propositions du clergé et de la régale avant de mourir, que d'accommodement il n'en pouvait écouter, parce que le roi, dit-il, prendrait tout ce qu'on lui accorderait et en étendrait le don, et ne tiendrait pas ce qu'on promettrait en son nom [2]. » D'une part, M. de Grenoble racontait froidement ces attaques et même ces injures lancées par le pape à Louis XIV; d'autre part, il pouvait affecter de se plaindre d'un nonce et de quelques employés de la curie, et encore dans des choses qui étaient désavouées comme non fondées, mais il n'avait pas l'ombre d'une critique à l'adresse du pape même.

Il est probable que quelque bruit de ces plaintes inoffensives revint aux oreilles du pape; mais cela ne tira pas à conséquence. Le 10 février 1685, Servient manda à monseigneur (de Croissy) que le pape avait une telle confiance en monseigneur de Grenoble qu'il voulait le faire cardinal, mais qu'il en était devenu mécontent, ayant appris que

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXC, p. 365-371.
2. *Ibid.*, t. CCXCII, p. 123.

cet évêque confiait des lettres qui lui étaient écrites de la cour de Rome[1]. Pour se faire pardonner cette peccadille, M. de Grenoble envoya au pape des nouvelles agréables, mais qui déterminèrent de nouveau le cardinal d'Estrées à suspecter sa sincérité. « Un bruit m'est revenu depuis trois jours, écrivit ce dernier le 24 février, que M. de Grenoble avait écrit à Rome que l'assemblée du clergé ne ferait rien. Je ne me puis persuader que ce prélat, *convenant avec moi que cette cour a besoin de quelque crainte*, ait parlé de la sorte... Je lui en fais donner avis par cet ordinaire[2]. » Au mois de septembre de la même année, le duc d'Estrées se plaignit à Louis XIV de ce que cet évêque avait procuré un poste supérieur à Chambéry à un religieux du couvent de Saint-Antoine de Rome, nommé le Père Guillot. Ce religieux avait été chassé de Rome comme mauvais Français par ordre du roi; et, sur une recommandation de Favoriti, l'évêque Le Camus l'avait amicalement accueilli, recueilli et protégé[3].

A partir de cette époque jusqu'au 2 septembre 1686, il n'est plus question de M. de Grenoble dans les dépêches diplomatiques. Fut-il froissé de l'avertissement du cardinal d'Estrées, ou comprit-il que le mécontentement du roi pourrait finir par le compromettre? Toujours est-il qu'il cacha mieux son action et les fils de sa trame. Enfin, le 2 septembre 1686, il fut créé cardinal en même temps que le nonce de Paris, Ranucci.

IV

Comme le protégé de Louis XIV était depuis longtemps l'évêque de Beauvais, et que Sa Majesté avait fait, pour

1. *Correspondance de Rome*, t. CCXCVII, suppl. de 1685, p. 22-26.
2. *Ibid.*, t. CCXCIII, p. 277-298.
3. Mémoire sur les Pères Guillot et Fusiers, envoyé à Louis XIV par le duc d'Estrées, le 18 septembre 1685] (*ibid.*, t. CCXCVI, p. 145-147).

obtenir le cardinalat à ce prélat, les démarches les plus obséquieuses, elle fut extrêmement froissée de se voir devancée par l'évêque de Grenoble. Trois jours après la promotion, le 5, le cardinal d'Estrées écrivit au roi, en parlant du nouveau promu : « Le cardinal Grimaldi est celui qui a commencé de l'établir dans l'esprit du pape et de Favoriti, où je le trouvai déjà fort affermi quand je vins ici [1]. »

Au lieu de se tenir à l'écart du roi, ce que d'ailleurs le pape, dans ses visées pour l'avenir, n'avait sans doute pas jugé à propos, le cardinal de Grenoble se résolut à affecter, envers le roi, non de l'embarras, mais de la surprise, afin de se faire pardonner son succès et d'obtenir la faveur de recevoir le chapeau des mains de Sa Majesté. C'était vouloir faire coup double. Dans ce but, il écrivit à Monsieur (de Croissy sans doute) la lettre suivante : « *Jamais ma surprise n'a été pareille. Je n'avais jamais pensé ni désiré* que le pape songeât à m'élever au cardinalat, quand le courrier m'a apporté cette nouvelle. » Il rapporta qu'il avait chargé son frère, premier président, de certifier au roi qu'il n'accepterait point le cardinalat « que par l'agrément du roi et qu'autant qu'il jugerait que cela fût utile à son service »; et, comme pour ne point laisser ignorer son désir qu'il en fût ainsi, il ajouta : « La manière dont le pape témoignait vouloir se confier en moi, me faisait espérer que dans la suite je pourrais n'être pas inutile à Sa Majesté... J'espère que Sa Majesté agréera que je ne reçoive le bonnet de cardinal que de sa main; c'est un honneur que j'espère obtenir [2]. »

Il est assez piquant de rapprocher de cette lettre où le cardinal de Grenoble certifie si expressément de sa surprise et de son humble désintéressement, la dépêche du marquis de Lavardin au roi, dépêche datée de Rome le 27 décembre

1. *Correspondance de Rome*, t. CCC, p. 238-284.
2. *Ibid.*, t. CCCI, p. 261-252.

1688, et dans laquelle il est dit que le cardinal Le Camus était de la même cabale que Lambert, Casoni, etc., et que Lambert a tout fait pour obtenir le chapeau à Le Camus. « M. le cardinal d'Estrées, ajoute-t-il, m'a dit qu'il le trouva *tellement chaud*, qu'il crut qu'il gâterait plutôt cette promotion qu'il ne la faciliterait. Aussi *c'était une fausse affectation*, quand le cardinal Le Camus se vantait qu'il n'avait fait nulle démarche pour avoir la nomination du pape, *qu'il sollicitait si ardemment depuis plusieurs années*[1]. » Telle était la bonne foi de M. Le Camus.

Aussi Louis XIV irrité lui refusa-t-il sa demande et l'obligea-t-il à recevoir son bonnet, non à Paris, mais dans son propre diocèse, et de la main du camérier du pape. Le cardinal fit de nécessité vertu, et, le 9 octobre, il écrivit à Sa Majesté pour la prier de croire que personne « n'aura jamais un attachement plus sincère pour sa personne sacrée, et ne lui sera jamais plus fidèle et plus dévoué à son service qu'il ne sera toute sa vie[2] ». Le 13, le frère de M. Le Camus écrivit à monsieur (de Croissy), pour lui dire que son frère le cardinal n'avait jamais éprouvé « une plus grande peine que de ne pas avoir l'honneur de recevoir de la main de Sa Majesté le bonnet », et pour demander au roi de le recevoir de la main de l'abbé Servient[3]. Le 25, le cardinal écrivit aussi à M. de Croissy combien il était peiné du refus de Sa Majesté, et l'avertit qu'il avait cru bien faire en faisant venir l'abbé Servient de Turin à Grenoble, parce qu'il était pressé d'aller visiter les convertis de son diocèse avant la tombée des neiges[4]. Cette raison, qui ne pouvait que plaire au roi, surtout depuis la révocation de l'édit de Nantes, était une nouvelle habileté du cardinal pour tenter de le fléchir.

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 275-294.
2. *Ibid.*, t. CCCI, p. 319-320.
3. *Ibid.*, p. 341-342.
4. *Ibid.*, p. 383-384.

J'ai dit tout à l'heure que, d'après Lavardin, le cardinal d'Estrées avait accusé M. Le Camus d'avoir convoité et brigué le cardinalat; cependant il fut plus réservé et moins franc dans sa dépêche au roi, du 5 octobre. Dans cette dépêche, d'Estrées, après avoir rapporté que Le Camus avait attendu les ordres du roi avant de faire usage de son cardinalat, dit: « J'ai lieu de croire qu'il ne l'a pas recherché[1]. » Le cardinal d'Estrées voulait-il apaiser le roi envers Le Camus? Croyait-il avoir besoin de l'influence de ce dernier, devenu son collègue, pour mieux remplir sa mission diplomatique à Rome? Toujours est-il que son assertion au roi est toute différente de son assertion à Lavardin. Il est probable qu'il voulait s'attacher d'affection le nouveau cardinal, en le faisant rentrer de nouveau en négociation et en lui donnant occasion de rentrer ainsi en grâce auprès du roi; car il ajouta, dans cette même dépêche, que, si le cardinal Le Camus était à Rome et s'il entretenait le pape des affaires de France, ce ne serait peut-être pas inutile, et que, s'il ne pouvait y venir, il serait bon qu'il écrivît au pape dans le sens d'un accommodement. Le 13 novembre, il manda encore au roi qu'il venait de recevoir de ce cardinal une lettre « d'une grande honnêteté[2] ».

Ce qui montre combien le cardinalat de M. Le Camus fut favorisé par les gens de la camarilla et combien ce prélat leur était cher et dévoué, c'est cet aveu du cardinal d'Estrées dans sa dépêche du 14 mars 1687 : « Ils sont parvenus à persuader au pape que l'affaire de M. de Beauvais ne subsistait que par notre empressement particulier, et que Votre Majesté ne l'avait pas à cœur comme nous le disions; ils l'ont flatté d'un agrément entier de Votre Majesté pour la promotion de M. le cardinal Le Camus, son ancien domestique, aimé et considéré d'elle, et de son indifférence pour l'exclusion de M. de Beauvais[3]. »

1. *Correspondance de Rome*, t. CCC, p. 341-399.
2. *Ibid.*, t. CCCII, p. 35-46.
3. *Ibid.*, t. CCCIII, p. 112-185.

Cependant un petit nuage s'éleva dans l'esprit du pape à l'endroit de M. Le Camus. Voici à quelle occasion. Dans une lettre pastorale publiée en juillet 1687, ce cardinal s'était exprimé ainsi : « Tachez de les désabuser des fausses préventions qu'ils ont contre l'Église romaine, en leur faisant voir qu'elle ne rend qu'à Dieu seul le culte d'une véritable et sincère adoration, que c'est dans les seuls mérites de Jésus-Christ qu'elle met sa confiance, qu'elle ne la met ni dans les images ni dans les reliques des saints, et qu'elle n'a jamais cru qu'il y eût quelque vertu particulière attachée à ces images ou à ces reliques. » Le cardinal d'Estrées, en envoyant cet extrait au roi dans sa dépêche du 9 septembre 1687, remarqua que cette doctrine faisait bruit à Rome et qu'elle pourrait bien y être relevée, et il promit de défendre, s'il y avait lieu, son collègue devant le saint office, bien qu'il aurait dû faire une différence entre les images et les reliques[1]. Le 23, il dépêcha que la lettre du cardinal sur les images et les reliques avait donné du chagrin au pape[2]. Le roi, toujours mécontent, fut moins tendre que le cardinal d'Estrées. « Je vois, lui écrivit-il de Fontainebleau le 17 octobre, que vous n'avez rien omis pour justifier le cardinal Le Camus; mais il est bon de lui laisser à l'avenir le soin de se tirer lui-même de l'embarras où il s'est jeté volontairement, et de ne pas ôter au pape le regret de n'avoir pas fait un choix, dans sa dernière promotion, aussi conforme à ses désirs qu'il se l'était imaginé[3]. »

Ce petit plaisir de Louis XIV ne fut pas de longue durée, et le cardinal de Grenoble se tira d'embarras à merveille. Pendant que Louis XIV écrivait au cardinal d'Estrées ce qui vient d'être dit, ce dernier écrivait, le 21 octobre, une lettre qui croisait celle du roi et dans laquelle il s'exprimait ainsi : « Lambert, *vicaire de M. le*

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCV, p. 157-171.
2. *Ibid.*, p. 241-265.
3. *Ibid.*, p. 279-283.

cardinal Le Camus à Chambéry, écrivit d'Alexandrie qu'il avait pris la résolution de s'en retourner et de ne pas passer outre. Cependant j'ai su qu'il arriva le 16 ici, *que Casoni l'a tenu toujours enfermé dans son appartement*, et qu'il est reparti d'avant-hier, avec un bref adressant audit cardinal, par lequel Sa Sainteté *approuve* l'explication qu'il lui a donnée sur sa lettre pastorale, *et l'accompagne de bien des louanges*. Ces voyages fréquents et mystérieux de ce député ne font pas ici de bons effets. Il me semble aussi que le cardinal Le Camus aurait pu n'aller pas au-devant des justifications qu'on lui pouvait demander sur sa lettre, et ne supposer pas croire qu'elle pût être attaquée[1]. »

Donc, plus le roi se montrait dur envers le cardinal Le Camus, plus le pape le couvrait de louanges, même dans une question qui semblait tout d'abord devoir lui attirer des reproches. Il n'en coûtait rien à ce cardinal de se courber, par des explications humbles et anticipées, devant la prétendue omnipotence doctrinale du pape, comme il ne lui en aurait rien coûté de se courber en même temps devant l'omnipotence du roi. Mais le roi refusa les hommages que le pape accepta. Le cardinal en fut d'autant plus blessé, qu'il avait remué ciel et terre pour n'être pas mis en défaveur auprès du roi; entre autres démarches, il avait fait visite au comte de Tessé, pour qu'il intéressât Louvois à sa cause et que Louvois arrangeât sa réhabilitation[2]. Louvois refusa de s'en occuper; et le

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCV, p. 368-388. — Cf. une dépêche du même au même, le 28 octobre 1687 (*ibid.*, p. 392-420).

2. Louvois répondit au comte de Tessé, le 5 mars 1687 : « J'ai reçu la lettre écrite de votre main, sans date, marquée sur l'enveloppe pour moi seul, laquelle fait mention de la visite que vous a rendue M. le cardinal Le Camus, de tout ce qu'il vous a dit sur la connaissance qu'il prétend avoir des mauvais offices qu'on lui a rendus auprès du roi, et sur le désir qu'il aurait d'ôter de l'esprit de Sa Majesté les impressions qu'il croit que ce qu'on a dit à Sa Majesté contre lui peut y avoir faites. Vous avez fait tout ce que je pouvais désirer, en ne vous chargeant point de m'en rien écrire ni

cardinal se tourna de plus en plus du côté de Rome. C'est ici que commence de sa part une nouvelle série d'intrigues, qu'il croyait fort secrètes, mais que l'habileté de l'ambassadeur Lavardin sut découvrir en 1688 et 1689. Il s'y montre d'autant plus au naturel qu'il ne se croyait ni observé ni même vu. Curieux exemple de la façon dont un chapeau rouge peut changer une tête et faire tourner un esprit; gallican modéré jusque-là, il abdiqua, comme cardinal et créature d'un pape très antigallican, les doctrines ou du moins les intérêts de son Église; il ne fut plus évêque de Grenoble que pour y semer plus que jamais les germes de l'ultramontanisme, car il était devenu avant tout, par le fait de son cardinalat, membre soumis du sacré collége et très obéissant serviteur de la curie romaine. Toutefois, cette transformation ne se fit pas sans que l'on s'efforçât hypocritement de sauver encore les apparences et de concilier ce qui était inconciliable, à savoir, les devoirs envers la France et le roi, et les devoirs envers le saint siège et le pape. Mais laissons parler les dépêches.

Le 3 février 1688, le marquis de Lavardin écrivit au roi que don Berger, procureur général des chartreux, lui avait fait visite. « Il m'insinua, dit-il, que, l'année passée, le cardinal d'Estrées avait proposé de faire venir le cardinal Le Camus pour terminer les affaires, et en demeura là. Je lui dis qu'il fallait laisser ce dévot cardinal en Dauphiné manger ses carottes, et que je savais qu'il était ami de leur ordre et intime de l'insolent Casoni. Il tomba d'accord du dernier; et pour ami de leur ordre, il me conta *qu'ils avaient découvert qu'il les jouait*, se mocquant

de lui rendre aucune réponse, parce que, quoique vous commandiez dans la province et que vous y soyez l'homme du roi à l'égard des troupes, les affaires qui ne les regardent pas ne doivent point passer par vous, et ce n'est point à moi à en rendre compte à Sa Majesté, mais bien à M. de Croissy, ou à M. le chancelier, si mon dit sieur le cardinal juge à propos de s'adresser à lui pour les choses qu'il voudrait faire dire à Sa Majesté... »

d'eux, *et leur avait manqué de parole en tout*, et me fit voir assez d'artifices pour déclarer *homme sans foi et fourbe* un autre dont la vie bizarre n'attirerait point la vénération[1]. »

Le cardinal de Grenoble avait pour principal agent son vicaire général de Chambéry, l'abbé Lambert, qui était d'une grande activité, et qu'il envoyait à Rome pour y prendre les informations de Casoni et les désirs du pape. D'après Lavardin, Chambéry, grâce aux agissements de ce Lambert, était « l'entrepos ordinaire des moines et des prêtres mécontents ou sauvés de prison[2] ». Lambert accueillit, entre autres, un jésuite de Marseille, le Père Poncet, que le pape fit rayer de l'ordre, et Lavardin écrivit sur cet ex-jésuite, le 24 février 1688 : « Il a été quinze jours à Rome. Je crois qu'il n'y est plus. Si on l'eût attrappé, je soupçonne que l'on eût découvert *bien des intrigues, où il y a lieu de croire que le cardinal Le Camus, Lambert, l'évêque de Vesons et apparemment le général des jésuites avaient part*[3]. » Le 14 mars, Lavardin fit au roi cette grave communication : « Le pape a trois autres nonces en France *aussi zélés* et peut-être *aussi dangereux* que le cardinal Ranucci, savoir : *le cardinal Le Camus*, le vice-légat d'Avignon et l'évêque de Vaison. Je crois que les lettres qui passent de Rome à ce cardinal vont par la voie de Milan, qui, selon mes conjectures, les laisse à Lambert, son grand vicaire et agent à Chambéry, qui les lui fait passer ensuite ; *et il les distribue dans les endroits du royaume où cette cour entretient des correspondances secrètes contre votre service*[4]. »

Une des choses qui contribuèrent le plus à cette époque à entretenir Rome dans le maintien tenace de ses prétentions, fut l'assurance qui lui était donnée que Louis XIV

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 100-120.
2. Lavardin au roi, le 17 avril 1688 (*ibid.*, p. 321-347).
3. *Ibid.*, p. 171-183.
4. *Ibid.*, p. 216-238.

était trop pieux pour rien faire de sérieux contre Rome, et que près de la moitié des évêques français était dans les idées du pape. Cette assurance provenait des renseignements de Ranucci et de Casoni ; et l'on sait maintenant que Casoni puisait surtout à la source de Grenoble. Lavardin, qui mentionna ces faits dans sa dépêche du 30 mars 1688, ajouta que Casoni était mal renseigné, et qu'au lieu de la moitié des évêques français, il ne fallait compter que l'évêque de Grenoble et celui de Saint-Pons qui fussent « dans les intérêts de Sa Sainteté ou pour mieux dire complaisans à ses fantaisies[1] ».

Plus Lavardin étudia par sa police l'organisation de la cabale ultramontaine en France et son union intime, d'une part, à Paris, avec la nonciature, d'autre part, à Rome, avec Casoni, plus il constata la présence et l'action du cardinal Le Camus dans cette cabale. Le 10 septembre, il communiqua à Louis XIV les détails suivants : « Le cardinal Ranucci écrit deux différentes dépêches : l'une qui contient les *secrets moins importants*, qui vient en droiture et passe au secrétariat sous le chiffre ordinaire ; l'autre, qui contient *les plus particuliers*, vient à Casoni, et, au lieu de la route ordinaire, passe au vice-légat, ensuite par l'évêque de Vaison, *le cardinal Le Camus et Lambert, son grand vicaire*. C'est un valet de chambre de Casoni qui, ayant reçu quelque argent, a conté cette route. Les adresses changent souvent. Il en a passé sous celle de Maillé, qui a quelques intrigues à Aix en Provence. Ce sont des piétons *de Grenoble* qui sortent ce paquet de vos États par Chambéry. Le même Maillé, sous noms empruntés, même quelquefois sous l'enveloppe des chartreux et autres moines, a soin du passage de cette dépêche. On peut aisément mettre la main dessus... Votre Majesté découvrirait par là grand nombre de *mauvais Français*, qui donnent ici des avis *contre son service, plus faux les uns que les autres*[2]. » Dix-huit

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCX, p. 270-285.
2. *Ibid.*, t. CCCXII, p. 7-28.

jours après, le 18, Lavardin assura le roi que le cardinal Le Camus était « fourré par tous les bouts » dans la cabale de Casoni, qui répandait que Sa Majesté serait obligée de « se jeter entre les bras » de ce cardinal, pour obtenir quelque apaisement du pape. Telle était la visée de Casoni : écarter Lavardin et le cardinal d'Estrées, et forcer le roi d'accepter pour négociateur ce cardinal en disgrâce ! Lavardin ajouta que le cardinal d'Estrées était maintenant mécontent du cardinal Le Camus; mais qu'il avait, même encore à l'époque de la nomination de Lavardin comme ambassadeur, engagé le roi à se servir de ce cardinal. Lavardin lança ensuite un trait aux chartreux, qui, dit-il, songent creux dans leurs cellules et qui s'intriguent avec Casoni, Schelstrat et Maillé, bien que leur général ait défendu au sous-prieur de ceux de Grenoble d'entrer en rien qui pût déplaire à Sa Majesté [1].

Le 5 octobre, Lavardin entra dans de plus grands détails sur ces intrigues de la cabale romaine et des chartreux de Grenoble : « J'ai découvert, dit-il, qu'il vient par des exprès à pied à Chambéry deux paquets : l'un où sont les lettres les plus importantes, et celui-là prend toujours la route de Milan par les courriers d'Espagne; l'autre vient par le courrier de France, à qui le maître de la poste de Chambéry le remet, *et à Chambéry Lambert est le correspondant. Il est avec Casoni en très étroit commerce*, et Provanne aussi, mais Lambert lui écrit *plus souvent*. Ce paquet est adressé par le Père dom Innocent, *prieur de la Chartreuse*, à dom Rochefort, coadjuteur à Rome. *Sous cette enveloppe a passé encore une lettre du cardinal Le Camus à Casoni*, que lui apporte un nommé Alfuran, Provençal. *Il a dû lire cette lettre-là au pape, et le même dom Innocent écrivait aussi à Casoni*. Il devait envoyer quelque paquet de la part de l'évêque de Meaux au cardinal Coloredo; je me suis imaginé que c'était le livre qu'il a composé... C'est ce même Père Marie de Roche-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 61-72.

fort qui avait noué une liaison entre les cardinaux Le Camus et d'Estrées; mais elle ne dura pas longtemps, et je les crois présentement plus mal ensemble que jamais, *parce que le premier ne put se soumettre à être complaisant*, et que le dernier crut qu'il l'avait sacrifié à un prélat de ses amis[1]. »

Dans l'affaire de l'arrestation de l'évêque de Vaison, il fut constaté que le cardinal Le Camus était en commerce intime avec lui; qu'il avait même reçu de celui-ci, en février 1688, des livres qu'il devait faire tenir à Amsterdam. M. de Croissy écrivit de Fontainebleau, le 11 octobre, à M. Bouchu, pour lui ordonner de demander au cardinal quels étaient ces livres, d'observer soigneusement les termes de sa réponse « et même les mouvements de son visage », et de lui faire connaître les uns et les autres[2].

La cabale ultramontaine s'aperçut sans doute à ce moment qu'elle était très observée et que les ministres du roi étaient sur ses traces. L'arrestation de l'évêque de Vaison dut, sinon l'effrayer, du moins la forcer de recourir à des dissimulations et à des stratagèmes. Elle employa des noms supposés dans ses correspondances avec Rome : le cardinal Le Camus y figurait naturellement; Lavardin pense qu'il était désigné par la colombe, Louis XIV par Saint-Georges, le pape par le maître ou par Sainte-Anne, etc[3]. La cabale choisissait évidemment de tels noms à dessein, et en cela elle était assez irrespectueuse envers le pape.

Elle eut beau ruser; avec Lavardin elle avait affaire à trop forte partie. Dans une lettre entièrement autographe, datée du 14 janvier 1689, cet ambassadeur manda à Louis XIV que, grâce aux lettres qu'il avait interceptées et aux correspondances qu'il avait découvertes, il avait surpris le cardinal Le Camus dans les trois canaux par

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXII, p. 79-93.
2. *Ibid.*, t. CCCXIX, 3e suppl., de 1688, p. 160.
3. *Ibid.*, p. 210-211.

lesquels il communiquait avec la cour de Rome, à savoir : « par ce perfide Maille, avec toute apparence par l'ordre et de concert avec le cardinal Howart, dont il (Maillé) est auditeur et qui est tout dévoué à cette cabale; par Lambert, que je crois encore dans le palais; et par ce Jaquillart », prêtre établi depuis peu à l'église Saint-Louis « pour être un des agents de ce cardinal, avec Philippe l'expéditionnaire, dont le frère est attaché par ses emplois au même cardinal, et tous deux de la ville de Chambéry[1] ».

Une étude plus complète sera faite sur les chefs de cette cabale et sur ses agissements. Qu'il suffise de remarquer ici que son esprit était, dit Lavardin, « contre la France, » sous prétexte de mieux servir Rome, qui était à ses yeux toute l'Église.

En janvier 1689, le cardinal d'Estrées essaya de se prévaloir auprès du pape de la conduite de M. Le Camus, pour convaincre le pape en faveur du gallicanisme et des évêques signataires des décisions de 1682. Cet évêque, que vous avez fait cardinal, lui dit-il, a reçu la conversion de plusieurs milliers d'hérétiques, qui ne consentirent à rentrer dans l'Église romaine que « selon l'usage de la pratique de l'Eglise gallicane et du clergé de France »; pourquoi dès lors seriez-vous plus sévère envers les évêques nommés qu'envers ce cardinal[2]? Le pape, qui connaissait à fond les sentiments de M. Le Camus, devait bien sourire au dedans de lui-même, en entendant cette argumentation.

Pendant ce temps, Lavardin, qui faisait suivre les chefs de la cabale à Rome par sa police spéciale, apprenait au roi à connaître de plus en plus le cardinal Le Camus. Le 30 janvier, il lui dénonça de nouvelles intrigues de sa part, au moyen de son official qu'il avait envoyé à Rome, et de Magnon, « son domestique et chanoine dans

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXIV, p. 36-38.
2. Le cardinal d'Estrées au roi, le 12 janvier 1689 (*ibid.*, t. CCCXXI, p. 62-117).

son église, » qui faisait des tours et voyages, et qui, dans la crainte d'une arrestation, était à Chambéry, « hors de l'État. » Dans cette même dépêche, Lavardin signala dans ce cardinal un traître à sa patrie et à son roi. « Le cardinal Le Camus, dit-il, continue ses commerces à Rome *aux dépens de vos intérêts* et les continue avec vivacité. Hier au soir, 29, j'interceptai une lettre, dont je joins copie ici, et sa lecture fera voir à Votre Majesté quatre faits importants. » Ces quatre faits étaient, d'abord, que ce cardinal songeait à quitter la France pour s'établir à Rome et y vivre de la pension que le pape donnait aux cardinaux pauvres; ensuite, qu'il rassurait le pape sur la situation et qu'il l'excitait à ne rien craindre; « le troisième, c'est qu'il marque que, depuis six ans qu'il donne des avis, on n'a pas voulu les suivre, et attribue au peu de confiance qu'on a pris de ses avis l'état présent des affaires. D'où il résulte que *depuis six ans* il continue ce commerce dans la cour de Rome, et qu'il donne des conseils sur la conduite que l'on y doit tenir, et qu'il fait passer les lettres de France à Rome et celles de Rome en France; » le quatrième fait, c'est que Votre Majesté abandonnera, dit-il, le cardinal de Furstemberg, si le pape est ferme [1].

Le 6 février 1689, Lavardin avertit Louis XIV que l'abbé de Tamiers, procureur général de l'ordre de Citeaux, que le cardinal d'Estrées avait recommandé à Sa Majesté pour le faire élire abbé de Pontigny, avait eu une longue conférence avec le cardinal Le Camus; qu'il avait été, ainsi que l'abbé de la Martelière, agent de ce dernier à la cour de Rome; que l'abbé de Tamiers n'était point sujet du roi de France, qu'il était habile et dangereux; et enfin, que le cardinal Le Camus, flatté par la daterie, *convoitait l'archevêché de Bologne* [2]. Avec sa dépêche du

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXIV, p. 77-80. La copie des lettres interceptées et ci-dessus mentionnées, se trouve aux p. 81-86.

2. *Ibid.*, t. CCCXXVI, suppl. de 1689, p. 78-80. — Cf. une dépêche du 9 février 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIV, p. 110-120).

5 avril, Lavardin envoya au roi « deux lettres du cardinal Le Camus et de Lambert, que j'ai, dit-il, interceptées vendredi [1]. » Au mois de mai, la correspondance de la cabale se faisait encore en style conventionnel et sous des noms couverts; le cardinal y était désigné par l'or, Lambert par le chiffre 24, etc[2]. D'après une dépêche de Lavardin, datée de Florence le 28 mai, Le Camus aurait tenu en chaire de « mauvais discours contre Sa Majesté »; la cabale se croyait dénoncée, et elle accusait le recteur et les jésuites de Chambéry d'avoir fait cette dénonciation; le Père Pierre de Saint-Louis, de Bordeaux, qui refusa l'absolution à Lavardin sous prétexte que le pape seul pouvait l'absoudre de son *excommunication*, était fort lié avec Le Camus [3].

De Turin, Lavardin manda au roi, le 26 juin, que Le Camus voulait à toute force quitter son évêché et la France, « et qu'il avait toujours eu en tête que Sa Majesté serait réduite à se servir de son ministère pour faire son accommodement avec la cour de Rome [4]. » De Lyon, il écrivit, le 7 juillet, que ce cardinal continuait toujours ses intrigues [5]. Lorsque Lavardin eut quitté Rome, ce fut l'abbé d'Hervault qui fut chargé par M. de Croissy d'intercepter les lettres de la cabale et de continuer les ruses et les procédés de l'ex-ambassadeur.

Pendant que tous ces documents s'amoncelaient entre les mains de Louis XIV contre la fourberie et la trahison du cardinal Le Camus, ce prélat y mit le comble par une lettre qu'il adressa de Voiron au roi, le 24 août 1689, lettre dans laquelle il rappelle à Sa Majesté qu'il a été plus de quinze ans son domestique, que personne ne lui est plus dévoué (!); et, sur la convocation qu'il a reçue

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXIV, p. 251-264.
2. *Ibid.*, p. 321-324.
3. *Ibid.*, p. 343-354.
4. *Ibid.*, p. 371-378.
5. *Ibid.*, p. 379-381.

du sacré collège pour se rendre à Rome en vue de l'élection d'un nouveau pape, il lui en demande l'autorisation[1]. Le pape était mort depuis douze jours. — Le 28 octobre, il écrivit de Grenoble au cardinal de Bonzi, pour lui dire qu'il regrettait de n'avoir pas eu le bonheur d'accompagner Son Éminence à Rome, que M. de Chaulnes lui avait « toujours » témoigné être de ses « amis », qu'il implorait leurs services, à l'un et à l'autre, pour l'aider à rentrer dans les bonnes grâces du roi, afin que le roi, dit-il, daigne « *souffrir que je le salue*[2] »! En vérité, c'était trop de bassesse dans trop d'hypocrisie.

Ce n'était pas encore assez. Le Camus voulut s'emparer du roi comme par assaut. Le 5 novembre, il s'adressa au nouveau pape, Alexandre VIII, et le pria d'intervenir auprès de Sa Majesté, afin qu'elle lui fît grâce, qu'elle lui permît de la saluer d'abord, puis d'aller à Rome baiser les pieds de Sa Sainteté. « Sa Sainteté, dit-il, ne souffrira pas qu'on blesse en moi la dignité de la pourpre. » Il finit en assurant Alexandre VIII qu'il « n'a point de passion plus forte que de consacrer ses soins et sa vie à l'Église et à Sa Sainteté[3]. » D'après une dépêche du duc de Chaulnes, ce cardinal envoya le 9 à Rome son official Lambert pour remettre une lettre au duc même et une au pape; cette dernière était évidemment celle que je viens de mentionner. Le duc de Chaulnes engagea Lambert à ne voir personne et à partir dès le lendemain. Il le fit, dit le duc, et ne remit pas la lettre au pape[4]. Si le duc s'exprima ainsi, c'est évidemment que Lambert lui avait promis de suivre son conseil. Mais Lambert viola sa promesse : car, le 18, Alexandre VIII dit au duc que le cardinal Le Camus l'avait prié « d'interposer ses bons of-

1. *Correspondance de Rome*, t. CCCXXVI, p. 302-303.
2. *Ibid.*, t. CCCXXIII, p. 337-338.
3. *Ibid.*, t. CCCXXVII, 2e suppl., de 1689, p. 166-167.
4. Le duc de Chaulnes au roi, le 16 novembre 1689 (*ibid.*, t. CCCXXIII, p. 319-333.

fices pour le rétablir dans les bonnes grâces de Sa Majesté[1] ».

Et pendant que ce cardinal faisait ces démarches auprès du duc de Chaulnes, du cardinal de Bonzi, du pape Alexandre VIII et même de Louis XIV, il continuait en dessous ses intrigues déloyales. On a de lui trois lettres, l'une du 30 novembre à Maillé, une autre du 8 décembre au même, et la troisième du 8 décembre aussi, à Casoni. Il y fait usage de noms supposés, comme un homme qui fait mal et qui se cache : le cardinal d'Estrées y est appelé l'ami, l'archevêque de Paris Pintoni, le Père de La Chaise Père François ou l'amertume, le roi le pacifique ou 48, le pape mère Agnès, ou Grégoire, ou *trois zéros* (000)! Lui-même se dissimule sous quatre dénominations, l'or, la colombe, Cyrus, Romuald. Telles furent les misérables roueries auxquelles ce cardinal si généralement estimé ne rougit pas de s'abaisser[2].

Les Romains eux-mêmes ne se méprirent pas sur son compte. Lors du conclave qui suivit la mort d'Innocent XI, ils lui firent, comme aux autres cardinaux, un quatrain, dans lequel les deux syllabes de son nom étaient interverties malicieusement : *Camus*, *Musca*. Comparé à la mouche, il était de plus traité ainsi : « Quelle mouche te tourne le cerveau, jusqu'à ambitionner peut-être la papauté? C'est un vain bourdonnement que le tien. *La mouche*, *les chiens*, *les comédiens* sont les premiers aux festins, mais la table splendide du grand roi repousse tout cela[3]. » L'ironie était sanglante; et, malgré l'estime du pape défunt, malgré l'amitié de Casoni, qui allait

1. Le duc de Chaulnes au roi, le 26 novembre 1689 (*Correspondance de Rome*, t. CCCXXIII, p. 339-353).
2. *Ibid.*, t. CCCXXVII, p. 223-227.
3. N° 40. — « Quæ tibi *musca* rotat cerebrum, si forte papatum
Ambis, est vanus strepitus iste tuus.
Musca, canes, mimi sunt ad convivia primi,
Hoc magni regis splendida mensa fugit. » *Ibid.*, t. CCCXXVI, p. 318-325.

perdre sa place et quitter Rome impuissant, ce pauvre cardinal devait se sentir fort humilié et fort malheureux dans son délaissement.

La morale de cette histoire compliquée est multiple : c'est d'abord que, même à Rome, les courtisans qui trahissent par ambition les traditions libérales de leur pays et de leur Église, n'obtiennent qu'un succès éphémère; c'est, de plus, que, pour les personnages réputés saints comme pour le vulgaire, chercher à s'asseoir sur deux sièges à la fois, c'est souvent s'asseoir entre les deux, et, dans cette position, on fait toujours triste figure, même sous un chapeau rouge; c'est, enfin, que les fidèles et les gouvernements agiront avec clairvoyance, lorsqu'ils supprimeront toutes ces questions de chapeaux rouges, chapeaux qui font plaisir, il est vrai, aux grands enfants du clergé et aux rieurs de la galerie, mais qui coûtent fort cher aux Etats assez naïfs pour les payer, et qui entretiennent à Rome et dans les Églises qui en dépendent, l'intrigue, la cupidité, l'ambition et le trafic des consciences.

Nous en aurons une nouvelle preuve au tome suivant, dans l'histoire du chapeau du cardinal de Forbin-Janson.

FIN DU TOME DEUXIEME

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME

INTRODUCTION I

CHAPITRE Ier. — Innocent XI et l'Espagne. — Don Juan et le marquis del Carpio 1

II. — Innocent XI et la maison d'Autriche. — L'empereur Léopold Ier 48

III. — Innocent XI, Jean Sobieski et les Turcs. — La levée du siège de Vienne (1683) 70

IV. — Innocent XI, les Moscovites et les orthodoxes d'Orient 99

V. — Innocent XI et l'Angleterre. — La révolution de 1688 110

VI. — Le duc d'Estrées. — Son ambassade sous Innocent XI et l'affaire des cortèges 139

VII. — La mission diplomatique du cardinal d'Estrées à Rome, sous Innocent XI 167

VIII. — L'ambassade du marquis de Lavardin à Rome (1687-1689) 232

IX. — L'abbé Servient, victime du cardinal d'Estrées. 279

X. — Quelques notes sur deux auditeurs de Rote. — L'abbé de Bourlemont et l'abbé d'Hervault. 316

XI. — Le parti gallican à Rome 329

XII. — Le nonce Varesi et l'auditeur Lauri. — Discussion entre le pape et l'archevêque de Paris. 348

XIII. — Les langes du duc de Bourgogne et le nonce Ranucci 378

XIV. — La cabale ultramontaine en France 405

XV. — Les ultramontains français à Rome 438

XVI. — La police de l'ambassade de France à Rome. 488

XVII. — Le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble. — Son chapeau et ses intrigues 503

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME DEUXIÈME

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux.

Extrait du Catalogue de la BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER

13, RUE DE GRENELLE-SAINT GERMAIN, 13, PARIS

à 3 fr. 50 le volume.

BARDOU

Dix années de vie politique ..... 1 vol.

EDME CHAMPION

Philosophie de l'Histoire de France ..... 1 vol.

ÉMILE CLAIRIN

Le Cléricalisme de 1789 à 1870 ..... 1 vol.

ANTONIN DUBOST

Danton et la politique contemporaine ..... 1 vol.

TH. IUNG

Bonaparte et son temps ..... 3 vol.

AMIRAL JURIEN DE LA GRAVIÈRE

Guerres maritimes sous la République et l'Empire ..... 2 vol.

ÉDOUARD LABOULAYE

Histoire des États-Unis d'Amérique ..... 3 vol.

P. LANFREY

Histoire de Napoléon Ier ..... 5 vol.

Essai sur la Révolution française ..... 1 vol.

THÉOPHILE LAVALLÉE

Histoire des Français ..... 6 vol.

Géographie physique, historique et militaire ..... 1 vol.

CH. LOUANDRE

La Noblesse française sous l'ancienne monarchie ..... 1 vol.

ALFRED MICHIELS

L'Invasion prussienne en 1792 ..... 1 vol.

CHARLES NODIER

Souvenirs de la Révolution et de l'Empire ..... 2 vol.

POLLIO ET MARCEL

Le Bataillon du 10 août 1792 ..... 1 vol.

BARON DE PONNAT

Histoire des variations et contradictions de l'Église romaine. 2 vol.

Mme DE STAEL

Considérations sur la Révolution française ..... 2 vol.

JEAN WALLON

Le Clergé de 89 ..... 1 vol.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux